Government Publications

CAI
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/034

Manitoba

MANITOBA'S POSITION ON

AGRICULTURE

LIBRARY
DEC 10 1986
University of Toronto
CU

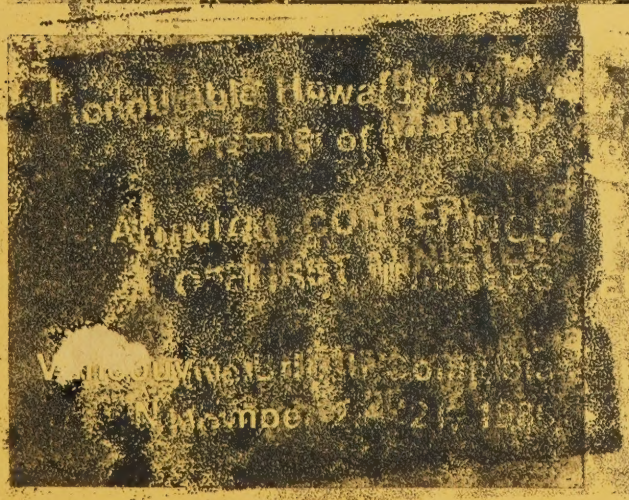

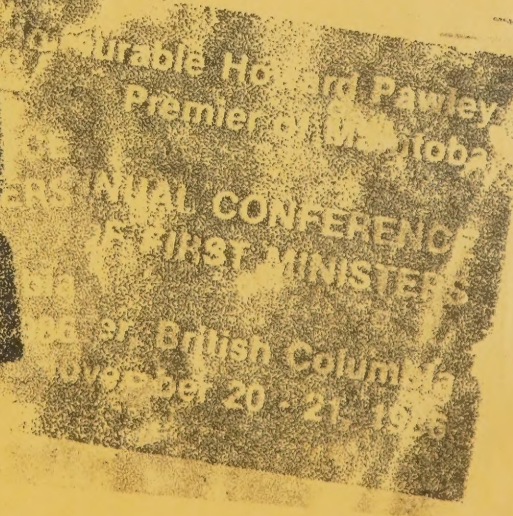

November 1986

AGRICULTURE

The most recent public statement on the Manitoba Government's positions on national and provincial agriculture issues was delivered by the Minister of Agriculture for Manitoba, the Hon. Bill Uruski, at the November 5, 1986 Manitoba Pool Elevators Annual Meeting.

A copy of the text of Mr. Uruski's statement follows.

MAR 5, 1938

SPEAKING NOTES

FOR

MANITOBA POOL ELEVATORS

ANNUAL MEETING

BY

HONOURABLE BILL URUSKI

MANITOBA MINISTER OF AGRICULTURE

NOVEMBER 5, 1986

INTRODUCTION

I WANT TO FIRST THANK YOU FOR THE OPPORTUNITY TO SPEAK DURING THE COURSE OF YOUR ANNUAL MEETING.

I ALSO WANT TO CONGRATULATE MANITOBA POOL ELEVATORS FOR THE JOB YOU ARE DOING TO MAINTAIN A VIABLE PRODUCER COOPERATIVE UNDER VERY ACUTE ECONOMIC CIRCUMSTANCES. YOU HAVE THE DIFFICULT TASK OF TRYING TO MAINTAIN QUALITY SERVICES TO YOUR FARM MEMBERS, WHILE AT THE SAME TIME KEEP COSTS IN LINE WITH DECLINING REVENUES. LOOKING AT LAST YEAR'S RESULTS, YOUR ORGANIZATION DID VERY WELL IN COMPARISON TO YOUR SISTER ORGANIZATIONS IN OTHER PROVINCES.

YOU AS DELEGATES AND DIRECTORS HAVE THE ADDED BURDEN OF TRYING TO MAINTAIN THE VIABILITY OF YOUR OWN FARM OPERATIONS WHERE YOU ARE BEARING THE FULL BRUNT OF RAPIDLY DECLINING PRICES FOR GRAINS AND OILSEEDS.

TOGETHER, THESE RESPONSIBILITIES PLACE A TREMENDOUS BURDEN ON YOU. FOR THAT REASON, I WANT TO SALUTE YOU FOR THE MAJOR CONTRIBUTION YOU ARE MAKING TO YOUR FELLOW FARMERS.

I WOULD BE REMISS IF I DID NOT PAY TRIBUTE TO THE INVALUABLE CONTRIBUTION OF YOUR ORGANIZATION TO AGRICULTURAL POLICY FORMULATION AT THE INTERNATIONAL, NATIONAL AND PROVINCIAL LEVELS. SPEAKING FOR THE MANITOBA GOVERNMENT, I WANT TO SAY ONCE AGAIN HOW MUCH WE APPRECIATE THE VALUED COUNSEL AND ADVICE PROVIDED BY MANITOBA POOL ELEVATORS.

FARM FINANCIAL SITUATION

I MADE REFERENCE TO THE SEVERE PRICE AND INCOME SITUATION FACING MANY THOUSANDS OF FARMERS.

FOR A BRIEF PERIOD, WHEN INTEREST RATES WERE DECLINING, WE THOUGHT THAT WE WERE ABOUT TO EXPERIENCE AN ECONOMIC TURNAROUND FOR GRAIN AND OILSEED PRODUCERS. HOWEVER, THAT TURNAROUND DID NOT MATERIALIZE. IN FACT, THE DECLINE IN MARKET PRICES CONTINUED AT AN ACCELERATED PACE.

WE ARE NOW FACED WITH THE GRIM REALITY OF EXPECTING FARMERS TO SURVIVE IN A VICIOUS COST PRICE SQUEEZE LIKE WE HAVE NEVER SEEN BEFORE. SIMPLY PUT, FARMERS ARE EXPECTED TO MAINTAIN THEIR FINANCIAL VIABILITY WITH 1986 COSTS, BUT WITH 1945 PRICES FOR THEIR PRODUCTS.

THIS IS AN UNREALISTIC EXPECTATION. PARTICULARLY, WHEN MARKET FORECASTS TELL US THAT THIS SITUATION MAY PERSIST FOR SEVERAL YEARS.

WE HAVE ALREADY EXPERIENCED A DEVASTATING DECLINE IN FARM EQUITY AND THE EXODUS OF MANY THOUSANDS OF YOUNG FARM FAMILIES IN THIS DECADE. THE PACE OF THIS TREND WILL NO DOUBT ACCELERATE IF DETERMINED ACTION IS NOT TAKEN TO IMMMEDIATELY ARREST THE ECONOMIC HEMORRAGE WITHIN THE FARM INDUSTRY.

IT WOULD NOT BE AN OVERSTATEMENT TO SAY THAT WE CAN EXPECT TO SEE ONE OUT OF EVERY FIVE WESTERN GRAIN FARMERS GO OUT OF BUSINESS OVER THE NEXT THREE YEARS IF THESE TRENDS ARE ALLOWED TO GO UNCHECKED.

THIS IS NOT THE CONCLUSION OF AN ALARMIST, BUT THE RESULTS OF THE FEDERAL-PROVINCIAL TASK FORCE ON FARM FINANCE.

WHAT IS MOST DEVASTATING IS THE EXODUS WOULD BE HIGHEST AMONG THE YOUNG AND BEGINNING FARMERS WHO REPRESENT THE ECONOMIC AND SOCIAL VITALITY OF AGRICULTURE, AND THE COMMUNITIES WHICH RELY ON FARMING FOR THEIR EXISTANCE. TAKEN TO IT'S LOGICAL CONCLUSION, IT REALLY CALLS INTO QUESTION WHETHER WE WILL HAVE A VIABLE GRAIN SECTOR IN WESTERN CANADA BY THE END OF THE DECADE.

THESE ARE GRIM PROSPECTS. DRASTIC CIRCUMSTANCES REQUIRE CONCERTED ACTION ON ALL FRONTS TO STEM THE TIDE IN THE ECONOMIC FORTUNES OF THE GRAIN AND OILSEED SECTOR.

MANITOBA AGRICULTURE HAS, AND WILL CONTINUE TO DO ITS UTMOST TO CURB THE ECONOMIC DECLINE OF FARMERS IN OUR PROVINCE. OVER THE PAST FIVE YEARS, WELL OVER $100 MILLION OF FINANCIAL ASSISTANCE HAS BEEN PROVIDED BY MY GOVERNMENT TO MAINTAIN THE YOUNGER AND BEGINNING FAMILY FARM INTACT. WHEN COMBINED WITH OUR BROAD RANGE OF FARM MANAGEMENT PROGRAMS WE HAVE HAD A SIGNIFICANT IMPACT ON MINIMIZING THE LOSS OF FARMERS FROM THE LAND.

HOWEVER, WITH THE ADVENT OF THE TRADE WARS AND THE U.S. FARM BILL, WE ARE EXPERIENCING AN ECONOMIC ONSLAUGHT LIKE NEVER BEFORE.

WE HAD HIGH HOPES THAT FEDERAL SUPPORT FOR OUR PROVINCIAL EFFORTS WOULD BE FORTHCOMING WELL BEFORE NOW. FEDERAL OPERATING LOAN GUARANTEES AND A STRONG DEBT REVIEW PROCEDURE TO ARBITRATE SEVERE FINANCIAL SITUATIONS HAVE LONG BEEN CALLED FOR. BUT THEY NEVER MATERIALIZED.

WHAT WE HAVE INSTEAD IS A WEAK ATTEMPT TO MEDIATE SETTLEMENTS BETWEEN FARMERS AND LENDERS ON A TOTALLY VOLUNTARY BASIS. IN OUR VIEW, THIS FEDERAL INITIATIVE WILL DO LITTLE, IF ANYTHING TO RESOLVE DIFFICULT FARM FINANCIAL CASES.

THE INTENSIFYING FARM ECONOMIC SITUATION AND THE ABSENCE OF EFFECTIVE FEDERAL DEBT LEGISLATION WERE THE COMPELLING REASONS WHY MY GOVERNMENT DECIDED TO PROCEED WITH STRONG MEASURES TO ASSIST FARMERS IN ACUTE FINANCIAL CIRCUMSTANCES.

AS YOU KNOW, THE MANITOBA GOVERNMENT PASSED <u>THE FAMILY FARM PROTECTION ACT</u> IN SEPTEMBER OF THIS YEAR. THE LEGISLATION IS AIMED AT ACHIEVING 3 MAIN OBJECTIVES:

1. TO ESTABLISH A LEGISLATIVE BASIS FOR MANITOBA'S FARMER OR PEER ADVISORY PANELS
2. TO AUTHORIZE A CENTRAL MEDIATION BOARD AND THE COURTS TO REVIEW IMPENDING FORECLOSURES AND TO RECOMMEND ALTERNATIVE SOLUTIONS, AND
3. TO AUTHORIZE THE PROVINCIAL GOVERNMENT TO INSTITUTE A MORATORIUM ON REALIZATION PROCEEDINGS DIRECTED AGAINST FARMERS' ESSENTIAL ASSETS DURING CRISIS PERIODS.

THE NEW ACT SETS OUT A NUMBER OF LEGISLATIVE OPTIONS AVAILABLE TO MANITOBA TO ASSIST FARMERS IN SEVERE FINANCIAL DISTRESS.

WITHIN THE NEXT 2 MONTHS, I EXPECT THAT WE WILL IMPLEMENT THE PROCEDURAL OR NON-MORATORIUM PROVISIONS PERTAINING TO FARM LAND. THESE PROVISIONS REQUIRE THAT CREDITORS MUST APPLY TO THE COURT IN ORDER TO BEGIN A FORECLOSURE ACTION. A CENTRAL MEDIATION BOARD, CALLED THE MANITOBA MEDIATION BOARD, WILL BRING CREDITORS AND FARM DEBTORS TOGETHER AND ATTEMPT TO IDENTIFY POSSIBLE SOLUTIONS WHICH WILL ENABLE PRODUCERS TO PRESERVE THEIR FAMILY FARMS AND WORK TOWARD LONG TERM VIABILITY.

IF A SOLUTION CANNOT BE REACHED, THE COURT WILL BE EMPOWERED EITHER TO AUTHORIZE THE COMMENCEMENT OF THE FORECLOSURE ACTION OR TO DELAY IT, LIKELY FOR SEVERAL MONTHS.

CONCERN HAS BEEN EXPRESSED THAT THE ENACTMENT AND IMPLEMENTATION OF BOTH FEDERAL AND PROVINCIAL DEBT REVIEW LEGISLATION COULD CREATE CONSIDERABLE CONFUSION. I SHARE THAT CONCERN.

IT HAS ALSO BEEN ARGUED THAT THE PROVINCE SHOULD POSTPONE PROCLAMATION OF ITS LEGISLATION, PENDING A REVIEW OF THE EFFECTIVENESS OF FEDERAL LEGISLATION. I WANT TO TELL YOU, FRANKLY, THAT I CANNOT ACCEPT THAT POSITION.

I CANNOT ACCEPT THIS POSITION BECAUSE -- MANITOBA'S LEGISLATION PROVIDES MUCH MORE EFFECTIVE SUPPORT AND PROTECTION TO FARMERS THAN THE NEW FEDERAL ACT. IN MY VIEW, OUR LEGISLATION IS SUPERIOR TO FEDERAL LEGISLATION IN 3 IMPORTANT RESPECTS.

FIRST, OUR LEGISLATION PROVIDES A STRONG INCENTIVE FOR FARMERS AND THEIR CREDITORS TO BARGAIN IN GOOD FAITH. IF LENDERS REFUSE TO DO SO, THE COURT HAS THE AUTHORITY TO SEND THEM BACK TO THE BARGAINING TABLE. BY CONTRAST, OTTAWA'S LEGISLATION IS STRICTLY VOLUNTARY. LENDERS ARE NOT REQUIRED TO NEGOTIATE SERIOUSLY, NOR ARE THEY EVEN REQUIRED TO APPEAR AT THE BARGAINING TABLE.

NEXT, UNDER MANITOBA'S LEGISLATION, THE ONUS IS PLACED ON THE CREDITOR, RATHER THAN THE FARMER TO JUSTIFY A FORECLOSURE ACTION. A REVIEW WILL BE MADE OF ALL IMPENDING FORECLOSURES. BY CONTRAST, FEDERAL LEGISLATION PLACES THE ONUS ON THE FARMER TO INITIATE A REVIEW AND TO DEVELOP AN ARRANGEMENT ACCEPTABLE TO A CREDITOR. IN VIEW OF THE STRESS UNDER WHICH MANY INSOLVENT FARMERS OPERATE, IT IS LIKELY THAT MANY FARMERS WILL NOT BE EQUIPPED, EMOTIONALLY, TO TAKE THE DECISIVE ACTION REQUIRED UNDER FEDERAL LEGISLATION.

FINALLY, MANITOBA, IN CONTRAST TO OTTAWA, HAS SET ASIDE A SPECIAL FUND -- OF $6.5 MILLION -- TO HELP SUSTAIN CERTAIN FARM OPERATIONS. THE FUND WILL BE EARMARKED TO ASSIST FARMERS WHO HAVE DEMONSTRATED PRODUCTION AND FINANCIAL MANAGEMENT SKILLS.

MY VIEW, IS THAT THE PROVINCE IS MORALLY BOUND TO PROVIDE AS MUCH PROTECTION AS POSSIBLE TO FARMERS IN ACUTE FINANCIAL DISTRESS. THIS CAN BEST BE ACCOMPLISHED BY PROCEEDING WITH THE PROCLAMATION OF MANITOBA'S FAMILY FARM PROTECTION ACT.

HAVING TAKEN THIS POSITION, HOWEVER, I AM SENSITIVE TO THE CONCERN ABOUT THE POSSIBLE CONFUSION ASSOCIATED WITH THE IMPLEMENTATION OF BOTH PIECES OF LEGISLATION. FOR THAT REASON, I HAVE INSTRUCTED MY STAFF TO WORK WITH FEDERAL OFFICIALS TO SYNCHRONIZE, AS FAR AS POSSIBLE, THE FEDERAL AND PROVINCIAL ADMINISTRATIVE SYSTEMS AND DEBT REVIEW PROCESSES. I AM OPTIMISTIC THAT WE WILL, IN FACT, DEVELOP AN EFFECTIVE AND EFFICIENT SYSTEM WHICH WILL BENEFIT FARMERS IN THIS PROVINCE.

DEFICIENCY PAYMENTS

WE ARE PLEASED THAT THE FEDERAL GOVERNMENT HAS SEEN FIT TO PROVIDE A $1 BILLION DEFICIENCY PAYMENT TO OFFSET THE FINANCIAL "HURT" INFLICTED ON GRAIN AND OILSEED PRODUCERS AS A RESULT OF THE TRADE WARS AND THE LOWER PRICES UNDER THE U.S. FARM BILL.

IT IS UNFORTUNATE THAT MUCH UNCERTAINTY STILL EXISTS AS TO THE METHOD OF PAYMENT AND THE FORM IN WHICH THE PAYMENT WILL BE MADE TO FARMERS.

OUR POSITION IS CLEAR ON THIS MATTER. THE PAYMENT SHOULD BE MADE IN THE FORM OF A GRANT - NOT LOANS;

- NOT MORE CASH ADVANCES AND THE LIKE.

FARMERS DON'T NEED, AND CANNOT HANDLE MORE DEBT.

SEVERAL OPTIONS HAVE BEEN SUGGESTED FOR CALCULATING PROVINCAL SHARES OF THE $1 BILLION AND FOR DETERMINING THE AMOUNT TO BE PAID TO THE INDIVIDUAL FARMER.

AREA SEEDED TO THE GRAINS AND OILSEEDS AFFECTED BY THE SUBSIDY AND TRADE WAR IS ONE OPTION. THIS OPTION IS RELATIVELY EASY TO ADMINISTER AND IS READILY UNDERSTOOD BY FARMERS. HOWEVER, IT DOES NOT ACCURATELY REFLECT THE IMPACT ON REGIONS AND INDIVIDUAL FARMERS OF THE LOW GRAIN PRICES. PRODUCTIVITY DIFFERENCES ESPECIALLY BETWEEN EASTERN AND WESTERN CANADA OR UNFAVOURABLE NATURAL CONDITIONS THAT REDUCED THE SEEDED AREA IN SOME DISTRICTS LAST SPRING ARE OBVIOUS PROBLEMS.

AREAS WITH HIGH PRODUCTIVITY WOULD LIKE TO BASE THE PAYMENT ON PRODUCTION. HOWEVER, MANY OF THESE SAME AREAS NORMALLY DO NOT MARKET THEIR GRAIN AS IT IS USED IN ON-FARM FEEDING. THEY HAVE NOT BEEN HURT BY THE LOW GRAIN PRICES. THE LOWER GRAIN PRICES ARE BEING OFFSET BY INCREASED RETURNS TO THE LIVESTOCK ENTERPRISE. THUS A PAYMENT ON PRODUCTION WOULD GIVE SOME FARMERS ASSISTANCE WHERE IT IS LEAST NEEDED AND REDUCE THE AMOUNT OF THE $1 BILLION AVAILABLE TO THE HARDEST HIT FARMERS.

IT IS BECAUSE OF THE PROBLEMS WITH THE ABOVE OPTIONS THAT WE WISH TO GIVE SERIOUS CONSIDERATION TO BASING THE PAYMENT ON MARKETINGS. HOWEVER, IT STILL WOULD NOT BE FAIR TO INDIVIDUAL FARMERS OR THE PROVINCE TO BASE THE PAYMENT ON ONE YEAR ONLY.

IF IT WERE BASED ON THE 1985-86 YEAR, FARMERS AND PROVINCES EXPERIENCING SEVERE DROUGHT WOULD FIND THEIR PAYMENT REDUCED. CONVERSELY, BASING IT ON THE EXTRA LARGE 1986 CROP WOULD GIVE SOME FARMERS A LARGER PAYMENT AS IF HARVESTING A BUMPER CROP INCREASED THEIR NEED FOR GOVERNMENT ASSISTANCE.

THAT IS WHY WE FAVOR USING THE FIVE YEAR AVERAGE OR BEST THREE OUT OF FIVE YEARS AS THE FAIREST WAY OF MATCHING THE PAYMENTS WITH THE NEEDS ON AN INDIVIDUAL BASIS. WE ALSO RECOGNIZE THE ADVANTAGES OF SOME OF THE OTHER OPTIONS AND WILL COMPROMISE IF THEY CONTRIBUTE TO FAIRNESS.

I AM PLEASED THAT MY DEPARTMENT HAS BEEN ABLE TO WORK VERY CLOSELY WITH YOU AND OTHER MANITOBA FARM ORGANIZATIONS SO THAT WE ARE ABLE TO PRESENT A UNITED POSITION ON THIS MATTER TO THE FEDERAL GOVERNMENT.

I TRUST THAT THE FEDERAL GOVERNMENT WILL SOON MAKE THE PAYMENT, AND WILL DO SO ON THE BASIS WE HAVE RECOMMENDED SO THAT MANITOBA FARMERS RECEIVE THEIR FAIR SHARE OF THE FUND.

LONG TERM INCOME SUPPORT

THIS IS ALL WELL AND GOOD FOR THE SHORT TERM. BUT WHAT ABOUT THE LONG TERM INCOME SUPPORT NEEDS OF OUR FARMERS UNDER THIS NEW ECONOMIC ENVIRONMENT? AS I SAID BEFORE, THIS PHENOMENON OF LOW PRICES WILL BE WITH US FOR SEVERAL YEARS. HOW ARE FARMERS GOING TO SURVIVE UNDER OUR STABILIZATION PROGRAMS WHEN THEY PALE IN COMPARISON WITH THE SUPPORT SCHEMES OF OUR MAJOR COMPETITORS?

TO SAY THAT OUR FARMERS MUST BECOME MORE EFFICIENT AND COMPETITIVE IS A COP OUT. THEY ARE ALREADY AS EFFICIENT AS ANY IN THE WORLD. WHO IS MORE EFFICIENT WILL NOT DETERMINE WHICH COUNTRIES WILL HAVE A FARM INDUSTRY IN THE 1990'S.

WHAT WILL DETERMINE THE ECONOMIC VIABILITY OF THEIR FARM SECTORS WILL BE THE PUBLIC SUPPORT RECEIVED FROM THEIR RESPECTIVE GOVERNMENTS.

ALL OUR NATIONAL INCOME SUPPORT PROGRAMS ARE TIED TO MARKET PRICE AS THE MAIN FACTOR DETERMINING FARM INCOME SUPPORT.

CANADIAN WHEAT BOARD INITIAL PRICES, WESTERN GRAIN STABILIZATION AND CROP INSURANCE SUPPORT LEVELS OR PAYOUTS ARE DIRECTLY CONNECTED TO THE INTERNATIONAL GRAIN AND OILSEED PRICES.

I THINK IT IS FAIR TO CONCLUDE THAT THIS BASIS FOR INCOME SUPPORT IS TOTALLY INADEQUATE IN TODAY'S MARKET ENVIRONMENT.

IT WOULD BE ONE THING IF ALL EXPORT COMPETING NATIONS HAD FARM SUPPORT PROGRAMS OF A STRUCTURE AND OF EQUAL STRENGTH TO OURS. HOWEVER, IT IS QUITE ANOTHER MATTER WHEN OUR PRODUCERS ARE EXPECTED TO PRODUCE OVER THE LONG TERM WITH A SUPPORT SYSTEM CONNECTED TO WORLD PRICES WHEN OTHERS ARE NOT.

THE INABILITY OF OUR EXISTING NATIONAL PROGRAMS TO PROVIDE AN ADEQUATE SAFETY NET IS WELL RECOGNIZED BY ALL -- EVEN THE FEDERAL GOVERNMENT. OTHERWISE, WHY WOULD THEY BE PREPARED TO MAKE A DEFICIENCY PAYMENT?

BUT WHAT ABOUT NEXT YEAR, AND THE YEAR THEREAFTER?

AS FAR AS MARKET PRICES ARE CONCERNED, WE CAN EXPECT MORE OF THE SAME. AND WHAT DOES THAT SPELL FOR OUR SUPPORT PROGRAMS?

- EVER DECLINING LEVELS OF INCOME CUSHION FOR PRODUCERS AS THE SUCCESSION OF LOWER MARKET PRICES GET BUILT INTO THEIR FORMULA.

- WHAT CAN WE EXPECT FOR INITIAL PRICES IN SPRING?

- THESE PRICES DETERMINE CROP INSURANCE COVERAGE VALUES. WHAT WILL THEIR LEVELS BE IN 1987?

- EARLY INDICATIONS POINT TO A DRAMATIC DROP IN COVERAGE, DOWN BY 33% FOR WHEAT TO $2.72 PER BUSHEL AND BY 48% FOR BARLEY TO $1.20 PER BUSHEL.

- WESTERN GRAIN STABILIZATION PROGRAM WILL LIKELY INCUR A MASSIVE DEFICIT NEXT YEAR. WILL IT EVER BE ABLE TO RECOVER?

ANSWERS TO THESE QUESTIONS MUST BE FOUND IMMEDIATELY. IF NOT, THE CONSEQUENCES FOR FARMERS WILL BE AS I HAVE PREDICTED.

IT IS CLEAR TO ME THAT WE MUST TAKE IMMEDIATE ACTION TO EITHER TOTALLY REVAMP OUR EXISTING SUPPORT PROGRAMS BY REMOVING THE DIRECT CONNECTION WITH WORLD PRICES, OR BUILD IN THE DEFICIENCY PAYMENT PROGRAM ON A PERMANENT BASIS.

IN PLACE OF MARKET PRICES, OUR CRITERION FOR ADEQUATE INCOME SUPPORT MUST BE A TARGET CLOSELY RELATED TO COSTS OF PRODUCTION. THIS IS THE ONLY WAY OUR FARMERS CAN BE AFFORDED A FAIR CHANCE TO COMPETE AND STAY IN BUSINESS OVER THE LONG TERM.

SOME WILL SAY, WE CANNOT AFFORD IT. MY RESPONSE IS, CAN WE NOT AFFORD TO DO IT. BECAUSE THE CONSEQUENCES ARE CLEAR -- WE WILL NOT HAVE AN AGRICULTURAL SECTOR IN THE NEAR FUTURE.

COST REDUCTION STRATEGY

THERE ARE THOSE WHO CONTINUALLY STATE THAT FARMERS MUST BECOME MORE COST EFFICIENT IN ORDER TO COMPETE IN THE WORLD MARKET PLACE. I HAVE ALREADY POINTED TO THE FOLLY OF THIS ADVICE.

HOWEVER, FROM AN INDIVIDUAL FARM STANDPOINT, COST REDUCTION IS PARAMOUNT TO THEIR SURVIVAL IN A LOW PRICE MARKET SITUATION.

WHAT I FIND IRONIC IS THE FACT THAT THOSE PEOPLE WHO PREACH PRODUCTION EFFICIENCY ARE ALSO THE SAME PEOPLE WHO ARE IN A POSITION TO DO SOMETHING ABOUT THE COST OF MAJOR FARM IMPUTS. IT IS CLEAR TO ALL WHO IS RESPONSIBLE FOR INTEREST COSTS ON LOANS.

IT IS ALSO CLEAR WHO HAS THE WHIP HAND ON CHEMICAL PRICES.

IT IS ALSO CLEAR WHO HAS PRIME RESPONSIBLITY IN THE AREA OF AGRICULTURAL RESEARCH -- THE MOST EFFECTIVE VEHICLE FOR MAINTAINING AND IMPROVING THE LONG TERM PRODUCTIVITY OF AGRICULTURE.

IT IS NATIONAL POLICY WHICH ELIMINATED THE CROW RATE AND ENSHRINED A RATE REGIME WHICH CAUSED GRAIN HANDLERS COSTS TO ESCALATE AT UNPRECENTED RATES.

THESE ARE ALL CLEARLY FEDERAL GOVERNMENT RESPONSIBLITIES. SAD TO SAY, THE NATIONAL POLICIES IN THESE KEY COST AREAS HAVE, AND CONTINUE TO RUN OPPOSITE TO THEIR STATED OBJECTIVES ABOUT AGRICULTURAL EFFICIENCY.

LET'S LOOK AT SOME OF THESE COST ITEMS. LET'S SEE WHAT HAS BEEN FEDERAL POLICY, AND WHAT SHOULD IT BE IF COST REDUCTIONS ARE TO IN FACT BECOME A REALITY.

THERE ARE A NUMBER OF AREAS WHERE YEAR COSTS AND EFFICIENCY CAN BE AFFECTED BY GOVERNMENT ACTION.

FOR THREE YEARS, I HAVE BEEN ASKING THE FEDERAL GOVERNMENT TO CONDUCT AN INQUIRY INTO AGRICULTURAL CHEMICAL PRICES AND TO TAKE ACTION TO RESTORE COMPETITIVE PRICING IN THIS AREA. THAT REQUEST HAS FALLEN ON DEAF EARS - ALL DESPITE THE FACT THAT THE 17 YEAR MONOPOLY ON CHEMICAL MARKETING AND THE CUMBERSOME FEDERAL TESTING PROCEDURES LIE AT THE ROOT OF HIGH CHEMICAL COSTS.

I THINK THE REASON IS NOW BECOMING CLEAR. THE FEDERAL GOVERNMENT IS PROPOSING TO CHANGE THE RULES ON MANUFACTURING GENERIC DRUGS IN CANADA. THIS WAS THE MODEL WE THOUGHT COULD

BE APPLIED TO THE AGRICULTURAL CHEMICAL INDUSTRY. HOWEVER, INSTEAD OF REDUCING PATENT RIGHTS ON AGRICULTURAL CHEMICALS IN ORDER TO SAVE FARMERS MONEY, IT APPEARS THE FEDERAL GOVERNMENT'S SYMPATHIES LIE WITH THE MULTI-NATIONAL DRUG AND CHEMICAL COMPANIES.

ANOTHER DEVELOPMENT IN THIS AREA IS THE PROPOSED LEGISLATION ON PLANT BREEDERS RIGHTS. MANY OF THE SAME MULTI-NATIONAL COMPANIES IN THE CHEMICAL INDUSTRY ARE INTERESTED IN THE SEED BUSINESS IF THEY CAN PATENT PLANT VARIETIES. THIS COULD HAVE SERIOUS IMPLICATIONS FOR THE COST OF PRODUCING GRAINS AND OILSEEDS.

WE ALL KNOW THAT HIGHER YIELDING VARIETIES DEVELOPED BY RESEARCH CAN REDUCE PRODUCTION COSTS. HOWEVER, THE FEDERAL GOVERNMENT HAS BEEN CUTTING THE AGRICULTURAL RESEARCH BUDGET FOR SEVERAL YEARS. I AM SUSPICIOUS THAT TWO SUCCESSIVE FEDERAL MINISTERS OF AGRICULTURE HAVE PROPOSED PLANT BREEDERS RIGHTS TO STIMULATE PRIVATE BREEDING TO COMPENSATE FOR THEIR CUTBACKS.

IT IS THE FARMER WHO WILL PAY FOR THIS APPROACH. THE SUBJECT HAS NOT BEEN WIDELY DISCUSSED AMONGST FARMERS. THIS IS WHY WE WANT TO HOLD INFORMATION MEETINGS ACROSS THE PROVINCE TO INCREASE THE AWARENESS OF FARMERS ON THIS ISSUE. FROM THESE MEETINGS WE ALSO WANT YOUR FULL INPUT INTO FORMULATING OUR POSITION ON THE DIRECTION OF AGRICULTURAL RESEARCH AND THE ROLE OF PLANT BREEDERS RIGHTS IN THAT STRATEGY.

ANOTHER SOURCE OF ESCALATING FARM COSTS IS FREIGHT RATES. THE WESTERN GRAIN TRANSPORTATION ACT WIPED OUT THE CROW RATE (THE ONLY PROTECTION FARMERS HAD AGAINST RATE INCREASES) AND REPLACED IT WITH A SYSTEM THAT GUARANTEED THE PROFITS TO THE RAILWAYS AT YOUR EXPENSE.

WE SEE WHAT THE RATE INCREASES HAVE BEEN OVER THE LAST 2 - 3 YEARS. AND WHAT ARE WE GETTING IN RETURN FOR THESE INCREASES?

- MORE PRESSURE TO ABANDON BRANCHLINES

- MORE PRESSURE TO INTRODUCE VARIABLE RATES AND PERFORMANCE INCENTIVES

- MORE MANIPULATION TO CHANGE THE METHOD OF PAYING THE CROW BENEFIT TO SUIT THE RAILWAYS AND NON-GRAIN INTERESTS.

I WANT TO TELL YOU THAT WE WILL CONTINUE TO FIGHT THESE ATTEMPTS TO FURTHER ERODE THE BRANCHLINE SYSTEM AND TO INFLICT EVEN MORE ECONOMIC HARDSHIPS ON FARMERS AND THEIR COMMUNITIES.

WHERE IS THE CONSISTENCY IN FEDERAL POLICY IF THERE IS A TRUE CONCERN FOR FARMERS' COSTS IF THEY ALLOW, ON THE OTHER HAND, RATE INCREASES TO ESCALATE ON AN UNCONTROLLED BASIS.

IF THERE EVER WAS A TIME WHEN THE RATE GUARANTY PROVIDED BY THE CROW WERE NEEDED, NOW WOULD BE THE TIME.

CONCLUSION

IN CLOSING, LADIES AND GENTLEMEN, I SEE AGRICULTURE VERY MUCH AT THE CROSSROADS.

IT IS UNFORTUNATE THAT IT TOOK THE RECENT MARKET CRISIS TO BRING US TO THIS GRIM REALIZATION. WHAT'S TO BE DONE? WELL, WE HAVE A CLEAR CHOICE.

EITHER WE BRING THE FULL RESOURCES OF GOVERNMENT TO BEAR ON SEEING THE INDUSTRY OVER THIS ROCKY ROAD; OR WE LET IT SLIDE INTO DECAY AND OBLIVION. FIRST, WE HAVE TO DECIDE WHETHER IT IS WORTH SALVAGING. THE RECENT GLOBE AND MAIL ARTICLE IN THIS REGARD WAS WRITTEN IN A HALF SERIOUS FASHION. THE ARTICLE RAISED THE QUESTION "DO WE NEED AN AGRICULTURAL INDUSTRY?"

I THINK THE ANSWER IS CLEAR -- WE DO NEED A VIABLE AGRICULTURAL INDUSTRY FOR A VIABLE CANADA.

SO LET'S GET ON WITH REBUILDING THAT INDUSTRY DESPITE THE ADVERSITIES WHICH CONFRONT US ALONG THE WAY.

THANK YOU. HAVE A GOOD AND PRODUCTIVE ANNUAL MEETING.

CAI
Z 2
C 52

DISCOURS PRONONCÉ

LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

DE LA MANITOBA POOL ELEVATORS

PAR

L'HONORABLE BILL URUSKI

MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU MANITOBA

5 novembre 1986

LIBRARY
University of Toronto

Vancouver
Les 20 et 21 novembre 1986

Novembre 1986

AGRICULTURE

Le ministre de l'Agriculture du Manitoba, l'honorable Bill Uruski, a eu dernièrement l'occasion d'exprimer les vues de son gouvernement sur des questions relatives à l'agriculture provinciale et canadienne devant les membres de la Manitoba Pool Elevators réunis en assemblée annuelle le 5 novembre dernier.

Voici le texte du discours de M. Uruski.

INTRODUCTION

JE TIENS TOUT D'ABORD À VOUS REMERCIER DE ME DONNER LA POSSIBILITÉ DE VOUS ADRESSER LA PAROLE À L'OCCASION DE CETTE ASSEMBLÉE ANNUELLE.

JE VEUX ÉGALEMENT VOUS FÉLICITER POUR LE TRAVAIL QUE VOUS ACCOMPLISSEZ AFIN DE MAINTENIR LA VIABILITÉ D'UNE COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS DANS UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE TRÈS DIFFICILE. VOTRE TÂCHE EST DIFFICILE; VOUS DEVEZ EN EFFET VOUS EFFORCER D'ASSURER CONTINUELLEMENT DES SERVICES DE QUALITÉ À VOS MEMBRES TOUT EN AJUSTANT VOS COÛTS À DES REVENUS EN BAISSE. COMPTE TENU DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE DERNIÈRE, JE DOIS DIRE QUE VOUS AVEZ MIEUX RÉUSSI QUE VOS COLLÈGUES DES AUTRES PROVINCES.

À TITRE DE DÉLÉGUÉS OU DE DIRECTEURS DE CETTE COOPÉRATIVE, VOUS DEVEZ EN OUTRE TÂCHER DE MAINTENIR LA VIABILITÉ DE VOTRE PROPRE EXPLOITATION AGRICOLE, MALGRÉ LES CONSÉQUENCES D'UN EFFONDREMENT DES PRIX DES CÉRÉALES ET DES OLÉAGINEUX.

CETTE DOUBLE RESPONSABILITÉ FAIT REPOSER UN ÉNORME FARDEAU SUR VOS ÉPAULES. C'EST POURQUOI JE TIENS À VOUS FÉLICITER POUR LE SOUTIEN APPRÉCIABLE QUE VOUS APPORTEZ À VOS COLLÈGUES PRODUCTEURS.

JE M'EN VOUDRAIS DE NE PAS SOULIGNER L'APPORT INESTIMABLE DE VOTRE ORGANISATION DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES AGRICOLES AU NIVEAU INTERNATIONAL, NATIONAL ET PROVINCIAL. À TITRE DE PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA, JE TIENS À VOUS REDIRE LA TRÈS HAUTE OPINION QUE NOUS AVONS DES PRÉCIEUX CONSEILS QUE NOUS A DONNÉS LA MANITOBA POOL ELEVATORS.

SITUATION FINANCIÈRE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

J'AI ÉVOQUÉ PLUS HAUT LA DIFFICILE CONJONCTURE À LAQUELLE FONT FACE DES MILLIERS DE PRODUCTEURS AGRICOLES.

LORSQUE LES TAUX D'INTÉRÊT SE SONT MIS À BAISSER, NOUS AVONS CRU UN MOMENT QUE LES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX ALLAIENT CONNAÎTRE DE MEILLEURS JOURS. CE RENVERSEMENT NE S'EST TOUTEFOIS PAS MATÉRIALISÉ. AU CONTRAIRE, LES PRIX DU MARCHÉ SE SONT MIS À BAISSER ENCORE PLUS RAPIDEMENT.

NOUS EN SOMMES MAINTENANT RÉDUITS À ESPÉRER QUE LES PRODUCTEURS POURRONT COMPOSER AVEC DES MARGES BÉNÉFICIAIRES QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI FAIBLES. EN CLAIR, ON S'ATTEND QUE LES PRODUCTEURS ASSURERONT LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DE LEUR EXPLOITATION AGRICOLE EN SUPPORTANT LES COÛTS DE 1986 MAIS EN VENDANT LEURS PRODUITS AUX PRIX DE 1945.

CELA N'EST PAS RÉALISTE, SURTOUT QUAND LES PERSPECTIVES DE MARCHÉ INDIQUENT QUE CETTE SITUATION PEUT DURER PLUSIEURS ANNÉES.

DEPUIS LE DÉBUT DE LA DÉCENNIE, NOUS AVONS ASSISTÉ À UNE DIMINUTION DÉSASTREUSE DES CAPITAUX PROPRES ET À L'EXODE DE PLUSIEURS MILLIERS DE JEUNES FAMILLES AGRICOLES. CETTE TENDANCE VA SANS DOUTE S'ACCENTUER SI L'ON NE PREND PAS DE MESURES FERMES POUR STOPPER IMMÉDIATEMENT LE DÉSASTRE ÉCONOMIQUE DONT EST VICTIME L'INDUSTRIE AGRICOLE.

IL N'EST PAS EXAGÉRÉ DE DIRE QUE NOUS PRÉVOYONS QUE 20 % DES CÉRÉALICULTEURS DE L'OUEST N'AURONT PLUS D'EXPLOITATION AGRICOLE D'ICI TROIS ANS SI LA SITUATION ACTUELLE PERSISTE.

CE NE SONT PAS LÀ LES CONCLUSIONS D'UN ALARMISTE MAIS BIEN CELLES DU GROUPE D'ÉTUDE FÉDÉRAL-PROVINCIAL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

LA CONSÉQUENCE LA PLUS DURE EST QUE LE SECTEUR AGRICOLE PERDRAIT SURTOUT DE JEUNES PRODUCTEURS, QUI REPRÉSENTENT SA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, ET VERRAIT DIMINUER LES COMMUNAUTÉS QUI TIRENT PRINCIPALEMENT LEUR SUBSISTANCE DE L'AGRICULTURE. SI L'ON POUSSE CE RAISONNEMENT À SA CONCLUSION LOGIQUE, IL CONVIENT VRAIMENT DE SE DEMANDER SI L'OUEST DU CANADA AURA UNE INDUSTRIE DU GRAIN VIABLE À LA FIN DE LA DÉCENNIE.

CE SONT LÀ DE SOMBRES PERSPECTIVES. UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE EXIGE UNE ACTION CONCERTÉE SUR TOUS LES FRONTS AFIN DE RÉSISTER AUX DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES QUI FRAPPENT DEPUIS QUELQUES ANNÉES L'INDUSTRIE DES CÉRÉALES ET DES OLÉAGINEUX.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU MANITOBA FAIT TOUT EN SON POUVOIR POUR FREINER LE DÉCLIN ÉCONOMIQUE DES PRODUCTEURS DE LA PROVINCE ET SE PROPOSE DE CONTINUER DANS CE SENS. DEPUIS CINQ ANS, MON GOUVERNEMENT A FOURNI UNE AIDE FINANCIÈRE DE PLUS DE 100 MILLIONS DE DOLLARS POUR MAINTENIR LES NOUVELLES FERMES FAMILIALES EN EXPLOITATION. SI L'ON AJOUTE À CELA LA VASTE GAMME DE PROGRAMMES AGRICOLES DE NOTRE GOUVERNEMENT, NOUS POUVONS DIRE QUE NOUS AVONS RÉUSSI À RÉDUIRE AU MINIMUM L'EXODE DES PRODUCTEURS AGRICOLES.

TOUTEFOIS, AVEC LA VENUE DES GUERRES COMMERCIALES ET DE LA LOI AGRICOLE DES ÉTATS-UNIS, NOUS ASSISTONS À UNE OFFENSIVE ÉCONOMIQUE SANS PRÉCÉDENT.

NOUS AVIONS BON ESPOIR QUE LE SOUTIEN FÉDÉRAL AUX EFFORTS DE NOTRE PROVINCE ARRIVERAIT BIEN AVANT AUJOURD'HUI. ON RÉCLAME DEPUIS LONGTEMPS DES GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES PRÊTS D'EXPLOITATION ET UNE PROCÉDURE EFFICACE D'EXAMEN DES DETTES POUR ARBITRER LES SITUATIONS FINANCIÈRES DIFFICILES. CES MESURES NE SE SONT JAMAIS RÉALISÉES.

NOUS AVONS PLUTÔT UNE TENTATIVE TIMIDE DE MÉDIATION DE RÈGLEMENTS ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES PRÊTEURS SUR UNE BASE ENTIÈREMENT VOLONTAIRE. À NOTRE AVIS, CETTE INITIATIVE FÉDÉRALE CONTRIBUERA PEU OU PAS DU TOUT À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES FINANCIERS DIFFICILES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

L'AGGRAVATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE AGRICOLE ET L'ABSENCE D'UNE LOI FÉDÉRALE EFFICACE EN MATIÈRE DE DETTE ONT ÉTÉ LES RAISONS QUI ONT DÉCIDÉ MON GOUVERNEMENT À PRENDRE DES MESURES FORTES POUR AIDER LES FERMIERS QUI CONNAISSENT DES PROBLÈMES FINANCIERS AIGUS.

COMME VOUS LE SAVEZ, LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA A ADOPTÉ UNE LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES EN SEPTEMBRE DE CETTE ANNÉE. LA LOI VISE TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX :

1. JETER LA BASE LÉGISLATIVE DE COMITÉS CONSULTATIFS D'AGRICULTEURS OU DE PAIRS

2. AUTORISER UN CONSEIL CENTRAL DE MÉDIATION ET LES TRIBUNAUX À EXAMINER LES SAISIES IMMINENTES ET À RECOMMANDER DES SOLUTIONS DE RECHANGE ET

3. AUTORISER LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL À INSTITUER UN MORATOIRE SUR LES PROCÉDURES DE LIQUIDATION QUI TOUCHENT LES ÉLÉMENTS D'ACTIF ESSENTIELS DES AGRICULTEURS EN PÉRIODES DE CRISE.

LA NOUVELLE LOI ÉNONCE UN CERTAIN NOMBRE D'OPTIONS LÉGISLATIVES DONT DISPOSE LE MANITOBA POUR AIDER LES AGRICULTEURS QUI CONNAISSENT DE GRAVES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES.

DANS LES DEUX PROCHAINS MOIS, JE M'ATTEND À CE QUE NOUS METTIONS EN OEUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRES AGRICOLES ET QUI CONCERNENT LA PROCÉDURE D'EXAMEN MAIS NON LE MORATOIRE. CES DISPOSITIONS EXIGENT QUE LES CRÉANCIERS S'ADRESSENT AU TRIBUNAL AVANT DE PROCÉDER À UNE SAISIE. LE CONSEIL CENTRAL DE MÉDIATION RASSEMBLERA LES CRÉANCIERS ET LES DÉBITEURS AGRICOLES ET ESSAIERA DE TROUVER DES SOLUTIONS QUI PERMETTRONT AUX PRODUCTEURS DE PRÉSERVER LEURS EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET DE TRAVAILLER VERS LA RENTABILITÉ À LONG TERME.

SI UNE SOLUTION NE PEUT PAS ÊTRE TROUVÉE, LE TRIBUNAL AURA LE POUVOIR SOIT D'AUTORISER LE DÉBUT DE LA PROCÉDURE DE SAISIE SOIT DE LA RETARDER, PROBABLEMENT DE PLUSIEURS MOIS.

CERTAINES PERSONNES SE SONT DITES PRÉOCCUPÉES DE LA POSSIBILITÉ QUE LA PROMULGATION ET LA MISE EN OEUVRE DE LOIS D'EXAMEN DES DETTES AUX DEUX ORDRES DE GOUVERNEMENT PUISSE CRÉER UNE CONFUSION CONSIDÉRABLE. JE PARTAGE CETTE PRÉOCCUPATION.

ON A AUSSI SOUTENU QUE LA PROVINCE DEVRAIT REMETTRE À PLUS TARD LA PROCLAMATION DE SA LOI EN ATTENDANT UN EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DE LA LOI FÉDÉRALE. JE VEUX VOUS DIRE QUE FRANCHEMENT, JE NE PEUX PAS ACCEPTER CETTE POSITION.

JE NE PEUX PAS ACCEPTER CETTE POSITION PARCE QUE LA LOI DU MANITOBA OFFRE AUX AGRICULTEURS UN SOUTIEN ET UNE PROTECTION BEAUCOUP PLUS EFFICACES QUE LA NOUVELLE LOI FÉDÉRALE. À MON AVIS, NOTRE LOI EST SUPÉRIEURE À LA LOI FÉDÉRALE SOUS TROIS RAPPORTS IMPORTANTS.

PREMIÈREMENT, NOTRE LOI ENCOURAGE FORTEMENT LES AGRICULTEURS ET LEURS CRÉANCIERS À NÉGOCIER DE BONNE FOI. SI LES PRÊTEURS REFUSENT DE LE FAIRE, LE TRIBUNAL A LE POUVOIR DE LES RENVOYER À LA TABLE DE NÉGOCIATIONS. PAR CONTRASTE, LA LOI D'OTTAWA EST STRICTEMENT VOLONTAIRE. LES PRÊTEURS NE SONT PAS OBLIGÉS DE NÉGOCIER SÉRIEUSEMENT NI MÊME DE SE PRÉSENTER À LA TABLE DE NÉGOCIATIONS.

ENSUITE, EN VERTU DE LA LOI DU MANITOBA, IL INCOMBE AU CRÉANCIER PLUTÔT QU'À L'AGRICULTEUR DE JUSTIFIER UNE PROCÉDURE DE SAISIE. TOUTES LES SAISIES IMMINENTES FERONT L'OBJET D'UN EXAMEN. PAR CONTRASTE, SELON LA LOI FÉDÉRALE, IL INCOMBE À L'AGRICULTEUR DE PRENDRE L'INITIATIVE D'UN EXAMEN ET DE METTRE AU POINT UN ACCORD ACCEPTABLE POUR LE CRÉANCIER. COMPTE TENU DU STRESS QUE CONNAISSENT DE NOMBREUX AGRICULTEURS INSOLVABLES, IL EST PROBABLE QUE DE NOMBREUX AGRICULTEURS NE SERONT PAS CAPABLES, SUR LE PLAN ÉMOTIF, DE PRENDRE LA MESURE DÉCISIVE REQUISE PAR LA LOI FÉDÉRALE.

ENFIN, LE MANITOBA, CONTRAIREMENT À OTTAWA, A CRÉÉ UN FONDS SPÉCIAL DE 6,5 MILLIONS DE DOLLARS POUR AIDER À SOUTENIR CERTAINES ACTIVITÉS AGRICOLES. LE FONDS SERA RÉSERVÉ À L'AIDE AUX AGRICULTEURS QUI ONT DÉMONTRÉ DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PRODUCTION ET DE GESTION FINANCIÈRE.

À MON AVIS, LA PROVINCE A L'OBLIGATION MORALE D'OFFRIR LA MEILLEURE PROTECTION POSSIBLE AUX AGRICULTEURS QUI CONNAISSENT DE GRAVES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES. LE MEILLEUR MOYEN DE RÉPONDRE À CETTE OBLIGATION EST DE PROCLAMER LA LOI DU MANITOBA EN MATIÈRE DE PROTECTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES.

APRÈS AVOIR PRIS CETTE POSITION, JE SUIS TOUTEFOIS SENSIBLE À LA PRÉOCCUPATION CONCERNANT LA CONFUSION POSSIBLE ASSOCIÉE À LA MISE EN OEUVRE DES DEUX LOIS. POUR CETTE RAISON, J'AI DONNÉ ORDRE À MON PERSONNEL DE TRAVAILLER AVEC LES RESPONSABLES FÉDÉRAUX AFIN DE SYNCHRONISER DANS LA MESURE DU POSSIBLE LES APPAREILS ADMINISTRATIFS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL ET LES PROCESSUS D'EXAMEN DES DETTES. J'AI BON ESPOIR QUE NOUS RÉUSSIRONS À METTRE AU POINT UN SYSTÈME EFFICACE QUI PROFITERA AUX AGRICULTEURS DE NOTRE PROVINCE.

PAIEMENTS D'APPOINT

NOUS SOMMES HEUREUX QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AIT JUGÉ BON D'OFFRIR DES PAIEMENTS D'APPOINT DE 1 MILLIARD DE DOLLARS POUR COMPENSER LE "TORT" FINANCIER QUE SUBISSENT LES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX À CAUSE DES GUERRES COMMERCIALES ET DE L'ABAISSEMENT DES PRIX PROVOQUÉ PAR LA LOI AGRICOLE DES ÉTATS-UNIS.

IL EST MALHEUREUX QU'IL EXISTE ENCORE BEAUCOUP D'INCERTITUDE CONCERNANT LE MODE DE PAIEMENT ET LA FORME DU PAIEMENT QU SERA FAIT AUX AGRICULTEURS.

NOTRE POSITION EST CLAIRE SUR CETTE QUESTION. LE PAIEMENT DEVRAIT PRENDRE LA FORME D'UNE SUBVENTION - PAS DE PRÊTS;

- PAS D'AUTRES AVANCES DE FOND ET CHOSES DU GENRE.

LES AGRICULTEURS N'ONT PAS BESOIN DE NOUVELLES DETTES ET NE PEUVENT PAS LES SUPPORTER.

PLUSIEURS OPTIONS ONT ÉTÉ PROPOSÉES POUR LE CALCUL DE LA PART DE CHAQUE PROVINCE DU MILLIARD DE DOLLARS ET POUR DÉTERMINER LE MONTANT À VERSER À CHAQUE AGRICULTEUR.

LA SUPERFICIE ENSEMENCÉE DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX TOUCHÉS PAR LA SUBVENTION ET PAR LA GUERRE COMMERCIALE CONSTITUE UNE OPTION. CELLE-CI EST RELATIVEMENT FACILE À ADMINISTRER ET LES AGRICULTEURS PEUVENT LA COMPRENDRE FACILEMENT. TOUTEFOIS, ELLE NE TRADUIT PAS DE FAÇON PRÉCISE L'IMPACT DE LA FAIBLESSE DU PRIX DES CÉRÉALES SUR CHACUNE DES RÉGIONS ET SUR CHACUN DES AGRICULTEURS. LA DIFFÉRENCE DE PRODUCTIVITÉ, PARTICULIÈREMENT ENTRE L'EST ET L'OUEST DU CANADA ET LES CONDITIONS NATURELLES DÉFAVORABLES QUI ONT RÉDUIT LA SUPERFICIE ENSEMENCÉE DANS CERTAINS SECTEURS LE PRINTEMPS DERNIER CONSTITUENT DES PROBLÈMES ÉVIDENTS.

LES RÉGIONS À FORTE PRODUCTIVITÉ SOUHAITERAIENT QUE LE PAIEMENT SUR LA PRODUCTION. TOUTEFOIS, NOMBRE DE CES MÊMES RÉGIONS NE COMMERCIALISENT PAS NORMALEMENT LEURS CÉRÉALES, CAR CELLES-CI SERVENT À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

DE L'EXPLOITATION AGRICOLE. CES RÉGIONS N'ONT PAS ÉTÉ TOUCHÉES PAR LA FAIBLESSE DES PRIX DES CÉRÉALES. LA BAISSE DES PRIX DES CÉRÉALES EST COMPENSÉE PAR L'AUGMENTATION DU RENDEMENT DE L'ÉLEVAGE. PAR CONSÉQUENT, UN PAIEMENT FONDÉ SUR LA PRODUCTION DONNERAIT À CERTAINS AGRICULTEURS UNE AIDE LÀ OÙ ELLE EST LE MOINS NÉCESSAIRE ET RÉDUIRAIT LA PART DU MILLIARD DE DOLLARS DONT DISPOSERAIENT LES AGRICULTEURS QUI SONT FRAPPÉS LE PLUS DUREMENT.

C'EST À CAUSE DES PROBLÈMES QUE POSENT LES POSSIBILITÉS DONT NOUS VENONS DE PARLER QUE NOUS VOULONS ENVISAGER SÉRIEUSEMENT DE FAIRE DÉPENDRE DES VENTES L'IMPORTANCE DU PAIEMENT. CEPENDANT, CE SERAIT QUAND MÊME INJUSTE POUR CERTAINS AGRICULTEURS OU POUR LA PROVINCE DE FIXER LE PAIEMENT D'APRÈS UNE SEULE CAMPAGNE AGRICOLE.

SI NOUS UTILISIONS LA CAMPAGNE AGRICOLE 1985-1986, LE PAIEMENT SERAIT RÉDUIT POUR LES AGRICULTEURS ET LES PROVINCES AYANT CONNU UNE SÉCHERESSE GRAVE. PAR AILLEURS, EN UTILISANT COMME CRITÈRE LA RÉCOLTE EXCEPTIONNELLE DE 1986, CERTAINS AGRICULTEURS TOUCHERAIENT UN PAIEMENT MAJORÉ; CE SERAIT COMME SI UNE RÉCOLTE SANS PRÉCÉDENT LEUR DONNAIT DROIT À UNE AIDE ACCRUE DU GOUVERNEMENT.

C'EST POURQUOI NOUS SOMMES D'AVIS QUE LA FAÇON LA PLUS ÉQUITABLE DE FAIRE CORRESPONDRE LES PAIEMENTS AUX BESOINS DE CHACUN SERAIT D'UTILISER UNE MOYENNE DE CINQ ANS OU LES TROIS MEILLEURES RÉCOLTES D'UNE PÉRIODE DE CINQ ANS. NOUS SOMMES AUSSI CONSCIENTS DES MÉRITES DE CERTAINES DES AUTRES POSSIBILITÉS, AUXQUELLES NOUS POURRIONS NOUS RALLIER SI ELLES FAVORISAIENT UNE CERTAINE JUSTICE.

JE ME RÉJOUIS QUE MON MINISTÈRE AIT PU S'ENTENDRE AVEC VOUS ET AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS D'AGRICULTEURS DU MANITOBA; NOUS AVONS AINSI ÉTÉ EN MESURE D'ADOPTER UNE POSITION COMMUNE À CE SUJET DEVANT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

J'ESPÈRE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EFFECTUERA BIENTÔT CE PAIEMENT ET QU'IL UTILISERA LES CRITÈRES QUE NOUS PROPOSONS POUR QUE LES AGRICULTEURS DU MANITOBA TOUCHENT LA PART DU FONDS QUI LEUR REVIENT.

SOUTIEN DU REVENU À LONG TERME

TOUT CELA EST TRÈS BIEN À COURT TERME, MAIS QUE DIRE, DANS CETTE NOUVELLE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE, DU SOUTIEN DU REVENU À LONG TERME DONT ONT BESOIN NOS AGRICULTEURS? COMME JE L'AI DÉJÀ MENTIONNÉ, CE PHÉNOMÈNE DES PRIX À LA BAISSE DURERA ENCORE DE NOMBREUSES ANNÉES. COMMENT NOS PROGRAMMES DE STABILISATION DES PRIX VONT-ILS PERMETTRE AUX AGRICULTEURS DE SURVIVRE ÉTANT DONNÉ QUE CES PROGRAMMES SONT LOIN D'ÊTRE AUSSI EFFICACES QUE LES RÉGIMES D'AIDE DE NOS PRINCIPAUX CONCURRENTS?

IL EST TROP FACILE DE PRÉTENDRE QUE NOS AGRICULTEURS DOIVENT DEVENIR PLUS EFFICACES ET PLUS COMPÉTITIFS. ILS SONT DÉJÀ AUSSI EFFICACES QUE N'IMPORTE OÙ DANS LE MONDE. LES PAYS AYANT LES AGRICULTEURS LES PLUS EFFICACES NE SERONT PAS FORCÉMENT CEUX OÙ IL EXISTERA ENCORE UN SECTEUR AGRICOLE DANS LES ANNÉES 90.

CE QUI ASSURERA LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE DANS CES PAYS, CE SERA L'APPUI QU'IL RECEVRA DE L'ÉTAT.

TOUS LES PROGRAMMES CANADIENS D'AIDE AU REVENU UTILISENT LE PRIX DU MARCHÉ COMME CRITÈRE DÉTERMINANT L'AIDE AU REVENU AGRICOLE.

LES ACOMPTES DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ ET L'IMPORTANCE DE L'AIDE OU DES VERSEMENTS ACCORDÉS AUX TERMES DU PROGRAMME DE STABILISATION DES PRIX DU GRAIN DANS L'OUEST ET DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DÉPENDENT DIRECTEMENT DES PRIX DES CÉRÉALES ET DES OLÉAGINEUX SUR LE MARCHÉ MONDIAL.

À MON AVIS, IL EST JUSTE DE DIRE QU'IL EST ABSOLUMENT INAPPROPRIÉ, COMPTE TENU DE LA SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ, D'ASSOCIER LE SOUTIEN DU REVENU AGRICOLE À CES PRIX.

CELA POURRAIT ALLER SI TOUS LES PAYS EXPORTATEURS CONCURRENTS OFFRAIENT DES PROGRAMMES DE SOUTIEN DU REVENU AGRICOLE STRUCTURÉS ET COMME LE NÔTRE ET D'UNE EFFICACITÉ ÉQUIVALENTE. C'EST CEPENDANT UNE TOUTE AUTRE AFFAIRE DE S'ATTENDRE À CE QUE NOS AGRICULTEURS PUISSENT PRODUIRE PENDANT LONGTEMPS AVEC UN SYSTÈME D'AIDE DÉPEND DES PRIX MONDIAUX ALORS QUE CE N'EST PAS LE CAS DANS D'AUTRES PAYS.

NOUS SAVONS TOUS TRÈS BIEN, MÊME LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, QUE LES PROGRAMMES D'AIDE EN VIGUEUR AU CANADA N'OFFRENT AUCUNE MESURE DE PROTECTION ADÉQUATE. SI CE N'EST PAS LE CAS, POURQUOI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST-IL DISPOSÉ À ACCORDER DES PAIEMENTS D'APPOINT?

MAIS QU'ARRIVERA-T-IL L'AN PROCHAIN, ET L'ANNÉE SUIVANTE?

POUR CE QUI EST DES PRIX DU MARCHÉ, LA SITUATION NE DEVRAIT PAS CHANGER. QU'ARRIVERA-T-IL ALORS À NOS PROGRAMMES D'AIDE? TOUT SIMPLEMENT UNE BAISSE CONSTANTE DU SOUTIEN DU REVENU DES PRODUCTEURS À MESURE QUE LES BAISSES SUCCESSIVES DES PRIX DU MARCHÉ SERONT REFLÉTÉES DANS LA FORMULE D'AIDE.

- À QUOI DEVONS-NOUS NOUS ATTENDRE AU CHAPITRE DES ACOMPTES AU PRINTEMPS?

- CES PAIEMENTS PARTIELS PERMETTENT D'ÉTABLIR LES VALEURS COUVERTES PAR L'ASSURANCE-RÉCOLTE. À QUEL NIVEAU SE SITUERONT-ILS EN 1987?

- POUR LE MOMENT, UNE BAISSE DRACONIENNE DES RISQUES COUVERTS SEMBLE SE PROFILER; CETTE BAISSE SERAIT DE L'ORDRE DE 33 % POUR LE BLÉ, DONT LA COUVERTURE DIMINUERAIT À 2,72 $ LE BOISSEAU, ET DE L'ORDRE DE 48 % POUR L'ORGE, DONT LA COUVERTURE TOMBERAIT À 1,20 $ LE BOISSEAU.

- LE PROGRAMME DE STABILISATION DES PRIX DU GRAIN DANS L'OUEST CONNAÎTRA PROBABLEMENT UN DÉFICIT ÉNORME L'AN PROCHAIN. POURRA-T-IL JAMAIS S'EN RELEVER?

IL FAUDRA TROUVER SANS TARDER DES RÉPONSES À CES QUESTIONS; SINON, IL ARRIVERA CE QUE J'AI PRÉDIT.

IL ME PARAÎT ÉVIDENT QUE NOUS DEVONS DÈS MAINTENANT AGIR POUR MODIFIER DE FOND EN COMBLE NOS PROGRAMMES D'AIDE EN ÉLIMINANT LEUR LIEN AVEC LES PRIX MONDIAUX OU POUR RENDRE PERMANENT LE PROGRAMME DES PAIEMENTS D'APPOINT.

AU LIEU DES PRIX DU MARCHÉ, NOTRE CRITÈRE DÉTERMINANT D'UN SOUTIEN ADÉQUAT DU REVENU DEVRA SE RAPPROCHER LE PLUS POSSIBLE DES COÛTS DE PRODUCTION. C'EST LA SEULE FAÇON DE DONNER À NOS AGRICULTEURS UNE RÉELLE POSSIBILITÉ D'ÊTRE COMPÉTITIFS ET DE SURVIVRE À LONG TERME.

CERTAINS DIRONT QUE NOUS NE POUVONS PAS NOUS PERMETTRE UN TEL PROGRAMME. JE RÉPONDS QUE NOUS NE POUVONS PAS NOUS PERMETTRE D'Y RENONCER PARCE QUE LES CONSÉQUENCES SAUTENT AUX YEUX : DANS PEU DE TEMPS, NOTRE SECTEUR AGRICOLE AURA DISPARU.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES COÛTS

CERTAINS NE CESSENT DE RÉPÉTER QUE LES AGRICULTEURS DEVRONT RÉDUIRE LEURS COÛTS POUR POUVOIR ÊTRE COMPÉTITIFS SUR LES MARCHÉS MONDIAUX. J'AI DÉJÀ DIT QUE C'EST DE LA PURE FOLIE.

TOUTEFOIS, SI L'ON SE MET À LA PLACE DES AGRICULTEURS, LA SURVIE NE VA PAS SANS RÉDUCTION DES COÛTS LORSQUE LES PRIX DU MARCHÉ SONT À LA BAISSE.

CE QUE JE TROUVE IRONIQUE, C'EST QUE CE SONT LES PERSONNES QUI PARLENT D'EFFICACITÉ DE PRODUCTION QUI SERAIENT EN MESURE DE FAIRE QUELQUE CHOSE AU SUJET DU COÛT DES PRINCIPAUX FACTEURS DE PRODUCTION DES AGRICULTEURS. NOUS SAVONS TOUS QUI DÉTERMINE LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS.

NOUS SAVONS AUSSI QUI TIENT LE GROS BOUT DU BÂTON LORSQU'IL S'AGIT D'ÉTABLIR LES PRIX DES ENGRAIS CHIMIQUES.

PERSONNE N'IGNORE NON PLUS QUI EST LE PREMIER RESPONSABLE DE LA RECHERCHE AGRICOLE, LE MOYEN LE PLUS EFFICACE D'ASSURER ET D'AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ À LONG TERME DU SECTEUR AGRICOLE.

C'EST LA POLITIQUE NATIONALE QUI A ÉLIMINÉ LE TARIF DU NID-DE-CIRBEAU ET INSTITUÉ UN RÉGIME TARIFAIRE QUI A FAIT AUGMENTER LES COÛTS DES ENTREPRISES DE MANUTENTION DES GRAINS À DES TAUX SANS PRÉCÉDENT.

CE SONT TOUS LÀ DES DOMAINES QUI RELÈVENT CLAIREMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. C'EST TRISTE À DIRE, MAIS LES POLITIQUES NATIONALES DANS CES DOMAINES CLÉS SONT ALLÉES ET CONTINUENT D'ALLER À L'OPPOSÉ DES OBJECTIFS ÉNONCÉS QU'ELLES DEVAIENT CHERCHER À ATTEINDRE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE.

CONSIDÉRONS CERTAINS DE CES DOMAINES ET VOYONS QUELLE A ÉTÉ LA POLITIQUE FÉDÉRALE ET CE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE POUR QUE LA RÉDUCTION DES COÛTS DEVIENNE UNE RÉALITÉ.

IL Y A PLUSIEURS DOMAINES DANS LESQUELS LE GOUVERNEMENT PEUT INFLUER SUR LES COÛTS ANNUELS ET L'EFFICACITÉ.

DEPUIS TROIS ANS, JE DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE MENER UNE ENQUÊTE SUR LES PRIX DES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES ET DE PRENDRE DES MESURES POUR RÉTABLIR UNE SITUATION DE CONCURRENCE PAR LES PRIX DANS CE DOMAINE. CETTE

DEMANDE EST TOMBÉE DANS L'OREILLE D'UN SOURD, MALGRÉ QUE LA SITUATION DE MONOPOLE DANS LAQUELLE LE MARCHÉ DES PRODUITS CHIMIQUES SE TROUVE DEPUIS 17 ANS ET LES TESTS FASTIDIEUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SOIENT LA CAUSE PREMIÈRE DES COÛTS ÉLEVÉS DES PRODUITS CHIMIQUES.

JE PENSE QUE LA SITUATION DEVIENT MAINTENANT CLAIRE. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PROPOSE ACTUELLEMENT DE MODIFIER LES LOIS CONCERNANT LA FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES GÉNÉRIQUES. C'EST LA SOLUTION QUI D'APRÈS NOUS DEVRAIT ÊTRE APPLIQUÉE À L'INDUSTRIE DES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES. OR, AU LIEU DE DIMINUER LES DROITS DE BREVET SUR LES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES, IL SEMBLE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL VEUILLE ACCORDER SON SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS MULTINATIONALES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DE PRODUITS CHIMIQUES.

LA LOI PROPOSÉE SUR LES DROITS D'OBTENTEUR EST UN AUTRE FAIT NOUVEAU DANS CE DOMAINE. BEAUCOUP DE CES MÊMES MULTINATIONALES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE SERAIENT INTÉRESSÉES PAR LE MARCHÉ DES GRAINES DE SEMENCE SI ELLES POUVAIENT FAIRE BREVETER DES NOUVEAUTÉS VÉGÉTALES. CELA POURRAIT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS IMPORTANTES SUR LE COÛT DE PRODUCTION DES CÉRÉALES ET DES OLÉAGINEUX.

NOUS SAVONS TOUS QUE LA CRÉATION DE VARIÉTÉS À RENDEMENT ÉLEVÉ PAR LA RECHERCHE PEUT RÉDUIRE LES COÛTS DE PRODUCTION. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL COUPE TOUTEFOIS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES DANS LE BUDGET ALLOUÉ À LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE AGRICOLE. JE PENSE QUE DEUX MINISTRES FÉDÉRAUX SUCCESSIFS DE L'AGRICULTURE ONT PROPOSÉ D'INSTAURER DES DROITS D'OBTENTEUR POUR STIMULER LA RECHERCHE PRIVÉE DANS LE DOMAINE DE L'OBTENTION DE NOUVEAUTÉS VÉTÉGALES DE MANIÈRE À COMPENSER LES COUPURES DE BUDGET.

CE SONT LES CULTIVATEURS QUI PAIERONT POUR CETTE POLITIQUE. LA QUESTION N'A PAS ÉTÉ BEAUCOUP DISCUTÉE CHEZ LES CULTIVATEURS. C'EST POURQUOI NOUS VOULONS TENIR DES RÉUNIONS D'INFORMATION PARTOUT DANS LA PROVINCE POUR SENSIBILISER DAVANTAGE LES CULTIVATEURS À CETTE QUESTION. NOUS VOULONS ÉGALEMENT QUE CES RENCONTRES NOUS PERMETTENT DE CONNAÎTRE VOTRE POINT DE VUE AFIN QUE NOUS PUISSIONS EN TENIR COMPTE POUR FORMULER NOTRE POSITION SUR L'ORIENTATION DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE AGRICOLE ET SUR LE RÔLE DES DROITS D'OBTENTEUR DANS CETTE STRATÉGIE.

LES TAUX DE TRANSPORT SONT UNE AUTRE SOURCE DE MONTÉE EN FLÈCHE DES COÛTS AGRICOLES. LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST A SUPPRIMÉ LE TARIF DU NID-DE-CORBEAU (LA SEULE PROTECTION QUE LES CULTIVATEURS AVAIENT CONTRE LES AUGMENTATIONS TARIFAIRES) ET L'A REMPLACÉ PAR UN RÉGIME QUI ASSURE DES PROFITS AUX SOCIÉTÉS FERROVIAIRES À VOS DÉPENS.

NOUS SAVONS CE QU'ONT ÉTÉ LES AUGMENTATIONS TARIFAIRES DEPUIS DEUX OU TROIS ANS ET QU'AVONS-NOUS OBTENU EN ÉCHANGE DE CES AUGMENTATIONS?

- UNE PRESSION ACCRUE DANS LE SENS D'UN ABANDON DE CERTAINES LIGNES SECONDAIRES

- UNE PRESSION ACCRUE EN VUE D'INSTAURER UN RÉGIME DE TAUX VARIABLES ET D'INCITATIONS AU RENDEMENT

- PLUS DE MANOEUVRES CONÇUES POUR CHANGER LA MÉTHODE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DU NID-DE-CORBEAU DE MANIÈRE À SERVIR L'INTÉRÊT DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES ET DES AUTRES SOCIÉTÉS NON CÉRÉALIÈRES.

JE VEUX VOUS DIRE QUE NOUS CONTINUERONS À LUTTER CONTRE CES TENTATIVES VISANT À RÉDUIRE ENCORE PLUS LE RÉSEAU DES LIGNES SECONDAIRES ET À IMPOSER DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ENCORE PLUS DIFFICILES AUX CULTIVATEURS ET À LEURS COMMUNAUTÉS.

QU'Y A-T-IL DE COHÉRENT DANS LES POLITIQUES FÉDÉRALES SI, TANDIS QUE L'ON SE PRÉOCCUPE VRAIMENT DES COÛTS DE PRODUCTION DES CULTIVATEURS, ELLES LAISSENT LES TAUX AUGMENTER DE FAÇON INCONTRÔLÉE?

S'IL Y A JAMAIS EU UN MOMENT OÙ LA PROTECTION CONTRE LES AUGMENTATIONS TARIFAIRES ASSURÉE PAR LE TAUX DU NID-DE-CORBEAU SERAIT NÉCESSAIRE, CE SERAIT MAINTENANT.

CONCLUSION

POUR TERMINER, MESDAMES ET MESSIEURS, JE DIRAI QUE L'AGRICULTURE ME PARAÎT ÊTRE À LA CROISÉE DES CHEMINS.

IL EST MALHEUREUX QU'IL AIT FALLU LA RÉCENTE CRISE SUR LES MARCHÉS POUR NOUS FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DE CETTE DOULOUREUSE RÉALITÉ. QUE DOIT-ON FAIRE? EH BIEN, NOUS AVONS UN CHOIX CLAIR.

SOIT QUE NOUS CONSACRIONS TOUTES LES RESSOURCES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À TIRER L'INDUSTRIE AGRICOLE DU MAUVAIS PAS OÙ ELLE SE TROUVE, SOIT QUE NOUS LA LAISSONS SE DÉLABRER ET DISPARAÎTRE. NOUS DEVONS D'ABORD DÉCIDER S'IL VAUT LA

PEINE DE SAUVER CETTE INDUSTRIE. UN ARTICLE PARU RÉCEMMENT DANS LE GLOBE AND MAIL À CET ÉGARD A ÉTÉ ÉCRIT SUR UN TON À MOITIÉ SÉRIEUX. L'ARTICLE SOULEVAIT LA QUESTION : "AVONS-NOUS BESOIN D'UNE INDUSTRIE AGRICOLE?"

JE PENSE QUE LA RÉPONSE EST ÉVIDENTE -- NOUS AVONS BESOIN D'UNE INDUSTRIE AGRICOLE VIABLE POUR UN CANADA VIABLE.

PAR CONSÉQUENT, COMMENÇONS PAR RECONSTRUIRE CETTE INDUSTRIE MALGRÉ LES DIFFICULTÉS QUI NOUS ATTENDENT EN COURS DE ROUTE.

MERCI. JE VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET PRODUCTIVE RÉUNION ANNUELLE.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/035

NOTES FOR OPENING ADDRESS

BY

HON. JOSEPH GHIZ

PREMIER OF PRINCE EDWARD ISLAND

TO

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA

ON

THURSDAY, NOVEMBER 20TH, 1986

Vancouver
November 20 and 21, 1986

MR. CHAIRMAN... MAY I JOIN YOU AND MY FELLOW PREMIERS IN THANKING OUR HOST... PREMIER VANDER ZALM... FOR HIS WARM RECEPTION TO THIS BEAUTIFUL PROVINCE.

BRITISH COLUMBIA HAS WELCOMED MANY VISITORS FROM AROUND THE WORLD TO EXPO 86 THIS YEAR AND THE PEOPLE OF THE PROVINCE HAVE BEEN WONDERFUL HOSTS TO ALL OF THEM. I SINCERELY BELIEVE OUR COUNTRY OWES THEM A GREAT DEBT FOR THE ACHIEVEMENT OF EXPO... AND TO THE FRIENDLY AND HOSPITABLE ATMOSPHERE THEY CREATED.

PRINCE EDWARD ISLAND WAS PLEASED TO PLAY A PART IN THE EXPO CELEBRATIONS. WE ARE VERY GRATIFIED AT THE RESPONSE GIVEN TO OUR PAVILION... AND TO OUR FAVORITE DAUGHTER...ANNE OF GREEN GABLES. WE HOPE WE WERE ABLE TO MAKE OUR CONTRIBUTION TO AN UNDERSTANDING AND APPRECIATION OF THE ENORMOUS DIVERSITY OF OUR COUNTRY.

I AM SURE CANADA WILL REAP THE BENEFITS OF EXPO FOR MANY YEARS TO COME.

PRIME MINISTER... I HAVE ALWAYS BELIEVED THAT THE DIVERSITY OF OUR COUNTRY IS ONE OF OUR GREATEST STRENGTHS... DIVERSITY IN OUR GEOGRAPHY... AND DIVERSITY IN OUR PEOPLE. IT IS ONE OF THE PRINCIPAL FACTORS IN MAKING US A NATION UNIQUE AMONG THE NATIONS OF THE WORLD. IT IS THE SOURCE OF OUR VAST HUMAN POTENTIAL... THE ENERGY AND THE DESIRE TO BUILD A NATION WHERE EQUALITY IS MORE THAN A BYWORD... MORE THAN A CATCH PHRASE... MORE THAN AN IDEALISTIC CONCEPT.

IN MY VIEW... THE DIVERSITY OF OUR COUNTRY IS TO BE CHERISHED AND RESPECTED. IT MUST NEVER BECOME A BARRIER TO FULL PARTICIPATION IN THE BENEFITS CONFEDERATION CAN CONFER ON THE PEOPLE OF THIS COUNTRY. AND WE BELIEVE... MR. PRIME MINISTER... THAT THOSE BENEFITS CANNOT BE DIMINISHED BY GEOGRAPHIC, ECONOMIC OR POLITICAL CIRCUMSTANCE OF AN INDIVIDUAL PROVINCE.

THEY CAN ONLY BE DETERMINED BY THE MEASURE OF EQUALITY THAT WE ACCORD ALL OUR CITIZENS AS THEIR

BIRTHRIGHT IN CONFEDERATION. WE HAVE ENSHRINED OUR RIGHTS AND FREEDOMS IN OUR CONSTITUTION SO THAT WE ARE FREE TO CONDUCT OUR LIVES WITHOUT FEAR OF RETRIBUTION FROM THE STATE. WE ARE EQUALS BEFORE THE DOCUMENT WHICH DEFINES US AS A DEMOCRATIC NATION.

THERE IS ANOTHER CONCEPT OF EQUALITY WHICH HAS NOT BEEN ADDRESSED SUCCESSFULLY DESPITE DECADES OF TRYING AND MILLIONS OF DOLLARS EXPENDED IN THE EFFORT.

I SPEAK OF EQUALITY OF OPPORTUNITY FOR PRINCE EDWARD ISLANDERS - SO THEY MAY CONTRIBUTE TO THE ECONOMIC AND SOCIAL WELL-BEING OF OUR COUNTRY.

I SPEAK OF THE EQUALITY OF OPPORTUNITY WHICH RECOGNIZES THAT THE STRENGTH OF OUR NATION MUST DERIVE FROM THE STRENGTH OF ITS CONSTITUENT PARTS.

I SPEAK OF THE EQUALITY OF OPPORTUNITY THAT ENABLES OUR PEOPLE TO LIVE FULL AND REWARDING LIVES IN EVERY PART OF THIS COUNTRY.

WE CALL THE LACK OF EQUALITY OF OPPORTUNITY... REGIONAL ECONOMIC DISPARITY. WE CAN CALL IT WHAT WE LIKE... BUT THE TIME HAS COME TO MEASURE ITS EFFECTS IN HUMAN COST TO THIS COUNTRY... A COST IN DOLLARS TO BE SURE... BUT MORE IMPORTANTLY... THE COST TO THIS COUNTRY IN TERMS OF UNREALIZED POTENTIAL. THE COST TO THIS COUNTRY IN TERMS OF FULFILLMENT OF THE CONFEDERATION PACT... THE COST TO THIS COUNTRY IN TERMS OF GENERATIONS OF MEN AND WOMEN DENIED FULL PARTICIPATION IN THE EVERYDAY LIFE OF THE COUNTRY.

MR. PRIME MINISTER... WE NEED THE HELP OF OUR PARTNERS IN CONFEDERATION. WE SIMPLY DO NOT HAVE THE ECONOMIC RESOURCES WITHIN OUR PROVINCE TO CREATE THAT EQUALITY OF OPPORTUNITY. ALTHOUGH WE DO HAVE THE WILL... THE DESIRE... THE ENERGY... AND THE COMMITMENT... TO FINDING OUR OWN SOLUTIONS... AND MAKING THEM WORK.

YOU HAVE EXPRESSED THE DESIRE TO TRY NEW APPROACHES TO CREATING EQUALITY. I THANK YOU... AND I COMMEND YOU. IN CHARLOTTETOWN, WE AGREED ON SOME BASIC PRINCIPLES THAT MIGHT GUIDE A NEW APPROACH BY THE FEDERAL GOVERNMENT AND WE AGREED ON THE PRINCIPLE THAT WE WHO LIVE IN THE REGION WOULD PLAY A DETERMINANT ROLE IN DECIDING WHAT THE ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY WHICH YOU HAVE PROPOSED WOULD DO AND HOW IT WOULD DO IT.

THIS BASIC PRINCIPLE MUST BE THE CORNERSTONE OF ANY NEW INITIATIVE IF IT IS TO HAVE ANY HOPE OF CREATING EQUALITY OF OPPORTUNITY. THE REALITY IS... DESPITE ALL THE EFFORT... AND ALL THE MONEY... WE HAVE EXPENDED... THE REALITY IS THAT THIS COUNTRY HAS NEVER DEVELOPED A COHERENT REGIONAL DEVELOPMENT POLICY. WHAT WE REALLY HAVE IS AN UNFOCUSSED DISPERSAL OF EFFORT SCATTERED ACROSS SEVERAL LINE DEPARTMENTS OF THE FEDERAL GOVERNMENT. WHAT WE HAVE COSTS THE PROVINCE FAR MORE

THAN IT SHOULD IN TIME... EFFORT... AND MONEY TO ADMINISTER.

FOR THAT REASON, PRIME MINISTER,... I AM OF THE VIEW THAT THE NEW AGENCY MUST BE THE CENTREPIECE OF A CO-ORDINATED AND COHERENT ECONOMIC POLICY THAT EMBRACES ALL OF THE ECONOMIC FACTORS WHICH CREATE INEQUALITY FOR OUR CITIZENS.

IT IS MY VIEW THAT REGIONAL ECONOMIC POLICY IS NOT JUST ANOTHER SECTORAL POLICY WITHOUT PARTICULAR RELEVANCE TO TRANSPORTATION... ENERGY PRICING... RESEARCH AND DEVELOPMENT... UNEMPLOYMENT INSURANCE... OR ANY OTHER ASPECT OF FEDERAL POLICY. THE FACT IS... ALL OF THESE POLICIES AND OTHERS AS WELL... HAVE A DIRECT IMPACT ON THE POTENTIAL OF A REGIONAL ECONOMIC POLICY TO BE SUCCESSFUL.

TO BE VERY CANDID... MR. PRIME MINISTER... I CAN SEE NO PARTICULAR BENEFIT IN HELPING INDUSTRY LOCATE IN THE MARITIMES IF IT BECOMES IMPOSSIBLE TO LAND A

COMPETITIVE PRODUCT IN THE MARKET PLACE AT A COMPETITIVE PRICE... BECAUSE THE FEDERAL GOVERNMENT HAS FAILED TO SATISFACTORILY ADDRESS THE UNIQUE TRANSPORTATION PROBLEMS OF OUR REGIONS.

I BELIEVE THIS IS THE KIND OF CO-ORDINATING ROLE THE NEW AGENCY SHOULD PLAY... TO EXAMINE WITH THE PROVINCES IN THE REGION THE IMPACT OF FEDERAL NATIONAL POLICIES AND DETERMINE THE INEQUALITIES WHICH RESULT WHEN NATIONAL POLICY IS APPLIED EQUALLY ACROSS THE COUNTRY WITHOUT CONSIDERATION OF EXISTING REGIONAL IMBALANCE IN ITS EFFECT.

THE TWO MOST IMPORTANT CHARACTERISTICS THE AGENCY MUST HAVE IF IT IS TO FUNCTION IN A NEW WAY ARE THESE:

FIRSTLY, IT MUST BE CONTROLLED BY... AND REPRESENT A REGIONAL VIEWPOINT DEVELOPED WITHIN THE REGION. I WANT TO MAKE IT ABSOLUTELY CLEAR THAT I AM NOT TALKING ABOUT A CONSULTATIVE ROLE. I MEAN THAT THE

NEW AGENCY MUST PROVIDE THE OPPORTUNITY FOR THOSE OF US WHO LIVE IN THE REGION TO HAVE A DIRECT SAY IN DETERMINING OUR OWN FUTURE.

SECONDLY... THE AGENCY MUST HAVE DIRECT ACCESS TO THE HIGHEST LEVELS OF DECISION-MAKING AT THE FEDERAL LEVEL. THERE IS NO POINT IN SIMPLY CREATING ANOTHER LEVEL OF REGIONAL BUREAUCRACY TO DEAL WITH LOWER LEVELS OF THE FEDERAL BUREAUCRACY. THAT'S A LARGE PART OF OUR PROBLEM AS THINGS ARE NOW. THE NEW AGENCY MUST EMBODY SOME OF THE MANAGEMENT EFFICIENCIES THAT IT WILL DEMAND OF THOSE SEEKING ASSISTANCE FROM IT. IT CAN NOT BECOME BOGGED DOWN IN PROCEDURES AND POLICIES WHICH SAP ITS ENERGY AND WASTE ITS EFFORT.

IT IS OF FUNDAMENTAL IMPORTANCE THAT THE AGENCY'S ROLE BE WIDE ENOUGH IN SCOPE TO EMBRACE ALL THE RELEVANT FACTORS WHICH RELATE TO DEVELOPMENT OF OUR INDUSTRIES... WHETHER THEY BE RESOURCE-BASED OR TRANSPLANTED INTO THE REGION.

IT IS A REALITY FOR US THAT AN INCREASING NUMBER OF ENTREPRENEURIAL ENTERPRISES WILL BE IN THE SERVICE SECTOR. IT ALSO HAPPENS TO BE TRUE THAT MOST DEVELOPMENT OF NEW JOBS IS TAKING PLACE IN THE SERVICE SECTOR. THE PRESENT CONSTRAINTS OF INDUSTRIAL DEVELOPMENTAL PROGRAMS FAIL TO PROVIDE ASSISTANCE FOR PEOPLE IN BUSINESS IN THE SERVICE SECTOR.

FOR INSTANCE... BECAUSE WOMEN ENTERING BUSINESS TEND TO CREATE NEW BUSINESS IN THE SERVICE SECTOR... PRESENT PROGRAMS ALL BUT EXCLUDE WOMEN FROM QUALIFYING FOR ASSISTANCE.

AT PRESENT, WE ARE DENYING OURSELVES ACCESS TO A DYNAMIC ENTREPRENEURIAL FORCE AND WE ARE DENYING OUR ECONOMY THE JOBS THAT COULD BE CREATED.

I BELIEVE THE ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY MUST BE TOTALLY FLEXIBLE IN ITS RESPONSE TO JOB CREATION OPPORTUNITIES AND TO THE TYPE OF ASSISTANCE IT CAN LEND TO EXISTING AND NEW BUSINESS. THAT MEANS

HAVING THE RESOURCES TO ENCOURAGE AND DEVELOP THE PRACTICAL EXPERIENCE... THE CREATIVITY AND THE ENERGY... OF INDIVIDUALS AND COMMUNITIES WITHIN THE REGION.

IT IS ALSO OF FUNDAMENTAL IMPORTANCE THAT THE AGENCY BE GUARANTEED THE RESOURCES AND THE CONTINUITY IT NEEDS TO DO ITS JOB. WE NOW KNOW WITH CERTAINTY THAT THE CREATION OF EQUALITY OF OPPORTUNITY IS A LONG-TERM UNDERTAKING. THERE WILL BE NO SHORT-TERM TURNAROUND. THERE MUST BE SOME ASSURANCE THAT THE AGENCY NOT BE PERCEIVED BY OUR PEOPLE AS SIMPLY ANOTHER SET OF INITIATIVES OPERATING UNDER THE SAME OLD BUREAUCRATIC MANDATE.

PRIME MINISTER... I FOR ONE, AM NOT INTERESTED IN NARROW QUESTIONS AND POLITICAL SQUABBLES OVER JURISDICTIONAL RIGHTS TO DELIVER THIS OR THAT PROGRAM. I AM NOT INTERESTED IN PETTY RIVALRIES BETWEEN PROVINCIAL AND FEDERAL AUTHORITIES OVER WHO GETS THE CREDIT FOR THIS OR THAT. MY OBJECTIVE AND MY AGENDA IS

SIMPLY STATED... IT IS TO DO EVERYTHING AND ANYTHING IN MY POWER TO CREATE EQUALITY OF OPPORTUNITY FOR THE PEOPLE OF PRINCE EDWARD ISLAND. THEY ARE ENTITLED TO NO LESS. THEY EXPECT NO MORE.

I BELIEVE THAT IS THEIR RIGHT AS CANADIANS... AND I BELIEVE IT IS MY ROLE AS THEIR PREMIER TO BRING THEIR CONSIDERATIONS... THEIR EXPECTATIONS TO THIS TABLE.

PRIME MINISTER... ONE OF THE JOYS OF BEING A POLITICIAN ON PRINCE EDWARD ISLAND IS THAT YOU ARE ABLE TO MAINTAIN FACE-TO-FACE CONTACT WITH PEOPLE. UNEMPLOYMENT CEASES TO BECOME A SET OF STATISTICS ON A COMPUTER PRINTOUT. INSTEAD YOU ARE ABLE TO SEE THE STATISTICS AS PEOPLE... AS CANADIANS... AS INDIVIDUALS. YOU ARE GIVEN THE OPPORTUNITY OF CONFRONTING SOCIAL AND ECONOMIC PROBLEMS... NOT AS ABSTRACT THEORIES... BUT WITHIN THE FRAMEWORK OF DAY-TO-DAY LIVING. THERE IS NO WAY TO AVOID THE RESPONSIBILITY OF THE TRUST PLACED IN YOU AS AN ELECTED POLITICIAN. YOU SEE PEOPLE AS PEOPLE.

THE REALITY MUST BE ADDRESSED IN TERMS OF INDIVIDUALS... AND IN TERMS OF OUR CAPACITY AS AN ECONOMIC UNIT TO GENERATE THE RESOURCES WE NEED FOR CREATING EQUALITY OF OPPORTUNITY.

FOR EXAMPLE... OUR ECONOMY IS AN SEASONAL ECONOMY - FARMING, FISHING, TOURISM... THESE PRIMARY INDUSTRIES AND THEIR SPINOFFS EMPLOY ISLANDERS ON AN SEASONAL BASIS.

THE POTENTIAL OF OUR PEOPLE TO DEVELOP OUR ECONOMY WILL ALWAYS BE TEMPERED WITH THOSE BASIC REALITIES OF LIFE. THE POTENTIAL OF OUR PEOPLE TO GENERATE A TAX BASE THAT WILL ALLOW A PROVINCIAL GOVERNMENT TO INCREASE ITS CONTRIBUTIONS TO SHARED-COST PROGRAMS IS LIMITED BY THAT REALITY.

I WOULD ASK THAT YOU UNDERSTAND FULLY THE IMPACT THE FEDERAL GOVERNMENT PLACES ON THE CONCEPT OF EQUALITY WHEN IT SHIFTS THE FINANCIAL COST OF MAINTAINING THE MINIMUM LEVEL OF SERVICE TO OUR PEOPLE

IN EDUCATION... HEALTH CARE OR SUPPORT FOR THE NEEDY.

WHEN IT DOES THIS, MR. PRIME MINISTER... IT STRIKES AT THE VERY ESSENCE OF WHAT IT MEANS TO BE A CANADAIAN. IT PENALIZES CANADIANS BECAUSE OF GEOGRAPHIC CIRCUMSTANCE. IT ERODES THE QUALITY OF COMPASSION IN OUR CANADIAN SOCIETY THAT MAKES US A DISTINCTIVE AND CARING NATION. IT DESTROYS THE FUNDAMENTAL BELIEF OF OUR PEOPLE IN WHAT IT MEANS TO BE CANADIAN. IT CREATES AN INSTITUTION OF INEQUALITY.

THE PRACTICE OF THE CENTRAL GOVERNMENT TO MAKE DECISIONS WHICH SIMPLY TRANSFER ITS OBLIGATIONS WITH THE STROKE OF A PEN... WITHOUT CONSIDERATION... WITHOUT THOUGHT AS TO THE RELATIVE EFFECT ON PROVINCIAL ECONOMIES... HAS NO PLACE IN A COUNTRY IN WHICH THE IDEA OF EQUALITY OF OPPORTUNITY IS A WORKING PRINCIPLE.

NEVERTHELESS, THIS IS HAPPENING ALL TOO FREQUENTLY. PRIME MINISTER... YOUR GOVERNMENT IS MAKING DECISIONS ON TRANSPORTATION POLICY... ON TREATMENT OF

YOUNG OFFENDERS... ON SHIFTING MONEY FROM COMMUNITY COLLEGES... ON CHANGING RESPONSIBILITIES FOR SOCIAL HOUSING... AND WE ARE BEING FORCED TO PICK UP WHERE YOUR GOVERNMENT HAS LEFT OFF... WITHOUT EVEN BEING PARTY TO THE ORIGINAL DECISIONS WHICH CREATED THE PROGRAMS.

LET ME GIVE YOU ONE MORE EXAMPLE... BECAUSE ITS PARTICULARLY DISTURBING TO ME.

WE HAVE THE LARGEST PROPORTION OF ELDERLY PEOPLE OF ANY PROVINCE IN CANADA. MOST OF THEM ARE RETIRED FROM OCCUPATIONS WHICH DID NOT ALLOW THEM TO ACCUMULATE VAST SUMS OF WEALTH. THEY ARE GOOD PEOPLE... FISHERMEN... FARMERS... LABOURERS... HOMEMAKERS... PEOPLE WHO WORKED HARD AND WELL THROUGH A LIFETIME. THEY DON'T HAVE A LOT OF MONEY TO THROW AROUND.

THE GOVERNMENT OF PRINCE EDWARD ISLAND COMMENCING IN JANUARY WILL HELP THEM PAY FOR THE DRUGS THEY NEED. I'M SURE YOU ARE AWARE THAT THE ELDERLY FIND THE COST OF MEDICATION A CRIPPLING FINANCIAL BURDEN.

YOUR GOVERNMENT IS CHANGING THE PATENT ACT. THOSE CHANGES MEAN THAT THE COST OF NEW DRUGS IS GOING TO INCREASE. THE GOVERNMENT OF PRINCE EDWARD ISLAND CAN'T AFFORD TO INCREASE ITS CONTRIBUTION TO ABSORB THIS ADDITIONAL COST. THE ELDERLY HAVE NOT DEVELOPED ANY SUDDEN FINANCIAL CAPACITY TO PAY MORE.

MR. PRIME MINISTER... THE CHANGES TO THE PATENT ACT MAY ENHANCE THE PROFITS OF THE MULTINATIONAL DRUG COMPANIES. CHANGES MAY INCREASE THE INVESTMENT THOSE COMPANIES MAKE IN CENTRAL CANADA... AS YOUR GOVERNMENT HAS MAINTAINED.

BUT I SAY TO YOU SIR... AND TO MY COLLEAGUES AROUND THIS TABLE... YOU WOULD BE HARD-PRESSED TO CONVINCE A PRINCE EDWARD ISLAND PENSIONER WITH MODEST FINANCIAL RESOURCES... THAT THE CONCEPT OF EQUALITY WAS BEING FAIRLY APPLIED IN PRINCE EDWARD ISLAND.

AND I SAY TO YOU SIR... THAT IT IS NOT ENOUGH FOR US TO COME TO THIS TABLE AS EQUAL PARTNERS IN

CONFEDERATION... IF THE PRACTICES AND POLICIES OF YOUR GOVERNMENT DO NOT RECOGNIZE A FUNDAMENTAL FACT OF CONFEDERATION AT THIS POINT IN OUR NATION'S HISTORY. IT IS SIMPLY THIS... WHEN THE FEDERAL GOVERNMENT APPLIES A POLICY... RAISES THE COST OF A SERVICE... DUMPS A FEDERAL PROGRAM IN OUR LAPS... WITHDRAWS RESOURCES FROM A SHARED-COST PROGRAM... WHEN IT DOES THESE AND OTHER THINGS OF A SIMILAR NATURE... IT CALLS IN TO QUESTION THE CONCEPT OF EQUALITY WHICH BRINGS US TO THIS TABLE. THAT IS BECAUSE PRINCE EDWARD ISLAND DOES NOT HAVE THE RESOURCES TO PICK UP WHERE THE FEDERAL GOVERNMENT HAS LEFT OFF.

MR. PRIME MINISTER... I HAVE GIVEN MY SUPPORT TO THE BASIC CONCEPT OF AN ATLANTIC OPPORTUNITIES AGENCY. I HAVE ENDORSED YOUR INITIATIVE IN COMING TO MY PROVINCE TO DISCUSS THE CONCEPT WITH THE OTHER ATLANTIC PREMIERS. WE HAVE PLACED NEW HOPE IN THE CONCEPT. WE HAVE SEEN IT AS A NEW AND INNOVATIVE WAY TO ATTACK A PROBLEM OF INEQUALITY THAT IS GENERATIONS OLD.

WE MUST ALSO RECOGNIZE THAT THE PROVINCIAL, TERRITORIAL AND FEDERAL REPRESENTATIVES ARE NOT THE ONLY PLAYERS... LET'S NOT PROMISE MORE THAN WE CAN DO. WE MUST ACKNOWLEDGE IN WORD AND DEED... IN OUR INSTITUTIONS AND PROGRAMS... THE ROLE OF LOCAL GOVERNMENTS, COMMUNITIES AND INDIVIDUALS IN ACHIEVING THE OBJECTIVES TO WHICH WE HAVE COMMITTED OURSELVES.

THE CHALLENGE I PUT TO YOU SIR... AND TO MY FELLOW PREMIERS... IS THIS... THAT WE AS THE FIRST MINISTERS OF THIS COUNTRY... FIND THE WAY... PROVIDE THE MEANS... DO WHATEVER IS NECESSARY TO MAKE THE FUNDAMENTAL PRINCIPLE OF EQUALITY OF OPPORTUNITY... A LIVING, WORKING, OVERRIDING PRINCIPLE IN EVERY DELIBERATION WE MAKE... IN EVERY ACTION WE TAKE.

EQUALITY OF OPPORTUNITY IS WHAT HAS BUILT THIS COUNTRY. SHARING IS WHAT HAS MADE CANADA. I DON'T WANT TO HAVE TO SAY TO A PRINCE EDWARD ISLANDER LOOKING FOR A JOB THAT HE OR SHE MUST RELOCATE TO CENTRAL CANADA.

EQUALITY OF OPPORTUNITY WILL ALLOW YOUNG PRINCE EDWARD ISLANDERS TO WORK... RAISE A FAMILY... AND LIVE IN DIGNITY ON PRINCE EDWARD ISLAND.

WHEN THE FEDERAL GOVERNMENT AND THE RICHER PROVINCE SHARE WITH THE HAVE NOT PROVINCES THEY STRENGTHEN CANADA.

THE EROSION OF FEDERAL FUNDING TO THE HAVE NOT PROVINCES DISCRIMINATES AGAINST US IN A VERY REAL WAY. IT PUTS IN JEOPARDY OUR ABILITY TO FUND EDUCATION... HEALTH CARE AND TRANSPORTATION. PRINCE EDWARD ISLANDERS HAVE THE SAME BASIC RIGHT TO THESE SERVICES AS ANY OTHER CANADIANS. I PASSIONATELY BELEIVE IN THE PRINCIPLE OF THE EQUALITY OF OPPORTUNITY . LET'S PUT OUR COLLECTIVE WILL INTO ACTION SO THAT WE IN PRINCE EDWARD ISLAND CAN SHARE IN THE WEALTH AND THE GREATNESS THAT IS CANADA.

I THANK YOU FOR THIS OPPORTUNITY TO BRING THE CONCERNS OF THE PEOPLE OF PRINCE EDWARD ISLAND TO THESE DELIBERATIONS.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/035

NOTES POUR LE DISCOURS D'OUVERTURE

DE

L'HONORABLE JOSEPH GHIZ

PREMIER MINISTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE

LE JEUDI 20 NOVEMBRE 1986

LIBRARY
University of Toronto

Vancouver
Les 20 et 21 novembre 1986

M. LE PRÉSIDENT, PERMETTEZ-MOI DE ME JOINDRE À VOUS ET À MES COLLÈGUES PREMIERS MINISTRES POUR REMERCIER NOTRE HÔTE LE PREMIER MINISTRE VANDER ZALM, POUR SON ACCUEIL CHALEUREUX DANS CETTE BELLE PROVINCE.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE A ACCUEILLI CETTE ANNÉE DE NOMBREUX VISITEURS DU MONDE ENTIER À L'OCCASION D'EXPO 86 ET LES HABITANTS DE LA PROVINCE ONT ÉTÉ POUR EUX DES HÔTES MERVEILLEUX. JE CROIS SINCÈREMENT QUE NOTRE PAYS LEUR DOIT BEAUCOUP POUR LA RÉALISATION D'EXPO ET POUR L'ATMOSPHÈRE D'HOSPITALITÉ ET DE GENTILLESSE QU'ILS ONT SU CRÉER.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD SE RÉJOUIT D'AVOIR PARTICIPÉ AUX CÉLÉBRATIONS D'EXPO. NOUS SOMMES TRÈS CONTENTS DE LA FAÇON DONT FURENT ACCUEILLIS NOTRE PAVILLON ET NOTRE FILLE FAVORITE, ANNE OF GREEN GABLES. NOUS ESPÉRONS AVOIR PU CONTRIBUER À FAIRE COMPRENDRE ET À FAIRE APPRÉCIER L'ÉNORME DIVERSITÉ QUI CARACTÉRISE NOTRE PAYS.

JE SUIS SÛR QUE LE CANADA RESSENTIRA LES BIENFAITS D'EXPO PENDANT DE NOMBREUSES ANNÉES.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'AI TOUJOURS PENSÉ QUE LA DIVERSITÉ DE NOTRE PAYS ÉTAIT UN DE NOS PLUS GRANDS ATOUTS, DIVERSITÉ DANS NOTRE GÉOGRAPHIE ET DIVERSITÉ DANS NOTRE POPULATION. C'EST LÀ L'UN DES TRAITS PRINCIPAUX QUI DONNENT À NOTRE PAYS SON UNICITÉ PARMI LES NATIONS DU GLOBE ET C'EST CETTE

.../2

DIVERSITÉ QUI CARACTÉRISE NOTRE VASTE POTENTIEL HUMAIN ... L'ÉNERGIE ET LE DÉSIR DE CONSTRUIRE UNE NATION OÙ L'ÉGALITÉ SOIT PLUS QU'UN MOT, PLUS QU'UN MOT D'ORDRE, PLUS QU'UN CONCEPT IDÉALISTE.

SELON MOI, LA DIVERSITÉ DE NOTRE PAYS DOIT ÊTRE CHÉRIE ET RESPECTÉE. ELLE NE DOIT JAMAIS DEVENIR UNE ENTRAVE À LA PLEINE JOUISSANCE DES AVANTAGES QUE NOTRE CONFÉDÉRATION PEUT CONFÉRER AUX HABITANTS DE CE PAYS. ET NOUS SOMMES CONVAINCUS, M. LE PREMIER MINISTRE, QUE CES AVANTAGES NE PEUVENT PAS ÊTRE AFFECTÉS PAR LES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES OU POLITIQUES PARTICULIÈRES D'UNE PROVINCE.

LES AVANTAGES NE PEUVENT ÊTRE DÉTERMINÉS QUE PAR LE DEGRÉ D'ÉGALITÉ QUE NOUS RECONNAISSONS À TOUS NOS CITOYENS, SOUS LA FORME DES DROITS IMPRESCRIPTIBLES OCTROYÉS PAR LA CONFÉDÉRATION. NOUS AVONS INSCRIT NOS DROITS ET LIBERTÉS DANS NOTRE CONSTITUTION DE FAÇON À CE QUE CHACUN PUISSE CONDUIRE SA VIE LIBREMENT, SANS CRAINDRE DE CHÂTIMENT DE LA PART DE L'ÉTAT. NOUS SOMMES TOUS ÉGAUX DEVANT LE DOCUMENT QUI NOUS DÉFINIT COMME UNE NATION DÉMOCRATIQUE.

IL EXISTE UNE AUTRE NOTION D'ÉGALITÉ À LAQUELLE ON N'A PAS FAIT LE SORT QU'ELLE MÉRITE, EN DÉPIT DE DIZAINES D'ANNÉES D'EFFORTS ET DE MILLIONS DE DOLLARS DÉPENSÉS.

.../3

JE VEUX PARLER DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES HABITANTS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, AFIN QU'ILS PUISSENT CONTRIBUER AUX BIENFAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE NOTRE PAYS.

JE VEUX PARLER DE CETTE ÉGALITÉ DES CHANCES QUI REPOSE SUR LE PRINCIPE SELON LEQUEL LA FORCE DE NOTRE PAYS DÉCOULE OBLIGATOIREMENT DE LA FORCE DES PARTIES QUI LA COMPOSENT.

JE VEUX PARLER DE CETTE ÉGALITÉ DES CHANCES QUI PERMET À NOS POPULATIONS DE VIVRE UNE VIE PLEINE ET PROSPÈRE DANS N'IMPORTE QUELLE RÉGION DU PAYS.

NOUS APPELONS L'ABSENCE D'ÉGALITÉ DES CHANCES ... DISPARITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE. QUEL QUE SOIT LE NOM QUE NOUS LUI DONNONS, LE MOMENT EST VENU D'EN MESURER LES EFFETS EN TERMES DE COÛT HUMAIN POUR LE PAYS, COÛT EN DOLLARS CERTES, MAIS PLUS IMPORTANT ENCORE, COÛT QUE DOIT PAYER NOTRE PAYS EN TERMES DE POTENTIEL NON EXPLOITÉ. PRIX À PAYER EN TERMES D'APPLICATION DU PACTE DE LA CONFÉDÉRATION ... PRIX À PAYER EN TERMES DE GÉNÉRATIONS D'HOMMES ET DE FEMMES À QUI A ÉTÉ REFUSÉ UNE PLEINE ET TOTALE PARTICIPATION À LA VIE QUOTIDIENNE DU PAYS.

M. LE PREMIER MINISTRE, NOUS AVONS BESOIN DE L'AIDE DE NOS PARTENAIRES DE LA CONFÉDÉRATION. NOTRE PROVINCE NE DISPOSE SIMPLEMENT PAS DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES QUI LUI DONNERAIENT

.../4

CETTE ÉGALITÉ DES CHANCES, QUAND BIEN MÊME NOUS AURIONS LA FERME VOLONTÉ, LE DÉSIR, L'ÉNERGIE ET LE DEVOIR DE TROUVER NOS PROPRES SOLUTIONS ET DE LE METTRE EN PRATIQUE.

VOUS AVEZ EXPRIMÉ LE DÉSIR D'ESSAYER DE NOUVELLES APPROCHES POUR RÉALISER CETTE ÉGALITÉ. JE VOUS EN SAIS GRÉ ET JE VOUS EN FAIS MES ÉLOGES. À CHARLOTTETOWN, NOUS NOUS SOMMES MIS D'ACCORD SUR CERTAINS PRINCIPES SUSCEPTIBLES DE SERVIR DE BASE À UNE NOUVELLE APPROCHE ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET NOUS NOUS SOMMES ENTENDUS SUR LE PRINCIPE SELON LEQUEL C'EST NOUS, NOUS QUI VIVONS DANS LA RÉGION, QUI DEVONS DÉCIDER DE FAÇON DÉCISIVE DE CE QUE FERAIT CETTE AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE QUE VOUS AVEZ PROPOSÉE, ET COMMENT ELLE LE FERAIT.

CE PRINCIPE DE BASE DOIT ÊTRE LA PIERRE ANGULAIRE DE TOUTE NOUVELLE INITIATIVE, SI L'ON VEUT AVOIR QUELQUE ESPOIR D'INSTAURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES. LA RÉALITÉ EST CELLE-CI: EN DÉPIT DE TOUS LES EFFORTS CONSENTIS, EN DÉPIT DE TOUT L'ARGENT DÉPENSÉ, LA RÉALITÉ EST QUE NOTRE PAYS N'A JAMAIS ÉLABORÉ UNE POLITIQUE COHÉRENTE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. CE À QUOI NOUS ASSISTONS DANS LA RÉALITÉ C'EST À UNE DISPERSION DES EFFORTS SANS OBJECTIF CONCERTÉ, UN ÉPARPILLEMENT DES EFFORTS ENTRE PLUSIEURS MINISTÈRES CLÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. CE À QUOI NOUS AVONS ABOUTI COÛTE À LA PROVINCE PLUS QU'IL N'EST LÉGITIME, EN TEMPS, EN EFFORTS ET EN ARGENT.

.../5

POUR CETTE RAISON, M. LE PREMIER MINISTRE, JE SUIS D'AVIS QUE LE NOUVEL ORGANISME DOIT ÊTRE AU CENTRE D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE CONCERTÉE ET COHÉRENTE, UNE POLITIQUE QUI TIENNE COMPTE DE TOUS LES FACTEURS ÉCONOMIQUES CONSIDÉRÉS COMME UNE SOURCE D'INÉGALITÉ POUR LES CITOYENS.

JE SUIS D'AVIS QUE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE N'EST PAS UNE SIMPLE POLITIQUE SECTORIELLE PARMI D'AUTRES, SANS RAPPORT PARTICULIER AVEC LES TRANSPORTS, LE PRIX DE L'ÉNERGIE, LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT, L'ASSURANCE-CHÔMAGE, OU TOUT AUTRE ASPECT DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE. LE FAIT EST OUE TOUTES CES POLITIQUES, ET D'AUTRES ENCORE, ONT UN EFFET DIRECT SUR LA RÉUSSITE OU L'ÉCHEC D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE.

POUR DIRE LES CHOSES SIMPLEMENT, M. LE PREMIER MINISTRE, JE NE VOIS AUCUN AVANTAGE PARTICULIER À AIDER DES INDUSTRIES À S'INSTALLER DANS LES PROVINCES MARITIMES S'IL S'AVÈRE IMPOSSIBLE DE METTRE SUR LE MARCHÉ UN PRODUIT CONCURRENTIEL, À UN PRIX CONCURRENTIEL ... PARCE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL N'A PAS SU S'ATTAQUER AVEC SUCCÈS AUX PROBLÈMES SPÉCIFIQUES POSÉS PAR LE TRANSPORT DANS NOS RÉGIONS.

JE PENSE QUE C'EST CE RÔLE DE COORDINATION QUE DEVRAIT JOUER LE NOUVEL ORGANISME: EXAMINER AVEC LES PROVINCES

.../6

DE LA RÉGION L'IMPACT DES POLITIQUES FÉDÉRALES NATIONALES ET DÉTERMINER LES INÉGALITÉS QUI RÉSULTENT DE L'APPLICATION UNIFORME DANS LE PAYS DE LA POLITIQUE NATIONALE, SANS CONSIDÉRATION DES DÉSÉQUILIBRES CRÉES PAR LES EFFETS DE CETTE POLITIQUE.
LES DEUX CARACTÉRISTIQUES LES PLUS IMPORTANTES QUE DOIT REVÊTIR L'AGENCE, SI ON VEUT QU'ELLE FONCTIONNE D'UNE NOUVELLE FAÇON, SONT LES SUIVANTES:

PREMIÈREMENT, ELLE DOIT SE CONFORMER À UNE POLITIQUE RÉGIONALE ET REPRÉSENTER CETTE POLITIQUE ÉLABORÉE PAR LA RÉGION. JE TIENS À BIEN PRÉCISER QUE JE N'ENTENDS PAS UN RÔLE DE CONSULTATION. CE QUE JE VEUX DIRE, C'EST QUE LE NOUVEL ORGANISME DOIT OBLIGATOIREMENT OFFRIR L'OCCASION À CEUX D'ENTRE NOUS QUI VIVENT DANS LA RÉGION D'INTERVENIR DE FAÇON DIRECTE DANS LA DÉTERMINATION DE LEUR PROPRE AVENIR.

DEUXIÈMEMENT, L'AGENCE DOIT AVOIR DIRECTEMENT ACCÈS AUX POSTES DE DÉCISION FÉDÉRAUX LES PLUS ÉLEVÉS. IL NE SERT À RIEN EN EFFET DE CRÉER UNE NOUVELLE BUREAUCRATIE RÉGIONALE CHARGÉE DE TRAITER AVEC LES ÉCHELONS INFÉRIEURS DE LA BUREAUCRATIE FÉDÉRALE. C'EST POUR UNE BONNE PART DE LA SITUATION ACTUELLE QUE DÉCOULENT NOS PROBLÈMES. LA NOUVELLE AGENCE DOIT POSSÉDER CERTAINES DES QUALITÉS DE GESTION QU'ELLE VA EXIGER DE CEUX QUI EN ATTENDENT L'ASSISTANCE. ELLE NE DOIT PAS S'ENLISER DANS DES PROCÉDURES ET DES POLITIQUES QUI RISQUENT D'EN SAPER L'ÉNERGIE ET D'EN RUINER LES EFFORTS.

IL EST IMPÉRATIF QUE LE RÔLE DE L'AGENCE SOIT ASSEZ ÉTENDU POUR ENGLOBER TOUS LES FACTEURS PERTINENTS AYANT TRAIT AU DÉVELOPPEMENT DE NOS INDUSTRIES, QU'ELLES SOIENT BASÉES SUR NOS RESSOURCES OU TRANSPLANTÉES DANS LA RÉGION.

IL NOUS SEMBLE HORS DE QUESTION QU'UN NOMBRE CROISSANT D'ENTREPRISES OEUVRERONT DANS LE SECTEUR DES SERVICES. IL NOUS SEMBLE TOUT AUSSI VRAI QUE LES NOUVEAUX EMPLOIS SE CRÉERONT SURTOUT DANS LE SECTEUR DES SERVICES. LES CONTRAINTES AUXQUELLES SONT ACTUELLEMENT SOUMIS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL LES EMPÊCHENT D'ASSISTER LES HOMMES D'AFFAIRES DU SECTEUR DES SERVICES.

POUR CITER UN EXEMPLE, LES FEMMES QUI SE METTENT EN AFFAIRES TENDANT À CRÉER DE NOUVELLES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DES SERVICES, LES PROGRAMMES ACTUELS NE PEUVENT QU'EMPÊCHER LES FEMMES DE SE QUALIFIER POUR UNE AIDE.

À L'HEURE ACTUELLE, NOUS FERMONS LA PORTE AUX ENTREPRISES DYNAMIQUES ET NOUS PRIVONS NOTRE ÉCONOMIE DES EMPLOIS QUI POURRAIENT ÊTRE CRÉÉS.

JE SUIS D'AVIS QUE L'AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE DOIT FAIRE PREUVE D'UNE TOTALE SOUPLESSE EN MATIÈRE DE CRÉATION D'EMPLOIS ET DANS LE GENRE D'ASSISTANCE QU'ELLE PEUT

.../8

FOURNIR AUX ENTREPRISES EXISTANTES ET NOUVELLES. CELA VEUT DIRE QU'IL FAUDRAIT DISPOSER DES RESSOURCES PERMETTANT D'ENCOURAGER ET DE DÉVELOPPER LA COMPÉTENCE PRATIQUE, LE SENS CRÉATEUR ET L'ÉNERGIE DES INDIVIDUS ET DES COMMUNAUTÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉGION.

IL EST ÉGALEMENT CAPITAL QUE L'AGENCE SOIT ASSURÉE DE RECEVOIR LES RESSOURCES NÉCESSAIRES ET JOUISSE D'UNE CONTINUITÉ INDISPENSABLE POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION. NOUS SAVONS MAINTENANT AVEC CERTITUDE QUE L'ÉGALITÉ DES CHANCES EST UNE ENTREPRISE DE LONGUE HALEINE. ON NE POURRA PAS FAIRE DEMI-TOUR EN COURS DE ROUTE. NOUS DEVONS AVOIR L'ASSURANCE QUE L'AGENCE NE POURRA PAS ÊTRE PERÇUE PAR NOTRE PEUPLE COMME UN AUTRE TRAIN D'INITIATIVES FONCTIONNANT SUR LE MODÈLE DU VIEUX MANDAT BUREAUCRATIQUE.

M. LE PREMIER MINISTRE, POUR MA PART, JE NE SUIS PAS INTÉRESSÉ PAR LES MESQUINERIES ET LES QUERELLES POLITIQUES VISANT À SAVOIR QUELLE JURIDICTION EST AUTORISÉE À PRÉSENTER TEL OU TEL PROGRAMME. JE NE SUIS PAS INTÉRESSÉ PAR LES RIVALITÉS MESQUINES ENTRE LES AUTORITÉS PROVINCIALES ET FÉDÉRALES POUR SAVOIR QUI EST CRÉDITÉ DE CECI OU CELA. MON OBJECTIF ET MON CALENDRIER SONT SIMPLES: ILS CONSISTENT POUR MOI À FAIRE TOUT CE QUI EST EN MON

.../9

POUVOIR POUR INSTAURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES AU PROFIT DES GENS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD. ILS N'ONT DROIT À RIEN DE MOINS ET ILS NE DEMANDENT RIEN DE PLUS.

JE CROIS QUE C'EST CELA LEUR DROIT DE CANADIENS ET JE PENSE QUE C'EST MON RÔLE, EN MA QUALITÉ DE PREMIER MINISTRE, DE ME FAIRE LEUR PORTE-PAROLE, D'EXPRIMER ICI LEURS REVENDICATIONS ET LEURS ESPÉRANCES.

M. LE PREMIER MINISTRE, L'UNE DES JOIES QU'ÉPROUVE L'HOMME POLITIQUE DANS UN ENDROIT TEL QUE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, C'EST DE POUVOIR VIVRE EN CONTACT ÉTROIT AVEC LES HABITANTS. LE CHÔMAGE CESSE ALORS D'ÊTRE UNE LISTE DE STATISTIQUES SUR UNE FEUILLE D'ORDINATEUR. AU CONTRAIRE, LES STATISTIQUES Y REVÊTENT UNE FORME HUMAINE; VOUS AVEZ AFFAIRE À DES CANADIENS, À DES INDIVIDUS. VOUS ÊTES CONFRONTÉ À DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES, À DES PROBLÈMES SOCIAUX, NON À DES THÉORIES ABSTRAITES; LES PROBLÈMES SE SITUENT DANS LE CADRE DE LA VIE DE TOUS LES JOURS. DANS UN TEL CLIMAT, IL EST IMPOSSIBLE D'ÉCHAPPER À LA RESPONSABILITÉ RÉSULTANT DE LA CONFIANCE QUI A ÉTÉ PLACÉE EN VOUS, QUI AVEZ ÉTÉ ÉLU. VOUS VOYEZ LES GENS COMME DES GENS ET NON COMME DES NUMÉROS.

LA RÉALITÉ DOIT ÊTRE VUE EN TERMES D'INDIVIDUS ET EN TERMES DE CAPACITÉ POUR NOTRE UNITÉ ÉCONOMIQUE DE GÉNÉRER LES

.../10

RESSOURCES DONT NOUS AVONS BESOIN POUR INSTAURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES.

PRENOnS UN EXEMPLE. NOTRE ÉCONOMIE EST SAISONNIÈRE: AGRICULTURE, PÊCHE, TOURISME. CES INDUSTRIES PRIMAIRES ET LEURS ACTIVITÉS CONNEXES EMPLOIENT LES INSULAIRES SUR UNE BASE SAISONNIÈRE.

CES RÉALITÉS ÉLÉMENTAIRES DE LA VIE INFLUERONT TOUJOURS SUR LA CAPACITÉ DE NOS POPULATIONS DE FAIRE MARCHER NOTRE ÉCONOMIE. LA CAPACITÉ DE NOTRE PEUPLE DE GÉNÉRER UNE BASE D'IMPOSITION PERMETTANT AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL D'ACCROÎTRE SES CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES À COÛTS PARTAGÉS SERA TOUJOURS LIMITÉE PAR CETTE RÉALITÉ.

JE VOUDRAIS VOUS DEMANDER DE BIEN COMPRENDRE LE DOMMAGE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL FAIT SUBIR AU CONCEPT D'ÉGALITÉ LORSQU'IL DEMANDE À NOTRE PEUPLE DE RÉGLER LE COÛT FINANCIER RÉSULTANT DU MAINTIEN DES SERVICES À LEUR NIVEAU MINIMUM, DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ OU DE L'AIDE AUX NÉCESSITEUX.

DANS DE PAREILLES CIRCONSTANCES, M. LE PREMIER MINISTRE, C'EST L'ESSENCE MÊME DU CONCEPT DE CANADIENS QUI EST MIS EN QUESTION. LES CANADIENS SONT PÉNALISÉS EN RAISON DE CRITÈRES GÉOGRAPHIQUES. CETTE SITUATION ÉRODE LA QUALITÉ DE

.../11

CETTE COMPASSION QUI EST PROPRE À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE ET QUI FAIT DE NOUS UNE NATION HUMANITAIRE ET UNIQUE. ELLE DÉTRUIT LA FOI FONDAMENTALE DE NOTRE PEUPLE DANS LE FAIT "D'ÊTRE CANADIEN". ELLE CRÉE UNE SITUATION D'INÉGALITÉ.

LA PRATIQUE DU GOUVERNEMENT CENTRAL DE PRENDRE DES DÉCISIONS PAR LESQUELLES, D'UN SEUL TRAIT DE PLUME, IL TRANSFÈRE SES OBLIGATIONS, SANS CONSIDÉRATION, SANS EXAMEN DES EFFETS RELATIFS QUE CELA NE MANQUERA PAS D'AVOIR SUR LES ÉCONOMIES DES PROVINCES ... UNE TELLE PRATIQUE N'A AUCUNE PLACE DANS UN PAYS OÙ L'IDÉE D'ÉGALITÉ DES CHANCES EST UNE RÈGLE D'OR.

QUOI QU'IL EN SOIT, CETTE SITUATION SE REPRODUIT TROP SOUVENT. M. LE PREMIER MINISTRE, VOTRE GOUVERNEMENT PREND DES DÉCISIONS SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS, SUR LE TRAITEMENT DES JEUNES DÉLINQUANTS, SOUTIRE DE L'ARGENT DES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES, MODIFIE LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ... ET NOUS SOMMES FORCÉS DE REPRENDRE LE TRAVAIL LÀ OÙ VOTRE GOUVERNEMENT L'A ARRÊTÉ, ALORS QUE NOUS N'AVONS PAS MÊME PARTICIPÉ AUX DÉCISIONS QUI ONT CRÉÉ LES PROGRAMMES.

PERMETTEZ-MOI DE VOUS CITER UN NOUVEL EXEMPLE, CAR IL EST PARTICULIÈREMENT DÉROUTANT À MES YEUX.

.../12

NOUS AVONS LA POPULATION DE GENS ÂGÉS PROPORTIONNELLEMENT LA PLUS IMPORTANTE DE TOUTES LES PROVINCES DU CANADA. LA PLUPART DE CES PERSONNES EXERÇAIENT DES PROFESSIONS QUI NE LEUR PERMETTAIENT PAS D'ACCUMULER DE RICHESSES. CE SONT DE BRAVES GENS, DES PÊCHEURS, DES FERMIERS, DES MANOEUVRES, DES AGENTS D'AIDE FAMILIALE ... DES GENS QUI ONT TRAVAILLÉ DUR ET BIEN PENDANT TOUTE LEUR VIE. ILS N'ONT PAS BEAUCOUP D'ARGENT À DÉPENSER.

LE GOUVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD VA, À PARTIR DE JANVIER, LES AIDER À PAYER LES MÉDICAMENTS DONT ILS ONT BESOIN. VOUS SAVEZ QUEL FARDEAU REPRÉSENTE LE COÛT DES MÉDICAMENTS POUR LES GENS ÂGÉS.

VOTRE GOUVERNEMENT EST EN TRAIN DE CHANGER LA LOI SUR LES BREVETS. CES CHANGEMENTS SIGNIFIENT QUE LE COÛT DES NOUVEAUX MÉDICAMENTS VA AUGMENTER. LE GOUVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD NE PEUT SE PERMETTRE D'AUGMENTER SA CONTRIBUTION AFIN D'ABSORBER CES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES. DE LEUR CÔTÉ LES GENS ÂGÉS N'ONT PAS AUGMENTÉ SOUDAINEMENT LEURS REVENUS POUR PAYER DAVANTAGE.

M. LE PREMIER MINISTRE, LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA LOI SUR LES BREVETS AURONT PEUT-ÊTRE POUR EFFET D'AUGMENTER LES

.../13

PROFITS DES MULTINATIONALES SPÉCIALISÉES DANS LES MÉDICAMENTS. ILS AURONT PEUT-ÊTRE POUR EFFET D'AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS DE CES SOCIÉTÉS DANS LE CENTRE DU CANADA, COMME L'A SOUTENU VOTRE GOUVERNEMENT.

MAIS JE VOUDRAIS VOUS DIRE CECI, M. LE PREMIER MINISTRE, ET À VOUS MES COLLÈGUES RÉUNIS AUTOUR DE CETTE TABLE, VOUS AUREZ BEAUCOUP DE MAL À CONVAINCRE UN RETRAITÉ DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, QUELQU'UN QUI NE DISPOSE QUE DE MODESTES RESSOURCES, QUE LE CONCEPT D'ÉGALITÉ A ÉTÉ APPLIQUÉ DE FAÇON ÉQUITABLE DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

M. LE PREMIER MINISTRE, J'AJOUTE QU'IL NE SUFFIT PAS QUE NOUS VENIONS NOUS ASSEOIR À CETTE TABLE EN QUALITÉ DE PARTENAIRES ÉGAUX DE LA CONFÉDÉRATION, SI, PAR SES PRATIQUES ET SES POLITIQUES, VOTRE GOUVERNEMENT NE RECONNAÎT PAS UN PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA CONFÉDÉRATION, À CE MOMENT-CI DE NOTRE HISTOIRE. LES CHOSES SONT SIMPLES: LORSQUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL APPLIQUE UNE POLITIQUE ... AUGMENTE LE COÛT D'UN SERVICE ... LAISSE UN PROGRAMME FÉDÉRAL À NOTRE CHARGE, RETIRE DES RESSOURCES D'UN PROGRAMME À RESPONSABILITÉ PARTAGÉE, LORSQU'IL PREND TOUTES CES MESURES ET FAIT D'AUTRES CHOSES DU MÊME GENRE, ALORS NOUS SOMMES EN DROIT DE METTRE EN QUESTION LE

.../14

CONCEPT D'ÉGALITÉ QUI NOUS A AMENÉS À CETTE TABLE. TOUT CELA PARCE QUE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD N'A PAS LES RESSOURCES QUI LUI PERMETTRAIENT DE SE CHARGER DES TÂCHES OUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A LAISSÉES EN PLAN.

M. LE PREMIER MINISTRE, J'AI DONNÉ MON SOUTIEN AU CONCEPT FONDAMENTAL D'UNE AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE. J'AI SOUSCRIT À VOTRE INITIATIVE DE VENIR DANS MA PROVINCE AFIN DE DISCUTER DE CE CONCEPT AVEC LES AUTRES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES ATLANTIQUES.

NOUS AVONS MIS DE NOUVEAUX ESPOIRS DANS CE CONCEPT. NOUS Y AVONS VU UN MOYEN NOUVEAU DE S'ATTAQUER AU PROBLÈME DE L'INÉGALITÉ, LEQUEL REMONTE LOIN DANS LE PASSÉ.

NOUS DEVONS EN OUTRE PRENDRE CONSCIENCE QUE LES REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX NE SONT PAS LES SEULS ACTEURS. NE PROMETTONS PAS PLUS QUE NOUS NE POUVONS. NOUS DEVONS FAIRE UNE PLACE, DANS NOS PAROLES ET NOS ACTES, DANS NOS INSTITUTIONS ET NOS PROGRAMMES, AU RÔLE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX, DES COLLECTIVITÉS ET DES INDIVIDUS, DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS QUE NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS D'ATTEINDRE.

LE DÉFI QUE JE VOUS PROPOSE, À VOUS M. LE PREMIER MINISTRE ET À VOUS, MES COLLÈGUES PREMIERS MINISTRES, LE VOICI:

.../15

IL FAUT QUE NOUS, PREMIERS MINISTRES DE CE PAYS, TROUVIONS LE MOYEN, PROCURIONS LES RESSOURCES, FASSIONS TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR FAIRE DE CE PRINCIPE FONDAMENTAL DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, UN PRINCIPE VIVANT, ACTIF, PRÉPONDÉRANT, DANS TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS QUE NOUS TENONS DANS TOUTES LES ACTIONS QUE NOUS DÉCIDONS.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES C'EST CE QUI DOIT INSPIRER NOTRE PAYS. LE DÉSIR DE PARTAGER C'EST CE QUI A FAIT LE CANADA. JE NE VEUX PAS ÊTRE OBLIGÉ DE DIRE À UN HABITANT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD QUI CHERCHE DU TRAVAIL: "ALLEZ VOUS INSTALLER DANS LE CENTRE DU CANADA".

L'ÉGALITÉ DES CHANCES PERMETTRA AUX JEUNES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD DE TRAVAILLER, D'ÉLEVER UNE FAMILLE ET DE VIVRE DIGNEMENT DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD.

C'EST EN PARTAGEANT AVEC LES PROVINCES DÉSHÉRITÉES QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES LES PLUS RICHES RENFORCERONT LE CANADA.

L'ÉROSION DU FINANCEMENT FÉDÉRAL À L'ÉGARD DES PROVINCES DÉSHÉRITÉES EST UN ACTE DE DISCRIMINATION TRÈS RÉEL À NOS DÉPENS. CETTE SITUATION NOUS ENLÈVE TOUTE CAPACITÉ DE FINANCER L'ENSEIGNEMENT, LES SOINS DE SANTÉ ET LES TRANSPORTS.

.../16

LES HABITANTS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ONT DROIT À CES SERVICES DE LA MÊME FAÇON QUE LES AUTRES CANADIENS. JE CROIS AU PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES. RASSEMBLONS NOS FORCES ET AGISSONS ENSEMBLE AFIN QUE NOUS, LES HABITANTS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, PUISSIONS PARTAGER LA RICHESSE ET LA GRANDEUR QUI FONT LE CANADA.

JE VOUS REMERCIE DE M'AVOIR DONNÉ L'OCCASION DE FAIRE FIGURER LES PRÉOCCUPATIONS DES HABITANTS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD DANS NOS DÉLIBÉRATIONS.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/036

OPENING STATEMENT

THE HONOURABLE WILLIAM N. VANDER ZALM

PREMIER

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER

NOVEMBER 20 - 21, 1986

LIBRARY
DEPARTMENT OF FINANCE

CHECK AGAINST DELIVERY

THANK YOU, PRIME MINISTER.

IN MY WORDS OF WELCOME AT THE OPENING OF THIS CONFERENCE, I DESCRIBED THIS MEETING OF FIRST MINISTERS AS AN OPPORTUNITY FOR US TO WORK TOGETHER TO FOSTER AN INCREASED SENSE OF UNITY AND NATIONAL PRIDE ACROSS OUR COUNTRY.

I SEE THIS AS A PRIORITY TASK.

IF CANADIANS ARE TO FEEL TRULY <u>CANADIAN</u> AS OPPOSED TO SEEING THEMSELVES SIMPLY AS BRITISH COLUMBIANS, MANITOBANS, OR QUEBECOIS, IT'S IMPORTANT FOR THEM TO UNDERSTAND ONE ANOTHER AND TO FEEL EQUAL WITHIN THE FRAMEWORK OF CONFEDERATION.

IN MY VIEW, THIS CONFERENCE SHOULD SERVE AS A MEANS TO FOCUS CONSTRUCTIVELY ON THE ISSUES, INCLUDING THOSE REGIONAL INEQUITIES THAT DETRACT FROM THE SENSE OF EQUALITY WE ALL WANT.

BY DOING SO, WE CAN TOGETHER BEGIN TO DEVELOP A CLEAR AND ACCURATE PICTURE OF THE FAIRNESS AND EFFECTIVENESS OF THE CANADIAN PARTNERSHIP AS IT EXISTS TODAY.

IT'S WITH THIS AIM IN MIND, THAT I PRESENT A PERSPECTIVE OF CONFEDERATION FROM HERE ON THE WEST COAST.

. . ./2

BRITISH COLUMBIA'S COMMITMENT AND CONTRIBUTION TO CONFEDERATION RUNS LONG AND DEEP DESPITE THE MANY LONG-STANDING AND CURRENT CONSTRAINTS WHICH WE BELIEVE PREVENT US FROM PLAYING AN APPROPRIATE AND FULL ROLE.

THESE INCLUDE POPULATION DISTRIBUTION, THE WEIGHTED POLITICAL ADVANTAGE ENJOYED BY CENTRAL CANADA, A LACK OF BRITISH COLUMBIAN REPRESENTATION ON NATIONAL BODIES AND THE SHEER PHYSICAL AND TRAVEL PROBLEMS PECULIAR TO THOSE OF US WHO LIVE IN THIS PROVINCE.

YOU KNOW THE GEOGRAPHY OF CANADA IS A STRANGE THING FROM THE POINT OF VIEW OF BRITISH COLUMBIA.

WHILE THE MAPS SHOW THAT OTTAWA IS 3 THOUSAND MILES FROM OUR PROVINCE, MANY OF OUR PEOPLE SOMETIMES FEEL THAT WE'RE 3 MILLION MILES FROM THE NATION'S CAPITAL.

IT'S ALMOST AS IF WE'RE LOOKING AT EACH OTHER THROUGH DIFFERENT ENDS OF THE SAME TELESCOPE --- WE SEE OTTAWA WITHOUT DIFFICULTY WHEREAS FROM THE EAST, BRITISH COLUMBIA AT TIMES SEEMS SOMEWHOW DIMINISHED IN SCALE AND SIZE, AND AS A RESULT, IN IMPORTANCE.

I MAKE THOSE REMARKS, NOT IN ANY SPIRIT OF RANCOR OR BITTERNESS, BUT SIMPLY IN RECOGNITION OF THE FACTS ... THE WAY THINGS ARE.

. . ./3

THE REALITY IS THAT BRITISH COLUMBIA'S COMMITMENT TO CONFEDERATION CARRIES A HIGH PRICE FOR OUR PEOPLE AND OUR PROVINCE.

IN THE PAST, WHEN DEMAND AND PRICES FOR OUR RESOURCES WERE HIGH, BRITISH COLUMBIA'S BUOYANT ECONOMY WAS ABLE TO SUPPORT THE KIND OF WEST TO EAST CASH OUTFLOW -- OFTEN AT THE RATE OF $2 BILLION A YEAR -- WHICH CONFEDERATION COSTS.

TODAY, AS WE TRY TO REBOUND FROM THE LINGERING EFFECTS OF THE 1981 GLOBAL RECESSION AND IN THE FACE OF ONLY MODERATE ECONOMIC RECOVERY, OUR ABILITY TO ABSORB SUCH COSTS HAS BECOME QUESTIONABLE AT BEST.

IT IS IN THAT CONTEXT THAT BRITISH COLUMBIA IS SEEKING A NEW APPROACH AND A POSITIVE COMMITMENT FROM THE FEDERAL GOVERNMENT IN TERMS OF THE EXTENT OF FEDERAL RESOURCES ALLOCATED TO US AS A PARTNER IN CONFEDERATION.

PRIME MINISTER, YOUR GOVERNMENT AND ITS POLICIES CAN WIELD ENORMOUS INFLUENCE IN THE DEVELOPMENT OF BRITISH COLUMBIA'S ECONOMY.

UNHAPPILY, SOME FEDERAL POLICIES HAVE PROVEN DETRIMENTAL TO THE GROWTH OF OUR ECONOMY AND HAVE HAD THE EFFECT OF SIGNIFICANTLY DRAINING CAPITAL FROM BRITISH COLUMBIA TO OTTAWA.

. . ./4

IN ADDITION TO ITS TARIFF AND DEFICIT POLICIES. THE FEDERAL GOVERNMENT HAS CONSISTENTLY REAPED MORE INCOME FROM BRITISH COLUMBIA THAN IT RETURNS IN THE FORM OF EXPENDITURES, INVESTMENTS AND EMPLOYMENT.

EXAMPLES OF BRITISH COLUMBIA NOT GETTING ITS "FAIR SHARE" ARE NOT HARD TO FIND.

YOUR GOVERNMENT, PRIME MINISTER, SPENDS BILLIONS OF DOLLARS ANNUALLY -- APPROXIMATELY $12 BILLION IN FACT OVER THE PAST FIVE YEARS -- THROUGH ITS PROCUREMENT PROCESS.

IN 1985/86, OF THOSE BILLIONS OF DOLLARS, BRITISH COLUMBIA COMPANIES AND MANUFACTURERS RECEIVED ONLY 5.3 PER CENT OF THE MAJOR CONTRACTS THOUGH WE REPRESENT 11.4 PER CENT OF THE PEOPLE IN CANADA.

LET ME ILLUSTRATE MY POINT FURTHER.

A REVIEW OF THE MAJOR FEDERAL SHIPBUILDING CONTRACTS AWARDED BETWEEN 1983 AND THIS YEAR SHOWS THEY WERE WORTH ABOUT $4.3 BILLION.

BRITISH COLUMBIA'S SHARE WAS ONLY 4 PER CENT DESPITE THE FACT OUR FIRMS ARE AS COMPETITIVE AS ANY IN CANADA OR NORTH AMERICA.

. . ./5

THE BOTTOM LINE IS THAT IF SOME OVERALL SEMBLANCE OF EQUALITY IN PROCUREMENT WAS DEVELOPED, BRITISH COLUMBIA WOULD RECEIVE AND SEE AN ADDITIONAL $300 TO $350 MILLION INJECTED INTO ITS ECONOMY EACH AND EVERY YEAR.

SPENDING BY FEDERAL ENTERPRISES AND CROWN CORPORATIONS HAS ALSO BEEN LESS THAN EQUITABLE.

IN 1979, AND IT'S THE LATEST DATA AVAILABLE, BRITISH COLUMBIA GOT ONLY 6.2 PER CENT OF FEDERAL ENTERPRISE SPENDING. IF B.C. GOT ITS FAIR SHARE, THE FEDERAL OUTLAY IN OUR PROVINCE WOULD HAVE BEEN $400 MILLION HIGHER THAN IN 1979.

AND THERE ARE OTHER EXAMPLES.

FEDERAL GOVERNMENT EMPLOYMENT PER CAPITA IS LOWER IN BRITISH COLUMBIA THAN ALL OTHER REGIONS IN CANADA AND AS OF DECEMBER, 1985, FEDERAL EMPLOYMENT IN OUR PROVINCE WAS 16 PER CENT BELOW THE CANADIAN AVERAGE.

IF IT WAS INCREASED TO THAT AVERAGE, THE RESULT WOULD BE THOUSANDS OF ADDITIONAL JOBS AND AN INCREASE OF MORE THAN $300 MILLION ANNUALLY IN WAGES AND SALARIES IN OUR PROVINCE.

IN A PROVINCE STILL TRYING TO RECOVER FROM THE HARSH IMPACT OF THE GLOBAL RECESSION ON ITS RESOURCE-BASED ECONOMY, THAT IS A MAJOR CONSIDERATION.

. . ./6

ALL OF THESE EXAMPLES UNDERLINE THE IMPORTANCE OF REVERSING THE FEDERAL DRAIN FROM BRITISH COLUMBIA.

PRIME MINISTER, GIVEN THESE FACTS...AND IN ORDER TO HELP BRING ABOUT STABLE AND STEADY ECONOMIC GROWTH IN OUR PROVINCE...THE KIND THAT'S LONG-TERM IN NATURE...BRITISH COLUMBIA IS SEEKING AN EXPANSION OF FEDERAL EFFORTS TOWARDS BRITISH COLUMBIA.

IN THIS CONTEXT, THERE ARE A NUMBER OF WAYS IN WHICH THE FEDERAL GOVERNMENT CAN ENHANCE AND STRENGTHEN BRITISH COLUMBIA'S ECONOMY.

SUCH ACTIVITIES INCLUDE:

•• A DECISION BY YOUR GOVERNMENT TO AWARD THE POLAR 8 ICEBREAKER CONTRACT TO THE WEST COAST SHIPBUILDING INDUSTRY. THIS WOULD RESULT IN IMPORTANT TECHNOLOGICAL TRANSFERS AS WELL AS PROVIDE 900 MUCH-NEEDED JOBS FOR OUR WEST COAST SHIPBUILDING INDUSTRY.

. . ./7

•• A FEDERAL COMMITMENT TO UPGRADE THE TRIUMF CYCLOTRON FACILITY IN VANCOUVER. THIS PROJECT OFFERS GREAT PROMISE OF MAJOR ECONOMIC AND TECHNOLOGICAL SPIN-OFF BENEFITS IN THE FUTURE FOR BRITISH COLUMBIA.

•• LEGISLATIVE CHANGES BY THE FEDERAL GOVERNMENT TO FOSTER THE GROWTH OF VANCOUVER AS AN INTERNATIONAL FINANCIAL CENTRE. SUCH CHANGES, FIRST OUTLINED IN THE 1985 FEDERAL BUDGET, WOULD ENABLE VANCOUVER TO ASSUME GREATER STATURE AS A PRIME FINANCIAL CENTRE IN THE PACIFIC RIM ECONOMY.

•• FEDERAL CO-OPERATION IN THE UPGRADING AND TRANSFER OF THE VANCOUVER INTERNATIONAL AIRPORT TO THE PROVINCE, AN OBJECTIVE WHICH IS INTEGRAL TO OUR PROVINCE'S PLAN FOR VANCOUVER'S FUTURE AS AN INTERNATIONAL CENTRE FOR TRADE, FINANCE AND TRAVEL.

•• CHANGES TO FEDERAL LEGISLATION TO ALLOW THE ESTABLISHMENT OF SPECIAL ENTERPRISE ZONES (SEZ'S) IN WHICH INDUSTRIES WOULD NOT BE SUBJECT TO VARIOUS TAX AND OTHER REGULATORY MEASURES.

•• FEDERAL SUPPORT FOR UPGRADING OF THE TRANS-CANADA HIGHWAY AS WELL AS CONTINUED IMPROVEMENTS TO RAIL AND AIRPORT FACILITIES.

. . ./8

•• HONOURING THE FEDERAL COMMITMENT TO PROVIDE FUNDS FOR CONSTRUCTION OF THE VANCOUVER ISLAND NATURAL GAS PIPELINE SO BRITISH COLUMBIA CAN BEGIN TO DEVELOP ALTERNATIVE INDUSTRIAL OPPORTUNITIES ON THE ISLAND.

PRIME MINISTER, THERE ARE MANY OTHER ISSUES WHICH MUST BE ADDRESSED, INCLUDING THE QUESTION OF OUR PROVINCE'S REPRESENTATION IN THE MAJOR FEDERAL INSTITUTIONS SUCH AS THE SENATE, THE SUPREME COURT AND A HOST OF FEDERAL BODIES AND COMMISSIONS.

THE UPPER HOUSE IN A FEDERATION IS INTENDED TO REPRESENT THE VARIOUS REGIONS OF THE COUNTRY IN NATIONAL LAW-MAKING AND TO GIVE CLOUT TO THE LESS POPULATED REGIONS, THUS PROVIDING A COUNTERBALANCE TO THE "REP BY POP" OF THE LOWER HOUSE.

UNFORTUNATELY, THE SENATE OF CANADA SIMPLY DOES NOT PERFORM THAT ROLE.

INSTEAD, BECAUSE OF ITS MAKEUP AND THE WAY SENATORS ARE CHOSEN, IT MERELY CONFIRMS THE POWER BASE OF CENTRAL CANADA.

PRIME MINISTER, SENATE REFORM IS CLEARLY LONG OVERDUE.

. . ./9

SO THERE ARE REALLY TWO SETS OF ISSUES HERE...THE ALLOCATION OF A FAIRER SHARE OF FEDERAL FUNDING AND ACTIVITY IN BRITISH COLUMBIA...AND THE NEED TO WORK TOWARDS INCREASING OUR PROVINCE'S PRESENCE IN THE FEDERAL INSTITUTIONS I HAVE MENTIONED.

PRIME MINISTER, MY GOVERNMENT HAS BEEN GIVEN A STRONG MANDATE BY THE PEOPLE OF BRITISH COLIUMBIA BECAUSE THEY SUPPORT OUR COMMITMENT TO A FRESH START AND TO DEVELOP A NEW, CO-OPERATIVE APPROACH IN THE WAY OUR PROVINCE IS GOVERNED.

WE ARE MOVING QUICKLY TO MAKE GOOD ON THAT COMMITMENT -- BUT WE CAN'T GO IT ALONE.

IF WE ARE TO SUSTAIN JOB-CREATING, LONG-TERM GROWTH IN OUR ECONOMY, IT'S ESSENTIAL FOR THE FEDERAL GOVERNMENT TO EXTEND THE HAND OF PARTNERSHIP BY ADOPTING A "NEW APPROACH" TOWARDS BRITISH COLUMBIA.

IN THIS REGARD, OUR PROVINCE IS NOT SEEKING "MAKE WORK" PROJECTS OR TEMPORARY INITIATIVES...PAST EXPERIENCE SHOWS THESE PRODUCE ONLY MAKE-SHIFT SOLUTIONS AND FLEETING BENEFITS.

. . ./10

OUR PROVINCE NEEDS AND WANTS VIABLE, LONG-TERM PROJECTS AND YOUR GOVERNMENT CAN PLAY A SIGNIFICANT AND POSITIVE ROLE IN HELPING THIS HAPPEN.

I BELIEVE CANADIANS...NO MATTER WHERE THEY LIVE...WANT TO BE PART OF A COUNTRY THAT OFFERS EQUAL OPPORTUNITIES FOR EMPLOYMENT AND SECURITY IN ALL ITS REGIONS.

THE FEDERAL GOVERNMENT...WHICH REPRESENTS ALL CANADIANS...MUST THEREFORE ENSURE THAT NOT ONLY IS THERE A PERCEPTION OF FAIRNESS IN ITS TREATMENT OF OUR REGIONS...BUT THAT FAIRNESS IS IN FACT PRACTICED.

HOWEVER, WHILE BRITISH COLUMBIA WANTS A FAIRER ALLOCATION OF FEDERAL RESOURCES, I THINK THE PROVINCES MUST ALSO EXAMINE THEIR OWN ACTIVITIES.

AS FIRST MINISTERS WE HAVE TO END THE INTER-GOVERNMENTAL BIDDING THAT'S TAKING PLACE ACROSS CANADA TO ATTRACT PRIVATE SECTOR DEVELOPMENTS.

. . ./11

IN OUR COLLECTIVE DESIRE TO WIN NEW INDUSTRIES, PROVINCIAL GOVERNMENTS ACROSS CANADA FIND THEMSELVES ENGAGED IN A HIGH STAKES GAME IN WHICH GRANTS, SUBSIDIES AND TAX BREAKS ARE BEING USED TO UP THE ANTE.

I DON'T BLAME THE PRIVATE SECTOR FOR TAKING ADVANTAGE OF SUCH LARGESSE BUT IT'S TAXPAYERS' DOLLARS THAT ARE BEING USED -- AND OFTENTIMES WASTED AND SQUANDERED -- IN THIS ESCALATING COMPETITION.

IN THIS REGARD, IT'S DIFFICULT TO UNDERSTAND WHY THE FEDERAL GOVERNMENT CHANNELS GRANTS, LOANS, SUBSIDIES AND OTHER BENEFITS -- PAID FOR BY TAX REVENUES COLLECTED IN ALL REGIONS OF THE COUNTRY -- TO THE FASTEST-GROWING, CENTRAL REGION OF CANADA.

THIS POLICY MERELY COMPOUNDS THE INEQUITIES BECAUSE THE FASTEST-GROWING REGIONS ORVIOUSLY WILL ATTRACT MORE INVESTMENT IN ANY CASE.

WHEN THE MOST PROSPEROUS AND FASTEST-GROWING REGIONS RECEIVE A DISPROPORTIONATELY HIGH SHARE OF FEDERAL GRANTS AND SUBSIDIES AND THE COUNTRY'S MAJOR BANKS AND FINANCIAL INSTITUTIONS ARE LOCATED IN AND CONTROLLED BY CENTRAL CANADA, THE RICH TEND TO GET RICHER AND THE POOR, POORER.

. . ./12

CLEARLY IT IS IN BRITISH COLUMBIA'S INTEREST -- AND THAT OF OTHER PARTS OF CANADA -- TO EXPLORE WAYS TO RE-DIRECT THE FLOW OF INVESTMENT MONEY WHICH IS RESIDENT AND MAINLY USED IN CENTRAL CANADA.

AT THE SAME TIME, WE SHOULD INTENSIFY OUR EFFORTS TO INCREASE INTER-PROVINCIAL TRADE AND REDUCE THOSE BARRIERS THAT CURTAIL ECONOMIC ACTIVITY.

AS AN EXAMPLE, BRITISH COLUMBIA WANTS TO DEVELOP A GREATER SHARE OF THE LOW SULPHUR COAL MARKET IN ONTARIO.

AT PRESENT ONTARIO IMPORTS ABOUT 70 PER CENT OF ITS COAL FROM THE UNITED STATES AND 30 PER CENT FROM BRITISH COLUMBIA, ALBERTA AND SASKATCHEWAN.

IF WEST TO EAST FREIGHT RATES WERE COMPARABLE WITH THOSE FROM EAST TO WEST, WE'D SEE MAJOR BENEFITS IN TERMS OF JOB CREATION; INCREASED INCOMES; MORE INTER-REGIONAL TRADE; SECURE DOMESTIC COAL SUPPLIES AND THE ENCOURAGEMENT OF A VIABLE CANADIAN COAL INDUSTRY.

. . ./13

SINCE BECOMING PREMIER OF BRITISH COLUMBIA, I HAVE MET ON A REGULAR BASIS WITH OUR PROVINCE'S REPRESENTATIVES IN THE FEDERAL CABINET, AND PRIME MINISTER, YOU AND I HAVE ALSO HAD A NUMBER OF MEETINGS TO DISCUSS THE CONCERNS THAT I HAVE EXPRESSED TODAY.

I WELCOME SUCH MEETINGS AND I AM CONFIDENT THEY WILL RESULT IN A CONCERTED EFFORT TO BRING ABOUT MORE EQUITY IN THE DISTRIBUTION OF FEDERAL RESOURCES.

FOR ITS PART, BRITISH COLUMBIA IS ANXIOUS AND WILLING TO BE PART OF THE SOLUTION AND TO TAKE PART IN FEDERAL-PROVINCIAL CONSULTATION ON ALL THE ISSUES THAT WE MUST RESOLVE, INCLUDING PRE-BUDGET DISCUSSIONS...TAX REFORM...FISCAL ARRANGEMENTS AND OTHER MAJOR INITIATIVES.

OUR PROVINCE WANTS TO PLAY AN ACTIVE ROLE IN THE DEVELOPMENT OF CANADA AND WE ARE COMMITTED TO WORKING TOWARDS THAT END IN A VARIETY OF WAYS, INCLUDING AN ENHANCED BRITISH COLUMBIA PRESENCE IN OTTAWA TO IMPROVE LIAISON AND COMMUNICATION.

. . ./14

THAT COMMITMENT, HOWEVER, REQUIRES A SERIOUS AND CONSTRUCTIVE RESPONSE IN TURN FROM THE FEDERAL GOVERNMENT.

PRIME MINISTER, IT IS MY HOPE THAT TOGETHER AT THIS CONFERENCE WE CAN BEGIN TO DEVELOP A PROCESS THAT WILL HELP EASE THE REGIONAL FRUSTRATIONS WHICH EXIST HERE IN BRITISH COLUMBIA AND IN OTHER PARTS OF OUR COUNTRY.

IF WE CAN, IF WE ARE WILLING TO MAKE A FRESH START AND INITIATE A NEW APPROACH IN OUR RELATIONSHIP, WE WILL MAKE A POSITIVE AND ENDURING CONTRIBUTION TO NATIONAL UNITY AND BRING ABOUT A RENEWED SENSE THAT NO MATTER WHERE WE LIVE, WE ARE ALL TRULY EQUAL AS CANADIANS.

THANK YOU.

Government Publications

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/036

Traduction du Secrétariat

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE L'HONORABLE WILLIAM N. VANDER ZALM

PREMIER MINISTRE

DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE,

À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

TENUE À VANCOUVER

LES 20 ET 21 NOVEMBRE 1986

LIBRARY
DEC 1 0 1986
University of Toronto

PRIORITÉ AU DISCOURS PRONONCÉ

MERCI, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE.

DANS MON ALLOCUTION DE BIENVENUE, J'AI MENTIONNÉ QUE CETTE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES ÉTAIT POUR NOUS L'OCCASION DE TRAVAILLER ENSEMBLE À FAVORISER UN SENS PLUS POUSSÉ DE L'UNITÉ ET DE LA FIERTÉ NATIONALES PARTOUT AU CANADA.

JE CONSIDÈRE CET OBJECTIF COMME UNE PRIORITÉ.

POUR QUE LES CANADIENS SE SENTENT VRAIMENT CANADIENS, ET PAS SEULEMENT DES HABITANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DES MANITOBAINS OU DES QUÉBÉCOIS, IL EST IMPORTANT QU'ILS SE COMPRENNENT LES UNS LES AUTRES ET QU'ILS SE SENTENT ÉGAUX DANS LE CONTEXTE DE LA CONFÉDÉRATION.

À MON AVIS, CETTE CONFÉRENCE DEVRAIT NOUS PERMETTRE D'ABORDER D'UNE FAÇON CONSTRUCTIVE LES QUESTIONS QUI NOUS PRÉOCCUPENT, NOTAMMENT LES DISPARITÉS RÉGIONALES QUI NOUS ÉLOIGNENT DU SENTIMENT D'ÉGALITÉ AUQUEL NOUS ASPIRONS TOUS.

CE FAISANT, NOUS POUVONS COMMENCER ENSEMBLE À BROSSER UN TABLEAU CLAIR ET PRÉCIS DE L'ÉQUITÉ ET DE L'EFFICACITÉ DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE TELLE QU'ELLE EXISTE AUJOURD'HUI.

C'EST DONC AVEC CET OBJECTIF À L'ESPRIT QUE JE VOUS PRÉSENTE L'ASPECT QUE REVÊT LA CONFÉDÉRATION SUR LA CÔTE OUEST.

L'ENGAGEMENT ET L'APPORT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE À LA CONFÉDÉRATION DURENT DEPUIS LONGTEMPS, EN DÉPIT DES NOMBREUSES CONTRAINTES DE LONGUE DATE ET DES AUTRES PLUS RÉCENTES, QUI, À NOTRE AVIS, NOUS EMPÊCHENT DE JOUER PLEINEMENT NOTRE RÔLE.

PARMI CES CONTRAINTES, MENTIONNONS LA RÉPARTITION DE LA POPULATION, L'AVANTAGE POLITIQUE PONDÉRÉ DONT JOUIT LE CENTRE DU CANADA, L'ABSENCE DE REPRÉSENTATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU SEIN D'ORGANISMES NATIONAUX ET LES VÉRITABLES PROBLÈMES QUE REPRÉSENTENT LES DÉPLACEMENTS POUR CEUX D'ENTRE NOUS QUI HABITONS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

VOUS SAVEZ, DU POINT DE VUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, LA GÉOGRAPHIE DU CANADA EST UNE CHOSE BIEN ÉTRANGE.

BIEN QU'OTTAWA SE TROUVE SUR LA CARTE À 3 000 MILLES DE NOTRE PROVINCE, NOMBRE D'ENTRE NOUS AVONS PARFOIS L'IMPRESSION D'ÊTRE À 3 MILLIONS DE MILLES DE LA CAPITALE NATIONALE.

C'EST COMME SI L'ON SE REGARDAIT PAR LES DEUX EXTRÉMITÉS DU MÊME TÉLESCOPE - NOUS VOYONS OTTAWA SANS DIFFICULTÉ TANDIS QUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEMBLE PARFOIS PLUS PETITE, DONC MOINS IMPORTANTE, VUE DE L'EST.

JE NE FAIS PAS CES REMARQUES DANS UN ESPRIT DE RANCOEUR NI D'AMERTUME; JE NE FAIS QUE RECONNAÎTRE UN ÉTAT DE CHOSES.

EN RÉALITÉ, L'ENGAGEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ENVERS LA CONFÉDÉRATION SE PAIE CHÈREMENT PAR NOTRE PROVINCE ET SES HABITANTS.

AUTREFOIS, LORSQUE NOS RESSOURCES ÉTAIENT RECHERCHÉES ET QUE LEURS PRIX ÉTAIENT ÉLEVÉS, LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUVAIT, GRÂCE À SON ÉCONOMIE SOUTENUE, SUPPORTER LE GENRE DE SORTIES DE FONDS D'OUEST EN EST, QUI ATTEIGNAIENT SOUVENT UN RYTHME DE 2 MILLIARDS DE DOLLARS PAR ANNÉE, SOIT LE PRIX DE LA CONFÉDÉRATION.

AUJOURD'HUI, ALORS QUE NOUS ESSAYONS DE NOUS REMETTRE DES EFFETS QUI SUBSISTENT ENCORE DE LA RÉCESSION MONDIALE DE 1981, ET DEVANT UNE RELANCE ÉCONOMIQUE TOUT AU PLUS MODÉRÉE, NOUS DOUTONS DE NOTRE CAPACITÉ D'ABSORBER DE TELS COÛTS.

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ADOPTER UNE NOUVELLE APPROCHE ET DE PRENDRE UN ENGAGEMENT POSITIF EN CE QUI CONCERNE L'IMPORTANCE DES RESSOURCES QU'IL NOUS ALLOUE, NOUS QUI SOMMES PARTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOTRE GOUVERNEMENT ET SES POLITIQUES PEUVENT AVOIR UNE INFLUENCE DES PLUS CONSIDÉRABLES SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

MALHEUREUSEMENT, CERTAINES POLITIQUES FÉDÉRALES ONT NUI À LA CROISSANCE DE NOTRE ÉCONOMIE ET ONT EU POUR EFFET DE FAIRE PASSER DES CAPITAUX CONSIDÉRABLES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE À OTTAWA.

OUTRE SES POLITIQUES SUR LES TARIFS ET LE DÉFICIT, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL RÉCOLTE BIEN PLUS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE OU'IL NE LUI OCTROIE SOUS FORME DE DÉPENSES, D'INVESTISSEMENTS ET D'EMPLOIS.

IL EST FACILE DE TROUVER DES EXEMPLES POUR MONTRER QUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE NE REÇOIT PAS LA PART OUI LUI REVIENT.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOTRE GOUVERNEMENT DÉPENSE CHAQUE ANNÉE DES MILLIARDS DE DOLLARS, SOIT ENVIRON 12 MILLIARDS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'ACQUISITIONS.

EN 1985-1986, LES COMPAGNIES ET ENTREPRISES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE N'ONT REÇU OUE 5,3 P. 100 DES PRINCIPAUX CONTRATS, EN DÉPIT DU FAIT QUE NOTRE PROVINCE COMPTE 11,4 P. 100 DE LA POPULATION DU CANADA.

PERMETTEZ-MOI D'ILLUSTRER CE POINT PLUS À FOND.

LES PRINCIPAUX CONTRATS DE CONSTRUCTION NAVALE ACCORDÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DEPUIS 1983 TOTALISENT ENVIRON 4,3 MILLIARDS DE DOLLARS.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE N'EN A REÇU TOUTEFOIS QUE 4 P. 100 MALGRÉ LE FAIT QUE NOS ENTREPRISES SONT TOUT AUSSI COMPÉTITIVES QUE N'IMPORTE QUELLE AUTRE AU CANADA OU EN AMÉRIQUE DU NORD.

ESSENTIELLEMENT, SI L'ON PARVENAIT, DANS L'ENSEMBLE, À UN SEMBLANT D'ÉGALITÉ SUR LE PLAN DES ACQUISITIONS, CELA PERMETTRAIT D'INJECTER DANS L'ÉCONOMIE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ENTRE 300 ET 350 MILLIONS DE DOLLARS DE PLUS CHAOUE ANNÉE.

EN OUTRE, LES ENTREPRISES FÉDÉRALES ET LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE SONT LOIN D'AVOIR FAIT PREUVE D'ÉQUITÉ DANS LEURS DÉPENSES.

LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES DONT NOUS DISPOSONS PORTENT SUR L'ANNÉE 1979, AU COURS DE LAQUELLE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE N'A ÉTÉ L'OBJET QUE DE 6,2 P. 100 DES DÉPENSES D'ENTREPRISES FÉDÉRALES. SI ELLE AVAIT REÇU SA JUSTE PART, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AURAIT DÉPENSÉ 400 MILLIONS DE DOLLARS DE PLUS QU'EN 1979.

JE PEUX CITER D'AUTRES EXEMPLES.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, LA PROPORTION D'EMPLOIS FOURNIS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, PAR PERSONNE, EST MOINS ÉLEVÉE QUE DANS LES AUTRES RÉGIONS DU CANADA ET, AU MOIS DE DÉCEMBRE 1985, ELLE ÉTAIT DE 16 P. 100 INFÉRIEURE À LA MOYENNE CANADIENNE.

SI L'ON ATTEIGNAIT LA MOYENNE, CELA SIGNIFIERAIT DES MILLIERS D'EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES ET UNE AUGMENTATION DE PLUS DE 300 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE EN TRAITEMENT ET SALAIRES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

IL S'AGIT D'UNE QUESTION IMPORTANTE POUR UNE PROVINCE QUI ESSAIE ENCORE DE SE REMETTRE DES DURS EFFETS QUE LA RÉCESSION MONDIALE A EU SUR SON ÉCONOMIE BASÉE SUR LES RESSOURCES.

TOUS CES EXEMPLES MONTRENT JUSQU'À QUEL POINT IL EST IMPORTANT DE METTRE UN TERME AU DRAINAGE DES CAPITAUX DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE VERS LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET D'INVERSER LE PROCESSUS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, À LA LUMIÈRE DE CES FAITS... ET POUR FAVORISER SA CROISSANCE ÉCONOMIQUE STABLE ET À LONG TERME, LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ACCROÎTRE SES EFFORTS À SON ÉGARD.

À CE CHAPITRE, IL EXISTE PLUSIEURS FAÇONS DONT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PEUT FAVORISER ET RENFORCER L'ÉCONOMIE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOTAMMENT:

- QU'IL ACCORDE LE CONTRAT DU BRISE-GLACE POLAR 8 À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION NAVALE DE LA CÔTE OUEST. CELA ENTRAÎNERAIT D'IMPORTANTS TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES ET LA CRÉATION DE 900 EMPLOIS DANS UNE INDUSTRIE QUI EN A GRANDEMENT BESOIN.

- QU'IL S'ENGAGE À AMÉLIORER LES INSTALLATIONS DE TRIUMF CYCLOTRON À VANCOUVER. CE PROJET AURAIT D'IMPORTANTES RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

- QU'IL EFFECTUE DES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS VISANT À FAVORISER LA CROISSANCE DE VANCOUVER À TITRE DE CENTRE FINANCIER INTERNATIONAL. CES CHANGEMENTS, QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS LE BUDGET FÉDÉRAL DE 1985, DONNERAIENT À VANCOUVER UNE PLUS GRANDE ENVERGURE EN TANT QUE CENTRE FINANCIER DE PREMIÈRE IMPORTANCE DANS L'ÉCONOMIE DE LA CEINTURE DU PACIFIQUE.

- QU'IL COLLABORE À L'AMÉLIORATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER ET À SA PRISE EN CHARGE PAR LA PROVINCE, OBJECTIF QUI FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE PLAN VISANT À FAIRE DE VANCOUVER UN CENTRE INTERNATIONAL POUR LE COMMERCE, LA FINANCE ET LES VOYAGES.

- QUE DES CHANGEMENTS SOIENT APPORTÉS AUX LOIS FÉDÉRALES POUR PERMETTRE L'ÉTABLISSEMENT DE ZONES D'ENTREPRISES SPÉCIALES DANS LESQUELLES LES INDUSTRIES NE SERAIENT PAS ASSUJETTIES À DIVERSES MESURES FISCALES ET DE RÉGLEMENTATION.

- QU'IL APPORTE UN SOUTIEN AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE ET AUX AUTRES TRAVAUX EN COURS DANS LES INSTALLATIONS FERROVIAIRES ET AÉROPORTUAIRES.

- QU'IL RESPECTE SON ENGAGEMENT À FOURNIR UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DE L'ÎLE VANCOUVER, DE SORTE QUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE PUISSE COMMENCER À CRÉER D'AUTRES DÉBOUCHÉS SUR L'ÎLE.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL RESTE ENCORE BEAUCOUP D'AUTRES QUESTIONS À ABORDER, NOTAMMENT LA REPRÉSENTATION DE NOTRE PROVINCE AU SEIN DES GRANDES INSTITUTIONS FÉDÉRALES COMME LE SÉNAT, LA COUR SUPRÊME ET TOUTE UNE FOULE DE COMMISSIONS ET D'ORGANISMES FÉDÉRAUX.

DANS UNE FÉDÉRATION, LA CHAMBRE HAUTE DOIT REPRÉSENTER LES DIVERSES RÉGIONS DU PAYS DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES LOIS À L'ÉCHELLE NATIONALE ET DONNER PLUS DE POUVOIR POLITIQUE AUX RÉGIONS MOINS PEUPLÉES, FAISANT AINSI CONTRE-POIDS À LA CHAMBRE BASSE, OÙ LA REPRÉSENTATION EST PROPORTIONNÉE À LA POPULATION.

MALHEUREUSEMENT, LE SÉNAT CANADIEN NE REMPLIT TOUT SIMPLEMENT PAS CE RÔLE.

AU LIEU DE CELA, À CAUSE DE LA FAÇON DONT IL EST FORMÉ ET DONT LES SÉNATEURS SONT CHOISIS, IL NE FAIT QUE CONFIRMER LA BASE DE POUVOIR DU CENTRE DU CANADA.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE LA RÉFORME DU SÉNAT SE FAIT ATTENDRE DEPUIS FORT LONGTEMPS.

NOUS SOMMES DONC VÉRITABLEMENT EN PRÉSENCE DE DEUX SÉRIES DE QUESTIONS: L'ATTRIBUTION D'UNE PART PLUS ÉQUITABLE DE L'ACTIVITÉ ET DES CRÉDITS FÉDÉRAUX À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET LA NÉCESSITÉ D'ACCROÎTRE SA REPRÉSENTATION AU SEIN DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES QUE J'AI MENTIONNÉES PRÉCÉDEMMENT.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LES ÉLECTEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ONT DONNÉ À MON GOUVERNEMENT UN MANDAT CLAIR PARCE QU'ILS APPUIENT NOTRE ENGAGEMENT À PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART ET À METTRE AU POINT UNE NOUVELLE FAÇON COOPÉRATIVE DE GOUVERNER LA PROVINCE.

NOUS NOUS HÂTONS DE REMPLIR CET ENGAGEMENT, MAIS NOUS NE POUVONS FAIRE CAVALIER SEUL.

POUR MAINTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE À LONG TERME DE NOTRE ÉCONOMIE, IL EST ESSENTIEL QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ADOPTE UNE "NOUVELLE APPROCHE" VIS-À-VIS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

À CET ÉGARD, NOTRE PROVINCE NE VEUT PAS DE PROJETS NI D'INITIATIVES TEMPORAIRES, CAR L'EXPÉRIENCE A DÉMONTRÉ QU'ILS NE DONNENT LIEU QU'À DES EXPÉDIENTS ET À DES AVANTAGES DE COURTE DURÉE.

NOTRE PROVINCE VEUT DES PROJETS VIABLES, À LONG TERME, ET VOTRE GOUVERNEMENT PEUT JOUER UN RÔLE IMPORTANT ET POSITIF À CET ÉGARD.

JE CROIS QUE LES CANADIENS, QUEL QUE SOIT L'ENDROIT OÙ ILS VIVENT, VEULENT APPARTENIR À UN PAYS QUI OFFRE DES CHANCES ÉGALES D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ À TOUTES SES RÉGIONS.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, QUI REPRÉSENTE TOUS LES CANADIENS, NE DOIT PAS SEULEMENT FAIRE EN SORTE QUE L'ON PERÇOIVE SON SENS DE L'ÉQUITÉ DANS SON TRAITEMENT DES RÉGIONS, MAIS DOIT BEL ET BIEN L'APPLIQUER.

TOUTEFOIS, TANDIS QUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DEMANDE UNE PART PLUS ÉQUITABLE DES RESSOURCES FÉDÉRALES, JE CROIS QUE LES PROVINCES DOIVENT ÉGALEMENT EXAMINER LEURS PROPRES ACTIVITÉS.

EN TANT QUE PREMIERS MINISTRES, NOUS DEVONS METTRE FIN À LA SURENCHÈRE INTERGOUVERNEMENTALE QUI A COURS PARTOUT AU CANADA DANS LE BUT D'ATTIRER LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ.

ANIMÉS PAR LE DÉSIR COLLECTIF D'ACQUÉRIR DE NOUVELLES INDUSTRIES, LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX JOUENT UN JEU OÙ ILS RISQUENT GROS ET OÙ LES SUBVENTIONS ET LES ALLÈGEMENTS FISCAUX SERVENT À HAUSSER LA MISE.

JE NE REPROCHE PAS AU SECTEUR PRIVÉ DE PROFITER D'UNE TELLE LARGESSE, MAIS IL N'EN RESTE PAS MOINS QUE C'EST L'ARGENT DES CONTRIBUABLES QU'ON UTILISE À CETTE FIN, ET QU'ON GASPILLE SOUVENT, DANS CETTE ESCALADE DE LA CONCURRENCE.

À CET ÉGARD, IL EST DIFFICILE DE COMPRENDRE POURQUOI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CANALISE LES SUBVENTIONS, PRÊTS ET AUTRES AVANTAGES, QUI PROVIENNENT DES RECETTES FISCALES OBTENUES DE TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA, VERS LA RÉGION DU CENTRE, OÙ LE TAUX DE CROISSANCE EST LE PLUS RAPIDE.

CETTE POLITIQUE NE FAIT QU'ACCENTUER LES INÉGALITÉS, CAR LES RÉGIONS À CROISSANCE RAPIDE ATTIRENT DE TOUTE ÉVIDENCE PLUS D'INVESTISSEMENTS.

LORSQUE LES RÉGIONS LES PLUS PROSPÈRES ET OÙ LE TAUX DE CROISSANCE EST LE PLUS RAPIDE REÇOIVENT UNE PART DISPROPORTIONNÉE DES SUBVENTIONS FÉDÉRALES ET, COMME LES GRANDES BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES DU PAYS SONT SITUÉES DANS LA RÉGION DU CENTRE, QUI EN ASSURE ÉGALEMENT LA DIRECTION, LES RICHES ONT TENDANCE À S'ENRICHIR ET LES PAUVRES, À S'APPAUVRIR.

IL NE FAIT AUCUN DOUTE QU'IL EST DANS L'INTÉRÊT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, ET D'AUTRES RÉGIONS DU CANADA, D'ÉTUDIER DES MOYENS DE RÉORIENTER LE FLUX DES INVESTISSEMENTS QUI SE TROUVENT AU CENTRE DU CANADA, OÙ ILS SONT PRINCIPALEMENT UTILISÉS.

DU MÊME COUP, NOUS DEVRIONS INTENSIFIER NOS EFFORTS POUR ACCROÎTRE LE COMMERCE ENTRE LES PROVINCES ET RÉDUIRE LES OBSTACLES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

À TITRE D'EXEMPLE, LA COLOMBIE-BRITANNIQUE VEUT SE TAILLER UNE PART PLUS GRANDE DU MARCHÉ DU CHARBON EN ONTARIO.

À L'HEURE ACTUELLE, L'ONTARIO IMPORTE ENVIRON 70 P. 100 DE SON CHARBON DES ÉTATS-UNIS ET 30 P. 100 DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE L'ALBERTA ET DE LA SASKATCHEWAN.

SI LES TARIFS DE TRANSPORT D'OUEST EN EST ÉTAIENT COMPARABLES À CEUX D'EST EN OUEST, CELA DONNERAIT LIEU À D'IMPORTANTS AVANTAGES, NOTAMMENT: CRÉATION D'EMPLOIS, REVENUS PLUS ÉLEVÉS, ACCROISSEMENT DU COMMERCE INTER-RÉGIONAL, APPROVISIONNEMENTS ASSURÉS DE CHARBON CANADIEN ET ENCOURAGEMENT D'UNE INDUSTRIE VIABLE DU CHARBON AU CANADA.

DEPUIS MON ENTRÉE EN FONCTION, J'AI RENCONTRÉ RÉGULIÈREMENT NOS REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX AU SEIN DU CABINET FÉDÉRAL ET, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE VOUS AI RENCONTRÉ ÉGALEMENT À QUELQUES REPRISES POUR DISCUTER DES QUESTIONS QUE J'AI SOULEVÉES AUJOURD'HUI.

JE ME RÉJOUIS DE TELLES RENCONTRES ET JE SUIS PERSUADÉ QU'ELLES ABOUTIRONT À DES EFFORTS CONCERTÉS POUR FAVORISER UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ DANS LA RÉPARTITION DES RESSOURCES FÉDÉRALES.

POUR SA PART, LA COLOMBIE-BRITANNIQUE EST HEUREUSE D'ÊTRE PARTIE À LA SOLUTION ET DE PRENDRE PART AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR TOUTES LES QUESTIONS QUE NOUS DEVONS RÉSOUDRE, NOTAMMENT LES DISCUSSIONS PRÉALABLES AU BUDGET, LA RÉFORME FISCALE, LES ACCORDS FISCAUX ET D'AUTRES INITIATIVES IMPORTANTES.

NOTRE PROVINCE VEUT PARTICIPER ACTIVEMENT À L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DU CANADA ET NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS À TRAVAILLER À CETTE FIN DE DIVERSES FAÇONS, NOTAMMENT EN FAISANT VALOIR LA PRÉSENCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE À OTTAWA POUR AMÉLIORER LA LIAISON ET LA COMMUNICATION.

TOUTEFOIS, CET ENGAGEMENT EXIGE DE LA PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL UNE INTERVENTION SÉRIEUSE ET CONSTRUCTIVE.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'ESPÈRE QUE NOUS POURRONS ENSEMBLE, À CETTE CONFÉRENCE, COMMENCER À ÉLABORER UN PROCESSUS QUI PERMETTRA D'ATTÉNUER LES FRUSTRATIONS RÉGIONALES QUI EXISTENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS D'AUTRES RÉGIONS DU PAYS.

SI NOUS LE POUVONS ET SI NOUS SOMMES PRÊTS À PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART ET À NOUS LANCER SUR UNE NOUVELLE VOIE DANS NOS RELATIONS, NOUS AURONS FAIT UN APPORT DURABLE ET POSITIF À L'UNITÉ NATIONALE ET FAIT RENAÎTRE LE SENTIMENT QUE, PEU IMPORTE OÙ NOUS VIVONS, NOUS SOMMES TOUS VRAIMENT ÉGAUX EN TANT QUE CANADIENS.

MERCI.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/037

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR

STATEMENT BY

THE HONOURABLE A. BRIAN PECKFORD, P.C., M.H.A.
PREMIER OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

ON

THE REPORT OF MINISTERS OF FISHERIES

LIBRARY

AT

THE ANNUAL FIRST MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER,
BRITISH COLUMBIA

NOVEMBER 20, 1986

THANK-YOU MR. CHAIRMAN:

- First of all I would like to congratulate and thank our Fisheries Ministers for a job well done. The Fisheries Ministers have put considerable effort into the completion of a comprehensive Report, which touches on the areas of:

    (1) trade;
    (2) income stability;
    (3) resource considerations;
    (4) inland fisheries;
    (5) fisheries development and quality improvement;
    (6) resource enhancement and development;
    (7) aquaculture;
    (8) recreational fisheries; and
    (9) value added fisheries production.

- This work will provide a sound basis for the development of fisheries policy and programming.

- My remarks today will focus on one aspect of the report. I want to compliment the Honourable Tom Siddon for the early action he has taken to control foreign fishing inside the Canadian zone. I am referring of course to the measures taken by Mr. Siddon last June. All these measures, such as increased maximum fines; full observer coverage on foreign vessels; increased observer coverage on the domestic fleet; armed fisheries patrols; increased helicopter surveillance; electronic identification; and, denial of port privileges, are all positive steps in our efforts to control illegal foreign fishing in the Canadian zone.

- Unfortunately, these measures cannot address the serious problem of uncontrolled overfishing by foreigners of Canadian fish stocks which overlapped our 200-mile zone.

- THE ILLEGAL FOREIGN OVERFISHING OF THESE STOCKS IS JUST AS SERIOUS FOR CANADIAN FISHERMEN AS THE ILLEGAL FISHING BY FOREIGNERS INSIDE OUR ZONE. YOU WILL RECALL PRIME MINISTER THAT WE DISCUSSED THIS SERIOUS PROBLEM WHEN YOU AND YOUR PLANNING AND PRIORITIES COMMITTEE WERE IN ST. JOHN'S IN AUGUST. FOLLOWING OUR DISCUSSION IN AUGUST, I RELEASED ON SEPTEMBER 16TH A DISCUSSION PAPER WHICH REVIEWED THE PROBLEM OF FOREIGN OVERFISHING OFF CANADA'S ATLANTIC COAST.

- I AM CIRCULATING A COPY OF THAT PAPER HERE TODAY FOR THE INFORMATION OF ALL MY COLLEAGUES.

- FOREIGN OVERFISHING HAS BECOME MUCH WORSE IN THE LAST TWO YEARS. AS OUR INSHORE FISHERMEN HAVE DISCOVERED, NORTHERN COD IS NOT COMING INSHORE THE WAY IT SHOULD. FOREIGN OVERFISHING ON THE "NOSE" OF THE GRAND BANKS IS A MAJOR CONTRIBUTOR TO THIS PROBLEM.

- OUR PAPER DEMONSTRATES HOW THE 200 MILE LIMIT HAS HELPED TO CONTROL FOREIGN OVERFISHING <u>INSIDE</u> OUR ZONE. BUT IT HAS NOT SUCCEEDED IN STOPPING THE OVERFISHING <u>OUTSIDE</u> OUR ZONE. SMALL SECTIONS OF THE GRAND BANKS OF NEWFOUNDLAND LIE OUTSIDE 200 MILES - THE "NOSE" AND "TAIL" OF THE GRAND BANKS. VALUABLE STOCKS OF NORTHERN COD, GRAND BANKS COD, AMERICAN PLAICE AND YELLOWTAIL FLOUNDER MIGRATE IN THESE AREAS. IT IS IN THESE AREAS THAT FOREIGN FLEETS HAVE FOCUSED THEIR EFFORTS, IN COMPLETE DISREGARD FOR CANADA'S INTERESTS AND INTERNATIONAL QUOTA MANAGEMENT.

- OUR OFFICIALS, HAVING CONSULTED WITH THE FISHING INDUSTRY AND THE FEDERAL GOVERNMENT, HAVE ESTIMATED THAT IN 1985, FOREIGN

FLEETS TOOK MORE THAN TWO AND ONE HALF TIMES THEIR LEGAL QUOTAS IN THIS AREA. THE FOREIGNERS WERE ALLOCATED 36,000 TONS, BUT TOOK A TOTAL OF 86,000 TONS. THE CANADIAN HARVEST IN THIS AREA WAS JUST 145,000 TONS.

- THIS CONSERVATIVE ESTIMATE OF FOREIGN CATCH IS EASILY THREE TIMES THAT ESTIMATED ONLY TWO YEARS AGO, AND IT COULD DOUBLE AGAIN IN THE NEXT TWO YEARS. THAT 86,000 TONS, IF LANDED AND PROCESSED IN CANADA, COULD BRING SALES OF 100 MILLION DOLLARS AND 2500 JOBS TO CANADIANS.

- WHAT IS THE SOLUTION TO THIS INTERNATIONAL PROBLEM? AS AN INTERNATIONAL FISHERIES ISSUE, THIS MATTER IS OUTSIDE PROVINCIAL JURISDICTION. I WELCOMED AND SUPPORTED FULLY THE FEDERAL ANNOUNCEMENT THAT CANADA WILL MORE STRONGLY ENFORCE ITS FISHERIES REGULATIONS WITHIN OUR ZONE. BUT THIS IS ONLY A PART OF THE PROBLEM. TO SIMPLY "POLICE THE LINE" WILL NOT SOLVE THE CONTINUED OVERFISHING OUTSIDE THE ZONE.

- WE HAVE REVIEWED THE VARIOUS INTERNATIONAL INSTRUMENTS AVAILABLE TO CANADA TO ADDRESS THE PROBLEM. CANADA HAS TRIED MULTILATERAL COOPERATION THROUGH NAFO (THE NORTHWEST ATLANTIC FISHERIES ORGANIZATION), AND BILATERAL COOPERATION THROUGH ALLOCATIONS TO FOREIGN FLEETS FOR CONSERVATION COOPERATION. THESE METHODS HAVE FAILED TO STOP THE OVERFISHING. THEY HAVE ONLY PUT OFF THE CONSIDERATION OF LONGER-TERM SOLUTIONS.

- OUR PREFERRED SOLUTION, AND THE PREFERRED SOLUTION OF THE CANADIAN FISHING INDUSTRY, IS FOR CANADA TO EXTEND ITS FISHERIES JURISDICTION TO INCLUDE THE "NOSE" AND "TAIL" OF THE GRAND BANKS. THIS WOULD BE A LOGICAL STEP TO THE SUCCESSIVE NATIONAL DECISIONS BY CANADA LEADING TOWARDS NEW DEVELOPMENTS IN INTERNATIONAL LAW. THIS WOULD BRING UNDER SINGLE

JURISDICTION ALL OF THE MOST IMPORTANT FISH STOCKS OFF OUR SHORES. THIS, WE BELIEVE, IS WITHIN THE SPIRIT OF THE LAW OF THE SEA.

- EXTENSION OF JURISDICTION HAS BEEN SUPPORTED BY THE CANADIAN FISHING INDUSTRY, BY CANADA'S PROVINCIAL FISHERIES MINISTERS, AND MOST RECENTLY, BY ALL CANADIAN PREMIERS AT THE PREMIERS CONFERENCE LAST AUGUST IN EDMONTON.

- THEREFORE, I WOULD LIKE TO TAKE THIS OPPORTUNITY TO PROPOSE THAT WE APPOINT A TASK FORCE OF SENIOR OFFICIALS FROM THE DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS, THE DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS, AND INTERESTED PROVINCES TO DOCUMENT FULLY THIS PROBLEM, AND TO FORMULATE A RANGE OF ALTERNATIVE SOLUTIONS FOR CONSIDERATION AT A FEDERAL/PROVINCIAL MINISTERIAL MEETING WHICH WOULD BE CONVENED FOR THIS SPECIFIC PURPOSE.

- IN THIS WAY, CANADA MAY BE ABLE TO TAKE A STRONG, UNITED STAND IN THE INTERNATIONAL COMMUNITY TO PROTECT OUR NATIONAL HERITAGE AND THE LIVELIHOOD OF OUR FISHING INDUSTRY.

THANK-YOU
MR. CHAIRMAN

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT : 800-22/037

Traduction du Secrétariat

DÉCLARATION DE

L'HONORABLE A. BRIAN PECKFORD, C.P., M.H.A.

PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

AU SUJET DU

RAPPORT DES MINISTRES DES PÊCHES

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

VANCOUVER

(COLOMBIE-BRITANNIQUE)

LE 20 NOVEMBRE 1986

MERCI MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

- JE TIENS TOUT D'ABORD À FÉLICITER LES MINISTRES DES PÊCHES POUR UN TRAVAIL BIEN FAIT ET À LES EN REMERCIER. ILS ONT CONSACRÉ ÉNORMÉMENT D'EFFORTS À LA RÉDACTION D'UN RAPPORT EXHAUSTIF QUI TRAITE DES DOMAINES SUIVANTS :

  (1) LE COMMERCE;
  (2) LA STABILITÉ DU REVENU;
  (3) LA QUESTION DES RESSOURCES;
  (4) LA PÊCHE CONTINENTALE;
  (5) LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION DES PÊCHERIES;
  (6) L'ACCROISSEMENT ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES;
  (7) L'AQUACULTURE;
  (8) LA PÊCHE SPORTIVE;
  (9) LA PRODUCTION HALIEUTIQUE À VALEUR AJOUTÉE.

- CE DOCUMENT CONSTITUERA UNE BASE SOLIDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE ET DE PROGRAMMES EN MATIÈRE DE PÊCHE.

- JE VOUDRAIS PARLER AUJOURD'HUI D'UN ASPECT DE CE RAPPORT. TOUS MES COMPLIMENTS À L'HONORABLE TOM SIDDON POUR SON ACTION RAPIDE, AU MOIS DE JUIN DERNIER EN VUE DE CONTRÔLER LES ACTIVITÉS ILLÉGALES DES BATEAUX DE PÊCHE ÉTRANGERS DANS LES EAUX TERRITORIALES CANADIENNES. LES MESURES QU'IL A PRISES SONT POSITIVES ET VONT DANS LE SENS DE NOS EFFORTS EN LA MATIÈRE; ELLES COMPRENNENT L'AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DES AMENDES; LA PRÉSENCE D'OBSERVATEURS À BORD DE TOUS LES BATEAUX ÉTRANGERS; UNE PRÉSENCE ACCRUE DES OBSERVATEURS À BORD DES BATEAUX CANADIENS; LA SURVEILLANCE DES PÊCHES PAR DES PATROUILLEURS ARMÉS; UNE SURVEILLANCE AÉRIENNE ACCRUE; L'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE ET LE REFUS DES PRIVILÈGES D'ESCALES.

- MALHEUREUSEMENT, CES MESURES NE PERMETTRONT PAS DE RÉGLER LE PROBLÈME GRAVE QUE REPRÉSENTE LA SURPÊCHE INCONTRÔLÉE, PAR LES BATEAUX ÉTRANGERS, DES STOCKS DE POISSONS CANADIENS QUI CHEVAUCHENT LA LIMITE DE LA ZONE ÉCONOMIQUE.

- LA SUREXPLOITATION ILLÉGALE DE CES STOCKS PAR DES ÉTRANGERS CONSTITUE UNE MENACE AUSSI GRAVE POUR LES PÊCHEURS CANADIENS QUE L'ACTIVITÉ ILLICITE DES BATEAUX ÉTRANGERS DANS NOS EAUX. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE SE SOUVIENDRA QUE NOUS AVONS PARLÉ DE CE GRAVE PROBLÈME AU MOIS D'AOÛT, LORS DE SON PASSAGE À ST. JOHN'S EN COMPAGNIE DU COMITÉ DES PRIORITÉS ET DE LA PLANIFICATION. À LA SUITE DE CETTE RENCONTRE, J'AI RENDU PUBLIC, LE 16 SEPTEMBRE, UN DOCUMENT DE TRAVAIL QUI ANALYSE LE PROBLÈME DE LA SURPÊCHE AU LARGE DE LA CÔTE ATLANTIQUE DU CANADA.

- J'AI DISTRIBUÉ AUJOURD'HUI CE DOCUMENT DE TRAVAIL À TOUS MES COLLÈGUES ICI PRÉSENTS, À TITRE D'INFORMATION.

- LA SUREXPLOITATION DES LIEUX DE PÊCHE PAR LES PÊCHEURS ÉTRANGERS S'EST BEAUCOUP AGGRAVÉE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES. COMME L'ONT CONSTATÉ NOS PÊCHEURS CÔTIERS, LA MORUE DU NORD NE DESCEND PLUS PRÈS DES CÔTES COMME AVANT, PRINCIPALEMENT À CAUSE DE LA SURPÊCHE ÉTRANGÈRE AU LARGE DE LA PARTIE NORD-EST DES GRANDS BANCS DE TERRE-NEUVE.

- NOTRE DOCUMENT MONTRE QUE L'EXTENSION DE LA ZONE ÉCONOMIQUE À 200 MILLES A PERMIS DE CONTRÔLER LA SUREXPLOITATION DE CETTE ZONE PAR LES PÊCHEURS ÉTRANGERS, MAIS QU'ELLE N'A RIEN FAIT POUR METTRE FIN À L'ÉPUISEMENT DES STOCKS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DE CETTE ZONE. DE PETITES PARTIES DES GRANDS BANCS DE TERRE-NEUVE SE TROUVENT AU-DELÀ DE CETTE LIMITE : LA PARTIE NORD-EST ET LA PARTIE SUD-EST; DES STOCKS PRÉCIEUX DE MORUE DU NORD, DE MORUE DES GRANDS BANCS, DE PLIE CANADIENNE ET DE LIMANDE À QUEUE JAUNE Y ÉMIGRENT. C'EST LÀ QUE LES BATEAUX DE PÊCHE ÉTRANGERS CONCENTRENT LEURS EFFORTS, TOTALEMENT INDIFFÉRENTS AUX INTÉRÊTS CANADIENS ET AUX QUOTAS INTERNATIONAUX.

- SELON LES ESTIMATIONS DE NOS FONCTIONNAIRES, QUI ONT CONSULTÉ À CET ÉGARD LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LES PÊCHEURS ONT CAPTURÉ PLUS DE DEUX FOIS ET DEMIE LEUR CONTINGENT. AUTREMENT DIT, ILS AVAIENT DROIT À 36 000 TONNES DE POISSON ET ILS EN ONT PRIS 86 000. LA RÉCOLTE CANADIENNE DANS CETTE RÉGION NE S'ÉLEVAIT QU'À 145 000 TONNES.

- CETTE ESTIMATION MODESTE DE LA QUANTITÉ DE POISSONS PÊCHÉS PAR LES BATEAUX ÉTRANGERS EST AU MOINS TROIS FOIS PLUS ÉLEVÉE QUE CELLE D'IL Y A DEUX ANS, ET CES CHIFFRES POURRAIENT ENCORE DOUBLER AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES. LE DÉBARQUEMENT ET LE TRAITEMENT DE CES 86 000 TONNES DE POISSON AU CANADA REPRÉSENTERAIENT DES VENTES D'UNE VALEUR DE 100 MILLIONS DE DOLLARS ET 2500 EMPLOIS POUR DES CANADIENS.

- QUELLE EST LA SOLUTION DE CE PROBLÈME? À CAUSE DE SA DIMENSION INTERNATIONALE, IL NE RELÈVE PAS DE NOS COMPÉTENCES. JE ME SUIS RÉJOUI D'APPRENDRE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AVAIT L'INTENTION DE PRENDRE DAVANTAGE DE MOYENS POUR FAIRE RESPECTER DANS NOTRE ZONE LES RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE PÊCHE, ET J'APPUIE CETTE DÉCISION. MAIS LE SIMPLE FAIT DE SURVEILLER LA LIMITE DE LA ZONE ÉCONOMIQUE NE RÈGLERA PAS LE PROBLÈME DE LA SURPÊCHE AU-DELÀ DE CETTE LIMITE.

- NOUS AVONS PASSÉ EN REVUE LES DIVERS MOYENS AUXQUELS LE CANADA A ACCÈS SUR LE PLAN INTERNATIONAL POUR VENIR À BOUT DE CE PROBLÈME. LE CANADA A EU RECOURS À DEUX DE CES MOYENS : IL S'EST ADRESSÉ À "LA NORTHWEST ATLANTIC FISHERIES ORGANIZATION" EN VUE D'OBTENIR UNE COLLABORATION MULTILATÉRALE ET IL A RECHERCHÉ UNE COLLABORATION BILATÉRALE EN PROPOSANT AUX PÊCHEURS ÉTRANGERS UN PLAN D'ATTRIBUTION DES RESSOURCES QUI ASSURERAIT LA PRÉSERVATION DE CELLES-CI. AUCUNE DE CES DEUX MESURES N'A PERMIS DE METTRE FIN À LA SURPÊCHE. ELLES ONT SIMPLEMENT RETARDÉ L'ÉTUDE DE SOLUTIONS À LONG TERME.

- LA SOLUTION QUE NOUS PRÉFÉRONS, ET QUE L'INDUSTRIE DES PÊCHES PRÉFÈRE ÉGALEMENT, CONSISTERAIT POUR LE CANADA À ÉTENDRE LA LIMITE DE LA ZONE ÉCONOMIQUE DE MANIÈRE À Y INCLURE LE NORD-EST ET LE SUD-EST DES GRANDS BANCS DE TERRE-NEUVE. IL S'AGIT DE LA SUITE LOGIQUE DES DÉCISIONS QUE LE CANADA A PRISES EN VUE DE FAIRE MODIFIER LE DROIT INTERNATIONAL. LA PROTECTION DE TOUS LES PLUS IMPORTANTS STOCKS DE POISSONS SITUÉS AU LARGE DE NOS CÔTES RELÈVERAIT DE LA MÊME JURIDICTION. À NOTRE AVIS, CETTE INITIATIVE SE SITUERAIT TOUT À FAIT DANS L'ESPRIT DU DROIT DE LA MER.

- L'INDUSTRIE DES PÊCHES CANADIENNES, LES MINISTRES DES PÊCHES PROVINCIAUX ET, PLUS RÉCEMMENT, LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX RÉUNIS EN CONFÉRENCE À EDMONTON AU MOIS D'AOÛT DERNIER APPUIENT TOUS LE PRINCIPE D'UN TEL ÉLARGISSEMENT DE LA JURIDICTION DU CANADA.

- J'AIMERAIS DONC PROFITER DE CETTE OCCASION POUR PROPOSER QU'ON METTE SUR PIED UN GROUPE DE TRAVAIL CONSTITUÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURS, DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS ET DES PROVINCES QUE LA QUESTION INTÉRESSE EN VUE DE RECUEILLIR TOUS LES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS ET DE PROPOSER DES SOLUTIONS DE RECHANGE QUI POURRAIENT ÊTRE ÉTUDIÉES À L'OCCASION D'UNE RENCONTRE DES MINISTRES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX CONVOQUÉE À CET EFFET.

- AINSI, LE CANADA POURRA PRENDRE VIS-À-VIS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE, UNE POSITION SOLIDE ET UNIE VISANT À PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE NATIONAL ET LE GAGNE-PAIN DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES.

MERCI MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/038

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR

STATEMENT BY

THE HONOURABLE A. BRIAN PECKFORD, P.C., M.H.A.
PREMIER OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

ON

ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN

LIBRARY
University of Toronto

AT

THE ANNUAL FIRST MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER,
BRITISH COLUMBIA

NOVEMBER 21, 1986

ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN

PRIME MINISTER, FELLOW PREMIERS:

- THIS CONFERENCE REPRESENTS A HIGH POINT IN THE PROCESS WE ESTABLISHED AS FIRST MINISTERS ALMOST TWO YEARS AGO IN TERMS OF ADDRESSING THE SPECIFIC CONCERNS OF WOMEN IN CANADA TODAY. ALTHOUGH WE DISCUSSED WOMEN'S ISSUES IN A GENERAL SENSE AT OUR PREVIOUS CONFERENCES IN REGINA AND HALIFAX, THIS MORNING REPRESENTS THE FIRST TIME THAT WE HAVE DEDICATED A SPECIFIC AGENDA ITEM OF SPECIAL INTEREST TO WOMEN. I AM OPTIMISTIC THAT THE VISIBILITY WHICH THIS NATIONAL CONFERENCE LENDS THE ISSUE WILL ENCOURAGE FIRST MINISTERS AND THEIR GOVERNMENTS TO ESTABLISH AN APPROPRIATE FRAMEWORK THROUGH WHICH NEW INITIATIVES CAN BE DEVELOPED FOR WOMEN.

- AT THIS TIME I WOULD ALSO LIKE TO COMMEND OUR MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN WHO PROVIDED US WITH AN IMPORTANT POLICY DOCUMENT ON ECONOMIC EQUALITY FOR CANADIAN WOMEN. THE DOCUMENT REFLECTS A DIRECTION FOR GOVERNMENTS TO ADDRESS THE ECONOMIC, SOCIAL AND STRUCTURAL BARRIERS FACED BY WOMEN IN THE LABOUR MARKET. THESE PROBLEMS ARE NOT NEW. THE DIRECTION NOW BEING PROPOSED HAS BEEN DISCUSSED BY OTHERS BEFORE US. WHAT IS NEW, HOWEVER, IS THAT A PROCESS AND STRATEGY FOR ACTION IS SEEN AS A PRIORITY ON THE NATIONAL POLITICAL AGENDA AT THE HIGHEST LEVEL IN THE LAND.

- I BELIEVE THAT THE PROPOSED STRATEGY IS A USEFUL STARTING POINT IN ADDRESSING THE SPECIFIC LABOUR MARKET CONCERNS OF WOMEN. FOR OUR PART, THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR FULLY SUPPORTS THE GOALS AND OBJECTIVES SUGGESTED IN THE PAPER. WE ARE COMMITTED TO FOLLOWING THROUGH ON THE PROPOSALS WITHIN OUR FISCAL MEANS TO DO SO.

MR. CHAIRMAN:

- I WOULD NOW LIKE TO SPECIFICALLY DISCUSS THE WAYS IN WHICH OUR PROVINCE WILL ENDEAVOUR TO IMPLEMENT THIS NEW ECONOMIC EQUALITY STRATEGY FOR WOMEN.

- A MAJOR FOCUS OF THE NEW STRATEGY IS TO IMPROVE TRAINING OPPORTUNITIES FOR WOMEN. THIS IS ESPECIALLY TIMELY FOR OUR GOVERNMENT. IN AUGUST OF THIS YEAR, I ANNOUNCED, TOGETHER WITH MY COLLEAGUE, THE MINISTER OF CAREER DEVELOPMENT AND ADVANCED STUDIES (WHO IS ALSO THE MINISTER RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN), A MAJOR REORGANIZATION OF OUR VOCATIONAL AND TECHNICAL SCHOOLS WITHIN OUR POST-SECONDARY EDUCATION SYSTEM.

- THE REORGANIZATION WILL ENABLE GOVERNMENT TO MORE EFFECTIVELY DELIVER A GREATER VARIETY OF EDUCATIONAL AND TRAINING OPPORTUNITIES TO MORE PEOPLE IN THEIR LOCAL COMMUNITIES. THIS WILL BE OF GREAT BENEFIT TO WOMEN WHO, BECAUSE OF THEIR TRADITIONAL ROLE IN CARING FOR DEPENDENTS, OFTEN FIND IT DIFFICULT TO TRAVEL AND SPEND TIME AWAY FROM HOME TO TAKE NECESSARY COURSES. IN PARTICULAR, IT WILL PROVIDE A GREATER OPPORTUNITY FOR WOMEN TO PARTICIPATE IN COURSES SUCH AS APPLIED TECHNOLOGY, COMPUTER LITERACY AND RESOURCE DEVELOPMENT COURSES WHERE, IN THE PAST, THEY HAVE BEEN UNDER-REPRESENTED.

- IN ADDITION, OUR COLLEGES AND INSTITUTES WILL NOW PROVIDE AN IMPORTANT BROKERAGE FUNCTION IN DELIVERING UNIVERSITY-LEVEL PROGRAMS AND COURSES THROUGHOUT THE PROVINCE. THIS WILL ENABLE PEOPLE TO EXPLORE CAREER POTENTIAL WITHOUT TRAVELLING TO LARGER CENTRES AND BEFORE MAKING A GREATER COMMITMENT OF MONEY AND TIME. BY MAKING THE SYSTEM MORE FLEXIBLE, WE ALLOW IT TO BE ADAPTED TO THE INDIVIDUAL'S NEEDS.

- Besides increasing access to training, the Province will pursue the development of a mechanism for transfer of program and course credits between colleges and institutions. This too will aid women whose training may have been interrupted by family responsibilities or re-location, and who wish to resume their studies. For those who have been out of school or the paid labour force for long periods, Government will assist their re-entry through the delivery of continuing education courses, such as Job Readiness Training and Career Exploration for Women.

- Another feature of our restructured post-secondary system will be the ability of the colleges to offer courses which respond to local needs. This means women can be instrumental in influencing course offerings in their area. Expanded course offerings in early childhood education, which will vastly improve the delivery of child care services throughout the Province, is one such example of the system responding to the demands and interests of its client groups.

- Our ultimate goal is to ensure a more representative placement of women in key positions in the public and private sectors. There has already been major improvements to our education system at the primary and elementary levels to assist us in reaching this objective. The changes at the post-secondary level will guarantee further development along this road.

- In the meantime, Government, as an employer, is moving ahead in a number of other fronts.

  (1) We have just concluded the first year of our accelerated Career Development Program for women in the public service. This program gave many women an opportunity to obtain career counselling and develop new skills and work

EXPERIENCE NECESSARY FOR ADVANCEMENT IN THE PUBLIC SERVICE.

(2) WE ARE ABOUT TO OPEN A CHILD CARE CENTRE AT THE CONFEDERATION COMPLEX FOR THE CHILDREN OF OUR PUBLIC EMPLOYEES, MANY OF WHOM ARE WOMEN. THIS IS THE FIRST WORKPLACE DAY CARE IN THE PROVINCE, AND GOVERNMENT HOPES IT WILL SERVE AS AN INCENTIVE TO OTHER EMPLOYERS TO ADDRESS THE NEEDS OF THEIR WORKERS AS PARENTS.

(3) IN ADDITION, WE HAVE RECENTLY CONCLUDED COLLECTIVE AGREEMENTS WITH SOME OF OUR LARGEST BARGAINING UNITS IN THE PUBLIC SECTOR WHICH PROVIDE FOR IMPROVEMENTS TO, AMONG OTHER THINGS, MATERNITY BENEFITS AND THE INTRODUCTION OF FAMILY RESPONSIBILITY LEAVE.

- ALL OF THESE MEASURES HELP TO CREATE A CLIMATE THROUGH WHICH THE PARTICIPATION OF WOMEN IN THE LABOUR MARKET CAN BE ENHANCED.

- THE GOVERNMENT HAS ACTIVELY PURSUED A POLICY TO ENSURE THAT WOMEN ARE REPRESENTED BOTH IN THE EXECUTIVE OF THE PUBLIC SERVICE, AND ON ALL PROVINCIAL BOARDS, AGENCIES, AND COMMISSIONS. AS PART OF OUR AFFIRMATIVE ACTION PROGRAM, ALTERNATE DISCRETIONARY APPOINTMENTS TO THESE BODIES WILL BE WOMEN UNTIL THE PROPORTION OF FEMALES REACHES 50%. THESE DO NOT REPRESENT TOKEN GESTURES BY GOVERNMENT. RATHER THEY ARE A MAJOR PART OF OUR COMMITMENT TO ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN.

MR. CHAIRMAN, COLLEAGUES:

- OFTENTIMES GOVERNMENTS ARE ACCUSED OF PROVIDING MEAGER FINANCIAL RESOURCES TO DEAL WITH WOMEN'S ISSUES. AS WE CAN

ALL APPRECIATE, COMPETING DEMANDS PLACED ON LIMITED FISCAL RESOURCES DO NOT ENABLE US TO EXPEND MASSIVE DOLLARS IN ALL AREAS OF PUBLIC POLICY, DESPITE THEIR PRIORITY TO GOVERNMENTS. UNFORTUNATELY, CIRCUMSTANCES REQUIRE US TO MAKE DIFFICULT DECISIONS. NONETHELESS, OUR GOVERNMENT IS PROUD OF THE DECISIONS IT HAS MADE TO SPEND SUBSTANTIAL DOLLARS IN THE SOCIAL SECTOR.

- OUR INCREASED COMMITMENT TO CHILD CARE, SOCIAL ASSISTANCE, HEALTH CARE, POST-SECONDARY EDUCATION, JOB CREATION AND TRAINING, MUCH OF WHICH IS DONE COOPERATIVELY WITH THE FEDERAL GOVERNMENT THROUGH THE CANADIAN JOBS STRATEGY, ARE POSITIVE EXAMPLES WHERE WOMEN'S CONCERNS ARE REFLECTED IN GOVERNMENT POLICY.

- WHEN THIS IS COMBINED WITH OUR THRUSTS IN OTHER AREAS INCLUDING THE REORGANIZED VOCATIONAL SCHOOL SYSTEM, ESTABLISHMENT OF NEW TRAINING INSTITUTES, AND AFFIRMATIVE ACTION, THE BENEFITS TO WOMEN ARE SUBSTANTIAL. WE DO NOT HOWEVER INTEND TO REST ON OUR LAURELS, AS MUCH MORE NEEDS TO BE ACCOMPLISHED.

- IN THE MEANTIME OUR GOVERNMENT WILL FORGE AHEAD TO MEET OUR COMMITMENT TO ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN. WE WOULD WELCOME ADDITIONAL FINANCIAL SUPPORT FROM THE FEDERAL GOVERNMENT TO ASSIST THE PROVINCE IN ACCELERATING PROGRESS FOR DEALING WITH WOMEN'S ISSUES.

- A SIGNIFICANT FEDERAL FINANCIAL COMMITMENT WILL BE REQUIRED IF THE PROVINCE IS TO IMPLEMENT THE MEASURES OUTLINED IN THE STRATEGY DOCUMENT, ESPECIALLY AS THEY RELATE TO CHILD CARE AND TRAINING AND ACCOMMODATION ALLOWANCES, TO INCREASE WOMEN'S ACCESS TO TRAINING.

- At the present time we are actively exploring a number of initiatives in the employment and training areas. We are also reviewing the Report of our Royal Commission on Employment and Unemployment, and we will consider the possibilities of including many of their new proposals as part of our future legislative agenda.

Mr. Chairman:

- In conclusion, I am very pleased at the commitment First Ministers have made in discussing a strategy in support of economic equality for Canadian women. Never before have such issues been discussed in as comprehensive a manner by First Ministers in a major national forum. Through increased cooperation and coordination of effort between the two orders of government, further progress will be made. The achievement of economic equality for Canadian women will over time result in a more prosperous future for the women of Canada and of our Province.

Thank you.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT : 800-22/038

Traduction du Secrétariat

DÉCLARATION DE

L'HONORABLE BRIAN A. PECKFORD, C.P. M.H.A.

PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

SUR

L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

LIBRARY

À

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

VANCOUVER,

COLOMBIE-BRITANNIQUE

LE 21 NOVEMBRE 1986

ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHERS COLLÈGUES :

CETTE CONFÉRENCE REPRÉSENTE UN POINT TOURNANT DANS LE PROCESSUS QUE NOUS AVONS ENTAMÉ À TITRE DE PREMIERS MINISTRES IL Y A PRESQUE DEUX ANS DÉJÀ, POUR ÉTUDIER LES PRÉOCCUPATIONS PARTICULIÈRES DES CANADIENNES AUJOURD'HUI. MÊME SI NOUS AVONS DISCUTÉ D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE DES QUESTIONS FÉMININES LORS DE NOS CONFÉRENCES PRÉCÉDENTES À REGINA ET À HALIFAX, C'EST LA PREMIÈRE FOIS CE MATIN QUE NOUS AVONS INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR UN POINT D'INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES FEMMES. J'OSE ESPÉRER QUE LE RAYONNEMENT QU'APPORTERA À CETTE QUESTION LA CONFÉRENCE NATIONALE INCITERA LES PREMIERS MINISTRES ET LEURS GOUVERNEMENTS À METTRE EN PLACE DES STRUCTURES QUI PERMETTRONT DE CONCEVOIR DE NOUVELLES INITIATIVES POUR LES FEMMES.

J'AIMERAIS ÉGALEMENT À CETTE OCCASION FÉLICITER NOS MINISTRES CHARGÉS DE LA CONDITION FÉMININE QUI NOUS ONT SOUMIS UN IMPORTANT DOCUMENT D'ORIENTATION SUR L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES CANADIENNES. DANS CE DOCUMENT, IL EST RECOMMANDÉ AU GOUVERNEMENT D'ÉTUDIER LA QUESTION DES BARRIÈRES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET STRUCTURELLES AUXQUELLES LES FEMMES DOIVENT FAIRE FACE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL. CES PROBLÈMES NE SONT PAS NOUVEAUX. LES MESURES RECOMMANDÉES ONT DÉJÀ ÉTÉ DISCUTÉES PAR D'AUTRES AVANT NOUS. CE QUI EST NOUVEAU, TOUTEFOIS, C'EST QU'UN PROCESSUS ET UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION SONT DÉSORMAIS CONSIDÉRÉS COMME QUESTIONS PRIORITAIRES À L'ÉCHELLE NATIONALE PAR LES PLUS HAUTES INSTANCES DU PAYS.

JE CROIS QUE LA STRATÉGIE PROPOSÉE CONSTITUE UN POINT DE DÉPART UTILE POUR L'ÉTUDE DES PROBLÈMES PARTICULIERS DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL. QUANT À NOUS, LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR APPUIE SANS RÉSERVE LES BUTS ET LES OBJECTIFS PROPOSÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. NOUS NOUS ENGAGEONS À DONNER SUITE À CES RECOMMANDATIONS DANS LA MESURE OÙ NOS RESSOURCES FISCALES NOUS LE PERMETTRONT.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

J'AIMERAIS MAINTENANT DISCUTER PLUS PARTICULIÈREMENT DES MESURES QUE NOTRE PROVINCE ENTEND PRENDRE POUR METTRE EN OEUVRE CETTE NOUVELLE STRATÉGIE VISANT À OBTENIR L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES.

UN ASPECT IMPORTANT DE CETTE NOUVELLE STRATÉGIE PORTE SUR L'AMÉLIORATION DES POSSIBILITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION POUR LES FEMMES. CELA CORRESPOND PARTICULIÈREMENT BIEN À LA POLITIQUE ACTUELLE DE NOTRE GOUVERNEMENT. EN AOÛT DE CETTE ANNÉE, J'AI ANNONCÉ AVEC MON COLLÈGUE, LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ORIENTATION DES CARRIÈRES ET DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (CAREER DEVELOPMENT AND ADVANCED STUDIES), QUI EST ÉGALEMENT MINISTRE CHARGÉ DE LA CONDITION FÉMININE (STATUS OF WOMEN), UNE IMPORTANTE RÉORGANISATION DE NOS COLLÈGES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES DANS LE CADRE DE NOTRE SYSTÈME D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE.

GRÂCE À CETTE RÉORGANISATION, LE GOUVERNEMENT POURRA OFFRIR DE FAÇON PLUS EFFICACE UN PLUS GRAND CHOIX DE COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES À UN PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES DANS LEURS PROPRES LOCALITÉS. CELA CONSTITUERA UN GRAND AVANTAGE POUR LES FEMMES QUI, À CAUSE DE LEUR RÔLE TRADITIONNEL DE GARDIENNE DU FOYER, TROUVENT SOUVENT DIFFICILE DE SE DÉPLACER ET DE PASSER DU TEMPS À L'EXTÉRIEUR DU FOYER POUR SUIVRE LES COURS NÉCESSAIRES. PLUS PARTICULIÈREMENT, CELA PERMETTRA AUX FEMMES DE SUIVRE PLUS FACILEMENT DES COURS DANS LES DOMAINES COMME LA TECHNIQUE APPLIQUÉE, L'UTILISATION DES ORDINATEURS ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES OÙ, DANS LE PASSÉ, ELLES ONT ÉTÉ SOUS-REPRÉSENTÉES.

EN OUTRE, NOS COLLÈGES ET INSTITUTIONS SERVIRONT DÉSORMAIS D'INTERMÉDIAIRES POUR OFFRIR, DANS TOUTE LA PROVINCE DES PROGRAMMES ET DES COURS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE. CE FAIT NOUVEAU PERMETTRA AUX GENS D'ÉTUDIER DES POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE SANS AVOIR À SE DÉPLACER VERS LES GRANDS CENTRES ET AVANT D'INVESTIR DAVANTAGE DE FONDS ET DE TEMPS. GRÂCE À CES ASSOUPLISSEMENTS, IL DEVIENDRA PLUS FACILE D'ADAPTER LE SYSTÈME AUX BESOINS DES PARTICULIERS.

EN PLUS D'AMÉLIORER L'ACCÈS À LA FORMATION, LA PROVINCE POURSUIVRA LA MISE AU POINT D'UN MÉCANISME POUR LE TRANSFERT ENTRE COLLÈGES ET INSTITUTIONS DES CRÉDITS RATTACHÉS À UN PROGRAMME OU À UN COURS. C'EST LÀ UNE AUTRE MESURE QUI AIDERA LES FEMMES QUI AURONT DÛ INTERROMPRE LEUR FORMATION À CAUSE DE LEURS RESPONSABILITÉS FAMILIALES OU À CAUSE D'UNE RÉINSTALLATION, ET QUI DÉSIRENT REPRENDRE LEURS ÉTUDES. POUR CELLES QUI ONT QUITTÉ L'ÉCOLE OU LE MARCHÉ DU TRAVAIL POUR DE LONGUES PÉRIODES, LE GOUVERNEMENT FACILITERA LEUR RÉINSERTION EN LEUR OFFRANT DES COURS DE FORMATION PERMANENTE, COMME LES COURS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI ET D'ORIENTATION DES CARRIÈRES, DESTINÉS AUX FEMMES.

UNE AUTRE CARACTÉRISTIQUE DE NOTRE SYSTÈME POSTSECONDAIRE RESTRUCTURÉ SERA LA POSSIBILITÉ POUR LES COLLÈGES D'OFFRIR DES COURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS LOCAUX. AINSI, LES FEMMES POURRONT PAR LEUR CONTRIBUTION INFLUER SUR LE GENRE DE COURS QUI SERA OFFERT DANS LEUR RÉGION. LES COURS DE PERFECTIONNEMENT EN PUÉRICULTURE, QUI POURRAIENT GRANDEMENT AMÉLIORER LA PRESTATION DE CE GENRE DE SERVICE DANS TOUTE LA PROVINCE, CONSTITUENT UN EXEMPLE PARMI D'AUTRES DE LA FAÇON DONT LE SYSTÈME POURRA RÉPONDRE AUX DEMANDES ET AUX INTÉRÊTS DE SES GROUPES CLIENTS.

NOTRE BUT ULTIME EST D'ASSURER UNE REPRÉSENTATION PLUS ÉQUITABLE DES FEMMES DANS LES POSTES-CLÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ. NOUS AVONS DÉJÀ APPORTÉ D'IMPORTANTES AMÉLIORATIONS À NOTRE SYSTÈME D'ÉDUCATION AUX NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE QUI NOUS AIDERONT À ATTEINDRE CET OBJECTIF. LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU NIVEAU POSTSECONDAIRE DEVRAIENT NOUS ASSURER DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS EN CE SENS.

PENDANT CE TEMPS, LE GOUVERNEMENT, À TITRE D'EMPLOYEUR, PROGRESSE SUR UN CERTAIN NOMBRE D'AUTRES FRONTS.

1. NOUS VENONS TOUT JUSTE DE TERMINER LA PREMIÈRE ANNÉE DE NOTRE PROGRAMME ACCÉLÉRÉ D'ORIENTATION DES CARRIÈRES POUR LES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE. CE PROGRAMME A PROCURÉ À BON NOMBRE DE FEMMES L'OCCASION D'OBTENIR DES SERVICES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET D'ACQUÉRIR LES NOUVELLES COMPÉTENCES ET L'EXPÉRIENCE PRATIQUE NÉCESSAIRES POUR AVANCER DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

(2) NOUS SOMMES SUR LE POINT D'OUVRIR UNE GARDERIE DANS LE CONFEDERATION COMPLEX POUR LES ENFANTS DE NOS FONCTIONNAIRES DONT BEAUCOUP SONT DES FEMMES. IL S'AGIT DE LA PREMIÈRE GARDERIE EN MILIEU DE TRAVAIL À ÊTRE OUVERTE DANS LA PROVINCE ET LE GOUVERNEMENT ESPÈRE AINSI INCITER D'AUTRES EMPLOYEURS À SATISFAIRE CE BESOIN ESSENTIEL DES EMPLOYÉS PARENTS.

(3) NOUS AVONS ÉGALEMENT RATIFIÉ RÉCEMMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES AVEC CERTAINS DES SYNDICATS LES PLUS IMPORTANTS DE NOTRE FONCTION PUBLIQUE, CONVENTIONS QUI APPORTENT DE NOMBREUSES AMÉLIORATIONS, NOTAMMENT DANS LE CAS DES PRESTATIONS DE MATERNITÉ ET DES CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES.

TOUTES CES MESURES CONTRIBUENT À CRÉER UN CLIMAT FAVORABLE À L'ENTRÉE D'UN PLUS GRAND NOMBRE DE FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

LE GOUVERNEMENT A ADOPTÉ DES MESURES CONCRÈTES POUR ASSURER LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AUX POSTES DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE COMME AU SEIN DES DIVERS COMITÉS, ORGANISMES ET COMMISSIONS DE LA PROVINCE. DANS LE CADRE DE NOTRE PROGRAMME D'ACTION POSITIVE, ON VERRA À REMPLACER LES MEMBRES DE CES ORGANISMES EN NOMMANT DES FEMMES, JUSQU'À CE QUE LA PROPORTION ATTEIGNE 50 %. CE NE SONT PAS LÀ DES GESTES SYMBOLIQUES DE LA PART DU GOUVERNEMENT. CES MESURES S'INSCRIVENT VRAIMENT DANS NOTRE POLITIQUE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, CHERS COLLÈGUES

ON ACCUSE SOUVENT LES GOUVERNEMENTS DE NE CONSACRER QUE DE MAIGRES RESSOURCES FINANCIÈRES À LA SOLUTION DES PROBLÈMES QUI TOUCHENT LES FEMMES. COMME NOUS LE SAVONS TOUS, LES BESOINS SONT NOMBREUX ET NOS RESSOURCES FISCALES LIMITÉES. NOUS NE POUVONS DONC PAS INVESTIR MASSIVEMENT DANS TOUS LES SECTEURS DU DOMAINE PUBLIC, MALGRÉ LA PRIORITÉ QUE LEUR ACCORDE LES GOUVERNEMENTS. LES CIRCONSTANCES NOUS OBLIGENT MALHEUREUSEMENT À FAIRE DES CHOIX DIFFICILES. NOTRE GOUVERNEMENT EST CEPENDANT FIER DE LA DÉCISION QU'IL A PRISE D'ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER IMPORTANT AU SECTEUR SOCIAL.

LES PRÉOCCUPATIONS DES FEMMES SONT PRISES EN COMPTE DANS LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT, COMME EN TÉMOIGNENT LES RESSOURCES PLUS IMPORTANTES QUE NOUS CONSACRONS À LA GARDE DES ENFANTS, À L'ASSISTANCE SOCIALE, AUX SOINS DE SANTÉ, À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE, À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET À LA FORMATION. LA PLUPART DE CES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT SONT ENTREPRISES EN COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI.

SI NOUS AJOUTONS À CELA LES EFFORTS QUE NOUS AVONS ENTREPRIS DANS D'AUTRES DOMAINES, DONT LA RÉORGANISATION DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, LA CRÉATION DE NOUVEAUX ORGANISMES DE FORMATION ET LE PROGRAMME D'ACTION POSITIVE, NOUS POUVONS DIRE QUE NOUS AVONS BEAUCOUP CONTRIBUÉ À AMÉLIORER LA SITUATION DES FEMMES. NOUS N'AVONS PAS POUR AUTANT L'INTENTION DE NOUS ENDORMIR SUR NOS LAURIERS, PUISQU'IL RESTE TELLEMENT À FAIRE ENCORE.

LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE CONTINUER D'ALLER DE L'AVANT POUR RESPECTER SES ENGAGEMENTS FACE À L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES. NOUS APPRÉCIERIONS GRANDEMENT UN SOUTIEN FINANCIER ACCRU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, POUR FAIRE AVANCER ENCORE PLUS RAPIDEMENT LA CAUSE DES FEMMES DANS LA PROVINCE.

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE AURA BESOIN D'UN APPORT FINANCIER IMPORTANT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL S'IL VEUT METTRE EN OEUVRE LES MESURES PRÉCONISÉES DANS L'ÉNONCÉ DE LA STRATÉGIE, PARTICULIÈREMENT CELLES QUI ONT TRAIT À LA GARDE DES ENFANTS ET AUX ALLOCATIONS DE FORMATION ET D'HÉBERGEMENT, PERMETTANT À UN PLUS GRAND NOMBRE DE FEMMES D'AVOIR ACCÈS À LA FORMATION.

EN CE MOMENT, NOUS ÉTUDIONS SÉRIEUSEMENT UN CERTAIN NOMBRE D'INITIATIVES POSSIBLES DANS LES DOMAINES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION. NOUS SOMMES ÉGALEMENT EN TRAIN DE PASSER EN REVUE LE RAPPORT DE NOTRE COMMISSION ROYALE SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE ET NOMBRE DES RECOMMANDATIONS DE CE RAPPORT POURRAIENT ÊTRE INTÉGRÉES AUX PROJETS DE LOI QUE NOUS SERONS APPELÉS À ÉTUDIER EN CHAMBRE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

EN CONCLUSION, JE SUIS TRÈS HEUREUX QUE LES PREMIERS MINISTRES SE SOIENT ENGAGÉS À DISCUTER D'UNE STRATÉGIE POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES CANADIENNES. C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE LES PREMIERS MINISTRES PARTICIPENT À UN DÉBAT D'ENVERGURE NATIONALE D'UNE TELLE AMPLEUR SUR CES QUESTIONS. GRÂCE À UNE COLLABORATION ACCRUE ET À UNE MEILLEURE COORDINATION DES EFFORTS ENTRE LES DEUX ORDRES DE GOUVERNEMENT, DE NOUVEAUX PROGRÈS POURRONT ÊTRE RÉALISÉS. L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES, C'EST LA PROMESSE D'UN AVENIR MEILLEUR POUR LES FEMMES DU CANADA ET DE NOTRE PROVINCE.

JE VOUS REMERCIE.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/039

ANNUAL CONFERENCE

OF

FIRST MINISTERS

Notes for a statement by

the Right Honourable Brian Mulroney,

Prime Minister of Canada

LIBRARY
of Toronto

Opening Statement

Review of the State of the Federation and the Economy

PLEASE CHECK AGAINST DELIVERY

Vancouver
November 20 and 21, 1986

OPENING STATEMENT

Introduction

As your Chairman, I extend a cordial welcome to this Second Annual Conference of First Ministers. We are here for a working session in the spirit of Canadian federalism. Through a common understanding of national issues, we will find more effective solutions to our shared problems.

To those Premiers attending their initial Annual First Ministers' Conference (Premiers Bourassa, Ghiz and Vander Zalm), I bid a special welcome.

Since the 1985 First Ministers' Conference in Regina, where First Ministers signed the Memorandum of Agreement to hold these annual conferences, we have worked together to improve the climate of federal-provincial relations. Last year, we began to turn the First Ministers' Conference into a working session. Today and tomorrow we will have the benefit of the work that was undertaken at the request of First Ministers in 1985.

Our purpose - the purpose of the First Ministers' Conference as outlined in the Regina Agreement - is to review the state of the federation,

consult on the major economic and social directions for the country, plan federal-provincial business for the coming year and coordinate our governments' actions on the major issues of the day.

I would also like to thank Premier Getty, as this year's Chairman of the Annual Premiers' Conference, for his contribution in setting our agenda for Vancouver.

Over the next two days we will address a number of important issues. I believe we can use this broad agenda to build on the positive nature of discussions last August at the Conference in Edmonton, where many of these same topics were raised.

We begin this morning with the first agenda item, "The State of the Federation and the Economy". This will provide an opportunity to assess developments in federal-provincial relations over the past year. We will review the economic and fiscal challenges facing our governments. Together, we can continue to identify opportunities for joint action.

This afternoon "Economic Development" will be the subject of discussion. To assist us, we will have the joint federal-provincial ministerial reports on agriculture and fisheries, which we commissioned last November during the First Ministers' Conference in Halifax. I would hope our discussion will lead to a common understanding of the economic development priorities of each of the provinces and of the nation as a whole.

Tomorrow morning, we will turn to the topic of "Economic Equality for Women". We will review progress since the Halifax FMC, specifically in the areas of training and labour force equality. This agenda item will give us an opportunity to consider a wide range of policies designed to promote the full participation of women in Canadian society.

We will conclude the Conference by meeting privately to discuss the latest developments in the trade negotiations with the US, as we have done twice before over the past six months.

Before turning to the first item on the agenda, I know our host Premier would like to say a few words: Premier Vander Zalm.

[Premier Vander Zalm's remarks]

Thank you, Premier Vander Zalm. Many of us were fortunate enough to attend the opening of Expo 86 and, later, to visit the Fair. It was a resounding success, and one which brought pride to all Canadians.

I'm sure we would all join in congratulating the people of British Columbia for a job well done. Visitors from around the world experienced the warmth and special vitality of the people of this province. On behalf of the Government of Canada, I take special satisfaction in knowing the Canadian Pavilion will be left to the people of British Columbia as one of the enduring legacies of the Fair, when it will open next spring as a trade and convention centre.

National Reconciliation, Economic Renewal and Social Justice

Looking back over the past year since we met at our first Annual Conference in Halifax, I can say we have made substantial progress together.

We have remained committed to the importance of federal-provincial consultation. Over the past year, the frequency of intergovernmental meetings - and the range of issues discussed - demonstrates and justifies this commitment.

We have made progress in putting behind us the divisiveness that drained the federation of its productive energies. We have all taken pains to avoid unilateral action and confrontation. While we have had, and will continue to have, differences, our discussions have been marked by mutual respect.

As we begin our proceedings in Vancouver, it is perhaps useful to look back to Regina and remind ourselves why First Ministers agreed to hold these Annual Conferences.

Prior to the 1985 Regina agreement, whether or not a First Ministers' Conference would be held to co-ordinate policies was, in itself, a source of federal-provincial tension. Premiers spent a good deal of energy and time asking to meet the Prime Minister and presenting to him a range of issues that were not being addressed adequately.

At Regina, we recognized the need for National Reconciliation. We agreed to meet annually to foster greater stability. We undertook to hold the Conferences at a regular time each year to enable us to take stock, in a general way, of our situation and policies. As a federal government, we wanted to ensure that the nation, the business community and the regions would know well in advance what approaches we would be taking, what would be our requirements, and so on.

No one ever suggested that differences of views would disappear automatically. In fact, I recall Mr. Lougheed, the former Premier of Alberta, suggested that disagreements between the federal government and the provinces would always exist, but that the working out of differences would, under this formula and approach, "be done in a spirit of cordiality and with full consultation".

With this background in mind, I think it is fair to say that this second Annual Conference of First Ministers is an important means to an end. The end is more stable, fair and effective policies to benefit all Canadians. And I believe we all agree that governments are more effective when common problems and shared opportunities are addressed in a spirit of cooperation and goodwill.

The trade initiative with the United States is one example of this approach. During the past year, we have met regularly to review the progress of negotiations with the US, as we will do again tomorrow. And this same spirit of cooperation is now being extended to the federal government's multilateral trade negotiations under the auspices of GATT.

It is neither a surprise, nor merely coincidence, that the political stability created by an improved climate of federal-provincial relations has been accompanied by an expanding economy, giving rise to more jobs and more prosperity for Canadians.

The achievement of political stability reinforces our capacity to attract investment into Canada. Net foreign private investment of $3.8 billion in the first half of the year is testimony to this fact.

Social justice issues rank prominently on the national agenda. It is not because we are politicians of a particular stripe - but because we are Canadians - that we support social programs. These programs are part of the fabric of our country, and it remains our common responsibility to ensure they are improved and refined.

To make full use of Canada's human resources, all Canadians must have access to world-class standards of education and health services. Special emphasis must be placed on the role of women. Their entrepreneurial spirit and economic vitality must be encouraged. Obstacles to the full participation of women in Canadian society must be eliminated.

To meet these commitments, we are required to strengthen the base on which our social programs rest. Social policy concerns are met more effectively in a

strong and growing economy. In turn, economic growth must be carefully maintained by making steady progress in restoring the health of the nation's finances.

By creating more jobs and greater prosperity, we will be in a better position to finance and improve our system of social programs. And progress on social justice gives all Canadians an opportunity to contribute to greater economic prosperity.

This is an appropriate time for taking stock -- and a good time to look ahead.

The policy directions of the federal government were outlined in the recent Speech from the Throne. In that Speech, we set out our national agenda for action. By building on the accomplishments of the past two years, we have intensified our efforts to achieve economic prosperity and greater social justice for the people of Canada.

Economic Performance and Outlook

Let's consider the progress we have made in renewing Canada's economy, as well as the challenges posed by today's economic outlook.

We are making steady gains on the economic front:

- Unemployment is at its lowest level in 4½ years.

- Over 600,000 jobs have been created since September 1984. This represents a gain of 5.5 per cent, a rate of increase three times that of the United Kingdom, West Germany and Italy combined.

- Since September 1984, 350,000 women have found new jobs, and over three-quarters of these have been full-time jobs.

- The average incomes of Canadian families began rising in real terms in 1985 for the first time in five years. What this means colleagues, in human terms, is that about 300,000 Canadians are no longer living below the poverty line -- the first such decline since 1981.

- The prime rate is the lowest it has been in eight years. The decline in the chartered banks' prime rate to 9.75 per cent on July 18 marked the first time in eight years that this rate had been below double digits.

- Inflation has been contained at 4 per cent.

- In the most recent quarter, housing starts reached their highest level in eight years.

- And since 1984, retail sales have risen by 21.5 per cent and new manufacturing orders by 5 per cent.

These economic indicators are encouraging.

Even more encouraging is our improved performance in investment and marketing opportunities. The 1986 European Management Forum reported:

- Canada moved from 11th in 1984 to 6th place among the 22 leading industrialized nations in terms of our overall competitive position;

- Canada jumped from 13th in 1985 to 7th place in the ranking of political stability and general well-being;

- And in "industrial efficiency", our ranking rose from 12th in 1985 to 8th position.

Just one more fact: for the third consecutive year our economy grew at a relatively healthy pace. Last year, our growth rate was exceeded only by Japan among the major industrial nations. And for the first time during the current recovery, investment contributed substantially to growth.

Clearly, we are on the right track. The economy has grown. Investors have greater confidence in Canada and its future.

But even with this encouraging progress, much remains to be done.

In the first half of 1986, economic growth in Canada slowed from the rapid pace of the second half of

last year. The economy was hit hard by unexpected developments abroad:

- slower growth early in the year in the economies of our largest trading partners -- the US and Japan;

- a sharp, temporary rise in interest rates early in the year;

- large currency fluctuations;

- and finally, as Western Canadians know only too well, falling world oil and grain prices.

A moderation in growth in 1986 was generally expected, but its extent and nature were not.

This mainly reflects unforeseen events beyond our control. The effects have been felt in various ways in Canada. As a result of lower world oil prices, activity in the oil and gas sector has slowed to a standstill and energy investment has fallen considerably. As a result of developments in world grain markets, farmers face the consequences of unfair pricing and subsidy practices conducted beyond Canada's borders.

Combined with the historic and all-too-familiar regional disparities, these are the main reasons Canadians are not enjoying the desired degree of balanced growth which must be our objective. While economic growth in Central Canada is still expanding, the West and Atlantic Canada have once again experienced setbacks.

These economic developments are disturbing to all of us. None of us can be satisfied with these uneven results. This is the time to consider new approaches to regional development and disparities. We must examine how our policies can be made more efficient, effective, and sensitive to local conditions and opportunities. We must search for ways to tap the best ideas from the people who live and work in the regions.

These are issues that we will discuss in more detail when we discuss "Economic Development" later today. Together we must rise to the challenges they pose and reach a common understanding of how Canada can come to grips with them.

Despite the disturbing nature of these developments, we should not forget the progress made. Nor should we overlook the fundamental positive elements of the Canadian economy. Federal and provincial governments have made difficult and far-sighted decisions to ensure a stable political and economic environment. In such an environment, I believe Canada's economy is well positioned to achieve further gains.

The Evolution of Fiscal Policy

The economic progress made over the last two years has been accomplished within a framework of prudent fiscal policies.

The federal government made a commitment to three basic economic objectives in its "Agenda for Economic Renewal" of November 1984:

- controlling the national debt;

- improving government effectiveness;

- and encouraging private initiative.

They remain the government's objectives -- as I am sure they are high on your own lists of priorities.

From the outset, the federal government has made it clear that fiscal responsibility is essential if Canada is to achieve sustained economic growth. I understand your governments share this commitment.

Because the federal government is committed to improved deficit management, it has taken steps to "put own its house in order". These steps have had concrete results:

- in 1985-86, the federal deficit declined for the first time in six years;

- overall government program spending has dropped for the first time in 40 years -- and to a significant degree;

- and last year Canada made markedly better progress in controlling both its deficit and its spending than did the US.

Indeed, when in late October Jean-Claude Paye, Secretary-General of the OECD came to Ottawa, he reported that Canada's efforts to control the deficit are both "commendable and impressive".

The federal government must, and it will, keep to the course it has set on deficit management. It remains committed to the fiscal principles that formed the basis of its agenda for economic renewal two years ago.

There can be no alternative. Ottawa must simply get off the treadmill created by its growing debt. The federal government's accumulated debt relative to the size of the economy is proportionately larger than that of any province. This means that for the foreseeable future, the federal government's room to manoeuvre will be seriously limited -- a direct result of interest payments on past debt.

Restoring fiscal health is a national challenge that affects all of us. If fiscal health is not restored, the federal government's ability to deliver vital services to Canadians will be severely constrained by spiralling interest payments.

However, it should be clear by now that we are not asking more of provinces than we are of ourselves. The growth of major federal transfers to provinces has been, and will be, substantial -- outpacing the growth of other federal programs, with the notable exception of interest payments on accumulated debt.

Steady and balanced reductions in the deficit are a means to an end. They are necessary to achieve the kind of growing economy that will give all governments the improved ability to meet their economic and social responsibilities.

To achieve this end, we must complement our fiscal policies with measures stimulating new investment and increased competitiveness. This means we must encourage the entrepreneurial spirit of the nation.

To further strengthen the framework for economic and social progress in this country, we will continue to make fundamental improvements in the tax system. In so doing, we will build on a number of actions taken during the past two years.

We have already taken steps to restructure the corporate tax with a broader base, lower rates, fewer preferences and a generally simplified system. We enhanced the equity of the personal income tax system by eliminating a number of tax avoidance and deferral techniques and introducing a minimum tax. We also introduced the refundable sales tax credit.

By our actions, we have established a clear direction and a strong momentum for the next stage of tax reform. The objectives of the broader tax reform that we are now undertaking remain the same: a fairer and simpler tax system; a system that promotes economic growth and opportunities more effectively; a system that helps Canada to compete internationally,

particularly with the United States; and a system that respects the unique characteristics of Canada. Among those characteristics I would mention specifically the special needs of certain regions and sectors and the fundamental commitment of Canadians to providing help through the tax system to those most in need.

We have set out our tax reform guidelines to assist in consultations with interested groups and individuals. These guidelines are focused on a number of essential requirements in addition to those I have just mentioned. In particular, we must lower tax rates and reduce our reliance on personal income taxes as a source of public revenues.

This means that after the reform process is completed, most Canadians will have more disposable income than is now the case. In fact, most Canadians will be better off.

Above all, I want to emphasize the guiding principle of fairness. Through tax reform, each and every Canadian should pay his or her fair share of tax. We must sharply reduce the special tax preferences for individuals and corporations -- preferences that have not only undermined fairness but have artificially distorted business and investment decisions. In the months ahead, we will be listening very carefully to what you and all Canadians tell us about how to achieve these important goals.

It should be emphasized that the federal government does not intend to act on tax reform without

extensive consultation. I invite your views on tax reform and assure you that the provinces will be such consulted throughout the reform process. In a matter of importance, consultation will be essential to the success of this endeavour.

Conclusion: The Federal-Provincial Agenda

Let me conclude with these last few remarks.

Over the last two years, my colleagues and I have stressed cooperation and consultation in federal-provincial relations. The achievement of federal-provincial harmony involves long and sometimes difficult discussions. It has demanded many adjustments to the programs and plans of both levels of government.

An improved climate of federal-provincial relations - which we have worked together to achieve - allows us to make future adjustments more smoothly, to the benefit of all Canadians.

In making these adjustments, we must be realistic, building upon and refining the fundamental economic and social policies now in place in the nation. And realism demands that we set priorities.

We all know how difficult choices become in times of fiscal restraint. As I look around the table, I cannot help but observe that some of you are quite new to your posts, as am I. When coming to office, the federal government inherited serious fiscal problems. Many of you were in similar circumstances.

The constraints which fiscal responsibility impose on the activities of all governments are real. The federal government must, and will, keep true to the course of deficit reduction.

Over the past year, our governments have been burdened not only by fiscal constraints, but also by disturbing economic developments. Recent events have served only to emphasize that we live in a world where unforeseen events continually force governments to review and adapt their policies.

These events, which have dealt some of us very heavy blows, have been the fault of neither the federal government nor provincial governments. They simply reflect Canada's open economy and its vulnerability to the changing international environment.

Despite the fiscal and economic realities we all face, we know that much can, and must, be done to build a stronger federation and a growing economy.

Over the last two years, we've made progress together -- progress on federal-provincial relations, progress on renewal of the national economy, and progress towards social justice.

We have created an environment in which we can meet the economic and social challenges of the 1980s and 1990s and do so successfully.

But we know - and I am sure Canadians agree - that none of us can be complacent.

Our task is clear. If we are to meet our national objectives, if we are to enhance the ability of Canadians to create a strong and competitive economy for the rest of this decade and beyond, then we must build on the progress made.

It is my hope this working session of First Ministers will be a forum for seeking effective responses to our shared problems.

Together, we have the confidence and resources to meet the challenges of an interdependent and uncertain world.

CA1
Z 2
C 52

CONFERENCE ANNUELLE

DES

PREMIERS MINISTRES

Notes pour une déclaration

du très honorable Brian Mulroney,

Premier ministre du Canada

LIBRARY
of Toronto

Discours d'ouverture

Revue de l'état de la fédération et de

l'économie

VEUILLEZ VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Vancouver
Les 20 et 21 novembre 1986

DÉCLARATION D'OUVERTURE

Introduction

En ma qualité de président, je désire vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues à cette deuxième Conférence annuelle des premiers ministres. Nous sommes réunis ici afin de travailler selon l'esprit du fédéralisme canadien. C'est grâce à une perception commune des questions nationales que nous pourrons trouver des solutions plus efficaces aux problèmes que nous partageons.

Je souhaite une bienvenue toute spéciale aux premiers ministres qui assistent pour la première fois à notre Conférence annuelle (Messieurs les premiers ministres Bourrassa, Ghiz et Vander Zalm).

Depuis la Conférence tenue à Regina en 1985, lors de laquelle les premiers ministres ont signé le protocole d'entente instituant cette rencontre annuelle, nous avons conjugué nos efforts afin d'assainir le climat des relations fédérales-provinciales. L'an passé, nous avons commencé à transformer la Conférence des premiers ministres en une séance de travail. Aujourd'hui et demain, nous allons recueillir les fruits des travaux entrepris à la demande des premiers ministre en 1985.

Notre but, celui de la Conférence des premiers ministres qui est décrit dans l'entente de Regina, est de revoir l'état de la Fédération, de nous consulter sur les grandes orientations économiques et sociales de notre pays, de planifier les activités fédérales-provinciales pour l'année qui vient et de coordonner l'action de nos gouvernements sur les grandes questions de l'heure.

J'aimerais également remercier Monsieur le premier ministre Getty, qui, en sa qualité de président de la Conférence annuelle des premiers ministres cette année, a joué un rôle important dans l'établissement de l'ordre du jour de notre rencontre à Vancouver.

Au cours des deux prochains jours, nous aborderons un certain nombre de questions importantes. Je crois que nous pouvons nous servir de cet ordre du jour général pour mettre à profit le caractère positif des discussions qui ont eu lieu en août dernier à la conférence d'Edmonton, où bon nombre de ces questions ont été soulevées.

La séance de ce matin s'ouvre sur le premier point à l'ordre du jour, "l'état de la Fédération et de l'économie", qui nous donnera l'occasion d'évaluer l'évolution des relations fédérales-provinciales au cours de l'année écoulée. Nous passerons en revue les défis économiques et financiers qui se présentent à nos gouvernements. Ensemble, nous pouvons continuer à trouver des champs d'action commune.

Cet après-midi, la discussion portera sur "le développement économique". Nous aurons en main pour nous aider les rapports mixtes des ministres fédéraux et provinciaux de l'agriculture et des pêches, que nous avons commandés en novembre dernier lors de la conférence des premiers ministres à Halifax. J'espère que la discussion débouchera sur une perception commune des priorités de développement économique de chacune des provinces et du pays tout entier.

Demain matin, notre attention se portera sur le sujet de "l'égalité économique pour les femmes". Nous passerons en revue les progrès accomplis depuis la conférence de Halifax, plus particulièrement dans les domaines de la formation et de l'égalité sur le marché du travail. Nous aurons l'occasion d'examiner un large éventail de politiques destinées à promouvoir la pleine participation des femmes à la société canadienne.

La Conférence se terminera par une séance à huis clos où nous ferons le point sur les négociations commerciales avec les États-Unis, comme nous l'avons fait à deux reprises déjà au cours des six derniers mois.

Avant de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour, notre hôte aimerait nous dire quelques mots. Monsieur le premier ministre Vander Zalm,

[Allocution du premier ministre Vander Zalm.]

Je vous remercie, Monsieur le premier ministre. Beaucoup d'entre nous ont eu la chance

d'assister aux cérémonies d'ouverture d'Expo 1986 et, ensuite, de visiter l'exposition. Ce fut un succès retentissant, dont tous les Canadiens peuvent être fiers.

Je suis certain que je me fais le porte-parole de nous tous en félicitant la population de la Colombie-Britannique pour cette éclatante réussite. Les visiteurs du monde entier ont pu profiter de la chaleur et de la vitalité qui la caractérise. Le gouvernement du Canada est heureux de léguer aux citoyens de cette province le pavillon du Canada, qui ouvrira ses portes le printemps prochain en tant que centre du commerce et des congrès.

Reconciliation nationale, renouveau économique et justice sociale

En jetant un regard sur l'année écoulée depuis notre rencontre à Halifax, je peux affirmer que nous avons accompli ensemble des progrès importants.

Nous avons respecté notre engagement face à l'importance de la consultation fédérale-provinciale. La fréquence des rencontres intergouvernementales, ainsi que la diversité des questions discutées, montrent bien que cet engagement était fondé et nécessaire.

Nous avons réussi dans une certaine mesure à faire oublier l'esprit de division qui sapait les énergies productrices de la Fédération. Nous nous

sommes tous efforcés d'éviter les mesures unilatérales et les affrontements. Même si nous avons eu et continuerons d'avoir des différends, nos discussions ont été empreintes de respect mutuel.

Au moment d'entamer nos délibérations à Vancouver, il peut être utile de rappeler l'expérience de Regina ainsi que les raisons pour lesquelles les premiers ministres ont convenu de tenir ces conférences annuelles.

Avant l'entente signée à Regina en 1985, la tenue d'une conférence des premiers ministres afin de coordonner les politiques était, en elle-même, une source de tension fédérale-provinciale. Les premiers ministres provinciaux consacraient énormément d'énergie et de temps à solliciter une recontre avec le Premier ministre du Canada et à lui faire part de toutes sortes de problèmes qui ne recevaient pas suffisamment d'attention.

À Regina, nous avons reconnu la nécessité d'une réconciliation nationale. Nous avons convenu de nous rencontrer chaque année afin de promouvoir une plus grande stabilité. Nous nous sommes engagés à tenir une conférence à peu près à la même date chaque année afin de pouvoir faire le bilan général de notre situation et de nos politiques. Nous, du gouvernement fédéral, voulions faire en sorte que la nation, le monde des affaires et les régions connaissent suffisamment à l'avance les voies que nous emprunterions, les exigences que nous aurions, et ainsi de suite.

Personne n'a jamais laissé entendre que les divergences d'opinions disparaîtraient automatiquement. En fait, je me souviens que M. Lougheed, ancien premier ministre de l'Alberta, a affirmé qu'il y aurait toujours des désaccords entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais que les divergences seraient conciliées, dans le cadre de cette formule et de cette démarche, "dans un esprit de cordialité et avec consultation de tous les intéressés".

Ceci dit, je crois qu'il est juste de dire que cette deuxième Conférence annuelle des premiers ministres est un moyen important en vue de parvenir à notre objectif, c'est-à-dire des politiques plus stables, plus justes et plus efficaces dont profiteront tous les Canadiens. Et nous convenons tous, je crois, que les gouvernements sont plus efficaces quand ils examinent les problèmes communs et les possiblités communes dans un esprit de collaboration et de bonne entente.

L'initiative commerciale auprès des États-Unis offre un exemple de cette démarche. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes rencontrés régulièrement pour faire le point sur les négociations avec les États-Unis, comme nous le ferons à nouveau demain. C'est dans ce même esprit de collaboration que le gouvernement fédéral mène désormais ses négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT.

Ce n'est ni une surprise, ni une simple coïncidence, si la stabilité politique engendrée par l'assainissement des relations fédérales-provinciales

s'est accompagnée d'une expansion économique qui a permis de créer plus d'emplois et plus de prospérité pour tous les Canadiens.

La stabilité politique rend plus attrayantes les possibilités d'investissement au Canada. La preuve en est qu'au cours du premier semestre, les investissements privés étrangers nets se sont élevés à 3,8 milliards de dollars.

Les questions de justice sociale occupent une place importante dans le programme national. Ce n'est pas parce que nous sommes des politiciens d'une allégeance particulière, mais parce que nous sommes des Canadiens, que les programmes sociaux reçoivent notre appui. Ces programmes font partie intégrante de notre nationalité et nous partageons la responsabilité de veiller à leur amélioration et à leur perfectionnement.

Pour que les ressources humaines du Canada soient pleinement utilisées, il faut que tous les Canadiens aient accès à des services de santé et d'éducation de calibre international. Une importance toute spéciale doit être accordée au rôle des femmes. Il faut encourager leur esprit d'entreprise et leur vitalité économique. Il faut supprimer les obstacles à leur pleine participation à la société canadienne.

Pour y parvenir, nous devons renforcer la base sur laquelle reposent nos programmes sociaux. Les préoccupations de politique sociale se règlent plus efficacement quand l'économie est forte et en pleine croissance. Cependant, la poursuite de la croissance

économique repose à son tour sur des progrès constants dans l'assainissement des finances publiques.

En créant plus d'emplois et en accroissant la prospérité, nous serons mieux en mesure de financer et d'améliorer notre régime de programmes sociaux. En retour, les progrès accomplis dans le domaine de la justice sociale permettront à tous les Canadiens de contribuer à une plus grande prospérité économique.

Le moment est bien choisi pour faire le bilan, et pour nous tourner vers l'avenir.

Le dernier discours du Trône décrivait les orientations que le gouvernement fédéral entend donner à ses politiques. Nous avons tracé dans ce discours notre programme d'action national. Forts des réalisations des deux dernières années, nous avons accru nos efforts afin d'apporter à la population canadienne la prospérité économique et une plus grande justice sociale.

Performance et perspectives économiques

Examinons maintenant les progrès que nous avons accomplis en matière de renouveau économique au Canada, ainsi que les défis que présente la perspective économique d'aujourd'hui.

Nous réalisons des gains constants sur le plan économique:

- Le chômage est à son plus bas niveau depuis quatre ans et demi.

- Plus de 600 000 emplois ont été créés depuis septembre 1984. Ce chiffre représente un gain de plus de 5,5 pour cent, soit un taux d'augmentation trois fois plus élevé que celui du Royaume-Uni, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie réunis.

- Depuis septembre 1984, 350 000 femmes se sont trouvé de nouveaux emplois, dont plus des trois quarts sont des emplois à plein temps.

- En 1985, le revenu moyen des familles canadiennes a commencé à augmenter en chiffres réels pour la première fois en cinq ans. Ce que cela veut dire, chers collègues, sur le plan humain, c'est que 300 000 Canadiens environ ont cessé de vivre sous le seuil de la pauvreté; c'est la première fois qu'une telle baisse se produit depuis 1981.

- Le taux d'intérêt préférentiel des banques à charte a atteint son plus bas niveau en huit ans. Quand il est passé à 9,75 pour cent le 18 juillet, c'était la première fois en huit ans qu'il descendait en-dessous de la dizaine.

- L'inflation s'est maintenue à 4 pour cent.

- Pour le dernier trimestre, le secteur du bâtiment a enregistré le plus grand nombre de mises en chantier des huit dernières années.

- Et depuis 1984, les ventes au détail ont grimpé de 21,5 pour cent et les nouvelles commandes de fabrication, de 5 pour cent.

Ces indices économiques sont fort encourageants.

L'amélioration de notre situation en ce qui a trait aux possibilités d'investissement et de commercialisation est encore plus prometteuse. Selon les données publiées par l'European Management Forum en 1986:

- le Canada est passé, depuis 1984, du 11^{e} au 6^{e} rang des 22 principales nations industrialisées pour ce qui est de sa position concurrentielle globale;

- le Canada est passé au 7^{e} rang pour ce qui est de la stabilité politique et du bien-être général, alors qu'il occupait le 13^{e} rang en 1985;

- pour ce qui est de "l'efficacité industrielle", nous sommes passés de la 12^{e} place, en 1985, à la 8^{e} aujourd'hui.

Juste une autre constatation: pour la troisième année de suite, notre économie a connu un rythme de croissance relativement sain. L'an dernier, notre taux de croissance n'était dépassé, chez les grandes nations industrielles, que par le Japon. Et pour la première fois au cours de la reprise actuelle, les investissements ont contribué sensiblement à la croissance.

Nous sommes manifestement sur la bonne voie. Notre économie progresse. Les investisseurs ont une confiance accrue dans le Canada et dans son avenir.

Mais, malgré tous ces progrès encourageants, il reste encore beaucoup à faire.

Au cours du premier semestre de 1986, la croissance économique du Canada a ralenti par rapport au rythme rapide du deuxième semestre de l'an dernier. C'est que l'économie a été durement touchée par des situations inattendues qui se sont présentées à l'étranger:

- croissance plus lente, au début de l'année, des économies de nos partenaires commerciaux les plus importants, les États-Unis et le Japon;

- hausse marquée, bien que temporaire, des taux d'intérêt au début de l'année;

- fortes fluctuations des taux de change;

- et, enfin, comme les Canadiens de l'Ouest le savent trop bien, chute des pris mondiaux du pétrole et des céréales.

On s'attendait, en général, à un ralentissement de la croissance en 1986, mais on n'en prévoyait ni l'ampleur ni la nature.

Il s'agit essentiellement de circonstances imprévisibles qui échappent à notre emprise. Les répercussions se sont faites sentir de diverses manières au Canada. En raison de la baisse des prix mondiaux du pétrole, l'activité dans le secteur du pétrole et du gaz est tombée au point mort et l'investissement dans l'ensemble du secteur de

l'énergie accuse une baisse considérable. En raison de la situation sur les marchés mondiaux des céréales, les agriculteurs subissent les conséquences de pratiques déloyales de fixation des prix et de subventions adoptées dans d'autres pays.

En plus des disparités régionales chroniques que nous connaissons trop bien, ce sont là les grandes raisons pour lesquelles les Canadiens ne jouissent pas du degré de croissance équilibrée que nous devons viser comme objectif. Tandis que la croissance économique se poursuit toujours dans le centre du Canada, l'Ouest et l'Atlantique subissent de nouveau un recul.

Ces réalités économiques inquiètent chacun d'entre nous et nul ne peut se résigner à ces disparités. L'heure est venue d'envisager sous un nouveau jour le développement régional et les disparités entre les régions. Nous devons étudier les moyens de rendre nos politiques plus efficaces et plus adaptées aux conditions et aux possibilités locales. Nous devons chercher des moyens d'aller puiser les meilleures idées chez les gens qui vivent et qui travaillent dans les régions.

Ce sont là des problèmes dont nous discuterons plus en profondeur quand nous en viendrons à la rubrique du "développement économique", plus tard aujourd'hui. Ensemble, nous devons affronter les défis qu'ils présentent et nous entendre sur la façon dont le Canada peut les relever.

Mais l'inquiétude que suscite cette situation ne doit pas nous faire oublier les progrès accomplis. Nous ne devons pas non plus passer sous silence les caractéristiques positives qui sous-tendent l'économie canadienne. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris des décisions difficiles et éclairées pour assurer la stabilité du climat économique et politique. Dans ce climat de stabilité, l'économie canadienne est, à mon avis, en très bonne position pour réaliser d'autres gains.

L'évolution de la politique financière

Les progrès économiques des deux dernières années ont été réalisés dans le cadre de politiques financières prudentes et réfléchies.

Le gouvernement fédéral s'est engagé, dans son "Programme de renouveau économique" de novembre 1984, à atteindre trois objectifs économiques fondamentaux:

- maîtriser la croissance de la dette nationale;

- améliorer l'efficacité de l'administration publique;

- et favoriser l'initiative privée.

Ces objectifs demeurent ceux du gouvernement et ils figurent en bonne place, j'en suis sûr, parmi vos propres priorités.

Dès le départ, le gouvernement fédéral a établi clairement que la responsabilité financière est essentielle si on veut que le Canada jouisse d'une croissance économique soutenue, et je sais que vos gouvernements partagent cet avis.

Résolu à pratiquer une meilleure gestion du déficit, le gouvernement fédéral a pris des mesures afin "de mettre de l'ordre dans ses propres affaires". Ces mesures ont donné des résultats concrets:

- en 1985-1986, le déficit fédéral a diminué pour la première fois en six ans;

- les dépenses globales au titre des programmes gouvernementaux ont diminué pour la première fois en 40 ans et ce, par une marge considérable;

- et l'an dernier, le Canada est parvenu sensiblement mieux que les États-Unis à maîtriser à la fois son déficit et ses dépenses.

Quand il était de passage à Ottawa, à la fin d'octobre, le secrétaire général de l'OCDE, M. Jean-Claude Paye, n'a d'ailleurs pas hésité à dire que les efforts déployés par le Canada afin de maîtriser son déficit étaient "louables et, à plusieurs égards, impressionnants".

Le gouvernement fédéral ne doit pas dévier et ne déviera pas de la voie qu'il s'est tracée afin de maîtriser le déficit. Il reste fidèle aux principes financiers qui constituaient la base de son programme de renouveau économique il y a deux ans.

Il n'y a pas d'autre solution. Ottawa doit tout simplement sortir du cercle infernal de sa dette croissante. La dette accumulée du gouvernement fédéral, par rapport à la taille de l'économie, est proportionnellement plus grande que celle de toute province. Donc, dans un avenir prévisible, la marge de manoeuvre du gouvernement fédéral sera sérieusement limitée, à cause des intérêts à payer sur la dette accumulée.

Les provinces ont un rôle à jouer dans le rétablissement de la santé financière de la nation. Le déficit fédéral est un problème national à la solution duquel nous vous demandons de participer. Sinon, la croissance vertigineuse du fardeau de la dette entravera sérieusement la capacité du gouvernement fédéral d'offrir des services essentiels aux Canadiens.

Mais nous n'exigeons pas davantage de vous que de nous-mêmes. L'augmentation des principaux paiements de transfert aux provinces a été et restera importante, distançant celle des autres programmes fédéraux, à l'exception manifeste des paiements d'intérêt sur la dette accumulée.

La diminution constante et équilibrée du déficit constitue un moyen en vue d'atteindre une fin. Elle s'impose pour obtenir le genre d'économie florissante qui donnera à tous les gouvernements la capacité de mieux assumer leurs responsabilités économiques et sociales.

Pour parvenir à cette fin, nos politiques financières doivent s'accompagner de mesures qui favorisent de nouveaux investissements et une plus grande compétitivité. Nous devons donc encourager l'esprit d'entreprise de la nation.

Afin de consolider davantage la structure qui favorise le progrès économique et social dans notre pays, nous continuerons d'apporter des améliorations essentielles à notre régime fiscal. Pour ce faire, nous ferons fond sur un certain nombre de mesures prises au cours des deux dernières années.

Nous avons déjà commencé à réorganiser l'impôt des sociétés en élargissant l'assiette fiscale, en abaissant les taux d'imposition, en réduisant les privilèges fiscaux et en simplifiant le régime en général. Nous avons rendu plus juste l'impôt sur le revenu des particuliers en éliminant un certain nombre de mécanismes d'évasion fiscale et de report de l'impôt et en adoptant un impôt minimum. Nous avons aussi créé le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente.

Par ces mesures, nous avons donné une orientation précise et suscité un élan puissant en vue de la prochaine étape. Les objectifs de la vaste réforme fiscale que nous entreprenons maintenant demeurent les mêmes: un régime plus juste et plus simple; un régime qui favorise mieux la croissance économique et l'exploitation des possibilités économiques; un régime qui aide le Canada à livrer concurrence sur le scène internationale, et surtout aux

États-Unis; et un régime qui respecte les caractéristiques propres du Canada. Parmi ces dernières, je voudrais mentionner en particulier les besoins spéciaux de certaines régions et de certains secteurs et l'obligation fondamentale des Canadiens de venir en aide aux plus démunis d'entre eux au moyen du régime fiscal.

Nous avons dégagé les lignes directrices de notre réforme fiscale afin de faciliter les consultations avec les groupes et particuliers intéressés. Ces lignes directrices portent sur un certain nombre de conditions essentielles, en plus de celles que j'ai déjà citées. En particulier, nous devons abaisser les taux d'imposition et réduire la trop forte proportion des recettes de l'État qui provient de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Une fois la réforme achevée, la plupart des Canadiens auront un plus grand revenu disponible que ce n'est le cas actuellement. En fait, la plupart des Canadiens jouiront d'une meilleure situation financière.

Mais je tiens par-dessus tout à insister sur un principe primordial: celui de la justice. La réforme fiscale doit faire en sorte que chaque Canadien paie sa juste part d'impôt. Nous devons diminuer radicalement les privilèges fiscaux spéciaux dont jouissent certains particuliers et certaines sociétés, privilèges qui ont non seulement créé certaines inégalités, mais qui ont aussi faussé les décisions d'affaires et d'investissement. Dans les mois qui

viennent, nous prêterons une oreille très attentive à ce que vous et tous les Canadiens avez à nous proposer sur la façon d'atteindre ces objectifs importants.

Il convient de souligner que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de procéder à cette réforme de la fiscalité sans une consultation poussée. Je tiens à connaître les points de vue des premiers ministres sur la réforme fiscale et à vous assurer que les provinces seronts consultées tout au long du processus. La consultation est essentielle au succès d'une entreprise de cette importance.

Conclusion : Le programme fédéral-provincial

Permettez-moi de conclure par ces quelques brèves observations.

Au cours des deux dernières années, mes collègues et moi avons insisté sur la collaboration et la consultation dans les relations fédérales-provinciales. L'harmonie se réalise au prix de longues, et parfois difficiles, discussions. Il a fallu aussi que de nombreux ajustements soient apportés aux programmes et aux plans des deux paliers de gouvernement.

Grâce au climat plus serein des relations fédérales-provinciales, pour lequel nous avons tant travaillé ensemble, les futurs ajustements pourront se faire plus en douceur, pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Nous devons envisager ces ajustements avec réalisme et nous efforcer de perfectionner les politiques socio-économiques fondamentales qui régissent actuellement la nation. Or, le réalisme exige l'établissement de priorités.

Nous savons tous combien il est difficile de faire des choix en période de restrictions financières. Quand je regarde autour de la table, je ne peux m'empêcher de constater que bon nombre d'entre vous n'occupent leurs fonctions que depuis peu, tout comme moi d'ailleurs. À son arrivée au pouvoir, le gouvernement fédéral a hérité de graves problèmes financiers, comme ce fut le cas pour beaucoup d'entre vous.

Les contraintes que la responsabilité financière impose aux activités de tous les gouvernements sont bien réelles. Le gouvernement fédéral doit poursuivre et poursuivra dans la voie de la réduction du déficit.

Au cours de l'année écoulée, nos gouvernements ont dû composer non seulement avec des restrictions financières, mais aussi avec des facteurs économiques perturbateurs. Des événements récents nous ont rappelé brutalement que nous vivons dans un monde où l'imprévu oblige continuellement les gouvernements à revoir et à adapter leurs politiques.

Ces événements, qui ont porté un dur coup à certains d'entre nous, ne sont la faute ni du gouvernement fédéral ni des gouvernements provinciaux.

Ils agissent ainsi sur nous parce que nous vivons dans une économie ouverte, donc à la merci des changements qui se produisent sur la scène internationale.

Malgré ces dures réalités économiques et financières, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire pour obtenir une Fédération plus forte et une économie en pleine croissance.

Au cours des deux dernières années, nous avons accompli ensemble des progrès dans le domaine des relations fédérales-provinciales, des progrès dans le renouveau de l'économie nationale, et des progrès dans le sens de la justice sociale.

Nous avons créé un climat dans lequel il nous sera possible de relever avec succès les défis économiques et sociaux des années 1980 et 1990.

Mais nous savons, et je suis sûr que les Canadiens sont de mon avis, qu'aucun d'entre nous ne peut relâcher ses efforts.

Notre tâche est claire. Si nous voulons atteindre nos objectifs nationaux, si nous voulons améliorer la capacité des Canadiens de créer une économie forte et concurrentielle pour le reste de cette décennie et même au-delà, nous devons aller de l'avant en faisant fond sur les progrès accomplis jusqu'ici.

J'ai bon espoir que cette séance de travail nous aidera à trouver des solutions efficaces à nos problèmes communs.

Ensemble, nous possédons la confiance et les ressources nécessaires pour relever les défis que présente un monde incertain et interdépendant.

DOCUMENT: 800-22/040 Public

CA1
Z 2
C 52

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR

STATEMENT BY

THE HONOURABLE A. BRIAN PECKFORD, P.C., M.H.A.
PREMIER OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

ON

THE STATE OF THE FEDERATION AND THE ECONOMY

LIBRARY

AT

THE ANNUAL FIRST MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER,
BRITISH COLUMBIA

NOVEMBER 20, 1986

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:

- A REVIEW OF THE STATE OF THE FEDERATION AND THE ECONOMY IS AN APPROPRIATE FOCUS AND THEME FOR OUR DISCUSSIONS OVER THE NEXT TWO DAYS. A STRONG FEDERATION DEPENDS ON A STRONG ECONOMY. THIS HAS ALWAYS BEEN THE CASE IN CANADA, AND WE ARE REMINDED ONCE AGAIN BY GROWING IMBALANCES IN THE CANADIAN ECONOMY OF THE TENSIONS AND STRAINS ON THE CANADIAN FEDERATION WHICH ARE PRODUCED BY THESE ECONOMIC FORCES.

- YOU ARE, NO DOUBT AWARE PRIME MINISTER, THAT THIS WAS A MAJOR THEME AT THE ANNUAL PREMIERS' CONFERENCE IN EDMONTON. PREMIERS CONCLUDED THAT THE ECONOMIC RECOVERY HAS BEEN UNEVEN ACROSS THE REGIONS OF CANADA, AND THAT NATIONAL EFFORTS TO ADDRESS REGIONAL ECONOMIC DISPARITIES MUST BE RENEWED.

- YOUR GOVERNMENT ALSO, PRIME MINISTER, HAS RECOGNIZED THE GROWING DIMENSIONS OF THIS CRITICAL NATIONAL PROBLEM. THE OCTOBER 1ST THRONE SPEECH ACCURATELY OBSERVED THAT "REGIONAL DISPARITY REMAINS AN UNACCEPTABLE REALITY OF CANADIAN LIFE" BEYOND THIS WE MUST ALL RECOGNIZE THAT NOT ONLY DO THE DISPARITIES "REMAIN", BUT THEY HAVE WIDENED, AND THAT OUR NATIONAL EFFORT TO SOLVE THIS PROBLEM HAS WEAKENED. FULL RECOGNITION AND ACKNOWLEDGEMENT OF THESE UNPALATABLE FACTS MUST BE A KEY INGREDIENT IN STIFFENING OUR NATIONAL RESOLVE AND PURPOSE TO SOLVE THIS PROBLEM.

- OUR CONCERN WITH ECONOMIC GROWTH IS A REFLECTION OF OUR CONCERN WITH THE HOPES, AND NEEDS, AND ASPIRATIONS OF THE PEOPLE WE REPRESENT. THIS IS A CANADIAN IMPERATIVE.

- THE OPTIMISM AND CONFIDENCE WHICH THE FAVOURABLE NATIONAL ECONOMIC PERFORMANCE HAS GENERATED, HAS TENDED TO CLOUD AND OBSCURE THE FACT THAT RECOVERY OF THE CANADIAN ECONOMY IS

REGIONALLY CONCENTRATED. THE MAJOR FOCUS OF MY COMMENTS TODAY WILL BE THAT, AS CANADA EMERGED FROM THE RECESSION, THE RECOVERY, AND THE POLICIES WHICH SUPPORTED IT, INCREASED THE REGIONAL CONCENTRATION OF ECONOMIC ACTIVITY IN CANADA.

- GENERALLY SPEAKING THE ECONOMIC RECOVERY IN CANADA HAS BEEN CONCENTRATED IN THE CENTRAL MANUFACTURING SECTORS AND REGIONS. THERE IS LITTLE EVIDENCE OF ECONOMIC RECOVERY IN CANADA'S COMMODITY OR RESOURCE PRODUCING REGIONS AND SECTORS. THIS DEVELOPMENT HAS BEEN RECOGNIZED BY SUCH INDEPENDENT AGENCIES AS THE C.D. HOWE INSTITUTE, AND THE ECONOMIC COUNCIL OF CANADA. THESE AGENCIES HAVE RECENTLY TURNED THEIR ATTENTION TO THIS PROBLEM, AND THE THREAT WHICH THE REGIONAL CONCENTRATION OF ECONOMIC ACTIVITY POSES TO NATIONAL UNITY.

- DURING THE RECESSION THE RESOURCES AND POLICIES OF THE FEDERAL GOVERNMENT WERE FOCUSSED ON ALLEVIATION OF THE EFFECTS OF THE RECESSION ON THE MANUFACTURING SECTORS AND REGIONS. I AM THINKING PARTICULARLY OF THE INDUSTRIAL REGIONAL DEVELOPMENT PROGRAM (IRDP). WE HAVE A TOTALLY UNTENABLE SITUATION WHERE PER CAPITAL IRDP COMMITMENTS IN ONTARIO ARE TWICE AS HIGH AS THEY ARE IN NEWFOUNDLAND AND LABRADOR. THIS, FROM A PROGRAM WHICH WAS DESIGNED AS A REGIONAL DEVELOPMENT PROGRAM FOR THE LESS DEVELOPED REGIONS OF THE COUNTRY. AS WE SEE, IT HAS BEEN TOTALLY SUBVERTED TO AN INDUSTRIAL ASSISTANCE PROGRAM FOR THE ALREADY HIGHLY DEVELOPED REGIONS.

- WE ARE NOW IN A PERIOD WHERE CIRCUMSTANCES DICTATE A NEW POLICY FOCUS. IN THE EARLY 1970'S CANADA ADOPTED AN ENERGY POLICY, AND MORE RECENTLY DURING THE RECESSION RE-DIRECTED IRDP EXPENDITURES, SPECIFICALLY TO ASSIST THE MANUFACTURING SECTORS AND REGIONS. THE COSTS OF THESE POLICIES WERE

SIGNIFICANT, AND WERE CARRIED BY ALL CANADIANS. NOW, WHEN CANADA'S RESOURCE/COMMODITY PRODUCING REGIONS AND SECTORS ARE IN TROUBLE, FAIRNESS AND EQUITY DEMAND THE APPROPRIATE RE-FOCUSING OF NATIONAL ECONOMIC POLICY.

- IF WE ARE UNSUCCESSFUL IN THIS EFFORT, THE INCREASING REGIONAL AND SECTORAL CONCENTRATION OF ECONOMIC ACTIVITY, HAS THE POTENTIAL TO UNDERMINE NATIONAL UNITY, AND TO ERODE THE STRENGTH OF THE CANADIAN FEDERATION.

- LET ME ALSO ADDRESS AN ISSUE WHICH IS CONTINUOUSLY RAISED BY CRITICS OF REGIONAL DEVELOPMENT POLICIES AIMED AT BASIC STRUCTURAL REGIONAL DISPARTIES IN CANADA. THESE CRITICS ARGUE THAT THESE REGIONAL DEVELOPMENT POLICIES HAVE NOT WORKED, -- THAT REGIONAL DISPARITIES HAVE NOT BEEN REDUCED, -- AND, THEREFORE, THE TRADITIONAL REGIONAL DEVELOPMENT POLICIES HAVE BEEN A WASTE OF PUBLIC RESOURCES.

- IN MY VIEW THIS IS AN EXPEDIENT AND SHALLOW ARGUMENT THAT HAS BEEN USED TO RATIONALIZE THE SHIFT OF FEDERAL BUDGETARY RESOURCES AWAY FROM REGIONAL DEVELOPMENT POLICY AND TOWARDS AN INDUSTRIAL ASSISTANCE POLICY.

- FURTHERMORE, PRIME MINISTER, I WOULD LIKE TO STRESS THAT, DESPITE THE RHETORIC THAT SPENDING MORE MONEY HAS NOT SOLVED THE PROBLEM, IT IS CLEAR THAT CANADA HAS SPENT RELATIVELY LITTLE TO SOLVE ITS REGIONAL DISPARITY PROBLEMS.

- ONE OF THE CLEAR FINDINGS OF RECENT WORK BY FEDERAL AND PROVINCIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT IS THAT OVER THE PAST TWENTY YEARS THE RESOURCES APPLIED SPECIFICALLY TO REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT HAVE BEEN SMALL IN RELATIVE TERMS, AND THINLY SPREAD. A FURTHER FINDING FROM THAT WORK IS THAT THE REGIONAL DEVELOPMENT

EFFORTS OF THE 1970'S WERE EFFECTIVE AND SUCCESSFUL IN THE CONTEXT OF THE LEVEL OF RESOURCES APPLIED TO THEM.

- FOR EXAMPLE OVER THE PERIOD (1972 TO 1979) ECONOMIC OUTPUT IN OUR PROVINCE GREW BY ABOUT THE SAME AMOUNT AS THE NATIONAL ECONOMIC OUTPUT (ABOUT 31% - 32%). HOWEVER, IF WE LOOK AT ECONOMIC PERFORMANCE OVER THE PERIOD 1972 TO 1986, WE FIND THAT ECONOMIC GROWTH IN NEWFOUNDLAND AT 37 PERCENT WAS DWARFED BY GROWTH IN THE NATIONAL ECONOMY WHICH WAS 53 PERCENT. THIS IS A GRAPHIC ILLUSTRATION OF THE EFFECTS OF THE DIVERSION OF FEDERAL REGIONAL DEVELOPMENT RESOURCES AWAY FROM LESS DEVELOPED PROVINCES LIKE NEWFOUNDLAND AND LABRADOR, AND INTO THE CENTRAL MANUFACTURING SECTORS AND REGIONS OF CANADA.

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:

- I HAVE DWELT ON THIS POINT FOR SOME TIME BECAUSE I WANT TO DISPEL THE MYTH THAT PAST REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT POLICIES AND PROGRAMS WERE INEFFECTIVE.

- THE DIMINISHING FEDERAL BUDGETARY COMMITMENT TO REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT MUST BE ARRESTED AND REVERSED. FOR EXAMPLE, TOTAL FEDERAL BUDGETARY EXPENDITURE HAS MORE THAN DOUBLED SINCE 1979-80, BUT FEDERAL REGIONAL DEVELOPMENT EXPENDITURES IN OUR PROVINCE ARE AT THE SAME LEVEL AS IN 1979-80. THERE HAS BEEN NO GROWTH, AND IF WE INCLUDE THE INFLATION FACTOR, THERE HAS BEEN CONSIDERABLE SHRINKAGE.

- IT IS IN THIS CONTEXT, PRIME MINISTER, THAT I AM STUDYING CAREFULLY YOUR PROPOSAL TO ESTABISH AN ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY. I MUST, AT THE OUTSET, REGISTER THE CAVEAT THAT IT WOULD BE WRONG TO ASSUME THAT THE ECONOMIC OPPORTUNITIES AND PROBLEMS, (OR THEIR SOLUTIONS) IN THE FOUR

EASTERN-MOST PROVINCES OF CANADA ARE IN ANY WAY HOMOGENOUS, EXCEPT THAT THEY ARE ALL SERIOUS.

- MY COLLEAGUES, PREMIER HATFIELD, PREMIER GHIZ AND PREMIER BUCHANAN AND I HAVE ALREADY MET WITH YOU ON ONE OCCASION TO DISCUSS THIS NEW AGENCY AND WE SHALL BE MEETING WITH YOU HERE AGAIN IN THE COURSE OF OUR DELIBERATIONS IN VANCOUVER.

- THE NEW ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY HAS THE POTENTIAL TO BE A BOLD NEW STEP IN REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT POLICY IN CANADA. I VIEW THIS NEW AGENCY IN MUCH THE SAME LIGHT AS OTHER INITIATIVES TAKEN BY YOUR GOVERNMENT SUCH AS THE REMOVAL OF THE PETROLEUM GAS REVENUE TAX AND THE ESTABLISHMENT OF THE $1 BILLION AGRICULTURE ASSISTANCE PROGRAM FOR WESTERN CANADA. IF WE ARE SERIOUS IN OUR QUEST TO ESTABLISH AN ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY WE MUST REALIZE AT THE OUTSET THAT IT WILL REQUIRE A PROPORTIONALLY SIMILAR BUDGETARY AND POLITICAL COMMITMENT.

- IF THAT AGENCY IS TO BE SUCCESSFUL, PRIME MINISTER, IT MUST BE AUTONOMOUS AND INDEPENDENT OF EXISTING FEDERAL PROGRAM AGENCIES. IT MUST HAVE A SEPARATE BUDGET THAT IS LARGE ENOUGH TO UNDERTAKE THE INITIATIVES THAT ARE REQUIRED; AND, ITS MANDATE MUST EXTEND BEYOND SIMPLY FACILITATING AND COORDINATING EXISTING MEASURES.

- I WILL BE PURSUING THESE AND OTHER POINTS DURING OUR DISCUSSIONS WHICH WILL BE SPECIFICALLY FOCUSSED ON THE NEW AGENCY.

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:

- NATIONAL POLICY WHICH FOCUSES ON THE STRENGTHS OF EACH REGION EXTENDS BEYOND PROGRAM EXPENDITURE OR BUDGETARY

considerations. There are a range of other policy elements which must be considered in our efforts to develop the unique strengths and opportunities of each part of the Canadian Federation. I would now like to direct my attention to some of these which are of direct relevance to our Province.

- Everyone is aware that the fishery is the cornerstone of our economy in Newfoundland and Labrador. At last November's First Ministers' Conference in Halifax, I drew your attention to the fact that Canada's jurisdiction over its fishery resources is threatened by flagrant foreign overfishing on the Grand Banks of Newfoundland. This problem was highlighted this year by the RCMP high seas chase and arrest of two Spanish fishing vessels.

- Canadians must harvest, process and sell their fish -- all their fish -- in world markets. It is not appropriate for foreign nations to expect to fish -- legally or illegally -- in our waters at the expense of Canadians. You must understand that the Fishery resource is the basis of the Atlantic coastal economy. It is one of the few natural advantages we have. If we allow it to be overfished, the catches of our own fishermen will decline. This is already beginning to happen. If it is allowed to proceed unchecked, it will condemn whole sections of our coast to perpetual poverty.

- We must find a solution to this problem. In the same way that Canadian jurisdiction over sea bed resources extends to the edge of the Continental Shelf, Canada must work towards new developments in international law which will permit the extension of Canada's fisheries management authority over all fish resources on the Grand Banks. The Industry, and all Canadian Premiers have expressed support for this view.

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:

- NEWFOUNDLAND'S STRENGTH TRULY DOES COME FROM THE SEA, AND ANOTHER MAJOR RESOURCE OPPORTUNITY FOR US IS FOUND IN OUR OFFSHORE WATERS. OUR OFFSHORE OIL POTENTIAL, PARTICULARLY THE PROVEN AND WELL-KNOWN HIBERNIA DEVELOPMENT, IS A RESOURCE DEVELOPMENT WITH CONSIDERABLE POTENTIAL FOR US AND ALL CANADIANS.

- THE ATLANTIC ACCORD ESTABLISHES THE PRINCIPLE OF JOINT MANAGEMENT AND MAXIMIZATION OF ECONOMIC BENEFITS TO NEWFOUNDLAND AND LABRADOR FROM OFFSHORE DEVELOPMENT. I DO NOT NEED TO EMPHASIZE HOW IMPORTANT THESE GOALS ARE FOR A PROVINCE WITH OUR CURRENT LEVELS OF UNEMPLOYMENT AND ECONOMIC ACTIVITY. WE LOOK FORWARD, PRIME MINISTER, TO YOUR CONTINUED COOPERATION AND SUPPORT FOR THE ATTAINMENT OF OUR MUTUAL OBJECTIVES. IN THE SAME SPIRIT WHICH MADE THE ATLANTIC ACCORD POSSIBLE, BOTH GOVERNMENTS MUST WORK TOWARDS A FISCAL REGIME WHICH WILL EXPEDITE THE DEVELOPMENT OF HIBERNIA.

- EACH REGION AND PROVINCE OF CANADA HAS UNIQUE STRENGTHS AND ASSETS. BY DEVELOPING THESE TO THE FULLEST, WE INCREASE THE STRENGTH AND DIVERSITY, OF THE TOTAL CANADIAN ECONOMY, AND THEREFORE THE STABILITY OF THE CANADIAN FEDERATION. THE PROCESS OF DISCOVERING AND DEVELOPING THESE UNIQUE STRENGTHS AND ASSETS IS AN INTEGRAL ASPECT OF ECONOMIC DEVELOPMENT POLICY IN CANADA. I WOULD LIKE TO DIRECT YOUR ATTENTION BRIEFLY TO SUCH AN OPPORTUNITY IN OUR PROVINCE.

- IN RECENT YEARS CANADA'S NATO ALLIES HAVE DISCOVERED THE HIGH DEGREE OF SUITABILITY OF LABRADOR FOR MILITARY FLIGHT TRAINING PURPOSES. LABRADOR HAS THE UNIQUE COMBINATION OF FEATURES WHICH MAKE IT IDEAL FOR THESE PURPOSES.

- THE POTENTIAL NATO DEVELOPMENT IN LABRADOR IS PARTICULARLY ATTRACTIVE. IT WILL REPRESENT SIGNIFICANT FOREIGN EXPENDITURES IN CANADA, AND GENERATE AN INITIAL FOREIGN INVESTMENT IN LABRADOR OF ABOUT HALF A BILLION DOLLARS. IN ADDITION, THE ANNUAL OPERATION BUDGETS WILL REPRESENT A YEARLY FOREIGN EXPENDITURE IN CANADA OF SEVERAL HUNDRED MILLION DOLLARS ON AN ON-GOING BASIS.

- CANADA IS FACING STIFF COMPETITION FOR THIS ACTIVITY. IF WE ARE SUCCESSFUL, IT WILL BE A TRUE MEGA PROJECT WITH SIGNIFICANT EMPLOYMENT POTENTIAL, AND A LARGE POSITIVE BALANCE OF PAYMENTS IMPACT, IN A REGION OF CANADA WHICH HAS FEW OTHER ALTERNATIVES FOR THE GENERATION OF ECONOMIC ACTIVITY.

- THIS IS ANOTHER EXAMPLE OF A UNIQUE REGIONAL STRENGTH IN MY PROVINCE. HOWEVER, PRIME MINISTER, WE FACE THE VERY REAL PROSPECT OF LOSING THIS OPPORTUNITY, OF LETTING IT SLIP THROUGH OUR FINGERS. COST WILL BE A MAJOR FACTOR IN NATO'S DECISION. CANADA AS A COUNTRY SHOULD, BEFORE THE NATO DECISION IS TAKEN NEXT MONTH, ADVISE ITS NATO ALLIES THAT THE GOVERNMENT OF CANADA WILL ADDRESS THE COST DIFFERENTIAL TO NATO OF ESTABLISHING SUCH A CENTRE IN CANADA. IF WE ARE SUCCESSFUL, CANADA WILL RECOVER ITS INVESTMENT MANY TIMES. IF WE ARE STILL NOT SUCCESSFUL, THE UNDERTAKING WILL NOT COST CANADA ANYTHING. SUCH AN UNDERTAKING WOULD BE RISK FREE, BUT WOULD GREATLY INCREASE OUR CHANCES OF ATTRACTING THIS ACTIVITY.

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:

- I AM PLEASED, FOLLOWING OUR DISCUSSIONS AT THE ANNUAL PREMIERS' CONFERENCE, THAT OUR MINISTERS ARE MAKING PROGRESS TOWARDS THE REDUCTION OF INTERPROVINCIAL BARRIERS TO THE FLOW OF ECONOMIC ACTIVITY WITHIN CANADA. THIS IS A SIGNIFICANT ACHIEVEMENT.

- I WOULD LIKE TO TAKE THIS OPPORTUNITY TO RELATE THIS WORK TO MY EARLIER REMARKS IN RESPECT OF REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT. AS WE ARE AWARE, THERE ARE FEW BUSINESS OR INDUSTRIAL OPPORTUNITIES IN THE LESS DEVELOPED REGIONS. IN THIS RESPECT A KEY ASPECT OF REGIONAL POLICY HAS BEEN TO IDENTIFY AND FACILITATE ACHIEVEMENT OF ALL POTENTIAL INDUSTRIAL AND BUSINESS OPPORTUNITIES IN THESE REGIONS.

- I REGRET, PRIME MINISTER, THAT THIS HAS NOT BEEN THE CASE IN RESPECT OF THE PURCHASE BY U.S. INTERESTS OF THE REFINERY AT COME BY CHANCE, NEWFOUNDLAND. IN THIS CASE A FEDERAL CROWN CORPORATION, PETRO CANADA, HAS IN FACT, ERECTED ROAD BLOCKS TO THE PROPOSED RE-OPENING OF THIS FACILITY. THESE BLOCKAGES ERECTED BY PETRO CANADA TAKE THE FORM OF AN INTERPROVINCIAL BARRIER TO TRADE. PETRO CANADA IS REQUESTING AN UNDERTAKING BY THE NEW OWNERS THAT THEY WILL NOT MARKET THE OUTPUT OF THE COME BY CHANCE REFINERY IN ANY CANADIAN PROVINCE OUTSIDE OF NEWFOUNDLAND.

- I FIND THIS ACTION INCOMPREHENSIBLE, COMING AS IT DOES JUST WHEN WE ARE BEGINNING TO MAKE PROGRESS TOWARDS THE DISMANTLING OF INTERPROVINCIAL BARRIERS IN CANADA. I RAISE THE QUESTION, PRIME MINISTER, HOW CAN CANADIANS, AND THE GOVERNMENT OF CANADA RECONCILE THE ACTIONS OF PETRO CANADA, WITH OUR APPROACH TO FREE TRADE; - WITH OUR EFFORTS TO ATTRACT FOREIGN INVESTMENT; - AND, WITH OUR EFFORTS TO REDUCE INTERPROVINCIAL BARRIERS? THIS ACTION BY A FEDERAL CROWN CORPORATION IS TOTALLY INCONSISTENT WITH ALL OF THESE POLICIES.

- BEFORE CLOSING, I WISH TO TURN BRIEFLY TO EQUALIZATION AND FEDERAL/PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS. IN MANY RESPECTS THIS IS THE GLUE WHICH HOLDS THE FEDERATION TOGETHER. IT PROVIDES DISADVANTAGED REGIONS WITH SUFFICIENT REVENUES TO PROVIDE SERVICES TO THEIR CITIZENS AND THEIR BUSINESSES. IN NEWFOUNDLAND'S CASE WE ARE VERY DEPENDENT ON FEDERAL FISCAL

TRANSFERS. UNFORTUNATELY, THE RATE OF GROWTH IN FEDERAL PAYMENTS HAS FALLEN WELL-BEHIND THE GROWTH IN OUR EXPENDITURES.

- THE RESULT IS THAT ALL OUR REVENUES MUST GO TO SUPPORT BASIC SERVICES WHICH ARE AT LEVELS WELL BELOW THE NATIONAL AVERAGE. THERE ARE VERY FEW FUNDS REMAINING TO SUPPORT ECONOMIC DEVELOPMENT INITIATIVES ON OUR OWN. IT IS IMPERATIVE THAT THE FEDERAL GOVERNMENT HONOUR ITS CONSTITUTIONAL RESPONSIBILITY TO ENABLE PROVINCES SUCH AS NEWFOUNDLAND TO PROVIDE COMPARABLE LEVELS OF SERVICES, WITHOUT FORCING US TO INCREASE WHAT ARE ALREADY THE HIGHEST TAXATION AND DEBT LEVELS IN CANADA.

- I AM AWARE THAT OUR FINANCE MINISTERS ARE CONTINUING TO DISCUSS THE EQUALIZATION ARRANGEMENTS. I WOULD LIKE TO IMPRESS UPON YOU, PRIME MINISTER THE NEED TO BE SENSITIVE TO THE FISCAL PLIGHT OF MY PROVINCE. THE GREATER COSTS IMPOSED ON US BY A PREDOMINANTLY RURAL AND DISPERSED POPULATION, AND THE UNDERDEVELOPED NATURE OF OUR ECONOMY MAKE IT VERY DIFFICULT TO MEET THE GROWING DEMANDS FOR BASIC PUBLIC SERVICES SUCH AS HEALTH AND SENIORS' CARE, CHILD CARE, AND EDUCATION AND TRAINING.

<u>MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:</u>

- IN CLOSING, THE MOST IMPORTANT POINT I WANTED TO MAKE IN THESE REMARKS WAS MY CONCERN ABOUT REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT POLICY. THE RECOVERY IN THE CANADIAN ECONOMY IS NARROWLY BASED IN THE INDUSTRIAL/MANUFACTURING REGIONS AND SECTORS, AND THIS IS CREATING A STRAIN ON THE UNITY OF THE FEDERATION.

- DURING THE RECESSION NATIONAL POLICIES AND RESOURCES WERE DIRECTED TO ALLEVIATE THE RECESSIONARY IMPACT IN THE

INDUSTRIAL/MANUFACTURING REGIONS AND SECTORS. NOW, IN THE INTERESTS OF FAIRNESS AND EQUITY, AND IN THE INTERESTS OF NATIONAL UNITY, AND THE HEALTH OF THE FEDERATION, CANADA MUST REFOCUS ITS NATIONAL POLICIES TOWARDS STABILITY AND GROWTH IN ALL REGIONS OF CANADA.

- BEYOND THESE POLICIES, CANADA MUST ACT TO TAKE FULL ADVANTAGE OF ITS ECONOMIC OPPORTUNITIES. I HAVE DESCRIBED THE NATO TRAINING PROSPECT AS AN AREA WHICH HOLDS PROMISE FOR ALL CANADIANS. SIMILARLY, CANADA MUST REMOVE THE THREAT TO ITS RESOURCES PRESENTED BY FOREIGN OVERFISHING OFF OUR ATLANTIC COAST.

- THERE MUST BE BALANCED GROWTH ACROSS THE NATION RECOGNIZING AND ELIMINATING THE STRUCTURAL IMPEDIMENTS TO REGIONAL AND NATIONAL GROWTH AND BUILDING UPON THE STRENGTHS OF EACH REGION. CANADIANS EVERYWHERE IN OUR NATION MUST BENEFIT FROM THE INEVITABLE PROSPERITY THAT WILL SURELY ENSUE.

THANK YOU,
MR. CHAIRMAN

TOTAL REGIONAL DEVELOPMENT EXPENDITURES

GDA/ERDA/IRDP/RDIA

1976-77, 1981-82, 1984-85

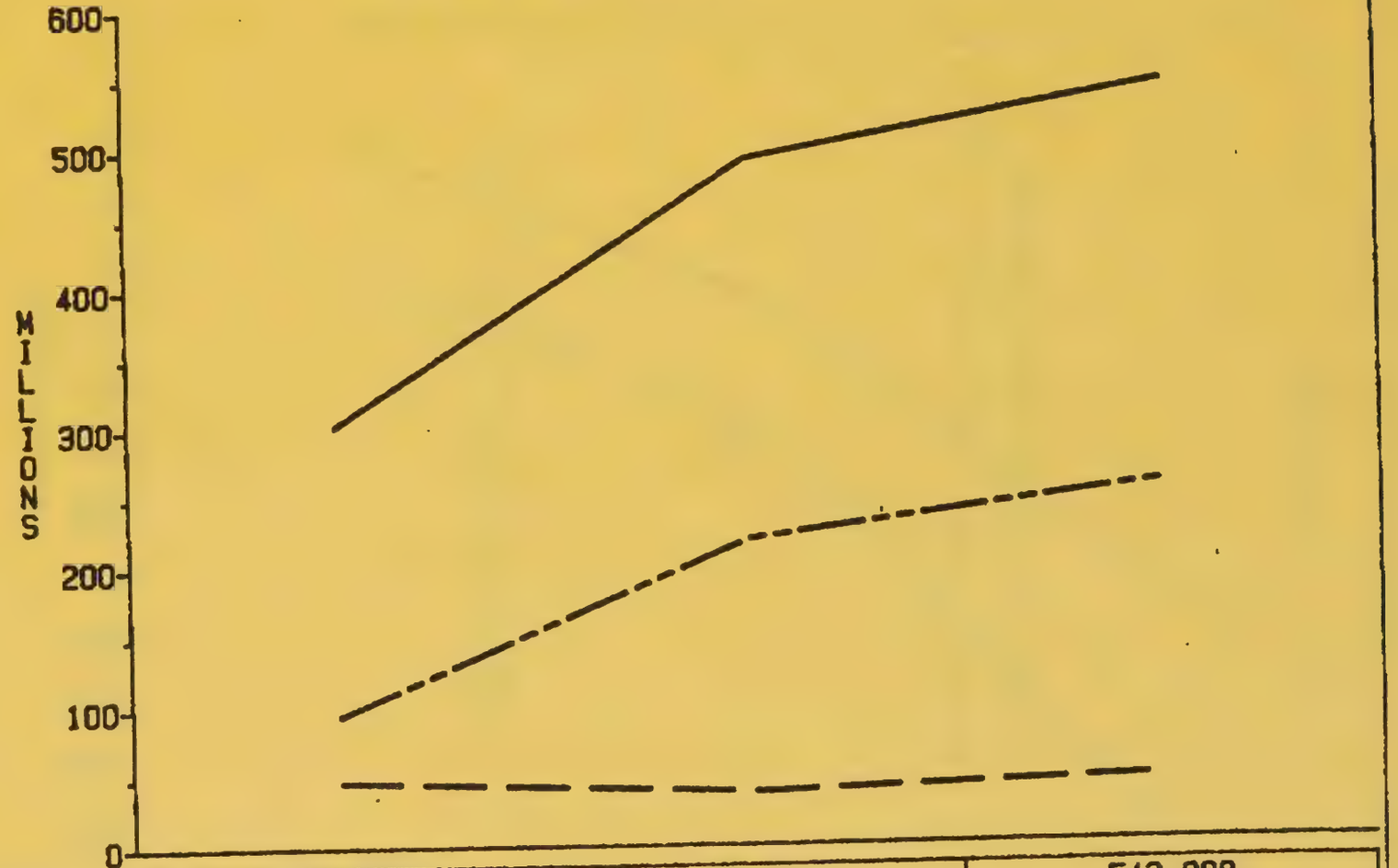

	1976-77	1981-82	1984-85
CANADA ———	301.600	490.614	543.988
CENTRAL CANADA — — —	93.900	218.237	257.408
NEWFOUNDLAND — — —	46.100	37.112	46.346

FROM IGAS 709 576 5038 (WED)11.20.'86 00:55 NO.2 PAGE 2

TOTAL RDIA/IRDP EXPENDITURES

1976-77, 1981-82, 1984-85

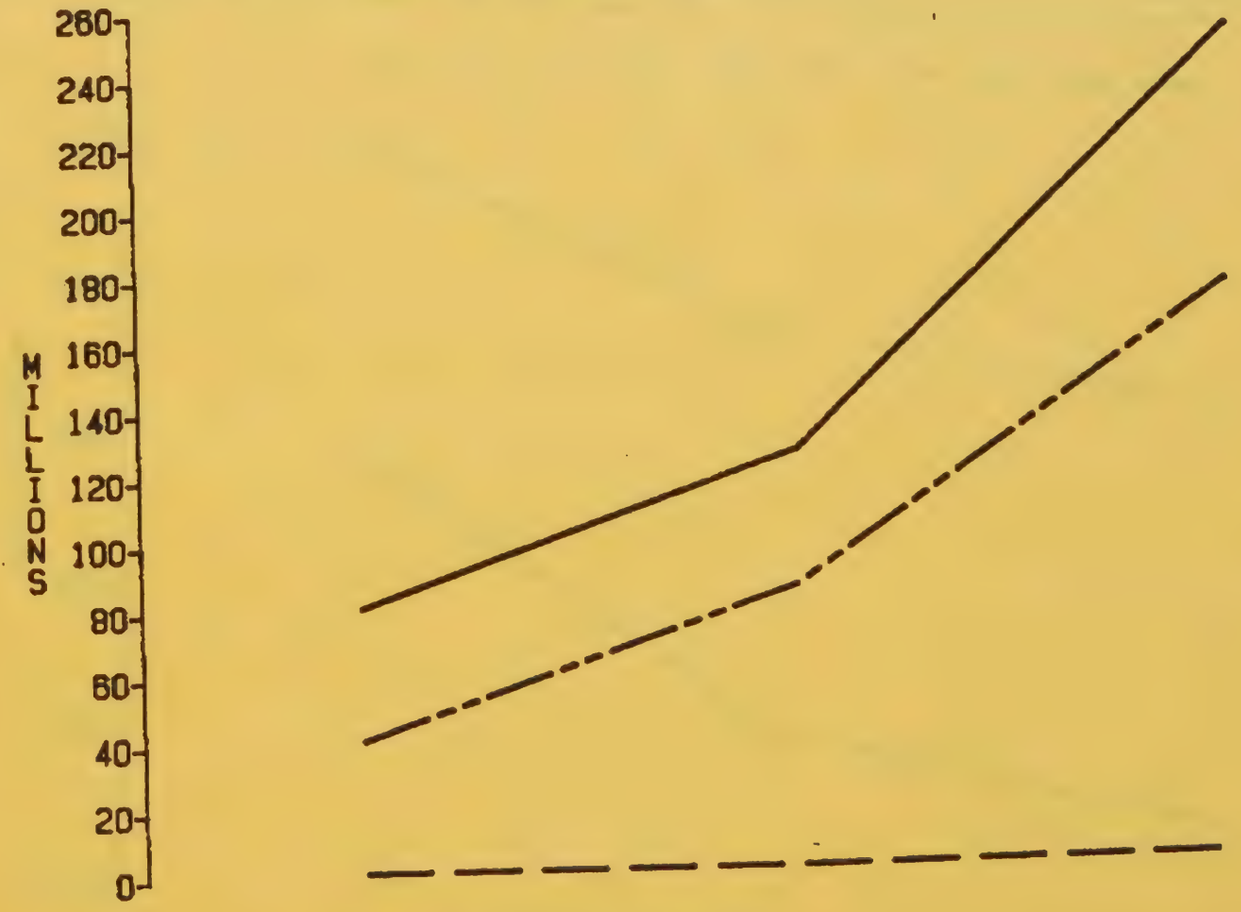

	1976-77	1981-82	1984-85
CANADA ———	81.000	127.014	252.688
CENTRAL CANADA ———	41.100	86.437	176.908
NEWFOUNDLAND — —	1.500	1.912	3.846

FROM IGAS 709 576 5038 (WED)11.20'86 08:56 NO.2 PAGE 3

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/040

Traduction du Secrétariat

ALLOCUTION DE

L'HONORABLE A. BRIAN PECKFORD, C.P., M.H.A.

PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

SUR

L'ÉTAT DE LA FÉDÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE

LIBRARY
1986
of Toronto

À

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

VANCOUVER

COLOMBIE-BRITANNIQUE

LE 20 NOVEMBRE 1986

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHERS COLLÈGUES

- L'EXAMEN DE L'ÉTAT DE LA FÉDÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE EST UN THÈME QUI SE PRÊTE BIEN AUX DISCUSSIONS QUE NOUS AURONS AU COURS DES DEUX PROCHAINS JOURS. POUR ÊTRE SOLIDE, UNE FÉDÉRATION DOIT S'APPUYER SUR UNE ÉCONOMIE FORTE. CES CONDITIONS ONT TOUJOURS EXISTÉ AU CANADA ET LES DÉSÉQUILIBRES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX DANS L'ÉCONOMIE CANADIENNE NOUS REMETTENT ENCORE UNE FOIS EN MÉMOIRE LES TENSIONS ET LES PRESSIONS QU'EXERCENT SUR LA FÉDÉRATION CANADIENNE CES FORCES ÉCONOMIQUES.

- VOUS N'IGNOREZ CERTAINEMENT PAS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QUE CE THÈME A FIGURÉ PARMI LES PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES À EDMONTON. LES PREMIERS MINISTRES ONT CONCLU QUE LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE NE S'EST PAS PRODUIT ÉGALEMENT DANS TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA ET QUE L'ENSEMBLE DU PAYS DOIT REDOUBLER D'EFFORTS POUR ATTÉNUER LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES.

- VOTRE GOUVERNEMENT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, A RECONNU L'IMPORTANCE CROISSANTE QUE CE PROBLÈME CRUCIAL PREND DANS L'ENSEMBLE DU PAYS. DANS LE DISCOURS DU TRÔNE DU 1er OCTOBRE DERNIER, VOUS OBSERVIEZ À JUSTE TITRE QUE "MALGRÉ TOUT, LES DISPARITÉS ENTRE LES RÉGIONS SUBSISTENT". NOUS DEVONS TOUS NOUS RENDRE COMPTE QUE, NON SEULEMENT LES DISPARITÉS "SUBSISTENT-ELLES, MAIS QU'ELLES ONT MÊME PRIS PLUS D'AMPLEUR ET QUE LES EFFORTS QUE NOUS DÉPLOYONS DANS LE PAYS POUR RÉGLER CE PROBLÈME SEMBLENT PERDRE DE LEUR VIGUEUR. LA RECONNAISSANCE TOTALE DE CES FAITS ASSEZ DÉSAGRÉABLES EST UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS L'AFFIRMATION DE NOTRE VOLONTÉ NATIONALE DE RÉGLER CE PROBLÈME ET DES OBJECTIFS QUE NOUS POURSUIVONS DANS LA RÉALISATION DE CETTE TÂCHE.

- SI NOUS NOUS PRÉOCCUPONS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, C'EST QUE NOUS NOUS SOUCIONS DES ESPOIRS, DES BESOINS ET DES ASPIRATIONS DE LA POPULATION QUE NOUS REPRÉSENTONS. CET IMPÉRATIF SE POSE AU CANADA.

- LE VENT D'OPTIMISME ET DE CONFIANCE QUI SOUFFLE DEPUIS QUE L'ON SAIT QUE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA EST EXCELLENTE A TENDANCE À MASQUER LE FAIT QUE SEULES QUELQUES RÉGIONS PARTICULIÈRES ONT CONNU UNE RELANCE

- DANS CETTE ALLOCUTION AUJOURD'HUI, J'AIMERAIS SURTOUT FAIRE RESSORTIR LE FAIT QUE, AU SORTIR DE LA RÉCESSION, LA REPRISE, ET LES POLITIQUES QUI ONT ÉTÉ MISES EN OEUVRE AFIN DE L'APPUYER, A INTENSIFIÉ LA CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS CERTAINES RÉGIONS AU CANADA.

- D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, CE SONT ESSENTIELLEMENT LE SECTEUR DE LA FABRICATION ET LA RÉGION DU CENTRE QUI ONT BÉNÉFICIÉ DU RELÈVEMENT DE L'ÉCONOMIE AU CANADA. PEU D'ÉLÉMENTS DÉMONTRENT UN REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES RÉGIONS ET LES SECTEURS AU CANADA CENTRÉS SUR LA PRODUCTION DE RESSOURCES OU DE PRODUITS. DES ORGANISMES INDÉPENDANTS COMME L'INSTITUT C.D. HOWE ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA ONT RECONNU CE FAIT. CES ORGANISMES SE SONT DERNIÈREMENT INTÉRESSÉS À CE PROBLÈME ET À LA MENACE QUE FAIT PLANER SUR L'UNITÉ NATIONALE LA CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS CERTAINES RÉGIONS.

- DURANT LA RÉCESSION, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL VISAIT, PAR L'AFFECTATION DES RESSOURCES ET L'ADOPTION DE POLITIQUES, À ATTÉNUER LES EFFETS DE LA RÉCESSION SUR LE SECTEUR DE LA FABRICATION ET SUR LES RÉGIONS DANS LESQUELLES CE SECTEUR EST L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DOMINANTE. JE PENSE PARTICULIÈREMENT AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL (PDIR). À CET ÉGARD, LA SITUATION EST TOUT À FAIT INTENABLE, ÉTANT DONNÉ QUE LES ENGAGEMENTS AU TITRE DE CE PROGRAMME PAR HABITANT EN ONTARIO SONT LE DOUBLE DE CE QU'ILS SONT À TERRE-NEUVE ET AU LABRADOR. N'OUBLIONS PAS QUE CE PROGRAMME ÉTAIT AU DÉPART UN PROGRAMME D'EXPANSION RÉGIONALE DESTINÉ AUX RÉGIONS MOINS DÉVELOPPÉES DU PAYS. COMME NOUS LE VOYONS, IL A ÉTÉ TOTALEMENT TRANSFORMÉ EN PROGRAMME D'AIDE AU SECTEUR INDUSTRIEL À L'INTENTION DES RÉGIONS DÉJÀ FORT DÉVELOPPÉES.

- LES CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES NOUS VIVONS AUJOURD'HUI NOUS IMPOSENT DE MODIFIER L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE EN VIGUEUR. AU DÉBUT DES ANNÉES 1970, LE CANADA A ADOPTÉ UNE POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET, PLUS RÉCEMMENT, AU COURS DE LA RÉCESSION, A MODIFIÉ L'AFFECTATION DES FONDS AU TITRE DU PDIR, SURTOUT DANS LE BUT D'AIDER LE SECTEUR DE LA FABRICATION ET LES RÉGIONS DANS LESQUELLES CE SECTEUR EST TRÈS PRÉSENT. L'APPLICATION DE CES POLITIQUES A OCCASIONNÉ DES DÉPENSES CONSIDÉRABLES ET TOUTE LA POPULATION CANADIENNE A ÉTÉ MISE À CONTRIBUTION. AUJOURD'HUI, CE SONT LES

RÉGIONS ET LES SECTEURS AXÉS SUR LA PRODUCTION DE RESSOURCES ET DE PRODUITS AU CANADA QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS ET AU NOM DE LA JUSTICE ET DE L'ÉQUITÉ, IL NOUS FAUT RÉORIENTER EN CONSÉQUENCE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE.

- SI NOUS ÉCHOUONS DANS CETTE TENTATIVE, L'ACCROISSEMENT DE LA CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS CERTAINES RÉGIONS ET DANS CERTAINS SECTEURS POURRAIT PORTER UN DUR COÛT À L'UNITÉ NATIONALE ET ÉBRANLER LES BASES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE.

- PERMETTEZ-MOI ÉGALEMENT D'ABORDER UNE QUESTION QUE SOULÈVENT CONTINUELLEMENT LES DÉTRACTEURS DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL QUI VISENT À ATTÉNUER LES DISPARITÉS RÉGIONALES D'ORDRE STRUCTUREL AU CANADA. CES PERSONNES SOUTIENNENT QUE LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ONT ÉTÉ UN ÉCHEC, QUE LES DISPARITÉS RÉGIONALES N'ONT PAS ÉTÉ ATTÉNUÉES ET, PAR CONSÉQUENT, QUE L'APPLICATION DES POLITIQUES TRADITIONNELLES DANS CE DOMAINE N'A ABOUTI QU'À UN GASPILLAGE DES FONDS PUBLICS.

- À MON AVIS, CET ARGUMENT OPPORTUN ET SUPERFICIEL N'A ÉTÉ INVOQUÉ QUE DANS LE BUT DE JUSTIFIER DE FAÇON RATIONNELLE LE TRANSFERT DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU POSTE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL À CELUI DE L'AIDE AU SECTEUR INDUSTRIEL.

- EN OUTRE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'AIMERAIS SOULIGNER LE FAIT QUE, SI L'ON CONSIDÈRE QUE L'ON N'A PAS RÉGLÉ LE PROBLÈME EN Y CONSACRANT PLUS DE FONDS, IL EST CLAIR QUE LE CANADA A CONSACRÉ RELATIVEMENT PEU DE RESSOURCES AU PROBLÈME DES DISPARITÉS RÉGIONALES.

- DES ÉTUDES EFFECTUÉES DERNIÈREMENT PAR LES MINISTRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL AUX DEUX PALIERS DE GOUVERNEMENT ONT CLAIREMENT FAIT RESSORTIR LE FAIT QUE, AU COURS DES VINGTS DERNIÈRES ANNÉES, LES RESSOURCES AFFECTÉES PARTICULIÈREMENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ONT ÉTÉ PLUTÔT LIMITÉES EN VALEURS RELATIVES ET QU'UN NOMBRE RESTREINT DE RÉGIONS EN ONT BÉNÉFICIÉ. IL A ÉGALEMENT ÉTÉ CONSTATÉ QUE LES MESURES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL PRISES DANS LES ANNÉES 1970 AVAIENT PORTÉ FRUIT. SI L'ON TIENT COMPTE DES RESSOURCES AFFECTÉES

- PAR EXEMPLE, AU COURS DE LA PÉRIODE 1972-1979, LA PRODUCTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE À TERRE-NEUVE A AUGMENTÉ SENSIBLEMENT AU MÊME RYTHME QUE LA PRODUCTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE (ENVIRON 31% - 32%). CEPENDANT, SI NOUS EXAMINONS LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE AU COURS DE LA PÉRIODE 1972-1986, NOUS OBSERVONS QUE LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE, DE L'ORDRE DE 53%, A SURPASSÉ LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE À TERRE-NEUVE, QUI A ATTEINT 37%. CES CHIFFRES ILLUSTRENT LES EFFETS DU TRANSFERT DES RESSOURCES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AFFECTÉES AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DES PROVINCES MOINS DÉVELOPPÉES COMME TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR À LA RÉGION DU CENTRE DU CANADA DANS LAQUELLE LE SECTEUR MANUFACTURIER EST LE SECTEUR DOMINANT.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHERS COLLÈGUES :

- SI JE ME SUIS ATTARDÉ PENDANT UN CERTAIN TEMPS SUR CE SUJET, C'EST QUE JE SOUHAITE DÉTRUIRE LE MYTHE SELON LEQUEL LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES ADOPTÉS DANS LE PASSÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ONT ÉTÉ INEFFICACES.

- IL FAUT ABSOLUMENT QUE NOUS RENVERSIONS LA TENDANCE À LA BAISSE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONSACRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL. PAR EXEMPLE, LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES AU NIVEAU FÉDÉRAL ONT PLUS QUE DOUBLÉ DEPUIS L'ANNÉE 1979-1980, MAIS LES FONDS AFFECTÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS NOTRE PROVINCE SONT EXACTEMENT LES MÊMES QU'EN 1979-1980. NON SEULEMENT CES RESSOURCES N'ONT-ELLES PAS AUGMENTÉ, MAIS SI NOUS TENONS COMPTE DE L'INFLATION, ELLES ONT CONSIDÉRABLEMENT DIMINUÉ.

- C'EST EN PRENANT CES FAITS EN CONSIDÉRATION, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QUE J'ÉTUDIE ACTUELLEMENT AVEC SOIN VOTRE PROPOSITION DE CRÉER UNE AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE. JE DOIS AU DÉPART VOUS AVERTIR QUE CE SERAIT UNE ERREUR DE SUPPOSER QUE LES PERSPECTIVES ET LES PROBLÈMES (OU LEURS SOLUTIONS) ÉCONOMIQUES DANS LES QUATRES PROVINCES DU CANADA LES PLUS À L'EST SONT UNIFORMES, QUEL QUE SOIT L'ASPECT QUE L'ON CONSIDÈRE, SI CE N'EST DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION DANS TOUTES LES PROVINCES.

- JE VOUS AI DÉJÀ RENCONTRÉ À UNE OCCASION EN COMPAGNIE DE MES COLLÈGUES, LES PREMIERS MINISTRES HATFIELD, GHIZ ET BUCHANAN, AFIN DE DISCUTER DE CE PROJET D'AGENCE ET NOUS NOUS RÉUNIRONS À NOUVEAU AVEC VOUS AU COURS DE NOS DÉLIBÉRATIONS À VANCOUVER.

- LA NOUVELLE AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE POURRAIT CONSTITUER UNE NOUVELLE ÉTAPE ASSEZ AUDACIEUSE DANS L'APPLICATION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL AU CANADA. JE VOIS CETTE NOUVELLE AGENCE À PEU PRÈS SOUS LE MÊME ANGLE QUE D'AUTRES INITIATIVES QUE VOTRE GOUVERNEMENT A PRISES COMME L'ÉLIMINATION DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS ET L'ÉTABLISSEMENT AU COÛT DE UN MILLIARD DE DOLLARS DU PROGRAMME D'AIDE À L'AGRICULTURE DANS L'OUEST DU CANADA. SI NOUS VOULONS VRAIMENT METTRE SUR PIED UNE AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE, NOUS DEVONS NOUS RENDRE COMPTE AU DÉPART QUE CE PROJET NE POURRA ÊTRE RÉALISÉ SANS QUE L'ENGAGEMENT POLITIQUE SOIT DOUBLÉ D'UN ENGAGEMENT BUDGÉTAIRE À PEU PRÈS ÉQUIVALENT.

- POUR QUE CETTE AGENCE ATTEIGNE SES OBJECTIFS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, ELLE DOIT ÊTRE AUTONOME ET N'AVOIR AUCUN LIEN AVEC LES ORGANISMES EXISTANTS ÉTABLIS EN VERTU DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. ELLE DOIT DISPOSER DE SON PROPRE BUDGET, QUI DEVRAIT ÊTRE SUFFISAMMENT ÉLEVÉ POUR LUI PERMETTRE DE RÉALISER TOUS LES PROJETS NÉCESSAIRES. EN OUTRE, ELLE DOIT ÊTRE APPELÉE À REMPLIR DES FONCTIONS PLUS IMPORTANTES QUE CELLE QUI CONSISTE À SIMPLEMENT FACILITER L'APPLICATION DES MESURES EXISTANTES ET À COORDONNER CES MESURES.

- J'ABORDERAI À NOUVEAU CE SUJET ET D'AUTRES QUESTIONS AU COURS DE NOS DISCUSSIONS QUI AURONT PARTICULIÈREMENT POUR THÈME LA NOUVELLE AGENCE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHERS COLLÈGUES :

- POUR ÉLABORER UNE POLITIQUE NATIONALE QUI EXPLOITE LES POINTS FORTS DE CHAQUE RÉGION, IL NE FAUT PAS TENIR COMPTE UNIQUEMENT DE CONSIDÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET DE PROGRAMMES DE DÉPENSES. POUR METTRE EN VALEUR LES POINTS FORTS DE CHACUNE DES RÉGIONS DU CANADA ET POUR SAISIR LES OCCASIONS QUI PEUVENT SE PRÉSENTER À ELLES, NOUS DEVONS TENIR COMPTE D'UNE FOULE

D'AUTRES CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA POLITIQUE. JE DÉSIRERAIS ATTIRER VOTRE ATTENTION SUR QUELQUES-UNES DES CONSIDÉRATIONS QUI SONT PARTICULIÈREMENT IMPORTANTES POUR NOTRE PROVINCE.

- TOUT LE MONDE SAIT QUE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE EST LA PIERRE ANGULAIRE DE L'ÉCONOMIE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR. À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES TENUE À HALIFAX EN NOVEMBRE DERNIER, J'AI ATTIRÉ VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE LA SOUVERAINETÉ DU CANADA, EU ÉGARD À SES RESSOURCES HALIEUTIQUES, ÉTAIT MENACÉE PAR LA SUREXPLOITATION FLAGRANTE DES GRANDS BANCS DE TERRE-NEUVE PAR LES PAYS ÉTRANGERS. CE PROBLÈME A ÉTÉ MIS EN ÉVIDENCE CETTE ANNÉE LORSQUE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA A PRIS DEUX NAVIRES ESPAGNOLS EN CHASSE POUR FAIRE DES ARRESTATIONS.

- LE CANADA DOIT RÉCOLTER ET TRAITER SON POISSON ET VENDRE TOUS LES PRODUITS DE SA RÉCOLTE SUR LES MARCHÉS MONDIAUX. IL N'EST PAS NORMAL QUE LES PAYS ÉTRANGERS S'ATTENDENT À PÊCHER, LÉGALEMENT OU ILLÉGALEMENT, DANS NOS EAUX, AU DÉTRIMENT DES PÊCHEURS CANADIENS. VOUS SAVEZ QUE LA PÊCHE CONSTITUE LA BASE DE L'ÉCONOMIE DE LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE. LE POISSON EST L'UNE DE NOS RARES RESSOURCES. SI NOUS TOLÉRONS LA SUREXPLOITATION DE NOS RESSOURCES HALIEUTIQUES, LES PRISES DE NOS PÊCHEURS VONT DIMINUER. SI NOUS NE METTONS PAS UN TERME À CE PROBLÈME, NOUS CONDAMNERONS DES RÉGIONS CÔTIÈRES COMPLÈTES À LA PAUVRETÉ CHRONIQUE.

- NOUS DEVONS TROUVER UNE SOLUTION À CE PROBLÈME. LES EAUX TERRITORIALES DU CANADA S'ÉTENDENT JUSQU'AU PLATEAU CONTINENTAL. LE CANADA EXERCE UN DROIT SOUVERAIN SUR LES RESSOURCES HALIEUTIQUES QUI S'Y TROUVENT. DE LA MÊME FAÇON, LE CANADA DOIT FAIRE TOUS LES EFFORTS POSSIBLES POUR AMENER UNE MODIFICATION DU DROIT INTERNATIONAL DE MANIÈRE À CE QUE L'AUTORITÉ DU CANADA, EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES, SOIT ÉTENDUE À TOUTES LES RESSOURCES DES GRANDS BANCS. L'INDUSTRIE ET TOUS LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES PARTAGENT CE POINT DE VUE.

<u>MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHERS COLLÈGUES</u> :

- LA MER FAIT VRAIMENT LA FORCE DE TERRE-NEUVE. UNE AUTRE RICHESSE QUI NOUS EST OFFERTE SE TROUVE AU LARGE DE NOS CÔTES. IL S'AGIT DES RICHESSES PÉTROLIÈRES, EN PARTICULIER LES RÉSERVES PROUVÉES ET BIEN CONNUES DU

GISEMENT HIBERNIA. CES RICHESSES PEUVENT ÊTRE TRÈS PROFITABLES TANT POUR LA POPULATION DE TERRE-NEUVE QUE POUR LA POPULATION CANADIENNE TOUT ENTIÈRE.

- L'ACCORD ATLANTIQUE ÉTABLIT LE PRINCIPE DE LA GESTION CONJOINTE ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES AU LARGE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR. JE N'INSISTERAI PAS SUR L'IMPORTANCE DES OBJECTIFS DE L'ACCORD POUR NOTRE PROVINCE DONT VOUS CONNAISSEZ LE TAUX DE CHÔMAGE ET LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES. NOUS CONTINUONS DE COMPTER, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, SUR VOTRE COLLABORATION ET SUR VOTRE AIDE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS COMMUNS. NOS DEUX GOUVERNEMENTS DOIVENT FAIRE PREUVE DU MÊME ESPRIT DE COLLABORATION QUI A DONNÉ LIEU À LA CONCLUSION DE L'ACCORD ATLANTIQUE POUR ÉTABLIR UN RÉGIME FISCAL QUI ACCÉLERERA LE DÉVELOPPEMENT DU GISEMENT HIBERNIA.

- CHAQUE RÉGION DU CANADA A DES RICHESSES ET DES POSSIBILITÉS UNIQUES. SI NOUS SAVONS EN EXPLOITER TOUT LE POTENTIEL, NOUS RENFORCERONS ET DIVERSIFIERONS L'ÉCONOMIE CANADIENNE ET RENFORCERONS LA STABILITÉ DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE. LA DÉCOUVERTE ET L'EXPLOITATION DE CES RICHESSES DOIT FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU CANADA. JE VOUDRAIS BRIÈVEMENT ATTIRER VOTRE ATTENTION SUR UNE AUTRE POSSIBILITÉ QUI PERMETTRAIT À TERRE-NEUVE D'EXPLOITER SON POTENTIEL.

- AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LES PAYS-MEMBRES DE L'OTAN SE SONT RENDU COMPTE QUE TERRE-NEUVE CONSTITUERAIT UN TRÈS BON CHOIX POUR L'INSTALLATION D'UNE ÉCOLE DE PILOTAGE MILITAIRE. LE TERRITOIRE DU LABRADOR PRÉSENTE DES CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES QUI EN FONT UN EXCELLENT CHOIX.

- LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE L'OTAN À TERRE-NEUVE EST TRÈS INTÉRESSANTE. CE PROJET ASSURERAIT UNE IMPORTANTE RENTRÉE DES CAPITAUX ÉTRANGERS ET S'ACCOMPAGNERAIT D'UN INVESTISSEMENT INITIAL D'UN DEMI-MILLIARD DE DOLLARS. DE PLUS, PENDANT TOUTE LA DURÉE DU PROJET, LES BUDGETS D'EXPLOITATION ANNUELS ASSURERAIENT UNE RENTRÉE DE CAPITAUX ÉTRANGERS S'ÉLEVANT À PLUSIEURS MILLIONS DE DOLLARS.

- LE CANADA SUBIT UNE TRÈS DURE CONCURRENCE POUR CE PROJET. S'IL RÉUSSIT À DOMINER LA CONCURRENCE, IL BÉNÉFICIERA DES RETOMBÉES D'UN VÉRITABLE MÉGA-PROJET. EN EFFET, CE PROJET OFFRE DE TRÈS IMPORTANTES POSSIBILITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI, PROMET D'AVOIR UN EFFET POSITIF CONSIDÉRABLE SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS ET CELA, DANS UNE RÉGION DU CANADA OÙ LES SOURCES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SONT PEU NOMBREUSES.

- VOILÀ DONC UN AUTRE EXEMPLE DE PROJET QUI CONVIENDRAIT PARFAITEMENT À NOTRE PROVINCE. TOUTEFOIS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, NOUS RISQUONS DE LE LAISSER FILER ENTRE NOS DOIGTS. LA QUESTION DES COÛTS CONSTITUERA UN FACTEUR DÉTERMINANT DANS LE CHOIX DE L'OTAN. PAR CONSÉQUENT, AVANT QUE L'OTAN NE RENDE SA DÉCISION LE MOIS PROCHAIN, LE CANADA DOIT INFORMER LES PAYS-MEMBRES QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST DISPOSÉ À COMBLER L'ÉCART ENTRE LE COÛT D'ÉTABLISSEMENT DE CETTE ÉCOLE AU LABRADOR ET LE COÛT D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE À UN AUTRE ENDROIT. S'IL RÉUSSIT, LE CANADA VA RÉCUPÉRER PLUSIEURS FOIS LE MONTANT DE SON INVESTISSEMENT ET SINON, IL NE LUI EN AURA RIEN COÛTÉ D'ESSAYER. AINSI, CETTE INITIATIVE NE COMPORTERAIT AUCUN RISQUE MAIS ACCROÎTRAIT NOS CHANCES DE DÉCROCHER LE PROJET.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHERS COLLÈGUES :

- JE SUIS HEUREUX D'AVOIR CONSTATÉ, DANS MES DISCUSSIONS AVEC VOUS, QUE NOS MINISTRES ONT FAIT DES PROGRÈS EN CE QUI CONCERNE LA DIMINUTION DES OBSTACLES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE INTERPROVINCIALE. IL S'AGIT LÀ D'UNE RÉALISATION IMPORTANTE.

- PUISQUE NOUS PARLONS DES EFFORTS ENTREPRIS DANS CE DOMAINE, J'AIMERAIS PROFITER DE L'OCCASION POUR REVENIR SUR CE QUE J'AI DIT PRÉCÉDEMMENT AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL. NOUS SOMMES TOUS BIEN CONSCIENTS QUE LES RÉGIONS MOINS DÉVELOPPÉES OFFRENT PLUS DE POSSIBILITÉS COMMERCIALES OU INDUSTRIELLES. C'EST DONC POURQUOI LA POLITIQUE RÉGIONALE A SURTOUT MIS L'ACCENT SUR LES MESURES PERMETTANT DE CERNER TOUTES LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENTS INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE CES RÉGIONS ET DE FAVORISER LA RÉALISATION DE CES POSSIBILITÉS.

- À MON GRAND REGRET, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL SEMBLE QUE CES OBJECTIFS ONT ÉTÉ PERDUS DE VUE LORS DE L'ACQUISITION PAR UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE DE LA RAFFINERIE DE COME BY CHANCE, À TERRE-NEUVE. DANS CE CAS, UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT, PETRO-CANADA, A BEL ET BIEN MIS DES BÂTONS DANS LES ROUES DU PROJET DE RÉOUVERTURE DE CET ÉTABLISSEMENT. CES OBSTACLES CRÉÉS PAR PETRO-CANADA PRENNENT LA FORME D'UNE BARRIÈRE AU COMMERCE INTERPROVINCIAL. EN EFFET, PETRO-CANADA DEMANDE AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES DE S'ENGAGER À NE PAS VENDRE LES PRODUITS DE LA RAFFINERIE DE COME BY CHANCE À AUCUNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE.

- JE JUGE CETTE ACTION INCOMPRÉHENSIBLE, À UN MOMENT OÙ NOUS COMMENÇONS À PEINE À RÉALISER DES PROGRÈS VERS L'ÉLIMINATION DES BARRIÈRES INTERPROVINCIALES AU CANADA. LA QUESTION QUE JE POSE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, EST COMMENT LES CANADIENS ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA PEUVENT-ILS CONCILIER LE COMPORTEMENT DE PETRO-CANADA AVEC LES EFFORTS EN VUE DE LIBÉRER LES ÉCHANGES, D'ATTIRER LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET DE RÉDUIRE LES BARRIÈRES INTERPROVINCIALES? LA LIGNE DE CONDUITE ADOPTÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT FÉDÉRALE VA TOUT À FAIT À L'ENCONTRE DE TOUTES CES POLITIQUES.

- AVANT DE TERMINER, J'AIMERAIS ABORDER BRIÈVEMENT LA QUESTION DE LA PÉRIQUATION ET DES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES. À DE NOMBREUX ÉGARDS, C'EST LE CIMENT QUI LIE LES MEMBRES DE LA CONFÉDÉRATION. LES RÉGIONS DÉSAVANTAGÉES EN TIRENT LES REVENUS NÉCESSAIRES AUX SERVICES QU'ELLES DOIVENT OFFRIR À LEURS HABITANTS ET À LEURS ENTREPRISES. LA DÉPENDANCE DE TERRE-NEUVE À L'ÉGARD DES TRANSFERTS FISCAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST TRÈS GRANDE. MALHEUREUSEMENT, LE TAUX DE CROISSANCE DES PAIEMENTS FÉDÉRAUX EST LOIN D'AVOIR SUIVI LA PROGRESSION DE NOS DÉPENSES.

- EN CONSÉQUENCE, TOUS NOS REVENUS DOIVENT ÊTRE CONSACRÉS AU FINANCEMENT DE SERVICES ESSENTIELS, À DES NIVEAUX BIEN INFÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE. IL RESTE TRÈS PEU DE FONDS POUR APPUYER NOS PROPRES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. IL EST DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL S'ACQUITTE DE SES RESPONSABILITÉS

CONSTITUTIONNELLES AFIN DE PERMETTRE À DES PROVINCES COMME TERRE-NEUVE D'OFFRIR DES NIVEAUX DE SERVICES COMPARABLES, SANS NOUS OBLIGER À HAUSSER NOS NIVEAUX D'IMPOSITION ET D'ENDETTEMENT, DÉJÀ LES PLUS ÉLEVÉS AU CANADA.

- JE SAIS QUE NOS MINISTRES DES FINANCES N'ONT PAS TERMINÉ LEUR DISCUSSION AU SUJET DES ACCORDS DE PÉRIQUATION. C'EST VOUS MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE QUE J'AIMERAIS CONVAINCRE DE LA SITUATION FISCALE CRITIQUE DE MA PROVINCE. LES COÛTS PLUS ÉLEVÉS QUE NOUS DEVONS ASSUMER EN RAISON D'UNE POPULATION EN GRANDE PARTIE RURALE ET TRÈS DISPERSÉE SONT LA CAUSE DE L'ÉTAT DE SOUS-DÉVELOPPEMENT DE NOTRE ÉCONOMIE ET RENDENT TRÈS DIFFICILE LA TÂCHE DE RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS EN SERVICES PUBLICS ESSENTIELS TELS QUE LES SOINS DE SANTÉ, LES CENTRES POUR PERSONNES ÂGÉES, LES GARDERIES, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHERS COLLÈGUES :

- EN TERMINANT, J'AIMERAIS SOULIGNER QUE JE TENAIS SURTOUT DANS CETTE DÉCLARATION À VOUS FAIRE PART DE MES PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL. LA REPRISE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE EST UNIQUEMENT AXÉE SUR LES RÉGIONS ET LES SECTEURS INDUSTRIELS ET MANUFACTURIERS, ET CELA COMPROMET L'UNITÉ NATIONALE.

- AU COURS DE LA RÉCESSION, LES POLITIQUES ET LES RESSOURCES NATIONALES ONT SURTOUT SERVI À ATTÉNUER LES EFFETS DE LA CRISE SUR LES RÉGIONS ET LES SECTEURS DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET MANUFACTURIÈRE. MAINTENANT, DANS L'INTÉRÊT DE LA JUSTICE ET DE L'ÉQUITÉ, POUR MAINTENIR L'UNITÉ NATIONALE ET L'ÉQUILIBRE DE LA CONFÉDÉRATION, LE CANADA DOIT RÉORIENTER SES POLITIQUES NATIONALES ET VISER LA STABILITÉ ET LA CROISSANCE DANS TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA.

- LE CANADA DOIT ÉGALEMENT PRENDRE LES MESURES VOULUES POUR TIRER PLEINEMENT PROFIT DE SES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES. COMME JE L'AI DÉJÀ MENTIONNÉ, TOUS LES CANADIENS POURRAIENT PROFITER DU PROJET DE FORMATION DE L'OTAN. DANS LA MÊME OPTIQUE, LE CANADA DOIT S'EFFORCER DE PRÉSERVER SES RESSOURCES EN LIMITANT LES ACTIVITÉS DE PÊCHE ÉTRANGÈRE AU LARGE DES CÔTES DE L'ATLANTIQUE.

- LA CROISSANCE DOIT ÊTRE ÉQUILIBRÉE D'UN BOUT À L'AUTRE DU PAYS ET, À CETTE FIN, IL IMPORTE D'IDENTIFIER ET D'ÉLIMINER LES OBSTACLES STRUCTURELS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET NATIONAL ET DE MISE SUR LES FORCES DE CHAQUE RÉGION. TOUS LES CANADIENS SANS EXCEPTION DOIVENT POUVOIR TIRER PROFIT DE LA PROSPIRITÉ QUI NE PEUT QUE DÉCOULER DE TELLES MESURES.

JE VOUS REMERCIE,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/041

ANNUAL CONFERENCE
OF
FIRST MINISTERS

Notes for a statement by
the Right Honourable Brian Mulroney,
Prime Minister of Canada

Economic Development

LIBRARY
Dept. of Finance

PLEASE CHECK AGAINST DELIVERY

Vancouver
November 20 and 21, 1986

ECONOMIC DEVELOPMENT

- First Ministers, the agenda this afternoon concerns economic development.

- I want to begin by describing briefly how international economic circumstances affect our national economic policies and priorities.

- We can then turn to regional and sectoral problems and what is to be done about them.

- This morning, we talked about the performance of the Canadian economy in global terms: overall, we are doing quite well; in fact, doing better than almost any other industrialized country.

- But aggregate figures mask the difficulties confronting loggers in British Columbia, farmers in Saskatchewan, garment workers in Quebec, miners in New Brunswick and the many others across the country who know from personal experience that because we live in an open economy, what happens in the rest of the world affects us very directly.

The International Economy and Canada

- First of all, we all recognize that Canada faces an increasingly uncertain and competitive trading environment.

- Western industrialized countries have experienced a significant economic recovery, with the result that the volume of world trade is today greater than ever before.

- But Canada cannot rely on U.S. trade and budget deficits to continue fueling its economic recovery indefinitely.

- Furthermore, Canada's access to world markets is increasingly threatened by protectionism and by the discriminatory practices of trading blocks such as the EEC, or by U.S. subsidies on wheat, or by the recent U.S. actions on softwood lumber.

- We are seeing the emergence of newly industrialized countries - South Korea and Brazil for example - which, with low wages and advanced technologies, present formidable competition to our own manufacturers.

- What this means is that Canadians cannot sit back and wait for the rest of the world to create the markets and the jobs we need. We have to rely on our own efforts and hard work.

- We have no choice: if we are to prosper, we must take on and compete with the best in the world.

- In this uncertain and competitive trading environment, the traditional mainstay of our economy - <u>the resource industries</u> - <u>are being particularly challenged</u>.

- World commodity prices have declined dramatically over the past five to seven years as a result of the Third World's increasing self-sufficiency in food, world overcapacity in mining, continuing instability in OPEC, extensive agricultural subsidies ... and I could go on.

- Raw material prices are now believed to be at their lowest level in history relative to manufactured goods.

- There are some exceptions: the market for fish, for example. Fishermen on both the East and West coasts are benefiting from generally better market conditions, although problems still remain.

- When price declines are cyclical we can expect a recovery; but for some basic commodities there have been fundamental changes in the world economy, and the hard reality is that we can no longer rely solely on sustained demand growth and strong prices to secure our prosperity.

- When commodity prices drop, all Canadians suffer; regions that depend on resources are hard hit, our trade balance worsens, and jobs are lost. We must find practical ways of responding to the short-term needs and the long-term prospects of these sectors.

- At the same time, as we know, in Canada and elsewhere, most new jobs are being created in the

service sector, and knowledge-intensive industries are becoming an increasingly important part of the economy.

- Some may regard these circumstances - a more uncertain and competitive trading environment, instability in commodity prices and major structural shifts in our economy - as insurmountable problems.

- But I am unwilling to believe that Canadians will fail to meet the challenges of the marketplace. Our nation's history clearly demonstrates that Canadians have both the competence and the determination to adapt and adjust to change.

- If we look at the remarkable record of job creation in Canada over the past two years, it should be clear that this confidence in Canadian enterprise is well founded.

- Those jobs were created in the private sector, particularly by small business -- a private sector that is being encouraged and revitalized by policies aimed at increasing the responsiveness to the marketplace and by removing obstacles to growth and adjustment.

- Our governments have worked closely together over the past two years, designing and implementing an economic agenda that is assisting business to turn

these international challenges into Canadian opportunities.

- We are seeing positive results and must continue to pursue and build on the course we have chosen in order to create a prosperous economic future for all regions of the country:

  ° we must secure and enhance our access to world markets;

  ° we must create a competitive edge for Canadian manufactured and resource products;

  ° we must strengthen our resource base while, in the short term, cushioning the impact of low commodity prices;

  ° we must take advantage of new opportunities in the service sector and build upon the success of small business;

  ° and we must work to reduce regional imbalances in our economy.

Pursuing the National Economic Agenda

- With all these factors in mind, I cannot overstate the importance of our bilateral trade negotiations with the United States and the multilateral negotiations.

- But we must do more than secure our access to world markets; we must do a better job of selling Canadian products.

- As indicated in the Speech from the Throne, we will be placing particular emphasis on exploiting the great potential of markets in Japan and other Pacific Rim countries.

- A number of you around this table have been active in past months in working to open opportunities in this flourishing market. Premier Vander Zalm's Pacific Centre for Trade, Premiers Getty, Pawley and Peterson with their missions to the Far East -- all important contributions to developing new prospects for Canadian business.

- Another key element of the government's economic policy agenda has been to remove impediments to competitiveness and growth that hinder the country's private sector.

- As a major stimulus to small business, our governments are reducing the burden of paperwork and regulation.

- New efforts to remove barriers to interprovincial trade are under way.

- We must also work in partnership with Canadian industry to achieve technological excellence.

- The increased funding for university research councils and the proposed national forum on post-secondary education are both intended to build bridges between industry's needs for technical excellence and the capacity of our universities to meet these needs.

- We must work more closely with Canadian business and with labour to develop and apply the technologies that will give our industries, our farmers, and our resource sectors the maximum competitive advantages in a keenly competitive world.

- And yes, I must add that we must also continue our program of deficit reduction: through responsible fiscal management, we build private sector confidence, and we ensure that when it becomes absolutely necessary for government to provide an added stimulus to the Canadian economy, we can do so without putting pressure on interest rates, without risking a return to the misery index of the early 1980s.

- And I must also underline the importance of tax reform in enhancing the environment for private initiative: we need a tax system that stimulates productive investment, promotes job creation, a system Canadians will welcome as being both equitable and comprehensible.

- These elements: trade negotiations and export promotion, enhancing competitiveness by removing artificial obstacles, encouraging technology adoption, responsible fiscal management, and tax reform. These are the critical elements of our ongoing national economic agenda.

A Portfolio of Economic Strategies

- These are the broad policies and objectives we believe will provide the foundation for sustained economic recovery in Canada.

- As we go around the table this afternoon, some of you will express particular concerns about the energy, agriculture or forestry sectors.

- Or you may stress the particular needs of Atlantic Canada, the difficulties facing the West, or the need for adjustment in Central Canada.

- I expect you will say we need to review our sectoral and regional strategies to exploit more fully the economic potential of the country.

- And I agree.

- What we need is a portfolio of sectoral and regional strategies -- and these strategies must

be consistent with national policies and mutually supportive:

° to help the private sector become more competitive;

° to promote the adoption of new technologies and increase productivity -- thus enhancing Canada's comparative advantage;

° to be flexible and responsive to changes in the international marketplace;

° to be fiscally responsible, by spending smarter within the imperative of restraint;

° and to foster a close working relationship between governments and the private sector.

- A year ago, we asked our Agriculture and Fisheries Ministers to develop approaches to both of these key sectors; we have reports on this work before us today.

- I am sure our Ministers were aware of the difficulty of the task before them.

- They may not have achieved unanimity on all questions, but they have made considerable progress.

- Together, the federal and provincial governments are providing over $5.0 billion of public assistance to agriculture and the fishery this year.

- We must draw on these reports to review existing programs, and coordinate our efforts to achieve the maximum possible benefit for fishermen and farmers across the country.

- The most recent sector to experience sweeping changes in economic circumstances is energy, where oil prices have dropped by 50 per cent in the past year.

- Soon after we took office, we began to establish framework policies aimed at creating a favourable investment climate in the energy sector and coordinating efforts among both levels of government. We concluded the Western Accord, the agreement on natural gas deregulation and the Atlantic and Nova Scotia Accords.

- We also announced the frontier energy policy for Canada Lands.

- The nation was rewarded with a record level of drilling activity last year.

- This year's collapse in world oil prices has brought further adjustment in government policy.

- We eliminated the PGRT two and a half years early - at a cost of some $800 million in forgone federal revenues - to provide badly needed cash flow and help maintain industry activity and jobs; we are consulting closely with frontier and producing provinces to ensure our policies respect market realities and encourage sound commercial activities.

- Premier Getty's government has also taken important action to ease royalties and improve investment prospects in the Alberta petroleum sector.

- In January, our Energy Ministers will be meeting for a full exchange of views on appropriate strategies for the energy sector. We have common goals: efficient exploitation of our energy resources and an equitable sharing of benefits and burdens for all provinces.

- Our approach to economic development has to be built, in part, on sectors of the economy; but some economic problems are best addressed on a regional basis. As a case in point, I would like to turn first to the West, and to the proposals put forward by Western Premiers as the result of their productive conference last May.

- I agree that it is important to build upon the strengths of existing agricultural and resource economies in Western Canada to take advantage of future opportunities in world markets.

- The Western Premiers propose a strategy of adapting to new circumstances, building on strengths by finding new markets, developing new products that bring greater value-added and more jobs to Western Canada, and improving competitiveness through technological change. This is fully compatible with the criteria for economic development in Canada I have just outlined as our national strategy.

- And I also agree that, in the longer term, diversification is the key to providing the West with greater economic stability.

- With 700 high technology firms employing some 25,000 people and generating $2 to 3 billion in annual sales, Western Canada has obvious potential for diversification.

- We can build on the industrial strengths that have emerged in Western Canada over the past decade. Consider, for example, the highly innovative efforts of the University of Saskatchewan, or those of the University of British Columbia, each of which has helped create a half-dozen or more new industries.

- Equally impressive is the world-class capability that has been developed in Alberta to apply medical diagnostics to veterinary products.

- We should take a closer look at tourism, a job-intensive industry holding great possibilities

for the future. We should ensure the Calgary Olympics repeat the success of Expo '86 in attracting tourists to Western Canada.

- I will say to my Western colleagues that I have asked the Minister of Regional Industrial Expansion, Mr. Côté, and the Deputy Prime Minister, Mr. Mazankowski, to work actively with their Western provincial counterparts and with Western business to identify specific commercial opportunities for economic diversification.

- As we can now see, we have the basis for an intensive work program for our Ministers and their officials over the next four or five months.

- We will review their progress in the spring and then decide whether the proposed Western Economic Development and Employment Opportunities Conference would be a useful vehicle for setting our priorities.

- Turning to Atlantic Canada's concerns, we find a formidable and quite different challenge.

- Here, we need to build a strong, prosperous and local private sector in a region where unemployment has traditionally been high, and where incomes are three-quarters of the national average.

- I firmly believe, and I know Atlantic Premiers share my view, the solutions should and will come from the people most directly concerned.

- I am convinced we can achieve better results in Atlantic Canada by better coordinating the efforts of both levels of government to remove obstacles to growth, and by working more closely with the private sector. But I am also mindful of the reality that the public sector has a vital role and responsibility.

- By spring, I would hope the Atlantic Canada Opportunities Agency will become operational under terms of reference that will reflect the views of the people of that region.

- The job will not be easy, and the results will not come quickly, but I believe, based upon our early discussions, there is room for new hope and new optimism.

- Let me now turn to Central Canada. With the relative prosperity of the Canadian heartland, one can lose sight of the problems that persist in parts of Ontario and Quebec, and of the need to encourage continuing growth.

- Our broad macroeconomic policies, particularly in the areas of trade, tax reform, and science and technology, will be important.

- We have a development plan for Eastern Quebec to guide the efforts of both governments and the private sector to provide long-term jobs in an area of chronic unemployment; let us coordinate these efforts to ensure success.

- Premier Peterson, our views on the importance of science and technology and of tax reform are very similar. These policies should enhance the competitiveness of the traditional resource industries in Northern and Eastern Ontario.

- Ontario has also worked hard to identify government activities that could be located in these regions, and is bringing government services closer to the people who live there, providing jobs in areas of the province where unemployment remains an ongoing concern.

- We see the role for government is to support, assist, and encourage the private sector to turn adversity into opportunity, to take advantage of the need for change, and to change for the better.

- I have underlined the importance of carrying through our national economic agenda. We are working together -- on trade negotiations, tax reform, fiscal responsibility and removing impediments to growth and competitiveness. All these measures will set the stage for sustained economic growth throughout Canada.

- There are national challenges before us. I see us working together to meet them. Fellow First Ministers, I welcome your views.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/041

CONFERENCE ANNUELLE
DES
PREMIERS MINISTRES

Notes pour une déclaration
du très honorable Brian Mulroney,
Premier ministre du Canada

Développement économique

LIBRARY
1986
University of Toronto

VEUILLEZ VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Vancouver
Les 20 et 21 novembre 1986

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Messieurs les premiers ministres, nous abordons cet après-midi la question du développement économique.

- J'aimerais d'abord décrire brièvement de quelle façon la situation économique internationale influe sur nos politiques et nos priorités économiques nationales.

- Nous pourrons ensuite nous pencher sur les problèmes régionaux et sectoriels et voir comment nous devons nous y attaquer.

- Ce matin, nous avons parlé de la performance économique du Canada en général : dans l'ensemble, nous nous en tirons très bien, en fait mieux que la plupart des autres pays industrialisés.

- Toutefois, les chiffres globaux masquent les difficultés que connaissent les travailleurs forestiers en Colombie-Britannique, les agriculteurs en Saskatchewan, les travailleurs du vêtement au Québec, les mineurs au Nouveau-Brunswick et les nombreux autres citoyens partout au pays qui savent par expérience personnelle que le fait de vivre dans une économie ouverte nous expose directement à ce qui se passe dans le reste du monde.

L'économie internationale et le Canada

- En premier lieu, nous savons tous que le Canada doit composer avec un environnement commercial de plus en plus incertain et concurrentiel.

- En raison de l'importante reprise économique qu'ont connue les pays occidentaux industrialisés, le commerce international a pris une envergure inégalée jusqu'ici.

- Toutefois, le Canada ne peut pas compter indéfiniment sur les déficits commerciaux et budgétaires qu'enregistrent les États-Unis pour alimenter sa propre relance économique.

- De plus, l'accès du Canada aux marchés mondiaux est de plus en plus menacé par le protectionnisme et les pratiques discriminatoires de certains blocs commerciaux, comme la CEE, par les subventions qu'accordent les États-Unis aux producteurs de blé, ou par les mesures qu'ils ont prises récemment à l'égard du bois d'oeuvre.

- Nous assistons en outre à la montée de nouveaux pays industrialisés comme la Corée du Sud et le Brésil qui, du fait qu'ils bénéficient de techniques de pointe et d'une main-d'oeuvre peu couteuse, constituent de formidables concurrents pour nos fabricants.

- Nous ne pouvons pas, par conséquence, ne rien faire et attendre que le reste du monde crée les

marchés et les emplois dont nous avons besoin; nous devons au contraire travailler d'arrache-pied et ne compter que sur nous-mêmes.

- Nous n'avons pas le choix : pour prospérer, nous devons être en mesure de faire concurrence aux meilleurs au monde.

- Dans ce climat commercial incertain et concurrentiel, la base traditionnelle de notre économie -- c'est-à-dire les <u>industries de ressources</u> -- est <u>particulièrement mise à l'épreuve.</u>

- Les prix mondiaux des produits de base ont baissé radicalement au cours des cinq à sept dernières années en raison de l'autonomie grandissante des pays du tiers monde dans le secteur alimentaire, de la surproduction mondiale dans le secteur des mines, de l'instabilité chronique de l'OPEP, des subventions massives dans le secteur agricole... et j'en passe.

- À l'heure actuelle, il semble que les prix des produits bruts, par rapport aux produits manufacturés, n'aient jamais atteint un niveau si bas.

- Il existe des exceptions; le marché du poisson en est un exemple. Les pêcheurs des côtes est et ouest bénéficient actuellement de conditions de marché généralement favorables bien que des problèmes subsistent.

- Lorsque la baisse des prix est cyclique, on peut toujours s'attendre à une reprise; mais dans le cas de certains produits de base, l'économie mondiale a subi des changements si profonds que nous ne pouvons plus compter uniquement sur une croissance soutenue de la demande et sur des prix élevés pour assurer notre prospérité.

- Lorsque les prix des marchandises baissent, tous les Canadiens en souffrent : les régions qui dépendent des ressources sont durement touchées, notre balance commerciale se détériore, et des emplois disparaissent. Nous devons trouver des moyens pratiques de répondre aux besoins à court terme et de réagir aux perspectives à long terme dans ces secteurs.

- De plus, au Canada comme ailleurs, la plupart des nouveaux emplois sont, comme nous le savons, créés dans le secteur des services, et les industries axées sur les connaissances spécialisées jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie.

- Aux yeux de certains, tous ces éléments -- c'est-à-dire le caractère plus incertain et concurrentiel du milieu commercial, l'instabilité du prix des denrées et les grands changements structuraux que subit notre économie -- constituent des problèmes insurmontables.

- Je ne suis pas disposé à croire que les Canadiens ne réussiront pas à relever les défis du marché. En effet, l'histoire de notre pays nous démontre

clairement que les Canadiens ont à la fois les compétences et la détermination nécessaires pour s'adapter au changement.

- La croissance remarquable de l'emploi au Canada au cours des deux dernières années prouve que cette confiance dans l'esprit d'entreprise des Canadiens est parfaitement justifiée.

- Ces emplois ont été créés dans le secteur privé, et particulièrement par la petite entreprise, un secteur privé favorisé et revitalisé par des politiques qui visent à accroître la capacité d'adaptation au marché et par la suppression des obstacles à la croissance et à l'adaptation.

- Au cours des deux dernières années, nos gouvernements ont travaillé en étroite collaboration afin de préparer et de mettre en oeuvre un programme économique qui permet de transformer les défis de la scène internationale en possibilités pour nos entreprises.

- Nous pouvons déjà constater des résultats positifs et nous devons aller plus loin encore dans la voie que nous avons choisie, pour assurer la prospérité économique de toutes les régions du pays:

  ° nous devons garantir et améliorer notre accès aux marchés mondiaux;

  ° nous devons créer un avantage concurrentiel pour nos ressources et nos produits manufacturés;

° nous devons renforcer notre base de ressources tout en atténuant à court terme les incidences de la baisse des prix des produits de base;

° nous devons tirer profit des nouvelles possibilités qu'offre le secteur des services et nous appuyer sur la réussite des petites entreprises;

° nous devons aussi veiller à réduire les déséquilibres régionaux qui marquent notre économie.

La réalisation du programme économique national

- Compte tenu de tous ces facteurs, je ne soulignerai jamais assez l'importance de nos négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis et celle des négociations multilatérales.

- Il ne suffit toutefois pas de garantir notre accès aux marchés mondiaux; nous devons également veiller à vendre plus efficacement nos produits.

- Comme nous l'avons annoncé dans le discours du Trône, nous mettrons particulièrement l'accent sur l'exploitation des énormes possibilités qu'offrent le Japon et les autres pays du bassin du Pacifique.

- Plusieurs parmi vous ont oeuvré activement au cours des derniers mois afin de réaliser des percées sur ces marchés en pleine expansion. Le Pacific Centre for Trade du premier ministre Vander Zalm, et les missions en Extrême-Orient des premiers ministres Getty, Pawley et Peterson sont autant de contributions importantes qui permettront d'ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises canadiennes.

- Un autre élément clé du programme économique du gouvernement consiste à supprimer les obstacles qui nuisent à la compétitivité et à la croissance du secteur privé.

- Afin de stimuler fortement la petite entreprise, nos gouvernements sont en voie de réduire le fardeau de la paperasserie et des règlements inutiles.

- De nouveaux efforts sont entrepris pour supprimer les obstacles au commerce interprovincial.

- Nous devons en outre nous associer à l'industrie canadienne afin d'atteindre l'excellence sur le plan technologique.

- L'augmentation du financement des conseils de recherches universitaires et le projet de colloque national sur l'enseignement supérieur visent à faire sorte que nos universités soient mieux en mesure de répondre aux besoins d'excellence technique de nos industries.

- Nous devons collaborer plus étroitement avec les entreprises et les syndicats canadiens pour mettre au point et appliquer les techniques qui donneront à notre industrie, à nos agriculteurs et à nos secteurs primaires le plus d'avantages possibles dans un monde férocement concurrentiel.

- Je me dois aussi d'ajouter que nous devons également poursuivre notre programme de réduction du déficit : une gestion financière responsable renforce la confiance du secteur privé et, lorsqu'il devient absolument nécessaire de fournir un stimulant additionnel à l'économie canadienne, elle permet au gouvernement de le faire sans exercer de pressions sur les taux d'intérêt, sans risquer un retour aux indices économiques déplorables du début des années 1980.

- Je dois aussi souligner l'importance de la réforme fiscale pour créer un climat favorable à l'initiative privée : nous avons besoin d'un régime fiscal qui stimule l'investissement productif et favorise la création d'emplois, un régime que tous les Canadiens trouveront équitable et compréhensible.

- Ces éléments -- les négociations commerciales et la promotion des exportations; l'amélioration de la compétitivité par l'élimination des obstacles artificiels et l'encouragement de l'innovation technologique; une gestion financière responsable; et la réforme de la fiscalité -- constituent les composantes essentielles de notre programme économique national.

Un éventail de stratégies économiques

- Ce sont là, dans leurs grandes lignes, les politiques et les objectifs qui constitueront le fondement d'une relance économique durable au Canada.

- Lorsque vous prendrez chacun la parole cet après-midi, vous exprimerez des préoccupations particulières au sujet des secteurs de l'énergie, de l'agriculture ou des forêts.

- Ou encore, vous voudrez peut-être souligner les besoins particuliers de la région de l'Atlantique, les difficultés que connaît l'Ouest ou les ajustements qui s'imposent dans le centre du pays.

- Je m'attends à ce que vous me disiez qu'il est nécessaire d'examiner nos stratégies sectorielles et régionales afin d'exploiter pleinement le potentiel économique de notre pays.

- Et j'en conviens.

- Nous devons en effet disposer d'un éventail de stratégies sectorielles et régionales qui s'imbriquent parfaitement avec nos politiques nationales afin de permettre la réalisation des objectifs suivants :

  ° aider le secteur privé à devenir plus compétitif;

° favoriser l'adoption de nouvelles technologies et accroître la productivité, améliorant aussi l'avantage comparatif du Canada;

° savoir s'adapter en souplesse à l'évolution des marchés internationaux;

° être responsables sur le plan financier, en affectant mieux nos ressources dans le contexte des restrictions; et

° favoriser une collaboration étroite entre les gouvernements et le secteur privé.

- Il y a un an, nous avons demandé à nos ministres de l'agriculture et des pêches d'élaborer des stratégies à l'égard de ces deux secteurs clés; nous avons aujourd'hui en main les rapports de leurs travaux.

- Je suis persuadé que nos ministres étaient conscients de l'ampleur de la tâche qui les attendait.

- Ils n'ont peut-être pas fait l'unanimité sur toutes les questions à l'étude, mais ils ont <u>réalisé</u> des progrès considérables.

- Les gouvernements fédéral et provinciaux consacrent cette année à l'agriculture et aux pêches une somme de plus de 5 milliards de dollars.

- À partir des rapports qui nous ont été remis, nous devons évaluer les programmes existants et coordonner nos efforts en vue d'obtenir les meilleurs avantages possibles pour les pêcheurs et les agriculteurs de tout le pays.

- Le secteur qui a été le plus sévèrement touché est celui de l'énergie, les prix du pétrole ayant chuté de 50 pour cent au cours de la dernière année.

- Peu de temps après notre entrée en fonctions, nous avons commencé à établir des politiques-cadres afin de créer un climat favorable à l'investissement dans le secteur de l'énergie et de coordonner l'action des deux ordres de gouvernement. Nous avons conclu l'Accord de l'Ouest, l'entente sur la déréglementation du gaz naturel et les accords énergétiques de l'Atlantique et de la Nouvelle-Écosse.

- Nous avons aussi annoncé la politique énergétique s'appliquant aux terres de la Couronne dans les régions éloignées du Canada.

- Nos efforts ont porté fruit puisque les activités de forage ont atteint un niveau record l'an dernier.

- L'effondrement des prix mondiaux cette année a nécessité un rajustement de la politique gouvernementale.

- Nous avons supprimé la taxe sur les recettes pétrolières et gazières deux ans et demi plus tôt que prévu -- soit un manque à gagner de quelque 800 millions pour le Trésor fédéral -- afin que l'industrie puisse disposer de liquidités essentielles et afin qu'elle puisse maintenir ses emplois et ses activités; nous consultons étroitement les représentants des provinces productrices et des régions pionnières afin que nos politiques respectent les réalités du marché et favorisent de saines activités commerciales.

- Le gouvernement du premier ministre Getty a pris des mesures importantes afin de faciliter le paiement des redevances et d'améliorer les perspectives d'investissement dans le secteur pétrolier de l'Alberta.

- En janvier, nos ministres de l'énergie se réuniront pour échanger leurs vues sur les stratégies qu'il convient d'adopter dans ce secteur -- nous avons des objectifs communs, à savoir l'exploitation efficace de nos ressources énergétiques et le partage équitable des avantages et des fardeaux entre toutes les provinces.

- Notre effort de développement économique doit en partie se faire en fonction des secteurs de l'économie; mais dans certain cas, il est préférable qu'il se fasse en fonction des régions. Pour illustrer mon propos, j'aimerais d'abord parler de l'Ouest et des propositions présentées par les premiers ministres de cette région suite à leur fructueuse conférence de mai dernier.

- Je conviens qu'il faut faire fond sur les points forts de la région, soit l'agriculture et l'exploitation des ressources, afin de tirer parti de futurs débouchés sur les marchés mondiaux.

- Les premiers ministres de l'Ouest proposent une stratégie d'adaptation au changement, une stratégie qui s'appuierait sur les points forts pour trouver de nouveaux marchés, créer de nouveaux produits à plus grande valeur ajoutée et améliorer la compétitivité grâce au changement technologique; tout cela concorde parfaitement avec les critères de développement économique qui caractérisent la stratégie nationale que je viens d'exposer.

- Je suis également d'accord pour dire qu'à long terme, la stabilité économique de l'Ouest dépend principalement de la diversification.

- Avec ses 700 entreprises de haute technologie qui donnent de l'emploi à quelque 25 000 personnes et représentent des ventes annuelles de l'ordre de 2 à 3 milliards de dollars, l'Ouest canadien, de toute évidence, se prête bien à la diversification.

- Nous pouvons nous fonder sur les points forts qui se sont dégagées au cours de la dernière décennie dans le secteur industriel de l'Ouest canadien; considérons, par exemple, les projets extrêmement novateurs de l'Université de la Saskatchewan ou ceux de l'Université de la Colombie-Britannique; chacune de ces institutions a contribué à créer au moins une demi-douzaine d'industries.

- Les compétences de calibre mondial qui ont été mises au point en Alberta dans l'application de diagnostics médicaux aux produits vétérinaires sont également impressionnantes.

- Il convient de s'intéresser de plus près au tourisme, un secteur qui génère beaucoup d'emplois et qui offre d'énormes possibilités pour l'avenir. Nous devons veiller à ce que les Olympiques de Calgary répètent l'exploit d'Expo 86 en attirant un grand nombre de touristes dans toute la région.

- Je dirai à mes collègues de l'Ouest que j'ai demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Côté, et au Vice-premier ministre, M. Mazankowski, de s'efforcer de cerner des

possibilités concrètes de diversification économique avec leurs homologues provinciaux de l'Ouest et les milieux d'affaires de cette région.

- Comme on peut le voir, nos ministres et leurs fonctionnaires ont ici la base d'un programme de travail intensif pour les quatre ou cinq prochains mois.

- Nous évaluerons les progrès de leurs travaux au printemps et nous déciderons alors de l'opportunité de tenir la conférence proposée sur le développement économique et les perspectives d'emploi de l'Ouest pour en dégager des priorités communes.

- Si nous passons aux préoccupations des provinces de l'Atlantique, le défi qui s'offre à nous est bien différent et il est de taille.

- Dans cette région où le taux de chômage a toujours été élevé et où les revenus se situent aux trois quarts de la moyenne nationale, nous devons construire un secteur privé local, fort et prospère.

- Je crois fermement, et je sais que les premiers ministres de l'Atlantique sont d'accord avec moi, que les solutions doivent venir et viendront des populations qui sont le plus directement touchées.

- Je suis persuadé que nous pouvons parvenir à de meilleurs résultats dans les provinces de l'Atlantique en coordonnant mieux les efforts des deux niveaux de gouvernement pour supprimer les obstacles à la croissance, et en travaillant plus étroitement avec le secteur privé. Cependant, je suis aussi conscient du fait qu'il incombe au secteur public d'y jouer un rôle vital.

- J'espère que, d'ici le printemps, l'Agence des perspectives de l'Atlantique pourra commencer à exercer son mandat, lequel aura été établi en fonction des points de vue exprimés par la population de la région.

- La tâche ne sera pas facile, et les résultats ne seront pas immédiats, mais, à en juger par les discussions que nous avons eues jusqu'ici, un regain d'optimisme et d'espoir est justifié.

- Venons-en maintenant au Canada central. Compte tenu de la prospérité relative de cette région, on peut être porté à oublier les problèmes qui subsistent dans certaines parties de l'Ontario et du Québec, et la nécessité de favoriser une croissance continue.

- Nos politiques macro-économiques auront leur importance, particulièrement dans les domaines du commerce, de la réforme fiscale et des sciences et de la technologie.

- Nous avons mis au point pour l'est du Québec un plan de développement destiné à guider les efforts que déploient les deux gouvernements et le secteur privé pour créer des emplois à long terme dans une région où sévit un chômage chronique; concertons nos efforts afin d'en assurer la réussite.

- Monsieur le premier ministre Peterson, nos positions sur l'importance des sciences et de la technologie et de la réforme fiscale se ressemblent beaucoup. Les politiques de nos gouvernements devraient améliorer la compétitivité des industries primaires traditionnelles dans le nord et l'est de l'Ontario.

- L'Ontario a aussi fait une étude en profondeur pour déterminer quelles activités gouvernementales pourraient y être implantées et, le fait de rapprocher les services gouvernementaux des gens qui y résident permet de créer des emplois dans les parties de la province où le chômage demeure un souci constant.

- Les gouvernements ont pour rôle d'appuyer, d'aider et d'encourager le secteur privé de sorte qu'il puisse tourner l'adversité à son avantage, tirer profit des changements nécessaires et évoluer pour le mieux.

- J'ai souligné l'importance de mener à bien notre programme économique national. Nous travaillons ensemble -- qu'il s'agisse des négociations

commerciales, de la réforme fiscale, de la responsabilité financière ou de l'élimination des obstacles à la croissance et à la compétitivité. Toutes ces mesures vont contribuer à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue du Canada tout entier.

- Nous avons de nombreux défis à relever à l'échelle nationale. Je suis persuadé qu'en joignant nos efforts nous y arriverons. Messieurs les premiers ministres, à vous la parole.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/042

ANNUAL CONFERENCE

OF

FIRST MINISTERS

Notes for a statement by

the Right Honourable Brian Mulroney,

Prime Minister of Canada

Economic Equality for Women

LIBRARY

PLEASE CHECK AGAINST DELIVERY

Vancouver
November 20 and 21, 1986

ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN

We begin this morning by addressing our third agenda item -- Economic Equality for Women.

At our November 1985 Conference in Halifax, we discussed women's concerns only briefly as part of the Economic and Social Development agenda item. We then agreed to reserve the first part of today's proceedings for a full working session on this item.

In many respects, this is a transition generation. Canadians live in a time of increasing options and opportunities. This is especially true for women. The federal government is determined to ensure that, regardless of their choices, women will not be disadvantaged for reasons of gender.

Therefore, it is incumbent upon us, when we address economic equality, to eliminate the obstacles that exist in the workplace and work to resolve economic injustice on the homefront.

We must strive to resolve the problems women face in all phases of life -- as single women, as wives, as mothers, as workers and as pensioners. We are particularly concerned about the numbers of single mothers and elderly women, as well as disabled persons, living below the poverty line. We must seek to end injustice no matter where or how it occurs.

One of the Government's first actions was to extend the spouses' allowance to all low-income widows aged 60 to 64. As a result, there are now over 42,000 more women who receive the spouses allowances. In addition, we have moved quickly towards the goal of ensuring a more secure retirement for all Canadians, especially women. With the cooperation of your governments, we have together reached an historic agreement on pensions. We have made changes to ensure earlier vesting, greater portability and improved pensions for women under employer-sponsored pension plans. We have also made changes to ensure that more part-time workers, the majority of whom are women, receive pension coverage.

Furthermore, Canadians will receive improved benefits under the Canada Pension Plan, including credit splitting on marriage breakdown and retirement and survivor benefits. Widows receiving Canada Pension Plan benefits will continue to do so even if they remarry. As well, the right to receive such benefits will be restored to those who have lost them.

After marriage breakdown, too many Canadian women and their children experience unnecessary hardship, because their spouses do not honour support payments. Earlier this year, Parliament passed an act that will facilitate the enforcement of court-ordered support payments.

I believe these measures, along with others to improve the economic equality of women, will help hasten the day when women will enjoy stable, financially secure retirements.

TRAINING

Last year in Halifax, we approved the document, A Framework for Economic Equality for Women. That statement affirmed our joint commitment to the goal of economic equality for women, provided a framework for assessing the impact of economic policies and programs on women, and laid the foundation for further cooperative action.

Recognizing the importance of training and skill development for women who want to improve their employment prospects, we agreed to work together to identify and remove obstacles that prevent women from obtaining training.

Since our last Conference, Ministers Responsible for the Status of Women have carried forward our commitment. On your behalf, I would like to express appreciation for the work they have done on the joint paper, Towards a Labour Force Strategy...A Framework for Training for Women. This paper outlines the obstacles that can prevent women from participating fully in training and education programs -- obstacles that reflect the unequal status of women in many areas of Canadian life.

Outdated attitudes often mean women do not have sufficient financial or moral support to continue their education and improve their skills. Inflexible course schedules and the costs of travelling from northern and rural regions compound the difficulties they face in obtaining training. Moreover, the lack of

affordable and accessible child care - about which I'll say more later - presents a major barrier for many women.

The Framework for Training highlights a number of measures governments can take to remove these obstacles. In so doing, governments would make a special effort to provide training opportunities for women entering or re-entering the job market, employed women who need retraining and skill upgrading, and women seeking to enter non-traditional occupations.

We want to work with all jurisdictions to change stereotypes about women, to include them in all apprenticeship programs, to adopt more part-time and flexible training schedules, to provide the necessary supports for training, and to include language courses as part of training programs for immigrant and Native women.

I am well aware that many of these measures will require a commitment of funds. I believe that by adjusting our priorities, all governments can meet the challenge to improve women's access to training.

The government of Manitoba has indicated it will not endorse the joint paper. Nevertheless, I understand the other nine provinces and the two territories, as well as the federal government, are prepared to endorse the recommendations in the Framework for Training paper, recognizing that the measures outlined in it will take us closer to our goal of economic equality for women all across Canada.

I would welcome the efforts of governments, including Manitoba, to go beyond the measures included in the framework. In doing so, we would reinforce our commitment to economic equality for women and augment the agenda for the coming years. In view of these ongoing efforts, I would ask that Status of Women Ministers keep us informed on progress.

On behalf of the federal government, I am pleased to be able to report that significant action has already been taken in many of the areas identified in this paper. I draw your attention to the information package, Achieving Labour Force Equality for Women, which has been circulated. It outlines what we are now doing to provide more accessible and relevant training for women.

CANADIAN JOBS STRATEGY

When we came to office two years ago, we set to work overhauling federal employment programs, recognizing they do not adequately meet the needs of Canadians, particularly women. We began to replace these with a new job training and employment initiative -- the Canadian Jobs Strategy. The numerical targets in the Strategy have already helped increase participation by women and, more important, have improved their access to lasting, productive employment.

In order to promote equal access to training and assure flexibility, we created the re-entry program, geared specifically to women seeking to return to the work force. We increased training allowances to

make it possible for more women to participate. We introduced subsidies and allowances for women wishing to take part-time training. Child care allowances for trainees are now available to all who qualify. Federal spending for dependent care allowances has more than doubled from just under $17 million in 1984-85 to $40 million in 1985-86.

The Canadian Jobs Strategy is proving very successful in responding to many of the needs women have for job-related experience and training. This is reflected in their rate of participation in Canadian Jobs Strategy programs. In 1985-86, women's participation increased to 46 per cent of all participants, from 37 per cent under previous labour market programs. Their participation in the largest program, Job Development, now stands at 45 per cent, compared to 34 per cent under the previous programs. Participation in training for high-skill occupations is not as high as in the other programs; even so, the participation rate has almost doubled.

I believe we must all continue to explore ways to ensure women are represented more equally in all occupations. We should not, however, ignore the encouraging fact that women are now obtaining the majority of new jobs created since our government took office. Between September 1984 and October 1986, 610,000 new jobs have been created. Of these, 350,000 went to women and fully three-quarters were full-time. By way of contrast, at the beginning of the decade more than two-thirds of new jobs for women were part-time.

To achieve further progress, we must also intensify efforts to encourage the recruitment of women into apprenticeship positions; this is a particularly challenging task given the extremely low participation of women to date. We urge provinces to respond to this challenge.

Efforts to change attitudes and career choices are essential to bring about long-term change. In the short term, the federal government will continue to review and adapt its programs to respond more fully to Canadian women's needs and aspirations. In so doing, we will be considering how better to address the particular Labour market needs of immigrant and visible minority women. In the coming year, we will pay close attention to the Canadian Jobs Strategy, with a view to refining any elements that are found not to be meeting our objectives.

INITIATIVES UNDER FEDERAL JURISDICTION

The federal government, as Canada's largest single employer of women, is committed to ensuring the equality of women within its own work force. We trust others will be encouraged to follow suit.

We have taken steps to remove obstacles and increase the representation of women at all levels of the public service. Affirmative action targets have been set and Deputy Ministers will be held accountable. Within these measures, special emphasis will be given to employing women in non-traditional occupations.

The Government has also taken positive steps to increase the number of women who are eligible for maternity benefits. In 1984, just over 40,000 women had access to the maternity allowance. Today, the number has doubled, to over 89,000. This figure represents over 99 per cent of the women employed in the public service.

The federal government has also taken a major step forward with its employment equity legislation. As part of this initiative, federal Crown corporations are required to implement a program identical to that instituted by federal government departments. They are now required to report on the situation of female employees and submit action plans beginning in 1987. Armed with this data for the first time, the Canadian Human Rights Commission can initiate investigations and assist employers as they strive to develop more equitable employment practices.

We have also instituted the federal contractors program. This important new initiative will affect all companies wishing to do sizeable contract business with the federal government. As a condition for obtaining government contracts over $200,000, contractors are now required to implement their own internal employment equity programs.

I remain concerned about the wage inequities Canadian women still face. Wages and salaries set by the market are not always based on supply and demand or on an objective assessment of the true value of work.

Within the Public Service, the President of the Treasury Board has established a Joint Union-Management Committee on equal pay for work of equal value. This Committee is to recommend an implementation plan by March 1987. With these necessary building blocks in place, we can look towards full implementation in the forseeable future.

The recent Throne Speech reaffirmed the Government's commitment to the full involvement of women at all levels of decision-making, and called for the private sector to look upon our progress as an example to follow. We have made strides in increasing the number of women appointed to boards, commissions and agencies. When we came to office, women held 15 per cent of such positions. Since then, 26 per cent of our discretionary appointments have been women. We've placed more women in senior public service positions. For example, two years ago there were only three women Deputy Ministers; today there are seven. We have appointed 10 women to ambassadorial positions, compared to two under the previous government.

Statistics alone are not what is most important. What <u>is</u> important is that the faces at the table are changing, not just temporarily, but <u>permanently</u>.

<u>TRADE</u>

Let me talk for a moment about the Government's important initiatives on enhanced trade.

We are now pursuing bilateral discussions with the United States and multilateral negotiations within the GATT. At both negotiating tables what we are seeking is a better future for Canadians -- greater opportunities for economic growth and jobs.

Equality issues are better addressed in an environment of expanding horizons, and I firmly believe that, overall, women will benefit from the changes that will come. They will have greater opportunities in a growing and competitive market place; and I am confident they will take up these opportunities in increasing numbers.

WOMEN IN BUSINESS

We are also taking steps to encourage the entrepreneurial spirit that has been shown by the women of Canada. Small business is making an important contribution to our continuing economic renewal and accounts for 70 per cent of all jobs being created in Canada. The Small Business Secretariat estimates that women now own one of every three small businesses in Canada, up from just 18 per cent a decade ago.

Our last budget included a number of measures to facilitate the important role of small business in Canadian economic life. Among these were the reduction of the tax rate on small business earnings and an increase in the ceiling for loans granted under the small Business Loans Act.

DIMENSIONS OF EQUALITY: A FEDERAL WORK PLAN FOR WOMEN

I would now like to table a document that outlines more completely the federal government's priorities for women and describes our work plan for the next two years to promote the status of women in Canada. The measures included are directed specifically towards women and will ensure women's concerns are integrated in government policy development and decision-making at all levels.

CHILD CARE

All these measures constitute important steps towards the goal of full equality for Canadian women. However, it is our view that one of the most important factors contributing to the persisting inequality of women in this country is the lack of affordable, accessible, flexible and quality child care.

The need for quality child care is clear. Nearly two million children in Canada aged 12 and under have parents who work outside the home. Estimates may vary about numbers, but we must be particularly concerned about those children who are left to care for themselves and their younger sisters or brothers for some time each day.

Caring for children should be a concern for all Canadians. However, while it is a family responsibility, women still bear the major share of child-rearing. If they are to have the opportunity to participate fully in the work force and feel secure in so doing, their children must have adequate care.

For many women, child care is the key that will open the door to future equality. It will make participation in training courses possible, offer the chance for productive employment, and help close the economic gap between men and women. All of us - parents, governments and employers - must cooperate to find solutions for child care that we will act upon.

The federal government is committed to meeting the challenge. Last November, we established the Special Parliamentary Committee on Child Care, to examine and report on the future of child care in the context of the changing needs of the Canadian family. The Committee was requested to consider carefully the report and background studies of the Cooke Task Force on Child Care. We must give credit to the active work of the many Canadians, particularly women, who have shared their expertise with the Parliamentary Committee.

As you are aware, Shirley Martin, chairperson of the Special Parliamentary Committee, recently informed the House of Commons that the report will be delayed. This is regrettable, but we should not allow it to deter us unduly from the challenges we face in this area.

The federal government, through the tax system and the Canada Assistance Plan, already provides $290 million to support child care services. In addition, the child benefits system - which includes Family Allowances, the Child Tax Credit and Child Tax Exemption - accounts for more than $4 billion in federal expenditures.

In examining future options for child care, a key question for all governments must be the cost of any new initiatives. The federal government faces the task of deficit reduction and the challenge of doing more with less, as do your governments. Nevertheless, I want to state clearly that our commitment to a child care program is real, and that we are prepared to allocate substantial resources as our share of this initiative.

We will have to address a number of issues: quality; flexibility; affordability; accessibility; how to share the costs of child care among governments, parents and the private sector; the proportion of the cost that federal and provincial governments should bear; the phasing-in of new measures; and the possible targeting of certain groups for initial attention.

We are committed to working with you to expand the degree of choice available to parents and to improve the accessibility and affordability of quality child care. We intend to enter into consultations with provincial governments. The Honourable Jake Epp intends to meet with your Social Service Ministers early in the new year to begin this work. I would ask that these Ministers place this as a priority item in their deliberations.

I am confident the outcome of our efforts will greatly benefit the children of this country and significantly enhance equality for women.

It is incumbent upon us to assure positive results by our next meeting in 1987.

CLOSING

Colleagues, the issues that affect women cross all jurisdictions. Governments therefore must work together to seek effective and just solutions. I believe our Vancouver Conference will set in motion productive federal-provincial discussions, particularly on the important issue of child care.

I believe social responsibility is fully compatible with fiscal responsibility. We must continue the important steps already begun, even in an era of restraint, to ensure that - without fail - the Canadian traditions of social fairness and economic equality are extended to all the women of Canada. Only by allowing the talents and abilities of all Canadians, women and men, to flourish, will this country reach its full potential.

CA
Z 2
C 52

Publications

DOCUMENT: 800-22/042

CONFERENCE ANNUELLE
DES
PREMIERS MINISTRES

Notes pour une déclaration
du très honorable Brian Mulroney,
Premier ministre du Canada

LIBRARY

Égalité économique pour les femmes

VEUILLEZ VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Vancouver
Les 20 et 21 novembre 1986

L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES

Nous abordons ce matin la troisième question à l'ordre du jour - l'égalité économique pour les femmes.

Lors de notre conférence de novembre 1985 à Halifax, nous n'avons touché que brièvement les préoccupations des femmes dans le cadre de nos discussions sur le développement économique et social. Il fut alors convenu de réserver la première partie de nos délibérations d'aujourd'hui à l'étude de cette question.

À de nombreux égards, la présente génération est une génération de transition. Les Canadiens vivent à une époque où les choix et les possibilités qui s'offrent à eux s'élargissent de plus en plus, et c'est particulièrement le cas pour les femmes. Le gouvernement fédéral est déterminé à faire en sorte que les femmes, quelles que soient les avenues qu'elles choisissent pour elles-mêmes, ne soient pas défavorisées en raison de leur sexe.

Il nous appartient donc, dans notre recherche de l'égalité économique, de chercher à faire disparaître les obstacles dans le milieu de travail et de tenter de mettre fin aux injustices économiques au foyer.

Nous devons nous attaquer aux problèmes qui se posent à toutes les femmes, quelles soient célibataires, épouses, mères, employées ou retraitées.

Nous trouvons particulièrement inquiétant le nombre de mères célibataires et de femmes âgées, ainsi que de personnes handicapées, qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Il faut tenter de mettre fin à l'injustice, où qu'elle se trouve et quelle qu'en soit la cause.

Une des premières mesures prises par le gouvernement a été d'étendre l'application de l'allocation au conjoint à toutes les veuves à bas revenu âgées de 60 à 64 ans, ce qui a permis à 42 000 femmes de plus d'en bénéficier.

En outre, mon gouvernement n'a pas tardé à prendre des initiatives visant à assurer une retraite plus sûre à tous les Canadiens, et surtout aux Canadiennes.

Nous avons, grâce à votre collaboration, conclu un accord historique en matière de pensions.

Nous avons apporté des modifications en vue de raccourcir la période de dévolution des droits de pension, de favoriser la transférabilité des pensions et d'améliorer les prestations versées aux femmes en vertu des régimes de retraite d'employeur.

Nous avons apporté d'autres modifications afin qu'un plus grand nombre de travailleurs à temps partiel, qui sont surtout des femmes, aient droit aussi à une pension.

De plus, le Régime de pensions du Canada prévoit désormais le partage des crédits de retraite à la rupture du mariage, et les prestations de retraite et de survivant ont été améliorées.

Les veuves qui touchent des prestations en vertu du Régime de pensions du Canada ne les perdront plus en cas de remariage. De plus, celles qui ont perdu le droit à ces prestations par le passé pourront le récupérer.

À la rupture du mariage, trop de femmes et d'enfants se retrouvent dans le besoin parce que le conjoint ne verse pas l'allocation d'entretien.

Pour remédier à cet état de choses, le Parlement a adopté au début de l'année une loi qui facilitera l'application des ordonnances de la cour concernant l'entretien.

J'ai la conviction que ces mesures, conjuguées à celles que nous prenons ailleurs pour améliorer la situation économique des femmes, constitue une étape positive vers l'objectif de leur assurer un jour une retraite à l'abri des soucis financiers et des imprévus.

FORMATION

L'an dernier, à Halifax, nous avons approuvé le document intitulé Cadre relatif à l'égalité économique pour les Canadiennes. Ce document, dans lequel nous avons affirmé notre objectif commun d'assurer aux femmes l'égalité économique, établissait un cadre permettant d'évaluer l'effet des politiques et des programmes économiques sur les femmes et jetait les bases d'une nouvelle action concertée.

Conscients de l'importance de la formation et du perfectionnement pour les femmes qui désirent améliorer leurs perspectives d'emploi, nous avons convenu de conjuguer nos efforts pour déceler et supprimer les obstacles qui empêchent les femmes d'avoir accès à la formation.

Depuis notre dernière conférence, les ministres responsables de la condition féminine se sont mis à la tâche.

Je tiens à leur exprimer toute notre gratitude pour la préparation du document conjoint qui s'intitule Pour une stratégie de la main-d'oeuvre - Cadre relatif à la formation des femmes.

Ils y exposent brièvement les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement aux programmes de formation et d'études, des obstacles qui reflètent l'inégalité de la femme dans bien des domaines de l'activité canadienne.

C'est souvent à cause d'attitudes complètement dépassées que les femmes ne trouvent pas l'appui moral ou financier dont elles auraient besoin pour poursuivre leurs études et perfectionner leurs compétences. À ces difficultés s'ajoutent le manque de souplesse des horaires de cours et les frais de déplacement pour celles qui demeurent dans le Nord et dans les régions rurales. De plus, pour bien des femmes, le manque de services de garde accessibles et abordables constitue un handicap important, mais je reviendrai là-dessus.

Ce document relatif à la formation propose un certain nombre de mesures que les gouvernements peuvent prendre pour éliminer ces obstacles. Il s'agirait pour eux de faire un effort particulier pour offrir des occasions de formation aux femmes qui accèdent au marché de travail ou cherchent à le réintégrer, à celles qui ont un emploi mais qui ont besoin de se recycler et de se perfectionner, et à celles qui cherchent à percer dans des domaines jusqu'ici réservés aux hommes.

Nous voulons collaborer avec toutes les autorités compétentes pour faire disparaître les attitudes stéréotypées à l'égard des femmes, faire participer les femmes à tous les programmes d'apprentissage, favoriser la formation grâce à des horaires flexibles et des cours à temps partiel, fournir le soutien nécessaire à la formation et inclure des cours de langue dans les programmes de formation destinés aux immigrantes et aux femmes autochtones.

Je n'ignore pas que bon nombre de ces mesures vont nécessiter des sorties de fonds. J'estime cependant qu'en réaménageant nos priorités financières, nos gouvernements pourront relever ce défi et améliorer l'accès des femmes aux programmes de formation.

Le gouvernement du Manitoba nous a déjà fait savoir qu'il n'appuyait pas le document conjoint. Il semble par contre que les neuf autres provinces et les deux territoires sont disposés à souscrire, tout comme le gouvernement fédéral, aux recommandations du Cadre relatif à la formation, reconnaissant ainsi que les mesures proposées nous rapprocheront de notre objectif d'égalité économique pour toutes les Canadiennes.

J'invite même tous les gouvernements, y compris celui du Manitoba, à aller au-delà des mesures proposées dans ce document.

Ce faisant, nous donnerons plus de poids à notre engagement relatif à l'égalité économique des femmes et nous ajouterons d'autres éléments à notre programme pour les années à venir.

Je demanderais aux ministres responsables de la condition féminine de nous tenir au courant de l'avancement de leurs travaux en ce sens.

Je suis heureux de vous signaler que, du côté fédéral, nous avons fait des progrès importants dans bon nombre des domaines visés par le document.

J'aimerais attirer votre attention sur le cahier d'information qui vous a été distribué et qui s'intitule Parvenir à l'égalité des femmes sur le marché du travail.

On y expose dans leurs grandes lignes les mesures mises en oeuvre pour que les femmes aient plus facilement accès à la formation et pour que celle-ci corresponde davantage à leurs besoins.

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

Quand nous sommes entrés en fonctions il y a deux ans, nous avons entrepris une révision des programmes d'emploi du gouvernement fédéral, après avoir constaté qu'ils ne répondent pas adéquatement aux besoins des Canadiens et surtout des Canadiennes. Nous les avons remplacés par un nouvel ensemble de programmes de formation et d'emploi que nous avons appelé la Stratégie de planification de l'emploi. Les objectifs quantitatifs fixés dans cette stratégie contribuent déjà à faire augmenter le nombre des femmes qui y participent et surtout, à améliorer leur accès à des emplois stables et enrichissants.

Afin de promouvoir l'égalité d'accès aux programmes de formation et de favoriser une certaine flexibilité, nous avons établi un programme spécial destiné expressément aux femmes qui veulent réintégrer le marché du travail. Nous avons augmenté les allocations de formation pour permettre à un plus grand nombre de femmes d'en bénéficier. Nous offrons des

subventions et des allocations à celles qui veulent suivre des cours à temps partiel. Toutes les stagiaires qui remplissent les conditions voulues peuvent dès lors recevoir des allocations pour la garde des enfants.

Les dépenses fédérales relatives aux allocations pour personnes à charge ont plus que doublé, passant d'un peu moins de 17 millions de dollars en 1984-1985 à 40 millions de dollars en 1985-1986.

La Stratégie de planification de l'emploi se révèle très fructueuse, car elle répond dans une grande mesure aux besoins des femmes en fait d'expérience et de formation reliées à l'emploi. Leur taux de participation aux divers programmes en fait foi. En 1985-1986, ce taux a atteint 46 pour cent alors qu'il n'était que de 37 pour cent dans les programmes antérieurs orientés vers le marché du travail.

Le taux de participation des femmes au programme le plus important, celui du Développement de l'emploi, est de 45 pour cent, comparativement à 34 pour cent auparavant. Dans les programmes débouchant sur des emplois très spécialisés, la participation des femmes est moins élevée qu'ailleurs, mais elle a tout de même doublé.

Je crois que nous devons tous poursuivre notre réflexion et chercher comment les femmes pourraient être mieux représentées dans toutes les professions.

Il est encourageant de constater que ce sont des femmes qui occupent la majorité des emplois créés depuis l'entrée en fonctions de notre gouvernement.

Entre septembre 1984 et octobre 1986, 610 000 emplois ont été créés. De ce nombre, 350 000 sont allés aux femmes et pas moins des trois quarts de ces emplois sont à plein temps. La situation au début de la décennie était bien différente: plus des deux tiers des nouveaux emplois créés pour les femmes étaient à temps partiel.

Nous devons aussi intensifier nos efforts pour inciter les femmes à s'orienter vers les métiers qui exigent un apprentissage. Cette entreprise est d'autant plus difficile que les femmes ont toujours été faiblement représentées dans les corps de métier. Nous incitons les provinces à relever ce défi.

Pour que la situation change de façon permanente, il faut modifier les mentalités et les choix de carrière. À court terme, le gouvernement fédéral continuera de réviser et d'adapter ses programmes pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations des femmes, et il cherchera à mieux définir, en fonction du marché du travail, les besoins des immigrantes et des autres femmes appartenant à des groupes minoritaires. Au cours de l'année qui vient, nous porterons une attention toute particulière à la Stratégie de planification de l'emploi dans le but d'apporter les correctifs voulus aux éléments qui ne contribuent pas à la réalisation de nos objectifs.

LES INITIATIVES DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE

C'est le gouvernement fédéral qui emploie le plus grand nombre de femmes au Canada; il a donc pris l'engagement d'assurer aux femmes l'égalité au sein de son propre effectif. Nous avons confiance que d'autres suivront son exemple.

Nous avons pris des mesures en vue de supprimer les obstacles à l'égalité et d'améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux de la fonction publique du Canada. Le programme d'action positive définit les objectifs à cet égard, et les sous-ministres seront tenus responsables de leur réalisation. Dans le cadre de ces mesures, on mettra l'accent sur l'accès des femmes aux emplois non traditionnels.

Le gouvernement a aussi pris des mesures positives pour élargir l'admissibilité aux allocations de maternité. En 1984, un peu plus de 40 000 femmes y avaient droit. Aujourd'hui, ce nombre a plus que doublé, passant à 89 000, ce qui représente plus de 99 pour cent des femmes de la fonction publique.

Le gouvernement fédéral a aussi fait un grand pas en avant en adoptant une loi sur l'équité en matière d'emploi. En vertu de celle-ci, les sociétés d'État fédérales sont tenues de mettre en oeuvre un programme identique à celui des ministères fédéraux. Elles sont désormais tenues de faire rapport sur la situation de l'emploi des femmes et de présenter des plans d'action à partir de 1987. La Commission

canadienne des droits de la personne pourra, grâce à ces données auparavant inexistantes, instituer des enquêtes et aider les employeurs à adopter des pratiques d'emploi plus équitables.

Nous avons également institué un programme à l'intention des entrepreneurs qui font affaire avec le gouvernement fédéral. Toutes les entreprises qui veulent obtenir des contrats de plus de 200 000 $ du gouvernement fédéral sont maintenant tenues de mettre en oeuvre leur propre programme interne d'équité en matière d'emploi.

Le fait que les Canadiennes soient encore sous-payées est une injustice qui me préoccupe.

Les salaires offerts ne sont pas toujours fonction de l'offre et de la demande ni fondés sur une évaluation objective de la véritable valeur du travail accompli.

Pour ce qui est de la fonction publique, le président du Conseil du Trésor a chargé un comité conjoint des gestionnaires et des syndicats de recommander, d'ici le mois de mars 1987, un plan d'application du principe de la rémunération égale pour un travail d'égale valeur.

Maintenant que ces éléments essentiels ont été mis en place, il est permis d'espérer que ce principe fondamental sera appliqué de façon généralisée dans un avenir prévisible.

Dans son dernier discours du Trône, le gouvernement fédéral réaffirmait son intention de veiller à ce que les femmes soient pleinement représentées à tous les paliers de décision et conviait le secteur privé à suivre son exemple.

Nous avons considérablement augmenté le nombre de femmes au sein de nos conseils, de nos commissions et de nos organismes. Quand nous sommes entrés en fonctions, les femmes détenaient 15 pour cent de ces postes. Depuis lors, les femmes ont fait l'objet de 26 pour cent de nos nominations discrétionnaires. Nous avons aussi nommé un plus grand nombre de femmes aux échelons supérieurs de la fonction publique. Quand nous sommes entrés en fonctions, il n'y avait que trois femmes sous-ministres. Aujourd'hui, il y en a sept.

De plus dix femmes ont été nommées à des postes d'ambassadeur, comparativement à deux sous le gouvernement précédent.

Mais il n'y a pas que les statistiques qui comptent. Ce qui compte surtout, c'est que les changements survenus en faveur des femmes soient durables et irréversibles.

LE COMMERCE

Permettez-moi de parler brièvement des importantes initiatives que le gouvernement a entreprises pour améliorer les échanges commerciaux du

Canada. Nous menons actuellement des négociations bilatérales avec les États-Unis et des négociations multilatérales dans le cadre du GATT. Dans les deux cas, nous cherchons à assurer un meilleur avenir aux Canadiens et Canadiennes, en créant un climat propice à la croissance économique et la création d'emplois.

Il est plus facile de s'attaquer aux problèmes d'inégalité dans un climat d'expansion économique; ainsi j'ai la ferme conviction que, de façon générale, les femmes bénéficieront grandement des changements que nous réserve l'avenir. Les possibilités sont plus nombreuses quand le marché est compétitif et en expansion et j'ai confiance qu'un nombre croissant de femmes profiteront des occasions qui se présenteront.

LA FEMME D'AFFAIRES

Nous envisageons aussi des mesures pour encourager l'esprit d'entreprise dont font preuve les Canadiennes. Les petites entreprises contribuent dans une grande mesure au renouveau économique; 70 pour cent des nouveaux emplois au Canada ont été créés dans les petites entreprises. Le Secrétariat de la petite entreprise estime qu'une petite entreprise sur trois appartient aujourd'hui à des femmes : le pourcentage était d'environ 18 pour cent il y a dix ans.

Notre dernier budget comporte un certain nombre de mesures qui visent à promouvoir le rôle de la petite entreprise dans la vie économique canadienne,

dont la réduction du taux d'imposition des petites entreprises et la hausse du plafond des prêts octroyés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

LES DIMENSIONS DE L'ÉGALITÉ : PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT LES FEMMES

J'aimerais maintenant déposer un document qui définit plus complètement les priorités du gouvernement fédéral à l'égard des femmes et qui décrit notre plan de travail pour les deux prochaines années en vue d'améliorer la situation de la femme au Canada. Les mesures proposées s'adressent expressément aux femmes et visent à ssurer l'intégration de leurs intérêts à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques et de prise des décisions gouvernementales.

LA GARDE DES ENFANTS

Toutes ces mesures constituent autant de jalons vers la pleine égalité des Canadiennes. Nous croyons cependant que l'un des facteurs qui contribuent le plus à perpétuer cette inégalité au pays est le manque de services de garde abordables, accessibles, offrant des horaires souples et des services de qualité. Il s'agit là d'un besoin évident. Près de deux millions de jeunes de 12 ans et moins ont des parents qui travaillent à l'extérieur du foyer. Les estimations peuvent varier, mais le sort de ces enfants laissés à eux-mêmes ou qui doivent s'occuper de leurs jeunes frères ou soeurs une partie de la journée doit nous préoccuper sérieusement.

Les problèmes relatifs à la garde des enfants doivent faire l'objet de l'attention collective de tous les Canadiens. Toutefois, s'il s'agit d'une responsabilité familiale, il reste que c'est principalement la mère qui s'occupe des enfants. Pour pouvoir s'engager pleinement sur le marché du travail, la femme doit avoir l'esprit tranquille et la certitude que ses enfants sont gardés en toute sécurité.

Pour de nombreuses femmes, l'égalité dépendra en grande partie des services de garde d'enfants dont elles pourront se prévaloir. Ces services leur permettront de s'inscrire à des cours de formation, d'obtenir un emploi intéressant, et ils contribueront à réduire l'écart économique entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi nous devons tous coopérer, parents, gouvernements et employeurs, afin de trouver des solutions au problème de la garde des enfants.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à relever ce défi. En novembre dernier, il a chargé un Comité parlementaire spécial d'étudier la question dans le contexte des besoins changeants de la famille canadienne et de faire rapport à ce sujet; et, à cette fin, il lui a demandé d'examiner en profondeur le rapport et les études documentaires du Groupe de travail Cooke. Je tiens à remercier tous ceux, en particulier les femmes, qui ont fait profiter le Comité parlementaire de leurs connaissances poussées.

Comme vous le savez la présidente du Comité parlementaire spécial, Mme Shirley Martin, informait récemment la Chambre des communes que la parution de

son rapport serait malheureusement retardée. Mais cela ne doit pas nous empêcher de relever les défis qui se posent à nous dans ce domaine.

Par le truchement du régime fiscal et du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral consacre déjà près de 290 millions de dollars pour soutenir les services de garde des enfants. De plus, l'ensemble des prestations et allocations prévues au titre des enfants, ce qui comprend les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et l'exemption d'impôt au titre des enfants, représentent des dépenses fédérales de l'ordre de quatre milliards de dollars.

Quelles que soient les options envisagées pour l'avenir en matière de garde d'enfants, l'un des facteurs les plus importants que tous les gouvernements devront considérer sera celui du coût. Le gouvernement fédéral, confronté à la nécessité de réduire le déficit, doit s'efforcer de faire davantage avec moins de ressources, comme le font vos gouvernements, d'ailleurs. Je tiens cependant à vous dire clairement que nous prenons très au sérieux la mise sur pied d'un programme de garde d'enfants et que nous sommes disposés à faire notre part en y affectant des ressources importantes.

Nous devrons nous pencher sur un certain nombre de questions: Comment offrir des services de garde fiables, abordables et flexibles? Comment les rendre davantage accessibles? Comment en répartir les frais entre les gouvernements, les parents et le secteur privé? Quelle proportion des frais devraient assumer le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux? Comment implanter graduellement les nouvelles mesures? Y aurait-il lieu, au début, de s'occuper de certains groupes en particulier?

Mon gouvernement s'engage à collaborer avec les vôtres afin d'étendre les choix offerts aux parents et de rendre les services de garde plus accessibles et plus abordables sans en diminuer la qualité. Nous avons l'intention d'engager des consultations avec les gouvernements provinciaux. L'honorable Jake Epp entend d'ailleurs, à cette fin, rencontrer ses homologues au début de l'année qui vient. J'invite les ministres responsables des services sociaux à faire de cette question l'une de leurs priorités au cours de leurs délibérations.

Nos efforts conjoints déboucheront sur des initiatives qui, j'en suis convaincu, profiteront grandement aux enfants de notre pays et garantiront une plus grande égalité aux Canadiennes.

Il nous incombe à tous de faire en sorte d'obtenir des résultats positifs d'ici notre prochaine rencontre, en 1987.

CONCLUSION

Chers collègues, les questions qui intéressent les femmes touchent toutes les sphères d'administration publique. Les gouvernements doivent donc agir de façon concertée dans la recherche de solutions justes et efficaces. Je crois que cette conférence ouvrira la voie à de fructueuses discussions fédérales-provinciales, et en particulier sur l'importante question de la garde des enfants.

J'estime que responsabilité sociale et responsabilité fiscale vont de pair. Nous devons persévérer, même en période d'austérité, dans la voie que nous nous sommes tracée, afin que la tradition canadienne de justice sociale et d'égalité économique s'applique, sans faute, à toutes les femmes au Canada. Ce n'est qu'en favorisant l'éclosion des talents et des compétences de tous les Canadiens, hommes ou femmes, que notre pays tirera pleinement parti de son énorme potentiel.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/043

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR

STATEMENT BY

THE HONOURABLE A. BRIAN PECKFORD, P.C., M.H.A.
PREMIER OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

ON

REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT

LIBRARY

AT

THE ANNUAL FIRST MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER,
BRITISH COLUMBIA

NOVEMBER 20, 1986

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:

- REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT HAS BEEN THE SUBJECT OF CONSIDERABLE CONSULTATION AND DISCUSSION OVER THE PAST EIGHTEEN MONTHS. REGIONAL DEVELOPMENT MINISTERS HAVE MET ON EIGHT OCCASIONS AND THE ISSUE HAS BEEN ON THE AGENDA FOR THE LAST TWO FIRST MINISTERS' CONFERENCES.

- BETWEEN JANUARY 1985 AND JUNE 1985 I WAS ENCOURAGED THAT WE WERE MAKING PROGRESS IN THE DEVELOPMENT OF A NATIONAL REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT POLICY. WE AGREED ON NINE PRINCIPLES TO GUIDE THE DEVELOPMENT OF A NATIONAL REGIONAL DEVELOPMENT POLICY. HOWEVER, SINCE THAT TIME I HAVE EXPERIENCED CONSIDERABLE FRUSTRATION. THESE PRINCIPLES HAVE NOT BEEN DEVELOPED INTO ANY SORT OF COMPREHENSIVE ACTION PLAN.

- NEWFOUNDLAND HAS ARGUED STRENUOUSLY THAT REGIONAL DISPARITIES WERE WIDENING; THAT THERE WAS NO FEDERAL COMMITMENT TO DEAL WITH DISPARITIES; AND, THAT THE PREOCCUPATION WITH PRIVATE SECTOR LED DEVELOPMENT WOULD NOT REDUCE DISPARITIES IN PROVINCES SUCH AS MINE WHICH DO NOT HAVE A STRONG PRIVATE SECTOR.

- THERE HAS BEEN A SHIFT OF FEDERAL SUPPORT AWAY FROM REGIONAL DEVELOPMENT (GDA'S AND ERDAS) AIMED AT THE SLOW GROWTH AREAS OF THE COUNTRY. IN 1976-77 THESE EXPENDITURES IN THE ATLANTIC PROVINCES TOTALLED $144.8 MILLION. IN THE REST OF CANADA THEY WERE $75.8 MILLION. THE TOTAL FOR THE COUNTRY WAS THEREFORE $220.6 MILLION. IN 1981-82 EXPENDITURES IN THE

ATLANTIC PROVINCES WERE $141.8 MILLION (DOWN $3 MILLION FROM 1976-77). IN THE REST OF CANADA THEY WERE $221.8 MILLION (UP $140.0 MILLION). TOTAL EXPENDITURES FOR THE COUNTRY WERE $363.6 MILLION (UP $143.6 MILLION).

- IN OTHER WORDS, TOTAL FEDERAL REGIONAL DEVELOPMENT EXPENDITURES INCREASED BY 65 PERCENT OVER THE PERIOD 1976-1982, BUT IN ATLANTIC CANADA, THE MOST DISADVANTAGED REGION, THESE EXPENDITURES ACTUALLY DECLINED BY 2 PERCENT.

- BETWEEN 1981-1982 AND 1984-1985 TOTAL FEDERAL EXPENDITURE ON REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT HAS DROPPED BY 20 PERCENT.

- I WOULD LIKE TO TURN NOW TO FEDERAL EXPENDITURES ON THE SECOND COMPONENT OF THE FEDERAL GOVERNMENT'S REGIONAL DEVELOPMENT POLICY, I.E. INDUSTRIAL INCENTIVES PROGRAMS, NAMELY RDIA AND IRDP. OVER THE 1976 TO 1981 PERIOD TOTAL FEDERAL EXPENDITURES UNDER THIS PROGRAM DOUBLED - AN INCREASE OF 100 PERCENT. IN QUEBEC THESE FEDERAL EXPENDITURES INCREASED BY 250 PERCENT OVER THE SAME PERIOD. IN ONTARIO THESE FEDERAL EXPENDITURES INCREASED BY 570 PERCENT OVER THIS PERIOD.

- WHEN I SEE THESE TRENDS, I WONDER WHERE THE DISPARITIES IN CANADA REALLY ARE. HOWEVER, I DON'T WONDER LONG WHEN I COMPARE OUR OWN HIGH UNEMPLOYMENT RATES, LOW ECONOMIC GROWTH RATES AND LOW EARNED INCOMES WITH THOSE IN PROVINCES THAT HAVE BENEFITED FROM THIS TREND.

- THE FEDERAL REGIONAL DEVELOPMENT EFFORT HAS MOVED AWAY FROM THE TRADITIONAL SUBSIDIARY AGREEMENTS AIMED AT REDUCING DISPARITIES AND IMPROVING STANDARDS OF LIVING AND SERVICES IN THE POORER PROVINCES TO AN INDUSTRIAL INCENTIVES POLICY AIMED AT THE INDUSTRIAL HEARTLAND.

- FROM THESE STATISTICS IT IS EASY TO CONCLUDE THAT THE FEDERAL COMMITMENT TO DEAL WITH DISPARITIES IS QUESTIONABLE WHILE ITS INDUSTRIAL ASSISTANCE POLICY AIMED AT CENTRAL CANADA HAS BEEN FLOURISHING.

- I AM PLEASED THAT THIS SHIFTING OF FOCUS AND CONCENTRATION ON THE INDUSTRIALIZED HEARTLAND IS FINALLY BEING RECOGNIZED. BOTH THE C.D. HOWE INSTITUTE AND THE ECONOMIC COUNCIL OF CANADA HAVE QUESTIONED THESE MOVES. THE MINISTERS RESPONSIBLE FOR REGIONAL DEVELOPMENT HAVE CONCLUDED THAT ALL AREAS OF CANADA ARE NOT SHARING IN THE ECONOMIC GROWTH OF THE NATION AND THAT THE SERIOUSNESS OF THIS FACT IS AGAIN PLACING SEVERE STRESSES ON CONFEDERATION.

- I AM PLEASED ALSO BY THE FACT THAT THE RECENT THRONE SPEECH ADMITTED THAT "REGIONAL DISPARITY REMAINS AN UNACCEPTABLE REALITY IN CANADIAN LIFE".

- I WELCOME THE PROPOSAL TO ESTABLISH AN ATLANTIC CANADA OPPORTUNITES AGENCY WHICH I WOULD HOPE WILL GO A LONG WAY IN HELPING THE ATLANTIC PROVINCES IN THEIR EFFORTS TO STIMULATE GROWTH AND REDUCE DISPARITIES.

- I WOULD HOPE, MR. CHAIRMAN, THAT WHEN WE DECIDE UPON THE ROLE AND MANDATE OF THIS NEW AGENCY THAT WE WILL CONSIDER SERIOUSLY THE CONCLUSIONS WHICH HAVE BEEN DRAWN BY REGIONAL DEVELOPMENT MINISTERS, THE C.D. HOWE INSTITUTE AND THE ECONOMIC COUNCIL OF CANADA, THAT:

  1. PAST FINANCIAL RESOURCES DEDICATED TO REGIONAL DISPARITIES HAVE BEEN SMALL IN RELATIVE TERMS AND THEY HAVE BEEN THINLY SPREAD.

2. TRANSFER PAYMENTS HAVE GROWN AND HAVE BECOME THE PRINCIPAL MEANS OF REDUCING DISPARITIES AND THEY DO NOTHING OTHER THAN COVER UP THE SYMPTOMS. THEY DO NOTHING TO STIMULATE GROWTH.

3. PAST REGIONAL DEVELOPMENT EFFORTS MAY HAVE BEEN MORE SUCCESSFUL THAN IS GENERALLY ACKNOWLEDGED.

4. BROADLY BASED PUBLIC SECTOR PROGRAMS ARE REQUIRED, AS WELL AS INDUSTRIAL INCENTIVES AND A POLICY AIMED AT THE PRIVATE SECTOR, AND

5. ALL NATIONAL POLICIES AFFECT REGIONAL DEVELOPMENT AND SHOULD BE EVALUATED ON THAT BASIS, AND

- THE NEW ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY CAN BE A SUCCESS IF THESE CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS ARE TAKEN INTO ACCOUNT, AND IF IT HAS AN ADEQUATE BUDGET AND MANDATE. THE MOMENTUM IN DEALING WTIH THIS ISSUE MUST BE ACCELERATED, WHILE AT THE SAME TIME REALIZING THAT CARE HAS TO BE TAKEN IN INITIATING THE MANDATE AND OBJECTIVES OF THIS NEW AGENCY AND FUTURE REGIONAL DEVELOPMENT POLICY.

- THANK YOU, MR. CHAIRMAN.

TOTAL REGIONAL DEVELOPMENT EXPENDITURES

GDA/ERDA/IRDP/RDIA

1976-77, 1981-82, 1984-85

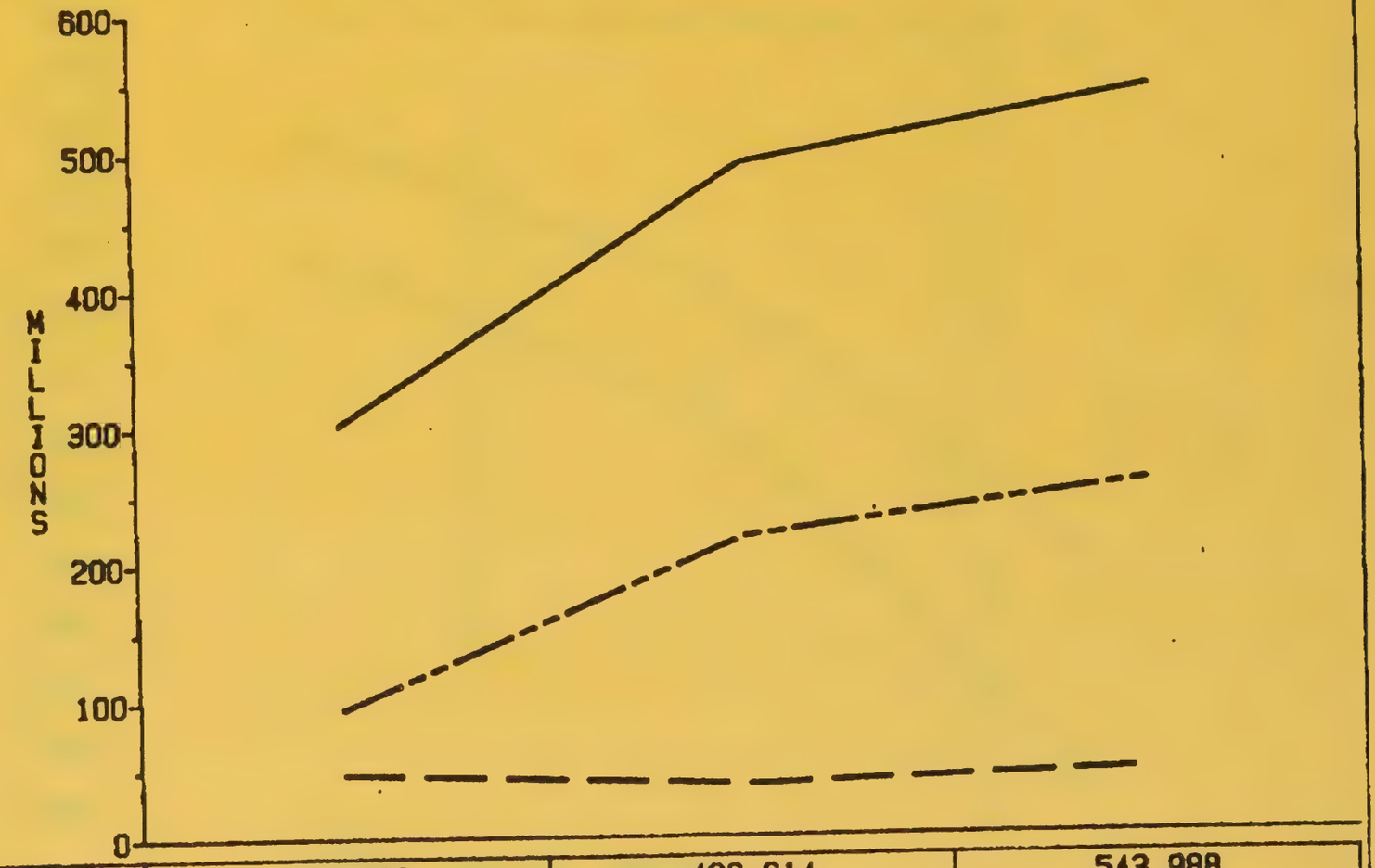

	1976-77	1981-82	1984-85
CANADA ———	301.600	490.614	543.988
CENTRAL CANADA —— --	93.900	218.237	257.408
NEWFOUNDLAND —— —	46.100	37.112	46.346

FROM IGAS 709 576 5038 (WED) 11. 26' 86 00155 NO.2 PAGE 2

TOTAL RDIA/IRDP EXPENDITURES

1976-77, 1981-82, 1984-85

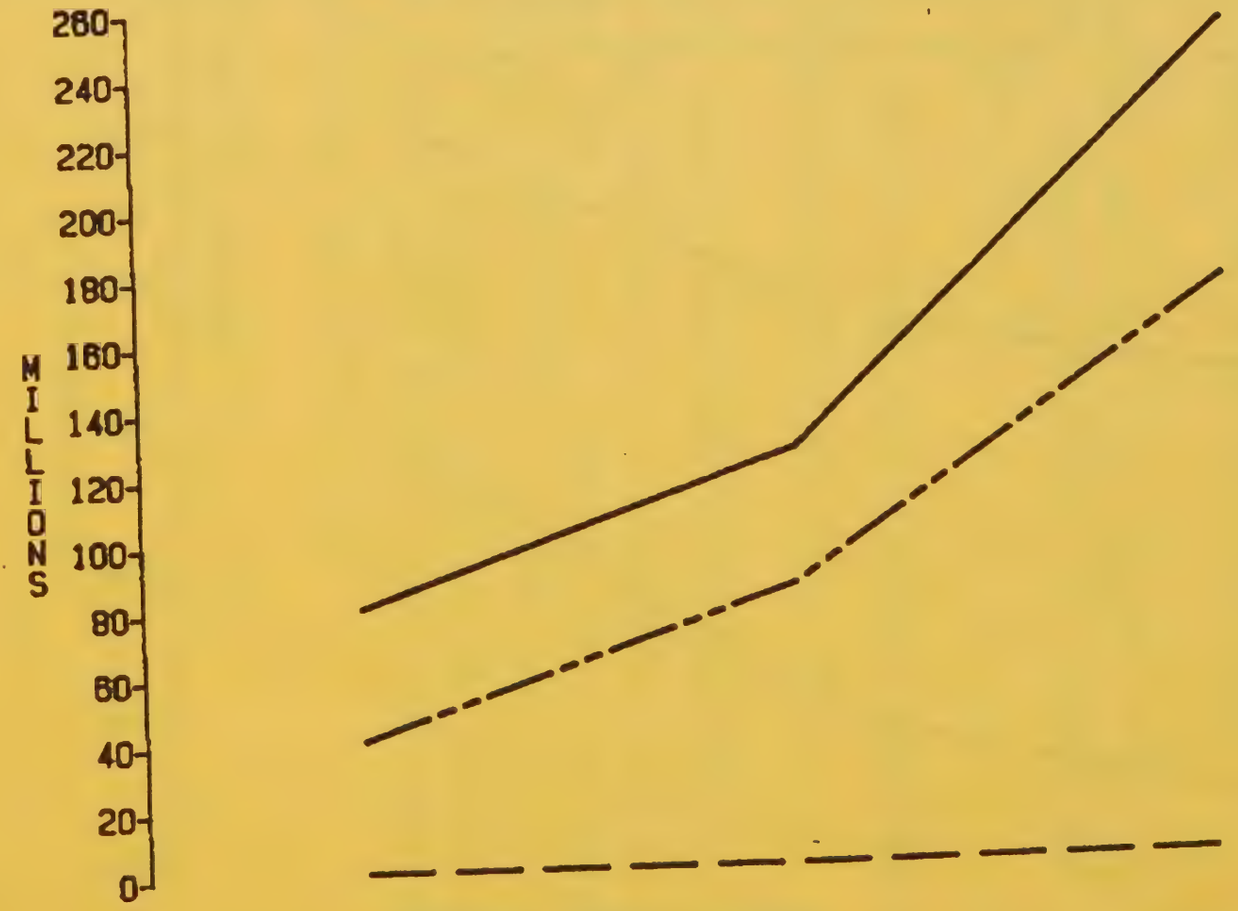

	1976-77	1981-82	1984-85
CANADA ———	81.000	127.014	252.688
CENTRAL CANADA ———	41.100	86.437	176.908
NEWFOUNDLAND — —	1.500	1.912	3.846

FROM IGAS
709 576 5038
(WED)11.28'86 08:56
NO.2
PAGE 3

Government Publications

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/043

Traduction du Secrétariat

ALLOCUTION DE

L'HONORABLE A. BRIAN PECKFORD, C.P., DÉPUTÉ PROVINCIAL,

PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

SUR

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

À

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

VANCOUVER

(COLOMBIE-BRITANNIQUE)

LE 20 NOVEMBRE 1986

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES,

- LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL A FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES CONSULTATIONS ET DE MAINTES DISCUSSIONS AU COURS DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS. LES MINISTRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL SE SONT RÉUNIS HUIT FOIS, ET CETTE QUESTION A ÉTÉ INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR DES DEUX DERNIÈRES CONFÉRENCES DES PREMIERS MINISTRES.

- ENTRE JANVIER 1985 ET JUIN 1985, JE ME SUIS RÉJOUI DE VOIR QUE NOUS FAISIONS DES PROGRÈS RELATIVEMENT À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL. NOUS AVONS CONVENU DE NEUF PRINCIPES EN VUE D'ORIENTER CETTE POLITIQUE. TOUTEFOIS, DEPUIS CE TEMPS, J'AI RESSENTI BEAUCOUP DE FRUSTRATION, CAR CES PRINCIPES N'ONT DONNÉ LIEU À AUCUN PLAN D'ACTION GLOBAL.

- TERRE-NEUVE A FAIT VALOIR À MAINTES REPRISES QUE LES DISPARITÉS RÉGIONALES S'ACCENTUENT SANS CESSE, QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL NE S'EST PAS ENGAGÉ À S'ATTAQUER À CE PROBLÈME, ET QUE L'AIDE APPORTÉE AU DÉVELOPPEMENT ENTREPRIS PAR LE SECTEUR PRIVÉ NE RÉDUIT NULLEMENT LES DISPARITÉS DANS LES PROVINCES COMME LA MIENNE, OÙ CE SECTEUR N'EST PAS TRÈS FORT.

- LE GOUVERNMENT FÉDÉRAL A EU TENDANCE À DÉLAISSER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (ENTENTES CADRES ET EDER), QUI S'ADRESSAIT AUX RÉGIONS DU PAYS OÙ LA CROISSANCE EST PLUS LENTE. EN 1976-1977, SES DÉPENSES À CE TITRE S'ÉTAIENT CHIFFRÉES À 144,8 MILLIONS DE DOLLARS DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE, COMPARATIVEMENT À 75,8 MILLIONS DE DOLLARS POUR LE RESTE DU CANADA. ELLES S'ÉTABLISSAIENT DONC À 220,6 MILLIONS DE DOLLARS POUR L'ENSEMBLE DU PAYS. EN 1981-1982, LES DÉPENSES FÉDÉRALES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ÉTAIENT PASSÉES

À 141,8 MILLIONS DE DOLLARS (SOIT UNE BAISSE DE 3 MILLIONS DE DOLLARS PAR RAPPORT À 1976-1977), TANDIS QUE POUR LE RESTE DU CANADA, ELLES ATTEIGNAIENT 221,8 MILLIONS DE DOLLARS (UNE HAUSSE DE 140,0 MILLIONS DE DOLLARS). LES DÉPENSES POUR TOUT LE PAYS TOTALISAIENT 363,6 MILLIONS DE DOLLARS (UNE AUGMENTATION DE 143,6 MILLIONS DE DOLLARS).

- EN D'AUTRES TERMES, LES DÉPENSES FÉDÉRALES TOTALES AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL SE SONT ACCRUES DE 65 P. 100 DE 1976 À 1982, MAIS DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE, LES PLUS DÉFAVORISÉES, ELLES ONT CONNU UNE BAISSE DE 2 P. 100.

- ENTRE 1981-1982 ET 1984-1985, LES DÉPENSES FÉDÉRALES TOTALES AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ONT CHUTÉ DE 20 P. 100.

- PERMETTEZ-MOI MAINTENANT DE VOUS ENTRETENIR DES DÉPENSES FÉDÉRALES POUR LE DEUXIÈME VOLET DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, SOIT LES PROGRAMMES DE STIMULANTS À L'INDUSTRIE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT LE LSDR ET LE PDIR. DE 1976 À 1981, LE FÉDERAL A DOUBLÉ SES DÉPENSES TOTALES AU TITRE DE CES PROGRAMMES, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 100 P. 100. OR, PENDANT CETTE PÉRIODE, CES DÉPENSES ONT AUGMENTÉ DE 250 P. 100 AU QUÉBEC ET DE 570 P. 100 EN ONTARIO.

- EN VOYANT CES CHIFFRES, JE ME DEMANDE OÙ SE TROUVENT RÉELLEMENT LES DISPARITÉS AU CANADA, MAIS JE NE ME POSE PAS CETTE QUESTION LONGTEMPS LORSQUE JE COMPARE NOS TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉS, NOTRE FAIBLE TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET NOS FAIBLES REVENUS À CEUX DES PROVINCES QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE CES LARGESSES.

- LES TENDANCES FÉDÉRALES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ONT CHANGÉ: AU LIEU DE FAVORISER LES ENTENTES AUXILIAIRES TRADITIONNELLES QUI VISENT À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET LES SERVICES DES PROVINCES LES PLUS DÉMUNIES, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A MAINTENANT ADOPTÉ UNE POLITIQUE DE STIMULANTS À L'INDUSTRIE VISANT LES CENTRES INDUSTRIELS.

- D'APRÈS CES STATISTIQUES, IL EST PERMIS DE S'INTERROGER SUR L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL FACE AUX DISPARITÉS, TANDIS QUE PROSPÈRE SA POLITIQUE D'AIDE AU SECTEUR PRIVÉ, QUI VISE LE CENTRE DU CANADA.

- JE SUIS HEUREUX DE CONSTATER QUE L'ON RECONNAÎT ENFIN CE CHANGEMENT D'ORIENTATION ET CETTE TENDANCE À FAVORISER LES RÉGIONS FORTEMENT INDUSTRIALISÉES. L'INSTITUT C.D. HOWE ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA METTENT TOUS DEUX EN DOUTE LE BIEN-FONDÉ DE CETTE NOUVELLE TENDANCE. LES MINISTRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ESTIMENT, QUANT À EUX, QUE LES DIVERSES RÉGIONS DU CANADA NE PARTICIPENT PAS TOUTES À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU PAYS, ET QUE LA GRAVITÉ DE CE FACTEUR NE PEUT QU'ACCENTUER LES TENSIONS AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION.

- JE ME RÉJOUIS ÉGALEMENT DE CE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, DANS LE DERNIER DISCOURS DU TRÔNE, A ADMIS QUE LES DISPARITÉS RÉGIONALES CONTINUENT D'ÊTRE UNE RÉALITÉ INACCEPTABLE DE LA VIE CANADIENNE.

- JE FAIS BON ACCUEIL À LA PROPOSITION VISANT À CRÉER UNE AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE; JE SOUHAITE QU'ELLE PUISSE RÉELLEMENT AIDER LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE À STIMULER LEUR CROISSANCE ET À RÉDUIRE LES DISPARITÉS.

- J'ESPÈRE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, QU'AU MOMENT DE DÉCIDER DU RÔLE ET DU MANDAT DE CETTE NOUVELLE AGENCE, NOUS TIENDRONS COMPTE DES CONCLUSIONS AUXQUELLES SONT ARRIVÉES LES MINISTRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, L'INSTITUT C.D. HOWE ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, À SAVOIR QUE:

1. LES RESSOURCES FINANCIÈRES CONSACRÉES PAR LE PASSÉ AUX DISPARITÉS RÉGIONALES ONT ÉTÉ RELATIVEMENT PEU IMPORTANTES ET PEU ÉTENDUES.

2. LES PAIEMENTS DE TRANSFERT ONT AUGMENTÉ ET SONT DEVENUS LE PRINCIPAL MOYEN DE RÉDUIRE LES DISPARITÉS, TANDIS QU'EN FAIT, ILS NE FONT RIEN D'AUTRE QUE MASQUER LES SYMPTÔMES. ILS NE STIMULENT EN RIEN LA CROISSANCE.

3. LES MESURES ANTÉRIEURES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ONT PEUT-ÊTRE OBTENU PLUS DE SUCCÈS QUE CE QUE L'ON CROIT GÉNÉRALEMENT.

4. LES PROGRAMMES DU SECTEUR PUBLIC SONT TOUT AUSSI NÉCESSAIRES QUE LES STIMULANTS À L'INDUSTRIE ET UNE POLITIQUE VISANT LE SECTEUR PRIVÉ.

5. TOUTES LES POLITIQUES NATIONALES TOUCHENT LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DEVRAIENT ÊTRE ÉVALUÉES EN CONSÉQUENCE.

- JE SUIS PERSUADÉ QUE LA NOUVELLE AGENCE DES PERSPECTIVES DE L'ATLANTIQUE POURRA ÊTRE COURONNÉE DE SUCCÈS SI L'ON TIENT COMPTE DE CES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS, ET SI SON BUDGET ET SON MANDAT SONT À LA HAUTEUR DE SES OBJECTIFS. IL FAUT FAIRE VITE POUR RÉGLER CETTE QUESTION, TOUT EN NE PERDANT PAS DE VUE QU'IL FAUT NOUS MONTRER PRUDENTS QUANT À L'ADOPTION DU MANDAT ET DES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE AGENCE ET À L'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

- MERCI, MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

ENTENTES-CADRES, EDER, PDIR, LSDR
1976-1977, 1981-1982, 1984-1985

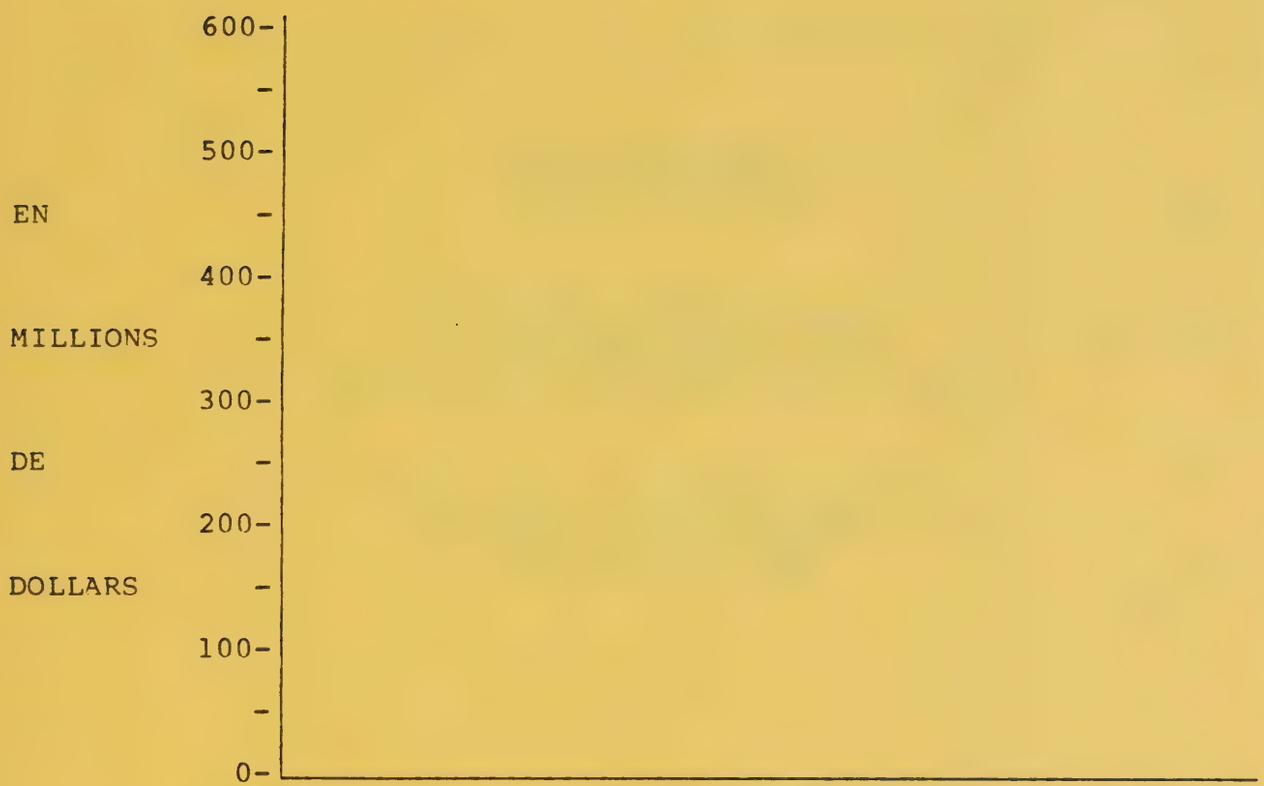

CANADA	301 600	490 614	543 988
CENTRE DU CANADA	93 900	218 237	257 408
TERRE-NEUVE	46 100	37 112	46 346
	1976-1977	1981-1982	1984-1985

DÉPENSES TOTALES AU TITRE DU LSDR ET DU PDIR
1976-1977, 1981-1982, 1984-1985

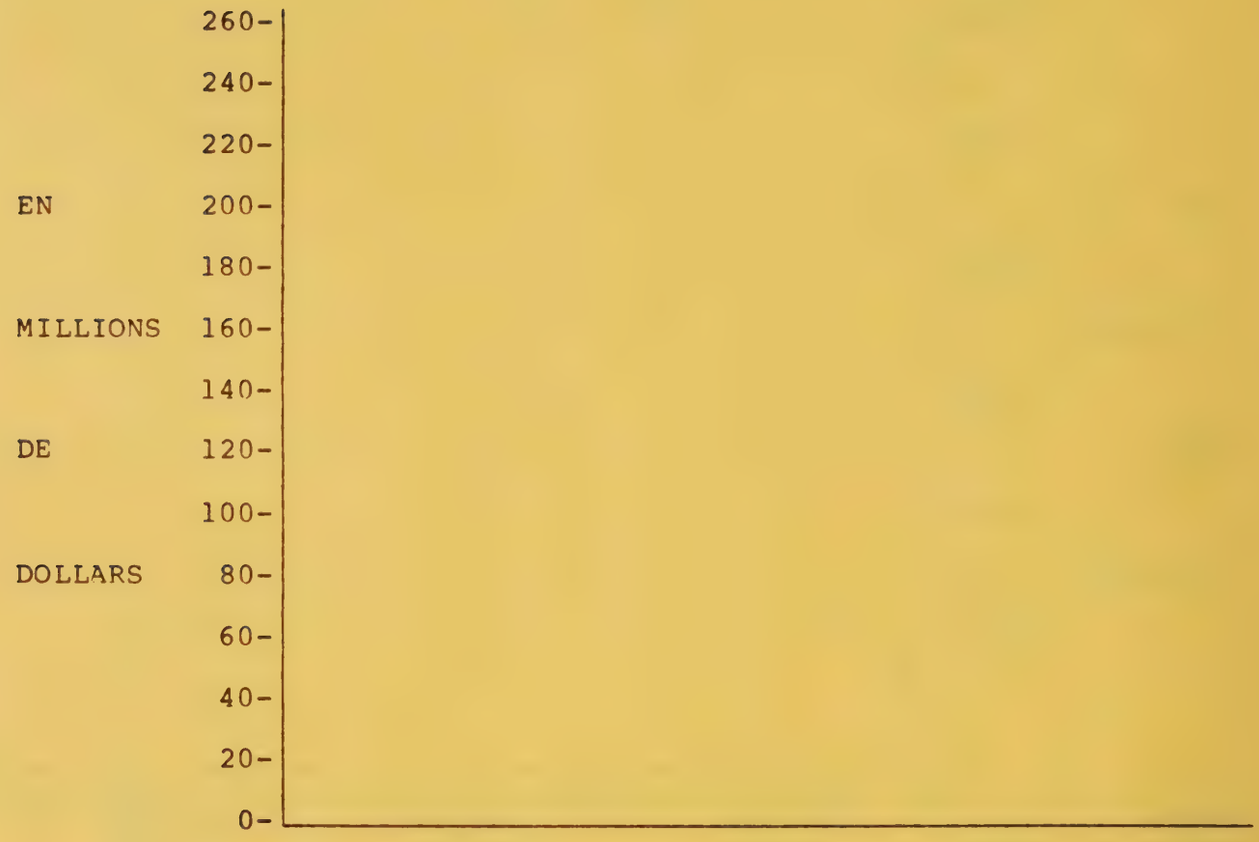

	1976-1977	1981-1982	1984-1985
CANADA	81 000	127 014	252 688
CENTRE DU CANADA	41 100	86 437	176 908
TERRE-NEUVE	1 500	1 912	3 846

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/045

HON. HOWARD PAWLEY
PREMIER OF MANITOBA

NOTES FOR AN OPENING STATEMENT ON AGENDA ITEM 1: "THE STATE OF THE FEDERATION AND THE ECONOMY"

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS
VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA:
NOVEMBER 20-21, 1986

LIBRARY

CHECK AGAINST DELIVERY

PRIME MINISTER:

I WANT TO JOIN YOU AND OUR OTHER COLLEAGUES IN THANKING PREMIER VANDER ZALM FOR HIS WARM WELCOME. THE CONFERENCE ARRANGEMENTS ARE EXCELLENT.

PRIME MINISTER... IT'S BEEN ALMOST TWO YEARS SINCE THE FIRST OF THESE MEETINGS WAS HELD IN REGINA.

IN MANY WAYS, THE REGINA MEETING WAS A SUCCESS... AND THAT WAS ENCOURAGING.

I'D ASK YOU TO RECALL, PRIME MINISTER, SOME OF THE COMMENTS I MADE DURING THE CLOSING SESSION OF THAT MEETING.

HERE IS PART OF WHAT I SAID IN FEBRUARY OF 1985:

> "MR. PRIME MINISTER, IN YOUR OPENING STATEMENT YESTERDAY, YOU IDENTIFIED FOUR KEY POLICY REQUIREMENTS FOR BUILDING CONFIDENCE AND FOR BUILDING RENEWAL.
>
> THE FOUR REQUIREMENTS WERE: HARMONY, CONSISTENCY, PREDICTABILITY, AND STABILITY.
>
> WE HAVE NO TROUBLE AGREEING WITH EACH AND EVERY ONE OF THOSE PRINCIPLES.
>
> AT THE SAME TIME... MANITOBA BELIEVES STRONGLY THAT <u>ANOTHER</u> PRINCIPLE MUST BE ON THE LIST. THAT PRINCIPLE IS <u>FAIRNESS</u>... AND NATIONAL CONSENSUS WILL ONLY HAVE SUPPORT, AND WILL ONLY DESERVE SUPPORT, IF IT IS FAIR TO ALL REGIONS, TO ALL PROVINCES, IF IT IS FAIR TO INDIVIDUALS, TO WORKING MEN AND WOMEN, TO THOSE WHO CAN'T FIND WORK, TO THE ELDERLY, TO NATIVE CANADIANS, TO YOUNG PEOPLE, TO FARMERS, SMALL BUSINESS AND OTHERS. I SENSED THAT THIS PRINCIPLE IS GENERALLY ACCEPTED AROUND THIS TABLE."

PRIME MINISTER... I DISTINCTLY RECALL YOUR HAVING INDICATED THAT YOU AGREED THE FAIRNESS PRINCIPLE SHOULD NOT HAVE BEEN OMITTED FROM THE FEDERAL GUIDELINES LIST, AND THAT IT WOULD BE ADDED.

I WELCOMED THAT INDICATION... AND I HAVE SINCE NOTED THAT THE WORDS "FAIR" AND "FAIRNESS" HAVE BEEN USED MORE AND MORE FREQUENTLY BY FEDERAL SPOKESPERSONS IN THE LAST YEAR OR SO...

AT OUR REGINA MEETING, I ALSO SAID THAT:

> "THE KEY TEST OF THE SUCCESS OR FAILURE OF THIS CONFERENCE WILL BE THE ACTION THAT WE TAKE TO FOLLOW IT UP.
>
> FOR THE PEOPLE OF MANITOBA, ONE OF THE MOST IMPORTANT TESTS WILL BE WHETHER OUR PROVINCE AND OUR CITIZENS ARE TREATED FAIRLY BY THE GOVERNMENT OF CANADA IN THE FUTURE."

PRIME MINISTER... YOU KNOW WHAT MY VIEWS ARE ON THAT QUESTION.

THE STATE OF THE FEDERATION -- MANITOBA'S PERSPECTIVE

MANY CANADIANS IN OTHER PARTS OF OUR COUNTRY WERE SURPRISED AT THE ANGER AND DISAPPOINTMENT IN MANITOBA AND ELSEWHERE IN THE WEST FOLLOWING YOUR GOVERNMENT'S DECISION TO AWARD THE CF-18 MAINTENANCE CONTRACT TO CANADAIR OF MONTREAL INSTEAD OF BRISTOL AEROSPACE OF WINNIPEG.

THE OUTRAGE WAS GENUINE. AS YOU KNOW, IT WAS SHARED AND VOICED BY ALL POLITICAL PARTIES IN OUR LEGISLATURE AND BY KEY BUSINESS AND LABOUR LEADERS IN OUR PROVINCE.

THE DEPTH OF MANITOBANS' FEELINGS ABOUT THAT DECISION -- AND OUR SOLIDARITY IN RESPONDING TO IT -- SHOULD NOT HAVE BEEN A SURPRISE TO ANYONE WHO UNDERSTANDS OUR PROVINCE OR IS SENSITIVE TO ITS HISTORY.

I DON'T BELIEVE OUR REACTION WAS MUCH DIFFERENT FROM THE KIND OF RESPONSE SUCH A DECISION WOULD HAVE GENERATED IN ANOTHER, SMALLER PROVINCE OR REGION -- ONE WHICH, LIKE MANITOBA, HAS WORKED LONG AND HARD TO CONTRIBUTE POSITIVELY TO CANADA'S GROWTH, AND WHICH LOOKS TO A STRONG NATIONAL GOVERNMENT AS BEING VITAL TO PROTECTING OUR INTERESTS -- AND TO SAFEGUARDING THE FUTURE FOR OUR CHILDREN.

PRIME MINISTER... AS I SAID TO YOU WHEN WE MET PRIVATELY A LITTLE OVER TWO WEEKS AGO IN OTTAWA, THE CF-18 DECISION, AND ITS SERIOUS NEGATIVE IMPLICATIONS FOR SMALLER PROVINCES SUCH AS OURS, HAVE TO BE MANITOBA'S MOST IMPORTANT CONCERNS AT THIS CONFERENCE.

FOR US, THEY ARE AT THE HEART OF WHAT OUR CONFEDERATION IS SUPPOSED TO BE ABOUT.

WE ARE TALKING ABOUT THE KIND OF PROVINCE WE WANT TO BUILD.

WE ARE TALKING ABOUT JOBS -- QUALITY JOBS -- SO OUR CHILDREN DON'T HAVE TO LEAVE MANITOBA TO FIND THE KIND OF LIFE THEY WANT FOR THEIR FAMILIES.

WE ARE TALKING ABOUT OPPORTUNITIES -- THE KIND OF OPPORTUNITIES MANY OF OUR PARENTS AND GRANDPARENTS WERE SEEKING -- AND WERE PROMISED -- WHEN THEY CAME TO MANITOBA.

WE'RE TALKING ABOUT BUILDING UPON WHAT THEY BUILT -- A FOUNDATION BASED ON HARD WORK AND COOPERATION BETWEEN BUSINESS PEOPLE, WAGE-EARNERS, FARMERS AND GOVERNMENT.

WE'RE TALKING ABOUT THAT KIND OF COMMUNITY AND THAT KIND OF COMMITMENT -- TO MANITOBA AND TO CANADA.

WE'RE TALKING ABOUT PRIDE.

AND WE'RE TALKING ABOUT FAIR PLAY.

I FEEL IT IS IMPORTANT FOR ME TO TRY TO EXPLAIN THE REASONS FOR OUR DEEP CONCERN TO YOU AND TO OUR COLLEAGUES... AND TO TRY TO OFFER SOME CONSTRUCTIVE SUGGESTIONS FOR REBUILDING THE TRUST RELATIONSHIP WITH THE FEDERAL GOVERNMENT THAT IS SO CRITICAL TO US IN MANITOBA... AND, I THINK, TO NATIONAL UNITY.

WE KNOW THAT CANADA IS VERY DIFFICULT TO GOVERN.

AND... YES... FAIRNESS IS A HARD PRINCIPLE TO APPLY.

SOMETIMES IT CAN BE MEASURED OBJECTIVELY, BUT SOMETIMES IT HAS TO BE JUDGED IN VERY SUBJECTIVE TERMS.

IN FACT, TRYING TO ACHIEVE THE GOAL OF FAIRNESS -- AS CIRCUMSTANCES CHANGE -- IS ONE OF THE CENTRAL CHALLENGES OF FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS, AND IS, OR SHOULD BE THE MAIN FOCUS OF CONFERENCES LIKE THIS ONE.

PRIME MINISTER, I HAVE ACKNOWLEDGED MANY TIMES -- AND WILL DO SO AGAIN -- THAT YOU AND YOUR GOVERNMENT HAVE MADE A NOTABLE EFFORT TO INCREASE THE NUMBER OF MINISTERIAL CONFERENCES. THAT IS AN UNDENIABLE FACT, AND IT DESERVES COMMENDATION.

AT THE SAME TIME THOUGH, I WOULD SUBMIT THAT "PROCESS" IMPROVEMENTS SHOULDN'T BE REGARDED AS MORE THAN A MEANS TO AN END -- THE END BEING BETTER GOVERNMENT, A BETTER ECONOMY, AND A BETTER AND FAIRER QUALITY OF LIFE FOR <u>ALL</u> CANADIANS, <u>RIGHT ACROSS THE COUNTRY</u>... IN OUR OWN PROVINCE OF MANITOBA... IN THE OUTPORTS OF NEWFOUNDLAND... IN THE INTERIOR OF BRITISH COLUMBIA... AND IN ALL THE OTHER PROVINCES AND REGIONS.

THE ECONOMIC RECORD

WHAT DOES THE RECORD SHOW FOR THE LAST FEW YEARS?

THERE IS NO DOUBT THAT SOME OF THE IMPORTANT ECONOMIC INDICATORS SHOW MAJOR IMPROVEMENT. BUT, IT IS ALSO TRUE, AS ALL TEN PREMIERS EMPHASIZED AT OUR EDMONTON CONFERENCE IN AUGUST OF THIS YEAR, THAT THE NATIONAL RECOVERY HAS BEEN UNEVEN.

I KNOW THE FEDERAL GOVERNMENT HAS ACKNOWLEDGED THAT POINT, BUT IT CAN'T BE REPEATED TOO OFTEN -- BECAUSE A SERIOUS CONTINUING IMBALANCE IN THE PATTERN OF ECONOMIC DEVELOPMENT CAN BE A SOURCE OF DIVISION AND RESENTMENT.

CLEARLY, THE ECONOMIC PERFORMANCE FIGURES HAVE TO BE LOOKED AT CAREFULLY... AND FROM SEVERAL PERSPECTIVES.

TAKING OUR OWN PROVINCE AS AN EXAMPLE... WE CAN NOTE WITH SOME SATISFACTION THAT MANITOBA'S RELATIVE ECONOMIC PERFORMANCE HAS BEEN WELL ABOVE AVERAGE OVER THE LAST FEW YEARS, AND IN SOME CASES NEAR THE TOP. PRIME MINISTER... YOU YOURSELF MADE THAT POINT AT OUR CONFERENCE IN HALIFAX A YEAR AGO.

BUT, ALTHOUGH THE FIGURES ARE ENCOURAGING, WE ARE WORKING FROM A SMALL BASE... AND IN SOME CASES WE STILL HAVE A FAIR DISTANCE TO GO EVEN TO GET UP TO THE NATIONAL AVERAGE.

SOMETIMES WE FEEL THAT POINT IS OVERLOOKED IN OTTAWA AND THE REST OF CENTRAL CANADA. THE "WEST" ISN'T A SINGLE UNIT. THERE ARE FOUR PROVINCES -- WITH SOME IMPORTANT COMMON CONCERNS, YES... BUT ALSO WITH SOME MAJOR DIFFERENCES.

OF COURSE, SOME OF THOSE DIFFERENCES ARE REFLECTED IN THE UNEVEN PATTERN OF RECOVERY, BOTH HERE IN WESTERN CANADA, AND RIGHT ACROSS THE COUNTRY.

THERE IS STILL AN UNACCEPTABLE GAP OF CLOSE TO 15 PERCENTAGE POINTS IN THE UNEMPLOYMENT RATE FROM THE HIGHEST PROVINCE TO THE LOWEST. AND SOME FORECASTERS ARE PREDICTING A WIDENING OF THAT GAP NEXT YEAR. ALSO, THERE ARE SIGNIFICANT DISPARITIES IN FORECASTS OF REAL OUTPUT GROWTH FOR 1987.

OTHER STATISTICS SHOW THE INCREASING BUDGETARY PRESSURES FACING PROVINCIAL GOVERNMENTS -- AND THE SUBSTANTIAL DIFFERENCES AMONG THE PROVINCES AND TERRITORIES IN SUCH FISCAL INDICATORS AS DEFICITS, TAX RATES, AND CREDIT RATINGS. NEEDLESS TO SAY, THE FIGURES FOR THE SMALLER PROVINCES ARE FAR FROM THE BEST.

LATER, I'LL HAVE A LITTLE MORE TO SAY ABOUT SOME DISTURBING INFORMATION WHICH HAS SURFACED RECENTLY INDICATING THAT, DESPITE SOME NOMINAL YEAR-OVER-YEAR INCREASES, THE FEDERAL GOVERNMENT'S CONTRIBUTION TO EQUALIZATION IS DECLINING IN RELATION TO GROSS NATIONAL PRODUCT AND THAT THERE HAS BEEN A MAJOR SHIFT IN FEDERAL INDUSTRIAL AND REGIONAL DEVELOPMENT SUPPORT INTO CENTRAL CANADA.

AS WE ADDRESS "THE STATE OF THE FEDERATION AND THE ECONOMY," WE HAVE TO ASK WHETHER THESE TRENDS ARE CONTRIBUTING TO THE KIND OF "NATIONAL RECONCILIATION" WE ALL WANT -- AND WHETHER THEY ARE ACCEPTABLE AND CONSISTENT WITH OUR GOALS OF FAIR AND BALANCED DEVELOPMENT.

PRIME MINISTER... THE PROVINCIAL PREMIERS ISSUED A STRONG JOINT STATEMENT ON REGIONAL DISPARITIES AT OUR CONFERENCE IN EDMONTON EARLIER THIS YEAR, AND WE AGREED THAT "NATIONAL EFFORTS TO ADDRESS REGIONAL ECONOMIC DISPARITIES MUST RENEWED." THE SAME COMMUNIQUE ALSO STATED:

> "SOME PROGRESS WAS MADE IN OVERCOMING REGIONAL DISPARITIES IN THE 1970'S, BUT THE RECESSION IN 1982 AND THE DOWNTURN IN RESOURCE INDUSTRIES HAVE UNDERMINED THESE ADVANCES. MOREOVER, FEDERAL REGIONAL DEVELOPMENT PROGRAM SPENDING HAS DECLINED SINCE 1980, EXACERBATING INEQUITIES.
>
> THE PREMIERS NOTED THE IMPORTANCE OF FEDERAL TRANSFERS AS WELL AS DIRECT FEDERAL ECONOMIC EXPENDITURES IN ACHIEVING THE GOAL OF FAIR AND BALANCED REGIONAL DEVELOPMENT."

I AM LOOKING FORWARD TO DISCUSSING THOSE CONCERNS FURTHER THIS AFTERNOON, WHEN WE DEAL WITH THE "ECONOMIC DEVELOPMENT" ITEM ON OUR AGENDA.

WE SHOULD ALSO TAKE TIME IN THE NEXT TWO DAYS TO FOLLOW-UP OUR EARLIER DISCUSSIONS ABOUT THE NEED TO REDUCE, AND HOPEFULLY ELIMINATE, ARTIFICIAL AND WASTEFUL INTERPROVINCIAL COMPETITION FOR INVESTMENT. THE WESTERN PREMIERS ARE CLEARLY ON RECORD ON THIS ISSUE. IN MAY OF LAST YEAR, WE ISSUED A COMMUNIQUE SAYING: "THE PREMIERS AGREED THAT IT IS ESSENTIAL TO PREVENT UNPRODUCTIVE "BIDDING WARS" BETWEEN PROVINCES FOR MAJOR CAPITAL INVESTMENTS."

"BEGGAR-YOUR-NEIGHBOUR" POLICIES ARE POINTLESS AND COUNTERPRODUCTIVE AT ANY TIME, BUT WHEN OUR FINANCIAL RESOURCES ARE TIGHT, AND WHEN WE HAVE OTHER DIVISIVE ISSUES TO CONTEND WITH, SUCH ACTION IS, QUITE SIMPLY, DESTRUCTIVE.

IT LOOKS AS IF WE ARE STARTING TO MAKE SOME TANGIBLE PROGRESS TOWARD REDUCING INTERPROVINCIAL TRADE BARRIERS -- AND THAT IS ENCOURAGING. THOSE BARRIERS EXIST FOR A REASON, OF COURSE, AND THE MAIN ONE IS INADEQUATE NATIONAL POLICIES TO ENCOURAGE REGIONAL DEVELOPMENT.

"FAIRNESS" AND THE CF-18

PRIME MINISTER... EARLIER I TALKED ABOUT THE CF-18 DECISION AND WHY IT IS SO IMPORTANT TO THE PEOPLE OF MANITOBA.

THE CF-18 WAS, AND IS, A SYMBOL -- A GRAPHIC SYMBOL OF THE FRUSTRATIONS WE HAVE FELT OVER MANY DECADES -- THE TRADITIONAL FRUSTRATIONS OF WESTERN CANADA... SEEING NATIONAL POLICIES FAVOUR THE CENTRE... SEEING OUR OWN PROSPECTS AND PRIORITIES PUT SECOND -- OR LOWER -- BEHIND THOSE OF PROVINCES AND REGIONS WHICH HAVE GREATER ELECTORAL WEIGHT.

THERE IS NO NEED TO LIST THE TRADITIONAL GRIEVANCES OF WESTERN CANADIANS OR, FOR THAT MATTER, OF PROVINCES ON EITHER SIDE OF ONTARIO AND QUEBEC. THAT WOULDN'T BE VERY PRODUCTIVE.

BUT, WHAT HAS TO BE SAID IS THAT MANY OF THOSE GRIEVANCES WERE, AND ARE, LEGITIMATE.

AND... THEY HAVEN'T GONE AWAY.

THIS FEDERAL GOVERNMENT PROMISED TO ADDRESS THEM IN A WAY THAT WOULD BE FAIR AND POSITIVE.

PERHAPS FOR SOME PARTS OF THE COUNTRY THAT'S HAPPENED -- BUT OUR IMPRESSION IS DIFFERENT.

TWO YEARS AGO, THIS MONTH, OUR POSITIVE EXPECTATIONS WERE BADLY SHAKEN BY A FEDERAL DECISION TO SCRAP A $40 MILLION FEDERAL INDUSTRIAL RESEARCH FACILITY IN WINNIPEG, THE INSTITUTE FOR MANUFACTURING TECHNOLOGY -- SCIENCE PLACE CANADA. THEN, THERE WAS A DECISION TO SUSPEND BADLY-NEEDED REVITALIZATION WORK ON THE PORT OF CHURCHILL AND ON THE ROLLING STOCK NEEDED TO MOVE GRAIN THROUGH IT. LATER, THOSE DECISIONS WERE LOOKED AT AGAIN -- BUT THE OUTCOME, IN BOTH CASES, IS STILL VERY MUCH IN DOUBT.

THE SCIENCE PLACE CANADA DECISION WAS PARTICULARLY TROUBLESOME BECAUSE IT STRUCK RIGHT AT THE HEART OF OUR INDUSTRIAL STRATEGY. AND, IT SEEMED TO BE AIMED DIRECTLY AT MANITOBA, SINCE OTHER FEDERAL RESEARCH AND DEVELOPMENT PROJECTS ELSEWHERE IN CANADA APPARENTLY WENT AHEAD. SCIENCE PLACE CANADA IS STILL VIRTUALLY EMPTY.

WHEN THOSE DECISIONS WERE ANNOUNCED, MANY MANITOBANS REMEMBERED A TIME -- ABOUT TWO DECADES AGO -- WHEN AN EARLIER FEDERAL GOVERNMENT RIPPED A HOLE IN THE INDUSTRIAL FABRIC OF OUR ECONOMY BY CONDONING A MASSIVE SHIFT IN AIR CANADA MAINTENANCE WORKERS TO MONTREAL. I HAVE SEEN FIGURES WHICH INDICATE THAT, IN TODAY'S TERMS, THAT DECISION PROBABLY ACCOUNTS FOR ABOUT 5000 DIRECT JOBS AND ANOTHER 5000 INDIRECT JOBS -- 10,000 JOBS THAT COULD HAVE BEEN IN MANITOBA.

BUT, DESPITE THAT SHIFT, MANITOBANS HAVE CONTINUED TO WORK HARD IN THE AEROSPACE INDUSTRY, AND WE HAVE BUILT UP A WORLD-CLASS AIRCRAFT MAINTENANCE CAPABILITY. IN THE CF-18 COMPETITION, WE SHOWED THAT WE CAN COMPETE WITH THE BEST -- AND WIN STRICTLY ON MERIT.

BUT WHAT HAPPENS WHEN WE DO? WE ARE FACED WITH A POLITICAL DECISION THAT THE WORK INVOLVED IS SUPPOSEDLY BETTER DONE ELSEWHERE -- A "JUDGEMENT CALL" BASED ON CRITERIA WHICH SEEM TO US TO BE CLOSE TO RATIONALIZATIONS.

PRIME MINISTER... YOU HAVE HEARD BUSINESS AND LABOUR LEADERS FROM MANITOBA ASK WHAT THAT DECISION MEANS FOR THE FUTURE OF OUR PROVINCE... WHETHER IT MEANS WE CAN'T EXPECT FAIR TREATMENT IN THE FUTURE... WHETHER IT MEANS THAT, WHENEVER OUR PROVINCE STARTS TO CHALLENGE THE ESTABLISHED ORDER, THE FEDERAL GOVERNMENT HAS TO INTERVENE TO KEEP THE STATUS QUO FROM BEING SIGNIFICANTLY UPSET.

PRIME MINISTER... THE CF-18 DECISION CAUSED SUCH AN OUTCRY IN MANITOBA BECAUSE IT WAS SO CLEARLY UNFAIR IN OUR EYES.

SO OFTEN, WE HAVE BEEN TOLD THAT ECONOMIC DECISIONS WHICH FAVOUR SOME OTHER PROVINCE OR REGION OVER MANITOBA HAVE TO BE MADE BECAUSE OF SO-CALLED "MARKET FORCES." HERE, WHERE THOSE SAME MARKET FORCES, FOR ONCE, FAVOUR MANITOBA, WE ARE THEN TOLD THAT THERE ARE OTHER REASONS WHY THE DECISION HAS TO GO AGAINST OUR PROVINCE.

LAISSEZ-FAIRE ECONOMISTS HAVE ARGUED FOR 200 YEARS THAT IT IS THE "INVISIBLE HAND" OF THE MARKET SYSTEM THAT ENSURES THE MOST RATIONAL AND EFFICIENT ALLOCATION OF RESOURCES. IT SEEMS, HOWEVER, THAT THE CANADIAN MARKET SYSTEM HAS TWO INVISIBLE HANDS -- THE SECOND BASED IN OTTAWA.

LET ME BE MORE CLEAR. OUR GOVERNMENT DOES NOT BELIEVE THAT THE SO-CALLED "INVISIBLE HAND" OF THE MARKET ALWAYS ENSURES THE RIGHT DECISION. IF OUR ANCESTORS HAD BEEN CONCERNED ONLY ABOUT MARKET FORCES, THE IDEA OF ESTABLISHING CANADA AND EXTENDING IT FROM SEA TO SEA WOULD HAVE BEEN ABANDONED

LONG AGO. WHAT WE DO BELIEVE, THOUGH, IS THAT WHEN GOVERNMENTS INTERVENE IN MARKET DECISIONS, THEY SHOULD DO SO ON THE BASIS OF CLEARLY-ESTABLISHED GROUNDRULES, THAT ARE FAIR.

SO... WHAT CAN BE DONE NOW TO DEAL WITH THE CONCERNS I HAVE IDENTIFIED?

FIRST -- THERE ARE A NUMBER OF PARTICULAR ISSUES BETWEEN THE FEDERAL GOVERNMENT AND MANITOBA WHICH MUST BE DEALT WITH IN THE NEAR FUTURE. PRIME MINISTER... I AM HOPING THAT WE CAN CONFIRM, VERY SOON, A DATE FOR OUR BILATERAL MEETING IN WINNIPEG EARLY IN THE NEW YEAR.

BEYOND OUR OWN SPECIFIC CONCERNS, HOWEVER, I WOULD LIKE TO HEAR THE VIEWS OF OTHER FIRST MINISTERS ON WHETHER THERE IS INTEREST OUTSIDE MANITOBA IN THE NEED TO LOOK FOR NEW AND MORE CREDIBLE SYSTEMS OF DECISION-MAKING WITH RESPECT TO MAJOR PUBLIC CONTRACTS SUCH AS THE CF-18.

I BELIEVE THE AUDITOR-GENERAL HAS INDICATED THAT HE PLANS TO REPORT ON THE DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE'S PROCEDURES IN THIS REGARD SOMETIME LATE NEXT YEAR. BUT I WOULD LIKE TO SEE OUR GOVERNMENTS LOOK AT SOME OPTIONS SOONER.

REGIONAL DEVELOPMENT MINISTERS HAVE HAD SOME DISCUSSIONS ON THIS SUBJECT, BUT I WOULD LIKE TO SEE A MORE DIRECTED REVIEW OF TENDERING AND PROCUREMENT POLICIES, FOLLOWED BY SOME SOLID RECOMMENDATIONS ON NEW AND MORE ACCEPTABLE MECHANISMS THAT WE AS FIRST MINISTERS COULD ACT UPON, EITHER AT OUR CONFERENCE NEXT YEAR OR SOONER, IF POSSIBLE. ONE IDEA WOULD BE AN INDEPENDENT MONITORING GROUP OR COMMISSION -- A SORT OF OMBUDSMAN'S OFFICE FOR MAJOR CONTRACTS.

CERTAINLY, WE, FOR OUR PART, WOULD BE PREPARED TO HAVE OUR OWN PURCHASING POLICIES LOOKED AT AS PART OF SUCH A REVIEW -- AND WE THINK THE PRIVATE SECTOR MUST BE INVOLVED DIRECTLY AND FULLY.

THE OVERALL OBJECTIVE WOULD BE TO ENSURE THAT THE RULES ARE AS FAIR AS THEY CAN BE TO ALL PARTS OF THE COUNTRY, AND THAT THEY ARE AS CLEAR AND WELL UNDERSTOOD AS POSSIBLE -- SO THAT ALL PROVINCES, LARGE AND SMALL, CAN BE ASSURED OF EQUITY.

WHERE LATITUDE HAS TO BE ALLOWED FOR DISCRETION BY GOVERNMENTS -- LET THAT BE SPELLED OUT MUCH MORE CLEARLY, AND LET THERE BE REASONABLE ROOM FOR CONSULTATION AND DEBATE BEFORE THE DECISION IS MADE.

ONE OF OUR GREATEST CONCERNS IN MANITOBA IS THAT A DECISION LIKE THE CF-18 DECISION NOT BE ALLOWED TO HAPPEN AGAIN... TO US, OR TO ANY OTHER PROVINCE.

HARD CHOICES MUST CONTINUE TO BE MADE BY THE NATIONAL GOVERNMENT -- AND BY THE PROVINCES -- BUT WE SHOULD STRIVE TO ENSURE THAT THOSE CHOICES CAN BE SEEN TO BE FAIR.

WE OFFER OUR COOPERATION IN AN EFFORT TO DEVELOP SUCH A SYSTEM, AND WOULD HOPE YOU WILL RECIPROCATE.

OTHER KEY TESTS OF FAIRNESS

PRIME MINISTER... THE FEDERAL GOVERNMENT CAN ALSO DEMONSTRATE ITS COMMITMENT TO FAIRNESS BY DEDICATING ITSELF TO EARLY ACTION ON SEVERAL OF THE OTHER KEY ITEMS WE'LL BE DEALING WITH ON OUR AGENDA TODAY AND TOMORROW.

- FIRST -- THE FISCAL ARRANGEMENTS, AND PARTICULARLY EQUALIZATION.

  THIS NATIONAL PROGRAM IS ONE OF THE MOST IMPORTANT UNIFYING FEATURES IN CANADA. IT HAS BEEN CALLED THE "CORNERSTONE OF CONFEDERATION," AND IT IS NOW A PART OF OUR CONSTITUTION.

  IN AUGUST IN EDMONTON, ALL TEN PREMIERS NOT ONLY CALLED ON THE FEDERAL GOVERNMENT TO ENSURE THAT THE EQUALIZATION PROGRAM MEETS ITS CONSITUTIONAL COMMITMENT BUT ALSO EMPHASIZED CONCERN ABOUT UNILATERAL AND DISRUPTIVE FEDERAL CHANGES. OUR COMMUNIQUES STATED THAT PREMIERS "VIEW THE CURRENT REDUCTION IN THE GROWTH OF FEDERAL TRANSFERS FOR SOCIAL PROGRAMS AS A TEMPORARY MEASURE AND REITERATED THE IMPORTANCE OF ADEQUATE FEDERAL FUNDING FOR THESE PROGRAMS."

FIVE YEARS AGO, THE PREVIOUS FEDERAL GOVERNMENT DRASTICALLY ALTERED THE EQUALIZATION FORMULA TO CUT COSTS. THE RESULT HAS BEEN A SIGNIFICANT DECLINE IN EQUALIZATION PAYMENTS RELATIVE TO GROSS NATIONAL PRODUCT FROM OVER 1.3% OF GNP TO ABOUT 1% OF GNP NOW. IN FACT, CURRENT FEDERAL ESTIMATES ENVISAGE $700 MILLION LESS IN EQUALIZATION SUPPORT FOR 1987-88 THAN THE $6.2 BILLION INCLUDED IN FEDERAL FISCAL PLANS IN NOVEMBER 1984. RECENTLY, SOME "TECHNICAL ADJUSTMENTS" HAVE BEEN PROPOSED BY THIS FEDERAL GOVERNMENT TO ADD, PERHAPS, A FRACTION OF A PERCENT TO THE NOW REDUCED BASE OF THE PROGRAM OVER THE NEXT 5 YEARS. THOSE ADJUSTMENTS ALSO FAIL TO COMPENSATE POORER PROVINCES FOR THE HEALTH AND HIGHER EDUCATION FUNDING CUTBACKS IMPOSED IN BILL C-96.

MANITOBA FACES A SIGNIFICANT ABSOLUTE DECLINE IN EQUALIZATION SUPPORT OF $43 MILLION NEXT YEAR, EVEN AFTER THE "TECHNICAL ADJUSTMENTS" ARE FACTORED IN, AND DESPITE INCREASING NEEDS. I BELIEVE YOUR OWN FINANCE MINISTER WILL TELL YOU, PRIME MINISTER, THAT, ONCE AGAIN, MANITOBA IS THE ONLY EQUALIZATION PROVINCE FACING A PAYMENT DROP NEXT YEAR.

BOTH YOUR GOVERNMENT AND THAT OF YOUR PREDECESSOR HAVE PROVIDED SOME OFFSET SUPPORT FOR OUR PROVINCE SINCE THE NATIONAL AVERAGE FORMULA WAS SCRAPPED IN 1982. REGRETTABLY, OUR NEED FOR THAT KIND OF SUPPORT WILL CONTINUE FOR THE FORESEEABLE FUTURE UNLESS MORE EQUITABLE ARRANGEMENTS ARE IMPLEMENTED.

SMALLER PROVINCES HAVE TRIED TO ARGUE TIME AND AGAIN THAT THE EQUALIZATION PROGRAM IS "NOT" A PROGRAM LIKE THE OTHERS... THAT THE CURRENT CONSTITUTIONAL MANDATE FOR THE FORMULA IS NOT BEING FULFILLED, AND THAT THIS MANDATE WILL GROW EVEN FURTHER OUT OF REACH IN THE YEARS AHEAD, NOT ONLY FOR MANITOBA BUT FOR THE OTHER RECIPIENT PROVINCES.

WE ARE TALKING ABOUT A PROGRAM DESIGNED TO ENSURE THAT PUBLIC SERVICES IN THE "HAVE NOT" PROVINCES CAN BE BROUGHT UP TO A LEVEL WHERE THEY ARE REASONABLY COMPARABLE WITH THOSE IN OTHER PARTS OF THE COUNTRY. THAT IS CRITICAL TO REGIONAL DEVELOPMENT... AND IT IS THE KIND OF FAIRNESS WHICH IS ESSENTIAL TO MAINTAINING OUR NATIONAL CONSENSUS.

AT AN ABSOLUTE MINIMUM, FAIRNESS DEMANDS THAT THE SHARE OF CANADA'S RESOURCES ASSIGNED TO EQUALIZATION BE RETURNED AT LEAST TO THEIR LEVEL OF 5 YEARS AGO.

TO THIS END, FINANCE MINISTERS SHOULD BE DIRECTED TO WORK, ON AN URGENT BASIS, AND REPORT BACK TO US BEFORE YEAR-END WITH OPTIONS AND RECOMMENDATIONS.

- ON THE ISSUE OF TAX REFORM, THE GOVERNMENT OF CANADA HAS STRESSED THAT FAIRNESS WILL BE A DOMINATING PRINCIPLE.

THAT IS AN ENCOURAGING AND LONG OVERDUE COMMITMENT.

WE HAVE SUGGESTED, HOWEVER, THAT IF THE FEDERAL GOVERNMENT IS INDEED COMMITTED TO MAKING THE TAX SYSTEM FAIRER -- TO ENSURING THAT WEALTHY CANADIANS AND LARGE CORPORATIONS PAY A FAIRER SHARE OF THE COSTS OF PUBLIC SERVICES THROUGH THEIR TAXES -- THEN THEY CAN SIGNAL THAT INTENTION IN A POSITIVE AND CONVINCING WAY BY FREEZING THE EXTRA CAPITAL GAINS TAX BREAKS FOR WEALTHY CANADIANS AND THE CORPORATE TAX RATE REDUCTIONS SCHEDULED FOR NEXT YEAR.

FAIRNESS TO SMALLER PROVINCES IS ALSO A TAX REFORM ISSUE ON WHICH CLOSE CONSULTATION WILL BE IMPORTANT. THERE IS CONCERN THAT SOME OPTIONS COULD RESULT IN LESS WELL-OFF PROVINCES AND REGIONS BEARING A LARGER SHARE OF THE OVERALL TAX BURDEN THAN AT PRESENT. WE WOULD WELCOME ASSURANCE THAT APPROPRIATE MEASURES TO REDRESS SUCH UNFAIR REGIONAL IMPACTS WILL BE INCORPORATED INTO THE FINAL TAX REFORM PACKAGE.

- FAIRNESS FOR SMALL PROVINCES IS ALSO AN IMPORTANT UNDERLYING ISSUE IN THE TRADE NEGOTIATIONS. THAT IS WHY PROVINCES HAVE PRESSED THE FEDERAL GOVERNMENT TO FULFILL ITS COMMITMENT TO ENSURE "FULL PROVINCIAL INVOLVEMENT" IN THE NEGOTIATIONS.

  I KNOW, PRIME MINISTER, THAT WE WILL BE HAVING SOME DISCUSSIONS OF TRADE MATTERS IN PRIVATE. HOWEVER, I DO FEEL COMPELLED TO RAISE HERE THE ISSUE OF YOUR PROPOSED DRUG PATENT LEGISLATION... TO ADVISE YOU THAT MANITOBA OPPOSES IT... AND TO URGE THAT IT BE WITHDRAWN.

  ALTHOUGH THE LEGISLATION WOULD IMPACT NEGATIVELY ON PROVINCIAL GOVERNMENTS WHICH HAVE PHARMACARE PROGRAMS -- DESPITE A SHORT-TERM, PARTIAL "CUSHIONING" PROVISION -- THE GREATEST FAIRNESS ISSUE HERE SEEMS MAINLY TO AFFECT ELDERLY AND LOWER INCOME CANADIANS WHO HAVE BENEFITTED MOST FROM LOWER-COST GENERIC DRUGS IN THE PAST.

  SURELY THE PROFIT POSITIONS OF THE MULTINATIONAL DRUG COMPANIES SHOULD NOT BE THE MAIN DETERMINANT OF NATIONAL POLICY IN THIS SITUATION. IT HAS BEEN SUGGESTED BEFORE THAT SOME OF THE SAME COMPANIES WHICH STAND TO BENEFIT UNDER YOUR NEW DRUG PATENT LEGISLATION ARE THE VERY COMPANIES WHICH HAVE BEEN OVERCHARGING CANADIAN FARMERS FOR CHEMICALS -- FOR FERTILIZERS AND WEED KILLERS -- FOR MANY YEARS.

  NO DOUBT SOME OF THOSE SAME COMPANIES ARE LOBBYING HARD FOR AN EXTENSION OF SO-CALLED "INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS" UNDER THE TRADE NEGOTIATIONS SO THAT THEY CAN EXTEND PLANT BREEDERS' RIGHTS TO COVER NEW SEED VARITIES, AND GAIN EVEN GREATER INROADS INTO THE AGRICULTURAL SECTOR.

- FAIRNESS IS ALSO AN ISSUE, OF COURSE, IN AGRICULTURE -- IN THE OVERALL TREATMENT OF OUR FARM PRODUCERS.

  FAIRNESS DEMANDED THE DECISION TO COMMIT SUBSTANTIAL ADDITIONAL FEDERAL FUNDS TO DEFICIENCY PAYMENTS HELP CANADIAN FARMERS, AND FAIRNESS NOW DEMANDS THAT HOW AND WHEN THOSE PAYMENTS WILL BE MADE, BE ANNOUNCED WITHOUT MUCH MORE DELAY.

- THE FEDERAL GOVERNMENT CAN ALSO DEMONSTRATE ITS COMMITMENT TO FAIRNESS TO SMALL PROVINCES IN THE AREA OF REGIONAL DEVELOPMENT POLICY.

  EARLIER, I EXPRESSED CONCERN ABOUT DATA INDICATING AN APPARENT SHIFT OF FEDERAL INDUSTRIAL SUPPORT INTO CENTRAL CANADA.

AND, THERE HAVE BEEN SIMILAR CONCERNS ABOUT SHIFTS IN THE ALLOCATION OF OTHER FORMS OF REGIONAL DEVELOPMENT ASSISTANCE. ONE POSSIBLE SOLUTION, WHICH WAS SUGGESTED BY MANITOBA'S MINISTER RESPONSIBLE FOR REGIONAL DEVELOPMENT A FEW WEEKS AGO, WOULD BE A REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT "BLOCK FUND" -- WITH CLEARLY-DEFINED ALLOCATION RULES. AS IN SO MANY OTHER ASPECTS OF GOVERNMENTAL ACTIVITY, IT IS NOT ONLY IMPORTANT TO BE FAIR, IT IS ALSO IMPORTANT TO BE SEEN TO BE FAIR.

I NOTE THAT THE ATLANTIC PREMIERS SEEM ENCOURAGED BY RECENT INITIATIVES AIMED AT DIRECTING ADDITIONAL FUNDS INTO THAT REGION, AND IMPROVING THE COORDINATION OF DEVELOPMENT EFFORTS THERE. AT THE SAME TIME, OF COURSE, THEY HAVE ALSO EXPRESSED MAJOR CONCERN ABOUT POSSIBLE CHANGES IN THE UNEMPLOYMENT INSURANCE PROGRAM WHICH COULD UNDERCUT THE BENEFITS OF THE NEW FEDERAL MEASURES.

I AGREE WITH SOME OF THE OTHER PREMIERS WHO HAVE EMPHASIZED THE IMPORTANCE OF FULL FEDERAL-PROVINCIAL CONSULTATION BEFORE ANY DECISIONS ARE MADE TO REDUCE UIC BENEFITS FOLLOWING THE RELEASE OF THE FORGET COMMISSION'S RECOMMENDATIONS.

- FEDERAL TRANSPORTATION POLICY, TOO, DEMANDS FAIRNESS TO SMALLER PROVINCES AND REGIONS. IN THIS CONNECTION, I WOULD URGE THE GOVERNMENT OF CANADA TO CONSIDER THE NEGATIVE EFFECTS, ESPECIALLY FOR SMALLER RURAL AND REMOTE COMMUNITIES, OF ITS SO-CALLED DEREGULATION PLANS FOR AIR SERVICES, AND ITS ACCOMPANYING PLANS TO CUT BACK SUPPORT FOR AIRPORTS. A GREAT MANY MUNICIPALITIES HAVE PROTESTED THOSE CUTBACK PLANS, COMING AS THEY DO AT A TIME WHEN PROVINCIAL AND LOCAL GOVERNMENTS -- AGAIN, ESPECIALLY IN SMALLER PROVINCES -- ARE UNABLE TO MEET EXISTING NEEDS FOR INFRASTRUCTURE REPAIRS AND IMPROVEMENTS.

  A PARTICULAR CONCERN IN MANITOBA, PRIME MINISTER, IS THE FUTURE OF THE PORT OF CHURCHILL AND THE POLITICAL WILL OF THE FEDERAL GOVERNMENT TO ENSURE THE VIABILITY OF OUR NORTHERN PORT. I COMMEND TO YOU THE COMMUNIQUE IN SUPPORT OF CHURCHILL'S FUTURE WHICH WAS ISSUED BY THE WESTERN PREMIERS AT OUR LAST CONFERENCE IN SWAN RIVER IN MAY OF THIS YEAR.

- PRIME MINISTER... I COMMEND TO YOU AS WELL THE PROPOSAL WHICH I PUT FORWARD TO YOU NEARLY SIX MONTHS AGO, ON BEHALF OF THE OTHER WESTERN PREMIERS, FOR A SPECIAL CONFERENCE ON WESTERN ECONOMIC DEVELOPMENT AND EMPLOYMENT OPPORTUNITIES. WHILE WE WERE ENCOURAGED BY THE MENTION OF THE WESTERN DIVERSIFICATION GOAL IN YOUR OCTOBER 1 THRONE SPEECH, WE HAD HOPED FOR A SPECIFIC RESPONSE ON OUR CONFERENCE PROPOSAL.

THERE HAVE BEEN SUGGESTIONS THAT THE FEDERAL GOVERNMENT HAS DONE ENOUGH FOR WESTERN CANADA ALREADY, BUT I DON'T BELIEVE THAT VIEW IS HELD TOO WIDELY HERE IN THE WEST.

YOU MAY RECALL THAT I WROTE TO YOU, AS CHAIRMAN OF THIS YEAR'S WESTERN PREMIERS' CONFERENCE, TO PROPOSE THAT A MINISTERS' STEERING COMMITTEE BE SET UP TO WORK ON ARRANGEMENTS FOR A WESTERN ECONOMIC OPPORTUNITIES CONFERENCE. I BELIEVE THAT IDEA IS STILL WORTH CONSIDERING.

- I WANT TO TURN FINALLY TO <u>ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN</u> -- A GOAL CORRECTLY DEFINED IN TERMS OF THE FAIRNESS PRINCIPLE, BUT A GOAL WHICH REMAINS A LONG WAY OFF.

THE GOVERNMENT OF MANITOBA HAS ARGUED REPEATEDLY FOR A STRONG NATIONAL ACTION PLAN TO GUARANTEE SIGNIFICANT PROGRESS TOWARD ECONOMIC EQUALITY FOR THE WOMEN OF CANADA. AND, FOR TWO YEARS, WE HAVE PROPOSED THAT THAT ACTION PLAN INCLUDE A <u>NATIONAL DAY CARE PROGRAM</u> -- A PROGRAM WHICH COULD BE FUNDED AT A REASONABLE INCREMENTAL COST TO THE FEDERAL GOVERNMENT -- AND WHICH COULD BE DESIGNED TO INCLUDE A DIFFERENTIAL COST-SHARING FORMULA TO MAKE THE COSTS FOR THE SMALLER PROVINCES FAIRER.

THAT'S THE SAME KIND OF PRINCIPLE THAT USED TO APPLY UNDER SEVERAL OTHER MAJOR NATIONAL PROGRAMS -- IN AN ERA WHEN "COOPERATIVE FEDERALISM" WAS THE GUIDING PRINCIPLE.

I AM PLEASED THAT WE WILL HAVE AN OPPORTUNITY TO DISCUSS THIS MATTER AT SOME LENGTH TOMORROW MORNING.

IN THE INTERIM, HOWEVER, I WILL ASK THE SECRETARIAT STAFF TO CIRCULATE SOME BACKGROUND AND POSITION PAPERS WE HAVE PREPARED ON ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN, AS WELL AS ON THE OTHER KEY ISSUES I HAVE MENTIONED.

I WOULD WELCOME THE COMMENTS OF OTHER FIRST MINISTERS ON THESE PAPERS LATER IN OUR DISCUSSIONS OR IN THE WEEKS AND MONTHS AHEAD.

YOU WILL NOTE THAT THEY ALL PLACE MAJOR EMPHASIS ON THE ISSUE OF FAIRNESS TO SMALL PROVINCES, A CONCERN WHICH WILL ALSO GUIDE OUR GOVERNMENT'S POSITIONS IN FURTHER DISCUSSIONS OF TRADE AND THE CONSTITUTION.

CONCLUSION

PRIME MINISTER... WHEN WE MET IN OTTAWA EARLIER THIS MONTH, I SAID THAT FOR DECADES, A SUCCESSION OF MANITOBA GOVERNMENTS HAS TAKEN MUCH THE SAME POSITION AS WE HAVE ON THE ISSUE OF FAIRNESS FOR SMALL PROVINCES IN OUR CONFEDERATION.

AS A SMALL PROVINCE WE MUST RELY ON A STRONG CENTRAL GOVERNMENT TO PROTECT OUR INTERESTS.

PREMIER JOHN BRACKEN OF MANITOBA SAID THAT.

PREMIER DUFF ROBLIN OF MANITOBA SAID THAT.

PREMIER ED SCHREYER OF MANITOBA SAID THAT.

PREMIER STERLING LYON OF MANITOBA SAID THAT.

AND I HAVE SAID IT, IN THIS FORUM AND ELSEWHERE.

I STILL BELIEVE, VERY STRONGLY, THAT OUR TRADITIONAL SUPPORT FOR A STRONG FEDERAL GOVERNMENT IS THE RIGHT POSITION FOR MANITOBA, FOR OTHER SMALL PROVINCES, AND FOR OUR COUNTRY.

BUT, THROUGH THE CF-18 DECISION AND SOME OTHERS IN THE PAST TWO YEARS, THE GOVERNMENT OF CANADA HAS RAISED NEW DOUBTS ABOUT THAT POSITION IN THE MINDS OF MANY, IN OUR PROVINCE AND IN OTHERS, WHERE RELIANCE ON A STRONG NATIONAL GOVERNMENT HAS BEEN AN ARTICLE OF FAITH.

THIS MORNING, I HAVE SUGGESTED SEVERAL WAYS IN WHICH THE FEDERAL GOVERNMENT CAN DEMONSTRATE ITS COMMITMENT TO FAIRNESS AND START REBUILDING SOME OF THE TRUST IT HAS LOST.

I OFFER, AS WELL, MY PERSONAL COMMITMENT, AND THAT OF MY GOVERNMENT, TO WORK COOPERATIVELY WITH THE GOVERNMENT OF CANADA ON THESE PRIORITIES, REGARDLESS OF POLITICAL DIFFERENCES.

THANK YOU PRIME MINISTER.

CA1
Z 2
C 52

Government of Canada

DOCUMENT : 800-22/045

L'HONORABLE HOWARD PAWLEY
PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

NOTES POUR UNE ALLOCUTION D'OUVERTURE SUR LE PREMIER POINT À L'ORDRE DU JOUR : "L'ÉTAT DE LA FÉDÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE"

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES
VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)
LES 20 ET 21 NOVEMBRE 1986

Priorité au discours prononcé

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

JE M'ASSOCIE À VOUS ET À MES AUTRES COLLÈGUES POUR REMERCIER LE PREMIER MINISTRE VANDER ZALM DE SON ACCUEIL CHALEUREUX. LA CONFÉRENCE A ÉTÉ TRÈS BIEN ORGANISÉE.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, PRESQUE DEUX ANNÉES SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES QUI A EU LIEU À REGINA.

CETTE CONFÉRENCE AVAIT CONNU UN SUCCÈS À BIEN DES ÉGARDS, SUCCÈS QUI ALLAIT NOUS ENCOURAGER.

J'AIMERAIS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QUE VOUS VOUS RAPPELLIEZ CERTAINES DES OBSERVATIONS QUE J'AVAIS FORMULÉES PENDANT LA SÉANCE DE CLÔTURE DE CETTE CONFÉRENCE.

VOICI UNE PARTIE DU DISCOURS QUE J'AVAIS PRONONCÉ EN FÉVRIER 1985 :

> "MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOUS AVEZ DÉTERMINÉ DANS VOTRE DISCOURS D'OUVERTURE D'HIER LES QUATRE ÉLÉMENTS ESSENTIELS À UNE POLITIQUE FAVORISANT LA CONFIANCE ET LE RENOUVEAU.
>
> CES QUATRE ÉLÉMENTS ÉTAIENT L'HARMONIE, L'UNIFORMITÉ, LA CAPACITÉ DE PRÉVOIR ET LA STABILITÉ.
>
> TOUTEFOIS ... NOUS SOMMES D'AVIS QU'IL FAUT AJOUTER UN ÉLÉMENT À CETTE LISTE. IL S'AGIT EN FAIT DE L'ÉQUITÉ ... UN CONSENSUS NATIONAL RECEVRA UN ACCUEIL FAVORABLE ET NE MÉRITERA UN TEL ACCUEIL QUE S'IL EST JUSTE POUR TOUTES LES RÉGIONS, TOUTES LES PROVINCES, QUE S'IL EST JUSTE POUR TOUS LES PARTICULIERS, LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES, LES CHÔMEURS, LES PERSONNES ÂGÉES, LES AUTOCHTONES, LES JEUNES, LES AGRICULTEURS, LES PETITES ENTREPRISES ET AUTRES. JE CROIS COMPRENDRE QUE DE FAÇON GÉNÉRALE, CE PRINCIPE EST ACCEPTÉ DE TOUS CEUX QUI SONT RÉUNIS À CETTE TABLE."

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ... JE ME RAPPELLE TRÈS BIEN QUE VOUS AVIEZ CONVENU QUE LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ N'AURAIT PAS DÛ ÊTRE OMIS DE LA LISTE DES PRINCIPES DIRECTEURS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET QU'IL DEVAIT Y ÊTRE AJOUTÉ.

À CE MOMENT, J'AVAIS BIEN ACCUEILLI VOTRE DÉCLARATION ... ET J'AI REMARQUÉ QUE DEPUIS PRÈS D'UN AN, DE PLUS EN PLUS DE PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL UTILISENT SOUVENT LES MOTS "ÉQUITABLE" ET "ÉQUITÉ"...

À LA CONFÉRENCE DE REGINA, J'AVAIS ÉGALEMENT DÉCLARÉ CE QUI SUIT :

> "LES MESURES QUI SERONT PRISES À LA SUITE DE CETTE CONFÉRENCE DÉTERMINERONT SI ELLE A ÉTÉ UNE RÉUSSITE OU UN ÉCHEC.
>
> AUX YEUX DES MANITOBAINS, L'UNE DES MEILLEURES FAÇONS D'ÉVALUER LA CONFÉRENCE CONSISTERA À VOIR SI LA PROVINCE ET LES HABITANTS DU MANITOBA SERONT TRAITÉS ÉQUITABLEMENT PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA."

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOUS CONNAISSEZ MON OPINION À CE SUJET.

L'ÉTAT DE LA FÉDÉRATION - LE POINT DE VUE DU MANITOBA

NOMBRE DE CANADIENS SE SONT MONTRÉS SURPRIS DE LA COLÈRE ET DE LA DÉCEPTION DONT ONT FAIT PREUVE LE MANITOBA ET D'AUTRES PROVINCES DE L'OUEST SUITE À LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ACCORDER LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18 À LA SOCIÉTÉ CANADAIR DE MONTRÉAL PLUTÔT QU'À LA SOCIETÉ BRISTOL AEROSPACE DE WINNIPEG.

NOUS ÉTIONS VÉRITABLEMENT MÉCONTENTS ET, COMME VOUS LE SAVEZ, TOUS LES PARTIS POLITIQUES DE NOTRE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AINSI QUE LES PRINCIPAUX CHEFS D'ENTREPRISE ET DE SYNDICAT DE LA PROVINCE ONT PARTAGÉ ET FAIT CONNAÎTRE CE MÉCONTENTEMENT.

LES SENTIMENTS PROFONDS DES MANITOBAINS À L'ÉGARD DE CETTE DÉCISION ET LA SOLIDARITÉ AVEC LAQUELLE ILS Y ONT RÉAGI N'AURAIENT PAS DÛ ÉTONNER CEUX QUI PRÉTENDENT COMPRENDRE NOTRE PROVINCE ET S'INTÉRESSER À SON HISTOIRE.

JE NE CROIS PAS QUE LE MANITOBA A RÉAGI DIFFÉREMMENT D'UNE AUTRE PROVINCE PLUS PETITE OU D'UNE AUTRE RÉGION QUI, COMME LE MANITOBA, AURAIT DÉPLOYÉ DE NOMBREUX EFFORTS POUR FAIRE CROÎTRE LE CANADA ET QUI COMPTE SUR UN GOUVERNEMENT NATIONAL FORT POUR PROTÉGER SES INTÉRÊTS ET ASSURER UN AVENIR CONVENABLE À SES ENFANTS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ... COMME JE L'AI MENTIONNÉ LORS DE L'ENTRETIEN PRIVÉ QUE NOUS AVONS EU IL Y A PRÈS DE DEUX SEMAINES À OTTAWA, LA DÉCISION QUE VOUS AVEZ PRISE AU SUJET DES CF-18 ET LES GRAVES RÉPERCUSSIONS NÉGATIVES QU'ELLE A SUR LES PETITES PROVINCES COMME LA NÔTRE SERONT PRIORITAIRES POUR LE MANITOBA DANS SES DÉLIBÉRATIONS.

POUR NOUS, CES QUESTIONS SE RAPPORTENT AU FONDEMENT MÊME DE LA CONFÉDÉRATION, TELLE QUE NOUS LA CONCEVONS.

IL EST QUESTION DU GENRE DE PROVINCE QUE NOUS VOULONS BÂTIR ET DES EMPLOIS DE QUALITÉ QUI SONT CRÉÉS CHEZ NOUS, DE SORTE QUE NOS ENFANTS N'AIENT PAS À QUITTER LE MANITOBA POUR OFFRIR À LEUR FAMILLE UN NIVEAU DE VIE DÉSIRABLE.

IL EST ÉGALEMENT QUESTION DES POSSIBILITÉS, CELLES QU'ON AVAIT PROMISES AUX PARENTS ET GRANDS-PARENTS DE NOMBRE D'ENTRE NOUS LORSQU'ILS SONT VENUS S'ÉTABLIR AU MANITOBA.

IL EST QUESTION DE CONTINUER LEUR OEUVRE QUI SE FONDE SUR L'ACHARNEMENT ET LA COLLABORATION ENTRE LES ENTREPRENEURS, LES SALARIÉS, LES AGRICULTEURS ET LE GOUVERNEMENT.

IL EST QUESTION D'UNE COLLECTIVITÉ ET DE L'ENGAGEMENT PRIS ENVERS LE MANITOBA ET LE CANADA.

IL EST QUESTION DE FIERTÉ.

AUSSI, IL EST QUESTION D'IMPARTIALITÉ.

IL FAUT QUE J'ESSAIE DE VOUS EXPLIQUER, AINSI QU'À MES COLLÈGUES, MES PROFONDES INQUIÉTUDES ET DE VOUS PROPOSER DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES DANS LE BUT DE RÉTABLIR LA CONFIANCE QUE NOUS DEVONS AVOIR ENVERS LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET QUE NOUS CONSIDÉRONS ESSENTIELLE À NOTRE PROVINCE ET À L'UNITÉ DU PAYS.

NOUS SAVONS QU'IL EST DIFFICILE DE DIRIGER LE CANADA.

LE PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ EST TOUT AUSSI DIFFICILE À APPLIQUER.

PARFOIS, ON PEUT ÉVALUER CETTE ÉQUITÉ DE FAÇON OBJECTIVE, MAIS IL ARRIVE QU'IL FAILLE PASSER UN JUGEMENT TRÈS SUBJECTIF.

EN FAIT, LA RÉALISATION DE L'ÉQUITÉ EST L'UN DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES. L'ÉQUITÉ EST LE PRINCIPAL SUJET DES DÉLIBÉRATIONS D'UNE CONFÉRENCE DE CE GENRE, OU DU MOINS ELLE DEVRAIT L'ÊTRE.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'AI RECONNU À PLUSIEURS REPRISES, ET JE CONTINUERAI DE LE FAIRE, QUE VOTRE GOUVERNEMENT AVAIT DÉPLOYÉ DES EFFORTS NOTABLES EN VUE D'AUGMENTER LE NOMBRE DES CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES. CES EFFORTS SONT INDÉNIABLES ET MÉRITENT DES ÉLOGES.

TOUTEFOIS, JE SOUTIENS QUE L'ON DEVRAIT VOIR DANS LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROCESSUS BIEN PLUS QUE DE SIMPLES MOYENS D'ARRIVER À UNE FIN, CETTE FIN ÉTANT UN MEILLEUR GOUVERNEMENT, UNE MEILLEURE ÉCONOMIE, UNE QUALITÉ DE VIE SUPÉRIEURE ET PLUS ÉQUITABLE POUR TOUS LES CANADIENS DU PAYS TOUT ENTIER, QUE CE SOIT DANS NOTRE PROPRE PROVINCE DU MANITOBA, DANS DES PORTS SECONDAIRES DE TERRE-NEUVE, DANS LES TERRES INTÉRIEURES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS TOUTES LES AUTRES PROVINCES ET RÉGIONS.

L'ÉCONOMIE

COMMENT L'ÉCONOMIE S'EST-ELLE COMPORTÉE AU COURS DES QUELQUES DERNIÈRES ANNÉES?

DE TOUTE ÉVIDENCE, CERTAINS INDICATEURS ÉCONOMIQUES IMPORTANTS NOUS PERMETTENT DE CONSTATER DES AMÉLIORATIONS NOTABLES, MAIS COMME L'ONT SIGNALÉ LES DIX PREMIERS MINISTRES PRÉSENTS À LA CONFÉRENCE D'EDMONTON TENUE AU MOIS D'AOÛT DERNIER, LA REPRISE ÉCONOMIQUE N'A PAS ÉTÉ UNIFORME PARTOUT AU PAYS. JE SAIS QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN EST CONSCIENT, MAIS QU'IL NE PEUT PAS EN PARLER TROP SOUVENT, CAR UN DÉSÉQUILIBRE PERMANENT D'ENVERGURE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PEUT DIVISER ET ENTRAÎNER DES PROTESTATIONS.

ÉVIDEMMENT, NOTRE RENDEMENT ÉCONOMIQUE DOIT ÊTRE EXAMINÉ ATTENTIVEMENT ET, DANS CET EXAMEN, IL FAUT TENIR COMPTE DE PLUSIEURS FACTEURS.

PRENONS NOTRE PROVINCE PAR EXEMPLE ... C'EST AVEC UNE CERTAINE SATISFACTION QUE NOUS CONSTATONS QUE LE RENDEMENT ÉCONOMIQUE RELATIF DU MANITOBA SE SITUE, DEPUIS LES QUELQUES DERNIÈRES ANNÉES, BIEN AU-DESSUS DE LA MOYENNE ET QUE DANS CERTAINS CAS, IL SE CLASSE PARMI LES MEILLEURS AU PAYS. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOUS L'AVIEZ VOUS-MÊME MENTIONNÉ L'AN DERNIER LORS DE NOTRE CONFÉRENCE À HALIFAX.

BIEN QUE CES RÉSULTATS SOIENT ENCOURAGEANTS, ILS NE SE FONDENT PAS SUR GRAND CHOSE ET, À CERTAINS ÉGARDS, NOUS AVONS BIEN DU CHEMIN À FAIRE AVANT MÊME D'EN ARRIVER À LA MOYENNE NATIONALE.

NOUS AVONS PARFOIS L'IMPRESSION QU'OTTAWA ET LES PROVINCES DU CENTRE DU PAYS NE TIENNENT PAS COMPTE DE CE FACTEUR. L'OUEST NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ EN UN SEUL BLOC. IL COMPTE QUATRE PROVINCES AYANT CERTES DES INTÉRÊTS EN COMMUN, MAIS ÉGALEMENT D'IMPORTANTES DIFFÉRENCES.

BIEN ENTENDU, LES INÉGALITÉS QUI CARACTÉRISENT LA REPRISE ÉCONOMIQUE, TANT DANS L'OUEST QUE PARTOUT AILLEURS AU PAYS, TÉMOIGNENT BIEN DE CES DIFFÉRENCES.

IL EXISTE TOUJOURS UN ÉCART DE PRÈS DE 15 POINTS DE POURCENTAGE DANS LES TAUX DE CHÔMAGE DES PROVINCES AYANT LES MEILLEURS ET LES MOINS BONS RÉSULTATS. CERTAINS PRÉVOIENT MÊME QUE CET ÉCART S'ÉLARGIRA AU COURS DE L'ANNÉE PROCHAINE. EN OUTRE, ON NE S'ENTEND PAS AU SUJET DES PRÉVISIONS CONCERNANT LA CROISSANCE RÉELLE DE LA PRODUCTION POUR 1987.

CERTAINES AUTRES STATISTIQUES PERMETTENT DE CONSTATER LES PRESSIONS DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES QUE LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ONT À SUBIR EN RAISON DE LEUR BUDGET AINSI QUE LES GRANDES DIFFÉRENCES QUI EXISTENT ENTRE LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES, À L'ÉGARD DE CERTAINS INDICATEURS FISCAUX, NOTAMMENT LES DÉFICITS, LES TAUX D'IMPOSITION ET LES COTES DE CRÉDIT. IL VA SANS DIRE QUE LES RÉSULTATS DES PETITES PROVINCES CANADIENNES SONT LOIN D'ÊTRE PARMI LES MEILLEURS.

PLUS TARD, J'AIMERAIS VOUS PARLER DES RENSEIGNEMENTS INQUIÉTANTS QUI SONT PARUS RÉCEMMENT ET SELON LESQUELS, EN DÉPIT DE CERTAINES AUGMENTATIONS ANNUELLES INSIGNIFIANTES, LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA PÉRÉQUATION DIMINUE PAR RAPPORT AU PRODUIT NATIONAL BRUT ET L'AIDE ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL SE CONCENTRE DÉSORMAIS DANS LE CENTRE DU PAYS.

DANS NOTRE EXAMEN DE L'ÉTAT DE LA FÉDÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE, IL FAUT S'INTERROGER SUR CES TENDANCES AFIN DE DÉTERMINER SI ELLES FAVORISENT LE GENRE DE "RÉCONCILIATION NATIONALE" SOUHAITÉE DE TOUS ET SI ELLES SONT CONFORMES À NOS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE ET ÉQUILIBRÉ.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LORS DE LA CONFÉRENCE QUI A EU LIEU PLUS TÔT CETTE ANNÉE À EDMONTON, LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX ONT FAIT UNE DÉCLARATION CONJOINTE FERME AU SUJET DES DISPARITÉS RÉGIONALES. À CE MOMENT, NOUS AVIONS CONVENU QU'IL FALLAIT REDOUBLER D'EFFORTS, À L'ÉCHELLE NATIONALE, POUR RÉGLER LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES. LE COMMUNIQUÉ MENTIONNAIT ÉGALEMENT CE QUI SUIT :

> "LES PROGRÈS ACCOMPLIS À CET ÉGARD AU COURS DES ANNÉES 70 ONT ÉTÉ AMOINDRIS PAR LA RÉCESSION DE 1982 ET LE DÉCLIN DES INDUSTRIES DE MATIÈRES PREMIÈRES. DE PLUS, LES COUPURES EFFECTUÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'ENDROIT DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DEPUIS 1980 N'ONT FAIT QU'ACCENTUER LES INÉGALITÉS.
>
> LES PREMIERS MINISTRES ONT SIGNALÉ L'IMPORTANCE DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AINSI QUE DES DÉPENSES FÉDÉRALES DIRECTES DANS LA POURSUITE D'UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ÉQUITABLE ET ÉQUILIBRÉ."

CET APRÈS-MIDI, LORSQUE NOUS TRAITERONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, JE ME PENCHERAI SÛREMENT SUR CES QUESTIONS.

AU COURS DES DEUX PROCHAINS JOURS, J'ESPÈRE ÉGALEMENT QUE NOUS AURONS LE TEMPS DE POURSUIVRE LES DISCUSSIONS QUE NOUS AVIONS ENTREPRISES AU SUJET DE LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE ET, ÉVENTUELLEMENT, D'ÉLIMINER LA CONCURRENCE ARTIFICIELLE ET INUTILE QUE SE FONT LES PROVINCES DANS LE BUT D'ATTIRER DES INVESTISSEMENTS. D'AILLEURS, UN COMMUNIQUÉ ÉMIS PAR LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES DE L'OUEST EN MAI DERNIER ÉNONÇAIT CE QUI SUIT : "LES PREMIERS MINISTRES ONT CONVENU QU'IL IMPORTE D'ÉLIMINER LES "GUERRES INUTILES DE SOUMISSION" ENTRE LES PROVINCES QUI SE DISPUTENT D'IMPORTANTS PLACEMENTS DE CAPITAL."

LA POLITIQUE INCITANT À "QUÉMANDER CHEZ LE VOISIN" NE RIME À RIEN ET NUIT MÊME À L'OBTENTION DE RÉSULTATS POSITIFS EN TOUT TEMPS SAUF LORSQUE NOS RESSOURCES FINANCIÈRES SE FONT RARES ET LORSQUE D'AUTRES QUESTIONS NOUS DIVISENT, DE TELLES GUERRES SONT TOUT SIMPLEMENT DESTRUCTRICES.

IL SEMBLE QU'ON COMMENCE À ACCOMPLIR CERTAINS PROGRÈS TANGIBLES EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION DES OBSTACLES NUISANT AUX ÉCHANGES INTERPROVINCIAUX. À MON AVIS, C'EST UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION. BIEN ENTENDU, CES OBSTACLES RÉSULTENT PRINCIPALEMENT D'UN MANQUE DE PRINCIPES DIRECTEURS NATIONAUX VISANT À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

"L'ÉQUITÉ" ET LA DÉCISION SE RAPPORTANT AUX CF-18

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'AI PARLÉ PRÉCÉDEMMENT DE LA DÉCISION QUE VOUS AVEZ PRISE AU SUJET DU CONTRAT DES CF-18 ET DE L'IMPORTANCE QU'ELLE REVÊT POUR LES MANITOBAINS.

CET AFFAIRE A TÉMOIGNÉ ET TÉMOIGNE TOUJOURS DES FRUSTRATIONS QUE NOUS RESSENTONS DEPUIS DES DIZAINES D'ANNÉES DANS L'OUEST DU CANADA LORSQUE NOUS CONSTATONS QUE DES POLITIQUES NATIONALES FAVORISENT LE CENTRE DU PAYS ET QUE NOS POSSIBILITÉS ET PRIORITÉS SONT RELÉGUÉES AU SECOND PLAN OU PASSENT APRÈS CELLES DES PROVINCES ET RÉGIONS QUI PÈSENT LOURD DANS LA BALANCE ÉLECTORALE.

JE N'AI PAS L'INTENTION DE VOUS DRESSER LA LISTE DES DÉBOIRES QU'ONT ESSUYÉS LES HABITANTS DE L'OUEST DU CANADA ET, QUANT À CELA, LES PROVINCES SITUÉES DE CHAQUE CÔTÉ DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC, CAR CE NE SERAIT PAS TRÈS UTILE.

MAIS JE DOIS CEPENDANT DIRE QUE NOMBRES DE CES DÉCEPTIONS SONT RÉELLES ET QU'ELLES N'ONT PAS ÉTÉ ÉLIMINÉES.

L'ACTUEL GOUVERNEMENT FÉDÉRAL NOUS AVAIT PROMIS D'ÉTUDIER LES QUESTIONS D'UNE FAÇON QUI SERAIT JUSTE ET POSITIVE.

CERTAINES PARTIES DU PAYS ONT PEUT-ÊTRE EU DROIT À UNE TELLE INTERVENTION, MAIS NOUS N'AVONS PAS L'IMPRESSION QUE CELA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS.

IL Y A DEUX ANS DE CELA, AU MOIS DE NOVEMBRE, NOUS AVIONS ÉTÉ GRANDEMENT DÉÇUS PAR LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE LAISSER TOMBER UN PROJET DE 40 MILLIONS DE DOLLARS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'INSTALLATIONS FÉDÉRALES POUR LA RECHERCHE INDUSTRIELLE À WINNIPEG. IL S'AGISSAIT DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE EN PRODUCTION INDUSTRIELLE À LA PLACE DES SCIENCES CANADA. PUIS, ON A DÉCIDÉ D'ARRÊTER LES TRAVAUX DE REVITALISATION DONT AVAIT FORT BESOIN LE PORT DE CHURCHILL ET LE RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL ROULANT ESSENTIEL AU DÉPLACEMENT DU GRAIN DANS LE PORT. PLUS TARD, ON A DÉCIDÉ D'ÉTUDIER DE NOUVEAU CES DEUX DÉCISIONS, MAIS JE DOUTE BEAUCOUP QU'ON CHANGE D'IDÉE.

LA DÉCISION SE RAPPORTANT À LA PLACE DES SCIENCES CANADA A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT DIFFICILE À ACCEPTER PUISQU'ELLE PORTAIT PRÉCISÉMENT SUR NOTRE STRATÉGIE INDUSTRIELLE. EN OUTRE, LE MANITOBA SEMBLAIT DIRECTEMENT VISÉ PAR CETTE DÉCISION, PUISQUE LES AUTRES PROJETS FÉDÉRAUX DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT PRÉVUS AILLEURS AU CANADA SE SONT CONCRÉTISÉS. JUSQU'À CE JOUR, LA PLACE DES SCIENCES CANADA DEMEURE PRESQUE VIDE.

LORSQUE CES DÉCISIONS ONT ÉTÉ RENDUES PUBLIQUES, DE NOMBREUX MANITOBAINS SE SONT SOUVENUS D'UN GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI VINGT ANS AUPARAVANT AVAIT ABÎMÉ LA TRAME INDUSTRIELLE DE NOTRE ÉCONOMIE EN FERMANT LES YEUX SUR UN DÉPLACEMENT EN MASSE VERS MONTRÉAL DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES AÉRONEFS DE LA SOCIÉTÉ AIR CANADA. CERTAINS CHIFFRES ME PORTENT À CROIRE QUE CETTE DÉCISION REPRÉSENTE AUJOURD'HUI UNE PERTE D'ENVIRON 5 000 EMPLOIS DIRECTS ET 5 000 EMPLOIS INDIRECTS, SOIT 10 000 EMPLOIS QUE LE MANITOBA AURAIT PU OFFRIR À SES TRAVAILLEURS.

MALGRÉ CELA, LES MANITOBAINS ONT CONTINUÉ DE DÉPLOYER BIEN DES EFFORTS DANS L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE ET ONT RÉUSSI À RÉUNIR DES COMPÉTENCES DE CATÉGORIE INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ENTRETIEN DES AÉRONEFS. DANS LE PROCESSUS DES SOUMISSIONS POUR LES CF-18, NOUS AVONS PROUVÉ QUE NOUS POUVIONS NOUS MESURER AUX MEILLEURS ET QUE DU SEUL POINT DE VUE DU MÉRITE, NOUS POUVIONS GAGNER.

MAIS QUE S'EST-IL PASSÉ EN RÉALITÉ? ON NOUS A IMPOSÉ UNE DÉCISION POLITIQUE SELON LAQUELLE LE TRAVAIL SERAIT MIEUX ACCOMPLI AILLEURS. À NOTRE AVIS, C'ÉTAIT LÀ UNE DÉCISION INTUITIVE FONDÉE SUR DES CRITÈRES QUI SELON NOUS RESSEMBLAIENT ÉTRANGEMENT À UNE TENTATIVE D'EXPLICATION.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, DE NOMBREUX CHEFS D'ENTREPRISE ET DE SYNDICAT DU MANITOBA VOUS ONT PRIÉ DE LEUR EXPLIQUER QUELLES ÉTAIENT LES INCIDENCES DE CETTE DÉCISION SUR L'AVENIR DE NOTRE PROVINCE. ILS VEULENT SAVOIR SI ELLE SIGNIFIE QU'ON NE SERA PLUS JAMAIS TRAITÉ ÉQUITABLEMENT. QUOI QU'IL EN SOIT, DU MOMENT QUE NOTRE PROVINCE VEUT MODIFIER L'ORDRE ÉTABLI, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SE SENT OBLIGÉ D'INTERVENIR POUR CONSERVER LE STATU QUO.

MONSIEUR LE PRMIER MINISTRE, SI LA DÉCISION SE RAPPORTANT AUX CF-18 A CAUSÉ AUTANT D'ÉMOIS AU MANITOBA, C'EST QU'ELLE NOUS EST APPARUE INJUSTE.

ON NOUS A SOUVENT DIT QUE LES DÉCISIONS ÉCONOMIQUES FAVORISANT D'AUTRES PROVINCES OU D'AUTRES RÉGIONS QUE LE MANITOBA DEVAIENT ÊTRE PRISES EN RAISON DE PRÉSUMÉES "FORCES DU MARCHÉ". MAIS AU MOMENT OÙ CES FORCES DU MARCHÉ JOUENT EN NOTRE FAVEUR, ON NOUS ANNONCE QU'IL FAUT TENIR COMPTE D'AUTRES ÉLÉMENTS.

DEPUIS DEUX CENTS ANS, LES ÉCONOMISTES TENANTS DU LAISSEZ-FAIRE SONT D'AVIS QUE LA RÉPARTITION LA PLUS RATIONNELLE ET EFFICACE POSSIBLE DES RESSOURCES SE FAIT PAR LA "MAIN INVISIBLE". IL SEMBLE TOUTEFOIS QU'AU CANADA, IL EXISTE DEUX MAINS INVISIBLES, LA DEUXIÈME SE TROUVANT À OTTAWA.

PERMETTEZ-MOI DE M'EXPLIQUER. NOTRE GOUVERNEMENT NE CROIT PAS QUE CETTE PRÉSUMÉE "MAIN INVISIBLE" GARANTISSE TOUJOURS LA BONNE DÉCISION. SI NOS ANCÊTRES NE S'ÉTAIENT PRÉOCCUPÉS QUE DES FORCES DU MARCHÉ, LE CANADA, PAYS QUI S'ÉTEND AUJOURD'HUI D'UN OCÉAN À L'AUTRE, N'AURAIT PROBABLEMENT PAS VU LE JOUR. PAR AILLEURS, NOUS CROYONS QUE LORSQUE DES GOUVERNEMENTS INTERVIENNENT DANS DES DÉCISIONS CONCERNANT LE MARCHÉ, ILS DOIVENT LE FAIRE EN RESPECTANT DES RÈGLES FONDAMENTALES CLAIREMENT DÉFINIES ET ÉQUITABLES.

ALORS ... QUE POUVONS-NOUS FAIRE MAINTENANT PAR RAPPORT AUX PRÉOCCUPATIONS QUE J'AI SOULEVÉES?

PREMIÈREMENT, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE MANITOBA DOIVENT RÉGLER SANS TARDER UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS PRÉCISES. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ... J'ESPÈRE QUE NOUS POURRONS BIENTÔT CONVENIR D'UNE DATE POUR NOTRE PROCHAINE RÉUNION À WINNIPEG, DÈS LE DÉBUT DE LA NOUVELLE ANNÉE.

EN FAISANT ABSTRACTION DE NOS PRÉOCCUPATIONS PRÉCISES, J'AIMERAIS BIEN SAVOIR SI LES AUTRES PREMIERS MINISTRES CROIENT, EUX AUSSI, QU'IL Y AURAIT LIEU D'ESSAYER DE TROUVER UNE NOUVELLE FORMULE PLUS ÉQUITABLE DE PRISE DE DÉCISION EN CE QUI A TRAIT À L'ADJUDICATION DES GRANDS MARCHÉS PUBLICS, COMME CELUI DU CF-18.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL A MENTIONNÉ, ME SEMBLE-T-IL, QU'IL AVAIT L'INTENTION DE PRÉSENTER UN RAPPORT SUR LA PROCÉDURE ADOPTÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE À CET ÉGARD VERS LA FIN DE L'ANNÉE PROCHAINE. J'AIMERAIS TOUTEFOIS QUE NOS GOUVERNEMENTS ÉTUDIENT CERTAINES OPTIONS BIEN AVANT CETTE DATE.

LES MINISTRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ONT DÉJÀ DISCUTÉ DE CETTE QUESTION, MAIS JE SOUHAITERAIS VOIR UN EXAMEN PLUS DIRECT DES POLITIQUES D'APPELS D'OFFRES ET D'APPROVISIONNEMENT, SUIVI DE RECOMMANDATIONS ÉTOFFÉES SUR DE NOUVEAUX MÉCANISMES PLUS ACCEPTABLES AUXQUELLES NOUS, LES PREMIERS MINISTRES, POURRIONS DONNER SUITE À NOTRE CONFÉRENCE DE L'AN PROCHAIN OU MÊME PLUS TÔT, SI POSSIBLE. À CE TITRE, IL CONVIENDRAIT PEUT-ÊTRE DE CONSTITUER UN GROUPE OU UNE COMMISSION DE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE, EN QUELQUE SORTE UN OMBUDSMAN POUR LES GROS CONTRATS.

QUANT À NOUS, NOUS SERIONS TOUT À FAIT DISPOSÉS À SOUMETTRE NOTRE PROPRE POLITIQUE D'ACHAT À UN TEL EXAMEN, ET NOUS SOMMES D'AVIS QUE LE SECTEUR PRIVÉ DEVRAIT Y PARTICIPER PLEINEMENT ET DIRECTEMENT.

L'OBJECTIF GLOBAL DE CE SYSTÈME SERAIT D'ASSURER L'ADOPTION DE RÈGLES AUSSI ÉQUITABLES, CLAIRES ET BIEN COMPRISES QUE POSSIBLE POUR TOUTES LES PARTIES DU CANADA, DE FAÇON QUE TOUTES LES PROVINCES, GRANDES ET PETITES, PUISSENT ÊTRE ASSURÉES DU PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ.

LORSQU'IL Y A LIEU D'ACCORDER UNE CERTAINE LATITUDE AUX GOUVERNEMENTS, IL FAUDRAIT L'INDIQUER TRÈS CLAIREMENT, ET PRÉVOIR UNE CONSULTATION ET DES ÉCHANGES AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION.

L'UNE DE NOS PLUS GRANDES PRÉOCCUPATIONS, AU MANITOBA, EST QUE NOUS NE VOULONS PAS QU'UNE DÉCISION COMME CELLE QUI A ÉTÉ PRISE POUR LES CF-18 SE REPRODUISE ... NI POUR NOUS, NI POUR AUCUNE AUTRE PROVINCE.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES AURONT ENCORE BEAUCOUP DE CHOIX DIFFICILES À FAIRE, MAIS NOUS DEVONS NOUS ASSURER QUE CES CHOIX SONT FAITS EN TOUTE ÉQUITÉ.

NOUS VOUS OFFRONS NOTRE AIDE EN VUE D'ÉLABORER UN TEL SYSTÈME, ET NOUS ESPÉRONS BIEN QUE VOUS EN PROFITEREZ.

AUTRES QUESTIONS PRINCIPALES D'ÉQUITÉ

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ... LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PEUT ÉGALEMENT TÉMOIGNER DE L'ENGAGEMENT QU'IL A PRIS FACE À L'ÉQUITÉ EN PRENANT LE PLUS TÔT POSSIBLE DES MESURES POUR RÉGLER PLUSIEURS DES GRANDES QUESTIONS DONT NOUS DISCUTERONS AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

- PREMIÈREMENT -- LES ACCORDS FISCAUX, ET PLUS PRÉCISÉMENT LA PÉRÉQUATION.

  CE PROGRAMME NATIONAL EST L'UNE DES PLUS IMPORTANTES MESURES D'UNIFICATION AU CANADA. ON LE QUALIFIE MÊME DE "PIERRE ANGULAIRE DE LA CONFÉDÉRATION", ET IL EST MAINTENANT ENCHÂSSÉ DANS NOTRE CONSTITUTION.

  EN AOÛT DERNIER À EDMONTON, LES DIX PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX ONT INSISTÉ AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AFIN QU'IL S'ASSURE QUE LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION RÉPOND À SES OBJECTIFS CONSTITUTIONNELS, MAIS ONT ÉGALEMENT EXPRIMÉ LEURS PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DES MODIFICATIONS PERTURBATRICES ET UNILATÉRALES QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL Y A APPORTÉES. DANS NOS COMMUNIQUÉS, NOUS AVONS RAPPELÉ QUE NOUS CONSIDÉRIONS "LA DIMINUTION ACTUELLE DE LA CROISSANCE DES PAIEMENTS FÉDÉRAUX AU TITRE DES PROGRAMMES SOCIAUX COMME UNE MESURE TEMPORAIRE ET QU'IL ÉTAIT IMPORTANT QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ASSURE LES PROVINCES D'UN FINANCEMENT ADÉQUAT POUR CES PROGRAMMES."

IL Y A CINQ ANS, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PRÉCÉDENT A MODIFIÉ SENSIBLEMENT LA FORMULE DE PÉRÉQUATION POUR RÉDUIRE LES COÛTS. IL EN EST RÉSULTÉ UNE BAISSE IMPORTANTE DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION PAR RAPPORT AU PRODUIT NATIONAL BRUT; CEUX-CI SONT PASSÉS DE PLUS DE 1,3 P. 100 DU PNB À ENVIRON 1 P. 100 DU PNB. EN FAIT, SELON LES ESTIMATIONS FÉDÉRALES ACTUELLES, ON PRÉVOIT UNE DIMINUTION DE 700 MILLIONS DE DOLLARS AU TITRE DE LA PÉRÉQUATION POUR 1987-1988, PAR RAPPORT AU CHIFFRE DE 6,2 MILLIARDS DE DOLLARS PRÉVU DANS LES PLANS FINANCIERS FÉDÉRAUX DE NOVEMBRE 1984. DERNIÈREMENT, LE PRÉSENT GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A PROPOSÉ QUELQUES "AMÉLIORATIONS TECHNIQUES" POUR AJOUTER ENVIRON UNE FRACTION DE 1 P. 100 AU BUDGET DU PROGRAMME, MAINTENANT RÉDUIT, AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES. CES AMÉLIORATIONS N'AIDENT PAS LES PROVINCES MOINS NANTIES À COMPENSER POUR LES COUPURES FINANCIÈRES IMPOSÉES DANS LE PROJET DE LOI C-96 DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

AINSI, POUR L'AN PROCHAIN, LE MANITOBA ACCUSERA UN DÉFICIT ABSOLU DE 43 MILLIONS DE DOLLARS AU TITRE DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION, LEQUEL TIENT COMPTE DES "MODIFICATIONS TECHNIQUES", ET CE, MALGRÉ DES BESOINS SANS CESSE CROISSANTS. JE CROIS QUE VOTRE PROPRE MINISTRE DES FINANCES VOUS DIRA, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QU'UNE FOIS DE PLUS, LE MANITOBA EST LA SEULE PROVINCE RECEVANT DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION À FAIRE FACE À UNE BAISSE L'AN PROCHAIN.

VOTRE GOUVERNEMENT, TOUT COMME CELUI DE VOTRE PRÉDÉCESSEUR, NOUS A ACCORDÉ QUELQUES MESURES COMPENSATRICES DEPUIS L'ABOLITION DE LA FORMULE DE LA MOYENNE NATIONALE EN 1982. MALHEUREUSEMENT, NOUS CONTINUERONS À AVOIR BESOIN D'UN TEL GENRE D'APPUI POUR LES PROCHAINES ANNÉES, À MOINS QUE L'ON NE PRENNE DES DISPOSITIONS PLUS ÉQUITABLES.

À MAINTES REPRISES, LES PETITES PROVINCES ONT ESSAYÉ DE FAIRE VALOIR QUE LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION "N'EST PAS" UN PROGRAMME COMME LES AUTRES ... QUE L'ON NE SE CONFORME PAS À L'UTILISATION DE LA FORMULE PRÉVUE DANS LA CONSTITUTION, ET QUE L'ÉCART S'ÉLARGIRA DE PLUS EN PLUS AU COURS DES ANNÉES À VENIR, TANT POUR LE MANITOBA QUE POUR LES AUTRES PROVINCES BÉNÉFICIAIRES.

IL EST QUESTION D'UN PROGRAMME VISANT À FAIRE EN SORTE QUE LES SERVICES PUBLICS DANS LES PROVINCES "DÉMUNIES" ATTEIGNENT UN NIVEAU RAISONNABLEMENT COMPARABLE À CELUI DES AUTRES RÉGIONS DU PAYS. CET ÉNONCÉ EST D'UNE IMPORTANCE VITALE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ... ET C'EST LÀ LE GENRE D'ÉQUITÉ DONT NOUS AVONS ABSOLUMENT BESOIN POUR MAINTENIR NOTRE CONSENSUS NATIONAL.

AU NOM DE L'ÉQUITÉ, LA PART DES RESSOURCES QUE LE CANADA CONSACRE À LA PÉRÉQUATION DEVRAIT TOUT AU MOINS REVENIR À CE QU'ELLE ÉTAIT IL Y A CINQ ANS.

À CETTE FIN, LES MINISTRES DES FINANCES DEVRAIENT ÉLABORER ENSEMBLE, DE TOUTE URGENCE, DES OPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS, ET NOUS EN FAIRE RAPPORT AVANT LA FIN DE L'ANNÉE.

POUR CE QUI EST DE LA RÉFORME FISCALE, LE GOUVERNEMENT DU CANADA A AFFIRMÉ AVEC INSISTANCE QUE LE PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ SERA RESPECTÉ.

IL S'AGIT LÀ D'UN ENGAGEMENT ENCOURAGEANT, ATTENDU DEPUIS LONGTEMPS.

NOUS SOMMES TOUTEFOIS D'AVIS QUE, SI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL VEUT VRAIMENT S'ENGAGER À AMÉLIORER L'ÉQUITÉ DU RÉGIME FISCAL, EN FAIT, S'ASSURER QUE LES CANADIENS RICHES ET LES GRANDES SOCIÉTÉS ASSUMENT UNE PART PLUS JUSTE DES COÛTS DES SERVICES PUBLICS PAR LEURS TAXES, IL DOIT ALORS EN FAIRE LA PREUVE DE FAÇON POSITIVE ET CONVAINCANTE EN GELANT LES DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DES GAINS EN CAPITAL SUPPLÉMENTAIRES POUR LES CANADIENS RICHES, DE MÊME QUE LES RÉDUCTIONS DES TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS, PRÉVUES POUR L'AN PROCHAIN.

L'ÉQUITÉ POUR LES PETITES PROVINCES EST ÉGALEMENT UN ASPECT DE LA RÉFORME FISCALE QUI NÉCESSITERA D'ÉTROITES CONSULTATIONS. ON S'INQUIÈTE DE CE QUE CERTAINES OPTIONS POURRAIENT OBLIGER LES PROVINCES ET LES RÉGIONS LES MOINS NANTIES À SUPPORTER UNE PART DU FARDEAU FISCAL TOTAL PLUS IMPORTANTE QU'À L'HEURE ACTUELLE. NOUS AIMERIONS BEAUCOUP AVOIR L'ASSURANCE QUE L'ON PRÉVOIERA, À L'ÉTAPE FINALE DE LA RÉFORME FISCALE, DES MESURES APPROPRIÉES VISANT À CORRIGER DE TELLES INJUSTICES POUR LES RÉGIONS.

L'ÉQUITÉ POUR LES PETITES PROVINCES EST ÉGALEMENT UN ASPECT SOUS-JACENT IMPORTANT DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES. VOILÀ POURQUOI LES PROVINCES ONT INSISTÉ AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR QU'IL RESPECTE SON ENGAGEMENT VISANT À GARANTIR "LA PLEINE PARTICIPATION DES PROVINCES" AUX NÉGOCIATIONS.

JE SAIS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QUE NOUS DISCUTERONS DES QUESTIONS COMMERCIALES EN PRIVÉ. JE ME SENS TOUTEFOIS L'OBLIGATION DE SOULEVER ICI LA QUESTION DE VOTRE PROJET DE LOI SUR LES BREVETS POUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ... POUR VOUS FAIRE SAVOIR QUE LE MANITOBA S'Y OPPOSE ... ET POUR VOUS PRIER DE LE RETIRER.

CETTE MESURE AURA INÉVITABLEMENT DES RÉPERCUSSIONS NÉGATIVES SUR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX QUI ADMINISTRENT DES PROGRAMMES D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS, EN DÉPIT D'UNE DISPOSITION PARTIELLE DE "PROTECTION" À COURT TERME, MAIS NOTRE PRINCIPAL ARGUMENT À CE SUJET EST QUE CE PROJET DE LOI TOUCHERA LES PERSONNES ÂGÉES ET LES CANADIENS À FAIBLE REVENU, QUI ONT BEAUCOUP PROFITÉ PAR LE PASSÉ DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES GÉNÉRIQUES, D'UN COÛT MOINDRE.

ON NE DEVRAIT SÛREMENT PAS SE FONDER SUR LES PRESSIONS EXERCÉES PAR LES MULTINATIONALES PHARMACEUTIQUES, QUI RÉALISENT D'IMMENSES PROFITS, POUR ÉTABLIR UNE POLITIQUE NATIONALE À CET ÉGARD. ON A DÉJÀ MENTIONNÉ AUPARAVANT QUE CERTAINES DES SOCIÉTÉS QUI SONT APPELÉES À TIRER PROFIT DE VOTRE NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES SONT CELLES-LÀ MÊME QUI ONT VENDU À FORT PRIX DES PRODUITS CHIMIQUES, FERTILISANTS ET DÉSHERBANTS, AUX AGRICULTEURS CANADIENS PENDANT DE NOMBREUSES ANNÉES.

IL N'EST PAS ÉTONNANT DE VOIR QUE CERTAINES DE CES ENTREPRISES EXERCENT DE FORTES PRESSIONS POUR QUE L'ON AJOUTE LA QUESTION DES "DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE" AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES; ELLES POURRAIENT ALORS ÉTENDRE LEURS DROITS DE CULTIVATEURS DE PLANTES À DE NOUVELLES VARIÉTÉS DE SEMENCES, ET SE TAILLER AINSI UNE PLACE PLUS GRANDE DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE.

LA QUESTION D'ÉQUITÉ SE POSE ÉGALEMENT DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, C'EST-À-DIRE FACE AU TRAITEMENT GÉNÉRAL DONT BÉNÉFICIENT NOS PRODUCTEURS AGRICOLES.

AU NOM DE L'ÉQUITÉ, ON DEMANDAIT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'AUGMENTER CONSIDÉRABLEMENT LES FONDS ACCORDÉS AUX AGRICULTEURS CANADIENS SOUS FORME DE PAIEMENTS D'APPOINT, ET ON LUI DEMANDE MAINTENANT D'ANNONCER DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS COMMENT ET QUAND CES PAIEMENTS SERONT VERSÉS.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PEUT ÉGALEMENT FAIRE LA PREUVE DE SON ENGAGEMENT FACE À L'ÉQUITÉ ENVERS LES PETITES PROVINCES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

J'AI EXPRIMÉ PLUS TÔT MES PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DE DONNÉES RÉVÉLANT QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SEMBLE MAINTENANT FAVORISER LE CENTRE DU CANADA POUR CE QUI EST DE L'AIDE À L'INDUSTRIE.

J'AI ÉGALEMENT EXPRIMÉ DES PRÉOCCUPATIONS SEMBLABLES AU SUJET DES NOUVELLES TENDANCES DANS L'ATTRIBUTION DES AUTRES FORMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. UNE SOLUTION POSSIBLE, COMME L'A PROPOSÉ LE MINISTRE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU MANITOBA IL Y A QUELQUES SEMAINES, SERAIT D'ÉTABLIR UNE FORMULE DE "FINANCEMENT GLOBAL" AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL, ASSORTIE DE RÈGLES BIEN PRÉCISES QUANT AUX ATTRIBUTIONS. COMME POUR BIEN D'AUTRES ASPECTS DE L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE, IL IMPORTE NON SEULEMENT D'ÊTRE JUSTE, MAIS ÉGALEMENT DE PARAÎTRE JUSTE.

JE REMARQUE QUE LES PREMIERS MINISTRES DE L'ATLANTIQUE SEMBLENT ÊTRE ENCOURAGÉS PAR CERTAINES MESURES RÉCENTES VISANT À INJECTER PLUS D'ARGENT DANS CETTE RÉGION ET À Y AMÉLIORER LA COORDINATION DES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT. ÉVIDEMMENT, ILS SE SONT DU MÊME COUP MONTRÉS TRÈS INQUIETS AU SUJET DE MODIFICATIONS QUI POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES AU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE ET QUI MINERAIENT LES EFFETS POSITIFS DES NOUVELLES MESURES FÉDÉRALES.

JE CONVIENS AVEC CERTAINS DE MES COLLÈGUES DES AUTRES PROVINCES QU'IL IMPORTE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONSULTE LES PROVINCES AVANT DE DÉCIDER DE RÉDUIRE LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORGET.

LA POLITIQUE FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE TRANSPORT DOIT ÉGALEMENT ÊTRE APPLIQUÉE EN TOUTE JUSTICE AUX PROVINCES ET AUX RÉGIONS LES PLUS PETITES. À CET ÉGARD, J'INVITE LE GOUVERNEMENT DU CANADA À TENIR COMPTE DES ASPECTS NÉGATIFS, TOUT PARTICULIÈREMENT POUR LES PETITES LOCALITÉS DES RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES, DE SA SOI-DISANT POLITIQUE DE DÉRÉGLEMENTATION DES SERVICES AÉRIENS ET DE SES PROJETS CONNEXES VISANT À COUPER L'AIDE AUX AÉROPORTS. UN TRÈS GRAND NOMBRE DE MUNICIPALITÉS SE SONT OPPOSÉES À CES COUPURES, D'AUTANT PLUS QU'ELLES SURVIENNENT À UN MOMENT OÙ LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET LES ADMINISTRATIONS LOCALES, EN PARTICULIER DANS LES PLUS PETITES PROVINCES, SONT INCAPABLES DE RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS EN MATIÈRE DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE.

UNE QUESTION EN PARTICULIER NOUS PRÉOCCUPE AU MANITOBA, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, SOIT L'AVENIR DU PORT DE CHURCHILL ET LA VOLONTÉ POLITIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ASSURER LA VIABILITÉ DE CE PORT DE MER DU NORD. JE VOUS RECOMMANDE DE LIRE À CE SUJET LE COMMUNIQUÉ ÉMIS PAR LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES DE L'OUEST À NOTRE DERNIÈRE CONFÉRENCE, TENUE À SWAN RIVER, AU MOIS DE MAI 1986.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ... JE VOUS RECOMMANDE ÉGALEMENT DE PRENDRE CONNAISSANCE DE LA PROPOSITION QUE JE VOUS AI PRÉSENTÉE IL Y A PRÈS DE SIX MOIS, AU NOM DES AUTRES PREMIERS MINISTRES DE L'OUEST, AU SUJET DE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE EXTRAORDINAIRE SUR LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS L'OUEST. BIEN QUE NOUS AYONS ÉTÉ ENCOURAGÉS DU FAIT QUE VOUS AYEZ FAIT ÉTAT DE L'OBJECTIF DE DIVERSIFICATION DANS L'OUEST DANS VOTRE DISCOURS DU TRÔNE DU 1er OCTOBRE, NOUS AVIONS ESPÉRÉ RECEVOIR UNE RÉPONSE PRÉCISE QUANT À NOTRE PROJET DE CONFÉRENCE.

CERTAINES PERSONNES ONT LAISSÉ ENTENDRE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AVAIT DÉJÀ ASSEZ FAIT POUR L'OUEST CANADIEN, MAIS JE NE CROIS PAS QUE CE POINT DE VUE SOIT PARTAGÉ ICI, DANS L'OUEST.

VOUS VOUS RAPPELLEREZ SANS DOUTE QUE JE VOUS AI ÉCRIT, EN TANT QUE PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DE L'OUEST DE CETTE ANNÉE, POUR VOUS PROPOSER LA FORMATION D'UN COMITÉ DIRECTEUR DES MINISTRES CHARGÉ DE PRÉPARER UNE CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR L'OUEST. JE CROIS QU'IL VAUT ENCORE LA PEINE D'Y SONGER.

ENFIN, PERMETTEZ-MOI D'ABORDER LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES, UN OBJECTIF CLAIREMENT DÉFINI PAR RAPPORT AU PRINCIPE D'ÉQUITÉ, MAIS UN OBJECTIF QU'ON EST ENCORE LOIN D'AVOIR ATTEINT.

À MAINTES REPRISES, LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA A SOULIGNÉ LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER UN PLAN D'ACTION NATIONAL FORT POUR GARANTIR DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES RELATIVEMENT À L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES AU CANADA. DE PLUS, PENDANT DEUX ANS, NOUS AVONS PROPOSÉ D'INTÉGRER AU PLAN D'ACTION UN PROGRAMME NATIONAL DE GARDE DE JOUR, QUI POURRAIT ÊTRE FINANCÉ À UN COÛT SUPPLÉMENTAIRE RAISONNABLE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET À L'ÉGARD DUQUEL ON POURRAIT PRÉVOIR UNE FORMULE DE PARTAGE DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DE FAÇON À RENDRE CE FARDEAU PLUS JUSTE POUR LES PETITES PROVINCES.

VOILÀ LE GENRE DE PRINCIPE QU'ON AVAIT L'HABITUDE D'APPLIQUER À PLUSIEURS AUTRES GRANDS PROGRAMMES NATIONAUX À L'ÉPOQUE DU "FÉDÉRALISME COOPÉRATIF".

JE SUIS HEUREUX DE VOIR QUE NOUS AURONS L'OCCASION DE DISCUTER ASSEZ LONGUEMENT DE CETTE QUESTION DEMAIN MATIN.

ENTRE TEMPS, JE DEMANDERAIS TOUTEFOIS AU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE DISTRIBUER CERTAINS DOCUMENTS DE BASE ET CERTAINS ÉNONCÉS DE PRINCIPES QUE NOUS AVONS PRÉPARÉS SUR L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES, AINSI QUE SUR D'AUTRES ÉLÉMENTS CLÉS DONT J'AI DÉJÀ PARLÉ.

JE SERAIS HEUREUX DE RECEVOIR LES COMMENTAIRES DES AUTRES PREMIERS MINISTRES AU SUJET DE CES DOCUMENTS PLUS TARD AU COURS DE NOS DISCUSSIONS OU DANS LES SEMAINES ET LES MOIS À VENIR.

VOUS NOTEREZ QU'ON Y MET TOUT PARTICULIÈREMENT L'ACCENT SUR LA QUESTION DE L'ÉQUITÉ ENVERS LES PETITES PROVINCES, PRÉOCCUPATION QUI ORIENTERA ÉGALEMENT LES POSITIONS DE NOTRE GOUVERNEMENT DANS LES ÉCHANGES À VENIR SUR LE COMMERCE ET LA CONSTITUTION.

CONCLUSION

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ... AU MOMENT DE NOTRE RENCONTRE À OTTAWA PLUS TÔT CE MOIS-CI, JE VOUS AI MENTIONNÉ QUE DEPUIS DES DÉCENNIES DÉJÀ, LES GOUVERNEMENTS DU MANITOBA QUI ONT PRÉCÉDÉ LE MIEN ONT ADOPTÉ À PEU PRÈS LA MÊME POSITION QUE NOUS SUR LA QUESTION DE L'ÉQUITÉ ENVERS LES PETITES PROVINCES DE NOTRE CONFÉDÉRATION.

COMME NOUS SOMMES NOUS-MÊMES UNE PETITE PROVINCE, NOUS COMPTONS BEAUCOUP SUR UN GOUVERNEMENT CENTRAL FORT POUR DÉFENDRE NOS INTÉRÊTS.

LE PREMIER MINISTRE JOHN BRACKEN DU MANITOBA EN A DÉJÀ FAIT ÉTAT.
LE PREMIER MINISTRE DUFF ROBLIN DU MANITOBA EN A DÉJÀ FAIT ÉTAT.
LE PREMIER MINISTRE ED SCHREYER DU MANITOBA EN A DÉJÀ FAIT ÉTAT.
LE PREMIER MINISTRE STERLING LYON DU MANITOBA EN A DÉJÀ FAIT ÉTAT.
J'EN AI MOI-MÊME FAIT ÉTAT, ICI MÊME ET AILLEURS.

JE CROIS TOUJOURS FERMEMEMNT QUE L'APPUI QUE NOUS AVONS TOUJOURS MANIFESTÉ ENVERS UN GOUVERNEMENT FÉDÉRAL FORT EST VRAIMENT LA BONNE CHOSE À FAIRE POUR LE MANITOBA, POUR LES AUTRES PETITES PROVINCES, ET POUR NOTRE PAYS.

TOUTEFOIS, À CAUSE DE L'OCTROI DU CONTRAT DES CF-18 ET DE CERTAINES AUTRES DÉCISIONS PRISES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, LE GOUVERNEMENT DU CANADA FORCE NOMBRE D'ENTRE NOUS, TANT DANS NOTRE PROVINCE QUE DANS D'AUTRES PROVINCES, À NOUS INTERROGER SUR LE BIEN-FONDÉ DE NOTRE POSITION, NOUS QUI NE JURIONS QUE PAR UN GOUVERNEMENT NATIONAL FORT.

CE MATIN, J'AI PROPOSÉ AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PLUSIEURS FAÇONS DE NOUS TÉMOIGNER SON ENGAGEMENT ENVERS L'ÉQUITÉ ET DE COMMENCER À REGAGNER LA PARTIE DE NOTRE CONFIANCE QU'IL AVAIT PERDUE.

JE M'ENGAGE PERSONNELLEMENT, ET AU NOM DE MON GOUVERNEMENT, À ME PENCHER AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA SUR CES PRIORITÉS, MALGRÉ NOS DIVERGENCES POLITIQUES.

JE VOUS REMERCIE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/046

ANNUAL CONFERENCE

OF

FIRST MINISTERS

REPORT ON CHALLENGES FACING AGRICULTURE

A NATIONAL AGRICULTURE STRATEGY

LIBRARY
University of Toronto

Vancouver
November 20-21, 1986

The Ministers Responsible for Agriculture in Canada and the provinces are pleased to submit this report to the First Ministers.

Minister of Agriculture
and Food
Ontario

Minister of Agriculture,
Fisheries, and Food
Quebec

Minister of Agriculture
and Marketing
Nova Scotia

Minister of Agriculture
New Brunswick

Minister of Agriculture
Prince Edward Island

Minister of Agriculture and
Fisheries
British Columbia

Minister of Agriculture
Manitoba

Minister of Agriculture
Saskatchewan

Minister of Agriculture
Alberta

Minister of Agricultural
and Northern Development
Newfoundland

Minister of Agriculture
Canada

Foreword

Introduction

In November 1985, the First Ministers identified the serious challenges facing the Canadian agriculture and food industry. The First Ministers, in turn, charged the Ministers Responsible for Agriculture with addressing these challenges and developing a National Agriculture Strategy.

A National Agriculture Strategy

The challenges identified in November 1985 continue to face the Canadian agriculture and food industry. In addition, they have been heightened by the introduction of the 1985 United States Farm Bill and ensuing predatory agriculture and food trade practices by the European Economic Community and the United States. Despite an unfavourable short-term outlook, the resolve of the Canadian agriculture and food sector has remained firm. The quest for new opportunities and new markets continues as Canadians in all facets of the agriculture and food industry strive to recapture prosperity and stability.

In view of this, governments have an obligation to implement a National Agriculture Strategy to assist the industry. Such a strategy must involve a long-term thrust to create a market-based agriculture and food industry, but must also be complemented by short-term measures to bridge temporary difficulties. In working towards this strategy, we have arrived at consensus on a number of principles. These are:

- full recognition of the sharing of jurisdiction;
- government action that is equitable and sensitive to regional economies;
- government action that is market-oriented and promotes the competitiveness of Canadian agriculture, while ameliorating the full hardships facing Canadian farmers exposed to market distortions caused by foreign policies;
- support for family farms in times of substantial need;
- full recognition of the importance of the private sector in developing government programs; and
- effective cooperation among governments.

Based upon these principles, we have worked together, focusing on the following key elements of the National Agriculture Strategy:

- measures to improve farm financial security;
- improved protection against climatic and economic risks;

- soil and water conservation and development efforts to protect and enhance our resource base, thereby guaranteeing agricultural productivity in the future;

- technology development and transfer policies to improve the long-term competitive position of the Canadian agriculture and food industry; and

- improved interprovincial and international agriculture and food trade measures.

The pursuit of an effective National Agriculture Strategy requires the continued cooperation and goodwill of the federal and provincial governments in working with the private sector. In this regard, the efforts of the past months are important steps forward. Many cooperative measures have already been taken to address the challenges identified by the First Ministers, and many others are in progress. We, the Ministers of Agriculture, are committed to ensuring that our programs and policies remain effective. We are also confident that the Canadian agriculture and food community will meet the difficult challenges that lie ahead and successfully take advantage of future opportunities.

Short-Term Farm Income Measures

The Canadian agriculture sector's market conditions have deteriorated rapidly over the past year. Weak international commodity prices, especially for grains, and unstable prices of other commodities, particularly potatoes, have seriously affected the incomes of Canadian farmers. For many commodities, these problems are expected to worsen in 1987 and may continue until the end of the decade. While the concerns about Canadian agriculture expressed by the First Ministers last November remain serious, there is now a clear and urgent need for substantial assistance to address income deficiencies this year. However, the long-term solution lies in the recovery and improved functioning of international commodity markets.

We are, therefore, pleased by the October 3, 1986, announcement by the Prime Minister of Canada, the Right Honourable Brian Mulroney, to implement a national financial assistance plan for Canadian farmers. Such action, which addresses the request stemming from the August meeting of Ministers of Agriculture, should provide the assistance necessary for many Canadian farmers to bridge their short-term problems.

Our combined views have been presented to the Government of Canada, along with our suggestions for short-term national financial assistance. We believe that a significant increase in cash payments to Canadian farmers would reduce the number of farm failures, maintain Canada's competitive position in the international agriculture and food marketplace, and provide a major stimulus for domestic agriculture and rural economies.

As Cabinet Ministers we are all aware of the financial situation each government faces. Although existing federal and provincial programs will provide approximately $4.9 billion in gross direct and indirect assistance to Canadian farmers in 1986, additional help is required. The announcement by the Prime Minister and the subsequent actions of the federal and provincial governments are reassuring for the longer-term outlook. Yet, short-term farm income demands will continue, and we in turn will continue to seek and provide the necessary support to bridge this period of difficulty.

Accepting the Challenge

This attention to urgent and pressing income problems must not detract from efforts to enhance the long-term viability of the Canadian agriculture and food sector. New initiatives can increase net income by lowering costs, developing new markets, reducing barriers to trade and providing new technologies to meet changing market demands. We believe the priorities of all governments must be to ensure that Canadian producers can survive this difficult period of low and erratic world prices. We also believe that members of the agriculture and food sector must survive in a manner that allows them to take advantage of market opportunities as they arise.

The challenges are considerable. We share the concerns of the Canadian agriculture and food industry over its future, and we have developed an action plan to deal with the priorities we have identified. As Ministers of Agriculture we will work within our governments to identify the resources needed to put the plan into place. This action plan reflects our acceptance of the mandate given us by the industry and by the First Ministers. As we implement this National Agriculture Strategy, we will meet the challenges placed before us.

A National Agriculture Strategy for Canada

Introduction

At the First Ministers' Conference of November 1985, discussions on agriculture focused on the immediate and longer-term challenges and opportunities facing Canada's agriculture and food sector. To ensure that these vital issues received urgent attention, the First Ministers asked the Ministers responsible for Agriculture to work together on a national approach to agriculture and food policy that would better meet the needs of this key sector.

The Canadian agriculture and food industry is a pillar of this country's economy. Annual sales exceed $50 billion, and the sector provides stable employment for 12 per cent of the country's labour force in urban and rural Canada. Farm and food exports total approximately $10 billion, representing an increase of 50 per cent during the last decade. In all, agriculture and food products account for one-third of Canada's trade balance.

Although many sectors of the economy have recovered from the recession of the early 1980s, the Canadian agriculture and food industry has been forced to contend with increasing problems. World surpluses of many commodities, the emergence of new global competitors - some of which were former customers - and the predatory price-setting and trade practices of major exporters, such as the European Economic Community and, more recently, the United States, are depressing world commodity prices. The medium-term outlook for the Canadian agriculture and food sector has deteriorated substantially since the 1985 First Ministers' Conference.

The sector is threatened with a crisis of uncertain duration and increasing financial pressure in every region of the country. Net annual farm income in the Western provinces has dropped from an average of $2 billion in 1981-84 to $1.8 billion in 1985. Further income reductions are anticipated through to 1988. A similar situation is occurring in some regions and some commodities in Eastern Canada. Indeed, the real purchasing power of Canadian farmers has declined by an estimated 15 per cent since 1981. Worse still, this crisis extends beyond the primary agriculture sector and could envelop entire segments of rural Canada.

In response to these financial pressures and the economic damage brought about by changing foreign policies, support is required for family farms in these times of substantial need.

Yet, despite the difficulties facing this country's agriculture and food industry, our belief remains firm in the dynamic vitality of this industry and in its capacity to remain competitive in Canada and throughout the world. Adverse foreign policies, fragmenting markets, interprovincial trade barriers, new competitors and new technologies all pose long-term

challenges. But these challenges also provide opportunities for new markets, new and value-added products, import replacement, the development of market niches, and cost reductions through improved technology.

Given the quality of Canadian farm businesses and the desire of farmers to find and develop new market opportunities, the long-term outlook is more positive. But certain conditions must be met if our industry is to succeed, including continued investment in research and technology, continued protection of the natural resource base, and improved domestic and international marketing systems. Fulfilling this optimistic outlook will require the cooperation and coordination of federal and provincial governments working with the private sector to implement a National Agriculture Strategy.

Objectives for Government Action

In partnership with the private sector, governments play an important developmental role in the agriculture and food industry. The federal and provincial governments share this jurisdiction, and both levels of government act through legislation, regulation, and assistance programs for all facets of production, processing and marketing of farm products.

Government support is significant. In 1986-87, federal and provincial programs in the agriculture and food sector will provide close to $4.9 billion in gross assistance, devoted mainly to credit programs, crop insurance, income stabilization, quality assurance, transportation, extension assistance to producers, research and marketing.

Given the immediate and medium-term outlook, as well as the complexity of the problems facing this sector, it is evident government support for the agriculture and food industry must be maintained. This assistance is essential for the industry to survive the current period of profound technological change and international trade upheaval.

The Ministers of Agriculture recognize and affirm the following objectives as the basis for government action in the agriculture and food sector:

- In accordance with the principles of regional economic development, the primary objective of federal and provincial action in the agriculture and food sector is to increase income and employment by promoting continued economic activit based on realistic possibilities in each region.

- More specifically, the federal and provincial governments want to facilitate the development of an agriculture and food industry that is market-oriented in all regions, through policies and programs that reinforce the sector's competitive position.

- Given the uncertain character of many factors influencing agricultural activity, federal and provincial governments strive to provide farmers in the medium and long term with the means to survive the difficulties created by climatic variations and commodity price fluctuations.

Principles for Action

A National Agriculture Strategy must be based on agreed fundamental principles as guidelines for future actions. It must also address intergovernmental and inter-regional differences.

The Ministers of Agriculture recognize and agree upon the following principles for action:

- A recognition of the shared jurisdiction and shared responsibility for agriculture and food development, including the right of both levels of government to intervene in the areas of finance, marketing, research, production assistance and income stabilization, while acknowledging that resource management is a provincial responsibility. It is further recognized that such intervention should, of course, not be contrary to other principles and objectives of the National Agriculture Strategy.

- Equity and respect for regional economies.

- Government action should be oriented towards the markets and industry competitiveness.

- Protection of family farms.

- Effective cooperation and coordination with the private sector.

- Effective federal-provincial collaboration.

The commitment to these principles by all governments is the groundwork for enhancing present intergovernmental and public and private sector efforts. This will benefit the agriculture and food industry through policies and programs that focus on regional strengths and needs. Short- and long-term investments in primary and processing industries, as well as in research, technology and transportation infrastructures, will be required. Just as important, this commitment includes the recognition of the role of the private sector - the individual farmers, entrepreneurs and consumers - as the final driving force in the economy.

The implementation of these principles by all governments will focus attention on the need for improved federal-provincial and interprovincial cooperation. Such cooperation will require ongoing consultation on the measures to be implemented. It is desirable that national consensus be reached on establishing or modifying policies and programs that significantly affect the agriculture and food sectors of one or more provinces.

Elements of a Long-Term Strategy

In recognition of the preceding principles, the Ministers of Agriculture have agreed upon a strategy of medium- and long-term action dealing with the areas they consider to be priorities. The guidelines for this strategy are as follows:

- Farm financial security must be enhanced through measures to facilitate long-term financing and to address critical problem areas.

- Protection against the climatic and market risks inherent in agricultural production requires continued commitment to improving crop and income insurance programs and marketing arrangement programs.

- Soil and water resources must be protected and improved through conservation and development programs, thereby guaranteeing agricultural productivity for future generations.

- Technology development and transfer policies must be designed to improve the competitive position of the Canadian agriculture and food industry.

- The further development of interprovincial and international trade is essential for a healthy, competitive agriculture and food industry.

Federal-provincial committees have studied in detail each of the elements of the long-term strategy. Reports containing specific recommendations for each area of concern have been submitted to the Ministers of Agriculture. Together, these reports have provided the basis for a National Agriculture Strategy.

Farm Financing and Financial Security

Extreme changes in the outlook and financial conditions of primary agriculture since 1980 have required all governments to focus their initiatives. The Ministers of Agriculture acknowledge that:

- access to sources of financing has been facilitated, and

- assistance to farmers who are experiencing financial difficulties has been improved.

Ideally, such programs should be available to all Canadian farmers. The Ministers of Agriculture agree to investigate further measures to reduce farmers' vulnerability to fluctuations in interest rates and credit conditions while securing access to the capital required to ensure future growth and profitability.

In particular, the Ministers agree on the desirability of redefining the role of the Farm Credit Corporation so that it contributes more effectively to the growth and development of the sector. Suggestions made include the guarantee of farm operating loans by the Farm Credit Corporation.

The Ministers of Agriculture also agree on the need to provide a stable economic environment for sound business decisions by Canadian agricultural producers. For instance, both levels of government must pay special attention to farmers who are experiencing serious financial difficulties but whose operations possess potential for long-term profitability. Government programs to provide loan guarantees, debt consolidation, interest rebates, and protection from property seizure are already being offered in some provinces. In addition, the introduction of federal Farm Debt Review Boards will increase this assistance.

Moreover, the implementation of the Canadian Rural Transition Program will assist farmers when their financial condition is beyond recovery. In coordination with provincial programs, where available, this effort can be expanded to provide assistance to farmers before they reach that decision point.

Through close consultation, working arrangements are being developed to minimize the overlap between federal and provincial services. This will ensure a cooperative and coordinated effort to help Canadian farmers make difficult but necessary decisions. The development of these financial assistance programs must not be considered as substitutes for the national income assistance that must be implemented to deal with the combined threats of foreign policies and global surpluses.

Protection Against Production and Market Risk

Producers of primary agricultural commodities periodically experience sudden changes in production conditions, costs and market prices. These fluctuations are often caused by factors beyond farmers' control. Crop insurance, stabilization programs and market regulation systems have been developed to provide a safety net to producers and to increase stability in the agriculture and food sector.

The Ministers of Agriculture recognize that a level of protection against risks is essential if producers are to plan for the long term. As a result, they have reaffirmed their commitment to national programs in the areas of crop insurance, farm price and income stabilization, and supply management. At the same time, the Ministers of Agriculture recognize that such programs must be used in a disciplined fashion to minimize their impact on international trade.

Production Risk

Crop insurance programs constitute a fundamental element in the protection against production risk incurred by producers. However, in some regions, programs do not adequately cover the widespread losses resulting from natural disasters in successive crop years.

As the First Ministers requested in November 1985, an interim disaster relief program with a yield coverage

of up to a maximum of 80 per cent of the average was added to the basic grain and feed insurance programs for farmers in Saskatchewan, Alberta and British Columbia who experienced extensive crop losses in 1984 and 1985. The special supplementary guarantee for 1986 has been useful as a model for a permanent program. Additional protection will be developed in other regions and for other commodities beginning in the 1987-88 crop year, following discussions between federal and provincial crop insurance representatives.

Rather than provide ad hoc programs, the Ministers of Agriculture agree that through these measures and through other anticipated changes to the crop insurance programs, more effective and predictable protection against losses from natural disasters in successive crop years will be provided to Canadian farmers.

Market Risk

Farm price or income stabilization programs constitute particularly effective tools against the negative effects of price fluctuations in domestic and international markets. Under the federal Agricultural Stabilization Act, the federal government provides market risk protection through its general price support formula as defined in the Act, or through tripartite agreements involving producers and the provincial and federal governments. In addition, some provinces administer their own income stabilization programs, and the federal government operates the Western Grain Stabilization Program.

The Ministers of Agriculture affirm that the harmonization of stabilization programs continues to be a major objective among governments. For example, the principles of voluntary participation and cost-sharing are now well established in federal-provincial and provincial programs. The Ministers of Agriculture recognize that differing views do exist; they also recognize that the provinces have the jurisdiction to assist their own producers. However, in the interests of harmonization, the Ministers of Agriculture agree that:

- Stabilization programs must not serve as production incentive programs.

- Stabilization programs must be established in a self-sustaining, actuarially sound manner.

- National stabilization programs must be sensitive to regional differences.

The Ministers of Agriculture also identify the need to resolve issues surrounding the role of federal contributions in national stabilization programs and to examine the equity of the advantages granted under these programs in light of existing programs in participating and non-participating provinces. The Ministers of Agriculture reaffirm their commitment to review these stabilization programs and to seek an effective national consensus.

Production Surpluses

The national supply management agreements are a fundamental characteristic of the Canadian agriculture and food sector. In some cases, maintaining a viable national industry requires implementing controls on the volume of products that Canadian farmers can deliver and on imports.

The Ministers of Agriculture reaffirm their commitment to national supply management programs for certain commodities. Nonetheless, concerns have been expressed about some aspects of the operation of the national marketing agreements:

- Anticipated benefits have been capitalized in the form of high quota and land prices.

- Sharing of production quotas has been the cause of interprovincial conflict.

- Supply management boards have placed too much emphasis on quota management and too little on market development policies.

The Ministers of Agriculture identify the need to review these national agreements with these concerns in mind.

Conservation and Development of Soil and Water Resources

As a nation, Canada must seriously consider the protection of its soil and water resources. The primary responsibility for land falls upon individual producers, whereas direct resource management falls under provincial jurisdiction. It is the responsibility of the federal government to protect the overall interests of Canadians by conserving the resource base and by taking into account environmental and health concerns.

Overcoming soil deterioration is one of the greatest challenges that must be met if the future of the Canadian agriculture and food sector is to be assured. The need to succeed in this area is even more important at a time when financial problems cause many farmers to pay less attention to long-range planning. Coordinated action by farmers, public authorities and non-government agencies is therefore required, including:

- Establishment of a coordinated soil and water conservation program that could be adapted to each province and that would provide for awareness and education programs, improved extension and technical advisory services, more on-site demonstrations and additional research as required. It would also provide improved financial support and assistance in areas such as soil survey work and infrastructure planning.

- Improvement of federal and provincial co-ordination mechanisms to deal with the

increasing priority placed on soil and water conservation. The provinces would ensure interdepartmental coordination, while the federal government would oversee the creation of a focal point for coordinating existing and new soil and water activities. Federal and provincial programs will be reoriented to adapt them to changing needs. To improve intergovernmental coordination, federal-provincial agreements would be negotiated to finance and coordinate agricultural soil and water conservation and development programs.

- Where appropriate, establishment of local water and soil conservation and development organizations would ensure farmers' participation. These organizations, already operating in some provinces, would be established according to need and would be a provincial responsibility.

Technology Development and Transfer

The effective use of appropriate technology is essential to the long-term prosperity of Canada's agriculture and food sector. The roles and responsibilities of the federal and provincial governments in the area of research and technology are complementary without being exclusive. A key role for both levels of government is to provide overall leadership and direction to the public and private sectors, as well as to educational and non-governmental institutions. This can best be achieved through a heightened financial commitment to basic and applied research, and by the transfer and development of technology in both the agriculture and food industries.

Producers, entrepreneurs and governments must work together to ensure the effective management of technological change for the long-term interests of the agriculture and food sector. In this respect, the Ministers of Agriculture recognize that the private sector, including producers, now shares with government the costs associated with technology development and transfer. It must also share in the planning and management of these systems to create a more diversified and stable agriculture and food industry.

With respect to the role of governments, the Ministers of Agriculture assert that:

- Federal and provincial efforts in technology development and transfer will be enhanced and coordinated more closely.

- Farm financial management and marketing will be emphasized in federal and provincial programs to improve the effectiveness of technology development and transfer.

- A high level of interprovincial cooperation in technology transfer will be mandated.

- Where needed, rapid and effective transfer of technology from other countries will be facilitated so as to maintain Canada's competitive situation.

The Ministers of Agriculture agree to seek precise means to involve the private and institutional sectors actively in all aspects of research management and funding. The Ministers also reaffirm that governments' support for these activities will be enhanced. This commitment to encourage the increased involvement of the private and institutional sectors in research does not mean, however, that all parties support plant breeders' rights.

Farm Products Marketing

The long-term future of the Canadian agriculture and food sector depends upon maintaining existing markets, developing new markets, and responding to changes in domestic and international demands. Aggressive trade promotion and market development play a major role in achieving a competitive Canadian food and agriculture sector. While the federal government retains primary responsibility for trade issues, the provincial governments play increasing roles in areas of interprovincial and international trade. In view of this, the Ministers of Agriculture recognize that more attention should be paid to cooperative and creative market development and promotion efforts. The Ministers of Agriculture also recognize and agree on the need to reduce barriers to interprovincial trade in farm and food products. A national approach must be adopted to standardize regulations governing the production, processing and marketing of such products.

On the issue of international trade, the Ministers of Agriculture recognize and agree on the importance of the new round of multilateral trade negotiations, as well as the ongoing Canada-U.S. bilateral trade talks. The Ministers acknowledge the efforts of the federal government in seeking enhanced trade opportunities while recognizing the need to sustain certain Canadian programs such as price or income stabilization programs and national supply management marketing arrangements.

The Ministers of Agriculture believe that within the above constraints:

- Better conditions of access to foreign markets can be established while recognizing that Canadian concessions may be required.

- More effective rules for dispute settlement and rule enforcement can be developed.

- A better balance between rights and obligations in global agriculture and food trade can be found.

- The reduction of agricultural product and export subsidies of competing foreign nations must be sought.

The Ministers of Agriculture realize the development of domestic and international agriculture and food trade depends to a large extent on the effectiveness of transportation systems. These systems must deliver products efficiently, profitably and on time. Such systems also depend upon the cooperation of all parties involved.

In this regard, the programs affecting agriculture and food product transportation, particularly grains, are extremely important. The Ministers agree that adjustments may be needed to respond to regional concerns about the level and direction of subsidies provided in transportation activities. In particular, the Ministers of Agriculture agree to review the level of assistance under the Feed Freight Assistance Program for various destinations because, in the view of a number of Ministers, the current program is inadequate in light of today's grain transportation costs.

A Call to Action: Accepting the Challenge

The Ministers of Agriculture recognize and accept the need to develop and implement a long-term National Agriculture Strategy. At their annual conference, held in Victoria in August 1986, the Ministers identified immediate steps to be taken to implement the basic principles of the strategy. Although there is a clear and present threat to the stability of Canadian agriculture, the Ministers of Agriculture emphasize that attention must be given to all elements of the National Agriculture Strategy for comprehensive and effective development to occur. National consensus must also be reached on major issues involving the financial arrangements of farmers, the roles of government loan agencies, tripartite stabilization programs, grain transportation, the operation of national marketing boards, and the Canada-U.S. trade negotiations.

The trade war between the United States and the European Economic Community threatens to drive thousands of domestic producers out of business. The long-term solution is and remains in the recovery of international markets. Canada must use all forums for trade talks - bilateral and multilateral - to persuade its trading partners to reduce current distortions on international markets.

In the view of the Ministers of Agriculture, the seriousness of the current economic situation of Canadian farmers and the predatory practices of competing agricultural countries justify additional substantive assistance for Canadian farmers. The October 3, 1986 announcement by the Prime Minister and subsequent actions by the federal government to provide short-term national financial assistance to Canadian farmers are much appreciated. All Ministers of Agriculture agree that such measures must address the problems of all producers in Canada who have been severely affected by global trade wars. The Ministers of Agriculture are pleased by the federal actions, but recognize that a solution to farmers' income problems will require continued efforts in order to sustain a competitive Canadian agriculture and food sector.

In addition, the Ministers of Agriculture agree to pursue and implement the following actions within the framework and principles of the National Agriculture Strategy.

Farm Income, Credit Measures and Risk Protection

- A long-term, comprehensive disaster relief plan for Western Canada, based on the experience of the interim program, is being negotiated.

- The initial design of a national comprehensive disaster relief program has been completed. Discussions with federal and provincial officials are forthcoming.

- To offer the most effective protection for producers against current and anticipated cost-price squeezes, the objectives and implementation of the national stabilization programs will be reviewed. An initial study of the red meat plans is under way. The Ministers of Agriculture agree to create a working group to examine the tripartite programs in response to concerns raised by some provinces regarding regional differences in costs, prices, and programs.

- To provide immediate and longer-term financial relief for hard-pressed farmers, new roles and activities are being defined for the Farm Credit Corporation (FCC) and provincial loan agencies. A key priority is to return the FCC to its predominant role in providing fixed-rate, long-term financing for Canadian farmers. Other options for review include guarantees of farm operating loans and the lowering of Farm Credit Corporation rates to levels not exceeding nine per cent.

- The establishment of Federal Farm Debt Review Boards and implementation of the Canadian Rural Transition Program require ongoing consultation and agreement with the provinces. These consultations have begun, and protocols between governments are being designed.

- Both federal and provincial governments are exploring new equity instruments for primary agriculture. These include registered farm investment funds, guaranteed vendor-financed mortgages, interest rate stabilization, new marketing arrangements and a re-examination of the agriculture investment bond concept.

Soil and Water Conservation and Development

- Initial work has begun on the implementation of coordinated soil and water programs across Canada. Federal-provincial bilateral accords to protect and enhance Canada's physical resources are being devised and will be negotiated to meet provincial needs and to complement existing efforts.

- Where required, additional efforts will be made to facilitate the growth and development of local soil and water conservation and development organizations.

- The federal government will create a focal point for agricultural soil and water programs as a means to increase national awareness and action on this issue.

- Federal and provincial programs and policies will be reviewed to ensure they do not affect soil and water conservation adversely.

Technology Development and Transfer

- Federal and provincial governments will enhance their commitment to provide leadership in long-term agriculture and food research and in the development and transfer of technology.

- Initial work has begun to examine and undertake measures to increase private sector involvement in generating research and technology development and transfer.

- Where required, continued and enhanced efforts are under way to increase public and private sector emphasis on farm financial management and marketing. Such efforts are designed to upgrade the skills needed by Canadian farmers to meet future competition.

- With the agreement of both levels of governments, coordinating mechanisms to improve complementarity and reduce duplication of federal and provincial efforts in research and technology development and transfer will be established.

- A system of research chairs in various agricultural disciplines at universities across Canada will be negotiated among governments, industry and institutions. These will enhance the research and technology development infrastructure supporting agriculture.

- Efforts to facilitate international technology transfer, such as the removal of unwarranted regulatory impediments, will be undertaken.

Farm Products Marketing

- Existing consultation and efforts by federal and provincial governments to harmonize standards within Canada, as well as between international jurisdictions, will continue.

- Commitments made by the Premiers to reduce interprovincial trade barriers will be implemented.

- Full support is given for the federal government's role and activities in pursuing fairer international trading arrangements through GATT negotiations.

- Consultation with regard to the bilateral trade negotiations will proceed and seek improved access as well as improved dispute settlement mechanisms.

- Aggressive private sector marketing through programs to support these efforts will be encouraged.

- A review of the administration of national supply management agencies will be instituted to improve the effectiveness of these systems.

- The level of assistance under the Feed Freight Assistance Program will be reviewed in light of the program's perceived inadequacy in the area of current grain transportation costs.

- Meetings among provincial Ministers and state Directors of Agriculture to reduce trade irritants and improve mutual understanding of agriculture and food issues in Canada and the United States will remain a high priority.

- Consistent and compatible efforts will be made to enhance and increase the diversification of the value-added segments of the domestic agriculture and food sector.

Intergovernmental Coordination

- Full consideration will be given to the establishment of an intergovernmental secretariat, responsible to the Ministers of Agriculture, to advise and review the implementation of the National Agriculture Strategy and other policy matters.

Conclusions

The agriculture and food sector continues to be a significant contributor to the nation's economic and social well-being. The sector faces serious threats, but its resilience and underlying strength suggest that the Canadian agriculture and food industry will rebound. This positive assessment requires federal and provincial governments, urban and rural citizens, and private and public sectors to recognize the sector's interdependency with the overall economy, as well as the need to formulate flexible policies to meet future challenges and opportunities.

The request by the First Ministers and subsequent events have highlighted several common themes. There is, and will continue to be, the need for closer efforts by federal and provincial governments, as well as improved cooperation between the public and private sectors. The present institutional arrangements will be revised to provide the necessary leadership and coordination required by the agriculture and food sector.

The Canadian agriculture and food sector must depend as much on the character and quality of farmers, processors, suppliers, retailers and consumers as it depends on preserving its national resource bases. A National Agriculture Strategy must involve the cooperation and goodwill of all segments of the industry. The development of the National Agriculture Strategy is an important step forward, and the call to action for all Canadians involved in this sector must be accepted so that the industry can meet the challenges it faces. The Ministers of Agriculture are committed to ensuring that their policies and programs remain effective. The Ministers of Agriculture are, and will remain, committed to the dynamic and continued vitality of the Canadian agriculture and food sector.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/046

CONFÉRENCE ANNUELLE
DES
PREMIERS MINISTRES

RAPPORT SUR LES DÉFIS DE L'AGRICULTURE
UNE STRATÉGIE AGRICOLE NATIONALE

Vancouver
les 20 et 21 novembre 1986

Les ministres responsables de l'agriculture du Canada et des provinces ont le plaisir de soumettre ce rapport aux Premiers ministres.

Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation de
l'Ontario

Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de
l'Alimentation du
Quebec

Ministre de l'Agriculture
et de la commercialisation
de la Nouvelle-Écosse

Ministre de l'Agriculture
du Nouveau-Brunswick

Ministre de l'Agriculture
du l'Ile-du-Prince-Édouard

Ministre de l'Agriculture
et des Pêches de la
Colombie-Britannique

Ministre de l'Agriculture
du Manitoba

Ministre de l'Agriculture
de la Saskatchewan

Ministre de l'Agriculture
de l'Alberta

pour Ministre de l'Agriculture
et du Développement rural,
agricole et du Nord de
Terre-Neuve

Ministre de l'Agriculture
du Canada

Avant-Propos

Introduction

En novembre 1985, les premiers ministres ont cerné les principaux défis qui se posent au secteur agro-alimentaire canadien. Ils ont ensuite chargé les ministres de l'Agriculture de s'attaquer à ces défis et d'élaborer une stratégie agricole nationale.

Une stratégie agricole nationale

Les défis cernés en novembre 1985 continuent de se poser au secteur agro-alimentaire et ont été rendus plus pressants encore par l'adoption du "U.S. Farm Bill" de 1985 et par la guerre commerciale que se livrent depuis la Communauté économique européenne et les États-Unis sur les marchés agro-alimentaires. En dépit de perspectives peu encourageantes à court terme, la détermination du secteur agro-alimentaire canadien est demeurée intacte. La recherche de nouvelles possibilités et de nouveaux marchés se poursuit, et les Canadiens de tous les segments du secteur agro-alimentaire ne ménagent aucun effort pour retrouver la prospérité et la stabilité auxquelles ils aspirent.

Face à cette détermination, les gouvernements ont le devoir de mettre en oeuvre une stratégie agricole nationale afin d'aider le secteur. L'objectif à long terme de cette dernière doit être d'axer le secteur agro-alimentaire sur les marchés, mais il importe également de prévoir des mesures à court terme visant à remédier aux difficultés de l'heure. Dans l'élaboration de cette stratégie, nous avons atteint un consensus sur un certain nombre de principes. En voici la teneur :

- pleine reconnaissance du partage des compétences en matière d'agriculture;
- intervention gouvernementale à la fois équitable et adaptée aux économies régionales;
- intervention gouvernementale axée sur les marchés qui favorise la compétitivité de l'agriculture canadienne, tout en atténuant les difficultés auxquelles font face les agriculteurs canadiens victimes des distorsions économiques que causent les politiques étrangères;
- appui aux fermes familiales, à une époque où elles en ont grandement besoin;
- pleine reconnaissance de l'importance du secteur privé dans l'élaboration des programmes gouvernementaux; et
- coopération efficace entre les gouvernements.

À la lumière de ces principes, nous avons dégagé ensemble les éléments clés suivants d'une stratégie agricole nationale :

- mesures visant à améliorer la sécurité financière des agriculteurs;

- meilleure protection contre les risques d'origine climatique et économique;

- conservation et mise en valeur des ressources en sols et en eau afin de protéger et d'améliorer nos ressources productives, et de préserver la productivité agricole pour l'avenir;

- politiques de développement et de transfert de technologie visant à accroître à long terme les atouts du secteur agro-alimentaire canadien sur les marchés; et

- amélioration des mesures appliquées dans le domaine du commerce interprovincial et international des produits agro-alimentaires.

La mise en oeuvre d'une stratégie agricole efficace à l'échelle nationale nécessite une coopération et une bonne volonté de tous les instants des deux paliers de gouvernement, ainsi qu'une concertation avec le secteur privé. À cet égard, les efforts des derniers mois représentent des pas importants dans la bonne direction. Bon nombre de mesures ont déjà été prises conjointement pour relever les défis cernés par les premiers ministres, et une foule d'autres sont en cours. Nous, les ministres de l'Agriculture, sommes déterminés à faire en sorte que nos programmes et politiques demeurent efficaces. Nous sommes également confiants que le secteur agro-alimentaire canadien relèvera avec succès les défis difficiles qui se posent à lui et qu'il saura tirer parti des possibilités qui s'offrent.

Mesures à court terme de redressement du revenu agricole

Le secteur agricole canadien a assisté à une détérioration rapide de ses marchés au cours de l'année venant de s'écouler. La faiblesse des prix mondiaux de certains produits, notamment ceux des céréales, et l'instabilité des prix de certains autres, dont les pommes de terre, ont créé un grave manque à gagner pour les agriculteurs canadiens. Ces problèmes sont appelés à s'aggraver dans certains secteurs en 1987, et ils pourraient persister jusqu'à la fin de la décennie. Bien que les inquiétudes exprimées par les premiers ministres en novembre dernier au sujet de l'agriculture canadienne conservent toute leur pertinence, on note maintenant le besoin manifeste et urgent d'une aide considérable visant à redresser les revenus de cette année. Toutefois, la solution à long terme du problème réside dans la reprise des marchés agro-alimentaires internationaux et dans l'amélioration de leur fonctionnement.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons de l'annonce faite le 3 octobre dernier par le Premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, concernant la mise en oeuvre d'un plan national d'aide financière à l'intention des agriculteurs canadiens. Une telle mesure, qui donne suite à la demande formulée lors de notre réunion du mois d'août, devrait fournir à bon nombre d'agriculteurs canadiens les moyens de surmonter leurs problèmes à court terme.

Notre position commune a été présentée au gouvernement du Canada, assortie de propositions pour l'octroi de cette aide financière nationale à court terme. Nous croyons qu'un accroissement sensible des paiements en espèces versés aux agriculteurs canadiens réduira le nombre de faillites agricoles, maintiendra la position concurrentielle du Canada sur les marchés agro-alimentaires internationaux, et constituera un stimulant important pour l'agriculture nationale et l'économie rurale.

En qualité de ministres, nous sommes tous conscients de la situation financière de nos gouvernements respectifs. Même si les programmes fédéraux et provinciaux existants auront fourni quelque 4,9 milliards de dollars d'aide brute directe et indirecte aux agriculteurs canadiens en 1986, une aide supplémentaire s'impose. L'annonce faite par le Premier ministre et les mesures subséquentes adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux sont très rassurantes pour ce qui est des perspectives à long terme. Néanmoins, la crise à court terme du revenu agricole se poursuit et, pour notre part, nous continuerons d'élaborer et de prendre les mesures de soutien nécessaires pour permettre aux agriculteurs de traverser cette période difficile.

Relever le défi

L'attention accordée au problème urgent et pressant du revenu agricole ne doit pas ralentir les efforts que nous déployons pour améliorer la viabilité à long terme du secteur agro-alimentaire canadien. Il faudra chercher à faire progresser le revenu net agricole en abaissant les coûts, en suscitant de nouveaux débouchés, en abaissant les barrières commerciales et en mettant au point de nouvelles techniques qui permettront de suivre l'évolution de la demande. Nous croyons que la priorité de tous les gouvernements doit être de s'assurer que les producteurs canadiens puissent traverser cette période difficile de fléchissement et d'instabilité des prix mondiaux. Nous croyons aussi que les membres du secteur agro-alimentaire doivent pouvoir le faire d'une manière qui leur permette de tirer parti des possibilités offertes par le marché.

Les défis à relever sont considérables. Nous partageons les inquiétudes du secteur agro-alimentaire canadien quant à son avenir, et nous avons élaboré un plan d'action inspiré des priorités qui ont récemment été définies. En tant que ministres de l'Agriculture, nous chercherons au sein de nos gouvernements respectifs à libérer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du plan. Celui-ci réflète notre acceptation du mandat qui nous a été confié par le secteur et par les premiers ministres. Nous relèverons les défis posés au fur et à mesure de la mise en oeuvre de la stratégie agricole nationale.

Une stratégie agricole nationale

Introduction

À la Conférence des premiers ministres tenue en novembre 1985, les discussions sur l'agriculture ont porté principalement sur les possibilités et les défis immédiats et à long terme du secteur agro-alimentaire canadien. Afin que ces questions vitales soient traitées en priorité, les premiers ministres ont demandé aux ministres de l'Agriculture d'unir leurs efforts et d'élaborer une politique nationale en matière d'agriculture et d'alimentation qui permettrait de mieux répondre aux besoins de ce secteur clé.

Le secteur agro-alimentaire canadien est un pilier de notre économie. Son chiffre d'affaires annuel dépasse 50 milliards de dollars et il fournit un emploi stable à 12 % de la main-d'oeuvre citadine et rurale du pays. Nos exportations de produits agricoles et alimentaires totalisent quelque 10 milliards de dollars; elles ont augmenté de 50% au cours de la dernière décennie. Elles représentent le tiers de la balance commerciale du Canada.

Pendant que de nombreux secteurs de l'économie nationale se remettaient de la récession du début des années 1980, le secteur agro-alimentaire canadien a dû faire face à un nombre croissant de problèmes. Les excédents mondiaux de nombreuses denrées, l'arrivée de nouveaux concurrents internationaux, dont certains étaient autrefois nos clients, et les pratiques de commerce et d'établissement des prix préjudiciables adoptées par les grands pays exportateurs, notamment ceux de la Communauté économique européenne et, plus récemment, les États-Unis, ont fait fléchir les prix mondiaux des produits agricoles. Les perspectives à moyen terme du secteur agro-alimentaire canadien se sont considérablement assombries depuis la Conférence des premiers ministres.

Une crise d'une durée incertaine menace le secteur. Dans chaque région du pays, l'agriculture subit des pressions financières croissantes. Dans les provinces de l'Ouest, le revenu agricole net est passé d'une moyenne de 2 milliards de dollars par année au cours de la période 1981-1984 à 1,8 milliard en 1985. De nouvelles baisses du revenu agricole sont prévues jusqu'à la fin de 1988. Une situation analogue existe dans certaines régions et pour certains produits dans l'est du Canada. Il n'est pas surprenant, dans ce contexte, que le pouvoir d'achat réel des agriculteurs canadiens ait diminué de quelque 15 % depuis 1981. La crise déborde même le secteur primaire de l'agriculture et pourrait frapper des segments entiers de l'économie rurale canadienne.

Face à ces pressions financières et aux préjudices économiques causés par les politiques des pays étrangers, il s'impose de verser aux fermes familiales une aide qui leur permettra de traverser ces temps difficiles.

Pourtant, malgré les difficultés qu'éprouve le secteur agro-alimentaire canadien, nous demeurons fermement persuadés de son dynamisme et de sa capacité de demeurer concurrentiel tant au pays qu'à l'étranger. Les politiques étrangères néfastes, la fragmentation des marchés, les barrières commerciales interprovinciales, l'arrivée de nouveaux concurrents et l'avènement de nouvelles techniques posent tous des défis à long terme. En revanche, ces défis sont aussi riches en nouvelles possibilités: création de nouveaux débouchés, mise au point de nouveaux produits à forte valeur ajoutée, remplacement des importations, exploitation de certains créneaux du marché et, grâce à l'évolution technique, réduction des coûts.

Vu la qualité des entreprises agricoles canadiennes et le désir des agriculteurs de prospecter et d'exploiter de nouvelles possibilités de marché, les perspectives à long terme s'annoncent plus prometteuses, pourvu que l'on remplisse certaines conditions, notamment continuer à investir dans la recherche et la technologie, protéger nos ressources naturelles de base et améliorer nos systèmes de mise en marché intérieurs et internationaux. Pour que ces perspectives optimistes se concrétisent, il faudra compter toutefois sur la coopération et la coordination des gouvernements fédéral et provinciaux dans la mise en oeuvre, de concert avec le secteur privé, d'une stratégie agricole nationale.

Objectifs de l'intervention gouvernementale

En tant que partenaires du secteur privé, les gouvernements jouent un rôle important dans l'essor du secteur agro-alimentaire. Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les compétences en agriculture et tous les deux interviennent par le biais de lois, de règlements et de programmes d'aide divers dans tous les aspects de la production, de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles.

L'aide fournie par le secteur public est considérable. En 1986-1987, les programmes fédéraux et provinciaux visant le secteur agro-alimentaire entraîneront des déboursés de près de 4,9 milliards de dollars, consacrés principalement aux programmes de crédit, à l'assurance-récolte, à la stabilisation des revenus, au contrôle de la qualité, au transport, à la vulgarisation, à la recherche et à la mise en marché.

À la lumière des perspectives à court et à moyen termes, et compte tenu de la complexité des problèmes qu'éprouve le secteur agro-alimentaire, il est évident que les gouvernements devront continuer de le soutenir au cours des prochaines années. Cette aide est essentielle pour lui permettre de survivre en cette période de changements technologiques profonds et de bouleversement du commerce international.

Les ministres de l'Agriculture reconnaissent et retiennent les objectifs suivants comme assise de l'intervention gouvernementale dans le secteur agro-alimentaire :

- Conformément aux principes du développement économique régional, l'objectif premier des interventions fédérales et provinciales dans le secteur agro-alimentaire est d'y accroître les revenus et l'emploi en favorisant une activité économique soutenue fondée sur les possibilités réelles de chaque région.

- De façon plus précise, les gouvernements fédéral et provinciaux désirent faciliter le développement d'un secteur agro-alimentaire axé sur les marchés dans toutes les régions et, à cette fin, entendent adopter des politiques et des programmes qui renforcent sa position concurrentielle.

- Vu l'incertitude qui entache bon nombre des facteurs influant sur l'activité agricole, les gouvernements fédéral et provinciaux unissent leurs efforts pour offrir aux agriculteurs, à moyen et à long termes, les moyens de surmonter les difficultés causées par les variations climatiques et les fluctuations des prix des produits.

Principes sous-jacents

Une stratégie agricole nationale doit se fonder sur des principes fondamentaux acceptés de tous qui serviront de lignes directrices pour orienter les interventions futures; elle doit aussi être conçue pour régler les différends entre gouvernements et entre régions.

Les ministres de l'Agriculture reconnaissent et acceptent les principes suivants :

- Reconnaissance du partage des compétences et des responsabilités à l'égard du développement agro-alimentaire, y compris le droit, pour les deux paliers d'administration publique, d'intervenir dans les domaines des finances, de la commercialisation, de la recherche, de l'aide à la production et de la stabilisation des revenus, tout en admettant que la gestion des ressources est de ressort provincial. Il est également convenu que ces interventions devraient, bien sûr, ne pas aller à l'encontre des principes et objectifs de la stratégie agricole nationale.

- Équité et respect des économies régionales.

- Orientation de l'intervention gouvernementale en fonction des marchés et de la compétitité du secteur.

- Protection des fermes familiales.

- Coopération et coordination efficaces avec le secteur privé.

- Collaboration fédérale-provinciale efficace.

L'engagement de tous les gouvernements à respecter ces principes crée des conditions propices au renforcement des efforts fédéraux-provinciaux et publics-privés actuels. Cela débouchera sur des politiques et programmes qui profiteront au secteur agro-alimentaire et seront axés sur les atouts et les besoins des régions. Des investissements tant à court qu'à long termes seront nécessaires dans les secteurs primaire et secondaire de l'agriculture, dans la recherche et la technologie, ainsi que dans les infrastructures de transport. Et ce qui n'est pas moins important, cet engagement comprend la reconnaissance du rôle du secteur privé, c'est-à-dire les agriculteurs, les entrepreneurs et les consommateurs, comme moteurs premiers de l'économie.

La mise en oeuvre de ces principes par tous les gouvernements fera naître le besoin d'une meilleure coopération fédérale-provinciale et interprovinciale. Celle-ci nécessitera des consultations permanentes sur les mesures à mettre en oeuvre. Il est souhaitable qu'un consensus national se dégage aussi bien pour l'établissement que pour la révision des politiques ou programmes qui influent sensiblement sur le secteur agro-alimentaire de plusieurs provinces.

Éléments d'une stratégie à long terme

À la lumière des principes précités, les ministres de l'Agriculture se sont entendus sur une stratégie d'action à moyen et à long termes qui permettra de s'attaquer aux domaines qu'ils jugent prioritaires. Voici les lignes directrices de cette stratégie :

- Il convient d'améliorer la sécurité financière des agriculteurs par des mesures visant à faciliter le financement à long terme des entreprises et à solutionner les problèmes urgents de l'heure.

- La protection des agriculteurs contre les risques de variations climatiques et de fluctuations de marché inhérents à la production agricole suppose un engagement permanent à améliorer les programmes d'assurance-récolte et de stabilisation du revenu, ainsi que les programmes de régularisation des marchés.

- Les ressources en sol et en eau doivent être protégées et améliorées par des programmes de conservation et de mise en valeur, de faÇon à garantir le maintien de la productivité agricole pour les générations futures.

- Les politiques de développement et de transfert de technologie doivent viser à améliorer la position concurrentielle du secteur agro-alimentaire.

- La santé et la compétitivité du secteur agro-alimentaire sont tributaires de l'essor du commerce interprovincial et international.

Des comités fédéraux-provinciaux ont étudié en détail chacun des éléments de cette stratégie à long terme. Leurs rapports renfermant des recommandations précises

dans chaque domaine ont été soumis aux ministres de l'Agriculture. Ensemble, ces documents ont préparé le terrain à la formulation d'une stratégie agricole nationale.

Financement et sécurité financière des exploitations agricoles

En raison des grands changements qui ont bouleversé les perspectives et la conjoncture financière du secteur agricole primaire depuis 1980, tous les gouvernements ont dû prendre des mesures; les ministres de l'Agriculture reconnaissent que :

- l'accès aux sources de financement a été facilité; et
- l'aide aux agriculteurs aux prises avec des difficultés financières s'est améliorée.

Idéalement, ces programmes devraient être accessibles à tous les agriculteurs canadiens. Les ministres de l'Agriculture conviennent de chercher d'autres mesures pour réduire la vulnérabilité des agriculteurs face aux fluctuations des taux d'intérêt et des conditions de crédit, tout en leur assurant l'accès aux fonds nécessaires à la croissance et à la rentabilité futures de leur entreprise.

En particulier, les ministres se sont entendus sur l'opportunité de redéfinir le rôle de la Société du crédit agricole afin que cette dernière apporte une contribution plus solide à la croissance et au développement du secteur. On a notamment suggéré que la Société du crédit agricole garantisse des prêts pour les dépenses d'exploitation des entreprises agricoles.

Les ministres de l'Agriculture ont aussi convenu de la nécessité de favoriser une situation économique stable, où les producteurs agricoles canadiens pourront prendre des décisions valables. Par exemple, les deux paliers de gouvernement doivent porter une attention spéciale aux agriculteurs qui sont aux prises avec de graves difficultés financières, mais dont l'exploitation est potentiellement rentable à long terme. Certains gouvernements provinciaux offrent déjà des programmes de garantie de prêts, de consolidation de dettes, de remboursement d'intérêts et de protection contre la saisie des biens. De plus, la mise sur pied par le gouvernement fédéral de Comités d'examen de l'endettement agricole permettra d'accroître encore cette aide.

Par ailleurs, le Programme de réorientation des agriculteurs viendra en aide aux agriculteurs dont la situation financière est irrémédiable. En le coordonnant, le cas échéant, avec les programmes provinciaux, on pourra aider les agriculteurs avant qu'ils en arrivent là.

Par des consultations sérieuses, on établit actuellement des modalités qui permettront de minimiser le chevauchement des services fédéraux et provinciaux. On pourra ainsi bénéficier d'une bonne coordination des mesures conjointes d'aide aux agriculteurs canadiens qui ont à prendre des décisions difficiles mais inévitables. Ces programmes d'aide financière ne

remplaceront pas les programmes de soutien du revenu visant à contrer les menaces combinées que font peser les politiques étrangères et les excédents mondiaux.

Protection contre les risques de production et de commercialisation

Les producteurs agricoles font face périodiquement à des changements soudains des conditions de production, des coûts et des prix du marché. Ces fluctuations dépendent souvent de causes indépendantes de leur volonté. L'assurance-récolte, les programmes de stabilisation du revenu et les systèmes de réglementation du marché permettent d'accroître la stabilité du secteur agro-alimentaire en offrant une marge de sécurité aux producteurs.

Les ministres de l'Agriculture reconnaissent qu'il est nécessaire d'offrir aux producteurs une certaine protection contre ces risques, afin qu'ils puissent faire des projets à long terme. En conséquence, ils réaffirment leur engagement face aux programmes nationaux d'assurance-récolte, de stabilisation des prix ou des revenus, et de gestion des approvisionnements. Ils soulignent toutefois que l'application de tels programmes doit se faire de faÇon disciplinée, afin de minimiser leur effet sur le commerce international.

Risques de production

Les programmes d'assurance-récolte constituent un élément fondamental de la protection contre les risques de production qu'assument les agriculteurs. Dans certaines régions, ils ne couvrent cependant pas toujours adéquatement les pertes étendues causées par des catastrophes naturelles qui ont frappé pendant plusieurs années successives.

Comme les premiers ministres l'ont demandé en novembre 1985, on a établi un programme provisoire qui garantit jusqu'à 80 % du rendement moyen et qui s'ajoute aux programmes d'assurance de base des céréales et des aliments du bétail offerts aux agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui ont subi des pertes importantes en 1984 et 1985. Cette garantie supplémentaire offerte en 1986 sert de modèle pour l'établissement d'un programme permanent. Les représentants fédéraux et provinciaux de l'assurance-récolte discuteront des dispositions de mise en vigueur d'une protection additionnelle applicable à d'autres produits primaires dans d'autres régions, à compter de la campagne de 1987-1988.

Plutôt que d'établir des programmes spéciaux, les ministres de l'Agriculture conviennent que les programmes de garantie supplémentaire et les autres changements qu'il est prévu d'apporter aux programmes d'assurance-récolte offriraient aux agriculteurs une protection plus efficace et prévisible contre les pertes dues à des catastrophes naturelles survenant plusieurs années successives.

Risques de commercialisation

Les programmes de stabilisation des prix à la production ou des revenus sont des moyens particulièrement efficaces de contrer les effets négatifs des fluctuations des prix du marché national ou international. Le gouvernement fédéral offre une protection contre les risques du marché selon la formule générale de soutien des prix définie dans la Loi fédérale sur la stabilisation des prix agricoles ou selon des ententes tripartites conclues par les producteurs et les gouvernements provinciaux et fédéraux. Certaines provinces ont aussi leurs propres programmes de stabilisation du revenu et le gouvernement fédéral gère le Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest.

Les ministres de l'Agriculture affirment que l'harmonisation des programmes de stabilisation demeure un objectif important des gouvernements. Par exemple, les principes de la participation libre à ces programmes et du partage des frais sont maintenant bien établis, tant pour les programmes fédéraux-provinciaux que pour les régimes exclusivement provinciaux. Les ministres de l'Agriculture reconnaissent qu'il est de la juridiction des provinces de mettre en place des programmes pour aider leur producteurs. Pour bien servir cette harmonisation, les ministres de l'Agriculture conviennent cependant que :

- Les programmes de stabilisation du revenu ne doivent pas inciter à la production.

- Les programmes de stabilisation du revenu doivent se fonder sur le principe de l'autofinancement, c'est-à-dire sur des calculs actuariels fiables.

- Les programmes nationaux de stabilisation du revenu doivent tenir compte des différences régionales.

Les ministres de l'Agriculture constatent aussi le besoin de résoudre certains points liés au rôle des contributions fédérales aux programmes nationaux de stabilisation et d'examiner l'équité des avantages consentis, étant donné les programmes en vigueur dans les provinces participantes ou non. Les ministres de l'Agriculture s'engagent encore une fois à examiner ces programmes de stabilisation et à tendre vers un véritable consensus national.

Excédents de production

Les ententes nationales sur la gestion des approvisionnements constituent un acquis fondamental du secteur agro-alimentaire canadien. Dans certains cas, on doit contrôler le volume de production des agriculteurs canadiens ou des produits importés, afin de maintenir la viabilité du secteur national.

Les ministres de l'Agriculture réaffirment leur engagement face aux programmes nationaux de gestion des approvisionnements en ce qui a trait à certains

produits primaires. Ils expriment néanmoins des inquiétudes quant à certains aspects de la mise en application des ententes nationales de commercialisation :

- Les avantages anticipés sont capitalisés sous forme de prix élevés des contingents et des terres.

- Le partage des contingents de production est cause de conflits entre les provinces.

- Les offices de gestion des approvisionnements donnent trop d'importance à la gestion des contingents et trop peu aux politiques de développement du marché.

En raison de ces préoccupations, les ministres de l'Agriculture constatent le besoin de revoir l'administration des ententes nationales.

Conservation et aménagement des sols et des eaux

Le Canada doit envisager sérieusement la protection de ses ressources nationales en sols et en eau. La responsabilité première en ce qui a trait aux terres revient à chaque producteur, tandis que la gestion directe des ressources est de compétence provinciale. Il incombe au gouvernement fédéral de protéger les intérêts communs de tous les Canadiens, en conservant les ressources de base et en s'occupant des problèmes de détérioration du milieu et de la santé.

Un des plus grands défis qu'il faudra relever si l'on veut assurer l'avenir du secteur agro-alimentaire canadien consiste à arrêter la détérioration des sols. Il est d'autant plus important de réussir dans ce domaine que de nombreux agriculteurs, en cette période où ils éprouvent des difficultés financières, sont peu enclins à formuler des projets à long terme. On ne peut s'attaquer à ces problèmes qu'avec la collaboration des agriculteurs, des pouvoirs publics et des organismes privés pour :

- Établir un programme coordonné de conservation des sols et de l'eau qui pourrait être adapté à chaque province et qui comporterait des mesures de sensibilisation et d'éducation, de meilleurs services consultatifs techniques et de meilleurs services de vulgarisation, plus de démonstrations sur place, et des programmes de recherche plus poussés au besoin. Il faudrait aussi prévoir de meilleurs moyens de financement et autres moyens de soutien des agriculteurs dans des domaines comme la prospection pédologique et la planification de l'infrastructure.

- Améliorer les mécanismes de coordination des gouvernements fédéral et provinciaux en fonction de l'importance croissante accordée à la conservation des sols et de l'eau. Les provinces s'occuperaient de la coordination entre les ministères, alors que le gouvernement fédéral

superviserait la création d'un centre de coordination des programmes existants et nouveaux dans ce domaine. L'orientation des programmes fédéraux et provinciaux serait ajustée en fonction de l'évolution des besoins. Afin d'améliorer la coordination entre les gouvernements, on négocierait des ententes fédérales-provinciales sur le financement et la coordination des programmes de conservation et d'aménagement des terres agricoles et des eaux.

- S'il y a lieu, établir des organismes locaux de conservation et d'aménagement des ressources en sols et en eau pour obtenir la participation des agriculteurs. Ces organismes, qui fonctionnent déjà dans certaines provinces, seraient créés selon les besoins et relèveraient des autorités provinciales.

Développement et transfert de la technologie

L'utilisation efficace de techniques appropriées est essentielle à la prospérité à long terme du secteur agro-alimentaire canadien. Les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de la recherche et de la technologie se complètent, sans être exclusifs. Les deux paliers de gouvernement ont à jouer un rôle clé de chefs de file et de guides des secteurs public et privé, ainsi que des établissements d'enseignement et des autres organismes non gouvernementaux. Pour y arriver, il leur faudrait augmenter les fonds accordés à la recherche fondamentale et appliquée et favoriser le développement et le transfert de la technologie dans le domaine de l'agro-alimentaire.

Les producteurs, les dirigeants d'entreprise et les gouvernements doivent s'unir pour veiller à la gestion efficace des changements technologiques dans l'intérêt à long terme du secteur agro-alimentaire. Dans cette optique, les ministres de l'Agriculture conviennent que le secteur privé, y compris les groupements de producteurs, qui partage maintenant avec le gouvernement les coûts du développement et du transfert de la technologie, devra aussi partager la planification et la gestion de ces systèmes, afin de diversifier et de stabiliser le secteur agro-alimentaire.

En ce qui concerne le rôle de l'État, les ministres de l'Agriculture s'entendent sur les points suivants :

- La participation fédérale et provinciale au développement et au transfert de la technologie sera augmentée et la coordination sera plus rigoureuse.

- Les programmes fédéraux et provinciaux mettront l'accent sur la gestion financière des exploitations et sur la commercialisation, afin d'améliorer l'efficacité du développement et du transfert de la technologie.

- Un haut degré de coopération sera instauré entre les provinces dans le domaine du transfert de la technologie.

- Au besoin, on facilitera le transfert rapide et efficace des techniques mises au point dans d'autres pays, afin de défendre la position concurrentielle du Canada.

Les ministres de l'Agriculture ont décidé de chercher des faÇons précises de faciliter la participation active du secteur privé et des institutions d'enseignements à tous les aspects de la gestion et du financement de la recherche. Ils ont réaffirmé que leurs gouvernements allaient soutenir plus fermement ces efforts. Cet engagement entreprit pour encourager l'implication accrue des secteurs privés et institutionels dans la recherche n'implique pas toutefois que les groupes en cause sont d'accord avec la loi sur la protection des obtentions végétales.

Commercialisation des produits agricoles

L'avenir à long terme du secteur agro-alimentaire canadien dépend du maintien des marchés actuels, de la création de nouveaux débouchés et de l'adaptation du secteur aux changements de la demande nationale et internationale. Les efforts énergiques de promotion des échanges et d'exploitation des débouchés commerciaux jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'améliorer la position concurrentielle du secteur agro-alimentaire canadien. Bien que les questions commerciales relèvent avant tout du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux jouent un rôle de plus en plus considérable en ce qui concerne le commerce interprovincial et international. Dans cette optique, les ministres de l'Agriculture ont signalé qu'il était nécessaire de donner plus d'importance à la coopération et à l'esprit créateur dans l'exploitation des marchés et la promotion des échanges commerciaux. Les ministres de l'Agriculture constatent aussi, d'un commun accord, le besoin de réduire les entraves au commerce interprovincial des produits agro-alimentaires. Il faut adopter une position nationale en vue de normaliser les règlements régissant la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-alimentaires.

En ce qui a trait aux échanges internationaux, les ministres de l'Agriculture conviennent de l'importance de la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales, ainsi que des pourparlers bilatéraux actuels sur le commerce entre le Canada et les États-Unis. Ils reconnaissent les efforts du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'amélioration des débouchés, tout en signalant le besoin de soutenir certains programmes canadiens tel que les programmes de stabilisation des prix et des revenus et les programmes nationaux de gestion de l'offre.

Les ministres de l'Agriculture sont d'avis que, malgré les contraintes susmentionnées :

- Il est possible d'améliorer les conditions d'accès aux marchés étrangers, mais le Canada devra peut-être faire des concessions.

- Il est possible de trouver des moyens plus efficaces pour régler les litiges et faire respecter les règles.

- Il est possible de mieux équilibrer les droits et les obligations dans le secteur du commerce agro-alimentaire mondial.

- Il faut chercher à obtenir une réduction des subventions à la production agricole et aux exportations des pays concurrents.

Les ministres de l'Agriculture savent que l'essor du commerce intérieur et extérieur des produits agro-alimentaires dépend, en grande partie, de l'efficacité des systèmes de transport. Ceux-ci doivent permettre d'assurer la livraison des produits d'une faÇon qui soit efficace, opportune et rentable. L'implantation de tels systèmes fait appel à la coopération de toutes les parties concernées.

À cet égard, les programmes touchant au transport des produits agro-alimentaires, surtout les céréales, revêtent une importance primordiale. Les ministres de l'Agriculture conviennent que des rajustements pourraient être de mise pour apaiser les préoccupations régionales concernant l'importance accordée et l'orientation donnée aux subventions versées dans le secteur des transports. En particulier, les ministres de l'Agriculture conviennent de revoir l'ampleur de l'aide offerte en vertu du Programme d'aide au transport des céréales fourragères pour diverses destinations parce que, de l'avis d'un certain nombre de ministres, ce programme n'est plus adéquat eu égard au coût du transport des céréales à l'heure actuelle.

Le temps d'agir est venu - relever le défi

Les ministres de l'Agriculture ont reconnu la nécessité d'élaborer, puis de mettre en oeuvre, une stratégie nationale à long terme pour l'agriculture. À l'occasion de leur conférence annuelle tenue à Victoria les 25, 26 et 27 août dernier, ils ont cerné les mesures devant être prises immédiatement pour appliquer les principes de base de cette stratégie. Même si la stabilité de l'agriculture canadienne est actuellement nettement menacée, les ministres de l'Agriculture insistent sur le fait qu'il faut accorder de l'importance à tous les éléments de la Stratégie agricole nationale pour qu'elle ait les effets globaux recherchés. Il doit également y avoir consensus national sur les questions clés que constituent les arrangements financiers pour les agriculteurs, le rôle des organismes de prêt de l'État, les programmes tripartites de stabilisation, le transport des céréales, le fonctionnement des offices nationaux de commercialisation et les négociations commerciales Canada-États-Unis.

La guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne risque d'acculer à la faillite des milliers d'agriculteurs canadiens. Le rétablissement des marchés mondiaux est et demeure la solution à long terme à ce problème. Le Canada doit

également utiliser toutes les tribunes qui lui sont offertes (négociations commerciales bilatérales et multilatérales) pour inciter ses partenaires commerciaux à réduire les initiatives qui perturbent les marchés internationaux.

Les ministres de l'Agriculture estiment que la situation financière précaire des agriculteurs canadiens et les pratiques condamnables des pays qui se livrent concurrence sur la scène agricole justifient la prestation d'une substantielle aide supplémentaire aux agriculteurs canadiens. Ils applaudissent à l'annonce, faite par le Premier ministre du Canada le 3 octobre dernier, de la prestation d'une aide financière à court terme aux céréaliculteurs de l'ensemble du pays de même qu'aux mesures prises ultérieurement en ce sens par l'administration fédérale. Tous les ministres de l'Agriculture conviennent que ce genre d'aide doit viser à remédier aux problèmes de l'ensemble des agriculteurs du Canada gravement touchés par les guerres commerciales. Ils accueillent favorablement ces mesures fédérales mais ils insistent sur le fait que, pour trouver une solution aux problèmes de revenus des agriculteurs, il faudra chercher, par des efforts constants, à assurer la compétitivité du secteur agro-alimentaire canadien.

En outre, les ministres de l'Agriculture conviennent de mettre en oeuvre les moyens suivants dans le cadre de la Stratégie agricole nationale et de s'inspirer de ses principes.

Revenu agricole, crédit et protection contre les risques

- Un plan global à long terme d'aide aux victimes de catastrophes naturelles dans l'ouest canadien, qui s'inspire du plan provisoire pertinent, est en voie de négociation.

- La première étape de l'élaboration d'un programme national global d'aide aux victimes de calamités naturelles est terminée. Les discussions pertinentes s'entameront bientôt entre les administrations fédérale et provinciales.

- Dans le but d'offrir aux producteurs la protection la plus efficace possible contre les contractions actuelles et futures du rapport coûts-prix, les objectifs et les modalités d'application des programmes nationaux de stabilisation seront revus. Une première étude du plan pour le secteur des viandes rouges a été entreprise. Les ministres de l'Agriculture conviennent de créer un groupe de travail pour examiner les programmes tripartites en réponse aux préoccupations de certaines provinces à propos des différences de coûts, de prix et de programmes entre les régions.

- Pour soulager le fardeau financier immédiat et à long terme des agriculteurs dont la situation est précaire, on a entrepris de redéfinir le rôle et les activités de la Société du crédit agricole (SCA) et des organismes de prêts provinciaux.

Comme élément prioritaire de cette redéfinition, la SCA devrait retrouver sa vocation première, à savoir offrir aux agriculteurs canadiens des prêts à long terme à taux fixe. Parmi les autres options envisagées, mentionnons la prestation de garanties de prêts pour les dépenses d'exploitation des agriculteurs et la réduction des taux d'intérêt exigés par la Société du crédit agricole, leur plafond devant être fixé à 9 pour cent.

- Pour implanter les Bureaux d'examen de l'endettement agricole et mettre en oeuvre le Programme canadien de réorientation des agriculteurs, il faudra consulter les provinces et s'entendre avec elles. Ces consultations ont été entreprises et on est en voie d'élaborer des protocoles d'entente entre les gouvernements concernés.

- En outre, les administrations fédérale et provinciales examinent d'autres outils susceptibles d'améliorer la situation de l'avoir propre des producteurs agricoles, notamment un fonds enregistré d'investissement agricole, les hypothèques garanties, financées par le vendeur, la stabilisation des taux d'intérêt, de nouveaux mécanismes de commercialisation et l'examen du concept des obligations agricoles.

Conservation et aménagement des ressources en sol et en eau

- Des travaux ont été amorcés en vue de mettre en oeuvre des programmes coordonnés pour ces ressources à l'échelle du pays. Des accords bilatéraux fédéraux-provinciaux visant à protéger et à mettre en valeur les ressources primaires du Canada sont en voie d'élaboration et seront, après négociation, soumis à l'approbation des provinces; ces efforts s'ajoutent au train de mesures déjà prises dans cette sphère.

- Là où ils seront de mise, des efforts additionnels seront consentis pour favoriser la création et l'essor d'organismes locaux de conservation et d'aménagement des ressources en sol et en eau.

- Le gouvernement fédéral créera un "centre névralgique" des programmes touchant aux ressources agricoles en sol et en eau pour sensibiliser l'ensemble du pays à cette question et l'inciter à agir.

- Les politiques et les programmes tant fédéraux que provinciaux seront examinés pour garantir qu'ils n'ont pas de répercussions négatives sur la conservation des ressources en sol et en eau.

Développement et transfert de la technologie

- Les administrations fédérale et provinciales accentueront leur engagement à encadrer à long terme la recherche en agriculture et en alimentation, ainsi que le développement et le transfert de la technologie.

- L'examen et la prise de mesures visant à accroître la participation du secteur privé aux travaux de recherche de même qu'au développement et au transfert de la technologie en sont à leur stade initial.

- Là où ils s'imposent, des efforts constants sont déployés, voire accentués, pour accroître l'importance accordée par les secteurs public et privé à la gestion financière des exploitations agricoles et à la commercialisation des produits, de façon à rendre les agriculteurs canadiens plus aptes à soutenir la concurrence à l'avenir.

- Avec l'accord des deux paliers de gouvernement, des mécanismes de coordination seront établis pour améliorer la complémentarité et réduire le chevauchement des activités fédérales et provinciales de recherche de même que de développement et de transfert de la technologie.

- La mise en place dans les universités du pays d'un réseau de "chaires de recherche" dans les diverses disciplines agricoles fera l'objet de négociations entre les deux paliers de gouvernement, le secteur privé et les universités. Cette initiative permettra d'améliorer l'infrastructure de recherche et de développement dans le domaine agricole.

- Des efforts visant à faciliter le tranfert de la technologie à l'échelle mondiale seront également déployés; il s'agira notamment d'abattre les obstacles que peut poser la réglementation.

Commercialisation des produits agricoles

- La consultation des deux paliers de gouvernement et la conjugaison de leurs efforts en vue de rendre compatibles les normes au Canada, de même que les normes canadiennes en regard des normes étrangères, se poursuivront.

- On donnera suite aux engagements pris par les premiers ministres provinciaux d'abattre les obstacles au commerce interprovincial.

- On appuie pleinement les interventions du gouvernement fédéral en vue d'instaurer des mécanismes commerciaux plus équitables dans le cadre des négocations du GATT.

- On entreprendra une ronde de consultations sur les négociations commerciales bilatérales et on cherchera à obtenir à un meilleur accès aux marchés ainsi qu'à améliorer les mécanismes de règlement des différends.

- On encouragera le secteur privé à commercialiser ses produits de façon dynamique par le truchement de programmes visant à faire aboutir de tels efforts.

- On examinera l'administration des organismes nationaux de gestion des approvisionnements de façon à en améliorer l'efficacité.

- On repensera l'ampleur de l'aide offerte dans le cadre du Programme d'aide au transport des céréales fourragères pour remédier aux lacunes perçues sur le plan des coûts du transport des céréales.

- Les réunions des ministres provinciaux de l'Agriculture et de leurs homologues aux États-Unis, dans le but d'apaiser les différends commerciaux et d'améliorer notre compréhension mutuelle des problèmes qui affligent le secteur agro-alimentaire du Canada et des États-Unis, demeureront prioritaires.

- Des efforts constants et compatibles seront déployés pour accroître la diversification des composantes à valeur ajoutée (transformation) du secteur agro-alimentaire canadien.

Coordination intergouvernementale

- On étudiera à fond la possibilité d'établir un secrétariat intergouvernemental, qui relèverait des ministres de l'Agriculture, dont le mandat consisterait à orienter et à suivre de près la mise en oeuvre de la Stratégie agricole nationale et d'autres politiques.

Conclusions

Le secteur agro-alimentaire demeure l'un des piliers de l'économie nationale et du bien-être des Canadiens. Sa viabilité est sérieusement menacée, toutefois, grâce à sa capacité de récupération et à ses forces vives, il saura redresser la situation. Ce jugement favorable force les gouvernements fédéral et provinciaux, les citoyens en zones urbaine et rurale, de même que les secteurs privé et public, à reconnaître l'interdépendance de ce secteur et de l'économie dans son ensemble; il fait en outre ressortir la nécessité d'élaborer des politiques souples pour relever les défis posés et pour exploiter les possibilités qui s'offrent au secteur.

La demande formulée par les premiers ministres provinciaux et les questions soulevées ultérieurement ont fait ressortir plusieurs thèmes communs. Il importe et il importera toujours de conjuguer davantage les efforts des administrations fédérale et provinciales et d'accentuer la coopération entre les secteurs public et privé. Les structures administratives devront être repensées de façon à fournir l'encadrement et à assurer la coordination dont a besoin le secteur agro-alimentaire.

L'avenir du secteur agro-alimentaire canadien dépend tout autant du caractère et de la qualité des agriculteurs, des transformateurs, des fournisseurs, des détaillants et des consommateurs canadiens que de la préservation de ses ressources. Pour élaborer la Stratégie agricole nationale, il faut pouvoir compter

sur la coopération et la bonne volonté de toutes les composantes de ce secteur. Cette élaboration constitue d'ailleurs un grand pas en avant. L'appel lancé à tous les intervenants de ce secteur doit être entendu pour que les défis posés puissent être relevés avec succès. Les ministres de l'Agriculture entendent faire en sorte que leurs politiques et programmes demeurent efficaces. Ils sont et demeureront déterminés à maintenir la vitalité du secteur agro-alimentaire canadien.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/047

SPEECH TO FIRST MINISTERS' CONFERENCE

BY

THE HONOURABLE NICK SIBBESTON
GOVERNMENT LEADER
GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES

NOVEMBER 20, 1986
VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA

CHECK AGAINST DELIVERY

LIBRARY

PRIME MINISTER, PREMIERS, LADIES AND GENTLEMEN

I AM VERY PLEASED TO BE HERE TODAY TO SPEAK TO YOU. I BRING YOU GREETINGS FROM THE PEOPLE OF THE NORTHWEST TERRITORIES.

LAST YEAR IN HALIFAX, I DESCRIBED FOR YOU THE VARIOUS SECTORS OF THE TERRITORIAL ECONOMY. I SAID THEN THAT, DESPITE CERTAIN STRUCTURAL PROBLEMS IN OUR ECONOMY, THE NORTH WAS EXPERIENCING CONSIDERABLE GROWTH AND PROSPERITY. MUCH HAS CHANGED SINCE THEN.

AS IN MANY PROVINCES, THE COLLAPSE OF OIL PRICES WAS A SEVERE BLOW TO OUR ECONOMY ESPECIALLY IN THOSE PARTS OF THE NORTH THAT ARE HEAVILY DEPENDENT ON THE OIL INDUSTRY. MANY NORTHERNERS HAVE LOST THEIR JOBS AND MAJOR DEVELOPMENTS IN THIS SECTOR HAVE BEEN PUT OFF INDEFINATELY.

TOGETHER WITH THE CONTINUING LOW PRICES FOR BASE METALS AND ON-GOING PROBLEMS IN THE FUR INDUSTRY CAUSED BY THE ANTI-SEAL HUNT CAMPAIGNS OF A FEW YEARS AGO, THE DOWNTURN IN THE OIL INDUSTRY MEANS THAT THE TERRITORIAL ECONOMY IS FACING LITTLE OR NO GROWTH FOR THE NEXT TWO YEARS.

AT THIS POINT I WOULD LIKE TO CONGRATULATE THE PRIME MINISTER ON THE INTEREST HE HAS SHOWN IN THE ECONOMY OF THE NORTHWEST TERRITORIES. IN SEPTEMBER HE APPOINTED AN "ACTION FORCE ON ARCTIC INITIATIVES" TO RESPOND TO THE PRESENT DIFFICULTIES IN OUR ECONOMY. THIS ACTION FORCE CONSISTS OF THREE FEDERAL MINISTERS AND TWO N.W.T. MEMBERS OF PARLIAMENT. IT IS WORKING WITH A MINISTERIAL COMMITTEE OF MY GOVERNMENT ON ECONOMIC DEVELOPMENT STRATEGIES. THEY ARE NOW EXPLORING SHORT TERM MEASURES THAT CAN BE ACHIEVED WITHIN THE FISCAL FRAMEWORK OF OUR TWO GOVERNMENTS TO ALLEVIATE THE PRESENT DISTRESS. MORE IMPORTANTLY HOWEVER, THEY WILL EXAMINE LONG TERM STRATEGIES FOR ECONOMIC RENEWAL, INCLUDING BUT CERTAINLY NOT LIMITED TO A NORTHERN ACCORD ON OIL AND GAS EXPLORATION AND DEVELOPMENT.

WHILE I COULD GO ON AT SOME LENGTH ABOUT THE DIFFICULTIES FACED BY THE PEOPLE AND GOVERNMENT OF THE NORTH, I PREFER TO CONCENTRATE ON THE POSITIVE. AND I WANT TO TELL YOU THAT THERE IS MUCH TO BE POSITIVE ABOUT. THE NORTH IS A VAST STOREHOUSE OF RESOURCES AND WEALTH. I BELIEVE THAT THE DEVELOPMENT OF THOSE RESOURCES OVER THE NEXT TWENTY YEARS COULD AND SHOULD BE A PRIMARY ENGINE OF GROWTH FOR THE ENTIRE CANADIAN ECONOMY.

BEFORE THAT CAN HAPPEN, HOWEVER, WE WILL NEED A WHOLE NEW WAY OF LOOKING AT THE CANADIAN ECONOMY AND ITS RELATIONSHIP TO THE NORTH. WHAT CANADA NEEDS TODAY IS A "NEW NORTHERN VISION" - A VISION THAT WILL FOCUS OUR ENERGIES TO UNLOCK THESE RESOURCES FOR THE BENEFIT OF ALL CANADIANS.

THE CONCEPT OF MAKING NORTHERN DEVELOPMENT A CORNERSTONE OF THE CANADIAN ECONOMY IS NOT A NEW ONE. THE LATE JOHN DEIFENBAKER, WHEN HE WAS PRIME MINISTER OF CANADA, TALKED OFTEN OF HIS NORTHERN VISION. HE WAS WELL AWARE OF THE ECONOMIC POTENTIAL OF THE NORTH AND OF THE IMPORTANCE OF THE NORTH IN DEFINING WHAT IS CANADA. I AM CERTAINLY AWARE OF THE INTEREST OF PREMIER BOURASSA IN NORTHERN DEVELOPMENT AND THE IMPORTANCE HE PLACES ON IT FOR QUEBEC'S ECONOMIC WELL-BEING. I AM SURE THAT INTEREST IS SHARED BY MANY AROUND THIS TABLE AND INDEED BY MANY PEOPLE ACROSS CANADA.

I AM CONFIDENT WHEN I SAY THAT THE IMAGE OF THE NORTH IS CENTRAL TO THE IDEA OF CANADA ITSELF. MOST SOUTHERN CANADIANS VIEW THE NORTH AND ALL IT STANDS FOR AS A BASIC PART OF THEIR HERITAGE AND, I THINK, KEY TO THEIR FUTURE AS WELL. THE POPULARITY OF THE NWT PAVILION AT EXPO 86 WAS A REFLECTION OF THE FASCINATION THAT THE NORTH HOLDS FOR SO MANY CANADIANS.

THE NEW NORTHERN VISION OF WHICH I HAVE SPOKEN HAS THREE MAIN COMPONENTS: THE SETTLEMENT OF LAND CLAIMS, THE CONSTITUTIONAL DEVELOPMENT OF NORTHERN GOVERNMENTS AND THE INTEGRATION OF THE NORTH INTO THE CANADIAN ECONOMY.

BEFORE SIGNIFICANT PROGRESS CAN BE MADE ON STRATEGIES FOR NORTHERN DEVELOPMENT, THE MATTER OF OUTSTANDING LAND CLAIMS MUST BE RESOLVED. ABORIGINAL PEOPLE HAVE A RIGHT TO SHARE IN THE RESOURCES OF THE LAND THEY HAVE TRADITIONALLY OCCUPIED. THEY ALSO NEED TO PARTICIPATE IN A MEANINGFUL WAY IN THE MANAGEMENT AND DEVELOPMENT OF THOSE RESOURCES.

THE SETTLEMENT OF LAND CLAIMS IN THE NORTH WILL ACHIEVE THREE RESULTS. IT WILL PROVIDE PEOPLE WITH ENOUGH LAND AND RESOURCES TO ENSURE THEY ARE ABLE TO MAINTAIN TRADITIONAL ACTIVITIES AND TO PARTICIPATE IN NEW ECONOMIC VENTURES. IT WILL PROVIDE THEM WITH MANAGEMENT RIGHTS TO ENSURE THEY ALWAYS HAVE A VOICE IN HOW DEVELOPMENT TAKES PLACE. FINALLY, IT WILL PRODUCE THE CLIMATE OF CERTAINTY THAT BUSINESS, INDUSTRY AND GOVERNMENT REQUIRE TO FUNCTION.

MR. PRIME MINISTER, I AM AWARE THAT CABINET IS PREPARING TO REVIEW A NEW POLICY ON LAND CLAIMS. I URGE YOU AND YOUR COLLEAGUES TO BE OPEN AND ADOPT POSITIONS THAT WILL ENCOURAGE RATHER THAN DELAY THE RESOLUTION OF THIS IMPORTANT ISSUE.

THE FIRST COMPONENT THEN OF A NEW NORTHERN VISION WILL BE THE SETTLEMENT OF LAND CLAIMS. THE TIMING FOR THIS COULD NOT BE BETTER THAN NOW. TEN YEARS AGO ABORIGINAL PEOPLES OPPOSED THE DEVELOPMENT OF THE NORTH. THEY WERE JUSTIFIABLY CONCERNED. THEY WERE WORRIED THAT DEVELOPMENT WOULD OCCUR WITHOUT BENEFIT TO THEM AND AT GREAT SOCIAL COST.

TIMES HAVE CHANGED. MANY NATIVE PEOPLE ARE NOW INVOLVED IN BUSINESS, EITHER AS INDIVIDUALS OR THROUGH DEVELOPMENT CORPORATIONS. THEY ARE WILLING, EVEN EAGER, TO JOIN WITH NON-NATIVE NORTHERNERS IN PURSUING NEW ECONOMIC OPPORTUNITIES.

TIME HAS ALSO BROUGHT ABOUT CHANGES IN THE PEOPLES' RELATIONSHIP TO GOVERNMENT IN THE NORTH. TWENTY YEARS AGO GOVERNMENT WAS SEEN AS AN INSTITUTION IMPOSED ON PEOPLE FROM OTTAWA. DECISIONS ABOUT THEIR LIVES WERE MADE FROM FAR AWAY AND WITH LITTLE NORTHERN INPUT. IT HAS BEEN A LONG STRUGGLE BUT NORTHERNERS HAVE SUCCEEDED IN TRANSFORMING GOVERNMENT. IN JUST TWENTY YEARS THE TERRITORIAL GOVERNMENT HAS BEEN CHANGED FROM AN ADMINISTRATIVE BODY APPOINTED BY OTTAWA. WE NOW HAVE A RESPONSIBLE GOVERNMENT FULLY ELECTED AND RESPONSIBLE TO NORTHERN PEOPLE.

LIKE CANADA ITSELF, THE NORTHWEST TERRITORIES IS STILL IN A PROCESS OF CONSTITUTION BUILDING. THIS PROCESS IS ONE THAT MUST BE COMPLETED BY NORTHERNERS THEMSELVES. DURING THE PAST FEW YEARS TWO MAJOR TOPICS HAVE DOMINATED DISCUSSION OF THIS ISSUE.

FIRST, THE DIVISION OF THE NORTHWEST TERRITORIES INTO AN EASTERN AND WESTERN TERRITORY. EFFORTS TO ACHIEVE THIS GOAL HAVE NOT BEEN SUCCESSFUL. IN THE PROCESS OF NEGOTIATING, HOWEVER, ALL NORTHERNERS HAVE COME TO REALIZE THAT FOR EASTERN ARCTIC RESIDENTS "NUNAVUT" IS ALREADY A REALITY. THEIR ASPIRATIONS FOR GREATER CONTROL OVER DECISIONS AFFECTING THEM MUST BE MET REGARDLESS OF WHETHER THE GOAL OF DIVIDING THE TERRITORIES IS ACHIEVED.

THE SECOND CONSTITUTIONAL ISSUE FACING THE NORTH IS THE NEED TO CONSTRUCT NEW STRUCTURES FOR GOVERNMENT. THESE WILL HAVE TO ACCOMMODATE THE DIFFERING ASPIRATIONS OF THE EASTERN AND WESTERN ARCTIC AND MUST ALSO INCORPORATE BOTH THE PRINCIPLES OF PUBLIC GOVERNMENT AND THE RIGHTS TO ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT.

I HAVE MENTIONED THE DEVELOPMENT OF NORTHERN GOVERNMENTAL INSTITUTIONS BECAUSE SELF-GOVERNMENT FOR THE NORTH MUST ALSO FORM A KEY COMPONENT TO ANY NEW NORTHERN VISION. UNLIKE PREVIOUS EFFORTS AT ECONOMIC DEVELOPMENT NORTH OF 60, THIS ONE MUST OCCUR WITH THE FULL PARTICIPATION OF NORTHERN PEOPLE AND THEIR GOVERNMENT. WHETHER THERE IS ONE GOVERNMENT OR TWO AND IN WHATEVER FORM IT FINALLY TAKES, THE GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES MUST HAVE THE RIGHT AND THE ABILITY TO REPRESENT OUR PEOPLE IN DECISIONS MADE AFFECTING OUR FUTURE. THE PROCESS OF DEVOLVING FEDERAL POWERS TO THE TERRITORIAL GOVERNMENT IS GIVING US THE MANDATE AND CAPABILITY TO MANAGE OUR OWN AFFAIRS. THE TIME HAS COME TO RECOGNIZE THAT RESPONSIBLE GOVERNMENT HAS ARRIVED IN THE NORTHWEST TERRITORIES. THIS MUST BE RECOGNIZED IN FORUMS SUCH AS THIS.

THE THIRD COMPONENT OF THE NEW NORTHERN VISION MUST BE A COMMITMENT ON THE PART OF CANADA TO INTEGRATE THE NORTH INTO THE NATIONAL ECONOMY. THIS WILL REQUIRE A SIGNIFICANT INVESTMENT ON THE PART OF CANADA TO BUILD THE NECESSARY LINKS BETWEEN NORTH AND SOUTH. LIKE THE NATIONAL DREAM THAT BROUGHT EAST AND WEST TOGETHER IN CANADA, THE NORTHERN VISION WILL NOT COME EASILY OR WITHOUT SACRIFICE. BUT I SUGGEST TO YOU THAT IT IS NOT ONLY WORTH THE EFFORT. IT MAY WELL BE ESSENTIAL TO THE FUTURE OF CANADA.

INTEGRATING THE NORTH INTO THE NATIONAL ECONOMY IS NOT SIMPLY AN EFFORT IN REGIONAL DEVELOPMENT. UNLIKE THE REST OF CANADA, WHERE NATURAL NORTH-SOUTH LINKS OFTEN CONFOUND THE EFFORTS TO BUILD A NATIONAL ECONOMY ALONG EAST-WEST LINES, GEOGRAPHY IN THE NORTH ASSISTS IN THOSE EFFORTS. THE CREATION OF A NORTHERN ECONOMIC STRATEGY WILL RESULT IN BENEFITS FLOWING TO MANY DIFFERENT PARTS OF CANADA ALONG THE NATURAL TRANSPORTATION AND COMMUNICATION LINKS THAT ALREADY EXIST.

EVERY JOB CREATED IN THE NORTH GENERALLY RESULTS IN ONE OR MORE BEING CREATED IN SOUTHERN CANADA. THE RECENT SHUTDOWN OF OIL ACTIVITY IN THE BEAUFORT MAY COST THREE OR FOUR HUNDRED NORTHERN JOBS BUT WILL LIKELY RESULT IN THREE OR FOUR THOUSAND SOUTHERN CANADIANS BEING PUT OUT OF WORK. CANADIANS IN THE OIL INDUSTRY IN ALBERTA, IN SHIPPING AND SUPPLY IN VANCOUVER AND HIGH TECHNOLOGY INDUSTRIES IN ONTARIO HAVE ALL BEEN HURT BY THE SLOWDOWN IN THE NORTH.

I HAVE TALKED GENERALLY ABOUT THE POTENTIAL FOR ECONOMIC DEVELOPMENT IN THE NORTHWEST TERRITORIES. I WOULD LIKE TO MENTION BRIEFLY THREE SPECIFIC SECTORS OF OUR ECONOMY.

A GREAT DEAL OF MONEY, MUCH OF IT TAXPAYERS' MONEY, HAS BEEN SPENT ON THE SEARCH FOR OIL IN THE BEAUFORT SEA AND HIGH ARCTIC. IRONICALLY, JUST AS IT APPEARED THAT THIS INVESTMENT WOULD BEGIN TO PAY OFF, THE FALL IN OIL PRICES HALTED EXPLORATION AND HAS DELAYED PRODUCTION FOR AN INDEFINITE PERIOD.

THE BEAUFORT SEA HAS ESTIMATED RESERVES OF OIL IN EXCESS OF 750 MILLION BARRELS AND MANY EXPERTS BELIEVE THIS COULD EASILY TOP ONE BILLION BARRELS. THIS SUMMER AN EXPLORATION WELL ON GULF'S MOLIPAK RIG PRODUCED OIL AT THE RATE OF 13,000 BARRELS A DAY - A RATE EXCEEDING MOST PRODUCTION WELLS IN NORTH AMERICA. I HAD THE CHANCE TO VISIT MOLIPAK IN SEPTEMBER AND WAS VERY IMPRESSED BY THE CANADIAN TEAM AND CANADIAN TECHNOLOGY THAT HAD BEEN PUT TOGETHER TO EXPLOIT THIS RESOURCE.

THE SHUTDOWN OF THE BEAUFORT WILL RESULT IN MORE THAN THE LOSS OF JOBS. IT WILL RESULT IN CANADA LOSING THE LEAD IN TECHNOLOGY FOR ARCTIC OIL RECOVERY - A LEAD WE MAY NEVER REGAIN FROM OUR INTERNATIONAL COMPETITORS. I BELIEVE THAT WAYS MUST BE FOUND TO SUSTAIN SOME LEVEL OF OIL ACTIVITY IN THE NORTH IF ONLY SO WE DO NOT LOSE WHAT IT HAS COST SO MUCH TO ACHIEVE.

ANOTHER IMPORTANT SECTOR OF THE TERRITORIAL ECONOMY IS MINING. AT PRESENT EIGHT MINES ARE OPERATING IN THE NORTHWEST TERRITORIES PRODUCING LEAD, ZINC, GOLD, SILVER AND TUNGSTEN. SURVEYS REVEAL, HOWEVER, THAT FAR LARGER DEPOSITS OF THESE AND OTHER MINERALS STILL REMAIN TO BE DEVELOPED. IF THESE RESOURCES ARE TO BE PUT INTO PRODUCTION, GOVERNMENT MUST PROVIDE BETTER TRANSPORTATION AND COMMUNICATION INFRASTRUCTURE. WE NEED TO BUILD ROADS TO ALLOW THE DEVELOPMENT OF THESE RESOURCES - ROADS TO THE KEEWATIN ALONG THE HUDSON'S BAY, ROADS FURTHER DOWN THE MACKENZIE VALLEY AND ROADS TO THE ARCTIC COAST TO TUKTOYAKTUK. THESE WOULD PRODUCE LONG TERM BENEFITS FOR CANADA WHILE PROVIDING AN IMMEDIATE BOOST TO THE NORTHERN ECONOMY.

THE OPENING OF THE NORTH THROUGH BETTER TRANSPORTATION WOULD ALSO AID THE FASTEST GROWING SECTOR OF THE TERRITORIAL ECONOMY, TOURISM. I HAVE ALREADY NOTED THE FASCINATION THAT THE NORTH HOLDS FOR MANY PEOPLE THE WORLD OVER. MANY CANADIANS WOULD TRULY LOVE A CHANCE TO VISIT THE NORTH AND TO SHARE A PART OF A LAND THAT IS CENTRAL TO OUR NATIONAL IDENTITY. HIGH COSTS, POOR TRANSPORTATION AND LIMITED FACILITIES ARE STANDING IN THE WAY OF MANY CANADIANS COMING NORTH. A RENEWED EFFORT AT NORTHERN DEVELOPMENT WOULD SOLVE SOME OF THESE PROBLEMS AND WOULD PROVIDE CANADIANS WITH AN EXOTIC VACATIONLAND IN THEIR OWN BACKYARD.

A FINAL COMPONENT OF A NEW NORTHERN VISION IS CONCERNED WITH CANADIAN SOVEREIGNTY. OVER THE LAST TWENTY YEARS VARIOUS INTRUSIONS INTO THE CANADIAN ARCTIC BY OTHER COUNTRIES HAVE BROUGHT THE QUESTION OF CANADIAN SOVEREIGNTY OVER THE NORTH TO THE FOREFRONT OF NATIONAL DEBATE. I WANT TO ASSURE YOU THAT NOTHING COULD LAY A STRONGER CLAIM OVER THE NORTH THAN THE SIMPLE DAY-TO-DAY EXISTANCE OF CANADIANS LIVING AND WORKING THERE AND THE QUIET EFFECTIVE MANAGEMENT OF THE NORTH BY OUR GOVERNMENT.

THE RECOGNITION OF THE RIGHTS OF CANADIAN ABORIGINAL PEOPLES WHO HAVE TRADITIONALLY DWELT IN THE NORTH, THE FORMATION OF A STRONG NORTHERN GOVERNMENT AND THE ACTIVE DEVELOPMENT OF THE NORTH AS AN INTEGRAL PART OF THE CANADIAN ECONOMY WILL ALL AFFIRM THE SOVEREIGNTY OF CANADA IN THE ARCTIC FAR MORE COMPLETELY AND EFFECTIVELY THAN ANY OTHER MEASURE.

MORE IMPORTANTLY IT WILL DO SO IN A MANNER THAT IS UNIQUELY CANADIAN - NOT BY LOUD STATEMENTS BUT BY QUIET ACTIONS, NOT BY CONFLICT BUT BY CO-OPERATION, NOT BY REVOLUTION BUT BY EVOLUTION. THE PROCESS OF NATION BUILDING DID NOT END WITH THE CONSTRUCTION OF A NATIONAL RAILWAY FROM EAST TO WEST NOR BY THE ADOPTION OF A NATIONAL CONSTITUTION. IT IS ONGOING AND CONTINUING. I BELIEVE THAT AS WE APPROACH THE LAST DECADE OF THE TWENTIETH CENTURY THE PROCESS OF NATION BUILDING MUST INCLUDE AND INDEED FOCUS ON THE NORTH. FOR THE GOOD OF NORTHERNERS, FOR THE BENEFIT OF ALL CANADIANS, A NEW NORTHERN VISION MUST BE MADE PART OF THE NATIONAL DREAM.

*****

Government Publications

CA1
Z 2
C 52

Traduction du Secretariat

DOCUMENT 800-22/047

ALLOCUTION DE L'HONORABLE NICK SIBBESTON
CHEF DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
LE 20 NOVEMBRE 1986
VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

LIBRARY
DEC 1 1986
University of Toronto

Vancouver

Les 20 et 21 novembre 1986

MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES, MESDAMES ET MESSIEURS.

JE SUIS TRÈS HEUREUX D'ÊTRE ICI AUJOURD'HUI POUR VOUS PARLER ET VOUS TRANSMETTRE LES SALUTATIONS DES HABITANTS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

L'ANNÉE DERNIÈRE, À HALIFAX, JE VOUS AI DÉCRIT LES DIVERS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES. À CETTE OCCASION, J'AI DÉCLARÉ QU'EN DÉPIT DE CERTAINS PROBLÈMES STRUCTURELS AUXQUELS FAISAIT FACE NOTRE ÉCONOMIE, LE NORD CONNAISSAIT UNE CROISSANCE ET UNE PROSPÉRITÉ CONSIDÉRABLES. BIEN DES CHOSES ONT CHANGÉ DEPUIS.

COMME DANS PLUSIEURS PROVINCES, LA CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE A PORTÉ UN DUR COUP À L'ÉCONOMIE DU NORD, PARTICULIÈREMENT DANS LES ENDROITS QUI DÉPENDENT FORTEMENT DE L'INDUSTRIE DU PÉTROLE. DE NOMBREUX HABITANTS DU NORD ONT PERDU LEUR EMPLOI ET D'IMPORTANTS PROJETS DANS CE SECTEUR ONT DÛ ÊTRE REPORTÉS À UNE DATE INDÉTERMINÉE.

SI L'ON AJOUTE À CELA LA PERSISTANCE DES PRIX PEU ÉLEVÉS DES MÉTAUX DE BASE ET LES PROBLÈMES QUE CONNAÎT L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE À CAUSE DES CAMPAGNES ENTREPRISES IL Y A QUELQUES ANNÉES CONTRE LA CHASSE AUX PHOQUES, LE RALENTISSEMENT DE L'INDUSTRIE DU PÉTROLE SIGNIFIE QUE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE AURA UN TAUX DE CROISSANCE PEU ÉLEVÉ OU NUL DANS LES DEUX PROCHAINES ANNÉES.

.../2

À CE STADE-CI, J'AIMERAIS FÉLICITER LE PREMIER MINISTRE POUR L'INTÉRÊT QU'IL MANIFESTE À L'ÉGARD DE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. EN SEPTEMBRE, IL A NOMMÉ UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INITIATIVES DANS L'ARCTIQUE POUR TROUVER DES SOLUTIONS AUX DIFFICULTÉS QUE CONNAÎT ACTUELLEMENT NOTRE ÉCONOMIE. CE GROUPE DE TRAVAIL SE COMPOSE DE TROIS MINISTRES FÉDÉRAUX ET DE DEUX MEMBRES DU PARLEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. IL TRAVAILLE EN COLLABORATION AVEC UN COMITÉ MINISTÉRIEL DE MON GOUVERNEMENT AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. ENSEMBLE, ILS ÉTUDIENT ACTUELLEMENT DES MESURES À COURT TERME DONT LA MISE EN PLACE PEUT SE FAIRE À L'INTÉRIEUR DU CADRE FISCAL DE NOS DEUX GOUVERNEMENTS ET QUI SERVIRONT À ATTÉNUER LES DIFFICULTÉS ACTUELLES. MAIS SURTOUT, ILS EXAMINERONT LES STRATÉGIES À LONG TERME POUR FAVORISER LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET QUI COMPRENDRONT, ENTRE AUTRES, UN ACCORD SUR L'EXPLORATION ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN PÉTROLE ET EN GAZ NATUREL DANS LE NORD.

BIEN QUE JE POURRAIS ENCORE VOUS PARLER DES DIFFICULTÉS AUXQUELLES FONT FACE LES HABITANTS ET LE GOUVERNEMENT DU NORD, JE PRÉFÈRE INSISTER SUR LES ASPECTS POSITIFS, QUI SONT NOMBREUX. LE NORD EST UN VASTE ENTREPÔT DE RESSOURCES ET DE RICHESSES. JE CROIS QUE LA MISE EN VALEUR DE CES RESSOURCES AU COURS DES VINGT PROCHAINES ANNÉES POURRAIT ET DEVRAIT CONSTITUER L'UN DES PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE.

.../3

TOUTEFOIS, AVANT QUE CELA SE RÉALISE, NOUS DEVRONS CONSIDÉRER D'UNE TOUT AUTRE FAÇON L'ÉCONOMIE CANADIENNE ET SA RELATION AVEC LE NORD. LE CANADA A BESOIN AUJOURD'HUI D'UNE "NOUVELLE VISION DU NORD", VISION QUI NOUS FERA CONCENTRER NOS EFFORTS SUR LA MISE EN VALEUR DE CES RESSOURCES AU PROFIT DE TOUS LES CANADIENS.

LE CONCEPT SELON LEQUEL LE DÉVELOPPEMENT DU NORD DOIT DEVENIR LA PIERRE ANGULAIRE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE N'EST PAS RÉCENT. LORSQU'IL ÉTAIT PREMIER MINISTRE DU CANADA, JOHN DIEFENBAKER PARLAIT SOUVENT DE SA VISION DU NORD. IL CONNAISSAIT BIEN LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU NORD ET L'IMPORTANCE DU NORD DANS LA DÉFINITION DU CANADA. JE SUIS TRÈS CONSCIENT DE L'INTÉRÊT QUE LE PREMIER MINISTRE BOURASSA MANIFESTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DE L'IMPORTANCE QU'IL LUI ACCORDE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC. JE SUIS PERSUADÉ QUE CET INTÉRÊT EST PARTAGÉ PAR UN GRAND NOMBRE DES PERSONNES ASSISES AUTOUR DE CETTE TABLE ET, BIEN SÛR, PAR BEAUCOUP DE CANADIENS.

JE SUIS CONVAINCU QUE L'IMAGE DU NORD EST UN ÉLÉMENT INTRINSÈQUE DE L'IMAGE MÊME DU CANADA. LA PLUPART DES CANADIENS QUI VIVENT DANS LE SUD CONSIDÈRENT LE NORD ET TOUT CE QU'IL REPRÉSENTE COMME UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE LEUR PATRIMOINE ET ILS Y VOIENT, JE CROIS, LA CLÉ DE LEUR AVENIR. LA POPULARITÉ DU PAVILLON DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST À EXPO 86 TÉMOIGNAIT BIEN DE LA FASCINATION QUE LE NORD EXERCE SUR TANT DE CANADIENS.

.../4

LA NOUVELLE VISION DU NORD DONT J'AI PARLÉ COMPORTE TROIS ÉLÉMENTS PRINCIPAUX: LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES, LE DÉVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL DES GOUVERNEMENTS DU NORD ET L'INTÉGRATION DU NORD À L'ÉCONOMIE CANADIENNE.

AVANT DE POUVOIR RÉALISER DES PROGRÈS IMPORTANTS AU CHAPITRE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE NORD, IL FAUT RÉSOUDRE LA QUESTION DES REVENDICATIONS TERRITORIALES. UN PEUPLE ABORIGÈNE A LE DROIT DE PROFITER DES RESSOURCES DU PAYS QU'IL A HABITÉ TRADITIONNELLEMENT. IL FAUT ÉGALEMENT QU'IL PUISSE PARTICIPER D'UNE FAÇON SIGNIFICATIVE À LA GESTION ET À LA MISE EN VALEUR DE CES RESSOURCES.

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DANS LE NORD PERMETTRA D'OBTENIR LES TROIS RÉSULTATS SUIVANTS: FOURNIR AUX ABORIGÈNES SUFFISAMMENT DE TERRES ET DE RESSOURCES POUR POURSUIVRE LEURS ACTIVITÉS TRADITIONNELLES ET PARTICIPER À DE NOUVELLES ENTREPRISES ÉCONOMIQUES; LEUR DONNER LES DROITS DE GESTION NÉCESSAIRES POUR QU'ILS AIENT TOUJOURS VOIX AU CHAPITRE DU DÉVELOPPEMENT; ENFIN, CRÉER LE CLIMAT DE CERTITUDE DONT LES ENTREPRISES, LES INDUSTRIES ET LE GOUVERNEMENT ONT BESOIN.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE SAIS QUE LE CABINET S'APPRÊTE À EXAMINER UNE NOUVELLE POLITIQUE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES. JE VOUS DEMANDE INSTAMMENT, AINSI QU'À VOS COLLÈGUES, D'ÊTRE OUVERTS ET D'ADOPTER DES POSITIONS QUI AURONT POUR EFFET DE FAVORISER, PLUTÔT QUE RETARDER, LE RÈGLEMENT DE CETTE IMPORTANTE QUESTION.

... /5

AINSI, LE PREMIER ÉLÉMENT D'UNE NOUVELLE VISION DU NORD SERA LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES. LE MOMENT NE POUVAIT ÊTRE MIEUX CHOISI. IL Y A DIX ANS, LES PEUPLES ABORIGÈNES S'OPPOSAIENT AU DÉVELOPPEMENT DU NORD. LEURS INQUIÉTUDES ÉTAIENT D'AILLEURS LÉGITIMES. ILS CRAIGNAIENT QUE LE DÉVELOPPEMENT NE LEUR PROCURE AUCUN AVANTAGE ET ENTRAÎNE DE GRAVES CONSÉQUENCES SUR LE PLAN SOCIAL.

LES TEMPS ONT CHANGÉ. DE NOMBREUX AUTOCHTONES SONT MAINTENANT DANS LES AFFAIRES, QUE CE SOIT À TITRE PARTICULIER OU PAR L'ENTREMISE DE SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT. ILS NE DEMANDENT PAS MIEUX QUE DE SE JOINDRE À DES NON-AUTOCHONES DU NORD POUR EXPLOITER DE NOUVELLES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES.

AVEC LE TEMPS, DES CHANGEMENTS SE SONT AUSSI PRODUITS DANS LES RAPPORTS ENTRE LES HABITANTS DU NORD ET LE GOUVERNEMENT. IL Y A VINGT ANS, ILS CONSIDÉRAIENT LE GOUVERNEMENT COMME UNE INSTITUTION QU'OTTAWA LEUR IMPOSAIT. DES DÉCISIONS TOUCHANT LEURS VIES ÉTAIENT PRISES DE TRÈS LOIN, SANS GUÈRE FAIRE APPEL À LA PARTICIPATION DU NORD. LA LUTTE A ÉTÉ LONGUE, MAIS LES HABITANTS DU NORD ONT RÉUSSI À TRANSFORMER LE GOUVERNEMENT. EN VINGT ANS À PEINE, LE GOUVERNEMENT TERRITORIAL EST PASSÉ D'UN ORGANE ADMINISTRATIF NOMMÉ PAR OTTAWA À UN GOUVERNEMENT ENTIÈREMENT ÉLU ET RESPONSABLE DEVANT LA POPULATION DU NORD.

.../6

COMME LE CANADA, LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST SONT ENCORE EN TRAIN DE BÂTIR LEUR CONSTITUTION. IL S'AGIT D'UN PROCESSUS QUE LES HABITANTS DU NORD DOIVENT EUX-MÊMES MENER À TERME. CES DERNIÈRES ANNÉES, DEUX GRANDS SUJETS ONT DOMINÉ LA DISCUSSION SUR CETTE QUESTION.

TOUT D'ABORD, LA DIVISION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST EN DEUX TERRITOIRES: EST ET OUEST. LES EFFORTS DÉPLOYÉS EN CE SENS N'ONT PAS PORTÉ FRUIT. TOUTEFOIS, AU COURS DES NÉGOCIATIONS, TOUS LES HABITANTS DU NORD SE SONT RENDU COMPTE QUE "NUNAVUT" ÉTAIT DÉJÀ UNE RÉALITÉ POUR LA POPULATION DE L'EST DE L'ARCTIQUE. IL FAUT RÉPONDRE À LEURS ASPIRATIONS EN LEUR PERMETTANT D'EXERCER UNE PLUS GRANDE INFLUENCE SUR LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT, ET CE, PEU IMPORTE SI L'OBJECTIF DE DIVISION DES TERRITOIRES SE CONCRÉTISE.

LA DEUXIÈME QUESTION CONSTITUTIONNELLE À LAQUELLE LE NORD FAIT FACE EST LA NÉCESSITÉ DE BÂTIR DE NOUVELLES STRUCTURES GOUVERNEMENTALES. CES DERNIÈRES DEVRONT RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DIFFÉRENTES DES HABITANTS DE L'EST ET DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE, ET IL FAUDRA ÉGALEMENT Y INTÉGRER LES PRINCIPES DE GOUVERNEMENT PUBLIC ET LES DROITS À L'AUTONOMIE DES ABORIGÈNES.

J'AI MENTIONNÉ L'ÉTABLISSEMENT D'INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES DANS LE NORD PARCE QUE L'AUTONOMIE DU NORD DOIT REPRÉSENTER AUSSI UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE TOUTE NOUVELLE VISION DU NORD. CONTRAIREMENT AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PRÉCÉDEMMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU NORD DU 60^{e} PARALLÈLE, IL FAUT DANS CE CAS-CI FAIRE APPEL À LA PLEINE PARTICIPATION DES HABITANTS DU NORD ET DE LEUR GOUVERNEMENT. QU'IL Y AIT UN OU DEUX GOUVERNEMENTS ET QUELLE QU'EN SOIT LA FORME DÉFINITIVE, LE GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DOIT AVOIR LE DROIT ET ÊTRE EN MESURE DE REPRÉSENTER NOTRE POPULATION DANS LE CADRE DES DÉCISIONS QUI TOUCHENT NOTRE AVENIR. LE PROCESSUS DE TRANSMISSION DE POUVOIRS FÉDÉRAUX AU GOUVERNEMENT TERRITORIAL NOUS CONFÈRE LE MANDAT ET LES MOYENS DE GÉRER NOS PROPRES AFFAIRES. LE TEMPS EST VENU DE RECONNAÎTRE LA VENUE D'UN GOUVERNEMENT RESPONSABLE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. C'EST À L'OCCASION DE RENCONTRES COMME CELLES-CI QU'IL FAUT LE RECONNAÎTRE.

LE TROISIÈME ÉLÉMENT DE LA NOUVELLE VISION DU NORD DOIT REPRÉSENTER L'ENGAGEMENT DU CANADA À INTÉGRER LE NORD À L'ÉCONOMIE NATIONALE. CELA NÉCESSITERA UN INVESTISSEMENT CONSIDÉRABLE DE LA PART DU CANADA AFIN D'ÉTABLIR LES LIENS NÉCESSAIRES ENTRE LE NORD ET LE SUD. TOUT COMME LE RÊVE NATIONAL, QUI A RAPPROCHÉ L'EST ET L'OUEST CANADIENS, LA VISION DU NORD NE SE FERA PAS FACILEMENT NI SANS SACRIFICE. À MON AVIS, NON SEULEMENT EN VAUT-ELLE LA PEINE, MAIS ELLE POURRAIT BIEN ÊTRE ESSENTIELLE À L'AVENIR DU CANADA.

.../8

L'INTÉGRATION DU NORD À L'ÉCONOMIE NATIONALE NE RÉSIDE PAS UNIQUEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. CONTRAIREMENT AU RESTE DU CANADA, OÙ LES LIENS NATURELS DU NORD AU SUD ENTRAVENT SOUVENT LES EFFORTS VISANT À BÂTIR UNE ÉCONOMIE NATIONALE LE LONG DES LIGNES D'EST EN OUEST, LA GÉOGRAPHIE FAVORISE CES EFFORTS. L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE POUR LE NORD APPORTERA DES AVANTAGES À DIVERSES RÉGIONS DU CANADA SITUÉES LE LONG DES LIENS NATURELS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION QUI EXISTENT DÉJÀ.

CHAQUE EMPLOI CRÉÉ DANS LE NORD ENTRAÎNE GÉNÉRALEMENT LA CRÉATION D'UN OU DE PLUSIEURS EMPLOIS DANS LE SUD DU CANADA. L'ARRÊT RÉCENT DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES DANS LA MER DE BEAUFORT POURRAIT COÛTER DE TROIS À QUATRE CENTS EMPLOIS DANS LE NORD, MAIS IL ENTRAÎNERA PROBABLEMENT LA MISE À PIED DE TROIS À QUATRE MILLE TRAVAILLEURS DANS LE SUD DU CANADA. LES CANADIENS QUI OEUVRENT DANS L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE EN ALBERTA, DANS LES TRANSPORTS MARITIMES ET LES APPROVISIONNEMENTS À VANCOUVER ET DANS LES INDUSTRIES DE POINTE EN ONTARIO ONT TOUS SOUFFERT DU RALENTISSEMENT DANS LE NORD.

JE VOUS AI PARLÉ EN GÉNÉRAL DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. J'AIMERAIS MAINTENANT MENTIONNER BRIÈVEMENT TROIS SECTEURS PRÉCIS DE NOTRE ÉCONOMIE.

ON A DÉPENSÉ BEAUCOUP D'ARGENT, EN GRANDE PARTIE CELUI DES CONTRIBUABLES POUR LA RECHERCHE DU PÉTROLE DANS LA MER DE BEAUFORT ET L'EXTRÊME ARCTIQUE. IRONIQUEMENT, ALORS OUE CET INVESTISSEMENT ALLAIT, SEMBLE-T-IL, COMMENCER À RAPPORTER, LA CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE EST VENUE INTERROMPRE L'EXPLORATION ET A RETARDÉ INDÉFINIMENT LA PRODUCTION.

LES RÉSERVES PÉTROLIÈRES DE LA MER DE BEAUFORT SONT ÉVALUÉES À PLUS DE 750 MILLIONS DE BARILS, ET DE NOMBREUX SPÉCIALISTES CROIENT QU'ELLES POURRAIENT FACILEMENT DÉPASSER LE MILLIARD. CET ÉTÉ, UN PUITS D'EXPLORATION SUR LA PLATE-FORME DE FORAGE MOLIPAK DE GULF A PRODUIT 13 BARILS DE PÉTROLE PAR JOUR, SOIT UN RYTHME DE PRODUCTION SUPÉRIEUR À CELUI DE LA PLUPART DES PUITS DE PRODUCTION EN AMÉRIQUE DU NORD. J'AI EU LA CHANCE DE VISITER MOLIPAK EN SEPTEMBRE ET J'AI ÉTÉ TRÈS IMPRESSIONNÉ PAR L'ÉQUIPE CANADIENNE ET LA TECHNOLOGIE CANADIENNE MISE EN PLACE POUR EXPLOITER CETTE RESSOURCE.

L'ARRÊT DES ACTIVITÉS DANS LA MER DE BEAUFORT N'AURA PAS SEULEMENT COMME CONSÉQUENCE LA PERTE D'EMPLOIS. IL FERA PERDRE AU CANADA SON RÔLE DE CHEF DE FILE DANS LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE D'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE DANS L'ARCTIQUE, RÔLE QU'IL NE POURRA PEUT-ÊTRE JAMAIS ENLEVER À SES CONCURRENTS INTERNATIONAUX. JE CROIS QU'IL FAUT TROUVER DES FAÇONS DE MAINTENIR UN CERTAIN NIVEAU D'ACTIVITÉ PÉTROLIÈRE DANS LE NORD POUR NE PAS PERDRE CE QUI A COÛTÉ SI CHER À RÉALISER.

.../10

UN AUTRE SECTEUR IMPORTANT DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE EST L'EXPLOITATION MINIÈRE. À L'HEURE ACTUELLE, IL Y A 8 MINES EN EXPLOITATION DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST; CES MINES PRODUISENT DU PLOMB, DU ZINC, DE L'OR, DE L'ARGENT ET DU TUNGSTÈNE. DES ÉTUDES RÉVÈLENT CEPENDANT QUE DES GISEMENTS BIEN PLUS IMPORTANTS DE CES MINERAIS ET D'AUTRES RESTENT ENCORE À EXPLOITER. POUR ENTREPRENDRE LA PRODUCTION DE CES RESSOURCES, IL FAUT QUE LE GOUVERNEMENT FOURNISSE DE MEILLEURS RÉSEAUX DE TRANSPORTS ET DE COMMUNICATIONS. NOUS DEVONS CONSTRUIRE DES ROUTES AFIN DE PERMETTRE LA MISE EN VALEUR DE CES RESSOURCES, DES ROUTES JUSQU'AU KEEWATIN LE LONG DE LA BAIE D'HUDSON, D'AUTRES DANS LA VALLÉE DU MACKENZIE ET D'AUTRES ENCORE JUSQU'À LA CÔTE ARCTIQUE À TUKTOYAKTUK. GRÂCE À CES ROUTES, LE CANADA RÉCOLTERAIT DES AVANTAGES À LONG TERME ET L'ÉCONOMIE DU NORD CONNAÎTRAIT UN ESSOR IMMÉDIAT.

L'ACCESSIBILITÉ AU NORD GRÂCE À UN MEILLEUR RÉSEAU DE TRANSPORTS FAVORISERAIT ÉGALEMENT LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE OÙ LA CROISSANCE EST LA PLUS RAPIDE, LE TOURISME. J'AI DÉJÀ MENTIONNÉ LA FASCINATION QUE LE NORD EXERCE SUR BEAUCOUP DE GENS DANS LE MONDE ENTIER. DE NOMBREUX CANADIENS AIMERAIENT VRAIMENT AVOIR LA CHANCE DE VISITER LE NORD, QUI REPRÉSENTE LA BASE DE NOTRE IDENTITÉ NATIONALE. CEPENDANT, LES COÛTS ÉLEVÉS, LES PROBLÈMES QUE POSE LE TRANSPORT ET LES INSTALLATIONS LIMITÉES EMPÊCHENT UN GRAND NOMBRE D'ENTRE EUX DE VENIR DANS LE NORD. DES EFFORTS REDOUBLÉS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU NORD PERMETTRAIENT DE RÉSOUDRE CERTAINS DE CES PROBLÈMES ET OFFRIRAIENT AUX CANADIENS UN LIEU DE VACANCES EXOTIQUE DANS LEUR PROPRE PAYS.

.../11

LE DERNIER ÉLÉMENT D'UNE NOUVELLE VISION DU NORD PORTE SUR LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE. AU COURS DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES, LES DIVERSES INTRUSIONS QUE D'AUTRES PAYS ONT FAITES DANS L'ARCTIQUE CANADIEN ONT PLACÉ AU PREMIER PLAN DU DÉBAT NATIONAL LA QUESTION DE LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS LE NORD. JE TIENS À VOUS ASSURER QU'IL N'Y A RIEN DE PLUS FORT POUR REVENDIQUER LE NORD QUE L'EXISTENCE QUOTIDIENNE DES CANADIENS QUI Y VIVENT ET Y TRAVAILLENT ET LA GESTION DISCRÈTE MAIS EFFICACE QUE NOTRE GOUVERNEMENT Y ASSURE.

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES PEUPLES ABORIGÈNES DU CANADA QUI ONT HABITÉ TRADITIONNELLEMENT LE NORD, LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT FORT DANS LE NORD ET LE DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE DE CETTE RÉGION EN TANT QUE PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE CONFIRMERONT TOUS LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS L'ARCTIQUE D'UNE FAÇON BIEN PLUS COMPLÈTE ET BIEN PLUS EFFICACE QUE TOUTE AUTRE MESURE.

.../12

MAIS SURTOUT, CELA SE FERA D'UNE MANIÈRE TOUT À FAIT CANADIENNE, NON PAR DES DÉCLARATIONS FRACASSANTES MAIS PAR DES ACTIONS DISCRÈTES, NON PAR LE CONFLIT MAIS PAR LA COLLABORATION, NON PAR LA RÉVOLUTION MAIS PAR L'ÉVOLUTION. LE PROCESSUS D'ÉDIFICATION DE LA NATION N'A PAS PRIS FIN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE FER NATIONAL D'EST EN OUEST NI L'ADOPTION D'UNE CONSTITUTION NATIONALE. C'EST UN PROCESSUS QUI SE POURSUIT ENCORE. JE CROIS QU'À MESURE QUE NOUS APPROCHONS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE DU VINGTIÈME SIÈCLE, NOUS DEVONS AXER CE PROCESSUS SUR LE NORD. POUR LE BIEN DES HABITANTS DU NORD ET DANS L'INTÉRÊT DE TOUS LES CANADIENS, LA NOUVELLE VISION DU NORD DOIT FAIRE PARTIE DU RÊVE NATIONAL.

*****

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/049

ANNUAL CONFERENCE

OF

FIRST MINISTERS

OPENING STATEMENT

OF THE PREMIER OF QUEBEC

MR. ROBERT BOURASSA

Vancouver
November 20 and 21, 1986

MR. PRIME MINISTER

I WOULD LIKE FIRST OF ALL TO THANK THE PREMIER OF BRITISH COLUMBIA, MR. VANDER ZALM, FOR HIS VERY WARM HOSPITALITY. I SINCERELY HOPE THAT HE WILL GIVE US AN OPPORTUNITY TO RETURN THAT HOSPITALITY IN QUEBEC IN THE NEXT FEW MONTHS.

MR. PRIME MINISTER, I AM VERY HAPPY THAT YOU TOOK THE INITIATIVE OF CALLING US TOGETHER FOR THIS FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE ON THE STATE OF THE ECONOMY, GIVEN THE IMPORTANCE OF BALANCED ECONOMIC DEVELOPMENT FOR OUR COUNTRY.

SINCE THE ELECTION OF MY GOVERNMENT, A CALMER CLIMATE HAS BEEN ESTABLISHED IN QUEBEC, AND THIS HAS MADE IT POSSIBLE TO NORMALIZE FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS AND BEGIN A PROCESS OF CONSULTATION ON THE CONDITIONS UNDER WHICH QUEBEC WOULD SUPPORT A NEW CONSTITUTIONAL AGREEMENT. WE SHOULD BE VERY PLEASED WITH THE PROGRESS WE HAVE MADE TO DATE, AND HAVE EVERY REASON TO BELIEVE THAT THE DISCUSSIONS WILL CONTINUE AND YIELD SATISFACTORY RESULTS.

HOWEVER, IT IS CLEAR THAT, FOR ALL OF MY FELLOW QUEBECERS AND FOR ALL CANADIANS IN THE OTHER PROVINCES, ECONOMIC DEVELOPMENT REMAINS A VERY IMPORTANT PRIORITY.

IN CANADA, THIS DEVELOPMENT MUST INVOLVE A REDISTRIBUTION OF THE COLLECTIVE WEALTH AIMED AT COMBATTING REGIONAL DISPARITIES. MR. CHAIRMAN, WE MUST REALIZE THAT, AFTER DECADES OF WORK BY SUCCESSIVE CANADIAN GOVERNMENTS, REGIONAL DISPARITIES ARE STILL A VERY SERIOUS CONCERN. FOR EXAMPLE, IF WE COMPARE THE UNEMPLOYMENT RATES IN EASTERN AND WESTERN CANADA, WE SEE THAT THE RATES IN THE EASTERN PROVINCES AS A WHOLE ARE VERY HIGH, WITH THE AVERAGE FLUCTUATING AROUND 13 PER CENT, WHILE THE RATES IN THE WESTERN PROVINCES ARE 8 PER CENT ON THE AVERAGE. SO RIGHT FROM THE START WE SEE A NOTABLE DIFFERENCE BETWEEN THESE TWO REGIONS, WHICH ARE, AFTER ALL, PART OF THE SAME COUNTRY.

THEN THERE IS THE DIFFERENCE IN PARTICIPATION RATES - THAT IS, IN THE RATES OF PARTICIPATION OF CANADIANS IN THE LABOUR MARKET. THERE, TOO, THE DIFFERENCE IS ENORMOUS. CANADA'S EASTERN PROVINCES HAVE A PARTICIPATION RATE OF SOME 60 PER CENT. IN OTHER WORDS, ONLY 60 PER CENT OF THE POPULATION IS WORKING OR LOOKING FOR WORK. HOWEVER, IN THE WESTERN PROVINCES, THE RATE IS

67 PER CENT. SO TO THE ALREADY LARGE DISCREPANCY WE SEE WITH REGARD TO UNEMPLOYMENT LEVELS - 3 TO 4 PER CENT - MUST BE ADDED A SIGNIFICANT DISCREPANCY WITH REGARD TO PARTICIPATION IN THE LABOUR MARKET.

WE IN QUEBEC BELIEVE THAT IT IS ABSOLUTELY ESSENTIAL FOR THE POLITICAL STABILITY OF OUR COUNTRY, FOR THE UNITY OF OUR COUNTRY, THAT WE WORK TOGETHER TO REDUCE THESE REGIONAL DISPARITIES. WE ALSO FIRMLY BELIEVE THAT THIS SITUATION REQUIRES THAT THE FEDERAL GOVERNMENT TAKE INTO ACCOUNT, IN ALL ITS DECISIONS, THE WIDENING GAPS BETWEEN EASTERN AND WESTERN CANADA.

ALSO VERY IMPORTANT IN THIS CONTEXT, AS THE PREMIER OF ONTARIO SO RIGHTLY POINTED OUT EARLIER, ARE THE FREE-TRADE TALKS. WE MUST NEGOTIATE WITH OUR PRINCIPAL TRADE PARTNER TO MAINTAIN AND TO INCREASE OUR ECONOMIC MOMENTUM, EVEN THOUGH THAT PARTNER IS, AS WE KNOW, MUCH MORE POWERFUL THAN CANADA ECONOMICALLY. IT IS AN EXTRAORDINARY AND IMPORTANT CHALLENGE FOR US TO HAVE TO NEGOTIATE WITH SUCH AN ECONOMIC PARTNER, ONE THAT IS TEN TO TWELVE TIMES BIGGER THAN US, BUT IT IS ALSO ESSENTIAL THAT WE DO SO.

NEVERTHELESS, MR. CHAIRMAN, AS YOU POINTED OUT, THERE HAVE BEEN IMPROVEMENTS IN THE ECONOMIC SITUATION. UNEMPLOYMENT IN QUEBEC HAS FALLEN SINCE LAST YEAR, AND THE RATE OF REAL ECONOMIC GROWTH SHOULD BE 3.5 PER CENT. THIS IS A RELATIVELY ENCOURAGING RATE OF GROWTH, BUT IT IS INSUFFICIENT - TOTALLY INSUFFICIENT IF YOU CONSIDER THE NEED TO ENCOURAGE JOB CREATION FOR ALL REGIONS AND CLASSES IN OUR SOCIETY AND FOR YOUNG PEOPLE IN PARTICULAR.

MOREOVER, WE MUST REALIZE THAT THE SITUATION, WHICH IS ENCOURAGING, THOUGH NOT ENCOURAGING ENOUGH, IS MADE EVEN MORE DIFFICULT BY THE ANNOUNCED CUTS IN EQUALIZATION PAYMENTS AND TRANSFER PAYMENTS FOR THE FUNDING OF HEALTH CARE AND POST-SECONDARY EDUCATION. THE PROVINCES AS A WHOLE WILL LOSE $8 BILLION BETWEEN NOW AND 1991-1992, WITH QUEBEC ALONE LOSING $2 BILLION, FOLLOWING THE ADOPTION OF BILL C-96 IN JUNE. THE RATE OF GROWTH IN THE TRANSFERS FOR EDUCATION AND HEALTH PROGRAMS (EPF) WILL BE ALMOST NIL IN QUEBEC IN 1987-1988, AND NEGATIVE IN 1988-1989.

WITH REGARD TO EQUALIZATION PAYMENTS, WE HAVE TO REALIZE THAT QUEBEC HAS ALREADY SUFFERED SUBSTANTIAL LOSSES. A FORMAL COMMITMENT WAS MADE IN THE HOUSE OF COMMONS IN 1985 TO THE EFFECT THAT FOR THE FISCAL YEAR 1985-1986, THE PROVINCES WOULD RECEIVE AT LEAST 95% OF THE PAYMENTS RECEIVED THE PREVIOUS YEAR. THIS COMMITMENT WAS NOT MET IN THE CASE OF QUEBEC: WE ARE STILL $97 MILLION SHORT OF IT.

MOREOVER, IN THE PRESENT NEGOTIATIONS ON EQUALIZATION PAYMENTS, THE TOTAL ADDITIONAL AMOUNT TO BE GIVEN TO THE PROVINCES IS LESS THAN $200 MILLION PER YEAR. THIS IS QUITE SMALL COMPARED TO THE MASSIVE CUTS IMPOSED BY THE FEDERAL GOVERNMENT WITH REGARD TO HEALTH AND POST-SECONDARY EDUCATION. SPECIFICALLY, QUEBEC WOULD RECEIVE 28% OF THE ADDITIONAL EQUALIZATION PAYMENT. THIS IS FAR AWAY FROM THE 52% WE USUALLY RECEIVE. QUEBEC REPRESENTS 66% OF THE POPULATION OF THE PROVINCES RECEIVING EQUALIZATION PAYMENTS; HENCE WE SHOULD NORMALLY RECEIVE SOMETHING IN THE ORDER OF 50%. BUT IN FACT, WE ARE OFFERED ONLY 28%. IT IS ROUGHLY THE EQUIVALENT OF THE CONTRIBUTION OF THE QUEBEC TAXPAYERS TO THE FEDERAL REVENUES. THERE IS NO NET GAIN IN PRACTICE FOR QUEBEC. HOW COULD WE SAY, WITH SUCH A SITUATION, THAT QUEBEC IS A PRIVILEGED PROVINCE?

MR. CHAIRMAN, IF WE EXAMINE THE ECONOMIC SITUATION IN QUEBEC AND EASTERN CANADA IN A MORE GENERAL WAY, WE SEE THAT WE ARE IN THE PROCESS OF LOCKING OURSELVES INTO A SORT OF VICIOUS CIRCLE. WITH LOWER REVENUES, WE MUST INCREASE OUR TAXES, WHICH ARE ALREADY DISTINCTLY HIGHER THAN IN CENTRAL AND WESTERN CANADA. FOR EXAMPLE, SALES TAXES IN NEWFOUNDLAND, NEW BRUNSWICK, PRINCE EDWARD ISLAND, NOVA SCOTIA AND QUEBEC ARE SIGNIFICANTLY HIGHER THAN THOSE IN THE OTHER PROVINCES. IN ADDITION, SINCE WE HAVE LOWER REVENUES, WE ARE OFTEN FORCED TO INCREASE ALREADY HIGH TAXES TO MAKE UP FOR OUR LACK OF FUNDS WITH THE RESULT THAT INVESTMENT DECREASES. DO NOT FORGET THAT EASTERN CANADA HAS TO COMPETE FOR INVESTMENT WITH THE NEW ENGLAND STATES AND NEW YORK STATE, WHICH HAVE UNEMPLOYMENT RATES OF ONLY 3 TO 6 PER CENT AND TAXES THAT ARE DISTINCTLY LOWER THAN THOSE IN EASTERN CANADA. IN ADDITION, THE EAST MUST AT THE SAME TIME COMPETE WITH THE WESTERN PROVINCES, WHICH ALSO HAVE LOWER TAXES. THEREFORE, QUEBEC AND EASTERN CANADA ARE HAMPERED IN THEIR EFFORTS TO PROMOTE INVESTMENT BY THE FACT THAT THEY ARE MORE OR LESS SURROUNDED BY TWO REGIONS THAT, WITH THEIR LOWER TAXES, ARE ABLE TO ATTRACT INVESTMENT MORE EASILY. CONSEQUENTLY, THE FEDERAL GOVERNMENT, IN ITS DECISIONS REGARDING CERTAIN AGREEMENTS, MUST TAKE INTO

ACCOUNT THE SPECIAL SITUATION OF EASTERN CANADA IN RELATION TO ITS NEIGHBOURS TO THE SOUTH AND TO THE WEST.

THEREFORE, IN ORDER TO REDUCE THESE DISCREPANCIES, WHICH ARE DISQUIETING FROM THE POINT OF VIEW OF THE COUNTRY'S POLITICAL STABILITY, THE CANADIAN GOVERNMENT MUST GIVE TOP PRIORITY TO FULFILLING ITS CONSTITUTIONAL OBLIGATION WITH RESPECT TO EQUALIZATION, RATHER THAN IMPLEMENTING NEW PROGRAMS. IN THE SHORT TERM, THE TECHNICAL CHANGES MADE IN THE EQUALIZATION FORMULA ARE UNSATISFACTORY, AND WE BELIEVE THAT CANADA'S MINISTER OF FINANCE SHOULD TAKE ANOTHER LOOK AT THE ISSUE TO ENSURE THAT THE PROVINCES RECEIVING EQUALIZATION PAYMENTS ARE TREATED EQUITABLY.

THERE IS ANOTHER EVENT IN CONNECTION WITH WHICH WE MUST BE MORE VIGILANT REGARDING THE DISTRIBUTION OF CANADA'S COLLECTIVE WEALTH. I AM REFERRING TO THE MINISTER OF FINANCE'S ANNOUNCEMENT OF TAX REFORM. THIS REFORM IS PERFECTLY JUSTIFIED IN LIGHT OF THAT NOW UNDER WAY IN THE UNITED STATES. WE MUST REALIZE THAT, WITH THIS TAX REFORM, THE CHANCES ARE VERY GOOD, GIVEN THE AMERICAN COMPETITION, THAT CONSUMPTION TAXES WILL HAVE TO BE INCREASED. ONCE AGAIN, IT MUST BE POINTED OUT THAT THESE TAXES ARE DISTINCTLY HIGHER IN THE EASTERN PROVINCES. IF, IN THE

TAX REFORM, CONSUMPTION-TAX INCREASES HAVE TO BE EMPHASIZED OVER DIRECT TAXES, THE EASTERN PROVINCES WILL FIND THEMSELVES IN AN EVEN MORE UNFAVOURABLE POSITION. IT IS THEREFORE IMPORTANT THAT THE PROVINCES PARTICIPATE IN THIS TAX REFORM, WHICH DOES SEEM TO BE NECESSARY, GIVEN OUR COMPETITIVE SITUATION WITH RESPECT TO THE UNITED STATES.

AS YOU YOURSELF SO RIGHTLY POINTED OUT IN YOUR REMARKS, MR. CHAIRMAN, THE BOTTOM LINE IS THAT WE MUST HAVE A HEALTHY ECONOMY IF WE ARE TO PAY SPECIAL ATTENTION TO OTHER PROBLEMS - FOR EXAMPLE, THOSE CONNECTED WITH THE STATUS OF WOMEN. THE MINISTERS WITH RESPONSIBILITY IN THAT AREA WILL BE SUBMITTING A REPORT TO US ON THE ECONOMIC EQUALITY OF WOMEN, A MATTER WHICH MUST BECOME A PRIORITY FOR EACH OF OUR GOVERNMENTS OVER THE NEXT FEW YEARS.

DURING THIS CONFERENCE, QUEBEC THEREFORE HOPES TO BE ABLE TO HELP STRENGTHEN THE CANADIAN FEDERATION BY PROPOSING THE FOLLOWING OBJECTIVES:

- CONTINUATION OF THE DISCUSSIONS TO ESTABLISH THE CONDITIONS UNDER WHICH QUEBEC WOULD SUPPORT A NEW CONSTITUTIONAL AGREEMENT;

- SUBSTANTIAL INCREASE IN REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT EFFORTS;
- FULFILMENT OF THE FEDERAL GOVERNMENT'S CONSTITUTIONAL OBLIGATION WITH RESPECT TO EQUALIZATION, RATHER THAN IMPLEMENTATION OF NEW PROGRAMS, AND REWORKING OF THE FISCAL ARRANGEMENTS WITHIN THE FRAMEWORK OF TAX REFORM;
- EQUITY IN THE TREATMENT OF THE PROVINCES RECEIVING EQUALIZATION PAYMENTS THROUGH THE SHORT-TERM INTRODUCTION OF NECESSARY CHANGES IN THE FEDERAL PROPOSALS;
- ACTIVE PARTICIPATION OF THE PROVINCES IN TAX REFORM, WHILE ENSURING THAT THEIR EFFECTIVE PRESENCE IS NOT DIMINISHED IN THE MATTER OF CONSUMPTION TAXES;
- AND, FINALLY, AS FAR AS THE PRIORITIES OF EACH GOVERNMENT ARE CONCERNED, INCLUSION OF MEASURES AIMED AT MAKING IT POSSIBLE FOR WOMEN TO ACHIEVE FULL ECONOMIC EQUALITY.

THESE ARE QUEBEC'S PRIORITIES FOR THIS CONFERENCE, MR CHAIRMAN. WE SINCERELY HOPE THAT WE WILL BE ABLE TO MAKE REAL PROGRESS TOWARD ACHIEVEMENT OF THESE GOALS.

DOCUMENT: 800-22/049

CA1
Z 2
C 52

CONFERENCE ANNUELLE

DES

PREMIERS MINISTRES

DECLARATION D'OUVERTURE
DU PREMIER MINISTRE DU QUEBEC
M. ROBERT BOURASSA

LIBRARY

Vancouver
Les 20 et 21 novembre 1986

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

JE VOUDRAIS D'ABORD SALUER NOTRE HOTE, LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, MONSIEUR VANDER ZALM, ET LE REMERCIER POUR SA TRES CHALEUREUSE HOSPITALITE. J'ESPERE VIVEMENT QUE NOUS AURONS L'OCCASION DE LE RECEVOIR TRES BIENTOT, AU COURS DES PROCHAINS MOIS, AU QUEBEC.

JE SUIS TRES HEUREUX, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QUE VOUS AYIEZ PRIS L'INITIATIVE DE CONVOQUER CETTE CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE SUR L'ETAT DE L'ECONOMIE, VU L'IMPORTANCE POUR NOTRE PAYS D'AVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ÉQUILIBRÉ.

DEPUIS L'ELECTION DE MON GOUVERNEMENT, UN CLIMAT PLUS CALME S'EST ETABLI AU QUEBEC, CE QUI A PERMIS DE NORMALISER LES RELATIONS FEDERALES-PROVINCIALES ET D'AMORCER UN PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LES CONDITIONS DE L'ADHESION DU QUEBEC A UN NOUVEL ACCORD CONSTITUTIONNEL. IL Y A LIEU DE NOUS FELICITER DES PROGRES ACCOMPLIS JUSQU'A MAINTENANT, ET DE SOUHAITER QUE LES DISCUSSIONS SE POURSUIVENT ET NOUS PERMETTENT D'ENVISAGER DES RESULTATS SATISFAISANTS.

MAIS IL EST EVIDENT, POUR L'ENSEMBLE DE MES CONCITOYENS DU QUEBEC, COMME POUR L'ENSEMBLE DES CANADIENS DES AUTRES PROVINCES, QUE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEMEURE UNE TRES IMPORTANTE PRIORITE.

AU CANADA, CE DEVELOPPEMENT DOIT S'EXPRIMER PAR UNE REDISTRIBUTION DE LA RICHESSE COLLECTIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LES DISPARITES REGIONALES. ON EST OBLIGE DE CONSTATER, MONSIEUR LE PRESIDENT, APRES QUELQUES DECENNIES D'EFFORTS PAR LES DIFFERENTS GOUVERNEMENTS CANADIENS, QUE LA SITUATION DES DISPARITES REGIONALES EST ENCORE EXTREMEMENT PREOCCUPANTE. SI NOUS EXAMINONS, PAR EXEMPLE, LES TAUX DE CHOMAGE DE L'EST DU CANADA PAR RAPPORT A CEUX DE L'OUEST, NOUS VOYONS QUE DANS L'ENSEMBLE DES PROVINCES DE L'EST CES TAUX SONT TRES ELEVES, ET QUE LEUR MOYENNE OSCILLE AUTOUR DE 13 POUR CENT, ALORS QUE DANS LES PROVINCES DE L'OUEST, CES TAUX SONT PLUTOT DE 8 POUR CENT EN MOYENNE. NOUS DEVONS DEJA CONSTATER UNE DIFFERENCE NOTABLE ENTRE CES DEUX REGIONS DU CANADA QUI FONT POURTANT PARTIE D'UN MEME PAYS.

A CELA S'AJOUTE UNE AUTRE DIFFERENCE AU NIVEAU DES TAUX D'ACTIVITES, C'EST-A-DIRE LA PARTICIPATION DES CITOYENS AU MARCHE DU TRAVAIL; IL Y A LA AUSSI UNE DIFFERENCE ENORME: LES PROVINCES DE L'EST DU CANADA PRESENTENT UN TAUX D'ACTIVITE DE QUELQUE 60 POUR CENT, C'EST-A-DIRE QU'IL N'Y A QUE 60 POUR CENT DE LA POPULATION ADULTE QUI TRAVAILLE OU QUI SE CHERCHE UN TRAVAIL; DANS LES

PROVINCES DE L'OUEST DU CANADA, LE TAUX EST DE 67 POUR CENT. A L'ECART DEJA TRES IMPORTANT DE NIVEAUX DE CHOMAGE - TROIS A QUATRE POUR CENT - IL FAUT AUSSI AJOUTER UN ECART IMPORTANT, TRES IMPORTANT, AU NIVEAU DE LA PARTICIPATION AU MARCHE DU TRAVAIL.

NOUS CROYONS, NOUS, AU QUEBEC, QUE LA STABILITE POLITIQUE DE NOTRE PAYS, QUE L'UNITE DE NOTRE PAYS, EXIGE NECESSAIREMENT QUE NOUS TRAVAILLIONS ENSEMBLE POUR REDUIRE CES DISPARITES REGIONALES; NOUS CROYONS AUSSI FERMEMENT QUE CETTE SITUATION OBLIGE LE GOUVERNEMENT FEDERAL A TENIR COMPTE, DANS SES DECISIONS, QUEL QUE SOIT LE TYPE DE DECISION, DES ECARTS GRANDISSANT ENTRE L'EST ET L'OUEST DU PAYS.

TOUT CECI DOIT EGALEMENT TENIR COMPTE, COMME LE SIGNALAIT FORT PERTINEMMENT TANTOT LE PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO, DE L'AVENIR DES NEGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ECHANGE, DE LA NECESSITE POUR NOUS DE NEGOCIER AVEC NOTRE PRINCIPAL PARTENAIRE COMMERCIAL PRECISEMENT POUR MAINTENIR ET POUR ACCROITRE NOTRE ELAN ECONOMIQUE, MEME SI CE PARTENAIRE COMMERCIAL, COMME ON LE SAIT, EST ECONOMIQUEMENT BEAUCOUP PLUS PUISSANT QUE LE CANADA; C'EST UN DEFI EXTRAORDINAIRE ET IMPORTANT POUR NOUS DE DEVOIR NEGOCIER AVEC UN TEL PARTENAIRE ECONOMIQUE, DIX A DOUZE FOIS PLUS IMPORTANT QUE NOUS, MAIS C'EST EGALEMENT INDISPENSABLE QUE NOUS LE FAISIONS.

NOUS CONSTATONS, MONSIEUR LE PRESIDENT, QU'IL Y A QUAND MEME DES AMELIORATIONS DANS LA SITUATION ECONOMIQUE COMME VOUS L'AVEZ MENTIONNE DANS VOTRE EXPOSE. AU QUEBEC, NOUS AVONS CONNU UNE CHUTE DU CHOMAGE PAR RAPPORT A L'AN DERNIER, ET LA CROISSANCE RELLE DE L'EONOMIE DEVRAIT SE SITUER A 3,5 POUR CENT, CE QUI EST UNE CROISSANCE RELATIVEMENT ENCOURAGEANTE. MAIS INSUFFISANTE. TOTALEMENT INSUFFISANTE SI ON CONSTATE LA NECESSITE DE FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS, POUR TOUTES LES REGIONS ET LES CLASSES DE NOTRE SOCIETE, ET PARTICULIEREMENT POUR LES JEUNES.

PAR AILLEURS, IL FAUT QUAND MEME CONSTATER QUE CETTE SITUATION, QUI EST ENCOURAGEANTE MAIS INSUFFISANTE, EST RENDUE ENCORE PLUS DIFFICILE PAR LES COUPURES QUI S'ANNONCENT DANS LES PAIEMENTS DE PEREQUATION ET LES PAIEMENTS DE TRANSFERT POUR LE FINANCEMENT DE LA SANTE ET DE L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE. L'ENSEMBLE DES PROVINCES SUBIRONT UN MANQUE A GAGNER DE 8 MILLIARDS DE DOLLARS D'ICI 1991-1992, ET LE QUEBEC SEUL, DE 2 MILLIARDS DE DOLLARS, PAR SUITE DE L'ADOPTION DE LA LOI C-96 EN JUIN DERNIER. AINSI LE TAUX DE CROISSANCE DES TRANSFERTS, POUR LES FINS DES PROGRAMMES D'EDUCATION ET DE SANTE (FPE), SERA PRESQUE NUL AU QUEBEC EN 1987-1988 ET NEGATIF EN 1988-1989.

WITH REGARD TO EQUALIZATION PAYMENTS, WE HAVE TO REALIZE THAT QUEBEC HAS ALREADY SUFFERED SUBSTANTIAL LOSSES. A FORMAL COMMITMENT WAS MADE IN THE HOUSE OF COMMONS IN 1985 TO THE EFFECT THAT FOR THE FISCAL YEAR 1985-1986, THE PROVINCES WOULD RECEIVE AT LEAST 95% OF THE PAYMENTS RECEIVED THE PREVIOUS YEAR. THIS COMMITMENT WAS NOT MET IN THE CASE OF QUEBEC: WE ARE STILL 97 MILLION DOLLARS SHORT OF IT.

MOREOVER, IN THE PRESENT NEGOTIATIONS ON EQUALIZATION PAYMENTS, THE TOTAL ADDITIONAL AMOUNT TO BE GIVEN TO THE PROVINCES IS LESS THAN 200 MILLION DOLLARS PER YEAR. THIS IS QUITE SMALL COMPARED TO THE MASSIVE CUTS IMPOSED BY THE FEDERAL GOVERNMENT WITH REGARD TO HEALTH AND POST-SECONDARY EDUCATION. SPECIFICALLY, QUEBEC WOULD RECEIVE 28% OF THE ADDITIONAL EQUALIZATION PAYMENT. THIS IS FAR AWAY FROM THE 52% WE USUALLY RECEIVE. QUEBEC REPRESENTS 66% OF THE POPULATION OF THE PROVINCES RECEIVING EQUALIZATION PAYMENTS; HENCE WE SHOULD NORMALLY RECEIVE SOMETHING IN THE ORDER OF 50%. BUT IN FACT, WE ARE OFFERED ONLY 28%. IT IS ROUGHLY THE EQUIVALENT OF THE CONTRIBUTION OF THE QUEBEC TAXPAYERS TO THE FEDERAL REVENUES. THERE IS NO NET GAIN IN PRACTICE FOR QUEBEC. HOW COULD WE SAY, WITH SUCH A SITUATION, THAT QUEBEC IS A PRIVILEGED PROVINCE?

MONSIEUR LE PRESIDENT, SI NOUS EXAMINONS D'UNE FACON PLUS GENERALE, LA SITUATION ECONOMIQUE DU QUEBEC ET DE L'EST DU CANADA, NOUS CONSTATONS QUE NOUS SOMMES EN TRAIN DE NOUS ENFERMER DANS UNE SORTE DE CERCLE VICIEUX. AVEC DES REVENUS INFERIEURS, NOUS DEVONS AUGMENTER NOS IMPOTS QUI SONT DEJA NETTEMENT PLUS ELEVES QU'AU CENTRE OU DANS L'OUEST DU CANADA. IL SUFFIT DE REGARDER LES NIVEAUX DE TAXE DE VENTE A TERRE-NEUVE, AU NOUVEAU BRUNSWICK, DANS L'ILE DU PRINCE-EDOUARD, EN NOUVELLE-ECOSSE ET AU QUEBEC, ET DE LES COMPARER AUX NIVEAUX DE LA TAXE DE VENTE DANS LES AUTRES PROVINCES POUR CONSTATER QUE CEUX-LA SONT SENSIBLEMENT PLUS ELEVES. ET PARCE QUE NOUS AVONS DES REVENUS MOINS ELEVES, NOUS SOMMES SOUVENT CONTRAINTS D'AUGMENTER LES IMPOTS DEJA ELEVES POUR COMPENSER NOS MANQUES A GAGNER, AVEC COMME CONSEQUENCE QUE LES INVESTISSEMENTS DIMINUENT. IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE L'EST DU CANADA EST EN CONCURRENCE, POUR ATTIRER DES INVESTISSEMENTS, AVEC LES ETATS DE LA NOUVELLE - ANGLETERRE, ET L'ETAT DE NEW YORK, DES REGIONS OU LE TAUX DE CHOMAGE N'EST QUE DE TROIS A SIX POURCENT, DES REGIONS OU LES IMPOTS SONT NETTEMENT INFERIEURS A CEUX DE L'EST DU CANADA. DE PLUS, L'EST DOIT EN MEME TEMPS CONCURRENCER LES PROVINCES DE L'OUEST DU CANADA OU LES IMPOTS SONT AUSSI MOINS ELEVES. DONC, LE QUEBEC ET L'EST DU CANADA SONT PLUS OU MOINS "ENCERCLES" DANS LEURS EFFORTS DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, PAR DEUX REGIONS QUI SONT CAPABLES, AVEC DES IMPOTS MOINS ELEVES, DE LES ATTIRER PLUS FACILEMENT. D'OU LA NECESSITE, ENCORE LA, POUR LE GOUVERNEMENT FEDERAL, DANS LES DECISIONS QU'IL DOIT PRENDRE SUR LE PLAN

DE CERTAINS CONTRATS DE TENIR COMPTE DE CETTE SITUATION PARTICULIERE DE L'EST DU CANADA PAR RAPPORT A SES VOISINS DU SUD OU SES VOISINS DE L'OUEST.

LE GOUVERNEMENT CANADIEN DOIT DONC, POUR ATTENUER CES ECARTS QUI SONT INQUETANTS POUR LA STABILITE POLITIQUE DU PAYS, METTRE EN TETE DE SES PRIORITES, LA REALISATION DE SON OBLIGATION CONSTITUTIONNELLE RELATIVE A LA PEREQUATION, PLUTOT QUE DE METTRE EN OEUVRE DE NOUVEAUX PROGRAMMES. A COURT TERME, LES MODIFICATIONS TECHNIQUES APPORTEES A LA FORMULE DE PEREQUATION SONT INSATISFAISANTES, ET NOUS CROYONS QUE LE MINISTRE DES FINANCES DU CANADA DEVRAIT REEXAMINER CES DOSSIERS POUR QUE LES PROVINCES BENEFICIAIRES DE LA PEREQUATION SOIENT ASSURES D'UN TRAITEMENT EQUITABLE.

IL Y A UN AUTRE EVENEMENT, MONSIEUR LE PRESIDENT, QU'ON PEUT SIGNALER, ET QUI NOUS INCITE ENVORE A ETRE PLUS VIGILANTS SUR LE PARTAGE DE LA RICHESSE COLLECTIVE AU CANADA. IL S'AGIT DE LA REFORME FISCALE ANNONCEE PAR LE MINISTRE DES FINANCES, REFORME TOUT A FAIT JUSTIFIEE POUR TENIR COMPTE DE CELLE QUI EN COURS PRESENTEMENT AUX ETATS-UNIS. ON EST OBLIGE DE CONSTATER QUE DANS CETTE REFORME FISCALE IL Y A DE TRES BONNES CHANCES, ETANT DONNE LA CONCURRENCE AMERICAINE, QU'ON DOIVE AUGMENTER LES TAXES A LA CONSOMMATION. OR, ENCORE LA, ON DOIT CONSTATER QUE CES TAXES SONT NETTEMENT PLUS ELEVEES DANS LES PROVINCES DE L'EST ET QUE SI ON EST

OBLIGE, DANS LA REFORME FISCALE, DE METTRE L'ACCENT SUR L'AUGMENTATION DES TAXES A LA CONSOMMATION PAR RAPPORT AUX IMPOTS DIRECTS, LES PROVINCES DE L'EST DU CANADA VONT SE TROUVER DANS UNE POSITION ENCORE PLUS DEFAVORABLE. D'OU L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION DES PROVINCES A CETTE REFORME FISCALE QUI APPARAIT POURTANT NECESSAIRE, ETANT DONNE NOTRE SITUATION CONCURRENTIELLE AVEC LES ETATS-UNIS.

TOUT CECI POUR CONCLURE, MONSIEUR LE PRESIDENT, QU'IL EST ESSENTIEL DE CONNAIRE UNE SITUATION ECONOMIQUE SAINE, COMME VOUS L'AVEZ D'AILLEURS DIT D'UNE FACON FORT PERTINENTE DANS VOS PROPOS, SI NOUS DEVONS ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIERE A D'AUTRES PROBLEMES, TELS QUE CEUX RELIES A LA CONDITION FEMININE. LES MINISTRES RESPONSABLES DE CE DOSSIER NOUS SOUMETTRONT D'AILLEURS UN RAPPORT SUR L'EGALITE ECONOMIQUE DES FEMMES QUI DEVRA DEVENIR, AU COURS DES PROCHAINES ANNEES, UNE PRIORITE POUR CHACUN DE NOS GOUVERNEMENT.

AU COURS DE CETTE CONFERENCE, LE QUEBEC ESPERE DONC POUVOIR CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA FEDERATION CANADIENNE EN PROPOSANT LES OBJECTIFS SUIVANTS:

- LA POURSUITE DES DISCUSSIONS EN VUE D'ETABLIR LES CONDITIONS DE L'ADHESION DU QUEBEC A UN NOUVEL ACCORD CONSTITUTIONNEL;

- L'ACCROISSEMENT SUBSTANTIEL DES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL;

- LA POURSUITE DE LA REALISATION DE L'OBLIGATION CONSTITUTIONNELLE DU GOUVERNEMENT FEDERAL EN MATIERE DE PEREQUATION PLUTOT QUE LA MISE EN OEUVRE DE NOUVEAUX PROGRAMMES, ET LA REOUVERTURE DES ARRANGEMENTS FISCAUX DANS LE CADRE DE LA REFORME FISCALE;

- L'EQUITE DANS LE TRAITEMENT DES PROVINCES BENEFICIAIRES DE PEREQUATION EN APPORTANT A COURT TERME LES CORRECTIFS NECESSAIRES AUX PROPOSITIONS FEDERALES;

- LA PARTICIPATION ACTIVE DES PROVINCES A LA REFORME DE LA FISCALITE, TOUT EN S'ASSURANT DE NE PAS DIMINUER LEUR PRESENCE EFFECTIVE DANS LE CHAMPS DES TAXES A LA CONSOMMATION;

- ET ENFIN L'INSCRIPTION DANS LES PRIORITES DE CHAQUE GOUVERNEMENT DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR PERMETTRE AUX FEMMES D'ATTEINDRE LA PLEINE EGALITE ECONOMIQUE.

VOILA DONC, MONSIEUR LE PRESIDENT, LES PRIORITES DU QUEBEC POUR CETTE CONFERENCE, ET NOUS ESPERONS VIVEMENT QUE NOUS POURRONS FAIRE DES PROGRES UTILES POUR LA REALISATION DE CELLES-CI.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/050

ANNUAL CONFERENCE
OF
FIRST MINISTERS

Transcript of Opening Statement

By Premier J. Buchanan, Nova Scotia

LIBRARY
University of Toronto

Nova Scotia

Vancouver
November 20 and 21, 1986

HON. JOHN M. BUCHANAN: Thank you, Mr. Primer Minister. First of all, may I join with my colleagues, and congratulating and thanking Premier Vander Zalm, for his hospitality thus far in this conference. I suspect that everyone will agree around this table that he is going to have quite a distance to go to match the first conference held in Halifax, and I really think it's going to be difficult for you to do that, but I hope you do try, sir.

May I also congratulate British Columbia on Expo 86. I was one of those very fortunate to be here for the opening of Expo 86. The kind of thrill that we all had to be Canadians on that day and to go through the various pavilions and to witness and be part of the excitement and the participation in that great national, but really an international event, which I suspect has made the news in every country inthe world, and placed British Columbia, and therefore, of course, directly Canada with it, on the map in an economic/commercial sense, and in a sense of a place where people would want to visit.

May I also, maybe in a parochial sense, say how proud Nova Scotia was to participate in Expo 86. Although our pavilion was small, and though we had initially some criticism, we corrected some of the problems and for 90 per cent of the time during Expo, our pavilion was very, very well received, and we had a good percentage of the 22 million visitors who did line up to come into the Nova Scotia pavilion, and our partner in that event, the pavilion of Prince Edward Island, which was located next to the Nova Scotia pavilion.

I just wanted to tell you, Prime Minister, that there's no doubt in our minds that -- and we did, by the way, keep to the theme of transportation and communication. We indicated such notables in the history of Nova Scotia as Gigliamo Marconi, Alexander Graham Bell, the transportation end of it, the fact that Giovanni Cabota (John Cabot) had his first landfall in Nova Scotia, in Cape North, and Cabot Trail was named after him, and that's proof of that, and other very notable firsts that have occurred in Nova Scotia in the theme of transportation and communication.

But there's no doubt that Expo set a tone of national pride and did generate a lot of national pride in Canada at a time when we needed it, and Nova Scotia was very, very proud to be a participant in that great national event.

Mr. Prime Minister, may I say at the outset that these conferences are very important, and they're very important because of the way they've been structured over the last few years, and I want to congratulate you on ensuring that these conferences are held yearly. I think it's very important that we get together on a regular basis to view what has happened in the past months, what's going on in the present, and how we hope to proceed in the future.

Regina set the tone for that, and Halifax, if I may say so, then set the tone for this conference here in Vancouver. The decisions that we made in Halifax we will now look at and we will see how we made out with those decisions, and how we proceed from now.

Just a few words about Nova Scotia, and the kinds of things we want to discuss in general terms, and maybe specifically at this conference.

First of all, may I say that there have been some economic strong points, positive points in the economic growth of Nova Scotia over the last few years. That's not to say there aren't some weak points. There are quite a few.

I just want to mention one point, one part of our economy, where there's a lot of light at the end of the tunnel, and it's the fishing industry. The fishing industry of Nova Scotia, and I suspect I think in Atlantic Canada generally, is getting stronger, and that's good, because it was very weak.

The fishing industry has its valleys and it has its peaks. Not too many years ago, we were really down in the valley, but we're now moving up to a peak, and we hope to stay on that peak for quite a while.

Prices are up, and catch is up, so generally, conditions are better than they were a few years ago. We do have some problems, and I am just going to mention them, in hopes that later in this conference we can discuss them more specifically, but quotas continue to be a problem. It's always been a problem, but the differences of opinion between, shall I say the bureaucrats and the fishermen, rather than narrowing, those differences of opinion are widening.

But sir, I want to at this point, ask you to pass on our congratulations and thanks to the Minister of Fisheries and Oceans, the Hon. Tom Siddon, because he has taken some very serious situations, situations that are difficult to deal with, and he has been able to handle them in a very equitable way. And those decisions he has made have been equitable, no question about that.

But in other disputes between fishermen and the bureaucrats generally, the decisions have not been equitable to fishermen, and I'm not going to get into details on that but there's no doubt that if the fishing industry is to continue to be strong and get stronger, those differences of opinion, opinions must be resolved, and in my opinion, they must be resolved in favour of the fishermen.

There's got to be compromise between the offshore and the inshore fishermen, and that can be achieved. It can be achieved if we rationalize the situation in an equitable and in a fair way, with reasonable discussion and negotiation.

Just a few comments on some other factors affecting our economy. As I say, we're not that pleased nor displeased with the economic growth in Nova Scotia. For instance, while our gross provincial product has increased in Nova Scotia and our percentage change is running around 7.6 per cent in 1986, and about 7.5 per cent in 1987, that sounds good, and if you look at the figures, we're third, you're number one, and you're number two, British Columbia, and we're number three.

However, it changes dramatically, not dramatically, but it changes when you factor in inflation. When you factor in inflation, you see that the gross provincial product of Nova Scotia then drops, and it's behind the national because inflation is running higher in the Atlantic provinces than generally throughout the country. So even though our gross provincial product is high in terms of gross, it is not that high in terms of real.

And so our labour force, Mr. Prime Minister, is increasing in Nova Scotia, but unfortunately unemployment continues to be at a very unacceptable level. For instance, in terms of unemployment, in September, the Nova Scotia labour market performance strengthened, recovered dramatically from weaknesses of last year. Seasonally-adjusted unemployment for September decreased by 1 percentage point to 12.9 from 13.9, but in terms of national unemployment, that is totally unacceptable, and I know you agree with that.

The actual labour force has grown by 6,000 to 400,000; employment increased by 7,000 to 353,000, but unemployment continues at the level of about 45 to 46,000, but it is down by about 2,000 from the same month the previous year.

I think our most serious problems, of course, are in pockets of Nova Scotia, in northern Nova Scotia, and in Cape Breton, where unfortunately, real unemployment figures are not decreasing but are increasing, and I think you're aware of the reasons for that, and I'll cover some of those in general terms in a few minutes.

Youth unemployment is a very serious problem in Atlantic Canada. I know it's serious throughout Canada but it is even more serious in Atlantic Canada, and it's one of those areas that we just must address very, very soon.

On the income side, personal income in Nova Scotia, there has been a positive percentage change, and we have kept pace with Canada, with an approximate 6.5 per cent increase in personal income.

Exports are up. Consumer confidence continues to be strong, and those are good points, and we're pleased with those points. Employment opportunities in Nova Scotia, unfortunately, in the export side, have increased but they're seasonal and casual, in many instances, so it's not real, in terms of seeing a decrease in unemployment. That decrease may last for two or three months, but not for 12 months or even 9 months, so there has been progress.

And the initiatives taken by the Government of Canada and by the Government of Nova Scotia have been most helpful, there's no question about that, that new policies that have been enacted over the last number of years, or implemented, have been most helpful.

So, Mr. Prime Minister, we are, as far as the general economy is concerned, we are making progress. We are, in what you said in your opening remarks, there is a national prosperity out there, there's no question about that, and we are sharing, partially sharing in that national prosperity, but we are not sharing it nearly at the level of say, Ontario, and most of Quebec and British Columbia and the Western provinces.

There are pockets in Nova Scotia and Atlantic Canada, but I'll stick with Nova Scotia, there are pockets where the word "national prosperity" is a bad word. It's just not there, and again, I'm specifically referring to Cape Breton, eastern Nova Scotia and parts of northern Nova Scotia.

Even though the gross provincial product has increased, we have a longer way to go in Nova Scotia. You've got to remember that even though there's an increase in GPP in Nova Scotia and in Atlantic Canada, that gap that we have to narrow is so wide that it's getting more difficult all the time and, in general, the economies of parts of Canada, are so buoyant and so strong at the present time, that that gap is widening, rather than narrowing, even though our gross provincial product is starting to increase at about the level of the national domestic product.

I am just going to make a few suggestions and then hopefully later on in this conference we can discuss them. May I mention the procurement program, which was announced by The Hon. Stewart McGuiness, the MP from Halifax; a procurement policy which we believe in in Nova Scotia. A policy whereby the Government of Canada will direct and increase federal procurement spending of about $600 million over the next 4 years in Atlantic Canada. We buy that program; that's a good tool of regional development.

It's used by the United States and has been consistently used by them for years, and it works. They say that they don't have a regional development policy, they do have. They have it by means of defence spending, government spending generally, procurement programs, contracts of a federal nature.

And so we believe the Government of Canada must adopt a program of directing federal government spending in areas of high unemployment, and that means, of course, in areas such as Cape Breton, and we're working in that direction.

I'll give you one other example of that: Defence contracts are, at the present time being directed -- and I'm not objecting to this -- directed to the province of Quebec in the refit of destroyer escorts out of Halifax. I don't disagree with that, and I don't think the Premier of Quebec would disagree if two destroyer escorts were taken from the dockyard in Halifax and directed to the shipyards of the St. Lawrence River, to ensure employment opportunities at yards there, provided there was a destroyer escort moved from the dockyard in Halifax to the shipyards in Halifax for a refit job in Halifax. That's equitable, it's fair, and I think the Premier of Quebec has already indicated he would believe that would be equitable and fair. And that's the kind of direction, sir, that we would like to see the Government of Canada take, and I know you being the fair and equitable man you are, you would agree with the Premier of Quebec and myself when I make that suggestion.

- - - - - - - - - -

HON. JOHN M. BUCHANAN: No, I don't think we do, though.

THE CHAIRMAN: Mr. Premier, the video tape will determine the reaction of the Premier of Quebec.

HON. JOHN M. BUCHANAN: He was smiling when I said it.

THE CHAIRMAN: Was he smiling yes or smiling no?

HON. JOHN M. BUCHANAN: Smiling yes.

THE CHAIRMAN: I see.

- - - - - - - - - -

HON. JOHN M. BUCHANAN: I understood that French smile, yes. Mr. Prime Minister, regional development policies, therefore, must be real. They cannot be artificial. They've got to have some real teeth behind them, and I think that kind of a direct program by the government of Canada would be real.

Now, there's another comment that I want to make in connection with the resolution of the Premiers, I think it was in August of 1985, where we said that where there's a conflict between regional economic development and commercial viability, regional development must take precedence.

There's no doubt in my mind if you're going to have a true regional development policy, then commercial viability, if it stands in the way, must be set aside in the interest of regional development because the strong chain of Canada will be weakened if we have weak links in the Atlantic provinces, and therefore you've got to set aside commercial viability in favour of regional economic expansion programs.

I'll give you an example of this. At the present time, and you're well aware of this, we do have a very serious problem in Cape Breton. We have a very serious specific problem with a company called Sydney Steel Corporation. The only possible way that the government of Canada and the government of Nova Scotia can spend our money reasonably and in the interest of the taxpayer on modernization of that kind of a plant, if the plant has a market for its product; I believed for many years and continue to believe if you don't have a market for your product then you shouldn't be producing the product. But there is a market for the product. The market is Canada. The market is Canadian railroads. The market is Canadian railroads that run on rails that we can make at the Sidney steel plant, and yet here's the inequality of it. The inequality, Mr. Prime Minister, is that there are 12 to 1,400 jobs that are going to depend on modernization of that plant, and we've agreed to do that, and you have been most helpful in ensuring that that will take place.

On the other hand, the commercial viability so-called of C.N. has got to be set aside, and I don't believe it needs to be set aside, but if so it's got to be set aside in the interest of regional development in terms of Canadian National being told by the government of Canada that they must buy their rails from Sidney Steel rather than Japan and France and West Germany. It's as simple as that.

Canadian National requirements are about 100,000 tons a year, and at the present time they're buying over 30,000 tons, or say they will buy over 30,000 tons of those rails in countries other than Canada, and if you'll pardon me, Mr. Premier of Ontario, about 20,000 tons from Elgoma.

Now, you may say, well, fine, Elgoma is a Canadian corporation and Elgoma should share in C.N.'s purchases. Not so, because Canadian Pacific purchase 100 per cent of all their requirements from Elgoma. SYSCO gets not one ton of rail purchases from Canadian Pacific, and therefore, if we're going to be fair and equitable, then Canada's national railway, C.N., must move in and help SISCO, help the federal government, help the provincial government, help the workers at SISCO by buying their rails from the Sydney Steel Corporation on a long-term contract to ensure the viability of that plant even though the work force may be cut down from what it has been over the last number of years.

In my opinion, that is true regional economic development and it is fair, and it is equitable, and I know the Premier of Ontario would agree with that kind of a fair and equitable plan because we buy cars from Oshawa, we buy refrigerators from Ontario, our televisions from Ontario, and therefore we don't think that you should pick up all of the C.P. orders and 20 or 25 per cent of C.N. orders for steel.

- - - - - - - - - - -

HON. DAVID PETERSON: How are you interpreting my smile, John?

HON. JOHN M. BUCHANAN: It's very positive, sir.

HON. DAVID PETERSON: That's what I love about you, John, you're such a positive thinker.

THE CHAIRMAN: Was that a yes smile?

HON. JOHN M. BUCHANAN: Yes, it was a yes smile.

HON. DAVID PETERSON: I'm warning you guys, don't smile.

HON. JOHN M. BUCHANAN: I learned once at a steer auction, Mr. Prime Minister, that if you put a bid in on a steer at a steer auction, then they watch you carefully, and if you nod your head or touch your nose that means you've made another bid.

- - - - - - - - - - -

So if you've smiled in a positive way, sir, it means that you acknowledge what I've said. Seriously, Hawker Siddley is another case in point, a Canadian corporation employing many hundreds of people in Pictou County, and Canadian National are leasing and lease-purchasing cars in the United States of America, and not building them at Hawker Siddley It's just another case in point where Canadian National, in my opinion, must be told they must buy their cars in Canadian-made plants, namely in this instance at Hawker Siddley in Trenton, Nova Scotia, or that plant is going to close.

We do not want that to happen. It must continue because Canadian National are using a product that Hawker Siddley can produce and produce well. So we're not asking, Mr. Prime Minister, for anything that isn't equitable and fair and in the national interest. We're simply asking for real economic development policies on the part of the government of Canada, and a direction to a Canadian crown corporation that it do its buying in Canada, and that it will do its buying in a part of Canada where we not only create jobs, but we save jobs.

Mr. Prime Minister, I've gone along, but I want to mention in the interest the agricultural community the Feed Freight Assistance Program. My Minister of Agriculture, Roger Bacon, has told me that that program is absolutely essential to the farmers of Atlantic Canada, that it be escalated until such time -- not forever, because subsidies shouldn't be continued forever, but that program must be escalated for the next five years until we gain self-sufficiency in so far as feed grain is concerned.

Lastly, Mr. Prime Minister, and maybe more important than any of us realize around this table, youth unemployment. It continues to plague Atlantic Canada; the age group 18 to 25, chronic unemployment, and we've got to really start attacking it.

Mr. Prime Minister, new technology in my opinion is the answer. New numerical system computer training is going to be part of the answer, maybe a lot of the answer. The national training program, Mr. Prime Minister, is not working in Atlantic Canada. It may work in Ontario, it may work in metropolitan Montreal and many parts of Québec and western Canada. It does not work in Atlantic Canada because our private sector is so small, it is so weak in terms of the rest of the country that it does not work.

If you take $2 million from our training programs and say, here, this is for the private sector, match it 50/50, we don't have a private sector to match it. That's why, Mr. Prime Minister, I want to congratulate you and the government of Canada on initiating the Atlantic Opportunities Agency because I think that is a vehicle we can use and you can use to look after training programs of a regional nature.

Take them out of the national sphere, make them part of the Atlantic Opportunities Agencies so that young Nova Scotians and young Atlantic Canadians will be properly trained in the jobs that I know will come to our area with new initiatives on the part of the government of Canada and our own governments.

But if they're not properly trained they will not get those jobs. We can train them, and we can train them under the auspices and the vehicle of the Atlantic Opportunities Agency.

So, Mr. Prime Minister, I look forward tomorrow to what I believe will be a sincere and meaningful discussion on women's issues in Nova Scotia, Atlantic Canada, and in Canada generally.

Lastly, Mr. Prime Minister, we do in Nova Scotia -- the part of Canada where North America really began, you know, the first permanent settlement. The first permanent settlement in North America was in Nova Scotia. So we claim to be the birth place of Canada and of North America.

I said once, you know, that the first settlers were in Port Royal in 1604 and the Chief of the Micmac Indians told me I was wrong, and he was a pretty big fellow, so I acknowledged they were the first ones.

But, Mr. Prime Minister, we share your view of Canada. We share your vision of Canada. We congratulate you for your past support, your future support, and we look forward to a successful conference and a continuing partnership and a rapport with you and with the government of Canada.

Government Publications

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/051

ANNUAL CONFERENCE
OF
FIRST MINISTERS

OPENING STATEMENT
PREMIER DON R. GETTY
PROVINCE OF ALBERTA

Vancouver
November 20 and 21, 1986

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER, B.C. -- NOVEMBER 20 AND 21, 1986

OPENING STATEMENT

PREMIER DON R. GETTY

PROVINCE OF ALBERTA

FIRST I WANT TO EXTEND A SPECIAL WELCOME TO PREMIER BOURASSA, ATTENDING HIS FIRST ANNUAL CONFERENCE SINCE RETURNING TO PUBLIC LIFE. I ALSO WANT TO WELCOME PREMIER GHIZ AND PREMIER VANDER ZALM WHO ARE ATTENDING THEIR FIRST ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS. I ALSO CONGRATULATE PREMIER DEVINE AND PREMIER PAWLEY ON THEIR RE-ELECTION SINCE OUR LAST MEETING.

I AM PLEASED TO HAVE THIS OPPORTUNITY TO CONTINUE OUR DIALOGUE ON THE IMPORTANT ISSUES FACING THE COUNTRY. THE FACT THAT WE MET LAST NOVEMBER ON THE ATLANTIC COAST AND ARE HERE SO MANY MILES AWAY ON THE PACIFIC COAST THIS YEAR, UNDERLINES THE VASTNESS OF THIS COUNTRY AND THE DIFFICULTY IN GOVERNING IT. MEETING IN DIFFERENT LOCATIONS GIVES US AN OPPORTUNITY TO BECOME ACQUAINTED FIRST HAND WITH THE CIRCUMSTANCES OF A PARTICULAR REGION AND TO UNDERSTAND THE DIVERSITY OF CANADA. I AM PLEASED THAT WE ARE ALL ABLE TO MEET IN WESTERN CANADA AND TO ENJOY THE HOSPITALITY OF PREMIER VANDER ZALM, AND THE PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA. THANK YOU, BILL, AND THANK YOU TO THE PEOPLE WHO ARE WORKING WITH YOU. I MUST SAY I AM ENJOYING THE HOSPITALITY -- THE SAME HOSPITALITY THAT WAS ENJOYED BY THE WORLD DURING EXPO '86.

PRIME MINISTER, THE FEDERAL GOVERNMENT'S THRONE SPEECH COMMITMENT TO GREATER DIVERSIFICATION OF WESTERN CANADA'S ECONOMY IS ONE WE WELCOME IN ALBERTA, AND IT IS APPROPRIATE FOR THIS VANCOUVER CONFERENCE. I LOOK FORWARD TO OUR DISCUSSIONS ON THIS ISSUE.
I ALSO WELCOME ON BEHALF OF ALBERTANS, THE SELECTION OF SUCH A FINE REPRESENTATIVE AS YOUR DEPUTY PRIME MINISTER, THE HONOURABLE DON MAZANKOWSKI FROM ALBERTA -- A PERSON WE ADMIRE AND RESPECT.

THE TOPIC OF ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN IS A PRIORITY FOR ALBERTA. WE LOOK FORWARD TO PARTICIPATING IN THE DISCUSSION AND SUPPORTING WAYS TO ENHANCE THE ECONOMIC OPPORTUNITIES FOR WOMEN IN CANADA DURING THIS CONFERENCE.

I ALSO WISH TO PLACE ON RECORD OUR GOVERNMENT'S STRONG SUPPORT, MR. PRIME MINISTER, FOR YOUR HISTORIC TRADE INITIATIVES.

TO PREMIER VANDER ZALM -- ALBERTA WELCOMES YOUR COMMENTS ON SENATE REFORM. THE "TRIPLE E" PIN I WEAR TODAY IN SUPPORT OF SENATE REFORM PROVIDES HOPE AND RECEIVES GREAT SUPPORT IN OUR PROVINCE.

BECAUSE OF OUR LOCATION, I AM REMINDED OF THE PRIDE WE SHARED IN THE SUCCESS OF EXPO. YET, SOME OF US REPRESENT REGIONS OR INDUSTRIES THAT, IN 1986, HAVE FACED EXTREME HARDSHIPS BECAUSE OF INTERNATIONAL EVENTS. MAJOR RESOURCE AND COMMODITY SECTORS LIKE ENERGY, LUMBER AND AGRICULTURE ARE BEING THREATENED, IN A LARGE PART, BY EVENTS AND DECISIONS OUTSIDE OUR BORDERS IN THE ENERGY SECTOR IN ALBERTA. THOUSANDS OF JOBS HAVE BEEN LOST AND DREAMS HAVE BEEN SHATTERED.

OUR AGRICULTURE INDUSTRY HAS SUFFERED AND OUR FARMERS CONTINUE TO FACE SEVERE ECONOMIC DIFFICULTIES. BUT, MR. PRIME MINISTER, I WANT TO ACKNOWLEDGE THE FEDERAL GOVERNMENT'S ACTIONS IN HELPING TO REDUCE FARM FUEL COSTS, IN STABILIZING PRODUCER INCOME, IN KEEPING OUR GRAIN MOVING TO MARKETS AND IN RESPONDING TO THE EFFECTS OF THE INTERNATIONAL SUBSIDY WARS. IN ALBERTA, OUR GOVERNMENT HAS MADE A MASSIVE COMMITMENT OF HUNDREDS OF MILLIONS OF DOLLARS TOWARD REDUCING FARM INPUT COSTS IN THE AREAS OF ENERGY (FARM FUEL), FERTILIZER, AND COST OF MONEY.

AGRICULTURE IS AN INDUSTRY ALL CANADIANS CAN RELATE TO AND THE HEALTH OF THE AGRICULTURE INDUSTRY REMAINS OUR GOVERNMENT'S NUMBER ONE PRIORITY. THE ROOTS OF OUR PROVINCE AND ALSO THIS NATION WERE FORMED IN THE RICHNESS OF OUR LANDS. WHEN FARMERS -- FOOD PRODUCERS -- SUFFER, WE UNDERSTAND. IT IS A NATIONAL CONCERN, AND IS RECOGNIZED AS SUCH IN THE **"NATIONAL AGRICULTURE STRATEGY"** PAPER BEING PRESENTED AT THIS MEETING.

BUT WE FIND IT REGRETTABLE THAT OTHER INDUSTRIES ARE NOT VIEWED IN THE SAME CONTEXT. IN ALBERTA, THE ENERGY INDUSTRY IS BEING DEVASTATED. BUT IT IS NOT JUST ALBERTA AS A PROVINCE THAT IS AFFECTED -- IT IS AS A COUNTRY THAT WE ARE FACING A NATIONAL PROBLEM.

TODAY I WANT TO TALK ABOUT HOW OUR SYSTEM HAS NOT YET ADEQUATELY RESPONDED TO THIS PROBLEM. SINCE THE COLLAPSE OF WORLD OIL PRICES AT THE END OF 1985 LESS THAN A YEAR AGO, INVESTMENT IN THE OIL AND GAS INDUSTRY IN CANADA HAS PLUMMETED -- SLASHED ALMOST IN HALF BY FOUR TO FIVE BILLION DOLLARS. THIS HAS MEANT A LOSS IN ALBERTA OF 25,000 JOBS THIS YEAR AND IT APPEARS MORE WILL BE LOST. THESE ARE JOBS HELD BY TRAINED, SKILLED WORKERS -- DRILLERS, GEOLOGISTS, GEOPHYSICISTS, ROUGHNECKS -- THE BEST OIL AND GAS FINDERS IN THE WORLD. WHEN THESE ARE LOST, THEY ARE IMPOSSIBLE TO REPLACE. BUT IT IS NOT ONLY ALBERTANS WHO HAVE SUFFERED. THOUSANDS MORE JOBS ARE PREDICTED TO BE LOST ACROSS CANADA AS THE EFFECTS OF THIS DOWNTURN FILTER THROUGHOUT OUR ECONOMY. NO REGION HAS BEEN LEFT UNTOUCHED -- THE PROMISE OF OFFSHORE OIL AND GAS HAS FADED IN ATLANTIC CANADA AND THE NORTH; EVEN IN ONTARIO AND QUEBEC, WHERE STEEL AND HEAVY EQUIPMENT MANUFACTURERS HAVE TRADITIONALLY SUPPLIED THE OIL AND GAS INDUSTRY, THE EFFECTS ARE BEING FELT.

ALSO, AND MORE SERIOUSLY, IN THE LONGER TERM, CANADA'S FUTURE SECURITY OF OIL SUPPLY HAS BEEN DANGEROUSLY THREATENED. WE ARE PROBABLY THE ONLY WESTERN NATION THAT COULD ACHIEVE ENERGY SELF-SUFFICIENCY -- WHAT A COMPETITIVE EDGE FOR THE FUTURE!

AS WE SIT HERE DISCUSSING THESE NATIONAL ISSUES, THE CLOCK IS TICKING -- CANADA IS RUNNING OUT OF CONVENTIONAL CRUDE OIL. AS ALBERTA'S CONVENTIONAL OIL RUNS OUT, THERE WILL BE NO REPLACEMENT FOR IT UNLESS LONG-TERM INVESTMENTS ARE MADE NOW TO BRING ON NEW SUPPLIES.

UNLESS THERE IS THE RIGHT NATIONAL RESPONSE AND, ONCE AGAIN, CONVENTIONAL CRUDE EXPLORATION -- UNLESS HEAVY OIL UPGRADERS, OIL SANDS PLANTS, AND NEW FIELDS SUCH AS HIBERNIA OR BEAUFORT ARE DEVELOPED, IN JUST FOUR YEARS, CANADA COULD BE IMPORTING ONE-QUARTER OF ITS OIL NEEDS. AND IT COULD GET WORSE . . . BY THE MID 1990'S, TWO OUT OF EVERY THREE CANADIANS COULD BE DEPENDENT ON IMPORTED OIL.

THOSE WHO SEE THE PROBLEM OF LOW OIL PRICES AS ONLY A REGIONAL ONE FORGET THE EXTENT TO WHICH THE OIL AND GAS SECTOR IS ESSENTIAL TO THE CANADIAN ECONOMY. THEY FORGET THE EXTENT TO WHICH THE ENERGY SECTOR HAS BEEN AN ENGINE OF GROWTH FOR CANADA. THIS IS A NATIONAL PROBLEM WITH A NATIONAL DIMENSION AND A NATIONAL IMPACT. I THINK IT IS FAIR TO SAY, IT IS THE MAJOR PROBLEM, IN AN ECONOMIC SENSE, THAT CONFRONTED THE WORLD THIS YEAR.

CANADA'S ABILITY TO RESPOND TO THIS CRISIS IS A SUPREME TEST OF OUR FEDERAL SYSTEM.

I KNOW THAT ALBERTA'S FEDERAL MEMBERS OF PARLIAMENT HAVE TRIED TO DRAW NATIONAL ATTENTION TO THE SITUATION FACING CANADA -- YET AS THOUSANDS AND THOUSANDS OF JOBS ARE LOST IN OUR PROVINCE AND A KEY INDUSTRY IS BADLY DAMAGED, THEIR EFFORTS APPEAR UNABLE TO STIR THE NECESSARY RESPONSE.

AS A SUGGESTION, CONSIDER WHAT CANADA'S RESPONSE MIGHT HAVE BEEN. WHEN IT BECAME EVIDENT THAT A VITAL CANADIAN INDUSTRY AND PART OF CANADA WAS HURTING BADLY, WE WOULD HAVE LIKED TO HAVE SEEN THE FEDERAL GOVERNMENT QUICKLY ASSESS ALL OF ITS POLICY TOOLS WHICH COULD HAVE HELPED. ISN'T THAT, AFTER ALL, WHAT BEING A PART OF CANADA IS ALL ABOUT? THE FEDERAL GOVERNMENT COULD HAVE CONSIDERED HOW TO HELP THE TREMENDOUS LOSS OF CASH FLOW IN OUR INDUSTRY BY RESTORING EARNED DEPLETION OR BY REVIEWING THE NEED FOR AN INCREASE IN THE INVESTMENT TAX CREDIT INCENTIVE FOR ENERGY INVESTMENTS. THESE TWO MEASURES ALONE WOULD HAVE HAD A DRAMATIC IMPACT ON THE INDUSTRY'S ABILITY TO RE-INVEST TO DEVELOP FUTURE SUPPLIES OF CRUDE OIL AND NATURAL GAS FOR ALL CANADIANS. IN FACT, WHAT WAS IN THE LAST FEDERAL BUDGET WAS A REDUCTION IN THE INVESTMENT TAX CREDIT IN ALBERTA. A REDUCTION! NOT HELP -- LESS HELP. OUR SYSTEM MUST RESPOND BETTER THAN THAT. MR. PRIME MINISTER, WE ASK THAT THIS DECISION BE REVIEWED.

AS A FURTHER MEANS TO HELP, THE FEDERAL GOVERNMENT MIGHT HAVE TAKEN INITIATIVES THROUGH OUR NATIONAL TAX SYSTEM -- BY MOVING QUICKLY AND WITH FLEXIBILITY, TO ENCOURAGE INVESTMENT BY INDIVIDUAL CANADIANS IN THE ENERGY SECTOR. CANADIANS COULD HAVE BEEN ENCOURAGED, THROUGH CHANGES IN THE TAX SYSTEM, TO INJECT A SUBSTANTIAL AMOUNT OF NEW EQUITY INTO THE ENERGY SECTOR, UTILIZING A VEHICLE SUCH AS FLOW-THROUGH SHARES.

MR. PRIME MINISTER, I HAVE TOUCHED ON JUST A FEW OF THE POLICY TOOLS THAT COULD HAVE BEEN BROUGHT TO BEAR ON THIS NATIONAL ISSUE. I'M SURE OTHER FEDERAL MINISTRIES, SUCH AS THOSE RESPONSIBLE FOR ECONOMIC DEVELOPMENT, REGIONAL DEVELOPMENT, EMPLOYMENT AND JOB TRAINING, COULD HAVE MOVED QUICKLY TO PROVIDE SIGNIFICANT ASSISTANCE WHEN A PART OF OUR COUNTRY WAS HURTING. BUT THIS WASN'T DONE, AND WE ASK, "WHY?".

I'LL DEAL WITH TWO ANSWERS I'VE RECEIVED IN SOME PARTS OF CANADA. ONE IS THAT ALBERTA DOES NOT HAVE A SALES TAX. I CAN'T SEE HOW ALBERTA IMPOSING A SALES TAX ON A STAGGERING ECONOMY AND ON A HURTING PEOPLE COULD HELP THE CANADIAN ENERGY INDUSTRY. A SECOND ANSWER I'VE RECEIVED IN SOME PARTS OF CANADA IS "YOU HAVE A TRUST FUND -- SPEND YOUR TRUST FUND". I CAN'T SEE HOW ELIMINATING A TRUST FUND THAT IS BEING LOANED AND INVESTED ALL ACROSS CANADA TO MANY OF THE PROVINCES HERE, COULD HELP THE CANADIAN ENERGY INDUSTRY.

AS CHAIRMAN OF THIS YEAR'S ANNUAL PREMIERS' CONFERENCE HELD IN AUGUST, I WAS ENCOURAGED BY THE STRONG AWARENESS AMONG PROVINCES OF OUR INTERDEPENDENCE AND A NEW COMMITMENT TO HELP EACH OTHER. I SAW A WILLINGNESS TO ADDRESS NATIONAL PROBLEMS FROM A NATIONAL PERSPECTIVE -- EVEN WHEN THESE PROBLEMS AFFECT ONE PROVINCE OR REGION MORE THAN ANOTHER. THE PROVINCES ARE PREPARED TO WORK TOGETHER TO ADDRESS THESE ISSUES, AND WE CAN DO IT -- BUT WE MUST WORK TOGETHER, WITH THE ASSISTANCE AND COOPERATION OF OUR FEDERAL GOVERNMENT. I BELIEVE, MR. PRIME MINISTER, THAT YOU HAVE MADE THIS COMMITMENT AND I APPLAUD YOU FOR THIS.

DURING THIS TIME OF ADVERSITY, ALBERTANS CANNOT HELP BUT NOTICE THAT ISSUES SUCH AS THE CLOSING OF AN OIL REFINERY IN QUEBEC INVOLVING 300 TO 400 JOBS, THE SURVIVAL OF AN AUTO PLANT OR THE PROBLEM OF ADJUSTMENT IN AN INDUSTRIAL SECTOR, GET A GREAT DEAL OF ATTENTION. THEY ALSO SEEM TO DOMINATE THE HOUSE OF COMMONS. YET THE LOSS OF THOUSANDS AND THOUSANDS OF JOBS, AND BILLIONS OF INVESTMENT DOLLARS IN A SECTOR VITAL TO THE CANADIAN ECONOMY, SEEMS TO BE SEEN AS A REGIONAL PROBLEM. THE SYSTEM DOESN'T SEEM TO RESPOND.

ALBERTA HAS TRIED -- WE MOVED QUICKLY IN A VARIETY OF WAYS TO RESPOND TO THE CRISIS AFFECTING OUR KEY OIL AND GAS INDUSTRY. WE HAVE TAKEN INITIATIVES TOTALLING $1.6 BILLION INCLUDING INCENTIVES FOR EXPLORATION AND DEVELOPMENT, ROYALTY TAX CREDITS AND, MOST RECENTLY, MAJOR REDUCTIONS IN OIL AND GAS ROYALTIES AS WELL AS ROYALTY HOLIDAYS ON NEW OIL WELLS. THESE MEASURES PROVIDE IMMEDIATE INCREASED CASH FLOW TO MANY HARD-PRESSED COMPANIES IN THE CONVENTIONAL SECTOR, ESPECIALLY THE SMALLER CANADIAN-OWNED COMPANIES.

BUT THESE MEASURES ARE NOT ENOUGH TO ENSURE THE DEVELOPMENT OF FUTURE DOMESTIC OIL SUPPLIES FOR CANADA. CANADA NEEDS TO EXPAND ITS CONVENTIONAL OIL PRODUCTION. WE NEED NEW OIL SANDS PLANTS, NEW HEAVY OIL UPGRADERS IN ALBERTA AND SASKATCHEWAN, AS WELL AS DEVELOPMENT OF OFFSHORE AND NORTHERN FIELDS. CANADA NEEDS THESE NEW SOURCES OF CRUDE OIL SUPPLIES. CANADA NEEDS TO STOP THE LOSS

OF JOBS -- THE LOSS OF TALENTED PEOPLE. WE MUST CREATE NEW ONES -- CANADA NEEDS THE ADVANCED TECHNOLOGY AND MORE BALANCED REGIONAL GROWTH THAT WILL COME WITH THE DEVELOPMENT OF NEW PROJECTS.

ALBERTANS ARE STILL WAITING FOR A NATIONAL RESPONSE. THEY REMEMBER THE BILLIONS AND BILLIONS OF DOLLARS -- APPROXIMATELY $60 BILLION -- THAT THEY HAVE CONTRIBUTED TO OTHER CANADIANS THROUGH FEDERALLY DETERMINED, ARTIFICIALLY LOW ENERGY PRICES. YET ALBERTANS NOW FEEL DISCOURAGED AND FRUSTRATED AT THE LACK OF MEANINGFUL NATIONAL RESPONSE. AND TO BE CLEAR, I HAVE CONGRATULATED THE FEDERAL GOVERNMENT BEFORE AND I CONGRATULATE THEM NOW FOR THE WESTERN ENERGY ACCORD -- IT WAS APPROPRIATE AT THE TIME IT WAS SIGNED, BUT IT CANNOT BE CONSIDERED A RESPONSE TO THE ENERGY PRICE CRISIS . . . THE PRINCIPLES ESTABLISHED IN THE ACCORD WERE AGREED TO WELL BEFORE THE CURRENT PRICE DROP. NEITHER CAN THE REMOVAL OF PETROLEUM AND GAS REVENUE TAX (PGRT) BE CONSIDERED A RESPONSE. THE PGRT WAS A WELLHEAD TAX ON GROSS REVENUES. IT WAS LIKE A FEDERAL ROYALTY ON A PROVINCIAL RESOURCE. IT WAS UNFAIR AND DISCRIMINATORY. <u>NO OTHER INDUSTRY</u> WAS FORCED TO BEAR SUCH A TAX! CAN YOU IMAGINE A FEDERAL TAX UNILATERALLY IMPOSED WHICH TAKES A SHARE OF EACH KILOWATT OF ELECTRICAL POWER PRODUCED IN ONTARIO OR QUEBEC, OR A SHARE OF EVERY TREE HARVESTED AND SOLD FROM BRITISH COLUMBIA? THE REMOVAL OF THE PGRT HAS RESTORED FAIRNESS, AND WE COMMEND THE PROGRESSIVE CONSERVATIVE FEDERAL GOVERNMENT FOR THIS ACTION. BUT ALBERTANS ARE OFFENDED TO HEAR SOME IN CENTRAL CANADA REFER TO THE REMOVAL OF THIS TAX AS AN INVESTMENT IN WESTERN CANADA OR AS FINANCIAL ASSISTANCE TO OUR ENERGY SECTOR. IT HAD TO GO.

IN FACT, THERE HAS BEEN NO DIRECT NATIONAL RESPONSE TO THE ENERGY INDUSTRY IN ITS CRISIS. INDEED, WE FIND OURSELVES IN A SITUATION THAT DEFIES UNDERSTANDING -- THE FEDERAL GOVERNMENT IS TAXING AWAY FROM THE INDUSTRY A LARGE PORTION OF OUR ASSISTANCE PROGRAMS THAT WE HAVE DESIGNED TO HELP KEEP JOBS AND ACTIVITY GOING. THE FEDERAL GOVERNMENT MAY BE THE LARGEST SINGLE BENEFICIARY FROM OUR PROGRAMS TO CREATE JOBS. SURELY OUR SYSTEM CAN RESPOND BETTER THAN THAT AND YOU SHOULD REVIEW YOUR GOVERNMENT'S DECISION ON THIS MATTER.

CANADIANS ARE TOLD THAT CANADA CANNOT "AFFORD" ENERGY SECURITY, OR THAT OIL PRICES ARE GOVERNED BY WORLD MARKETS AND THERE IS NOTHING ANYONE CAN DO. DRAMATIC CHANGES IN ATTITUDE TOWARD THE REALITY OF THE SITUATION ARE NEEDED. ALL ALBERTANS RECALL HOW QUICKLY THE HOUSE OF COMMONS MOVED WHEN PRICES ROSE SUDDENLY.

IT IS A FRUSTRATING PARADOX IN CANADA THAT WHEN THE WEST GROWS ECONOMICALLY, CENTRAL CANADA PARTICIPATES IN THAT GROWTH; BUT WHEN CENTRAL CANADA BOOMS, THE WEST IS OFTEN LEFT TO FEND FOR ITSELF. CLEARLY OUR NATIONAL INSTITUTIONS ARE NOT STRUCTURED TO RESPOND TO REGIONAL NEEDS AS SENSITIVELY AS THEY SHOULD. IN TERMS OF POLITICAL NUMBERS, THE WEST MAY BE EASY TO IGNORE. BUT GROWING REGIONAL ECONOMIC IMBALANCE, AS THE C.D. HOWE INSTITUTE RECENTLY POINTED OUT, COULD WEAKEN THE FABRIC OF CONFEDERATION IF IT IS NOT ADDRESSED SERIOUSLY. ALBERTANS LOOK TO THE FEDERAL SYSTEM TO BE SENSITIVE TO THE NEEDS OF ALL THE PROVINCES AND REGIONS. THEY WANT TO BE ABLE TO SECURE THE BENEFITS OF CONFEDERATION WHEN THEY ARE HURT.

THERE IS MUCH THAT OUR SYSTEM CAN DO TO RESPOND TO THE CURRENT SITUATION. WE CAN WORK TOGETHER TO CREATE AN ENVIRONMENT CONDUCIVE TO INVESTMENTS. FISCAL POLICIES MUST REFLECT THE UNIQUE PROBLEMS FACING THE ENERGY INDUSTRY NOW. WE NEED A TILT IN THE PLAYING FIELD SO THAT THE FEDERAL TAX SYSTEM CAN PROVIDE SOME OF THE INCENTIVES NEEDED TO ENSURE THE DEVELOPMENT OF NEW OIL SUPPLIES. INCENTIVES MUST BE PROVIDED TO INDIVIDUAL INVESTORS THAT CAN AND HAVE THE WILL TO INVEST. THE TAX TREATMENT OF THE ENERGY INDUSTRY -- AT THE VERY LEAST -- SHOULD BE EQUAL TO THAT OF THE MINING SECTOR. BUT BEYOND THAT, CERTAIN FACTORS -- SUCH AS THE HIGH-RISK, LARGE AMOUNTS OF CAPITAL, AND LONG LEAD TIMES -- NEEDED TO BRING NEW ENERGY PROJECTS ON STREAM MUST BE ADDRESSED IN THE TAX SYSTEM. THE TIME FOR DEBATE HAS PASSED . . . DRAMATIC MOVES MUST BE MADE NOW. REMEMBER -- WE ARE NOT REQUESTING GIFTS OR GRANTS OR PAYMENTS FROM THE FEDERAL BUDGET. WE ARE TALKING ABOUT A TAX CHANGE.

LET ME GIVE YOU ONE MORE EXAMPLE. ALL OF YOU KNOW ABOUT THE POTENTIAL OF ALBERTA'S OIL SANDS. THERE ARE TWO PLANTS THERE NOW, AND FUTURE PLANTS ARE THE SOLUTION TO CANADA'S ENERGY SELF-SUFFICIENCY. BUT THESE PLANTS HAVE A LONG LEAD TIME -- IF WE STARTED ONE TOMORROW, IT WOULD TAKE SIX OR SEVEN YEARS TO COME ON PRODUCTION -- 1992 OR 1993 -- EXACTLY THE TIME WHEN IT IS NEEDED. BUT THEY AREN'T STARTING -- THEY ARE STOPPING. SYNCRUDE HAS AN EXPANSION PLANNED THAT WILL DO TWO THINGS. IT WILL LOWER THE OPERATING COST OF SYNTHETIC PRODUCTION TO APPROXIMATELY $12/BBL AND

IT WILL PROVIDE ADDITIONAL PRODUCTION FOR THE REST OF CANADA. IT WILL ALSO PROVIDE THOUSANDS OF JOBS. ALBERTA DOESN'T NEED THIS EXPANSION -- THE REST OF CANADA DOES. SYNCRUDE HAS ASKED US FOR OUR HELP -- FEDERAL AND PROVINCIAL. NOT A GRANT, NOT A GIFT -- A LOAN -- A WELL SECURED LOAN THAT WOULD ONLY BE NECESSARY IF PRICES FALL BELOW THEIR CURRENT LOW LEVEL. BUT MY ENERGY MINISTER IS TOLD THERE IS NO FEDERAL HELP. AND YET THIS WILL NOT HIT THE FEDERAL DEFICIT. THE SUPPLY OF OIL IS FOR CANADA BUT IF THE EXPANSION IS TO GO AHEAD, ALBERTA MUST DO IT, NOT CANADA. DOES THAT MAKE SENSE? AND IF WE DO HELP -- AND WE MAY WELL BECAUSE IT IS SO IMPORTANT TO OUR COUNTRY'S FUTURE -- WHO WILL WE BE HELPING BY LOANING THE MONEY? ONE OF THE LARGEST RECIPIENTS WILL BE PETRO CANADA -- YOUR CROWN CORPORATION. DOES THAT MAKE SENSE? IF THERE EVER WAS A REASON FOR A PETRO CANADA SURELY IT IS IN THE AREA OF PROVIDING FUTURE SUPPLIES FOR CANADA FROM NON CONVENTIONAL SOURCES SUCH AS THIS EXPANSION. MR. PRIME MINISTER, I AGREE WITH YOU THAT THIS IS A HARD COUNTRY TO GOVERN, BUT SURELY WE CAN RESPOND BETTER THAN THAT. I ASK YOU TO REVIEW THIS DECISION OF YOUR GOVERNMENT.

CANADA FACES A CRITICAL ENERGY CHALLENGE -- I REPEAT, "CANADA", NOT JUST "ALBERTA". OTHER PARTS OF CANADA, ALBERTA AND THE ENERGY INDUSTRY REQUIRE A BETTER RESPONSE. LAST YEAR AT THIS CONFERENCE I STATED THAT "ALL ALBERTA SEEKS IS FAIR AND EQUAL TREATMENT WITHIN CANADA". WHEN WE FACE A CRISIS OF THIS MAGNITUDE, WE EXPECT THAT IT WILL RECEIVE NATIONAL ATTENTION AND RESPONSE. IN ADDITION, WHEN IT INVOLVES THE ENERGY FUTURE OF ALL CANADIANS, WE EXPECT THAT IT

WILL BE ELEVATED TO A PLACE OF PRIORITY ON THE NATIONAL POLICY AGENDA, AND THAT OUR COUNTRY AND OUR SYSTEM CAN MOVE WITH THE QUICKNESS AND FLEXIBILITY AND SENSITIVITY THAT IS REQUIRED. I LOOK FORWARD, MR. PRIME MINISTER, TO DISCUSSING WITH YOU THE REVIEW OF THE THREE DECISIONS I HAVE RAISED.

THIS IS AN ISSUE OF SUCH IMPORTANCE THAT WE HAVE DEVELOPED A BROCHURE THAT ANSWERS MANY OF THE QUESTIONS AS TO WHY THIS IS A NATIONAL PROBLEM. THIS BROCHURE IS NOW BEING TABLED FOR YOUR INFORMATION.

A HEALTHY ENERGY SECTOR AND ENERGY SELF-SUFFICIENCY FOR CANADA NEED NOT BE ONLY AN ALBERTA DREAM . . . IF WE CAN MAKE OUR SYSTEM RESPOND TO THE CHALLENGE, THEN IT CAN BE A CANADIAN REALITY.

Government

CA1
Z 2
C 52

Traduction du Secrétariat

DOCUMENT: 800-22/051

CONFÉRENCE ANNUELLE
DES
PREMIERS MINISTRES

DÉCLARATION D'OUVERTURE
DU PREMIER MINISTRE DON R. GETTY
PROVINCE DE L'ALBERTA

Vancouver
Les 20 et 21 novembre 1986

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

VANCOUVER (C.-B.) 20 ET 21 NOVEMBRE 1986

DÉCLARATION D'OUVERTURE

PREMIER MINISTRE DON R. GETTY

PROVINCE DE L'ALBERTA

JE VOUDRAIS D'ABORD SOUHAITER UNE SPÉCIALE BIENVENUE AU PREMIER MINISTRE BOURASSA, DONT C'EST LA PREMIÈRE CONFÉRENCE ANNUELLE DEPUIS QU'IL EST REVENU À LA VIE PUBLIQUE. JE VOUDRAIS AUSSI SOUHAITER LA BIENVENUE AU PREMIER MINISTRE GHIZ ET AU PREMIER MINISTRE VANDER ZALM DONT C'EST LA PREMIÈRE CONFÉRENCE ANNUELLE COMME PREMIERS MINISTRES. JE VOUDRAIS ENFIN FÉLICITER LE PREMIER MINISTRE DEVINE ET LE PREMIER MINISTRE PAWLEY POUR LEUR RÉÉLECTION DEPUIS NOTRE DERNIÈRE RÉUNION.

JE ME RÉJOUIS DE L'OCCASION QUI NOUS EST OFFERTE DE POURSUIVRE NOTRE DIALOGUE SUR LES IMPORTANTES QUESTIONS QUI SE POSENT À NOTRE PAYS. LE FAIT QUE NOUS NOUS SOYONS RÉUNIS EN NOVEMBRE DERNIER SUR LA CÔTE ATLANTIQUE ET QUE NOUS NOUS RETROUVIONS ICI, À TANT DE MILLES DE DISTANCE, SOULIGNE L'IMMENSITÉ DE NOTRE PAYS ET LA DIFFICULTÉ QU'IL Y A À LE GOUVERNER. NOUS RENCONTRER DANS DES LIEUX DIFFÉRENTS NOUS DONNE L'OCCASION DE NOUS FAMILIARISER DIRECTEMENT AVEC LES CIRCONSTANCES QUI SONT CELLES D'UNE RÉGION EN PARTICULIER ET DE MIEUX COMPRENDRE LA DIVERSITÉ DU CANADA. JE SUIS HEUREUX QUE NOUS AYONS TOUS PU NOUS RÉUNIR DANS L'OUEST DU CANADA ET JOUIR DE L'HOSPITALITÉ DU PREMIER MINISTRE VANDER ZALM

ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. MERCI BILL, ET MERCI À TOUS CEUX QUI TRAVAILLENT AVEC VOUS. J'AVOUE QUE J'APPRÉCIE CETTE HOSPITALITÉ, CELLE-LÀ MÊME QUI A ÉTÉ OFFERTE AU MONDE ENTIER DURANT EXPO 86.

M. LE PREMIER MINISTRE, L'ENGAGEMENT PRIS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS SON DISCOURS DU TRÔNE DE TRAVAILLER À UNE PLUS GRANDE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN A ÉTÉ TRÈS BIEN ACCUEILLI EN ALBERTA, ET IL TOMBE À POINT POUR CETTE CONFÉRENCE DE VANCOUVER. LES DISCUSSIONS QUE NOUS AURONS SUR CE SUJET SERONT LES BIENVENUES. AU NOM DES ALBERTAINS, JE SOUHAITE AUSSI LA BIENVENUE À L'HONORABLE DON MAZANKOWSKI DE L'ALBERTA, PERSONNE QUE NOUS ADMIRONS ET RESPECTONS, ET REPRÉSENTANT DIGNE D'AVOIR ÉTÉ CHOISI COMME VOTRE VICE-PREMIER MINISTRE.

LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES EST UNE PRIORITÉ POUR L'ALBERTA. NOUS NOUS RÉJOUISSONS À L'IDÉE DE PARTICIPER AUX DISCUSSIONS DE CETTE CONFÉRENCE ET D'APPUYER LES PROPOSITIONS VISANT À OUVRIR PLUS LARGEMENT AUX FEMMES CANADIENNES LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE.

JE VOUDRAIS AUSSI MENTIONNER LE FERME SOUTIEN DE NOTRE GOUVERNEMENT EN FAVEUR, M. LE PREMIER MINISTRE, DE VOS INITIATIVES HISTORIQUES DANS LE DOMAINE DES ÉCHANGES.

AU PREMIER MINISTRE VANDER ZALM - L'ALBERTA A ACCUEILLI POSITIVEMENT VOS COMMENTAIRES SUR LE RÉFORME DU SÉNAT. L'INSIGNE "TRIPLE E" QUE JE PORTE AUJOURD'HUI EN SIGNE D'APPROBATION DE LA RÉFORME DU SÉNAT EST UNE MARQUE D'ESPOIR QUI EST LARGEMENT PARTAGÉE DANS VOTRE PROVINCE.

LE LIEU OÙ NOUS NOUS TROUVIONS ME RAPPELLE LE SENTIMENT DE FIERTÉ QUE LE SUCCÈS D'EXPO A FAIT NAÎTRE EN NOUS. CEPENDANT, CERTAINS D'ENTRE NOUS REPRÉSENTENT DES RÉGIONS OU DES INDUSTRIES OUI, EN 1986, ONT TRAVERSÉ DE GRAVES ÉPREUVES DUES À DES FACTEURS INTERNATIONAUX. D'IMPORTANTS SECTEURS LIÉS AUX RESSOURCES OU À LA PRODUCTION DE BIENS COMME L'ÉNERGIE, LE BOIS ET L'AGRICULTURE SONT MENACÉS, EN GRANDE PARTIE, PAR DES ÉVÉNEMENTS ET DES DÉCISIONS QUI NOUS AFFECTENT DE L'ÉTRANGER, COMME C'EST LE CAS DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE DANS L'ALBERTA. DES MILLIERS D'EMPLOIS ONT ÉTÉ PERDUS ET DE RÊVES SE SONT ÉVANOUIS. NOTRE AGRICULTURE A ÉTÉ SÉVÈREMENT TOUCHÉE ET NOS FERMIERS CONTINUENT À SE DÉBATTRE DANS DE GRAVES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES. M. LE PREMIER MINISTRE, JE DOIS RECONNAÎTRE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A PRIS DES MESURES POUR AIDER À RÉDUIRE LE PRIX DES CARBURANTS AGRICOLES, STABILISER LES REVENUS DES PRODUCTEURS, ENVOYER NOS CÉRÉALES SUR LES MARCHÉS, LUTTER CONTRE LES EFFETS DE LA GUERRE DES SUBVENTIONS ENTRE LES ÉTATS. EN ALBERTA, NOTRE GOUVERNEMENT A DÉCIDÉ DE CONSACRER DES CENTAINES DE MILLIONS DE DOLLARS À LA RÉDUCTION DES COÛTS DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE (CARBURANTS AGRICOLES) DES ENGRAIS ET DU COÛT DE L'ARGENT.

L'AGRICULTURE EST UNE ACTIVITÉ QUI TOUCHE TOUS LES CANADIENS ET LA SANTÉ DE L'AGRICULTURE DEMEURE LA PRIORITÉ NUMÉRO UN DE NOTRE GOUVERNEMENT. LA PROSPÉRITÉ DE NOTRE PROVINCE ET DE NOTRE PAYS TOUT ENTIER DÉPEND DE LA RICHESSE DE NOS TERRES. LORSQUE LES FERMIERS, C'EST-À-DIRE CEUX QUI NOUS FOURNISSENT LES PRODUITS ALIMENTAIRES, SOUFFRENT, NOUS SOMMES TOUCHÉS. IL S'AGIT D'UN PROBLÈME NATIONAL ET C'EST CE QUI RESSORT DE L'ÉTUDE PRÉSENTÉE À CETTE CONFÉRENCE ET S'APPELLE **"STRATÉGIE NATIONALE DE L'AGRICULTURE".**

NOUS TROUVONS REGRETTABLE QUE D'AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NE SOIENT PAS VUS SOUS LA MÊME OPTIQUE. EN ALBERTA, L'INDUSTRIE DE L'ÉNERGIE EST DANS LE MARASME. CE N'EST PAS SEULEMENT L'ALBERTA QUI EST TOUCHÉE MAIS LE PAYS TOUT ENTIER, CAR IL S'AGIT D'UN PROBLÈME NATIONAL. AUJOURD'HUI JE VOUDRAIS EXPOSER POURQUOI NOTRE SYSTÈME N'A PAS ENCORE RÉUSSI À RÉSOUDRE CE PROBLÈME DE FAÇON ADÉQUATE. DEPUIS LA CHUTE DE PRIX MONDIAUX DU PÉTROLE À LA FIN DE 1985, IL Y A MOINS D'UN AN, LES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE DU PÉTROLE ET DU GAZ ONT CHUTÉ BRUTALEMENT ET ONT DIMINUÉ DE MOITIÉ, DE QUATRE À CINQ MILLIARDS DE DOLLARS. CELA A EU POUR CONSÉQUENCE UNE PERTE DE 25 000 EMPLOIS CETTE ANNÉE POUR L'ALBERTA ET IL APPARAÎT QUE D'AUTRES SUIVRONT. CES EMPLOIS SONT OCCUPÉS PAR DES TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS, FOREURS, GÉOLOGUES, GÉOPHYSICIENS, OUVRIERS DE DERRICK, LES MEILLEURS CHERCHEURS DE PÉTROLE ET DE GAZ DU MONDE. LORSQU'ILS ONT DISPARU, IL EST

IMPOSSIBLE DE LES REMPLACER. LES ALBERTAINS NE SONT PAS LES SEULS À SOUFFRIR DE CETTE SITUATION. ON PRÉVOIT QUE DES MILLIERS D'AUTRES EMPLOIS SERONT PERDUS AU CANADA PAR SUITE DE CETTE TENDANCE GÉNÉRALE DE NOTRE ÉCONOMIE. AUCUNE RÉGION N'EST RESTÉE INDEMNE. LES ESPOIRS DE TROUVER DU PÉTROLE OU DU GAZ NATUREL AU LARGE DES CÔTES DES RÉGIONS DE L'ATLANTIQUE ET DU NORD SE SONT ÉVANOUIS; MÊME AU QUÉBEC ET EN ONTARIO, OÙ LES FABRICANTS DE MATÉRIEL EN ACIER ET D'ÉQUIPEMENT LOURD FOURNISSAIENT TRADITIONNELLEMENT L'INDUSTRIE DU PÉTROLE ET DU GAZ, LES EFFETS SE SONT FAIT SENTIR.

ET, CE QUI EST PLUS GRAVE À LONG TERME, LA GARANTIE DES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE EST DANGEREUSEMENT MENACÉE. NOUS SOMMES PROBABLEMENT LE SEUL PAYS OCCIDENTAL CAPABLE DE SE SUFFIRE À LUI MÊME EN ÉNERGIE. QUEL AVANTAGE COMMERCIAL POUR L'AVENIR!

PENDANT QUE NOUS SOMMES ICI EN TRAIN DE DÉBATTRE DES GRANDS CHOIX NATIONAUX, LES AIGUILLES TOURNENT, LE CANADA ÉPUISE SES RESSOURCES EN PÉTROLE BRUT. ALORS QUE LES RESSOURCES EN PÉTROLE S'ÉPUISENT EN ALBERTA, ELLES NE POURRONT ÊTRE REMPLACÉES QUE SI NOUS FAISONS DÈS MAINTENANT DES INVESTISSEMENTS À LONG TERME POUR OBTENIR DE NOUVEAUX APPROVISIONNEMENTS.

À MOINS QUE NOUS NE TROUVIONS LA VRAIE RÉPONSE AU PROBLÈME ET, UNE FOIS ENCORE, QUE NOUS EXPLORIONS LE SOUS-SOL À LA RECHERCHE DE

PÉTROLE, QUE NOUS NE RAFFINIONS L'HUILE LOURDE, QUE NOUS N'EXPLOITIONS LES SABLES BITUMINEUX OU DE NOUVEAUX CHAMPS PÉTROLIFÈRES TELS QU'HIBERNIA OU BEAUFORT, DANS PAS PLUS DE QUATRE ANS, LE CANADA DEVRA IMPORTER UN QUART DE SES BESOINS EN PÉTROLE. CETTE SITUATION POURRAIT MÊME S'AGGRAVER AU POINT QUE VERS LE MILIEU DES ANNÉES 1990 DEUX CANADIENS SUR TROIS DEVRONT SE RABATTRE SUR LE PÉTROLE IMPORTÉ.

LES GENS QUI NE VOIENT LE PROBLÈME DE LA CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE QUE COMME UN PROBLÈME RÉGIONAL OUBLIENT À QUEL POINT LA RECHERCHE DU PÉTROLE ET DU GAZ EST ESSENTIELLE À L'ÉCONOMIE CANADIENNE. ILS OUBLIENT À QUEL POINT LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE A ÉTÉ UN MOTEUR DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE POUR LE CANADA. IL S'AGIT D'UN PROBLÈME NATIONAL, AVEC UNE DIMENSION NATIONALE ET DES RÉPERCUSSIONS NATIONALES. JE PENSE QU'IL N'EST PAS EXAGÉRÉ DE DIRE QU'IL S'AGIT DU PROBLÈME MAJEUR, DANS LE CONTEXTE DE L'ÉCONOMIE, AUQUEL LE MONDE A DÛ FAIRE FACE CETTE ANNÉE.

LA CAPACITÉ DU CANADA À RÉSOUDRE CETTE CRISE EST UN DÉFI EXCEPTIONNEL POUR NOTRE SYSTÈME FÉDÉRAL.

JE SAIS QUE LES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX DE L'ALBERTA ONT ESSAYÉ D'ATTIRER L'ATTENTION DE TOUT LE PAYS SUR LA SITUATION OÙ EST PLONGÉ LE CANADA. POURTANT, ALORS QUE DES MILLIERS ET DES MILLIERS D'EMPLOIS ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS DANS NOTRE PROVINCE ET

QU'UNE INDUSTRIE CLÉ A ÉTÉ GRAVEMENT TOUCHÉE, LEURS EFFORTS SEMBLENT IMPUISSANTS À SUSCITER LES MESURES NÉCESSAIRES.

JE VOUS INVITE À EXAMINER CE QUE LA POLITIQUE DU CANADA AURAIT PU ÊTRE. LORSQU'IL EST DEVENU PATENT QU'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VITALE POUR LE CANADA ET QU'UNE PARTIE DU CANADA ÉTAIENT GRAVEMENT TOUCHÉS, NOUS AURIONS VOULU VOIR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ÉVALUER SANS DÉLAI TOUS LES OUTILS STRATÉGIQUES QUI AURAIENT PU ÊTRE MIS EN ACTION. N'EST CE PAS CELA, APRÈS TOUT, CE QUE SIGNIFIE FAIRE PARTIE DU CANADA? LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AURAIT PU EXAMINER LES MOYENS DE REMÉDIER À L'ÉNORME PERTE DE RENTRÉES D'ARGENT DANS NOTRE INDUSTRIE EN RESTAURANT L'ÉPUISEMENT GAGNÉ OU EN RÉÉVALUANT LE BESOIN D'UNE AUGMENTATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS POUR LES INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE.

À ELLES SEULES CES DEUX MESURES AURAIENT EU UN EFFET DÉCISIF SUR LA CAPACITÉ DE CETTE INDUSTRIE DE RÉINVESTIR DANS LE BUT D'EXPLOITER DE NOUVELLES RESSOURCES EN PÉTROLE ET EN GAZ AU PROFIT DE TOUS LES CANADIENS. EN RÉALITÉ, CE QUE NOUS AVONS VU DANS LE DERNIER BUDGET FÉDÉRAL, C'EST UNE RÉDUCTION DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR L'INVESTISSEMENT EN ALBERTA. NOUS DISONS BIEN UNE RÉDUCTION, AU CONTRAIRE D'UNE AIDE ACCRUE, UNE AIDE DIMINUÉE. NOTRE SYSTÈME DOIT FAIRE MIEUX. M. LE PREMIER MINISTRE, NOUS DEMANDONS QUE CETTE DÉCISION SOIT RAPPORTÉE.

COMME AUTRE SOURCE D'AIDE, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AURAIT PU PRENDRE DES MESURES TOUCHANT NOTRE SYSTÈME NATIONAL D'IMPOSITION, SANS DÉLAI ET AVEC SOUPLESSE, AFIN D'ENCOURAGER LES CANADIENS À INVESTIR DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE. ON AURAIT PU ENCOURAGER LES CANADIENS, PAR L'EFFET DE CHANGEMENTS DANS LE SYSTÈME DES TAXES, À INJECTER DE NOUVEAUX CAPITAUX DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE, GRÂCE À DES ALLÈGEMENTS FISCAUX.

M. LE PREMIER MINISTRE, JE N'AI ÉVOQUÉ QUE QUELQUES-UNS DES OUTILS QUI AURAIENT PU ÊTRE UTILISÉS POUR RÉSOUDRE CE PROBLÈME NATIONAL. JE SUIS SÛR QUE D'AUTRES MINISTÈRES FÉDÉRAUX, TELS QUE CEUX QUI SONT CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, DE L'EMPLOI ET DE L'APPRENTISSAGE AURAIENT PU PRENDRE SANS DÉLAI DES MESURES VISANT À FOURNIR UNE AIDE IMPORTANTE, AU MOMENT OÙ UNE PARTIE DE NOTRE PAYS ÉTAIT TOUCHÉ. MAIS RIEN DE TOUT CELA N'A ÉTÉ FAIT ET NOUS DEMANDONS "POURQUOI?".

JE VAIS VOUS PARLER DE DEUX RÉPONSES QUE J'AI REÇUES DANS CERTAINES RÉGIONS DU CANADA. L'UNE EST QUE L'ALBERTA N'A PAS DE TAXE DE VENTE. JE NE VOIS PAS COMMENT L'ALBERTA POURRAIT AIDER L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE EN IMPOSANT UNE TAXE DE VENTE ALORS QUE L'ÉCONOMIE EST CHANCELANTE ET QUE LES CITOYENS SONT DÉJÀ PÉNALISÉS. LA DEUXIÈME SOLUTION QUE L'ON M'AIT SUGGÉRÉE DANS CERTAINES PARTIES DU CANADA EST LA SUIVANTE: "VOUS AVEZ UN

FONDS DE FIDUCIE, FAITES-EN USAGE". JE NE VOIS PAS COMMENT NOUS POURRIONS AIDER L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE EN ÉLIMINANT UN FONDS DE FIDUCIE PRÊTÉ ET INVESTI DANS DE NOMBREUSES PROVINCES, D'UN BOUT À L'AUTRE DU CANADA.

EN MA QUALITÉ DE PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES QUI S'EST TENUE EN AOÛT, J'AI ÉTÉ ENCOURAGÉ EN CONSTATANT QUE LES PROVINCES ÉTAIENT PARFAITEMENT CONSCIENTES DE NOTRE INTERDÉPENDANCE ET DE NOTRE DEVOIR DE NOUS ENTR'AIDER. J'AI CONSTATÉ UNE VOLONTÉ DE S'ATTAQUER AUX PROBLÈMES NATIONAUX DANS UNE OPTIQUE NATIONALE, MÊME LORSQUE CES PROBLÈMES AFFECTENT UNE PROVINCE OU UNE RÉGION PLUS QUE LES AUTRES. LES PROVINCES SONT PRÊTES À TRAVAILLER ENSEMBLE POUR RÉSOUDRE CES PROBLÈMES, ET NOUS POUVONS RÉUSSIR, À CONDITION DE TRAVAILLER ENSEMBLE, AVEC L'AIDE ET LA COLLABORATION DE NOTRE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. JE CROIS, M. LE PREMIER MINISTRE, QUE VOUS EN AVEZ PRIS L'ENGAGEMENT ET JE NE PUIS QU'APPLAUDIR.

DURANT CETTE PÉRIODE D'ADVERSITÉ, LES ALBERTAINS NE PEUVENT S'EMPÊCHER DE REMARQUER QUE DES CHOSES TELLES QUE LA FERMETURE D'UNE RAFFIRMERIE DE PÉTROLE AU QUÉBEC EMPLOYANT DE 300 À 400 PERSONNES, LA SURVIE D'UNE USINE AUTOMOBILE OU LE PROBLÈME DE L'ADAPTATION DANS UN SECTEUR INDUSTRIEL REÇOIVENT UNE GRANDE PUBLICITÉ. CES CHOSES SEMBLENT AUSSI PRÉOCCUPER OUTRE MESURE LA CHAMBRE DES COMMUNES. MAIS LA PERTE DE MILLIERS ET DE MILLIERS D'EMPLOIS ET L'INVESTISSEMENT DE MILLIARDS DE DOLLARS DANS UN

SECTEUR VITAL POUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE SEMBLENT ÊTRE VUS COMME UN PROBLÈME RÉGIONAL. LE SYSTÈME NE SEMBLE PAS FONCTIONNER COMME IL LE FAUDRAIT.

L'ALBERTA A FAIT TOUT CE QU'ELLE POUVAIT. NOUS AVONS SANS TARDER PRIS DIVERSES MESURES DANS DES DIRECTIONS DIFFÉRENTES, POUR JUGULER LA CRISE QUI TOUCHAIT NOTRE INDUSTRIE CLÉ DU PÉTROLE ET DU GAZ. NOUS AVONS CONSACRÉ 1,6 MILLIARD DE DOLLARS SOUS FORME DE MESURES D'ENCOURAGEMENT DANS LES PROGRAMMES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT, SANS FORME DE CRÉDITS D'IMPÔTS SUR LES REDEVANCES, ET PLUS RÉCEMMENT, SOUS FORME DE RÉDUCTIONS IMPORTANTES DES REDEVANCES RELATIVES À LA PRODUCTION DU PÉTROLE ET DU GAZ ET À LA SUSPENSION TEMPORAIRE DES REDEVANCES POUR LES PUITS RÉCEMMENT MIS EN EXPLOITATION. CES MESURES AMÉLIORENT IMMÉDIATEMENT LES RENTRÉES DE NOMBRE DE COMPAGNIES EN DIFFICULTÉ APPARTENANT AU SECTEUR TRADITIONNEL, SURTOUT LES PETITES COMPAGNIES POSSÉDÉES PAR DES CANADIENS.

CES MESURES NE SUFFISENT MALHEUREUSEMENT PAS POUR ASSURER À L'AVENIR LA PRODUCTION INTÉRIEURE. LE CANADA A BESOIN D'ACCROÎTRE SA PRODUCTION EN PÉTROLE CLASSIQUE. NOUS AVONS BESOIN DE NOUVELLES USINES DE TRAITEMENT DES SABLES BITUMINEUX, DE NOUVELLES RAFFINERIES D'HUILE LOURDE EN ALBERTA ET EN SASKATCHEWAN, AINSI QUE DE LA MISE EN EXPLOITATION DES CHAMPS PÉTROLIERS LITTORAUX ET DU NORD. LE CANADA A BESOIN DE CES

NOUVELLES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN PÉTROLE. LE CANADA A BESOIN DE METTRE FIN À LA PERTE D'EMPLOIS ET DE TRAVAILLEURS COMPÉTENTS. IL NOUS FAUT CRÉER DE NOUVEAUX EMPLOIS. LE CANADA A BESOIN DE PROGRESSER DANS LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE DE POINTE, DE MIEUX ÉQUILIBRER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE, PARALLÈLEMENT À LA MISE EN CHANTIER DE NOUVEAUX PROJETS.

LES ALBERTAINS ATTENDENT LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE NATIONALE. ILS N'OUBLIENT PAS LES MILLIARDS DE DOLLARS, APPROXIMATIVEMENT 60 MILLIARDS, DONT ILS ONT FAIT PROFITER LE RESTE DES CANADIENS PAR LE BIAIS D'UNE POLITIQUE PAR LAQUELLE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A ARTIFICIELLEMENT ET VOLONTAIREMENT MAINTENU LE PRIX DE L'ÉNERGIE À UN BAS NIVEAU. LES ALBERTAINS SE SENTENT DÉCOURAGÉS ET FRUSTRÉS PAR L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE NATIONALE COHÉRENTE. IL M'EST ARRIVÉ DÉJÀ DE FÉLICITER LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET JE LE FAIS À NOUVEAU AUJOURD'HUI POUR L'"ACCORD DE L'OUEST", IL SUFFISAIT À L'ÉPOQUE OÙ IL A ÉTÉ SIGNÉ, MAIS ON NE PEUT LE CONSIDÉRER COMME UNE SOLUTION À LA CRISE DES PRIX D'ÉNERGIE. LES PRINCIPES ÉTABLIS DANS CET ACCORD ONT ÉTÉ ADOPTÉS BIEN AVANT L'ACTUELLE CHUTE DES PRIX. QUANT À LA LEVÉE DE LA TAXE SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ NATUREL, ELLE NE PEUT PAS NON PLUS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME LA SOLUTION. CETTE TAXE ÉTAIT UNE TAXE DE TÊTE DE PUITS SUR LES RECETTES BRUTES. C'ÉTAIT COMME UNE REDEVANCE FÉDÉRALE IMPOSÉE SUR UNE RESSOURCE PROVINCIALE. ELLE ÉTAIT ILLÉGITIME ET DISCRIMINATOIRE. AUCUNE AUTRE INDUSTRIE

N'ÉTAIT SOUMISE À UNE TELLE TAXE. POUVEZ-VOUS IMAGINER UNE TAXE FÉDÉRALE IMPOSÉE DE FAÇON UNILATÉRALE QUI LÈVE UN IMPÔT SUR CHAQUE KILOWATT D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN ONTARIO ET AU QUÉBEC OU UN IMPÔT PRÉLEVÉ SUR CHAQUE ARBRE RÉCOLTÉ ET VENDU PAR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE? LA LEVÉE DE CETTE TAXE A RÉTABLI LE JUSTE ÉTAT DES CHOSES ET NOUS SAVONS GRÉ AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONSERVATEUR D'AVOIR PRIS CETTE INITIATIVE. MAIS LES ALBERTAINS SONT OFFENSÉ D'ENTENDRE DES GENS DU CENTRE DU CANADA DIRE OUE LA LEVÉE DE CETTE TAXE EST UN INVESTISSEMENT DANS L'OUEST OU UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE.

EN RÉALITÉ, IL N'Y A EU AUCUNE INTERVENTION DIRECTE SUR LE PLAN NATIONAL POUR RÉSOUDRE LA CRISE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉNERGIE. NOUS NOUS TROUVONS DANS UNE SITUATION QUI DÉFIE L'ENTENDEMENT. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PREND SOUS FORME DE TAXES UNE BONNE PARTIE DE NOS PROGRAMMES D'AIDE, LESQUELS SONT CENSÉS SERVIR À SAUVER DES EMPLOIS ET À AIDER À LA SURVIE DE L'INDUSTRIE. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST PEUT-ÊTRE INDIVIDUELLEMENT LE PLUS GRAND BÉNÉFICIAIRE DE NOS PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS. IL NE FAIT PAS DE DOUTE QUE NOTRE SYSTÈME POURRAIT FONCTIONNER DE MEILLEURE FAÇON ET QUE VOUS DEVRIEZ REVOIR LA DÉCISION DE VOTRE GOUVERNEMENT EN LA MATIÈRE.

ON DIT AUX CANADIENS QUE LE CANADA NE PEUT PAS SE "PERMETTRE" LA SÉCURITÉ DE L'ÉNERGIE, QUE LE PRIX DU PÉTROLE DÉPEND DE MARCHÉS MONDIAUX ET QUE PERSONNE N'Y PEUT RIEN. NOTRE ATTITUDE DEVANT LA

RÉALITÉ DES CHOSES DEVRAIT CHANGER DU TOUT AU TOUT. TOUS LES ALBERTAINS SE RAPPELLENT AVEC QUELLE PROMPTITUDE LA CHAMBRE DES COMMUNES A RÉAGI LORSQUE LES PRIX SONT MONTÉS TOUT D'UN COUP.

LE CANADA VIT UN PARADOXE DÉCEVANT: LORSQUE L'OUEST SE DÉVELOPPE ÉCONOMIQUEMENT, LE CENTRE DU CANADA PROFITE DE CETTE PROSPÉRITÉ MAIS QUAND LE CENTRE DU CANADA EST PROSPÈRE, L'OUEST EST SOUVENT LAISSÉ À LUI-MÊME. IL EST ÉVIDENT QUE NOS INSTITUTIONS NATIONALES NE SONT PAS CONÇUES POUR SATISFAIRE AUX BESOINS RÉGIONAUX DE FAÇON AUSSI EFFICACE QU'ELLES LE DEVRAIENT. EN TERMES DE REPRÉSENTATION POLITIQUE, IL EST CERTAIN QUE L'ON PEUT IGNORER L'OUEST, MAIS UN DÉSÉQUILIBRE DE PLUS EN PLUS GRAND DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE, COMME L'A RÉCEMMENT MONTRÉ LE C.D. HOWE INSTITUTE, RISQUE D'AFFAIBLIR LES STRUCTURES DE LA CONFÉDÉRATION, SI L'ON NE S'ATTAQUE PAS SÉRIEUSEMENT AUX POLITIQUES. LES ALBERTAINS EXIGENT DU SYSTÈME FÉDÉRAL QU'IL SOIT ATTENTIF AUX BESOINS DE TOUTES LES PROVINCES ET RÉGIONS. ILS VEULENT POUVOIR PROFITER DES BIENFAITS DE LA CONFÉDÉRATION LORSQU'ILS EN ONT BESOIN.

NOTRE SYSTÈME PEUT FAIRE BEAUCOUP POUR REMÉDIER À LA SITUATION ACTUELLE. IL NOUS EST POSSIBLE DE TRAVAILLER ENSEMBLE À L'INSTAURATION DE CONDITIONS QUI FAVORISENT LES INVESTISSEMENTS. LES MESURES FISCALES DOIVENT ABSOLUMENT SE MODELER SUR LES PROBLÈMES PARTICULIERS AUXQUELS L'INDUSTRIE DE L'ÉNERGIE A À

FAIRE FACE ACTUELLEMENT. NOUS DEVONS FAIRE EN SORTE QUE LE SYSTÈME DE TAXES FÉDÉRAL PROCURE CERTAINES FORMES D'ENCOURAGEMENT NÉCESSAIRES POUR ASSURER UNE AUGMENTATION DE LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE. IL FAUT OFFRIR DES PRIMES D'ENCOURAGEMENT AUX INVESTISSEURS INDIVIDUELS QUI PEUVENT ET QUI VEULENT INVESTIR. LE RÉGIME DE TAXATION APPLIQUÉ DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE DOIT, AU MINIMUM, ÊTRE ÉQUIVALENT À CELUI DU SECTEUR MINIER. EN OUTRE, CERTAINS FACTEURS, COMME LES RISQUES ÉLEVÉS, LES GROS MONTANTS DE CAPITAUX ET LES LONGS DÉLAIS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE NOUVEAUX PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE, DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LE SYSTÈME DE TAXATION. IL N'EST PLUS TEMPS DE DISCUTER, IL FAUT PASSER AUX ACTES. RAPPELEZ-VOUS, NOUS NE DEMANDONS PAS DE CADEAUX OU DE SUBVENTIONS OU DE PAIEMENTS AU BUDGET FÉDÉRAL. NOUS PARLONS D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE TAXES.

PERMETTEZ-MOI DE VOUS DONNER UN DERNIER EXEMPLE. VOUS CONNAISSEZ TOUS LE POTENTIEL REPRÉSENTÉ PAR LES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA. IL EXISTE À L'HEURE ACTUELLE DEUX USINES QUI, AVEC CELLES QUI SUIVRONT, REPRÉSENTENT LA MANIÈRE DONT LE CANADA PARVIENDRA À SE SUFFIRE À LUI-MÊME EN ÉNERGIE. À SUPPOSER QUE NOUS EN METTIONS UNE EN MARCHE DEMAIN, IL FAUDRA DE SIX À SEPT ANS AVANT QU'ELLE NE PRODUISE, SOIT EN 1992 OU 1993, EXACTEMENT L'ANNÉE OÙ NOUS EN AURONS BESOIN. SEULEMENT ELLES SONT LOIN D'ÊTRE MISES EN MARCHE. L'EXPANSION PRÉVUE PAR SYNCRUDE VA AVOIR DEUX OBJECTIFS. ELLE VA ABAISSER LE COÛT D'EXPLOITATION DE LA

PRODUCTION SYNTHÉTIQUE À APPROXIMATIVEMENT 12 $ LE BARIL ET ELLE VA FAIRE PROFITER LE RESTE DU CANADA D'UNE PRODUCTION ACCRUE. ELLE VA AUSSI ENTRAÎNER LA CRÉATION DE MILLIERS D'EMPLOIS. L'ALBERTA N'A PAS BESOIN DE CETTE EXPANSION, MAIS LE RESTE DU CANAD LUI EN A BESOIN. SYNCRUDE NOUS A DEMANDÉ NOTRE AIDE, FÉDÉRALE ET PROVINCIALE. NON PAS UNE SUBVENTION, PAS UN CADEAU MAIS UN PRÊT, UN PRÊT GARANTI EN BONNE ET DÛE FORME QUI NE SERAIT NÉCESSAIRE QUE SI LES PRIX TOMBAIENT EN DESSOUS DE LEUR NIVEAU ACTUEL. MALHEUREUSEMENT, ON A DIT À MON MINISTRE DE L'ÉNERGIE QU'IL N'Y AVAIT PAS D'AIDE FÉDÉRALE ET POURTANT CELA N'AGGRAVERA PAS LE DÉFICIT FÉDÉRAL. L'APPROVISIONNEMENT EN PÉTROLE BÉNÉFICIERA AU CANADA MAIS SI L'EXPANSION EST AUTORISÉE, C'EST L'ALBERTA QUI SERA OBLIGÉE DE LA MENER À BIEN, PAS LE CANADA. EST-CE QUE CELA EST RAISONNABLE? ET S'IL Y A UNE AIDE, ET IL FAUDRA QUE CELA SE FASSE PUISQUE CE SERA POUR LE BIEN DU PAYS, QUI FOURNIRA CETTE AIDE EN PRÊTANT L'ARGENT? L'UN DE CEUX QUI EN PROFITERONT LE PLUS SERA PETRO CANADA, VOTRE CORPORATION DE LA COURONNE. EST-CE QUE CELA A DU SENS? SI PETRO CANADA A JAMAIS EU UNE RAISON D'ÊTRE IL SE DOIT D'APPROVISIONNER LE CANADA À PARTIR DE SOURCES NON CLASSIQUES TELLES QUE CETTE EXPANSION. M. LE PREMIER MINISTRE, JE SUIS D'ACCORD AVEC VOUS POUR PENSER QUE NOTRE PAYS EST DIFFICILE À GOUVERNER, MAIS NOUS AVONS LES MOYENS DE LE FAIRE MIEUX. JE VOUS DEMANDE DE REVOIR LA DÉCISION DE VOTRE GOUVERNEMENT.

LE CANADA A UN CHOIX CRUCIAL À FAIRE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, JE DIS BIEN LE CANADA ET PAS SEULEMENT L'ALBERTA. LE RESTE DU CANADA, L'ALBERTA ET L'INDUSTRIE DE L'ÉNERGIE EXIGENT UNE MEILLEURE APPROCHE. L'AN DERNIER, À CETTE CONFÉRENCE J'AI DIT QUE "TOUT CE QUE L'ALBERTA DEMANDE C'EST UN TRAITEMENT JUSTE ET ÉQUITABLE AU SEIN DU CANADA". QUAND ON SE TROUVE DANS UNE CRISE DE CETTE AMPLEUR, ON S'ATTEND À CE QU'UNE RÉPONSE VIENNE DES POUVOIRS À L'ÉCHELON NATIONAL. DE PLUS, LORSQU'IL S'AGIT DU DESTIN DE TOUS LES CANADIENS EN CE QUI CONCERNE L'ÉNERGIE, ON S'ATTEND À CE QUE LE PROBLÈME SOIT MIS EN TÊTE DES PRIORITÉS POLITIQUES NATIONALES DANS L'ORDRE DU JOUR ET QUE LE PAYS ET SON SYSTÈME AGISSENT SANS DÉLAI, AVEC LA SOUPLESSE ET L'ATTENTION SOUHAITABLES. J'ATTENDS LE MOMENT, M. LE PREMIER MINISTRE, DE DISCUTER AVEC VOUS DU RÉEXAMEN DES TROIS DÉCISIONS QUE J'AI ÉVOQUÉES.

LA QUESTION REVÊT UNE TELLE IMPORTANCE QUE NOUS AVONS MIS AU POINT UNE BROCHURE QUI EXPLIQUE EN DÉTAIL POURQUOI C'EST UN PROBLÈME NATIONAL. CETTE BROCHURE EST MAINTENANT MISE À VOTRE DISPOSITION.

RENDRE LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE VIABLE ET ASSURER L'AUTO-SUFFISANCE DU CANADA SUR LE PLAN DE L'ÉNERGIE NE DOIVENT PAS ÊTRE QU'UN RÊVE DE L'ALBERTA. SI NOUS DONNONS À NOTRE SYSTÈME LE POUVOIR DE RELEVER LE DÉFI, CE RÊVE DEVIENDRA UNE RÉALITÉ CANADIENNE.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/052

Government Publications

CONFERENCE ANNUELLE
DES
PREMIERS MINISTRES

Allocution prononcée

par

Mme MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Ministre déléguée à la condition féminine

QUÉBEC

LIBRARY
DEC 10 1986
University of Toronto

Vancouver
Les 20 et 21 novembre 1986

MERCI MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE:

PERMETTEZ-MOI MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES DE VOUS FELICITER POUR CETTE HEUREUSE INITIATIVE, QUI A PERMIS DE METTRE A L'ORDRE DU JOUR DE CETTE IMPORTANTE CONFERENCE, LE DOSSIER DE LA CONDITION FEMININE.

POUR LA PREMIERE FOIS DANS TOUTE L'HISTOIRE DES CONFERENCES FEDERALES-PROVINCIALES DES PREMIERS MINISTRES, ON ACCORDE A CE DOSSIER LA PLACE QUI LUI REVIENT. JE SUIS PERSUADEE QU'AUJOURD'HUI TOUTES LES FEMMES DU QUEBEC ET DU CANADA S'EN REJOUISSENT.

LA PRIORITE DU GOUVERNEMENT QUEBECOIS PRESENTEMENT, EN MATIERE DE CONDITION FEMININE, C'EST D'ASSURER LA SECURITE ECONOMIQUE DES FEMMES. POUR Y PARVENIR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC S'EST DOTE EN MAI DERNIER D'UN PLAN D'ACTION QUI INTERVIENT A QUATRE NIVEAUX: LA FORMATION DES FILLES ET DES FEMMES; LA SITUATION DES QUEBECOISES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL; LA SECURITE ECONOMIQUE DES TRAVAILLEUSES AU FOYER ET ENFIN LA DISPONIBILITE DES SERVICES COLLECTIFS, DONT LES SERVICES DE GARDE.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES CONSTITUANT UN AXE MAJEUR D'INTERVENTION POUR ASSURER L'EGALITE ECONOMIQUE, VOUS COMPRENDREZ QUE LE QUEBEC ADHERE ENTIEREMENT A LA STRATE-

GIE DE LA MAIN-D'OEUVRE QUI A ETE ELABORE PAR LES MINISTRES DE LA CONDITION FEMININE.

L'ANALYSE DE LA SITUATION DECRITE DANS LE DOCUMENT EST JUSTE, CAR MEME SI LA PARTICIPATION DES FEMMES AU MARCHE DU TRAVAIL S'EST ACCRUE DE FACON IMPORTANTE CES DERNIERES ANNEES, NOMBREUSES SONT LES DIFFICULTES QUI PERSISTENT.

- LEURS CHOIX PROFESSIONNELS SONT PEU DIVERSIFIES;
- LES EMPLOIS QU'ELLES OCCUPENT SONT PRECAIRES;
- LEURS REVENUS MOYENS SONT REGLE GENERALE MOINS ELEVES QUE CEUX DES HOMMES;
- LA MATERNITE ET LES RESPONSABILITES FAMILIALES QUI PRENNENT UNE LARGE PLACE DANS LA VIE DES FEMMES NE SONT PAS SUFFISAMMENT PRISES EN CONSIDERATION.

CE NE SONT LA QUE QUELQUES-UNS DES OBSTACLES QUI LIMITENT LA QUALITE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES ET QUI METTENT EN CAUSE LEURS POSSIBILITES DE PROMOTION ET ET D'EPANOUISSEMENT DANS LEURS OCCUPATIONS PROFESSIONNELLES.

POUR Y REMEDIER, LE QUEBEC A DEJA ENTREPRIS LA REALISATION DE PLUSIEURS MESURES CONTENUES DANS LE DOCUMENT QUI VOUS A ETE SOUMIS.

CERTAINES ACTIVITES ONT POUR OBJECTIF DE CORRIGER LES LACUNES AU NIVEAU DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES ET DES FILLES.

DES PROGRAMMES ONT ETE MIS SUR PIED POUR FACILITER L'ACCES DES FEMMES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET POUR LES INCITER A S'ORIENTER DANS DES SECTEURS NON TRADITIONNELS. DANS CE CADRE, ON A AMENAGE QUELQUES-UN DE CESPROGRAMMES EN UN ENSEMBLE INTEGRE, QU'ON APPELLE LA "SEQUENCE D'INTERVENTION": CELLE-CI VISANT A FACILITER LA TRANSITION ENTRE LE TRAVAIL AU FOYER ET LA REINTEGRATION PROFESSIONNELLE.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS D'EXPERIENCE A ETE IDENTIFIEE AU NOMBRE DES PRIORITES POUR FAICLITER LE RETOUR AUX ETUDES OU SUR LE MARCHE DU TRAVAIL: LES FEMMES QUI PASSENT UNE PARTIE DE LEUR VIE ACTIVE AU FOYER ACQUIERENT DES CONNNAISSANCESET DES HABILETES QUI LEUR SONT TRES RAREMENT RECONNUES LORSQU'ELLES VEULENT RETOURNER AUX ETUDES OU SUR LE MARCHE DU TRAVAIL. RECONNAITRE CES ACQUIS, C'EST RENDRE JUSTICE AU TRAVAIL QUE LES FEMMES EFFECTUENT AU SEIN DE LEUR FAMILLE. C'EST AUSSI LEUR EVITER DE REAPPRENDRE DES CHOSES QU'ELLES SAVENT DEJA; C'EST ENFIN LEUR RECONNAITRE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL, DES HABILETES QUI LES DEMARQUENT DES DEBUTANTES.

L'AMELIORATION DE LA FORMATION DE BASE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPPOSENT QUE LES FEMMES PUISSENT OCCUPER LEUR JUSTE PART SUR LE MARCHE DU TRAVAIL, DONC LE MARCHE DUTRAVAIL DOIT ETRE PRET A LES ACCUEILLIR.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC A MIS SUR PIED DES PROGRAMMES D'ACCES A L'EGALITE POUR LES FEMMES AU SEIN DE SES MINISTERES ET DE SES ORGANISMES. IL S'EST ENGAGE A SUPPORTER PAR UN PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE 4.6 MILLIONS SUR TROIS ANS, LA MISE EN PLACE, SUR UNE BASE VOLONTAIRE, DES PROGRAMMES D'ACCES A L'EGALITE POUR LES FEMMES EN EMPLOI DANS LES RESEAUX DE L'EDUCATION, DE LA SANTE ET DES SERVICES SOXIAUX ET DANS LE MONDE MUNICIPAL.

LA VOLONTE GOUVERNEMENTALE SE TRADUIT EGALEMENT PAR UN PROGRAMME DE SUBVENTIONS INCITATIVES DE UN MILLION $ SUR DEUX ANS POUR L'IMPLANTATION DE PROGRAMMES D'ACCES A L'EGALITE DANS LE SECTEUR PRIVE.

LE QUEBEC CONTRIBUE AUSSI A SUPPORTER NOMBRE DE FEMMES DESIREUSES DE RETOURNER AUX ETUDES OU AU TRAVAIL REMUNERE, PAR LA POLITIQUE DES SERVICES DE GARDE DONT IL EST DOTE IL Y A DEJA QUELQUES ANNEES.

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC, LA COMPETENCE DE PLANIFIER, DE DEVELOPPER, et D'ORGANISER LES SERVICES DE GARDE, RELEVE EXCLUSIVEMENT DE SA JURIDICTION. IL EN A D'AILLEURS CONFIE LA GESTION A L'OFFICE DES SERVICES DE GARDE A L'ENFANCE, LEQUEL A LA RESPONSABILITE DE S'ASSURER QUE LES ENFANTS DU QUEBEC PUISSENT RECEVOIR DES SERVICES DE GARDE DE QUALITE.

LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC ENTREPRENDRA SOUS PEU UNE REEVALUATION DE SA POLITIQUE AFIN DE S'ASSURER QU' ELLE CORRESPONDE TOUJOURS AUX BESOINS DE SES USAGERS.

NOUS COMPTONS EGALEMENT QUE LE GOUVERNEMENT FEDERAL FERA SA PART POUR AMELIORER L'ACCESSIBILITE A DES SERVICES DE GARDE ADEQUATS. POUR REALISER CET OBJECTIF, ON DEVRA SONGER A DES MODIFICATIONS AU REGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA OU A D'AUTRES AMENAGEMENTS FISCAUX.

LE DOCUMENT "POUR UNE STRATEGIE DE LA MAIN-D'OEUVRE..." IDENTIFIE COMME NECESSAIRE LA FORMATION LINGUISTIQUE, NOTAMMENT POUR LES FEMMES IMMIGRANTES. DANS CE CADRE, LE GOUVERNEMENT FEDERAL DEVRA ELARGIR LA CLIENTELE ADMISSIBLE A LA FORMATION LINGUISTIQUE ET AINSI PERMETTRE A UN PLUS GRANDE NOMBRE DE FEMMES DE S'INTEGRER A LEUR NOUVEAU PAYS ET EVENTUELLEMENT D'ACCEDER A UNE FORMATION DE BASE OU UNE FORMATION PROFESSIONNELLE.

DANS LE CADRE DE LA NEGOCIATION EN COURS POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CANADA-QUEBEC EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC DEMEURERA VIGILANT AFIN DE PRESERVER LES ACQUIS DES FEMMES ET EVITER QUE DE NOUVEAUX OBSTACLES S'AJOUTENT A CEUX DEJA NOMBREUX ET QUI LIMITENT LEUR ACCESSIBILITE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'EMPLOI.

MALGRE TOUTES CES MESURES, BEAUCOUP RESTE ENCORE A FAIRE POUR RENDRE VERITABLE ET EFFICACE L'ACCES DES FEMMES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE, A L'EMPLOI ET A L'EGALITE ECONOMIQUE. NOUS CONTINUERONS LA MISE EN PLACE ET L'EXTENSION DES MESURES DEJA DEVELOPPEES.

NOUS ELABORERONS DE NOUVELLES MESURES, PLUS PARTICULIEREMENT EN MATIERE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS, DE DIVERSIFICATION DES CHOIX PROFESSIONNELS, DE SUPPORT FINANCIER ET LOGISTIQUE POUR LES FEMMES. LE QUEBEC POURSUIVRA DANS CETTE VOIE ET PLANIFIERA SES ACTIVITES A PLUS LONG TERME EN LES INSCRIVANT DANS SON PLAN D'ACTION TRIENNAL EN MATIERE DE CONDITION FEMIMINE QU'IL DEVOILERA L'AN PROCHAIN.

EN PLUS DES ACTIVITES EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC VEUT ASSURER LA SECURITE ECONOMIQUE DES TRAVAILLEUSES AU FOYER.

PLUSIEURS SCENARIOS SONT ACTUELLEMENT A L'ETUDE AFIN DE FAIRE PARTICIPER LES TRAVAILLEUSES AU FOYER AU REGIME DES RENTES DU QUEBEC ET UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR CE SUJET DEVRAIT SE TENIR AU COURS DE LA PROCHAINE ANNEE.

EN CONCLUSION, L'EXERCICE D'AUJOURD'HUI NOUS A PERMIS D'IDENTIFIER LES NOMBREUX OBSTACLES QUE RENCONTRENT-------- LES FEMMES POUR ATTEINDRE L'EGALITE ECONOMIQUE ET LES MESURES REQUISES POUR LES SURMONTER.

NOUS SOUHAITONS QUE CET EXERCICE PORTERA FRUIT.

JE VOUDRAIS RAPPELER AUX PREMIERS MINISTRES QUE LA MAJORITE DES REVENDICATIONS PORTEES PAR LES FEMMES SONT LEGITIMES ET J'ESTIME QU'ELLES ONT PARFOIS RAISON DE MANIFESTER DE L'IMPATIENCE.

LA RENCONTRE D'AUJOURD'HUI AURA POUR EFFET DE CREER DES ESPOIRS AUPRES DES FEMMES. NOUS NE POUVONS PAS LES DECEVOIR. IL NOUS FAUT DONC PASSER A L'ACTION ET FAIRE EN SORTE QUE LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DIVERS GOUVERNEMENTS DEPASSENT DES ENGAGEMENTS DE "PRINCIPE"

LE QUEBEC SERA SOLIDAIRE DE CES ENGAGEMENTS.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/053

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER - NOVEMBER 20 & 21, 1986

ALBERTA'S STATEMENT ON EQUALITY FOR WOMEN

THANK YOU MR. CHAIRMAN.

ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN IS VERY IMPORTANT TO THE GOVERNMENT OF ALBERTA. THIS IS A GOOD PUBLIC FORM TO MAKE IT CLEAR THAT THE ALBERTA GOVERNMENT IS FULLY AND ACTIVELY COMMITTED TO EQUALITY FOR WOMEN IN ALL AREAS OF OUR SOCIETY.

I AM PLEASED THAT, FOR THE FIRST TIME, WE ARE ADDRESSING WOMEN'S CONCERNS AT THIS TABLE AS A SEPARATE TOPIC. SOME WILL FEEL THIS IS A SMALL STEP, BUT I BELIEVE IT IS A VERY IMPORTANT ONE. THE FACT THAT THIS ISSUE IS RECEIVING SPECIFIC ATTENTION DEMONSTRATES IN A POSITIVE, PUBLIC WAY THAT OUR GOVERNMENTS ARE COMMITTED TO ENSURING THAT WOMEN PARTICIPATE EQUALLY IN ALL AREAS OF ECONOMIC LIFE IN CANADA.

THE ISSUES SURROUNDING THE GOAL OF ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN, AS WE ALL KNOW, ARE VARIED AND COMPLEX. THERE IS NO SINGLE SOLUTION. YET OUR DISCUSSIONS HERE ARE INVALUABLE AS WE SHARE KNOWLEDGE, EXPERIENCES, AND IDEAS WITH EACH OTHER.

WITHIN ALBERTA WE HAVE RECENTLY ANNOUNCED A NUMBER OF INITIATIVES TO ENHANCE WOMEN'S ECONOMIC EQUALITY.

IN JUNE, OUR THRONE SPEECH ANNOUNCED THE DEVELOPMENT OF A GOVERNMENT-WIDE PLAN OF ACTION FOR WOMEN WHICH WILL FOCUS ON EMPLOYMENT, EDUCATION, PARTICIPATION IN PUBLIC LIFE, SOCIAL SERVICES AND HEALTH. THIS PLAN IS A POSITIVE COMMITMENT AND WILL PROVIDE A FRAMEWORK FOR ENHANCING WOMEN'S EQUALITY WITHIN THE PROVINCE.

THE ALBERTA GOVERNMENT'S COMMITMENT IS FURTHER DEMONSTRATED BY THE CREATION OF THE ALBERTA ADVISORY COUNCIL ON WOMEN'S ISSUES. WE WERE PLEASED TO ANNOUNCE THE APPOINTMENT OF 14 MEMBERS TO THIS COUNCIL LAST WEEK. THIS COUNCIL WILL, I KNOW, BE INSTRUMENTAL IN BRINGING BEFORE THE GOVERNMENT THE CONCERNS OF INDIVIDUAL WOMEN AND WOMEN'S ORGANIZATIONS FROM ALL ACROSS ALBERTA. THIS WILL HELP US IN FORMULATING OR REFINING POLICIES WHICH ARE SENSITIVE TO THEIR NEEDS.

AS YOU INDICATED, MR. PRIME MINISTER, AN ISSUE OF GREAT IMPORTANCE TO THE ACHIEVEMENT OF WOMEN'S ECONOMIC EQUALITY IS CHILD CARE. ALL OF US WHO ARE PARENTS, OR WHO HAVE FRIENDS OR SONS AND DAUGHTERS WHO ARE PARENTS, REALIZE THE IMPORTANCE OF BEING ABLE TO ACCESS QUALITY CHILD CARE. WE BELIEVE, OF COURSE, THAT THE BEST QUALITY CHILD CARE COMES AT HOME AND IS THE CLEAR RESPONSIBILITY OF PARENTS. BUT IF WOMEN ARE TO PARTICIPATE FULLY AND CONFIDENTLY IN THE WORKFORCE, IT IS ESSENTIAL FOR THEM TO HAVE A BROAD RANGE OF QUALITY DAY-CARE ALTERNATIVES. MY GOVERNMENT'S COMMITMENT TO CHILD CARE HAS RESULTED IN ONE OF THE MOST ACCESSIBLE AND AFFORDABLE DAY-CARE SYSTEMS IN CANADA WITH AN EXPENDITURE ESTIMATED IN EXCESS OF $60 MILLION THIS YEAR FOR 33,000 DAY CARE SPACES, WHICH SLIGHTLY EXCEEDS DEMAND ON A PROVINCE WIDE BASIS.

ALBERTA HAS THE HIGHEST FEMALE LABOUR PARTICIPATION RATE OF ANY PROVINCE IN CANADA - 61 PERCENT. AS PART OF THIS INCREASING PARTICIPATION, WE SEE A DRAMATIC RISE IN THE NUMBER OF WOMEN ENTREPRENEURS. THE GOVERNMENT OF ALBERTA IS SUPPORTIVE OF THIS TREND AND IS TAKING MEASURES DESIGNED TO ENCOURAGE WOMEN IN SMALL BUSINESS. BUSINESSES STARTED BY WOMEN CONSTITUTE AN INCREASING NUMBER OF ALL NEW BUSINESSES IN OUR PROVINCE AND WE ARE PLEASED THAT THEY ARE HIGHLY SUCCESSFUL.

THE GOVERNMENT OF ALBERTA IS ALSO INCREASING CAREER DEVELOPMENT OPPORTUNITIES FOR WOMEN IN THE ALBERTA PUBLIC SERVICE. OUR PERSONNEL ADMINISTRATION OFFICE OFFERS A WIDE RANGE OF TRAINING AND CAREER DEVELOPMENT COURSES FOR WOMEN.

WHILE MANY IMPROVEMENTS HAVE BEEN MADE, WE RECOGNIZE THAT MORE MUST BE DONE. THEREFORE, NEW STRATEGIES WHICH MAKE GREATER USE OF JOB ROTATIONS, SECONDMENTS, AND EDUCATIONAL ASSISTANCE ARE GOING TO BE IMPLEMENTED. FACILITIES WHICH PROVIDE SKILL AND APTITUDE ASSESSMENTS, CAREER COUNSELLING AND CAREER INFORMATION ARE BEING ENHANCED. WE ARE CONFIDENT THAT THESE MEASURES WILL FURTHER WOMEN'S ADVANCEMENT WITHIN OUR PUBLIC SERVICE. I BELIEVE THAT THESE CHANGES ARE IMPORTANT BECAUSE THERE SHOULD BE GREATER ACCESS TO THE DECISION MAKING PROCESS FOR WOMEN.

I MUST SAY THAT I WAS PLEASED, MR. CHAIRMAN, TO RECEIVE THE MINISTERIAL PAPER ON TRAINING FOR WOMEN. I HAVE REVIEWED THE PAPER AND ENDORSE ITS RECOMMENDATIONS. IT PROVIDES ALL OF US WITH AN EXCELLENT FRAMEWORK FOR FURTHER DEVELOPING POLICIES AND PROGRAMS WITH RESPECT TO THE TRAINING AND EDUCATION OF WOMEN. I CONGRATULATE OUR MINISTERS RESPONSIBLE FOR ITS PREPARATION. WE WILL BE REVIEWING THESE OVER THE COMING MONTHS TO DETERMINE HOW BEST THEY MIGHT BE IMPLEMENTED.

ALL OCCUPATIONS SHOULD BE AS POSSIBLE FOR WOMEN AS MEN, INCLUDING THE IMPORTANT ROLE OF HOMEMAKER FOR THOSE WHO ARE ABLE TO AND WHO CHOOSE TO SPEND FULL TIME RAISING A FAMILY. I CAN'T IMAGINE A MORE FULFILLING AND SELF-SATISFYING CAREER SO FULL OF LOVE, WARMTH AND CARING , AND WITH SUCH HEAVY RESPONSIBILITIES AND CHALLENGES.

ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN WILL BE INFLUENCED BY MANY FACTORS. WE BELIEVE THAT INCREASING EDUCATION AND TRAINING OPPORTUNITIES FOR WOMEN WILL BE A MAJOR STEP TOWARDS ACHIEVING THIS GOAL.

RECENTLY, WE HAVE BEEN EXAMINING A NUMBER OF POLICY AND PROGRAM OPTIONS TO ADDRESS THE PROBLEM OF OUR UNDER-REPRESENTATION OF WOMEN IN TRAINING PROGRAMS WITHIN THE PROVINCE.

AS A RESULT, NEW INITIATIVES WILL BE INTRODUCED TO ENSURE THAT TEACHERS, COUNSELLORS, AND OTHER EDUCATORS ARE AWARE OF THE OBSTACLES WHICH AFFECT THE EDUCATION AND TRAINING OF GIRLS AND WOMEN. THESE OBSTACLES INCLUDE THE LONGSTANDING TRADITIONS AND ATTITUDES ABOUT WOMEN'S ROLES. SUCH BELIEFS MAY HAVE AN IMPACT ON THE SELF-IMAGE AND ASPIRATIONS OF GIRLS AND ON THE ATTITUDES OF EDUCATORS AND EMPLOYERS. IT IS ESSENTIAL, THEN, THAT AWARENESS OF THE CHANGING ROLES OF WOMEN, AND OF THE NEW CAREER OPPORTUNITIES AVAILABLE TO THEM, BE INCREASED.

IN ORDER TO ENCOURAGE GIRLS TO CONSIDER A WIDER RANGE OF CAREER ALTERNATIVES, PARTICULARLY IN NON-TRADITIONAL OCCUPATIONS, MENTOR PROGRAMS TO PROVIDE ROLE MODELS, AND WORK EXPERIENCE PROGRAMS IN NON-TRADITIONAL OCCUPATIONS, WILL BE DEVELOPED. IN ADDITION, NEW EFFORTS WILL BE MADE TO ENSURE THAT THE NECESSARY MATERIALS, SUPPORT MECHANISMS, AND INTRODUCTORY PROGRAMS WILL BE DEVELOPED, AT THE POST-SECONDARY LEVEL, TO ENCOURAGE WOMEN TO CONSIDER TRAINING FOR NON-TRADITIONAL OCCUPATIONS.

ALSO, A PROMOTIONAL CAMPAIGN IS BEING INTRODUCED TO ENCOURAGE GIRLS AND WOMEN TO MAXIMIZE THEIR CAREER OPTIONS THROUGH APPROPRIATE CAREER CHOICES. OTHER AWARENESS CAMPAIGNS, AIMED AT EMPLOYERS AND THE PUBLIC-AT-LARGE, WILL FOCUS ON THE CHANGING ROLES OF WOMEN IN OUR SOCIETY AND ON INCREASING CAREER OPPORTUNITIES.

WE RECOGNIZE ALSO THAT IMMIGRANT WOMEN, WOMEN RE-ENTERING THE WORKFORCE, AND OTHERS MAY NEED SPECIAL ASSISTANCE BEFORE THEY CAN PURSUE POST-SECONDARY TRAINING. AS A RESULT, IN ALBERTA, PROGRAMS SUCH AS ACADEMIC UPGRADING, VOCATIONAL PREPARATION, JOB READINESS AND LANGUAGE TRAINING WILL CONTINUE TO BE MADE AVAILABLE.

THE COSTS OF EDUCATION AND TRAINING, THE SCHEDULING OF COURSES AND VARIOUS PROGRAM REQUIREMENTS HAVE BEEN IDENTIFIED AS BARRIERS TO WOMEN. IN RECOGNITION OF THIS, WE WILL CONTINUE TO MONITOR CLOSELY OUR STUDENT FINANCIAL ASSISTANCE PROGRAMS TO ENSURE THAT THE AMOUNTS PROVIDED DO NOT INHIBIT WOMEN'S PARTICIPATION IN TRAINING. FURTHER, WE WILL WORK IN COOPERATION WITH POST-SECONDARY INSTITUTIONS TO DETERMINE WHERE CHANGES IN ADMISSION REQUIREMENTS, COURSE SCHEDULING, AND OPPORTUNITIES FOR PART-TIME STUDY CAN BE MADE TO INCREASE ACCESSIBILITY.

MR. CHAIRMAN, IN CONCLUSION, I WISH TO REAFFIRM ALBERTA'S DEEP COMMITMENT TO ACHIEVING ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN. WHILE EXCITING PROGRESS HAS BEEN MADE AND NEW INITIATIVES PROMISE

FUTURE ADVANCES, WE RECOGNIZE THAT WE ARE NOT THERE YET. WE HAVE A WAY TO GO. ACHIEVING EQUALITY FOR WOMEN IS A COMPLEX CHALLENGE. THERE ARE NO QUICK AND EASY SOLUTIONS BUT WE MUST CONTINUE TO WORK AT IT.

ALBERTA WILL CONTINUE TO STRIVE TOWARDS WOMEN'S ECONOMIC EQUALITY BECAUSE GREATER AND MORE MEANINGFUL PARTICIPATION OF WOMEN IN THE SOCIAL, ECONOMIC, AND POLITICAL LIFE OF CANADA MEANS A RICHER AND MORE VIBRANT NATION.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/053

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

VANCOUVER - LES 20 ET 21 NOVEMBRE 1986

DÉCLARATION DE L'ALBERTA SUR L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

LIBRARY
JAN 16 1987
University of Toronto

JE VOUS REMERCIE MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA ACCORDE BEAUCOUP D'IMPORTANCE À LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES. IL NE POURRAIT CHOISIR UNE MEILLEURE TRIBUNE PUBLIQUE POUR INDIQUER CLAIREMENT QU'IL A PRIS L'ENGAGEMENT FERME D'ASSURER L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ SOCIALE.

JE SUIS HEUREUX QUE, POUR LA PREMIÈRE FOIS À NOTRE CONFÉRENCE, LES PRÉOCCUPATIONS DES FEMMES CONSTITUENT UNE QUESTION DISTINCTE. D'AUCUNS DIRONT QUE LE PROGRÈS EST MINCE, MAIS JE CROIS NÉANMOINS QU'IL EST FONDAMENTAL. LE FAIT QUE CETTE QUESTION OBTIENNE AINSI UNE ATTENTION SPÉCIALE DÉMONTRE DE FAÇON MANIFESTE AU PUBLIC QUE NOS GOUVERNEMENTS SE SONT ENGAGÉS À FAIRE EN SORTE QUE LES FEMMES PARTICIPENT SUR UN PIED D'ÉGALITÉ À TOUS LES ASPECTS DE LA VIE ÉCONOMIQUE AU CANADA.

COMME NOUS LE SAVONS TOUS, LES ÉLÉMENTS QUI SE RATTACHENT À CET OBJECTIF D'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES SONT NOMBREUX ET COMPLEXES. IL N'EXISTE AUCUNE SOLUTION UNIQUE, MAIS NOS DISCUSSIONS À LA PRÉSENTE TRIBUNE ONT UNE VALEUR INCALCULABLE PARCE QU'ELLES DONNENT LIEU À UN ÉCHANGE DE CONNAISSANCES, D'EXPÉRIENCES ET D'IDÉES.

NOUS AVONS RÉCEMMENT ANNONCÉ, EN ALBERTA, UNE SÉRIE D'INTERVENTIONS DESTINÉES À METTRE EN VALEUR L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES.

NOUS ANNONCIONS EN JUIN, DANS LE DISCOURS DU TRÔNE, L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LES FEMMES QUI VISAIT L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT ET QUI PORTAIT ESSENTIELLEMENT SUR L'EMPLOI, L'ÉDUCATION, LA PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE, LES SERVICES SOCIAUX ET LA SANTÉ. CE PLAN TRADUIT UN ENGAGEMENT CONCRET ET IL CONSTITUERA LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DE L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES DANS LA PROVINCE.

LA CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ALBERTA SUR LES QUESTIONS INTÉRESSANT LES FEMMES TRADUIT ÉGALEMENT LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT DE NOTRE PROVINCE À CET ÉGARD. C'EST AVEC PLAISIR QUE NOUS AVONS ANNONCÉ, LA SEMAINE DERNIÈRE, LE NOM DE QUATORZE MEMBRES QUI DOIVENT FAIRE PARTIE DE CE CONSEIL. JE SAIS QUE LE CONSEIL EN QUESTION SERVIRA À PORTER, À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT, LES PRÉOCCUPATIONS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMININES DE TOUTES LES RÉGIONS DE L'ALBERTA. AINSI, IL NOUS AIDERA À FORMULER DES POLITIQUES CONÇUES EN FONCTION DES BESOINS DES FEMMES OU À MODIFIER LES POLITIQUES EN CE SENS.

COMME VOUS L'AVEZ SI BIEN DIT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LA QUESTION DES GARDERIES REVÊT UNE GRANDE IMPORTANCE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES. TOUS CEUX D'ENTRE NOUS QUI SONT PARENTS, OU QUI ONT DES AMIS, DES FILS OU DES FILLES QUI LE SONT, SAVENT QU'IL EST INDISPENSABLE D'OBTENIR DES SERVICES DE GARDERIES DE QUALITÉ. JE CROIS ÉVIDEMMENT QUE LES PARENTS SONT LES PLUS APTES À ÉLEVER LEURS ENFANTS ET QUE LA RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD LEUR INCOMBE. TOUTEFOIS, LES FEMMES NE POURRONT PARTICIPER PLEINEMENT ET EN TOUTE CONFIANCE À LA MAIN-D'OEUVRE QUE SI ELLES ONT ACCÈS À UN ÉVENTAIL DE SERVICES DE GARDERIES DE QUALITÉ. LA DÉTERMINATION DE MON GOUVERNEMENT À AGIR SUR LE PLAN DES GARDERIES NOUS A DOTÉ D'UN SYSTÈME DE GARDERIES QUI COMPTE PARMI LES PLUS ACCESSIBLES ET ABORDABLES AU CANADA. NOUS PRÉVOYONS DÉPENSER CETTE ANNÉE PLUS DE 60 MILLIONS DE DOLLARS POUR 33 000 PLACES EN GARDERIES, CE QUI EST LÉGÈREMENT SUPÉRIEUR À LA DEMANDE DANS L'ENSEMBLE DE LA PROVINCE.

À 61 P. 100, LE TAUX DE PARTICIPATION DES FEMMES À LA MAIN-D'OEUVRE EST PLUS ÉLEVÉ EN ALBERTA QUE DANS N'IMPORTE QUELLE AUTRE PROVINCE CANADIENNE. CET ACCROISSEMENT DE PARTICIPATION A ENTRAÎNÉ UNE HAUSSE RADICALE DU NOMBRE DE FEMMES ENTREPRENEURS. LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA FAVORISE L'ÉVOLUTION EN CE SENS ET IL PREND DES MESURES POUR ENCOURAGER LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS LA PETITE ENTREPRISE. LES ENTREPRISES LANCÉES PAR LES FEMMES CONSTITUENT UNE PART DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DES NOUVELLES ENTREPRISES DANS NOTRE PROVINCE ET NOUS SOMMES HEUREUX DE CONSTATER QU'ELLES CONNAISSENT UN SUCCÈS IMPRESSIONNANT.

LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA OFFRE EN OUTRE PLUS DE POSSIBILITÉS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONEL AUX FEMMES QUI TRAVAILLENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ALBERTA. NOTRE BUREAU D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL OFFRE TOUT UN ÉVENTAIL DE COURS DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL À L'INTENTION DES FEMMES.

MÊME SI NOUS AVONS APPORTÉ DE NOMBREUSES AMÉLIORATIONS, NOUS SOMMES CONSCIENTS QU'IL RESTE ENCORE BEAUCOUP À FAIRE. PAR CONSÉQUENT, NOUS METTRONS EN OEUVRE DE NOUVELLES STRATÉGIES FAISANT DAVANTAGE APPEL AU ROULEMENT DU PERSONNEL, AU DÉTACHEMENT D'EMPLOYÉS ET À L'AIDE AU TITRE DES ÉTUDES. NOUS ENCOURAGERONS LES INSTALLATIONS QUI DONNENT UNE ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DES APTITUDES, UNE ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE L'INFORMATION SUR LES CARRIÈRES. NOUS SOMMES CONFIANTS QUE CES MESURES FAVORISERONT L'AVANCEMENT DES FEMMES AU SEIN DE NOTRE FONCTION PUBLIQUE. NOUS JUGEONS CES CHANGEMENTS FONDAMENTAUX PARCE QUE LES FEMMES DOIVENT PARTICIPER DAVANTAGE AU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS.

JE DOIS AVOUER, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, QU'IL M'A FAIT PLAISIR DE RECEVOIR LE DOCUMENT MINISTÉRIEL SUR LA FORMATION POUR LES FEMMES. J'AI EXAMINÉ LE DOCUMENT ET J'EN ACCEPTE LES RECOMMANDATIONS. IL NOUS FOURNIT UN EXCELLENT CADRE AUX FINS DE L'ÉLABORATION D'AUTRES POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS À LA FORMATION ET À L'ÉDUCATION POUR LES FEMMES. JE FÉLICITE NOS MINISTRES QUI ONT PARTICIPÉ À SA PRÉPARATION. AU COURS DES PROCHAINS MOIS, NOUS EN ÉTUDIERONS LES RECOMMANDATIONS AFIN DE TROUVER LES MEILLEURS MOYENS DE LES METTRE EN OEUVRE.

TOUS LES EMPLOIS DOIVENT ÊTRE OUVERTS AUTANT AUX FEMMES QU'AUX HOMMES, Y COMPRIS LE TRAVAIL IMPORTANT DES PERSONNES AU FOYER, POUR CEUX QUI EN SONT CAPABLES ET QUI DÉCIDENT DE SE CONSACRER À PLEIN TEMPS À ÉLEVER UNE FAMILLE. JE NE PEUX IMAGINER UN TRAVAIL PLUS SATISFAISANT ET PLUS VALORISANT, PLUS EMPREINT D'AMOUR, DE CHALEUR ET D'AFFECTION, MAIS COMPORTANT AUTANT DE RESPONSABILITÉS ET DE DÉFIS.

DE NOMBREUX FACTEURS INFLUERONT SUR L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES. NOUS CROYONS QUE L'ÉLARGISSEMENT DES POSSIBILITÉS D'ÉTUDES ET DE FORMATION POUR LES FEMMES CONSTITUE UN GRAND PAS DANS CETTE VOIE.

RÉCEMMENT, NOUS AVONS EXAMINÉ UN CERTAIN NOMBRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES AFIN DE CORRIGER LE PROBLÈME DE LA PARTICIPATION INSUFFISANTE DES FEMMES AUX PROGRAMMES DE FORMATION DANS LA PROVINCE.

DORÉNAVANT, DES MESURES SERONT PRISES POUR FAIRE EN SORTE QUE LES PROFESSEURS, LES CONSEILLERS ET AUTRES ÉDUCATEURS SOIENT SENSIBILISÉS AUX OBSTACLES AUXQUELS SE HEURTENT LES JEUNES FILLES ET LES FEMMES QUI SUIVENT DES ÉTUDES OU UNE FORMATION. CES OBSTACLES SONT NOTAMMENT LES CONVICTIONS ET LES ATTITUDES PROFONDÉMENT ENRACINÉES CONCERNANT LE RÔLE DES FEMMES. CES ÉLÉMENTS PEUVENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'IMAGE QUE LES JEUNES FILLES SE FONT D'ELLES-MÊMES, SUR LEUR ASPIRATIONS AINSI QUE SUR LES ATTITUDES DES ÉDUCATEURS ET DES EMPLOYEURS. IL EST DONC CAPITAL DE SENSIBILISER TOUS CES GENS À L'ÉVOLUTION DU RÔLE DES FEMMES ET AUX NOUVELLES POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE QUI S'OFFRENT À ELLES.

AFIN D'ENCOURAGER LES JEUNES FILLES À SONGER À DIVERSES POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE, SURTOUT DANS DES MÉTIERS NON TRADITIONNELS, NOUS METTRONS AU POINT DES PROGRAMMES D'ORIENTATION QUI PRÉSENTERONT DES RÔLES TYPES ET DES PROGRAMMES D'ACQUISITION D'UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL DANS DES MÉTIERS NON TRADITIONNELS. DE PLUS, NOUS DÉPLOIERONS DE NOUVEAUX EFFORTS POUR FAIRE EN SORTE QUE LES INSTRUMENTS NÉCESSAIRES, LES MÉCANISMES DE SOUTIEN ET LES PROGRAMMES D'INTRODUCTION SOIENT ÉLABORÉS AU NIVEAU POSTSECONDAIRE AFIN D'INCITER LES FEMMES À RÉFLÉCHIR À LA POSSIBILITÉ DE SUIVRE UNE FORMATION EN VUE DE MÉTIERS NON TRADITIONNELS.

UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ EST ÉGALEMENT LANCÉE AFIN DE CONVAINCRE LES JEUNES FILLES ET LES FEMMES D'ÉLARGIR LEURS POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE EN EFFECTUANT LES CHOIX QUI CONVIENNENT. D'AUTRES CAMPAGNES DE PUBLICITÉ DIRIGÉES VERS LES EMPLOYEURS ET LE GRAND PUBLICS METTRONT L'ACCENT SUR L'ÉVOLUTION DU RÔLE DES FEMMES DANS NOTRE SOCIÉTÉ ET SUR LE NOMBRE ACCRU DE CARRIÈRES QUI S'OFFRENT.

NOUS SOMMES EN OUTRE CONSCIENTS QUE LES IMMIGRANTES, LES FEMMES QUI RÉINTÈGRENT LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET D'AUTRES PEUVENT AVOIR BESOIN D'UNE AIDE SPÉCIALE AVANT D'ÊTRE EN MESURE DE SUIVRE UNE FORMATION POSTSECONDAIRE. POUR CETTE RAISON, NOUS CONTINUERONS D'OFFRIR EN ALBERTA DES PROGRAMMES SE RAPPORTANT NOTAMMENT AU RATTRAPAGE SCOLAIRE, À LA PRÉPARATION PROFESSIONNELLE, À L'APTITUDE AU TRAVAIL ET À LA FORMATION LINGUISTIQUE.

LE COÛT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, LES HORAIRES DE COURS ET DIVERSES EXIGENCES DES PROGRAMMES SONT PERÇUS COMME DES OBSTACLES POUR LES FEMMES. POUR CETTE RAISON, NOUS CONTINUERONS DE SURVEILLER DE PRÈS NOS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS AFIN D'ÉVITER QUE LES SOMMES VERSÉES N'EMPÊCHENT LES FEMMES DE SUIVRE UNE FORMATION. NOUS COLLABORERONS ÉGALEMENT AVEC LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AFIN DE DÉTERMINER QUELS CHANGEMENTS PEUVENT ÊTRE APPORTÉS AUX CRITÈRES D'ADMISSION, AUX HORAIRES DE COURS ET AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL, DE MANIÈRE À FACILITER L'ACCÈS.

EN TERMINANT, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE DÉSIRE RÉAFFIRMER L'ENGAGEMENT PROFOND DE L'ALBERTA À L'ÉGARD DE L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES. MÊME SI DES PROGRÈS ENCOURAGEANTS ONT ÉTÉ ACCOMPLIS ET SI LES NOUVELLES INTERVENTIONS SONT PROMETTEUSES, NOUS SAVONS QU'IL RESTE ENCORE DU CHEMIN À FAIRE. LA PROGRESSION VERS L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES CONSTITUE UN DÉFI COMPLEXE. IL N'EXISTE AUCUNE SOLUTION FACILE ET RAPIDE, MAIS NOUS DEVONS CONTINUER D'Y TRAVAILLER.

L'ALBERTA POURSUIVRA SES EFFORTS EN VUE DE L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES PARCE QU'UNE PARTICIPATION PLUS GRANDE ET PLUS SIGNIFICATIVE DES FEMMES À LA VIE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DU CANADA ENRICHIT NOTRE PAYS ET LUI DONNE PLUS DE FORCE.

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 800-22/054

INTRODUCTORY REMARKS

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

HON. GRANT DEVINE (PREMIER OF SASKATCHEWAN):

VANCOUVER, NOVEMBER 20, 1986

I WANT TO JOIN MY COLLEAGUES IN THANKING THE PREMIER OF BRITISH COLUMBIA FOR EXPO 86. THE PEOPLE OF SASKATCHEWAN THOROUGHLY ENJOYED IT. WE HAD ALMOST 3 MILLION PEOPLE GO THROUGH OUR PAVILION, AND IT WAS GREAT FOR B.C., IT WAS PARTICULARLY GOOD FOR SASKATCHEWAN, AND AS A CANADIAN, IT MADE ME VERY, VERY, PROUD.

I JUST RECENTLY EXPERIENCED WHAT IT WAS LIKE TO BE ON THE CAMPAIGN TRAIL, AND I CAN SAY TO THE PRIME MINISTER, AS WELL AS TO THE PREMIER OF B.C., THAT EVERY TOWN AND VILLAGE AND FARM THAT I WENT TO IN SASKATCHEWAN WAS VERY, VERY PROUD OF EXPO 86. IT PROVIDED A FEELING OF PATRIOTISM THAT I HAVENT SEEN OR FELT FOR SOME TIME, SO AGAIN, MR. PREMIER, THANK YOU VERY MUCH. THANK YOU TO BILL BENNETT. THANK YOU TO BILL VANDER ZALM.

WHAT I FOUND REALLY INTERESTING AND MEANINGFUL ABOUT THE EXPO EXPERIENCE WAS THAT IT BECAME, IN SASKATCHEWAN, A SYMBOL OF WHAT THIS COUNTRY COULD BE. WE PICKED A TARGET, WE DECIDED TO WORK TOGETHER TO REACH THAT TARGET. WE WERE IN FRONT OF THE ENTIRE WORLD WHEN WE DID IT, SO THEY COULD SEE OUR MISTAKES AND SEE OUR EFFORTS. WE DID NOT SUCCUMB TO THE TEMPTATION OF SAYING, "WE CAN'T."

We had the courage to go for it, to build and to show the entire world. It was extremely successful for us, and it's a powerful symbol of what I believe this country is all about, and what it can be about.

Today, Mr. Prime Minister I would like to address four points:

What is our national agenda?

What is the relevance of international trade to the national agenda?

Where is our future when it comes to the global village?

And finally, how do we handle the day-to-day irritants that this country runs into all the time?

First, the national agenda. In my view, this country faces a major and historic challenge. The fabric, structure and very glue of this country is going to be tested. It's now on trial and it will be on trial for some time, not only regionally, but nationally and internationally.

The number one threat to this country's health today is international protectionism - the unfair trade tactics of people around the world, and the collapse of prices and pricing mechanisms.

I WOULD SAY AT A MINIMUM, MR. PRIME MINISTER, 25 PERCENT OF ALL THE JOBS IN CANADA ARE NOW THREATENED BY INTERNATIONAL PROTECTIONISM, THE UNFAIR TRADING TACTICS AND THE COLLAPSE OF NOT ONLY PRICES BUT PRICE MECHANISMS. I'M NOT SAYING THAT TO FRIGHTEN ANYONE. I'M SAYING IT BECAUSE I ABSOLUTELY BELIEVE IT TO BE TRUE. I BELIEVE THE MORE WE STUDY THE INTERNATIONAL QUESTION, THE MORE WE REALIZE THAT IS THE CASE.

I THOUGHT ABOUT THE DISCUSSIONS THE FIRST MINISTERS HELD LAST NIGHT. I THOUGHT IF ONLY THE CANADIAN PUBLIC COULD HAVE HEARD US TALK AROUND THAT TABLE LAST NIGHT. THEY WOULD HAVE HEARD THE PREMIERS DESCRIBE WHAT WAS HAPPENING TO THEIR COMMUNITIES, THEIR FAMILIES, THEIR FARMERS, THEIR FISHERMEN, THEIR STEEL PRODUCERS, AND ALL THE PEOPLE BEING HIT AND HURT BY INTERNATIONAL PROTECTIONISM. WE WOULD SEE UNIONS COAST TO COAST, FROM THE ALTANTIC TO PACIFIC, JOIN TOGETHER AND TAKE PROTECTIONISM ON. EVERY PREMIER IDENTIFIED THE PROBLEM.

IT SEEMS TO ME THAT AT THIS TABLE TODAY WE MUST BE AS FRANK, CANDID AND OPEN WITH THE CANADIAN PUBLIC AS WE WERE WITH EACH OTHER LAST NIGHT. WE ALL HEARD ABOUT THE IRRITANTS. WE ALL HEARD ABOUT THE PROBLEMS. WE ALSO RECOGNIZED COLLECTIVELY, WHERE THE PROBLEM IS COMING FROM AND WHAT WE HAVE TO DO TO ADDRESS IT.

In my view, it's extremely important that we address the problem as a nation, not just as Saskatchewan or as British Columbia or as P.E.I., but as a nation.

What I saw last night was the classic trade domino effect. Premier after premier described what was going on in this country. The United States and other countries first started to pick on our raw resources. They started with fish and they started with farmers, and they started with commodities that we all produce across Canada. Protectionsim then moved onto manufactured goods.

Protectionsim started in the Atlantic provinces with fish-- salt fish. It moved to farmers, and it went to vegetables and it went to potatoes, and it went to wheat and it went to pork, and it moved onto beef, and then potash, uranium, oil, softwood, steel, automobiles, manufactured goods and electrical projects. All of a sudden, tens of thousands of jobs were at stake as a result of the protectionist trends. The trade domino effect was coming home to all Canadians.

Perhaps no one was listening when trade protection hit salt fish, or began to hit agriculture products. People are listening now. Every Premier, and every politician in this country is starting to recognize what's going on in the international world and what it means for Canada.

The public and premiers may not have recognized trade protection three years ago or two years ago. They do today, not only in the raw commodities and natural resources, but in every manufactured good that we ever thought about exporting. I was happy to hear last night, and feel today, the understanding, the sophistication and the maturity of Canada's leaders, to understand the real problem. The problem of trade protection in our Canadian economy.

If First Ministers don't address the trade issue directly, trade protection is going to address us. Mr. Prime Minister, we can't handle this issue alone. Saskatchewan cannot take on the U.S. Farm Bill alone. I don't believe British Columbia can take on softwood lumber by itself. Even strong Ontario, cannot take on the U.S. government on the Auto Pact. The Provinces and Canada must work together.

We have to collectively pick our targets, work together and make sure that we get the job done. The trade attack is the largest problem this country has faced in decades. It's massive. It touches everyone. It's complex. It's standing in the way of what we want to be in the future.

I believe it's time for everybody in this room, and Canadians across this country from one coast to the other, to stand together, shoulder-to-shoulder and realize what we have to do, and deal with it. We should not deal with it alone. We must deal with it together.

I believe we've made some tremendous strides in dealing with some of the problems, but we have to recognize where we've been successful and where we haven't.

When the international problems started to hit agriculture, your cooperation and the help of our colleagues, put agriculture on the national agenda. In Halifax, we asked for a National Agricultural Strategy so this country could say "This is the direction that we're going". We've worked very, very hard to get that work done. Every province and the federal government has worked to come up with a strategy that would be

MEANINGFUL FOR US TO DEAL WITH THE PROBLEMS WE FACE BOTH IN SASKATCHEWAN, AND ACROSS THIS COUNTRY

As a result of this conscientious effort, this country now has the most powerful National Agricultural Strategy that it's seen in 25 years - if not ever. The Strategy is a direct result of the Halifax First Ministers' Conference. People across the country have contributed to it. It is a plan, not only locally and regionally, but provincially, nationally and internationally. The Strategy outlines how we are going to address the food problem, the agricultural problem, the farm income and disaster problems, and the unfair trade subsidies. I can list you many of the accomplishments -- I won't -- you're all familiar with them. Internationally, the Prime Minister of Canada dealt with agriculture in Tokyo. Ministers of Trade have dealt with it internationally. We now have agriculture on the table at GATT in the new multi-lateral rounds. These are all very important developments.

THE NUMBER ONE TRADE ISSUE IN THE WORLD IS FOOD AND AGRICULTURE. CANADA NOW HAS A NATIONAL AGRICULTURAL STRATEGY SIGNED BY EVERY PREMIER IN THIS ROOM. WE DID IT TOGETHER. WE SAID IN HALIFAX THAT WE HAVE TO HAVE IT. WE ARE GOING TO ADDRESS THE PROBLEMS WE SEE IN AGRICULTURE LOCALLY AND REGIONALLY. WE ARE GOING TO BUILD FOR THE FUTURE.

WELL, I USE THAT AS AN ILLUSTRATION, MR. PRIME MINISTER, OF SOMETHING THAT WE HAVE TO DO, NOT ONLY IN AGRICULTURE, BUT ALSO IN TRADE. WE HAVE TO TARGET WITH RESPECT TO OUR FUTURE ECONOMIC OPPORTUNITIES, AND I RAISE THE AGRICULTURAL ONE, BECAUSE IT'S TAKEN A GREAT DEAL OF WORK, AND HAS PROVIDED US NOT ONLY WITH A MECHANISM TO DEAL WITH UNFAIR SUBSIDIES, NOT ONLY MONEY, BUT ALSO WITH AN AGREEMENT THAT WE CAN USE TOGETHER FOR RESEARCH, FOR MANAGEMENT, FOR FARM FINANCE AND FOR INTERNATIONAL QUESTIONS THAT ARE GOING TO BE EXTREMELY IMPORTANT FOR THIS COUNTRY FOR YEARS TO COME, AND IT'S VERY, VERY IMPORTANT.

Secondly, trade is going to be one of the most important things that we deal with in this decade.

I would also add one powerful point on trade that I heard last night. Canadians have to hear more often that we have unanimity when we decide how we're going to take on unfair protectionism, subsidies and the collapse of prices and pricing mechanisms in the world.

The more often we shoot at ourselves, the more often we fight among ourselves, the smaller the probability that we'll be able to fix it. We have to have farmers together from one end of the country to the other. And we have to have Chambers of Commerce together across this country. We have to have unions together across this country.

Politicians and the Canadian public together have to make sure that when we come out of the chute dealing with the trade problems and the trade opportunities, the other people in the world don't come back and say, "But you disagree among yourselves so how can you offer a solution"? You can't deal with the Maritime governors or the mid-western governors or anybody else, unless you can get your own game together. It's very important, that we speak with one voice.

Third, Mr. Prime Minister, there is no doubt that our future, and the future of jobs and the future of this country lies in the global village. If we ever succumb to protectionism ourselves or if we ever fail to have the courage to go outside and to reach for those opportunities around the world, we'll fail. We'll get smaller and smaller and smaller. We'll end up being no more than a group of people fighting over a smaller and smaller pie.

This country is young. It's been blessed with resources. It's been blessed with good people. It's been blessed with energy. We should never, ever be afraid to go outside. We should be willing to go for the new opportunities, to educate our people, to be in all the markets - whether it's in China or whether it's in Japan or whether it's in any developing country.

In my view there's no choice. I believe we shall have to face it realistically, but we have to address it.

Finally, I'd just point out, when it comes to our irritants I can only go back to the Regina First Ministers' Conference and to things that have been said today. We will always have differences. It's just like

A FAMILY. WE WILL HAVE DIFFERENCES, BUT THE KEY IS HOW DO YOU DEAL WITH THE DIFFERENCES? HOW DO WE, AS A SOPHISTICATED AND MATURE NATION WITH ALL THESE STRENGTHS AND DIVERSITY, WORK TOGETHER? HOW DO WE LOSE SIGHT OF WHERE WE ARE GOING, SO WE CAN BUILD AND HAVE A BIGGER PIE, HAVE MORE OPPORTUNITIES AND STILL TREAT EACH OTHER FAIRLY?

WE SHOULD NEVER LET IRRITANTS SET THE NATIONAL AGENDA, EVER. DON'T SUCCUMB TO THE TEMPTATION. WE SHOULD BE ABOVE THAT. PEOPLE BELIEVE THAT WE'RE STRONG ENOUGH TO DO IT.

IF WE MAKE SOME MISTAKES, OR IF WE HAVE LOCAL IRRITANTS OR REGIONAL DISPARITIES OR DISASTERS BECAUSE OF DROUGHT OR WHATEVER, WE'LL HAVE TO DEAL WITH THEM. SUCH DISCUSSIONS, HOWEVER, SHOULD NOT DETER US FROM GOING EXACTLY WHERE WE WANT TO GO. AND IF WE CAN DO THAT AS A NATION, I BELIEVE THERE'S MUCH THAT WE CAN BE.

CA1
Z 2
C 52

Government Publications

DOCUMENT: 800-22/054

ALLOCUTION D'OUVERTURE
DE L'HONORABLE GRANT DEVINE
(PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN)
À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

VANCOUVER - LE 20 NOVEMBRE 1986

LIBRARY
JAN 16 1987
University of Toronto

JE ME JOINS À MES HOMOLOGUES POUR REMERCIER LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DE NOUS AVOIR DONNÉ EXPO 86. LES RÉSIDENTS DE LA SASKATCHEWAN Y ONT VRAIMENT EU BEAUCOUP DE PLAISIR. PRÈS DE TROIS MILLIONS DE PERSONNES ONT VISITÉ NOTRE PAVILLON À CETTE EXPOSITION. SI ELLE FUT EXTRAORDINAIRE POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, ELLE FUT PARTICULIÈREMENT BÉNÉFIQUE POUR LA SASKATCHEWAN. POUR MA PART, EN TANT QUE CANADIEN, ELLE M'A DONNÉ UN TRÈS GRAND SENTIMENT DE FIERTÉ.

JE VIENS TOUT JUSTE DE MENER UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE ET JE PEUX AFFIRMER AU PREMIER MINISTRE DU CANADA AINSI QU'AU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE QUE CHAQUE VILLE, VILLAGE ET FERME QUE J'AI VISITÉ EN SASKATCHEWAN ÉTAIT TRÈS FIERS D'EXPO 86. CETTE DERNIÈRE A SUSCITÉ UN ÉLAN DE PATRIOTISME QUE JE N'AVAIS NI VU NI RESSENTI DEPUIS LONGTEMPS. PAR CONSÉQUENT, ENCORE UNE FOIS, JE VOUS EN REMERCIE SINCÈREMENT MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE. MERCI À BILL BENNETT ET MERCI À BILL VANDER ZALM.

LE CAS DE L'EXPO ME SEMBLE INTÉRESSANT ET SIGNIFICATIF EN RAISON DE CE QU'IL EST DEVENU EN SASKATCHEWAN, SOIT UN SYMBOLE DES POSSIBILITÉS DE CE PAYS. NOUS NOUS SOMMES FIXÉS UN OBJECTIF ET NOUS AVONS DÉCIDÉ DE TRAVAILLER ENSEMBLE POUR L'ATTEINDRE. LE MONDE ENTIER EN A ÉTÉ TÉMOIN ET IL A PU VOIR NOS ERREURS ET LES EFFORTS QUE NOUS AVONS DÉPLOYÉS. NOUS N'AVONS PAS SUCCOMBÉ À LA TENTATION D'ABANDONNER.

NOUS AVONS EU LE COURAGE DE FONCER, DE CONSTRUIRE ET DE MONTRER NOTRE SAVOIR-FAIRE AU MONDE ENTIER. NOTRE ENTREPRISE FUT COURONNÉE DE SUCCÈS ET ELLE REPRÉSENTE UN SYMBOLE ÉLOQUENT DE CE QUI ME SEMBLE ÊTRE OU POUVOIR ÊTRE L'ESSENCE DE CE PAYS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'AIMERAIS AUJOURD'HUI TRAITER DES QUATRE POINTS SUIVANTS :

QUELLES QUESTIONS FIGURENT À L'ORDRE DU JOUR NATIONAL?
COMMENT LA QUESTION DU COMMERCE INTERNATIONAL S'INSÈRE-T-ELLE DANS L'ORDRE DU JOUR NATIONAL?
QUEL EST NOTRE AVENIR À L'INTÉRIEUR DU VILLAGE PLANÉTAIRE?
FINALEMENT, COMMENT ATTÉNUER LES FRICTIONS QUI SURGISSENT CONSTAMMENT DANS CE PAYS?

JE TRAITERAI D'ABORD DE L'ORDRE DU JOUR NATIONAL. SELON MOI, NOTRE PAYS DOIT RELEVER UN DÉFI HISTORIQUE CAPITAL. L'ESSENCE, L'ORGANISATION ET LE CIMENT MÊME DE CE PAYS SERONT MIS À L'ÉPREUVE. LE PROCESSUS EST DÉJÀ AMORCÉ ET IL EN SERA DE MÊME PENDANT UN CERTAIN TEMPS, NON SEULEMENT AU NIVEAU RÉGIONAL, MAIS ÉGALEMENT AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL.

LE BIEN-ÊTRE DE CE PAYS EST D'ABORD ET AVANT TOUT MIS EN DANGER PAR LE PROTECTIONNISME INTERNATIONAL, LES TACTIQUES COMMERCIALES INJUSTES EMPLOYÉES PAR DES GENS DE PAYS ÉTRANGERS ET PAR L'EFFONDREMENT DES PRIX ET DES MÉCANISMES D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX.

J'AJOUTERAI, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QU'AU MOINS 25 P. 100 DE TOUS LES EMPLOIS AU CANADA SONT MAINTENANT MENACÉS PAR CES MÊMES PHÉNOMÈNES. JE N'ESSAIE D'EFFRAYER PERSONNE, JE LE DIS PARCE QUE JE SUIS CONVAINCU QUE C'EST LA VÉRITÉ. JE CROIS EN OUTRE QUE PLUS ON EXAMINE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE, PLUS ON SE REND COMPTE QU'IL EN EST AINSI.

J'AI RÉFLÉCHI AUX DISCUSSIONS QUE NOUS AVONS EUES HIER SOIR. JE ME SUIS DIT QUE SI SEULEMENT LES CANADIENS AVAIENT PU ENTENDRE LES CONVERSATIONS AUTOUR DE LA TABLE, ILS AURAIENT CONSTATÉ QUE LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX DÉCRIVAIENT CE QUI ARRIVE À LEURS COLLECTIVITÉS, À LEURS FAMILLES, À LEURS AGRICULTEURS, À LEURS PÊCHEURS, À LEURS PRODUCTEURS D'ACIER ET À TOUS LES GENS QUI ONT À SOUFFRIR DU PROTECTIONNISME INTERNATIONAL. NOUS VERRIONS LES SYNDICATS, DE L'ATLANTIQUE AU

PACIFIQUE, S'UNIR AFIN DE LUTTER CONTRE LE PROTECTIONNISME. CHAQUE PREMIER MINISTRE PROVINCIAL A CERNÉ LE PROBLÈME.

IL ME SEMBLE QU'À CETTE TABLE AUJOURD'HUI, NOUS DEVONS ÊTRE AUSSI FRANCS, HONNÊTES ET OUVERTS À L'ENDROIT DU PUBLIC CANADIEN QUE NOUS L'AVONS ÉTÉ ENTRE NOUS HIER SOIR. NOUS AVONS TOUS ENTENDU PARLER DES FRICTIONS ET NOUS AVONS TOUS ENTENDU PARLER DES PROBLÈMES. COLLECTIVEMENT, NOUS EN AVONS RECONNU LA SOURCE ET CONVENU DES MESURES À PRENDRE POUR LES CORRIGER.

À MON AVIS, IL EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT QUE L'ENSEMBLE DE LA NATION, PLUTÔT QUE CHACUN DE CES ÉLÉMENTS SÉPARÉMENT, QUE CE SOIT LA SASKATCHEWAN, LA COLOMBIE-BRITANNIQUE OU L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, S'ATTAQUE À CE PROBLÈME.

J'AI ENTENDU HIER UNE DESCRIPTION D'UNE RÉACTION COMMERCIALE EN CHAÎNE TYPIQUE. L'UN APRÈS L'AUTRE, LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX ONT DÉCRIT CE QUI SE PASSE DANS CE PAYS. LES ÉTATS-UNIS ET D'AUTRES PAYS SE SONT D'ABORD FIXÉS COMME CIBLE NOS RESSOURCES BRUTES, SOIT LE POISSON ET LES PRODUITS AGRICOLES, ET ILS SE SONT ATTAQUÉ À DES MARCHANDISES PRODUITES PARTOUT AU PAYS. LE PROTECTIONNISME S'EST ENSUITE LANCÉ À L'ASSAUT DES PRODUITS MANUFACTURÉS.

IL S'EST FAIT SENTIR EN PREMIER LIEU DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES, DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET PLUS PRÉCISÉMENT DU POISSON SALÉ. PLUS TARD, IL A TOUCHÉ LES AGRICULTEURS DANS LE SECTEUR DES LÉGUMES ET DE LA POMME DE TERRE, DU BLÉ ET DU PORC ET FINALEMENT DU BOEUF. IL A MAINTENANT ÉTENDU SES TENTACULES À LA POTASSE, À L'URANIUM, AU PÉTROLE, AU BOIS D'OEUVRE, À L'ACIER, À L'AUTOMOBILE, AUX PRODUITS MANUFACTURÉS ET AUX PROJETS D'ÉLECTRICITÉ. SOUDAINEMENT, LES TENDANCES PROTECTIONNISTES MENACENT DES DIZAINES DE MILLIERS D'EMPLOIS. TOUS LES CANADIENS SUBISSENT LES CONSÉQUENCES DE LA RÉACTION COMMERCIALE EN CHAÎNE.

SI PERSONNE N'A FAIT ATTENTION LORSQUE LE PROTECTIONNISME COMMERCIAL A FRAPPÉ LE POISSON SALÉ ET A COMMENCÉ À TOUCHER AUX PRODUITS AGRICOLES, AUJOURD'HUI LES GENS ÉCOUTENT. TOUS LES PREMIERS MINISTRES ET TOUS LES HOMMES POLITIQUES DE CE PAYS COMMENCENT À SE RENDRE COMPTE DE CE QUI SE PASSE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET DE CE QUE CELA VEUT DIRE POUR LE CANADA.

LE PUBLIC ET LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX N'ONT PEUT-ÊTRE PAS DÉCELÉ LE PROTECTIONNISME COMMERCIAL IL Y A DEUX OU TROIS ANS, MAIS AUJOURD'HUI ILS LE VOIENT NON SEULEMENT DANS LE SECTEUR DES PRODUITS BRUTS ET DES RICHESSES NATURELLLES, MAIS ÉGALEMENT DANS CELUI DES BIENS MANUFACTURÉS DE TOUS GENRES QUE NOUS POUVONS SONGER À EXPORTER. J'AI PU CONSTATER AVEC PLAISIR HIER ET JE PERÇOIS ENCORE AUJOURD'HUI QUE LA COMPRÉHENSION QUE LES DIRIGEANTS DU CANADA ONT DU PROBLÈME RÉEL TRADUIT UNE RÉFLEXION ET UNE MATURITÉ. CE PROBLÈME EST CELUI DE L'INCIDENCE DU PROTECTIONNISME COMMERCIAL SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE.

LES PREMIERS MINISTRES DOIVENT S'ATTAQUER DIRECTEMENT AU PROBLÈME COMMERCIAL, SINON LE PROTECTIONNISME COMMERCIAL S'ATTAQUERA À NOUS. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, NOUS NE POUVONS RÉGLER CE PROBLÈME PAR NOS PROPRES MOYENS. LA SASKATCHEWAN NE PEUT LUTTER SEULE CONTRE LE U.S. FARM BILL ET JE NE CROIS PAS QUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SOIT CAPABLE DE RÉGLER À ELLE SEULE LE PROBLÈME DU BOIS D'OEUVRE. MÊME LA PUISSANTE PROVINCE D'ONTARIO NE PEUT ESPÉRER L'EMPORTER CONTRE LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN SUR LA QUESTION DU PACTE DE L'AUTOMOBILE. LES PROVINCES ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIVENT UNIR LEURS EFFORTS.

ENSEMBLE NOUS DEVONS CHOISIR LES CIBLES, DÉPLOYER DES EFFORTS ET VEILLER À CE QUE LE TRAVAIL SOIT FAIT. L'AGRESSION COMMERCIALE EST LE PLUS GRAND DANGER QUI AIT MENACÉ CE PAYS DEPUIS DES DÉCENNIES. ELLE PREND DES PROPORTIONS ÉNORMES, TOUCHE TOUT LE MONDE ET SE RÉVÈLE COMPLEXE. ELLE FAIT OBSTACLE À NOS ESPOIRS POUR L'AVENIR.

JE CROIS QU'IL EST TEMPS QUE TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES DANS CETTE SALLE ET TOUS LES CANADIENS, D'UN OCÉAN À L'AUTRE, SE TIENNENT DEBOUT, SE DONNENT LA MAIN, SE RENDENT COMPTE DE CE QUI DOIT ÊTRE FAIT ET PRENNENT DES MESURES EN CE SENS. AUCUN DE NOUS NE PEUT RÉGLER LE PROBLÈME SEUL, NOUS DEVONS UNIR NOS EFFORTS.

J'ESTIME QUE NOUS AVONS FAIT D'ÉNORMES PROGRÈS DANS CERTAINS DOMAINES. TOUTEFOIS, NOUS DEVONS NON SEULEMENT VOIR LES SECTEURS DANS LESQUELS NOUS AVONS CONNU DU SUCCÈS, MAIS ÉGALEMENT CEUX DANS LESQUELS CE N'EST PAS LE CAS.

GRÂCE À VOTRE COOPÉRATION ET À L'APPUI DE NOS HOMOLOGUES, NOUS AVONS RÉUSSI À FAIRE INSCRIRE L'AGRICULTURE À L'ORDRE DU JOUR NATIONAL LORSQUE LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX ONT COMMENCÉ À FAIRE SENTIR LEURS EFFETS DANS CE DOMAINE. À HALIFAX, NOUS AVONS RÉCLAMÉ UNE STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE AFIN QUE CE PAYS PUISSE AFFIRMER DANS QUELLE DIRECTION IL VEUT ALLER. NOUS AVONS TRAVAILLÉ D'ARRACHE-PIED POUR OBTENIR CE RÉSULTAT. TOUTES LES PROVINCES ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ONT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE UTILE POUR SURMONTER LES PROBLÈMES QUI EXISTENT NON SEULEMENT EN SASKATCHEWAN, MAIS DANS TOUT LE PAYS.

CET EFFORT DÉLIBÉRÉ A DOTÉ CE PAYS DE LA MEILLEURE STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE QU'IL AIT EUE DEPUIS VINGT-CINQ ANS, SI CE N'EST DEPUIS TOUJOURS. CETTE STRATÉGIE EST UN RÉSULTAT DIRECT DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES TENUE À HALIFAX. LES APPORTS À LA STRATÉGIE VIENNENT DE PARTOUT AU PAYS. IL S'AGIT D'UN PLAN NON SEULEMENT LOCAL ET RÉGIONAL, MAIS ÉGALEMENT PROVINCIAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL. LA STRATÉGIE DÉFINIT COMMENT NOUS NOUS Y PRENDRONS POUR RÉGLER LE PROBLÈME ALIMENTAIRE, LE PROBLÈME AGRICOLE, LE PROBLÈME DU REVENU AGRICOLE

ET DES DÉSASTRES QUI AFFLIGENT LES FERMES AINSI QUE LE PROBLÈME DES SUBVENTIONS COMMERCIALES INJUSTES. JE POURRAIS VOUS ÉNUMÉRER DE NOMBREUSES RÉALISATIONS, MAIS JE M'EN ABSTIENDRAI PARCE QUE VOUS LES CONNAISSEZ TRÈS BIEN. AU NIVEAU INTERNATIONAL, LE PREMIER MINISTRE DU CANADA A TRAITÉ D'AGRICULTURE À TOKYO, TANDIS QUE LES MINISTRES DU COMMERCE EN ONT PARLÉ AILLEURS DANS LE MONDE. NOUS AVONS RÉUSSI À FAIRE INSCRIRE L'AGRICULTURE À L'ORDRE DU JOUR DE LA NOUVELLE RONDE DE NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES DANS LE CADRE DU GATT. TOUTES CES RÉALISATIONS SONT EXTRÊMEMENT IMPORTANTES.

L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE CONSTITUENT LE PRINCIPAL PROBLÈME COMMERCIAL DANS LE MONDE. LE CANADA S'EST DOTÉ D'UNE STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE QUI EST SIGNÉE PAR CHAQUE PREMIER MINISTRE PRÉSENT DANS CETTE SALLE. NOUS Y SOMMES PARVENUS ENSEMBLE PARCE QUE NOUS AVIONS DÉCIDÉ À HALIFAX QU'IL LE FALLAIT. NOUS RÉGLERONS LES PROBLÈMES AGRICOLES DÉCELÉS AUX NIVEAUX LOCAL ET RÉGIONAL ET NOUS PRÉPARERONS L'AVENIR.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE ME SUIS SERVI DE CET EXEMPLE POUR ILLUSTRER UNE TÂCHE QUE NOUS DEVONS EFFECTUER NON SEULEMENT EN AGRICULTURE, MAIS ÉGALEMENT EN MATIÈRE DE COMMERCE. NOUS DEVONS NOUS FIXER DES OBJECTIFS EN CE QUI A TRAIT AUX PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES FUTURES ET J'AI RETENU L'EXEMPLE DU SECTEUR AGRICOLE PARCE QUE NOUS Y AVONS DÉPLOYÉ DE GRANDS EFFORTS QUI NOUS ONT DONNÉ NON SEULEMENT UN MÉCANISME POUR LUTTER CONTRE LES SUBVENTIONS INJUSTES, QUI NE SONT PAS UNIQUEMENT EN ESPÈCES, MAIS ÉGALEMENT UN ACCORD QUE NOUS POUVONS TOUS ENSEMBLE EXPLOITER À DES FINS DE RECHERCHE, DE GESTION, DE FINANCEMENT AGRICOLE ET DE RÈGLEMENT DE PROBLÈMES INTERNATIONAUX. TOUS CES ÉLÉMENTS SERONT EXTRÊMEMENT IMPORTANTS POUR NOTRE PAYS AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES.

DEUXIÈMEMENT, LE COMMERCE SERA UN DES ÉLÉMENTS LES PLUS IMPORTANTS SUR LESQUELS IL FAUDRA FAIRE PORTER NOS EFFORTS AU COURS DE LA PRÉSENTE DÉCENNIE.

PERMETTEZ-MOI DE METTRE EN RELIEF UNE REMARQUE CAPITALE QUE J'AI ENTENDUE AU SUJET DU COMMERCE HIER SOIR. LES CANADIENS DOIVENT AVOIR DAVANTAGE L'IMPRESSION QUE NOUS AVONS CHOISI À L'UNANIMITÉ NOTRE INTERVENTION POUR LUTTER CONTRE LE PROTECTIONNISME INJUSTE, LES SUBVENTIONS ET L'EFFRONDREMENT DES PRIX ET DES MÉCANISMES D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX DANS LE MONDE.

PLUS NOUS NOUS NUISONS, PLUS NOUS LUTTONS LES UNS CONTRE LES AUTRES ET PLUS FAIBLES SONT NOS CHANCES DE TROUVER DES SOLUTIONS. IL FAUT QUE TOUS LES AGRICULTEURS, D'UN BOUT À L'AUTRE DU PAYS, S'UNISSENT. IL FAUT QUE TOUTES LES CHAMBRES DE COMMERCE DE CE PAYS FASSENT FRONT COMMUN. IL FAUT QUE TOUT LES SYNDICATS AU CANADA SE DONNENT LA MAIN.

ENSEMBLE, LES HOMMES POLITIQUES ET LE PUBLIC CANADIEN DOIVENT FAIRE EN SORTE QUE LORSQUE NOUS RÉUSSIRONS À NOUS EXTIRPER DE CETTE DESCENTE EN CHUTE LIBRE POUR TRAITER DES PROBLÈMES ET DES PERSPECTIVES COMMERCIAUX, LES GENS D'AUTRES RÉGIONS DU MONDE NE NOUS RÉPONDENT PAS QUE NOUS SOMMES INCAPABLES DE NOUS ENTENDRE ENTRE NOUS SUR UNE SOLUTION. ON NE PEUT TOUT SIMPLEMENT PAS FAIRE AFFAIRE NI AVEC LES GOUVERNEURS DES MARITIMES, NI AVEC CEUX DU MIDWEST, NI AVEC PERSONNE D'AUTRE SI L'ON EST INCAPABLE DE METTRE AU POINT NOTRE PROPRE TACTIQUE. IL EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT DE NE PARLER QUE D'UNE SEULE VOIX.

TROISIÈMEMENT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE POUR NOTRE AVENIR, CELUI DES EMPLOIS ET CELUI DE CE PAYS, IL FAUT MISER SUR LE PRINCIPE DU VILLAGE PLANÉTAIRE. NOUS ÉCHOUERONS SI JAMAIS NOUS SUCCOMBONS À LA TENTATION DU PROTECTIONNISME OU SI NOUS ABDIQUONS FAUTE DE COURRAGE D'ALLER

CHERCHER DES DÉBOUCHÉS AILLEURS DANS LE MONDE. DANS UN TEL CAS, NOUS SERIONS CONDAMNÉS À UN RÉTRÉCISSEMENT GRADUEL ET NOUS FINIRIONS PAR N'ÊTRE NI PLUS NI MOINS QU'UN GROUPE DE PERSONNES LUTTANT POUR UNE PART DE PLUS EN PLUS RÉDUITE DU GÂTEAU.

NOTRE PAYS EST JEUNE. IL A LE BONHEUR D'AVOIR DES RICHESSES NATURELLES, D'ÊTRE HABITÉ PAR UN PEUPLE VALEUREUX ET DE POSSÉDER DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES. NOUS NOUS DEVRONS JAMAIS CRAINDRE D'ALLER CHERCHER AILLEURS DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS. IL FAUT AVOIR LA VOLONTÉ DE FORMER LES CANADIENS ET D'ÊTRE PRÉSENTS SUR TOUS LES MARCHÉS, QUE CE SOIT EN CHINE, AU JAPON OU DANS N'IMPORTE QUEL PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT.

À MON AVIS, NOUS N'AVONS PAS LE CHOIX. JE CROIS QU'IL FAUT DEMEURER RÉALISTES, MAIS FAIRE FACE À LA SITUATION.

FINALEMENT, J'AIMERAIS SOULIGNER QUE LORSQU'IL EST QUESTION DE FRICTIONS JE NE PEUX QUE RÉPÉTER CE QUI A ÉTÉ DIT À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DE REGINA ET AUJOURD'HUI MÊME. TOUT COMME UNE FAMILLE, NOS DIFFÉRENCES SUBSISTERONT TOUJOURS. NOUS DEVONS NOUS DEMANDER COMMENT LES CONCILIER? COMMENT CE PAYS QUI A ATTEINT UN DEGRÉ ÉLEVÉ D'ÉVOLUTION ET DE MATURITÉ, QUI POSSÈDE TANT D'AVANTAGES ET QUI EST CARACTÉRISÉ PAR LA DIVERSITÉ PEUT-IL UNIR SES FORCES SANS JAMAIS PERDRE DE VUE L'ABOUTISSEMENT VISÉ AFIN QUE NOUS RÉUSSISSIONS ENSEMBLE À CONSTRUIRE, À NOS TAILLES UNE PLUS GRANDE PART DES MARCHÉS ET À EXPLOITER PLUS DE POSSIBILITÉS, TOUT EN CONSERVANT DES RAPPORTS ÉQUITABLES ENTRE NOUS?

NOUS NE DEVONS JAMAIS LAISSER LES FRICTIONS DÉTERMINER LES PRIORITÉS NATIONALES. NOUS NE DEVONS JAMAIS SUCCOMBER À CETTE TENTATION, MAIS PLUTÔT LA TRANSCENDER. LES GENS DE CE PAYS CROIENT QUE NOUS SOMMES ASSEZ FORTS POUR CHOISIR CETTE VOIE.

NOUS DEVRONS ASSUMER NOS ERREURS, FAIRE FACE AUX FRICTIONS LOCALES, AUX DISPARITÉS RÉGIONALES OU AUX DÉSASTRES CAUSÉS PAR DES SÉCHERESSES OU QUELQUE AUTRE PHÉNOMÈNE. DE TELLES CONSIDÉRATIONS NE DOIVENT TOUTEFOIS PAS NOUS EMPÊCHER DE SAVOIR EXACTEMENT OÙ NOUS VOULONS ALLER. JE CROIS QUE SI NOUS POUVONS EN ARRIVER LÀ COMME NATION, TOUS LES ESPOIRS NOUS SONT PERMIS.

CA1
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 800-23/006

NOTES FOR REMARKS BY

THE HONOURABLE DAVID PETERSON

PREMIER OF ONTARIO

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

LIBRARY
APR
of Toronto

THURSDAY, MARCH 26, 1987

OTTAWA, ONTARIO

PRIME MINISTER, FELLOW PREMIERS, HEADS OF THE TERRITORIAL GOVERNMENTS, AND LEADERS OF THE ABORIGINAL ASSOCIATIONS:

I AM CERTAIN THAT NO ONE AT THIS TABLE UNDERESTIMATES THE CHALLENGE CONFRONTING US: TO REDEFINE THE NATURE OF THE RELATIONSHIP BETWEEN ABORIGINAL AND NON-ABORIGINAL PEOPLES IN THE FACE OF INJUSTICES AND DISAPPOINTMENTS IN THE PAST.

BUT I AM EQUALLY CERTAIN THAT NO ONE HERE UNDERESTIMATES THE OPPORTUNITY BEFORE US: TO DEVISE A NEW AND MORE EFFECTIVE CONSTITUTIONAL FRAMEWORK TO ENSURE FAIRNESS AND EQUAL OPPORTUNITY IN THE FUTURE.

THIS IS MY FIRST OPPORTUNITY TO PARTICIPATE IN A FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS. I AM PROUD OF THE ROLE MY PREDECESSORS AS PREMIER OF ONTARIO HAVE PLAYED IN THE SEARCH FOR INNOVATIVE AND CREATIVE WAYS TO ACHIEVE CONSENSUS. IN THAT TRADITION, THE GOVERNMENT WHICH I REPRESENT WILL CONTINUE TO MAKE EVERY EFFORT TO ACHIEVE ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT. WE ARE COMMITTED TO SELF-GOVERNMENT, AND WE ARE DETERMINED TO MAKE IT A REALITY.

I KNOW THAT ALL OF US WISH TO ACHIEVE A FAIRER AND MORE EFFECTIVE RELATIONSHIP BETWEEN ABORIGINAL AND NON-ABORIGINAL PEOPLES OF THIS COUNTRY. SUCH AN ACHIEVEMENT IS IMPORTANT NOT ONLY TO ABORIGINAL PEOPLES, BUT TO OUR SELF-RESPECT AS A NATION.

ONE OF THE STANDARDS FOR MEASURING THE HUMANITY OF ANY SYSTEM OF GOVERNMENT IS HOW IT DEALS WITH MAJORITY-MINORITY RELATIONS. WE ARE NOT UNFAMILIAR WITH CHALLENGES OF THIS SORT IN CANADA. WE HAVE FACED THEM IN REGARD TO DIFFERENCES OF LANGUAGE, CULTURE, AND RACE.

WE HAVE NOT DEVISED PERFECT SOLUTIONS. BUT INVARIABLY MAJORITY AND MINORITY GROUPS HAVE BEEN ABLE TO EXPLAIN THEIR GOALS AND CONCERNS TO EACH OTHER AND BRING ABOUT WORKABLE AND PRACTICAL SOLUTIONS WHICH REFLECT A BALANCE BETWEEN THEIR INTERESTS.

BUT IN SPITE OF THIS WEALTH OF EXPERIENCE, SUCCESS HAS CONSISTENTLY ELUDED OUR ATTEMPTS TO ESTABLISH FAIRNESS AND EFFECTIVENESS IN THE RELATIONSHIP BETWEEN THE ABORIGINAL AND NON-ABORIGINAL PEOPLES. THIS CONFERENCE REPRESENTS AN OPPORTUNITY TO BEGIN THE PROCESS OF RECTIFYING THAT SITUATION.

TO DO SO, WE MUST COME TO TERMS WITH A GREAT DILEMMA. TO SURVIVE, MINORITIES MUST HAVE BOTH THE MEANS TO DEVELOP AND THE FREEDOM TO REMAIN DISTINCT. ALL TOO OFTEN, THE PRICE OF ONE IS THE SURRENDER OF THE OTHER.

NO SINGLE GROUP IN CANADA HAS EXPERIENCED THIS DILEMMA WITH GREATER FORCE THAN ABORIGINAL PEOPLES. FOR ALMOST A CENTURY AND A HALF, THE PRICE OF ACHIEVING SOCIAL AND ECONOMIC DEVELOPMENT HAS BEEN THE LOSS OF COHESION AND IDENTITY. THE PRICE OF MAINTAINING GROUP IDENTITY AND MEMBERSHIP HAS BEEN RELEGATION TO THE MARGINS OF NON-NATIVE SOCIETY.

TODAY, NO RESPONSIBLE CANADIAN ACCEPTS THE NOTION THAT ONE PEOPLE SHOULD EXERCISE POWER OVER ANOTHER TO THE EXTENT THAT POWER HAS BEEN EXERCISED OVER ABORIGINAL PEOPLES. AT THE VERY LEAST, IT IS AN AFFRONT TO OUR DEMOCRATIC TRADITION.

ON AN EQUALLY FUNDAMENTAL LEVEL, CANADIANS ARE DEEPLY DISTURBED BY THE SOCIAL AND ECONOMIC INEQUITIES ABORIGINAL PEOPLES FACE: AVERAGE FAMILY INCOME IS SIGNIFICANTLY LOWER, AND UNEMPLOYMENT IS SIGNIFICANTLY HIGHER.

IN MY VIEW, THESE CONDITIONS CAN BE ALLEVIATED ONLY IF WE PROVIDE A FRAMEWORK UNDER WHICH ABORIGINAL PEOPLE WILL BE ABLE TO DEVELOP THEIR COMMUNITIES AS CENTRES OF CULTURAL INTEGRITY AND ECONOMIC OPPORTUNITY.

THAT IS THE GOAL OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT.

BUT ABORIGINAL PEOPLES DO NOT LIVE IN LEGAL AND POLITICAL ISOLATION. THEY FORM PART OF CANADA. THE RIGHTS AND ACTIONS OF ANY CANADIAN AFFECTS ALL OTHERS.

FOR THAT REASON, WITHIN SELF-GOVERNMENT NEGOTIATIONS, IT IS THE RESPONSIBILITY OF GOVERNMENTS TO ENSURE THAT ANY RIGHTS ARE DEFINED IN A PRACTICAL WAY -- IN A WAY THAT RECOGNIZES THE ESSENTIAL INTERESTS OF ABORIGINAL AND NON-ABORIGINAL PEOPLES ALIKE. IT MUST BE POSSIBLE TO RESOLVE THE INEVITABLE DIFFERENCES THAT ARISE BETWEEN NEIGHBOURS AND NEIGHBOURING GOVERNMENTS -- QUICKLY, FAIRLY, AND EFFECTIVELY.

THE NEGOTIATION OF SELF-GOVERNMENT CAN SUCCEED ONLY IN A CO-OPERATIVE ENVIRONMENT. MUTUAL RESPECT, AND OPENNESS TO THE INTERESTS OF OTHERS WILL BE REQUIRED NOT ONLY OF THE PARTIES TO THE NEGOTIATIONS, BUT ALSO OF THE PEOPLE WE REPRESENT, FOR IT IS THEY WHO MUST MAKE ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT WORK.

THEREFORE, OUR CHALLENGE IS TO FIND THE MEANS OF BALANCING ABORIGINAL OBJECTIVES AND NON-ABORIGINAL CONCERNS. THAT GOAL IS NOT SIMPLE, BUT FEW IMPORTANT GOALS ARE. THE PATH AHEAD OF US MAY SEEM LONG AND WINDING, BUT IT SHOULD NOT BLIND US TO HOW FAR WE HAVE ALREADY TRAVELLED TOGETHER.

WE ALL HAVE A TENDENCY TO FOCUS ON OUR DIFFERENCES. WHAT WE TEND TO FORGET IS HOW MUCH WE AGREE ON THE UNDERLYING ISSUES.

FIRST, THERE IS AGREEMENT THAT THE RELATIONSHIP BETWEEN ABORIGINAL AND NON-ABORIGINAL PEOPLES MUST BE REDEFINED, AND WE MUST PROCEED ON THE BASIS OF GREATER MUTUAL RESPECT AND UNDERSTANDING.

SECOND, THERE IS AGREEMENT THAT THE OBJECTIVE OF THIS RELATIONSHIP MUST BE TO ALLOW ABORIGINAL PEOPLES TO MAINTAIN THEIR DISTINCTIVE LINGUISTIC AND CULTURAL HERITAGE AND TAKE ADVANTAGE OF ECONOMIC AND SOCIAL OPPORTUNITIES AVAILABLE TO OTHER CANADIANS.

THIRD, THERE IS AGREEMENT THAT TO ACHIEVE THIS OBJECTIVE, ABORIGINAL PEOPLES MUST EXERCISE GREATER AUTONOMY IN DECISION-MAKING FOR THEIR COMMUNITY AFFAIRS, AND THAT ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT IS THE MEANS BY WHICH TO ACHIEVE THIS INCREASED AUTONOMY.

FOURTH, THERE IS AGREEMENT THAT ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT MUST RECEIVE AN EXPLICIT PLACE IN OUR CONSTITUTION. MOST PARTICIPANTS ARE SEEKING A WAY TO DO THIS NOW. OTHERS BELIEVE IT SHOULD BE DONE ONLY AFTER SELF-GOVERNMENT IS BETTER DEFINED. NONE DISAGREE ABOUT THE ULTIMATE OBJECTIVE.

FIFTH, THERE IS AGREEMENT THAT THE DETAILED CONTENT OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT -- THE STRUCTURES, POWERS, AND FINANCING APPROPRIATE TO DIFFERENT CIRCUMSTANCES -- MUST RESULT FROM EXTENSIVE POLITICAL NEGOTIATIONS. THESE NEGOTIATIONS MUST TAKE PLACE AMONG THE FEDERAL, PROVINCIAL, AND TERRITORIAL GOVERNMENTS ON THE ONE HAND AND THE VARIOUS ABORIGINAL PEOPLES ON THE OTHER. THERE ARE FEW EXISTING MODELS OR BLUEPRINTS TO GUIDE US. WE SHALL BE BREAKING NEW GROUND.

SIXTH, THERE IS AGREEMENT THAT GOVERNMENTS MUST MAKE A SOLEMN COMMITMENT TO THE ABORIGINAL PEOPLE TO UNDERTAKE THESE NEGOTIATIONS. MOST GOVERNMENTS ARE WILLING TO STATE THIS COMMITMENT IN THE CONSTITUTION, OTHERS IN A POLITICAL ACCORD. BUT THE COMMITMENT ITSELF IS NOT IN QUESTION.

SEVENTH, THERE IS AGREEMENT THAT ONCE SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS ARE REACHED, THEY MUST BE GIVEN CONSTITUTIONAL RECOGNITION SO THAT THEY CANNOT BE ARBITRARILY CHANGED BY ANY OF THE PARTIES TO THEM.

EIGHTH, THERE IS AGREEMENT THAT THE CONSTITUTIONAL STATEMENT OF THE RIGHT TO SELF-GOVERNMENT AND THE NEGOTIATION OF THE SPECIFIC ARRANGEMENTS MUST IN NO WAY PREJUDICE ANY OF THE OTHER CONSTITUTIONAL RIGHTS AND PROTECTIONS THAT THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA NOW ENJOY.

CANADIANS CAN TAKE CONSIDERABLE PRIDE IN WHAT WE HAVE THUS FAR ACHIEVED.

THE CHALLENGE WE NOW FACE IS TO TRANSLATE THIS ACHIEVEMENT INTO CONSTITUTIONAL LANGUAGE.

EVERY WORD IN THE CONSTITUTION HAS LEGAL MEANING AND IS OPEN TO INTERPRETATION BY THE COURT. BUT HAVING ACCEPTED ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT AS OUR OBJECTIVE, IT IS NOW OUR TASK TO GIVE IT CLEAR MEANING.

HOW EXPLICIT CAN WE BE IN THE CONSTITUTION IN THE FACE OF VIRTUALLY NO EXPERIENCE WITH ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT? HOW CAN WE BEST SET OUT A CLEAR RIGHT TO SELF-GOVERNMENT FOR ABORIGINAL PEOPLES WHILE PROTECTING THE RIGHTS OF THEIR NEIGHBOURS? IN SHORT, HOW CAN WE, IN CONSTITUTIONAL TERMS, IDENTIFY A CREATIVE BALANCE BETWEEN MINORITY OBJECTIVES AND MAJORITY CONCERNS?

IT WILL NOT BE EASY.

ABORIGINAL ASSOCIATIONS ARE UNITED IN SUPPORT OF AN EXPLICIT STATEMENT OF A RIGHT TO SELF-GOVERNMENT WHICH IS UNQUALIFIED, UNDEFINED AND IMMEDIATELY ENFORCEABLE IN THE COURTS. GOVERNMENTS, ON THE OTHER HAND, SEE A NEED FOR MORE PRACTICAL EXPERIENCE BEFORE COMMITTING THEMSELVES UNCONDITIONALLY TO SUCH EXTENSIVE CHANGES IN THE CONSTITUTION.

OUR TASK IS TO BALANCE THESE INTERESTS. THERE ARE NO SIMPLE SOLUTIONS. THERE IS NO MAGIC ANSWER WAITING TO BE DISCOVERED. BUT THERE IS A MIDDLE GROUND THAT WE CAN ALL SHARE. MOVING TO THAT MIDDLE GROUND WILL REQUIRE A SPIRIT OF COMPROMISE AND CONSENSUS ON THE PART OF ALL OF US.

IN THAT SPIRIT, I ASKED THE ONTARIO ATTORNEY GENERAL AND MINISTER RESPONSIBLE FOR NATIVE AFFAIRS, THE HONOURABLE IAN SCOTT, TO WRITE TO HIS COLLEAGUES AND TO THE ABORIGINAL LEADERS LAST FRIDAY, SETTING OUT A NEW APPROACH WHICH WE BELIEVE CAN FORM THE BASIS OF SUCH A CONSENSUS. IT GOES SIGNIFICANTLY BEYOND THE GOVERNMENT POSITIONS THAT HAVE PREVIOUSLY BEEN PUT FORWARD.

I WANT TO OUTLINE BRIEFLY FOR YOU THE THRUST OF OUR COMPROMISE PROPOSAL. IT ENCOMPASSES SEVERAL POINTS:

1. AN EXPLICIT RIGHT OF SELF-GOVERNMENT FOR THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA;

2. AN EXPLICIT COMMITMENT BY THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS TO NEGOTIATE SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS AT THE REQUEST OF ABORIGINAL PEOPLES;

3. FEDERAL AND PROVINCIAL INVOLVEMENT TO GIVE SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS CONSTITUTIONAL STATUS;

4. A PROVISION TO ENSURE THAT THE AMENDMENT IS WITHOUT PREJUDICE TO ANY OTHER RIGHTS OF THE ABORIGINAL PEOPLES; AND

5. A PROVISION TO ENSURE THAT THE AMENDMENT DOES NOT AFFECT EXISTING FEDERAL OR PROVINCIAL RIGHTS OR POWERS EXCEPT INSOFAR AS GOVERNMENTS AGREE THROUGH THE NEGOTIATED SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS.

THIS PROPOSAL REPRESENTS A REASONABLE BALANCE BETWEEN THE PERSPECTIVES OF THE ABORIGINAL PEOPLES AND GOVERNMENTS.

- IT GIVES THE COURTS A ROLE IN INTERPRETING THE RIGHT TO SELF-GOVERNMENT WHILE PRESERVING EXISTING FEDERAL AND PROVINCIAL ROLES. FOR THE FIRST TIME, IN ANY GOVERNMENT PROPOSAL, THERE WOULD BE THE POTENTIAL FOR RECOURSE TO THE COURTS.

- IT PERMITS GOVERNMENTS, FEDERAL AND PROVINCIAL, TO RELINQUISH THE EXERCISE OF THEIR LEGISLATIVE POWERS BUT ONLY BY NEGOTIATED AGREEMENT.

- IT PREVENTS ANY OF THE PARTIES TO AN AGREEMENT FROM UNILATERALLY RENOUNCING IT OR ANY PART OF IT.

- IT REQUIRES THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS TO NEGOTIATE BY SIMPLE REQUEST OF THE REPRESENTATIVES OF ABORIGINAL PEOPLES.

- IT DOES NOT SEEK TO LIMIT ABORIGINAL RIGHTS ELSEWHERE IN THE CONSTITUTION.

I BELIEVE THAT WE CAN REACH AGREEMENT. BUT WE MUST BE PREPARED TO TAKE SOME RISKS AND SHOW SOME TRUST. WE MUST EACH WALK TOWARD THE OTHER IF WE ARE TO REACH CONSENSUS.

I UNDERSTAND THE SENSE OF HISTORICAL GRIEVANCE THAT ABORIGINAL PEOPLE BRING TO THESE DELIBERATIONS.

I UNDERSTAND THE SENSE OF CAUTION THAT GOVERNMENTS BRING.

OUR TASK IS TO BRIDGE THESE TWO PERSPECTIVES. I BELIEVE THAT THE PROPOSAL WHICH ONTARIO HAS PUT FORWARD CAN HELP US BUILD THAT BRIDGE.

- 0 -

CA1
Z2
-C52

Publications

DOCUMENT: 800-23/006

NOTES EN VUE D'UNE ALLOCUTION DE

L'HONORABLE DAVID PETERSON,

PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONELLES

INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

LE JEUDI 26 MARS 1987

OTTAWA (ONTARIO)

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX, MESSIEURS LES CHEFS DES GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX ET MESSIEURS LES CHEFS DES ASSOCIATIONS AUTHOCHTONES :

JE SUIS CERTAIN QUE PERSONNE ICI AUJOURD'HUI NE SOUS-ESTIME L'IMPORTANCE DE DÉFI À RELEVER; REDÉFINIR LA NATURE DES RAPPORTS ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES NON-AUTOCHTONES, MALGRÉ LES INJUSTICES ET LES DÉCEPTIONS DU PASSÉ.

MAIS, JE SUIS ÉGALEMENT CERTAIN QUE PERSONNE NE SOUS-ESTIME L'IMPORTANCE DE L'OCCASION QUI NOUS EST OFFERTE : TRACER UN CADRE CONSTITUTIONNEL NOUVEAU ET PLUS EFFICACE POUR GARANTIR LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ DANS L'AVENIR.

C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUI J'AI L'OCCASION DE PARTICIPER À UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES. JE SUIS FIER DU RÔLE QU'ONT JOUÉ LES PREMIERS MINISTRES DE L'ONTATIO QUI M'ON PRÉCÉDÉ DANS LA RECHERCHE D'UNE MOYEN NOVATEUR ET CRÉATEUR DE FAIRE LE CONSENSUS. DANS CETTE VEINE, LE GOUVERNEMENT QUE JE REPRÉSENTE CONTINUERA DE DÉPLOYER TOUS LES EFFORTS POUR REALISER L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES. NOUS SOMMES ACQUIS À L'IDÉE DE L'AUTONOMIE GOUVERNE-MENTALE ET SOMMES DÉCIDÉS À CE QU'ELLE DEVIENNE RÉALITÉ.

JE SAIS QUE NOUS VOULONS TOUS ÉTABLIR DES RAPPORTS PLUS JUSTES ET PLUS EFFICACES ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES NON-AUTOCHTONES DE NOTRE PAYS. IL IMPORTE D'ATTEINDRE CET OBJECTIF NON SEULEMENT POUR LES AUTOCHTONES, MAIS POUR NOTRE FIERTÉ EN TANT QUE NATION.

UNE DES JAUGES DE L'HUMANITÉ DE TOUT RÉGIME GOUVERNEMENTAL EST LA MANIÈRE DONT IL TRAITE LES RAPPORTS ENTRE LA MAJORITÉ ET LES MINORITÉS. CE GENRE DE DÉFI NE NOUS EST PAS INCONNU AU CANADA. CE FUT LE CAS À L'ÉGARD DES DIFFÉRENCES DE LANGUE, DE CULTURE ET DE RACE.

NOUS N'AVONS PAS TROUVÉ DE SOLUTIONS PARFAITES. MAIS, À COUP SÛR, LES GROUPES MINORITAIRES ET MAJORITAIRES ONT PU SE COMMUNIQUER LEURS BUTS ET LEURS PRÉOCCUPATIONS ET TROUVER DES SOLUTIONS PRATIQUES ET RÉALISABLES QUI EXPRIMAIENT UN ÉQUILIBRE ENTRE LEURS INTÉRÊTS.

MALGRÉ CE BAGAGE D'EXPÉRIENCE, LE SUCCÈS A CONTINUELLEMENT ÉCHAPPÉ À NOS EFFORTS VISANT À INSTAURER LA JUSTICE ET L'EFFICACITÉ DANS LES RAPPORTS ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES NON-AUTOCHTONES. LA PRÉSENTE CONFÉRENCE OFFRE L'OCCASION D'ENTAMER LES DÉMARCHES POUR REDRESSER CETTE SITUATION.

À CETTE FIN, NOUS DEVONS RÉSOUDRE UN DILEMME IMPORTANT. POUR SURVIVRE, LES MINORITÉS DOIVENT POSSÉDER À LA FOIS LES MOYENS DE SE DÉVELOPPER ET LA LIBERTÉ DE DEMEURER DISTINCT. TROP SOUVENT, LE PRIX DE L'UN EXIGE LE SACRIFICE DE L'AUTRE.

AUCUN AUTRE GROUPE QUE LES AUTOCHTONES AU CANADA N'A ÉTÉ AUX PRISES AVEC UN DILEMME D'UNE TELLE MAGNITUDE. PENDANT PRÈS D'UN SIÈCLE ET DEMI, LE PRIX DU PROGRÈS SOCIO-ÉCONOMIQUE A ÉTÉ LA PERTE DE LA COHÉSION ET DE L'IDENTITÉ. LE PRIX DU MAINTIEN DE L'IDENTITÉ DE GROUPE ET DE L'APPARTENANCE AU GROUPE A ÉTÉ LA MISE À L'ÉCART FACE À LA SOCIÉTÉ NON AUTOCHTONE.

AUJOURD'HUI, NUL CANADIEN RESPONSABLE N'ACCEPTE L'IDÉE DE L'EXERCICE DU POUVOIR PAR UN PEUPLE SUR UN AUTRE AU POINT OÙ L'ONT VÉCU LES AUTOCHTONES. C'EST POUR LE MOINS UNE INSULTE À NOTRE TRADITION DÉMOCRATIQUE.

SUR UN PLAN AUSSI FONDAMENTAL, LES CANADIENS SONT PROFONDÉMENT TOUCHÉS PAR LES INJUSTICES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DONT SOUFFRENT LES AUTOCHTONES : LE REVENU FAMILIAL MOYEN DES AUTOCHTONES EST SENSIBLEMENT MOINS ÉLEVÉ ET LEUR TAUX DE CHÔMAGE, BEAUCOUP PLUS ÉLEVÉ.

À MON AVIS, NOUS POUVONS CORRIGER CETTE SITUATION SEULEMENT SI NOUS FOURNISSONS UN CADRE QUI PERMETTRA AUX AUTOCHTONES DE METTRE EN VALEUR LEURS AGGLOMÉRATIONS À TITRE DE CENTRES D'INTÉGRITÉ CULTURELLE ET D'EXPANSION ÉCONOMIQUE.

C'EST L'OBJECTIF DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES.

MAIS LES AUTOCHTONES NE VIVENT PAS DANS L'ISOLEMENT POLITIQUE ET JURIDIQUE. ILS FONT PARTIE DU CANADA. LES DROITS ET GESTES DE TOUT CANADIEN TOUCHENT TOUS LES AUTRES.

C'EST POURQUOI, DANS LES NÉGOCIATIONS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, LES GOUVERNEMENTS ONT LA RESPONSABILITÉ D'ASSURER QUE TOUT DROIT SOIT DÉFINI DE FAÇON PRATIQUE -- DE FAÇON À RECONNAÎTRE LES INTÉRÊTS ESSENTIELS TANT DES AUTOCHTONES QUE DES NON-AUTOCHTONES. IL FAUT POUVOIR RÉSOUDRE RAPIDEMENT, JUSTEMENT ET EFFICACEMENT LES DIVERGENCES INÉVITABLES QUI SURVIENNENT ENTRE VOISINS ET ENTRE GOUVERNEMENTS VOISINS.

LA NÉGOCIATION DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE NE PEUT CONNAÎTRE LE SUCCÈS QUE DANS UN MILIEU DE COLLABORATION. LE RESPECT MUTUEL ET LA RECONNAISSANCE DES

INTÉRÊTS D'AUTRUI S'IMPOSERONT NON SEULEMENT CHEZ LES PARTIES AUX NÉGOCIATIONS, MAIS ÉGALEMENT CHEZ LES PEUPLES QUE NOUS REPRÉSENTONS, CAR CE SONT EUX QUI FERONT QUE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES FONCTIONNERA.

PAR CONSÉQUENT, NOUS AVONS POUR DÉFI DE TROUVER LES MOYENS D'ÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES OBJECTIFS DES AUTOCHTONES ET LES PRÉOCCUPATIONS DES NON-AUTOCHTONES. CET OBJECTIF N'EST PAS SIMPLE, MAIS RARE LE SONT LES OBJECTIFS IMPORTANTS. LA VOIE QUI SE TRACE DEVANT NOUS PEUT NOUS SEMBLER LONGUE ET SINUEUSE, MAIS ELLE NE DEVRAIT PAS NOUS FAIRE OUBLIER LE CHEMIN DÉJÀ PARCOURU.

NOUS SOMMES TOUS PORTÉS À NOUS ATTARDER SUR NOS DIFFÉRENCES, OUBLIANT SOUVENT À QUEL POINT NOUS NOUS ENTENDONS SUR LES QUESTIONS SOUS-JACENTES.

PREMIÈREMENT, ON S'ENTEND SUR UNE NOUVELLE DÉFINITION DES RAPPORTS QUI EXISTENT ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES NON-AUTOCHTONES ET LA POURSUITE DES TRAVAUX SELON UN PLUS GRAND RESPECT MUTUEL ET UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION.

DEUXIÈMEMENT, ON S'ENTENT SUR L'OBJECTIF DE CES RAPPORTS QUI DOIT PERMETTRE AUX AUTOCHTONES DE CONSERVER LEUR PATRIMOINE CULTUREL ET LINGUISTIQUE DISTINCT ET PROFITER DES AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES OFFERTS AUX AUTRES CANADIENS.

TROISIÈMEMENT, ON S'ENTENT SUR LA NÉCESSITÉ, POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, D'UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE EXERCÉE PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LES DÉCISIONS TOUCHANT LEURS AFFAIRES COMMUNAUTAIRES, ET SUR LE MOYEN À CET EFFET QUE CONSTITUE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES.

QUATRIÈMEMENT, ON S'ENTEND SUR LA NÉCESSITÉ D'ACCORDER UNE PLACE ÉVIDENTE À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES DANS NOTRE CONSTITUTION. C'EST À LA PLUPART DES PARTICIPANTS DE METTRE MAINTENANT CETTE IDÉE À EXÉCUTION. D'AUTRES ESTIMENT DEVOIR ATTENDRE UNIQUEMENT APRÈS QUE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE SERA MIEUX DÉFINIE. D'AUTRES ENCORE DÉNONCENT L'OBJECTIF ULTIME.

CINQUIÈMEMENT, ON S'ENTEND SUR LA NÉCESSITÉ DE FAIRE DU CONTENU DÉTAILLÉ DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE -- L'ORGANISATION, LES POUVOIRS ET LE FINANCEMENT APPROPRIÉS SELON LES CIRCONSTANCES -- L'ABOUTISSEMENT

DE NÉGOCIATIONS POLITIQUES POUSSÉES. CES NÉGOCIATIONS DOIVENT RÉUNIR D'UNE PART LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX ET, D'AUTRE PART, LES DIVERS PEUPLES AUTOCHTONES. IL Y A PEU DE MODÈLES DÉJÀ ÉTABLIS OU DE DESSINS POUR NOUS GUIDER. NOUS DEVRONS FAIRE OEUVRE DE PIONNIER.

SIXIÈMEMENT, ON S'ENTEND SUR LA NÉCESSITÉ D'UN ENGAGEMENT SOLENNEL DES GOUVERNEMENTS ENVERS LES AUTOCHTONES AFIN D'ENTAMER CES NÉGOCIATIONS. LA PLUPART DES GOUVERNEMENTS SONT PRÊTS À ÉNONCER CET ENGAGEMENT DANS LA CONSTITUTION, D'AUTRES, DANS UN ACCORD POLITIQUE. MAIS L'ENGAGEMENT EN LUI-MÊME N'EST PAS CONTESTÉ.

SEPTIÈMEMENT, ON S'ENTEND SUR L'OBLIGATION, UNE FOIS LES ENTENTES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE CONCLUES, D'UNE RECONNAISSANCE CONSTITUTIONNELLE AFIN QU'ELLES NE PUISSENT ÊTRE MODIFIÉES ARBITRAIREMENT PAR UNE DES PARTIES EN CAUSE.

HUITIÈMEMENT, ON S'ENTEND SUR LE FAIT QUE L'ÉNONCÉ CONSTITUTIONNEL SUR LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET SUR LA NÉGOCIATION DES MODALITÉS PARTICULIÈRES NE DOIT EN AUCUNE MANIÈRE NUIRE À D'AUTRES DROITS ET PROTECTIONS, PRÉVUS DANS LA CONSTITUTION, DONT JOUISSENT ACTUELLEMENT LES AUTOCHTONES DU CANADA.

LES CANADIENS PEUVENT TIRER UNE GRANDE FIERTÉ DE CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI JUSQU'À PRÉSENT.

LE DÉFI QUE NOUS DEVONS RELEVER MAINTENANT CONSISTE À EXPRIMER EN LANGAGE CONSTITUTIONNEL CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI.

TOUS LES MOTS DE LA CONSTITUTION ONT UNE SIGNIFICATION JURIDIQUE ET SE PRÊTENT À INTERPRÉTATION PAR LES TRIBUNAUX. MAIS APRÈS AVOIR FAIT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES NOTRE OBJECTIF, NOUS AVONS POUR TÂCHE MAINTENANT DE LUI DONNER UN SENS CLAIR.

À QUEL POINT POUVONS-NOUS ÊTRE EXPLICITES DANS UNE CONSTITUTION ALORS QUE NOUS AVONS SI PEU D'EXPÉRIENCE DE L'AUTONOMIE GOUVERNMENTALE DES AUTOCHTONES? QUELLE EST LA MEILLEURE FAÇON D'EXPRIMER UN DROIT CLAIR À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE POUR LES AUTOCHTONES TOUT EN PROTÉGEANT LES DROITS DE LEURS VOISINS? EN SOMME, COMMENT POUVONS-NOUS, DANS LE LIBELLÉ CONSTITUTIONNEL, TROUVER UN ÉQUILIBRE CRÉATEUR ENTRE LES OBJECTIFS DE LA MINORITÉ ET LES PRÉOCCUPATIONS DE LA MAJORITÉ?

CE NE SERA PAS FACILE. LES ASSOCIATIONS AUTOCHTONES APPUIENT À L'UNANIMITÉ L'ÉNONCÉ EXPLICITE D'UN DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, QUI SOIT INDÉTERMINÉ, SANS

RESTRICTION ET RECONNU DEVANT LES TRIBUNAUX. D'AUTRE PART, LES GOUVERNEMENTS ESTIMENT NÉCESSAIRE D'ACQUÉRIR DAVANTAGE D'EXPÉRIENCE PRATIQUE AVANT DE PRENDRE UN ENGAGEMENT INCONDITIONNEL ENVERS UNE MODIFICATION AUSSI PROFONDE DE LA CONSTITUTION.

NOTRE TÂCHE CONSISTE À ÉTABLIR L'ÉQUILIBRE ENTRE CES INTÉRÊTS. IL N'Y A PAS DE SOLUTION SIMPLE. IL N'Y A PAS DE RÉPONSE MAGIQUE SUR LE POINT D'ÊTRE DÉCOUVERTE. MAIS IL Y A UN TERRAIN D'ENTENTE OÙ NOUS POUVONS TOUS NOUS RENDRE. POUR Y ARRIVER, IL FAUDRA QUE TOUS NOUS AYONS LE SENS DU COMPROMIS ET LE DÉSIRE D'EN ARRIVER À UN CONSENSUS.

DANS CETTE VEINE, J'AI DEMANDÉ AU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO ET MINISTRE CHARGÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES, L'HONORABLE IAN SCOTT, D'ÉCRIRE VENDREDI DERNIER À SES COLLÈGUES ET AUX CHEFS AUTOCHTONES POUR LEUR EXPOSER UNE NOUVELLE APPROCHE QUI, NOUS PENSONS, PEUT SERVIR DE BASE À UN TEL CONSENSUS. ELLE ÉNONCE DES POSITIONS QUI VONT BIEN AU-DELÀ DE CELLES QUE LES GOUVERNEMENTS ONT DÉJÀ PROPOSÉES.

JE VEUX VOUS EXPOSER BRIÈVEMENT L'ORIENTATION DE NOTRE PROPOSITION DE COMPROMIS, ELLE COMPREND PLUSIEURS POINTS:

1. UN DROIT EXPLICITE À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA;

2. UN ENGAGEMENT EXPLICITE DE LA PART DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX À NÉGOCIER DES ENTENTES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE À LA DEMANDE DES AUTOCHTONES;

3. UNE PARTICIPATION FÉDÉRALE ET PROVINCIALE AFIN DE DONNER AUX ENTENTES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE LE DROIT À LA PROTECTION CONSTITUTIONNELLE;

4. UNE DISPOSITION VISANT À ASSURER QUE LA MODIFICATION NE PORTE PAS ATTEINTE À D'AUTRES DROITS DES AUTOCHTONES; ET

5. UNE DISPOSITION VISANT À ASSURER QUE LA MODIFICATION NE PORTE PAS ATTEINTE À DES DROITS OU POUVOIRS FÉDÉRAUX OU PROVINCIAUX EXISTANTS, SAUF SI LES GOUVERNEMENTS Y RENONCENT PAR DES ENTENTES NÉGOCIÉES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

CETTE PROPOSITION CONSTITUE UN ÉQUILIBRE RAISONNABLE ENTRE LES ASPIRATIONS DES AUTOCHTONES ET CELLES DES GOUVERNEMENTS.

- ELLE CONFIE AUX TRIBUNAUX LE RÔLE D'INTERPRÉTER LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE TOUT EN PROTÉGEANT LES POUVOIRS QUE DÉTIENNENT ACTUELLEMENT LE FÉDÉRAL ET LES PROVINCES. POUR LA PREMIÈRE FOIS, UNE PROPOSITION GOUVERNEMENTALE PRÉVOIT UN RECOURS POSSIBLE AUX TRIBUNAUX.

- ELLE PERMET AUX GOUVERNEMENTS, FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX, DE CÉDER L'EXERCICE DE LEURS POUVOIRS LÉGISLATIFS UNIQUEMENT AUX TERMES D'ENTENTES NÉGOCIÉES.

- ELLE EMPÊCHE L'UNE QUELCONQUE DES PARTIES À UNE ENTENTE DE RENONCER UNILATÉRALEMENT À UNE PARTIE OU À LA TOTALITÉ DE L'ENTENTE.

- ELLE IMPOSE AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX DE NÉGOCIER SUR SIMPLE DEMANDE DES REPRÉSENTANTS DES AUTOCHTONES.

- ELLE NE CHERCHE PAS À LIMITER LES DROITS DES AUTOCHTONES PRÉVUS AILLEURS DANS LA CONSTITUTION.

JE PENSE QUE NOUS POUVONS ARRIVER À NOUS ENTENDRE. MAIS NOUS DEVONS ÊTRE DISPOSÉS À PRENDRE CERTAINS RISQUES ET À FAIRE PREUVE D'UNE CERTAINE CONFIANCE. NOUS DEVONS TOUS FAIRE LES PREMIERS PAS SI NOUS VOULONS EN ARRIVER À UN CONSENSUS.

JE COMPRENDS LES SENTIMENTS DE FRUSTRATION QUE LES AUTOCHTONES RESSENTENT DEPUIS LONGTEMPS ET QUI LES ANIMENT AU DÉBUT DE CES TRAVAUX.

JE COMPRENDS LE SOUCI DE PRUDENCE QUI ANIME LES GOUVERNEMENTS.

NOTRE TÂCHE CONSISTE À RAPPROCHER CES DEUX POINTS DE VUE. JE CROIS QUE LA PROPOSITION FORMULÉE PAR L'ONTARIO PEUT NOUS AIDER À RÉALISER CE RAPPROCHEMENT.

CAI
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/007

National Indian Brotherhood

ASSEMBLY OF FIRST NATIONS

HEAD OFFICE:
TYENDINAGA INDIAN RESERVE
R.R. #1
DESERONTO, ONTARIO
K0K 1X0
TEL.: (613) 396-3833

OTTAWA OFFICE:
47 CLARENCE STREET, SUITE 300
OTTAWA, ONTARIO
K1N 9K1
TEL.: (613) 236-0673
TELEX 053-3202

FIRST MINISTERS CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL AFFAIRS

OPENING REMARKS

BY

GEORGES ERASMUS

NATIONAL CHIEF

ASSEMBLY OF FIRST NATIONS

LIBRARY
APR 6 1987
University of Toronto

CHECK AGAINST DELIVERY

26 MARCH 1987

MR. CHAIRMAN,

IT IS THE VIEW OF THE ASSEMBLY OF FIRST NATIONS -- THE AFN -- THAT THE PURPOSE OF THIS CONFERENCE IS TO ACKNOWLEDGE THE RIGHT TO SELF-DETERMINATION OF THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA.

THIS SHOULD BE ACHIEVED BY A CONSTITUTIONAL AMENDMENT WHICH RECOGNIZES AND AFFIRMS OUR INHERENT RIGHT OF SELF-GOVERNMENT, LANDS AND RESOURCES.

ANY AMENDMENT TO THE CONSTITUTION AT THIS TIME MUST CONTAIN CERTAIN KEY ELEMENTS.

IT MUST RECOGNIZE OUR RIGHT OF SELF-GOVERNMENT, LANDS AND RESOURCES, AN HISTORIC RIGHT INHERENT IN OUR UNSURRENDERED SOVEREIGNTY. THE PARLIAMENT OF CANADA DID NOT, AND CANNOT, CREATE INHERENT RIGHTS WHICH ARE FUNDAMENTAL AND NATURAL RIGHTS.

EITHER BILATERALLY WITH THE FEDERAL GOVERNMENT OR TRILATERALLY INCLUDING PROVINCIAL GOVERNMENTS, THERE MUST BE AN OBLIGATION TO NEGOTIATE AGREEMENTS OR TREATIES AT THE REQUEST OF EACH FIRST NATION OR TRIBAL GROUP, OR

COLLECTIVITY, ON JURISDICTIONAL MATTERS, INCLUDING SELF-GOVERNMENT, LANDS, RESOURCES AND FISCAL RELATIONS.

IT IS IMPORTANT THAT ANY AMENDMENT CONTAIN A COMMITMENT TO A PROCESS TO CLARIFY, RECTIFY, RENOVATE AND IMPLEMENT EXISTING TREATIES INCLUDING LAND CLAIMS AGREEMENTS.

THESE AGREEMENTS MUST BE CONSTITUTIONALLY PROTECTED THROUGH SUBSECTIONS 35(1) AND 35(3), SO THAT THE EXERCISE OF FIRST NATIONS JURISDICTIONS PURSUANT TO THEM WILL NOT BE SUBJECT TO FEDERAL OR PROVINCIAL OVERRIDE.

THE RIGHTS AND JURISDICTIONS ACKNOWLEDGED IN THE TREATIES MUST NOT BE SUBJECT TO UNILATERAL CHANGE ON THE PART OF FEDERAL OR PROVINCIAL GOVERNMENTS, BUT MUST REQUIRE THE CONSENT OF THE RESPECTIVE FIRST NATION.

IT IS ALSO IMPORTANT THAT ANY AMENDMENT ACHIEVED AT THESE CONFERENCES DOES NOT EXPAND EITHER FEDERAL OR PROVINCIAL JURISDICTION, NOR DIMINISH ANY FIRST NATION'S RIGHTS OR JURISDICTIONS.

FINALLY, WE MUST BE GUARANTEED OF THE ENFORCEABILITY OF OUR RIGHTS AND JURISDICTIONS.

IT IS CLEAR, IN ALL THIS, MR. CHAIRMAN, THAT EACH FIRST NATION WILL CONDUCT ITS OWN NEGOTIATIONS AND ELABORATE ITS RIGHTS FOR ITSELF. WHAT THE AFN IS SEEKING HERE IS A FRAMEWORK AMENDMENT UNDER WHICH FIRST NATIONS NEGOTIATIONS CAN TAKE PLACE.

NOW, MR. CHAIRMAN, THE AFN IS OFTEN ASKED WHY WE PURSUE FURTHER AMENDMENTS TO THE CANADIAN CONSTITUTION WHILE SUBSECTION 35(1) ALREADY RECOGNIZES AND AFFIRMS OUR EXISTING ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS.

OF COURSE, SUBSECTION 35(1) DOES THAT.

THAT SUBSECTION IS PROTECTING OUR RIGHTS -- ABORIGINAL AS WELL AS TREATY. THEY INCLUDE OUR ORIGINAL TITLE TO LANDS AND RESOURCES AND OUR INHERENT RIGHT OF SELF-GOVERNMENT. BUT BECAUSE OF THE HISTORY OF OUR RELATIONS WITH PAST FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS, AS WELL AS THE WAY WE HAVE BEEN TREATED IN THE CANADIAN LEGAL SYSTEM, WE HAVE TO INSIST, FOR GREATER CERTAINTY, ON EXPLICIT RECOGNITION OF OUR RIGHTS.

MR. CHAIRMAN, SUBSECTION 35(1) RECOGNIZES AND AFFIRMS ALL OUR JURISDICTIONAL POWERS. IT FOLLOWS, THEREFORE, THAT WE REQUIRE A SUBSTANTIAL REORDERING OF JURISDICTIONS AND POWERS WHICH REFLECTS FIRST NATIONS RIGHTS AND FREES US FROM OVER A

CENTURY OF COLONIAL SUPPRESSION.

WE INTEND TO ENGAGE IN A DYNAMIC AND LIVING INTER-GOVERNMENTAL RELATIONSHIP ON THE SAME NATION-TO-NATION BASIS THAT WAS RECOGNIZED IN THE ROYAL PROCLAMATION OF 1763.

WE HAVE BECOME IMPATIENT OF WAITING FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MUTUAL RESPECT AND CO-EXISTENCE WHICH WAS DECREED IN THAT ROYAL PROCLAMATION OVER TWO HUNDRED YEARS AGO, AND OF OUR INHERENT RIGHTS RECOGNIZED AND AFFIRMED IN SUBSECTION 35(1) THREE YEARS AGO.

NOTHING SHORT OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT WILL ACHIEVE OUR ASPIRATIONS FOR SURVIVAL AS DISTINCT PEOPLES. ATTEMPTS BY GOVERNMENTS AT INTEGRATION AND ASSIMILATION OVER THE YEARS HAVE FAILED AND WE HAVE REJECTED THEM. WE MUST BE ABLE TO CONTROL OUR LIVES ON OUR OWN LANDS AND USING OUR OWN RESOURCES.

WE ARE NOT THREATENING OTHER PEOPLE IN CANADA -- THOSE WHO ARE THE DESCENDANTS OF THE SETTLERS OR NEWLY-ARRIVED IMMIGRANTS. WE ARE NOT TRYING TO DISRUPT THE EVOLUTION OF CANADA. WE ARE NOT OPPOSED TO ECONOMIC AND RESOURCE DEVELOPMENT FOR THE SAKE OF OPPOSITION. WE ARE NOT TRYING TO DISMEMBER CANADA'S TERRITORIAL INTEGRITY.

ALL WE ARE INSISTING ON IS RESPECT FOR, AND IMPLEMENTATION, OF OUR RIGHTS. WHAT WE ARE STRIVING FOR IS WHAT YOU ARE STRIVING FOR -- FULL EMPLOYMENT, THAT WILL INCLUDE OUR FUTURE GENERATIONS IN STRONG AND CONTROLLED REGIONAL ECONOMIES, BASED UPON BOTH RENEWABLE AND NON-RENEWABLE RESOURCES SO THAT WE AS FIRST NATIONS CAN BEGIN TO ALLEVIATE POVERTY AND RESTORE OUR SELF-SUFFICIENCY.

CANADA MUST BE TRULY REFLECTIVE OF THE REALITY OF THE DIVERSITY OF CULTURES AND LANGUAGES AND TRADITIONS OF WHICH IT IS REALLY MADE UP; LET US TOGETHER BUILD A GENUINE CONFEDERATION OR ALLIANCE OF NATIONS TO BE THE SOUL OF THE NATION-STATE CALLED CANADA THAT WILL INSPIRE THE FUTURE GENERATIONS OF ALL ITS COMPONENT NATIONS AND BE A MODEL OF MULTILINGUAL AND MULTINATIONAL HARMONY SECOND TO NONE IN THIS WORLD.

LET US TOGETHER COMPLETE THE CIRCLE OF CANADIAN CONFEDERATION.

MR. CHAIRMAN, IN OUR ATTEMPT TO ACHIEVE THIS STATE OF AFFAIRS, WE ARE STRONGLY OPPOSED BY THOSE IN THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS WHOSE MAIN OBJECTIVE IS TO PRESERVE THE STATUS QUO -- A POSITION THAT ENDORSES AN UNCHANGING AND

STAGNANT SOCIETY, WHICH CONVEYS TO THEM A FALSE FEELING OF SECURITY.

WE ARE BEING FRUSTRATED BY GOVERNMENTS WHICH CARRY ON OBLIVIOUS TO HISTORY, TO THE FACTS, AND TO THE TRUTH.

WE ARE BEING ASKED TO ACCEPT AN AMENDMENT WHICH WILL CREATE A NEW RIGHT TO SELF-GOVERNMENT AND EVEN THEN ONLY WHEN CERTAIN CONDITIONS HAVE BEEN FULFILLED, WHICH WILL DESTROY WHAT WE ALREADY HAVE, WHICH WILL CHANGE THE HISTORIC TREATY-MAKING PROCESS BETWEEN THE FIRST NATIONS AND THE CROWN IN RIGHT OF THE GOVERNMENT OF CANADA.

WE REJECTED THAT PROPOSAL IN 1985 AND WILL CONTINUE TO REJECT SUCH PROPOSALS. THE ACCEPTANCE OF A NEW RIGHT WILL BREAK THE CONTINUUM OF OUR HISTORY AND OUR LINKAGE WITH OUR ANCESTORS. THIS WE REFUSE TO DO.

THIS MORNING, MR. CHAIRMAN, WE HAD THE HONOUR OF WITNESSING A READING OF THE WAMPUM BELT.

THE TWO-ROW WAMPUM WAS ONE OF THE EARLIEST TREATIES WE HAD WITH THE COLONISERS WELL OVER THREE HUNDRED YEARS AGO. WHAT THAT SAID, IN EFFECT, WAS "LET US CO-EXIST, SHARE, HAVE MUTUAL RESPECT -- NEITHER ONE OF US WILL DOMINATE THE OTHER."

THE FIRST NATIONS HOLD TO THE PRINCIPLES SYMBOLIZED BY THE WAMPUM BELT WHICH LIES BEFORE US ON THIS TABLE.

WE HOLD TO THE PRINCIPLES AND RIGHTS CONVEYED BY THE ROYAL PROCLAMATION OF 1763. IN THE ENGLISH COURT OF APPEAL FIVE YEARS AGO LORD DENNING DECLARED THAT THAT PROCLAMATION "WAS BINDING ON THE CROWN SO LONG AS THE SUN SHINES AND THE RIVER FLOWS...(IT) MUST BE REGARDED AS A FUNDAMENTAL DOCUMENT UPON WHICH ANY JUST DETERMINATION OF ORIGINAL RIGHTS RESTS..."

THIRTY YEARS AFTER THE ROYAL PROCLAMATION THE LT. GOV. OF UPPER CANADA, J.G. SIMCOE, TOLD OUR FOREFATHERS THAT THE KING'S RIGHTS WITH RESPECT TO OUR TERRITORY WERE AGAINST THE NATIONS OF EUROPE -- NOT AGAINST US. HE SAID, "(THE BRITISH) CLAIM NOT A FOOT OF THE LANDS OF ANY (FIRST) NATIONS WITH WHOM (THEY) HAVE YET HELD NO TREATIES." AND HE WENT ON TO ADD, "...THE DOCUMENTS, RECORDS AND TREATIES BETWEEN THE BRITISH GOVERNORS IN FORMER TIMES AND (OUR) WISE FOREFATHERS, ALL ESTABLISHED THE FREEDOM AND INDEPENDENCE OF (OUR)

NATIONS."

SO, WE HOLD THAT OUR TREATIES WITH THE CROWN ARE A REAFFIRMATION OF OUR SOVEREIGNTY AND OUR RIGHTS -- AND CLEAR EVIDENCE OF OUR RIGHT OF SELF-GOVERNMENT AND OUR TITLE TO OUR TRADITIONAL LANDS WITH THEIR RESOURCES.

AT THE SAME TIME, SUCCESSIVE FEDERAL GOVERNMENTS HAVE FAILED TO HONOUR THEIR OBLIGATIONS WITH RESPECT TO THOSE TREATIES.

TIME AND AGAIN, OUR FOREFATHERS TREATED WITH THE CROWN IN GOOD FAITH EXPECTING THE TREATIES TO BE HONOURED BY BOTH SIDES. BUT, FROM THE BEGINNING OF EUROPEAN CONTACT UP TO AND INCLUDING THE JAMES BAY AGREEMENT OF 1975, THERE IS A LONG TRAIL LITTERED WITH BROKEN PROMISES.

TIME AND AGAIN, YOUR LAWS HAVE WRONGFULLY AND UNILATERALLY ALTERED OUR TREATIES.

ONCE AGAIN THE FIRST NATIONS ARE HERE IN GOOD FAITH BUT, THIS TIME, WE INSIST THAT YOUR SUPREME LAW ENSURES THAT HISTORY DOES NOT REPEAT ITSELF.

THERE MUST BE NO MORE BROKEN PROMISES. NO TREATY MUST BE ALTERED WITHOUT OUR CONSENT; BECAUSE, IF CANADA CAN BRING OUR

TREATIES TO AN END WITHOUT OUR APPROVAL, THEN THE LANDS AND RESOURCES MUST REVERT TO US.

MR. CHAIRMAN, CANADA IS PERCEIVED AS A CHAMPION OF THOSE PEOPLES AROUND THE WORLD WHO ARE STRUGGLING FOR SELF-DETERMINATION. THE UNITED NATIONS COVENANT ON CIVIL AND POLITICAL RIGHTS OF 1966, TO WHICH CANADA IS PARTY, DECLARES THAT "ALL PEOPLES HAVE THE RIGHT TO SELF-DETERMINATION. BY VIRTUE OF THAT RIGHT THEY FREELY DETERMINE THEIR POLITICAL STATUS AND FREELY PURSUE THEIR ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL DEVELOPMENT."

WELL, MR. CHAIRMAN, WE OF THE FIRST NATIONS ARE DISTINCT PEOPLES WITHIN CANADA. THE RIGHTS AND RESPONSIBILITIES GIVEN TO US BY THE CREATOR CANNOT BE ALTERED OR TAKEN AWAY BY ANY OTHER NATION. THE CREATOR HAS GIVEN US THE RIGHT TO GOVERN OURSELVES AND THE RIGHT TO SELF-DETERMINATION. AND THAT RIGHT TO SELF-DETERMINATION IS A PARAMOUNT RIGHT WHICH PRECEDES ALL PERSONAL RIGHTS.

IT IS CLEAR FROM THE MANY BINDING UNITED NATIONS COVENANTS, AND FROM CUSTOMARY INTERNATIONAL LAW, THAT THE RIGHT OF PEOPLES TO SELF-DETERMINATION IS RECOGNIZED, AS WELL AS THEIR RIGHT TO SOVEREIGNTY OVER THEIR LAND AND NATURAL RESOURCES.

IN 1961, THE SECURITY COUNCIL ACCEPTED THE ARGUMENT OF INDIA THAT COLONIZATION DOES NOT GIVE SOVEREIGNTY TO THE COLONIZER.

MR. CHAIRMAN, WE ARE PLEASED TO SEE THAT TWO MEMBERS OF THE UNITED NATIONS COMMISSION ON HUMAN RIGHTS ARE PRESENT TO OBSERVE THIS CONFERENCE.

THE MAJORITY OF CANADIAN PUBLIC OPINION SUPPORTS US, AND WE THANK THE PUBLIC FOR THAT.

SEVERAL OPINION POLLS OVER THE LAST FIVE YEARS CONSISTENTLY CONFIRM WIDESPREAD SUPPORT FOR THE ENTRENCHMENT OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT.

MR. CHAIRMAN, AS YOU WELL KNOW, THE 1983 REPORT OF THE SPECIAL PARLIAMENTARY COMMITTEE ON INDIAN SELF-GOVERNMENT RECOMMENDED THAT A NEW RELATIONSHIP BE ESTABLISHED WITH THE FIRST NATIONS AND THAT AN ESSENTIAL ELEMENT BE RECOGNITION OF SELF-GOVERNMENT.

IN ADDITION, WE HAVE THE VOCAL SUPPORT OF THE CANADIAN LABOUR CONGRESS, THE CANADIAN ETHNO-CULTURAL COUNCIL, THE CANADIAN CHURCHES, THE CANADIAN BAR ASSOCIATION AND HIS HOLINESS THE

POPE.

YOU YOURSELF, MR. CHAIRMAN, SAID AT OUR CONFERENCE TWO YEARS AGO, THAT, "THE KEY TO CHANGE IS SELF-GOVERNMENT FOR ABORIGINAL PEOPLES WITHIN THE CANADIAN FEDERATION...SELF-GOVERNMENT IS NOT SOMETHING THAT (YOU) FEAR..."

WE ALSO HAVE THE SUPPORT OF THE LEADERS OF THE TWO OPPOSITION PARTIES IN PARLIAMENT.

LAST MONTH, WHEN THE LEADERS OF THE FOUR ABORIGINAL ORGANIZATIONS MET IN TORONTO, THE LEADER OF THE FEDERAL NEW DEMOCRATIC PARTY GAVE US AN UNEQUIVOCAL STATEMENT OF SUPPORT; AND, LAST FRIDAY, IN THE HOUSE OF COMMONS DEBATE, THE LEADER OF THE OPPOSITION EXPRESSED HIS BELIEF THAT OUR "RIGHT TO SELF-GOVERNMENT IS INHERENT, HAS ALWAYS EXISTED, HAVING NEVER BEEN EXTINGUISHED." HE SAID, "IT EXISTS TODAY AND SHOULD BE RECOGNIZED...IN THE CANADIAN CONSTITUTION."

WHY, THEN, IS THERE RELUCTANCE AROUND THIS TABLE TO AMEND THE CONSTITUTION AND PROVIDE FOR THE EXPLICIT RECOGNITION OF OUR INHERENT RIGHT TO SELF-GOVERNMENT, LANDS, AND RESOURCES?

A FEW PREMIERS AND THEIR GOVERNMENTS ARE MAKING VALIANT EFFORTS TO REACH A SOLUTION AND WE APPLAUD THEM FOR THAT.

OTHERS ARE PUTTING UP EVERY OBSTACLE THEY CAN THINK OF.

LET ME FINALLY CAUTION THAT THE ASPIRATIONS AND FRUSTRATIONS OF THE PEOPLES OF THE FIRST NATIONS, WHO ARE VIRTUALLY UNDER OCCUPATION, CANNOT BE INDEFINITELY IGNORED WITHOUT DESTROYING THE DEMOCRATIC VALUES AND HONOUR OF CANADIAN SOCIETY.

EQUALLY, INTERNATIONAL EXPERIENCE SHOWS THAT ANY ATTEMPT TO FORMALIZE GOVERNMENTAL RELATIONS IN TERMS OF A CONSTITUTION WHICH IGNORES THE INDIGENOUS CULTURE IS DOOMED TO FAILURE.

MR. CHAIRMAN, THE CHALLENGE TO CREATE A NEW AND JUST SOCIETY IN CANADA IS NOW BEFORE US ALL.

THANK YOU.

CA1
Z2
-C52

Government
Publications

DOCUMENT: 800-23/007

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE

GEORGES ERASUMUS
CHEF NATIONAL
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

LIBRARY
APR 9 1987
of Toronto

TEXTE SUJET À MODIFICATIONS

LE 26 MARS 1987

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (APN) ESTIME QUE LA RAISON D'ÊTRE DE CETTE CONFÉRENCE EST DE RECONNAÎTRE LE DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA À L'AUTODÉTERMINATION.

POUR Y ARRIVER, IL SUFFIRAIT D'UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE NOUS RECONNAISSANT UN DROIT INHÉRENT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, À DES TERRES ET À DES RESSOURCES.

TOUTE MODIFICATION APPORTÉE À LA CONSTITUTION À CE STADE-CI DOIT COMPRENDRE CERTAINS ÉLÉMENTS CLÉS.

ELLE DOIT RECONNAÎTRE NOTRE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, À DES TERRES ET DES RESSOURCES. C'EST UN DROIT QUI DÉCOULE NATURELLEMENT D'UNE SOUVERAINETÉ À LAQUELLE NOUS N'AVONS JAMAIS RENONCÉ. LE PARLEMENT DU CANADA N'EST PAS EN MESURE DE CRÉER UN DROIT INHÉRENT PUISQU'UN TEL DROIT EST À LA FOIS FONDAMENTAL ET NATUREL.

QU'IL S'AGISSE DE RENCONTRES BILATÉRALES AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU DE RENCONTRES TRILATÉRALES AUXQUELLES PARTICIPERAIENT LES PROVINCES, IL DOIT EXISTER UNE OBLIGATION DE NÉGOCIER, À LA DEMANDE DE CHAQUE PREMIÈRE NATION, GROUPE TRIBAL OU COLLECTIVITÉ, DES ENTENTES OU DES TRAITÉS SUR DES QUESTIONS DE COMPÉTENCES, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, DE TERRES, DE RESSOURCES ET DE RELATIONS FINANCIÈRES.

IL EST IMPORTANT DE PRÉVOIR DANS LA MODIFICATION À APPORTER UN ENGAGEMENT DE CLARIFIER, CORRIGER, RÉNOVER ET METTRE EN OEUVRE LES TRAITÉS ACTUELS, Y COMPRIS LES ACCORDS SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES.

CES ACCORDS DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR LES PARAGRAPHES 35(1) ET 35(3) DE LA CONSTITUTION DE SORTE QUE LES PREMIÈRES NATIONS PUISSENT EXERCER LEUR COMPÉTENCE SANS RISQUE D'INGÉRENCE DE LA PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU DES PROVINCES.

LES DROITS ET COMPÉTENCES DÉFINIS DANS LES TRAITÉS NE SAURAIENT ÊTRE EXPOSÉS À ÊTRE MODIFIÉS UNILATÉRALEMENT PAR L'UN OU L'AUTRE DES GOUVERNEMENTS, ET LES PREMIÈRES NATIONS DEVRAIENT TOUJOURS ÊTRE CONSULTÉES.

AUTRE FAIT IMPORTANT, LA MODIFICATION ÉTABLIE DANS LE CADRE DU PROCESSUS EN COURS NE DOIT D'AUCUNE FAÇON ÉLARGIR LES POUVOIRS DES AUTORITÉS FÉDÉRALES OU PROVINCIALES, NI PORTER ATTEINTE AUX DROITS ET POUVOIRS DES PREMIÈRES NATIONS. ENFIN, NOUS DEVONS AVOIR LA GARANTIE DE POUVOIR EXERCER CES DROITS ET POUVOIRS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, IL DOIT ÊTRE BIEN ENTENDU QUE LES PREMIÈRES NATIONS, DANS CHAQUE CAS, SERONT PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS ET DÉFINIRONT ELLES-MÊMES LES DROITS QUI DOIVENT LEUR ÊTRE RECONNUS. CE QUE L'APN ATTEND DE LA MODIFICATION QUI SERA APPORTÉE, C'EST UN CADRE DANS LEQUEL POURRONT SE DÉROULER CES NÉGOCIATIONS.

ON DEMANDE SOUVENT À L'APN POURQUOI ELLE SOUHAITE QUE LA CONSTITUTION CANADIENNE SOIT MODIFIÉE, PUISQUE LE PARAGRAPHE 35(1) RECONNAÎT ET CONFIRME DÉJÀ LES DROITS - ANCESTRAUX OU ISSUS DE TRAITÉS - DES AUTOCHTONES.

CERTES, LE PARAGRAPHE 35(1) FAIT TOUT CELA.

NOUS Y TROUVONS LA GARANTIE QUE NOS DROITS, ANCESTRAUX OU ISSUS DE TRAITÉS, SERONT RESPECTÉS, QU'IL S'AGISSE, PAR EXEMPLE, DU TITRE QUE NOUS DÉTENONS DEPUIS TOUJOURS À L'ÉGARD DE NOS TERRES ET DES RESSOURCES QUI S'Y TROUVENT, OU DE NOTRE DROIT INHÉRENT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. TOUTEFOIS, COMPTE TENU DE NOS

RELATIONS PASSÉES AVEC LES AUTORITÉS TANT FÉDÉRALES QUE PROVINCIALES AINSI QUE DE LA SITUATION DANS LAQUELLE NOUS PLACE LE SYSTÈME JURIDIQUE CANADIEN, NOUS SENTONS LE BESOIN, POUR NOUS RASSURER, D'INSISTER SUR UNE RECONNAISSANCE EXPLICITE DE NOS DROITS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, LE PARAGRAPHE 35(1) RECONNAÎT ET CONFIRME TOUS NOS POUVOIRS. C'EST POURQUOI NOUS EXIGEONS QUE CEUX DES GOUVERNEMENTS SOIENT REDÉFINIS EN CONSÉQUENCE ET QU'IL SOIT MIS FIN AU COLONIALISME QUE NOUS SUBISSONS DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE.

NOUS COMPTONS ÉTABLIR ENTRE NOUS ET LES AUTRES GOUVERNEMENTS DES RAPPORTS DYNAMIQUES À L'IMAGE DES RELATIONS "ENTRE NATIONS ÉGALES" QUE PRÉVOYAIT LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763.

NOUS N'EN POUVONS PLUS D'ATTENDRE QUE SE CONCRÉTISENT LE RESPECT MUTUEL ET LA COEXISTENCE QU'ORDONNAIT CETTE PROCLAMATION VIEILLE DE PLUS DE DEUX CENTS ANS, AINSI QUE LES DROITS INHÉRENTS QUI NOUS SONT RECONNUS DEPUIS TROIS ANS AU PARAGRAPHE 35(1).

AFIN DE SURVIVRE EN TANT QUE PEUPLES DISTINCTS, LES AUTOCHTONES DOIVENT, POUR COMMENCER, ACCÉDER À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. LES EFFORTS D'INTÉGRATION ET D'ASSIMILATION DÉPLOYÉS PAR LES GOUVERNEMENTS AU COURS DES ANNÉES ONT ÉCHOUÉ. NOUS LES AVONS REJETÉS. NOUS DEVONS ÊTRE CAPABLES DE PRENDRE DES DÉCISIONS EN CE QUI CONCERNE NOS TERRES ET L'EXPLOITATION DE NOS RESSOURCES.

LES AUTRES PEUPLES DU CANADA - DESCENDANT DES PIONNIERS OU IMMIGRANTS RÉCEMMENT DÉBARQUÉS - N'ONT PAS À SE SENTIR MENACÉS. NOUS NE CHERCHONS NULLEMENT À FREINER L'ÉVOLUTION DU CANADA. NOUS NE NOUS OPPOSONS PAS, À DES FINS PUREMENT STRATÉGIQUES, AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NI À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES. IL N'EST PAS QUESTION NON PLUS DE NOUS ATTAQUER À L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DU CANADA.

TOUT CE QUE NOUS DEMANDONS, C'EST LE RESPECT DE NOS DROITS ET LA POSSIBILITÉ DE LES EXERCER. COMME VOUS, NOUS VISONS LE PLEIN EMPLOI DE SORTE QUE NOS DESCENDANTS PUISSENT PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'ÉCONOMIES RÉGIONALES FORTES ET STABLES, BASÉES SUR LES RESSOURCES RENOUVELABLES AUSSI BIEN QUE NON RENOUVELABLES, ET, PARTANT, SORTIR DE LA PAUVRETÉ PROPRE AUX PREMIÈRES NATIONS ET VIVRE DE LEURS RESSOURCES.

LE CANADA DOIT VRAIMENT S'ÉVEILLER À LA DIVERSITÉ DES CULTURES, DES LANGUES ET DES TRADITIONS QUI COMPOSENT SON IDENTITÉ. ENSEMBLE, NOUS DEVONS BÂTIR UNE VÉRITABLE CONFÉDÉRATION, UNE ALLIANCE DE NATIONS QUI CONSTITUERA LE COEUR MÊME DE CETTE NATION-ÉTAT APPELÉE CANADA, INSPIRERA LES GÉNÉRATIONS FUTURES ET SERVIRA POUR LE RESTE DU MONDE DE MODÈLE D'HARMONIE MULTILINGUE ET MULTINATIONALE.

NOUS DEVONS, ENSEMBLE, REFERMER LE CERCLE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE.

TOUT EN TRAVAILLANT DANS CET ESPRIT, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, NOUS DEVONS FAIRE FACE À UNE FAROUCHE OPPOSITION DE LA PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES PROVINCES, DONT C'EST LE PRINCIPAL OBJECTIF DE PRÉSERVER LE STATU QUO, C'EST-À-DIRE DE MAINTENIR LA SOCIÉTÉ TELLE QU'ELLE EST ET DE SE DONNER UN QUELCONQUE SENTIMENT DE SÉCURITÉ.

IL EST DÉCEVANT DE CONSTATER À QUEL POINT L'HISTOIRE, LES FAITS, LA VÉRITÉ LAISSENT LES GOUVERNEMENTS INDIFFÉRENTS.

ON NOUS DEMANDE D'ACCEPTER UNE MODIFICATION DONT RÉSULTERAIT UN NOUVEAU DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, LEQUEL NE POURRAIT TOUTEFOIS ÊTRE EXERCÉ QU'À CERTAINES CONDITIONS. NOUS PERDRIONS ALORS NOS DROITS ACTUELS. TOUT LE PROCESSUS DE CONCLUSION DES TRAITÉS ENTRE LES PREMIÈRES NATIONS ET LA COURONNE S'EN TROUVERAIT ÉGALEMENT BOULEVERSÉ.

NOUS AVONS REFUSÉ CETTE POSSIBILITÉ EN 1985 ET NOUS CONTINUERONS DE REJETER TOUTE PROPOSITION FAITE EN CE SENS. L'ACCEPTATION D'UN NOUVEAU DROIT ROMPRAIT LE FIL DE NOTRE HISTOIRE ET NOUS COUPERAIT DE NOS ANCÊTRES. NOUS NE VOULONS PAS EN ARRIVER LÀ.

CE MATIN, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, NOUS AVONS EU L'HONNEUR D'ASSISTER À LA LECTURE DE LA CEINTURE DE WAMPUM.

LA CEINTURE À DEUX RANGS DE WAMPUM CONSTITUE L'UNE DES PLUS ANCIENNES FORMES DE TRAITÉ UNISSANT NOS PEUPLES ET LES AUTORITÉS COLONIALES PUISQU'ELLE REMONTE À TROIS CENTS ANS. LE MESSAGE QU'ELLE VÉHICULAIT ÉTAIT LE SUIVANT : "COEXISTENCE, PARTAGE, RESPECT MUTUEL - QU'AUCUN DE NOS PEUPLES NE CHERCHE À DOMINER L'AUTRE."

LES PREMIÈRES NATIONS SE SONT CONFORMÉES AUX PRINCIPES SYMBOLISÉS PAR LA CEINTURE DE WAMPUM QUI SE TROUVE DEVANT NOUS SUR CETTE TABLE.

NOUS AVONS AUSSI OBSERVÉ LES PRINCIPES ET LES DROITS FIGURANT DANS LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763. IL Y A CINQ ANS, À LA COUR D'APPEL D'ANGLETERRE, LORD DENNING DÉCLARAIT QUE CETTE PROCLAMATION LIE LA COURONNE POUR AUSSI LONGTEMPS QUE LE SOLEIL BRILLERA ET QUE LE FLEUVE COULERA, ET QU'ELLE DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT DE BASE POUR DÉTERMINER, EN TOUTE JUSTICE, NOS DROITS ANCESTRAUX.

TRENTE ANS APRÈS LA PROCLAMATION ROYALE, LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU HAUT-CANADA, J.G. SIMCOE, A INDIQUÉ À NOS ANCÊTRES QUE LES DROITS DU ROI À L'ÉGARD DE NOTRE TERRITOIRE S'EXERÇAIENT CONTRE LES NATIONS D'EUROPE ET NON CONTRE NOUS. IL A AJOUTÉ QUE LES BRITANNIQUES NE REVENDIQUAIENT AUCUN LOPIN DE TERRE APPARTENANT AUX PREMIÈRES NATIONS, AVEC LESQUELLES AUCUN TRAITÉ N'AVAIT

ENCORE ÉTÉ CONCLU. IL A DIT AUSSI QUE LES DOCUMENTS, PIÈCES ET TRAITÉS SIGNÉS PAR LES PREMIERS GOUVERNEURS BRITANNIQUES ET NOS SAGES ANCÊTRES ÉTABLISSAIENT LA LIBERTÉ ET L'INDÉPENDANCE DE NOS NATIONS.

C'EST POURQUOI NOUS ESTIMONS QUE LES TRAITÉS QUE NOUS AVONS CONCLUS AVEC LA COURONNE CONFIRMENT NOTRE SOUVERAINETÉ ET NOS DROITS, ET ATTESTENT CLAIREMENT DE NOTRE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AINSI QU'À L'OCCUPATION DE NOS TERRITOIRES TRADITIONNELS ET À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES QUI S'Y TROUVENT.

NOS ANCÊTRES ONT TOUJOURS AGI DE BONNE FOI À L'ENDROIT DE LA COURONNE ET ATTENDAIENT LA MÊME HONNÊTETÉ DE LA PART DES GOUVERNEMENTS. MALHEUREUSEMENT, DEPUIS L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS JUSQU'À LA CONCLUSION DE L'ACCORD DE LA BAIE JAMES, EN 1975, NOMBREUSES SONT LES PROMESSES QUI ONT ÉTÉ BRISÉES.

À MAINTES REPRISES, VOS LOIS ONT INDÛMENT ET UNILATÉRALEMENT PORTÉ ATTEINTE À NOS TRAITÉS.

UNE FOIS DE PLUS, LES PREMIÈRES NATIONS S'ADRESSENT À VOUS EN TOUTE BONNE FOI, À CETTE DIFFÉRENCE NOUS EXIGEONS AUJOURD'HUI QUE VOTRE LOI SUPRÊME VEILLE À CE QUE L'HISTOIRE NE SE RÉPÈTE PAS.

LE TEMPS DES PROMESSES ROMPUES ET DES TRAITÉS MODIFIÉS SANS NOTRE CONSENTEMENT EST RÉVOLU, CAR, SI LE CANADA PEUT METTRE FIN À NOS TRAITÉS SANS NOUS DEMANDER NOTRE AVIS, IL CONVIENT QUE NOS TERRES ET NOS RESSOURCES NOUS SOIENT RESTITUÉES.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, LE CANADA PROJETTE L'IMAGE D'UN CHAMPION DES PEUPLES QUI LUTTENT POUR LEUR DROIT À L'AUTODÉTERMINATION. LE PACTE DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES, QUI A ÉTÉ CONCLU EN 1966 ET DONT LE CANADA EST L'UN DES SIGNATAIRES, PRÉVOIT QUE TOUS LES PEUPLES ONT DROIT À L'AUTODÉTERMINATION, C'EST-À-DIRE QU'ILS PEUVENT DÉCIDER LIBREMENT DE LEUR STATUT POLITIQUE ET DE L'ORIENTATION À DONNER À LEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL.

NOUS, DES PREMIÈRES NATIONS, OCCUPONS UNE PLACE DISTINCTE PARMI LES PEUPLES DU CANADA, MONSIEUR LE PRÉSIDENT. LES DROITS ET LES RESPONSABILITÉS QUE NOUS TENONS DU CRÉATEUR NE SAURAIENT ÊTRE MODIFIÉS NI NOUS ÊTRE RETIRÉS PAR QUELQUE AUTRE NATION. LE CRÉATEUR NOUS A DONNÉ LE DROIT DE NOUS GOUVERNER. CE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION EST LE DROIT SUPRÊME, CELUI QUI L'EMPORTE SUR TOUS LES DROITS PERSONNELS.

LES NOMBREUX PACTES CONCLUS PAR LES NATIONS UNIS, DE MÊME QUE LE DROIT INTERNATIONAL, RECONNAISSENT AUX PEUPLES LE DROIT À L'AUTO-DÉTERMINATION ET À LA SOUVERAINETÉ À L'ÉGARD DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEURS RESSOURCES NATURELLES.

EN 1961, LE CONSEIL DE SÉCURITÉ A CONVENU AVEC L'INDE QUE LA COLONISATION NE DONNAIT PAS LA SOUVERAINETÉ AUX COLONISATEURS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, C'EST AVEC PLAISIR QUE NOUS SALUONS LA PRÉSENCE, EN TANT QU'OBSERVATEURS, DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE LA PERSONNE.

LA MAJORITÉ DES CANADIENS NOUS APPUIENT, ET NOUS LES EN REMERCIONS. AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, PLUSIEURS SONDAGES ONT CONFIRMÉ QUE LA CONSTITUTIONNALISATION DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AVAIT L'APPUI D'UNE BONNE PARTIE DE LA POPULATION.

COMME VOUS LE SAVEZ SANS DOUTE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, LE RAPPPORT PRÉSENTÉ EN 1983 PAR LE COMITÉ SPÉCIAL DU PARLEMENT SUR L'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS RECOMMANDAIT QUE DE NOUVEAUX RAPPORTS SOIENT ÉTABLIS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET JUGEAIT ESSENTIELLE LA RECONNAISSANCE DE NOTRE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

NOUS AVONS ÉGALEMENT EU CONFIRMATION DE L'APPUI DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA, DU CONSEIL ETHNO-CULTUREL CANADIEN, DES ÉGLISES CANADIENNES, DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN ET DE SA SAINTETÉ LE PAPE.

VOUS-MÊME, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, AVEZ DÉCLARÉ EN CES LIEUX IL Y A DEUX ANS QUE LA CLÉ DU CHANGEMENT RÉSIDAIT DANS L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES AU SEIN DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE, ET QUE CETTE AUTONIMIE NE CONSTITUAIT EN RIEN UNE MENACE.

NOUS AVONS EN OUTRE REÇU L'APPUI DES CHEFS DES DEUX PARTIS D'OPPOSITION AU PARLEMENT.

LE MOIS DERNIER, LORSQUE LES CHEFS DES QUATRE ASSOCIATIONS AUTOCHTONES SE SONT RÉUNIS À TORONTO, LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE NOUS A FAIT PART DE SON APPUI DANS DES TERMES CLAIRS. VENDREDI DERNIER, LORS D'UN DÉBAT À LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE CHEF DE L'OPPOSITION S'EST DIT CONVAINCU QUE NOTRE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ÉTAIT UN DROIT INHÉRENT, QU'IL AVAIT TOUJOURS EXISTÉ ET QU'IL N'AVAIT JAMAIS DISPARU. IL A ÉGALEMENT AJOUTÉ QUE CE DROIT DEVRAIT ÊTRE RECONNU DANS LA CONSTITUTION CANADIENNE.

CELA DIT, POURQUOI LES PERSONNES PRÉSENTES AUTOUR DE CETTE TABLE REFUSENT-ELLES TOUJOURS DE MODIFIER LA CONSTITUTION ET DE RECONNAÎTRE DE FAÇON EXPLICITE NOTRE DROIT INHÉRENT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, À DES TERRES ET AUX RESSOURCES QUI S'Y TROUVENT?

CERTAINS PREMIERS MINISTRES ET LEUR GOUVERNEMENT FONT DE VAILLANTS EFFORTS POUR TROUVER UNE SOLUTION, ET NOUS SALUONS CES EFFORTS. D'AUTRES, PAR CONTRE, DRESSENT TOUS LES OBSTACLES POSSIBLES.

LAISSEZ-MOI VOUS RAPPELER EN TERMINANT QUE LES ASPIRATIONS ET LES DÉCEPTIONS DES PREMIÈRES NATIONS, QUI VIVENT POUR AINSI DIRE EN ÉTAT DE SIÈGE, NE SAURAIENT ÊTRE LAISSÉES DE CÔTÉ INDÉFINIMENT SANS QUE CELA NE FINISSE PAR DÉTRUIRE LES VALEURS DÉMOCRATIQUES ET L'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE.

ON A PU CONSTATER AILLEURS DANS LE MONDE QUE TOUTE TENTATIVE POUR CRÉER DES RELATIONS GOUVERNEMENTALES À PARTIR D'UNE CONSTITUTION QUI NE TIENT AUCUN COMPTE DE LA CULTURE AUTOCHTONE EST VOUÉE À L'ÉCHEC.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, IL NOUS APPARTIENT MAINTENANT DE RELEVER LE DÉFI QUE POSE LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE ET JUSTE.

MERCI.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/008

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR

SPEAKING NOTES FOR

A. BRIAN PECKFORD

PREMIER

PROVINCE OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

AT THE

FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

LIBRARY
APR 8 1987
University of Toronto

OTTAWA, ONTARIO

MARCH 26-27, 1987

PRIME MINISTER, PREMIERS, GOVERNMENT LEADERS OF YUKON AND THE NORTHWEST TERRITORIES, AND ABORIGINAL LEADERS.

I AM PLEASED TO PARTICIPATE IN THIS HISTORIC CONFERENCE TO DISCUSS THE RIGHT OF THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA TO SELF-GOVERNMENT. AROUND THIS TABLE, WE SHARE THE RARE OPPORTUNITY OF ENTRENCHING IN THE CONSTITUTION OF CANADA, A PATH TO GREATER SELF-RELIANCE AMONG THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA. I SINCERELY HOPE THAT WE ARE ABLE TO GRASP THIS OPPORTUNITY. BY DOING SO, WE WILL PROVIDE EVERLASTING BENEFITS NOT ONLY TO ABORIGINAL PEOPLES, BUT TO ALL CANADIANS.

I UNDERSTAND THAT THE DISCUSSIONS BY MINISTERS THAT HAVE PRECEDED THIS CONFERENCE HAVE BEEN VIGOROUS AND EXHAUSTIVE. I AM ALSO AWARE THAT THERE IS A CONSIDERABLE GAP IN THE APPROACH TO A SELF-GOVERNMENT AMENDMENT THAT WOULD BE RECOMMENDED BY GOVERNMENT MINISTERS AS OPPOSED TO ABORIGINAL LEADERS. I SINCERELY HOPE THAT THROUGH FRANK DISCUSSION AND A WILLINGNESS TO COMPROMISE, WE WILL BE ABLE TO CLOSE THIS GAP OVER THE NEXT TWO DAYS.

MR. CHAIRMAN:

NEWFOUNDLAND HAS PARTICIPATED ACTIVELY AND LISTENED CLOSELY TO THE DISCUSSIONS AROUND THIS TABLE SINCE 1983. WE HAVE DONE SO FROM THE PERSPECTIVE OF A PROVINCE WHICH HAS A

UNIQUE HISTORY, INSOFAR AS NATIVE PEOPLES ARE INVOLVED. UNLIKE MOST REGIONS OF THE COUNTRY, THERE APE NO TREATIES WITH ABORIGINAL PEOPLES IN NEWFOUNDLAND. NATIVE PEOPLES IN NEWFOUNDLAND AND LABRADOR HAVE NEVER BEEN SEGREGATED FROM OTHER CITIZENS, EITHER BY PROVINCIAL POLICY OR LEGISLATION. IT IS ONLY NOW THAT NEGOTIATIONS ARE TAKING PLACE TOWARDS THE CREATION OF THE VERY FIRST RESERVE IN THE PROVINCE. NATIVE PEOPLES HAVE ALWAYS ENJOYED A FULL FRANCHISE WITH OTHER NEWFOUNDLANDERS AND LABRADORIANS. IN SHORT, ABORIGINAL PEOPLES IN NEWFOUNDLAND HAVE ALWAYS BEEN REGARDED AND TREATED AS FULL AND EQUAL CITIZENS BY THE GOVERNMENT AND PEOPLE OF THE PROVINCE.

I REFER TO THESE UNIQUE CIRCUMSTANCES, BY WAY OF INTRODUCTION, NOT TO DEFEND THE PAST, BUT TO CONVEY TO YOU THE FRAME OF PEFERENCE FROM WHICH NEWFOUNDLAND HAS ENTERED INTO THESE DISCUSSIONS. I HOPE THAT PARTICIPANTS APOUND THIS TABLE WILL APPRECIATE THAT, GIVEN THIS UNIQUE HISTORY, NEWFOUNDLAND NECESSARILY HAS APPROACHED THESE DISCUSSIONS WITH PERHAPS A LITTLE MORE CAUTION AND APPREHENSION THAN SOME OF OUR OTHER PROVINCIAL COLLEAGUES. WE HAVE BEEN RELUCTANT TO EMBRACE A CONCEPT WHICH MAY IMPLY DIVIDING EXISTING COMMUNITIES ALONG ETHNIC LINES. OUR SINCERE WISH IS THAT THIS WILL NOT BE AN INEVITABLE RESULT OF SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS FOR ABORIGINAL PEOPLES IN NEWFOUNDLAND AND LABRADOR.

MR. CHAIRMAN:

NEWFOUNDLAND HAS LEARNED A GREAT DEAL FROM THESE SELF-GOVERNMENT DISCUSSIONS. WE HAVE LEARNED OF THE DIVERSITY OF CIRCUMSTANCES UNDER WHICH ABORIGINAL CANADIANS LIVE, AND OF THE COMMON ASPIRATIONS WHICH MANY ABORIGINAL PEOPLES SHARE. WE NOW HAVE A BETTER UNDERSTANDING OF THEIR GOALS AND ASPIRATIONS AND HOW SELF-GOVERNMENT IS PERCEIVED AS CONTRIBUTING TO THE ACHIEVEMENT OF THESE ASPIRATIONS.

WE APPRECIATE THAT NATIVE PEOPLES WISH TO BE ECONOMICALLY SELF-RELIANT AND WANT THE ABILITY TO PRESERVE AND ENHANCE THEIR UNIQUE CULTURE, LANGUAGES AND TRADITIONS. WE ARE NOT FEARFUL OF THESE LEGITIMATE ASPIRATIONS AND WILL WORK CLOSELY WITH THE ABORIGINAL PEOPLE OF OUR PROVINCE TO SHAPE THE NEW INSTITUTIONS THAT CAN FULFILL THESE FUNCTIONS.

PRIME MINISTER AND COLLEAGUES, SINCE THESE DISCUSSIONS BEGAN, NEWFOUNDLAND HAS MOVED A CONSIDERABLE DISTANCE IN ITS APPRECIATION AND SUPPORT FOR AN ABORIGINAL RIGHT TO SELF-GOVERNMENT. IN 1985, WE ANNOUNCED THAT WE WOULD SUPPORT A CONSTITUTIONAL AMENDMENT TO RECOGNIZE AND GIVE CONSTITUTIONAL PROTECTION TO THE RIGHTS OF ABORIGINAL PEOPLES TO SELF-GOVERNMENT. WE WENT FARTHER THAN MOST GOVERNMENTS TO SAY THAT WE WERE PREPARED TO ENTRENCH A CONSTITUTIONAL COMMITMENT TO NEGOTIATE SELF-GOVERNMENT INSTITUTIONS. WE REAFFIRMED THAT WE WERE PREPARED TO NEGOTIATE LAND CLAIMS SETTLEMENTS WITH THE

INUIT AND INNU OF LABRADOR, AND WOULD CONSTITUTIONALLY ENTRENCH THESE LAND CLAIMS AGREEMENTS AS IF THEY WERE MODERN TREATIES. FOR A PROVINCE WHICH HAS TRADITIONALLY NO EXPERIENCE WITH ETHNIC BASED INSTITUTIONS, I BELIEVE WE HAVE MOVED SOME DISTANCE.

I AM AWARE THAT THE ROLE OF THE COURTS IN CREATING SELF-GOVERNMENT INSTITUTIONS HAS BEEN A CENTRAL ISSUE WHICH HAS PREVENTED GOVERNMENTS AND ABORIGINAL ORGANIZATIONS FROM REACHING A CONSENSUS ON A SELF-GOVERNMENT AMENDMENT. I AM AWARE THAT SOME ABORIGINAL LEADERS BELIEVE THAT THE RIGHT TO SELF-GOVERNMENT IS AN INHERENT AND EXISTING RIGHT, AND THAT A CONSTITUTIONAL AMENDMENT MUST PROVIDE A ROLE FOR THE COURTS IN ENFORCING THE IMPLEMENTATION OF THIS RIGHT. I AM ALSO AWARE, HOWEVER, THAT MOST GOVERNMENTS AROUND THIS TABLE HAVE NOT SHARED THIS VIEW. BUT BEYOND THIS, I WISH ABORIGINAL LEADERS TO REFLECT ON HOW THE EXISTING GOVERNMENTS WITHIN CANADA AND THEIR DIVISION OF POWERS WERE CREATED.

THE EXISTING POLITICAL AND GOVERNMENT STRUCTURES OF CANADA ARE NOT A CREATION OF THE JUDICIARY. NEITHER IS THIS AN APPROPRIATE ROUTE TO THE CREATION OF NEW POLITICAL INSTITUTIONS. I WOULD ASK ABORIGINAL LEADERS TO CAREFULLY REFLECT ON WHETHER THEIR ASPIRATIONS FOR A NEW FUTURE CAN POSSIBLY BE MET BY COURT JUDGEMENTS.

IN RAISING THESE QUESTIONS, I DO NOT ASK ABORIGINAL PEOPLES TO ABANDON ENTIRELY THEIR LEGITIMATE USE OF THE COURTS TO PROTECT EXISTING ABORIGINAL RIGHTS. AND INDEED, IF THE RIGHT TO SELF-GOVERNMENT IS AN EXISTING RIGHT, THE COURTS WILL SURELY FIND THIS TO BE THE CASE IN INTERPRETING SECTION 35(1) OF THE CONSTITUTION. BUT WHILE THE JURY IS OUT ON THIS LEGAL QUESTION, LET US TODAY TRY TO FIND A POLITICAL ACCOMMODATION THAT WILL ALLOW US TO MOVE FORWARD WITH THE POLITICAL NEGOTIATIONS NECESSARY TO ESTABLISH ON THE GROUND SELF-GOVERNMENT INSTITUTIONS.

MR. CHAIRMAN:

NEWFOUNDLAND CONTINUES TO SUPPORT A CONSTITUTIONAL AMENDMENT TO PROVIDE FOR AN ABORIGINAL RIGHT TO SELF-GOVERNMENT. A FUNDAMENTAL PRINCIPLE UNDERLINING THIS SUPPORT, HOWEVER, IS THAT SELF-GOVERNMENT INSTITUTIONS MUST BE CREATED THROUGH A POLITICAL PROCESS. IT IS ONLY GOVERNMENTS WORKING WITH ABORIGINAL REPRESENTATIVES THAT CAN LEGITIMATELY DISCHARGE THE RESPONSIBILITY OF CREATING NEW POLITICAL INSTITUTIONS. WE DO NOT BELIEVE THAT THIS BOLD NEW VENTURE AND RESPONSIBILILTY SHOULD BE RELEGATED TO THE COURTS.

I WOULD LIKE TO TURN NOW, IN SOME DETAIL, TO THE ORIENTATION WHICH NEWFOUNDLAND BRINGS TO THESE DISCUSSIONS ON A CONSTITUTIONAL AMENDMENT ON SELF-GOVERNMENT.

WE BELIEVE THAT CONSENSUS CAN EMERGE ON A CONSTITUTIONAL AMENDMENT WHICH WOULD RECOGNIZE THE RIGHT OF ABORIGINAL PEOPLES TO SELF-GOVERNMENT WHERE THAT RIGHT IS SET OUT IN NEGOTIATED AGREEMENTS APPROVED BY PARLIAMENT AND THE LEGISLATURE OF THE PROVINCE IN WHICH PARTICULAR ABORIGINAL PEOPLES RESIDE.

THIS HAS BEEN DESCRIBED AS THE CONTINGENT APPROACH. I PREFER TO CHARACTERIZE IT AS A PRAGMATIC APPROACH. BY THIS I MEAN THAT THIS AMENDMENT WOULD PROVIDE FOR POLITICAL NEGOTIATIONS TO ESTABLISH SELF-GOVERNMENT INSTITUTIONS THAT ARE APPROPRIATE TO THE WIDELY VARYING CIRCUMSTANCES IN WHICH ABORIGINAL PEOPLES ACROSS CANADA FIND THEMSELVES. THIS APPROACH WOULD PROVIDE FOR SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS THAT ARE TAILOR MADE TO THE UNIQUE HISTORIC, SOCIAL AND GEOGRAPHIC CIRCUMSTANCES OF ABORIGINAL COMMUNITIES THROUGHOUT THIS COUNTRY.

THIS APPROACH WOULD NOT ENCOURAGE A UNIFORM AND INFLEXIBLE FORM OF SELF-GOVERNMENT THAT COULD BE IMPOSED THROUGHOUT THE COUNTRY, REGARDLESS OF ITS APPROPRIATENESS TO PARTICULAR COMMUNITIES. IT WOULD NOT OBLIGE THE COURTS TO TAKE RESPONSIBILITY FOR MATTERS WHICH ARE MOST APPROPRIATELY RESOLVED THROUGH THE POLITICAL PROCESS. BUT IT WOULD ALLOW US TO GET ON WITH THE PRAGMATIC JOB OF CREATING SELF-GOVERNMENT

INSTITUTIONS THAT MEET THE LEGITIMATE NEEDS AND ASPIRATIONS OF ABORIGINAL PEOPLES.

I UNDERSTAND THAT ONE RESERVATION THAT ABORIGINAL LEADERS HAVE WITH THE ABOVE APPROACH IS THAT GOVERNMENTS MAY NOT MAINTAIN THE POLITICAL COMMITMENT NECESSARY TO NEGOTIATE SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS WITH ABORIGINAL COMMUNITIES. THIS IS WHY MY GOVERNMENT WAS PREPARED IN 1985 TO GO THE EXTRA STEP OF INCLUDING A COMMITMENT TO ENTER INTO NEGOTIATIONS IN THE HIGHEST LAW OF THE LAND, THE CONSTITUTION OF CANADA. I AM PLEASED TO REAFFIPM OUR SUPPORT FOR A CONSTITUTIONAL COMMITMENT TO NEGOTIATE TODAY. WE THINK THAT THIS WOULD ALLAY ANY DOUBTS THAT GOVERNMENTS ARE FIRMLY COMMITTED TO ENTERING INTO NEGOTIATIONS ON SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS WITH ABORIGINAL PEOPLES.

WHEN WE DISCUSS THE COMMITMENT TO NEGOTIATE, WE MUST ALSO CONSIDER THE ROLE OF PROVINCIAL GOVERNMENTS IN CREATING SELF-GOVERNMENT INSTITUTIONS. I AM AWARE THAT SOME ABORIGINAL ORGANIZATIONS DO NOT FEEL THAT PROVINCIAL GOVERNMENTS NEED TO BE INVOLVED IN THE NEGOTIATION OR CREATION OF ALL ABORIGINAL GOVERNMENTS.

I FIND THIS NOTION VERY DIFFICULT TO UNDERSTAND. I BELIEVE THAT PROVINCIAL GOVERNMENTS SHOULD, AT MINIMUM, HAVE THE OPTION OF PARTICIPATING IN SELF-GOVERNMENT NEGOTIATIONS. THERE MAY BE CIRCUMSTANCES WHERE THE ASPIRATIONS OF ABORIGINAL

PEOPLES WILL BE SO NARROW THAT THE PROVINCE WILL NOT NEED TO BE INVOLVED. IN SAYING THIS, I AM THINKING PRIMARILY OF ON-RESERVE INDIANS WHO MAY WISH ONLY TO EXERCISE GREATER AUTONOMY IN MANAGING SOME OF THE AFFAIRS THAT ARE CURRENTLY MANAGED BY THE FEDERAL GOVERNMENT. BUT WE HAVE BEEN CLEARLY TOLD BY ABORIGINAL LEADERS THAT THE ASPIRATIONS OF THEIR COMMUNITIES GO MUCH FARTHER THAN THIS. THEREFORE, WE WOULD LIKE TO RETAIN THE OPTION OF PARTICIPATING IN ALL SELF-GOVERNMENT NEGOTIATIONS PERTAINING TO THE NATIVE PEOPLES OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR.

WITH RESPECT TO THE CONSTITUTIONAL ENTRENCHMENT OF NEWLY CREATED SELF-GOVERNMENT INSTITUTIONS, I HOLD A VERY STRONG VIEW. WE ARE QUITE PREPARED TO GIVE SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS CONSTITUTIONAL PROTECTION, SO THAT THESE AGREEMENTS CANNOT BE CHANGED WITHOUT THE CONSENT OF ABORIGINAL PEOPLES.

IN DOING SO, HOWEVER, WE FIRMLY MAINTAIN THAT PROVINCES MUST BE INVOLVED IN THE PROCESS OF CONSTITUTIONAL ENTRENCHMENT. WE ARE TALKING ABOUT CREATING NEW ORDERS OF GOVERNMENT WHICH, WHATEVER THEIR SCOPE OF POWERS, WILL BE PROTECTED BY THE CONSTITUTION FROM UNILATERAL CHANGE. THE INSTITUTIONS AND LEGISLATIVE POWERS OF ABORIGINAL GOVERNMENTS WILL BE IMMUNE FROM CHANGE IN THE SAME WAY AS PROVINCIAL AND FEDERAL GOVERNMENTS ARE CURRENTLY PROTECTED FROM UNILATERAL CHANGE.

THESE NEW ORDERS OF GOVERNMENT MUST THEREFORE MEET WITH THE APPROVAL OF EXISTING PROVINCIAL GOVERNMENTS.

SURELY ABORIGINAL LEADERS WOULD NOT ASK THE CANADIAN PEOPLE TO ASSENT TO A REDRAFTING OF THE NATIONAL POLITICAL STRUCTURE WITHOUT INVOLVING LOCAL POLITICAL REPRESENTATION. I THINK THAT MY ELECTORATE WOULD CONSIDER ME IRRESPONSIBLE IF THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR WERE NOT TO PARTICIPATE ACTIVELY IN THE CREATION OF NEW GOVERNMENTAL INSTITUTIONS WITHIN OUR PROVINCE. I THINK THAT THE FEDERAL SUPPORT FOR PROVINCIAL INVOLVEMENT IN THE CONSTITUTIONALIZATION OF SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS IS, IN PART, A REFLECTION THAT THEY TOO RECOGNIZE THIS REALITY.

MR. CHAIRMAN:

WHILE THE SELF-GOVERNMENT AMENDMENT WHICH WE SUPPORT PROVIDES FOR THE DEFINITION OF SPECIFIC SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS THROUGH NEGOTIATED AGREEMENTS, WE ARE NOT ASKING ABORIGINAL PEOPLES TO COMPROMISE THEIR LEGAL VIEW THAT THE RIGHT TO SELF-GOVERNMENT IS ALREADY CONTAINED IN SECTION 35(1) OF THE CONSTITUTION. THIS IS WHY NEWFOUNDLAND SUPPORTS A NON-DEROGATION CLAUSE THAT WOULD GUARANTEE THAT A CONSTITUTIONAL AMENDMENT WHICH WILL ALLOW THE POLITICAL NEGOTIATION OF SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS SHALL NOT IN ANY

WAY ABROGATE OR DEROGATE FROM ANY EXISTING ABORIGINAL OR TREATY RIGHTS.

THIS CLAUSE WOULD PERMIT ABORIGINAL PEOPLES TO PURSUE PRACTICAL NEGOTIATIONS TO ESTABLISH SELF-GOVERNMENT INSTITUTIONS WHILE RETAINING THE RIGHT TO GO TO THE COURTS AT ANY TIME ON THE ARGUMENT OF AN INHERENT AND EXISTING RIGHT TO SELF-GOVERNMENT.

MR. CHAIRMAN:

I HAVE TRIED TO ENUNCIATE THE FUNDAMENTAL PRINCIPLES THAT WILL GUIDE NEWFOUNDLAND'S PARTICIPATION IN THESE DISCUSSIONS. I THINK THAT CANADIANS WILL FIND THESE PRINCIPLES DEFENSIBLE AND REASONABLE. I WOULD HOPE THAT ABORIGINAL LEADERS AROUND THIS TABLE WILL VIEW THEM IN THE SAME WAY.

I AM AWARE THAT ABORIGINAL LEADERS TOO HAVE STRONG ATTACHMENTS TO THE PRINCIPLES THAT THEY BRING TO THIS CONFERENCE TODAY. WHILE I AM HOPEFUL THAT WE CAN REACH AGREEMENT ON AN ACCEPTABLE SELF-GOVERNMENT AMENDMENT, I AM COGNIZANT THAT THEIR ASPIRATIONS WILL NOT BE DIMINISHED BY A FAILURE TO REACH AGREEMENT.

IN THIS RESPECT, I WISH TO TAKE THIS OPPORTUNITY TO REASSURE THE INUIT AND INNU OF LABRADOR THAT MY GOVERNMENT

STANDS BY ITS EARLIER COMMITMENT TO NEGOTIATE LAND CLAIMS SETTLEMENTS. THE OUTCOME OF THIS CONFERENCE WILL NOT AFFECT OUR COMMITMENT TO ENTRENCH LAND CLAIMS AGREEMENTS UNDER SECTION 35(3) OF THE CONSTITUTION. MANY OF THE ASPIRATIONS RELEVANT TO SELF-GOVERNMENT CAN FIND RESOLUTION THROUGH THAT FORUM.

I BELIEVE THAT A SELF-GOVERNMENT AMENDMENT IS POSSIBLE DURING THIS CONFERENCE. IN MY VIEW THE ENTRENCHMENT OF A PRAGMATIC APPROACH TO SELF-GOVERNMENT WILL REPRESENT A SIGNIFICANT STEP FORWARD IN BUILDING UNIQUE ABORIGINAL INSTITUTIONS IN CANADIAN SOCIETY. THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR IS PREPARED TO CONSIDER ANY PROPOSALS THAT ADDRESS OUR FUNDAMENTAL PRINCIPLE THAT A POLITICAL PROCESS, RATHER THAN COURTS, MUST CREATE ABORIGINAL GOVERNMENTS. I LOOK FORWARD TO PARTICIPATING IN DISCUSSIONS WHICH CAN CRYSTALIZE SUCH AN APPROACH.

CA1
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 800-23/008

Traduction du Secrétariat

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE

A. BRIAN PECKFORD

PREMIER MINISTRE

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

À LA

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

OTTAWA (ONTARIO) LES 26 ET 27 MARS 1987

MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES, MESSIEURS LES LEADERS DES GOUVERNEMENTS DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET MESSIEURS LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES.

JE SUIS HEUREUX DE PARTICIPER À CETTE CONFÉRENCE HISTORIQUE POUR DISCUTER DU DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. TOUS LES PARTICIPANTS À CETTE TABLE ONT UNE OCCASION PEU FRÉQUENTE D'INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION DU CANADA DES DISPOSITIONS QUI DÉBOUCHERONT SUR UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA. J'ESPÈRE SINCÈREMENT QUE NOUS SERONS EN MESURE DE SAISIR CETTE OCCASION. DE CETTE FAÇON, NOUS PROCURERONS DES AVANTAGES PERMANENTS NON SEULEMENT À TOUS LES PEUPLES AUTOCHTONES, MAIS À L'ENSEMBLE DES CANADIENS.

JE SAIS QUE LES DISCUSSIONS QU'ONT EUES LES MINISTRES AVANT LA CONFÉRENCE ONT ÉTÉ À LA FOIS VIGOUREUSES ET EXHAUSTIVES. JE SAIS ÉGALEMENT QU'IL EXISTE UN ÉCART CONSIDÉRABLE ENTRE LA FORMULE DE MODIFICATION RELATIVE À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE QUE RECOMMANDERAIENT LES MINISTRES GOUVERNEMENTAUX ET CELLE QUE RECOMMANDERAIENT LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES. J'ESPÈRE DE TOUT COEUR QU'UNE DISCUSSION HONNÊTE ET UNE VOLONTÉ DE COMPROMIS NOUS PERMETTRONT DE RAPPROCHER LES PARTIES AU COURS DES DEUX PROCHAINS JOURS.

MONSIEUR LE PRÉSDIENT :

TERRE-NEUVE A ÉTÉ UN PARTICIPANT INTÉRESSÉ ET ATTENTIF AUX DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU À CETTE TABLE DEPUIS 1983. NOUS L'AVONS FAIT DANS L'OPTIQUE D'UNE PROVINCE DONT L'HISTOIRE EST UNIQUE EN CE QUI A TRAIT AUX AUTOCHTONES. CONTRAIREMENT À LA PLUPART DES AUTRES RÉGIONS DU PAYS, IL N'EXISTE AUCUN TRAITÉ AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES À TERRE-NEUVE. À TERRE-NEUVE ET AU LABRADOR, LES AUTOCHTONES N'ONT JAMAIS ÉTÉ MIS À PART DE LA SOCIÉTÉ NI PAR LA POLITIQUE, NI PAR LES LOIS PROVINCIALES. LES NÉGOCIATIONS VISANT LA CRÉATION DE LA PREMIÈRE RÉSERVE DANS LA PROVINCE VIENNENT TOUT JUSTE DE DÉBUTER. LES AUTOCHTONES ET LES AUTRES TERRE-NEUVIENS ET RÉSIDENTS DU LABRADOR ONT TOUJOURS ÉTÉ PLACÉS SUR UN PIED D'ÉGALITÉ. BREF, LE GOUVERNEMENT ET LE PEUPLE DE LA PROVINCE ONT TOUJOURS CONSIDÉRÉ ET TRAITÉ LES AUTOCHTONES DE TERRE-NEUVE COMME DES CITOYENS ÉGAUX ET À PART ENTIÈRE.

JE FAIS ÉTAT DE CETTE SITUATION UNIQUE DANS MON INTRODUCTION NON POUR JUSTIFIER NOTRE PASSÉ, MAIS POUR VOUS FAIRE COMPRENDRE L'ÉTAT D'ESPRIT DANS LEQUEL TERRE-NEUVE PARTICIPE AUX DISCUSSIONS. J'ESPÈRE QUE LES AUTRES PARTICIPANTS À CETTE TABLE SE RENDRONT COMPTE QU'EN RAISON DE SON HISTOIRE UNIQUE, TERRE-NEUVE A NÉCESSAIREMENT ABORDÉ LES DISCUSSIONS AVEC PEUT-ÊTRE UN PEU PLUS DE PRUDENCE ET DE CRAINTE QUE D'AUTRES PROVINCES. NOUS AVONS MANIFESTÉ DES RÉTICENCES À ADOPTER UN

PRINCIPE QUI SIGNIFIERAIT IMPLICITEMENT UNE DIVISION DES COLLECTIVITÉS ACTUELLES EN FONCTION DE CRITÈRES ETHNIQUES. NOUS SOUHAITONS SINCÈREMENT QUE LES ACCORDS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR N'AIENT PAS UN TEL RÉSULTAT INÉVITABLE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

TERRE-NEUVE A APPRIS BEAUCOUP DE CHOSES AU COURS DES DISCUSSIONS SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. NOUS AVONS ÉTÉ MIS AU COURANT DES DIVERSES SITUATIONS DANS LESQUELLES LES AUTOCHTONES DU CANADA SE TROUVENT ET DES ASPIRATIONS COMMUNES QUE BON NOMBRE D'ENTRE EUX PARTAGENT. NOUS AVONS MAINTENANT UNE MEILLEURE IDÉE DE LEURS OBJECTIFS ET DE LEURS ASPIRATIONS AINSI QUE DES RAISONS POUR LESQUELLES ILS CONSIDÈRENT L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE COMME UN ÉLÉMENT PROPICE À LA RÉALISATION DE CES ASPIRATIONS.

NOUS NOUS RENDONS COMPTE QUE LES AUTOCHTONES VEULENT ÊTRE AUTONOMES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ET QU'ILS SOUHAITENT PRÉSERVER LEUR CULTURE, LEURS LANGUES ET LEURS TRADITIONS UNIQUES ET EN FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT. CES ASPIRATIONS LÉGITIMES NE NOUS FONT PAS PEUR ET NOUS COLLABORERONS ÉTROITEMENT AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES DE NOTRE PROVINCE À LA MISE SUR PIED DE NOUVELLES INSTITUTIONS QUI POURRONT REMPLIR CES FONCTIONS.

MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES, TERRE-NEUVE A PARCOURU BEAUCOUP DE CHEMIN DEPUIS LE DÉBUT DE CES DISCUSSIONS. NOUS COMPRENONS MAINTENANT BEAUCOUP MIEUX CE EN QUOI CONSISTE LE DROIT ANCESTRAL À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET NOTRE APPUI S'EST ÉLARGI. EN 1985, NOUS AVONS ANNONCÉ QUE NOUS ÉTIONS EN FAVEUR D'UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE QUI RECONNAÎTRAIT LE DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET PRÊTS À INSCRIRE CE DROIT DANS LA CONSTITUTION. NOUS SOMMES ALLÉS PLUS LOIN QUE LA PLUPART DES GOUVERNEMENTS EN AFFIRMANT QUE NOUS ÉTIONS DISPOSÉS À INCORPORER DANS LA CONSTITUTION LE DEVOIR DE NÉGOCIER DES INSTITUTIONS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. NOUS AVONS RÉAFFIRMÉ QUE NOUS ACCEPTERIONS DE NÉGOCIER DES RÈGLEMENTS DE REVENDICATIONS TERRITORIALES AVEC LES INUIT ET LES INNU DU LABRADOR ET D'INTÉGRER DANS LA CONSTITUTION LES ACCORDS QUI EN RÉSULTERAIENT COMME S'IL S'AGISSAIT DE TRAITÉS MODERNES. JE CROIS QUE NOUS AVONS FAIT DU CHEMIN POUR UNE PROVINCE OÙ, TRADITIONNELLEMENT, IL N'EXISTE AUCUNE INSTITUTION À CARACTÈRE ETHNIQUE.

JE SUIS CONSCIENT QUE LE RÔLE DES TRIBUNAUX EN MATIÈRE DE CRÉATION D'INSTITUTIONS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE A CONSTITUÉ UNE DES PRINCIPALES PIERRES D'ACHOPPEMENT QUI A EMPÊCHÉ LES GOUVERNEMENTS ET LES ORGANISATIONS AUTOCHTONES D'EN ARRIVER À UN CONSENSUS SUR UNE MODIFICATION EN VUE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. JE SAIS AUSSI QUE CERTAINS DIRIGEANTS

AUTOCHTONES CONSIDÈRENT QUE LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE EST INHÉRENT ET EXISTANT ET QU'UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DOIT PRÉVOIR UN RÔLE POUR LES TRIBUNAUX SUR LE PLAN DE LA MISE EN APPLICATION DE CE DROIT. JE ME RENDS TOUTEFOIS COMPTE QUE LA PLUPART DES GOUVERNEMENTS REPRÉSENTÉS À CETTE TABLE NE PARTAGENT PAS CE POINT DE VUE. QUOI QU'IL EN SOIT, J'AIMERAIS QUE LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES RÉFLÉCHISSENT À LA MANIÈRE DONT LES GOUVERNEMENTS ACTUELS ONT ÉTÉ CRÉÉS AU CANADA ET À LA FAÇON DONT LE PARTAGE DES POUVOIRS S'EST EFFECTUÉ.

LES STRUCTURES POLITIQUES ET GOUVERNEMENTALES ACTUELLES AU CANADA NE SONT PAS UN PRODUIT DES TRIBUNAUX. CETTE VOIE NE SAURAIT CONVENIR POUR SE DOTER DE NOUVELLES INSTITUTIONS POLITIQUES. J'INVITE LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES À SE DEMANDER SÉRIEUSEMENT S'ILS CROIENT QUE LES JUGEMENTS DE COURS RÉPONDRONT À LEUR ESPOIR D'UN MEILLEUR AVENIR.

JE SOULÈVE CE POINT NON POUR OBTENIR QUE LES PEUPLES AUTOCHTONES RENONCENT ENTIÈREMENT À UN RECOURS LÉGITIME AUX TRIBUNAUX AFIN D'OBTENIR LA PROTECTION DE LEURS DROITS ANCESTRAUX EXISTANTS. D'AILLEURS, SI LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE EST EFFECTIVEMENT UN DROIT EXISTANT, IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE LES TRIBUNAUX LE CONFIRMERONT DANS L'INTERPRÉTATION QU'ILS DONNERONT DU PARAGRAPHE 35(1) DE LA CONSTITUTION. TOUTEFOIS, ÉTANT DONNÉ QUE CETTE QUESTION JURIDIQUE N'EST PAS ENCORE RÉGLÉE,

ESSAYONS AUJOURD'HUI DE TROUVER UN ACCORD POLITIQUE QUI NOUS PERMETTRAIT DE FAIRE PROGRESSER LES NÉGOCIATIONS POLITIQUES INDISPENSABLES POUR CRÉER DES INSTITUTIONS D'ADMINISTRATIONS AUTONOMES CONCRÈTES.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

TERRE-NEUVE EST TOUJOURS EN FAVEUR D'UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE QUI CONSACRERAIT UN DROIT ANCESTRAL À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. NOTRE APPUI REPOSE TOUTEFOIS SUR LE PRINCIPE FONDAMENTAL QUE LES INSTITUTIONS D'ADMINISTRATIONS AUTONOMES DOIVENT ÊTRE LE FRUIT D'UNE DÉMARCHE POLITIQUE. SEULS LES GOUVERNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES PEUVENT LÉGITIMEMENT S'ACQUITTER DES RESPONSABILITÉS CONSISTANT À METTRE SUR PIED DE NOUVELLES INSTITUTIONS POLITIQUES. NOUS NE CROYONS PAS QU'IL FAILLE CONFIER AUX TRIBUNAUX CE NOUVEAU PROJET AUDACIEUX ET LES RESPONSABILITÉS CONNEXES.

J'AIMERAIS MAINTENANT EXPOSER EN DÉTAIL L'ORIENTATION QUE TERRE-NEUVE SOUHAITE DONNER À CES DISCUSSIONS SUR UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE RELATIVE À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

NOUS CROYONS QU'IL EST POSSIBLE DE DÉGAGER UN CONSENSUS SUR UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE QUI RECONNAÎTRAIT LE DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE LORSQUE CE DROIT EST ÉNONCÉ DANS DES ACCORDS NÉGOCIÉS APPROUVÉS PAR LE PARLEMENT ET LA LÉGISLATURE DE LA PROVINCE DANS LAQUELLE RÉSIDENT DES PEUPLES AUTOCHTONES PRÉCIS.

ON A DIT QU'IL S'AGISSAIT D'UNE DÉMARCHE CONDITIONNELLE, MAIS JE PRÉFÈRE L'APPELER LA DÉMARCHE PRAGMATIQUE. J'ENTENDS PAR LÀ QUE CETTE MODIFICATION PRÉVOIRAIT DES NÉGOCIATIONS POLITIQUES AYANT POUR BUT D'ÉTABLIR DES INSTITUTIONS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ADAPTÉES AUX SITUATIONS TRÈS DIFFÉRENTES DANS LESQUELLES LES PEUPLES AUTOCHTONES SE TROUVENT DANS TOUT LE PAYS. UNE TELLE FORMULE PERMETTRAIT DE FAIRE CORRESPONDRE LES MODALITÉS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AUX CONDITIONS TRADITIONNELLES, SOCIALES ET GÉOGRAPHIQUES UNIQUES DES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES UN PEU PARTOUT AU PAYS.

UNE TELLE SOLUTION DISSUADERAIT D'IMPOSER À L'ÉCHELLE DU PAYS, INDÉPENDAMMENT DE SON UTILITÉ POUR DES COLLECTIVITÉS DISTINCTES, UN MODÈLE D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE UNIFORME ET INFLEXIBLE. ELLE N'OBLIGERAIT PAS LES TRIBUNAUX À ASSUMER DES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DE QUESTIONS QU'IL CONVIENT MIEUX DE RÉGLER PAR UNE INTERVENTION POLITIQUE. ELLE NOUS PERMETTRAIT TOUTEFOIS D'EFFECTUER LE TRAVAIL PRATIQUE CONSISTANT À CRÉER DES

INSTITUTIONS D'ADMINISTRATIONS AUTONOMES RÉPONDANT AUX BESOINS ET AUX ASPIRATIONS LÉGITIMES DES PEUPLES AUTOCHTONES.

JE CROIS COMPRENDRE QU'UNE DES RÉSERVES QU'ÉPROUVENT LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES À L'ÉGARD DE CETTE FORMULE EST DUE AU FAIT QU'ILS CRAIGNENT QUE LES GOUVERNEMENTS NE MAINTIENNENT PAS UN ENGAGEMENT POLITIQUE SUFFISANT POUR NÉGOCIER DES ACCORDS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AVEC LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES. C'EST POURQUOI MON GOUVERNEMENT ÉTAIT PRÊT, EN 1985, À FAIRE UN PAS DE PLUS EN PRÉVOYANT LE DEVOIR DE NÉGOCIER DANS LA LOI SUPRÊME DU PAYS, SOIT LA CONSTITUTION DU CANADA. JE SUIS HEUREUX DE RÉAFFIRMER AUJOURD'HUI NOTRE APPUI À L'INCORPORATION D'UN DEVOIR DE NÉGOCIER DANS LA CONSTITUTION. À MON AVIS, NOUS APAISERIONS AINSI LES CRAINTES QUE LES GOUVERNEMENTS NE SOIENT PAS TENUS DE NÉGOCIER DES ACCORDS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES.

LORSQU'IL EST QUESTION DU DEVOIR DE NÉGOCIER, IL FAUT ÉGALEMENT SE PENCHER SUR LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX EN MATIÈRE DE CRÉATION D'INSTITUTIONS D'ADMINISTRATIONS AUTONOMES. JE SAIS QUE CERTAINES ORGANISATIONS AUTOCHTONES ESTIMENT QU'IL N'EST PAS INDISPENSABLE QUE LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX PARTICIPENT À TOUTES LES NÉGOCIATIONS OU À LA CRÉATION DE TOUTES LES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES.

J'AI TOUTEFOIS BEAUCOUP DE DIFFICULTÉ À ACCEPTER CE POINT DE VUE. À MON AVIS, IL FAUT AU MOINS LAISSER AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX LE CHOIX DE PARTICIPER AUX NÉGOCIATIONS SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. IL EST POSSIBLE QUE DANS CERTAINS CAS, LES ASPIRATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES SOIENT SI ÉTROITES QUE L'INTERVENTION DE LA PROVINCE NE SOIT PAS INDISPENSABLE. JE PENSE D'ABORD ET AVANT TOUT AUX INDIENS HABITANT LES RÉSERVES QUI POURRAIENT SEULEMENT SOUHAITER OBTENIR UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE POUR DIRIGER CERTAINES AFFAIRES DONT S'OCCUPE ACTUELLEMENT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. DES DIRIGEANTS AUTOCHTONES NOUS ONT TOUTEFOIS CLAIREMENT DÉCLARÉ QUE LES ASPIRATIONS DE LEURS COLLECTIVITÉS VONT BEAUCOUP PLUS LOIN. PAR CONSÉQUENT, NOUS VOULONS QU'ON NOUS LAISSE LE CHOIX DE PARTICIPER À TOUTES LES NÉGOCIATIONS SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE QUI CONCERNENT LES PEUPLES AUTOCHTONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR.

MA POSITION À L'ÉGARD DE L'INCLUSION D'INSTITUTIONS D'ADMINISTRATIONS AUTONOMES NOUVELLEMENT CRÉÉES DANS LA CONSTITUTION EST TRÈS FERME. NOUS SOMMES TOUT À FAIT PRÊTS À DONNER UNE PROTECTION CONSTITUTIONNELLE AUX ACCORDS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DE FAÇON QUE CES DERNIERS NE PUISSENT ÊTRE MODIFIÉS SANS LE CONSENTEMENT DES PEUPLES AUTOCHTONES.

NOUS SOUTENONS TOUTEFOIS AVEC CONVICTION QUE LES PROVINCES DOIVENT PARTICIPER AU PROCESSUS D'INSERTION DANS LA

CONSTITUTION. NOUS SONGEONS À CRÉER DE NOUVEAUX ORDRES DE GOUVERNEMENT QUI, QUELLE QUE SOIT LA PORTÉE DE LEURS POUVOIRS, DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE DES MODIFICATIONS UNILATÉRALES PAR LA CONSTITUTION. LES INSTITUTIONS ET LES POUVOIRS LÉGISLATIFS DES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES SERONT À L'ABRI DE MODIFICATIONS COMME LE SONT ACTUELLEMENT LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAL. CES NOUVEAUX ORDRES DE GOUVERNEMENT DEVRONT DONC ÊTRE CRÉÉS AVEC L'APPROBATION DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ACTUELS.

LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES NE DEMANDERAIENT SÛREMENT PAS AU PEUPLE CANADIEN DE CONSENTIR À UNE RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE POLITIQUE NATIONALE SANS FAIRE APPEL À UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE LOCALE. JE CROIS QUE MES COMMETTANTS ME JUGERAIENT IRRESPONSABLE SI LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR NE PARTICIPAIT PAS DIRECTEMENT À LA MISE SUR PIED DE NOUVELLES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES DANS NOTRE PROVINCE. À MON AVIS, L'APPUI FÉDÉRAL AU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION DES PROVINCES AU PROCESSUS DE CONSTITUTIONNALISATION DES ACCORDS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE REPOSE EN PARTIE SUR LA RECONNAISSANCE DE CETTE RÉALITÉ.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

MÊME SI NOUS PRÔNONS UNE MODIFICATION VISANT L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE QUI PRÉVOIRAIT LA DÉFINITION

D'ARRANGEMENTS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DANS DES ACCORDS NÉGOCIÉS, NOUS NE DEMANDONS PAS AUX PEUPLES AUTOCHTONES DE RENONCER À LEUR POSITION JURIDIQUE VOULANT QUE LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE EXISTE DÉJÀ EN VERTU DU PARAGRAPHE 35(1) DE LA CONSTITUTION. C'EST POURQUOI TERRE-NEUVE EST EN FAVEUR D'UNE CLAUSE DE NON-DÉROGATION QUI GARANTIRAIT QU'UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE RENDANT POSSIBLE LA NÉGOCIATION DE MODALITÉS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AU NIVEAU POLITIQUE NE PORTERAIT AUCUNEMENT ATTEINTE AUX DROITS EXISTANTS - ANCESTRAUX OU ISSUS DE TRAITÉS.

CETTE DISPOSITION PERMETTRAIT AUX PEUPLES AUTOCHTONES DE CONTINUER DE PARTICIPER À DES NÉGOCIATIONS CONCRÈTES VISANT LA CRÉATION D'INSTITUTIONS D'ADMINISTRATIONS AUTONOMES, TOUT EN CONSERVANT LE DROIT DE FAIRE APPEL AUX TRIBUNAUX EN TOUT TEMPS POUR TRANCHER LE LITIGE DU DROIT INHÉRENT ET EXISTANT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

JE ME SUIS EFFORCÉ D'ÉNONCER LES PRINCIPES FONDAMENTAUX SUR LESQUELS SERA FONDÉE LA PARTICIPATION DE TERRE-NEUVE AUX DISCUSSIONS. JE CROIS QUE LES CANADIENS TROUVERONT CES PRINCIPES DÉFENDABLES ET RAISONNABLES. J'OSE ESPÉRER QUE LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES À CETTE TABLE LEUR RECONNAÎTRONT LE MÊME MÉRITE.

JE SUIS CONSCIENT QUE LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES TIENNENT AUSSI PROFONDÉMENT AUX PRINCIPES AVEC LESQUELS ILS SE PRÉSENTENT À CETTE CONFÉRENCE AUJOURD'HUI. J'ESPÈRE QUE NOUS EN VIENDRONT AUJOURD'HUI À UNE ENTENTE SUR UNE MODIFICATION EN VUE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, MAIS JE SAIS QU'UN ÉCHEC NE DIMINUERAIT EN RIEN LEURS ASPIRATIONS.

DANS CETTE OPTIQUE, JE SOUHAITE PROFITER DE L'OCCASION POUR ASSURER LES INUIT ET LES INNU DU LABRADOR QUE MON GOUVERNEMENT RESPECTERA SON ENGAGEMENT ANTÉRIEUR À NÉGOCIER DES RÈGLEMENTS DE REVENDICATIONS TERRITORIALES. L'ISSUE DE CETTE CONFÉRENCE N'AURA AUCUNE INCIDENCE SUR NOTRE ENGAGEMENT À INCORPORER LES ACCORDS DE REVENDICATIONS TERRITORIALES DANS LA CONSTITUTION EN VERTU DU PARAGRAPHE 35(3). CETTE DISPOSITION PERMET DE SATISFAIRE À UN GRAND NOMBRE D'ASPIRATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

JE CROIS QU'IL EST POSSIBLE DE S'ENTENDRE SUR UNE MODIFICATION VISANT L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE À LA PRÉSENTE CONFÉRENCE. À MON AVIS, LA CONSTITUTIONNALISATION D'UNE DÉMARCHE PRAGMATIQUE TOUCHANT L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE CONSTITUERAIT UNE ÉTAPE IMPORTANTE DE LA MISE SUR PIED D'INSTITUTIONS AUTOCHTONES DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE. LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR EST PRÊT À CONSIDÉRER TOUTE PROPOSITION QUI IRAIT DANS LE SENS DE NOTRE PRINCIPE FONDAMENTAL

VOULANT QUE LES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES DOIVENT ÊTRE LE FRUIT D'UNE INTERVENTION POLITIQUE PLUTÔT QUE DES TRIBUNAUX. J'AI HÂTE DE PARTICIPER AUX DISCUSSIONS QUI PEUVENT DONNER UNE FORME CONCRÈTE À CETTE DÉMARCHE.

CAI
Z2
-C52

blications

DOCUMENT: 800-23/009

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

OPENING STATEMENT

BY

THE HON. JOE GHIZ

PREMIER OF PRINCE EDWARD ISLAND

Ottawa
March 26-27, 1987

PRIME MINISTER

I AM HONOURED TO JOIN YOU, OTHER FIRST MINISTERS AND THE TERRITORIAL GOVERNMENTS WITH REPRESENTATIVES OF THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA TO CONSIDER AMENDMENTS TO THE CONSTITUTION. IT IS A TASK THAT THE GOVERNMENT AND THE PEOPLE OF PRINCE EDWARD ISLAND WOULD LIKE TO SEE COMPLETED FOR SOME REASONS WITH WHICH WE IN CANADA'S SMALLEST PROVINCE CAN READILY IDENTIFY.

WE HAVE IN COMMON WITH ABORIGINAL PEOPLES DISADVANTAGES RELATED TO POPULATION, INFLUENCE IN THE COUNTRY'S MAJOR INSTITUTIONS AND INADEQUATE RESOURCES TO MEET THE EMPLOYMENT AND INCOME NEEDS OF AN EXPANDING POPULATION, AS WELL AS FINANCING FOR SERVICES SUCH AS EDUCATION, HEALTH AND TRANSPORTATION. TO OVERCOME THESE, THE CONSTITUTION OFFERS SOME PROTECTION TO PRINCE EDWARD ISLAND IN DEALING WITH THE INSTITUTIONS AND PARTNERS OF CONFEDERATION. I AM THEREFORE SUPPORTIVE OF THE IDEA THAT THE CONSTITUTION OF CANADA, WHICH ALREADY RECOGNIZES ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS, SHOULD BE AMENDED TO ENABLE ABORIGINAL PEOPLES TO DEAL IN A MORE EFFECTIVE MANNER WITH THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS IN MATTERS WHICH CONCERN THEIR FUTURE.

. . . 2/

MR. CHAIRMAN, ALL GOVERNMENTS IN CANADA WOULD AGREE WITH ABORIGINAL PEOPLE, ON THE BASIS OF CONSIDERABLE EVIDENCE, THAT THE STATUS QUO IS UNACCEPTABLE. THIS IS REINFORCED BY THE VIEWS OF A LARGE SEGMENT OF THE NON-ABORIGINAL POPULATION THAT THE ROLE OF GOVERNMENTS IN THE LIVES OF NATIVE PEOPLES LEAVES A LOT TO BE DESIRED. THE CAUSES OF THE CONDITIONS WHICH MAKE LIFE UNACCEPTABLE FOR MOST ABORIGINAL PEOPLE ARE INDEED COMPLEX, I ACCEPT THAT; SOME CAUSES ARE TO BE LAID AT THE FEET OF GOVERNMENT, SOME ARE NOT; BUT THERE IS ONE FUNDAMENTAL AND BASIC CAUSE WHICH I THINK STANDS OUT ABOVE OTHERS AND THAT IS ABORIGINAL PEOPLE HAVE AN INADEQUATE LEVEL OF CONTROL OVER THEIR OWN AFFAIRS. I THINK THAT THE AVERAGE PERSON IN CANADA KNOWS THAT AND THERE IS NOTHING MYSTERIOUS ABOUT IT.
THE PEOPLE OF CANADA ARE JUSTIFIABLY CONCERNED ABOUT THE UNACCEPTABLE CONDITIONS FACED BY MANY NATIVE PEOPLE WHETHER IT IS UNEMPLOYMENT, INFANT MORTALITY, HIGH LEVELS OF INCARCERATION, EDUCATION LEVELS AND SO ON.

I AM FULLY CONVINCED THAT THE MISSING INGREDIENT IN DEALING WITH ASPECTS OF LIFE IN NATIVE COMMUNITIES IS NOT MONEY NOR TECHNICAL KNOW-HOW. RATHER IT IS THE DEGREE OF CONTROL AND EFFECTIVE RESPONSIBILITY IN THE HANDS OF ABORIGINAL PEOPLES THEMSELVES.

THE CHALLENGE FOR US AT THIS TABLE IS TO AGREE ON THOSE CHANGES IN THE CONSTITUTION NECESSARY AND ADEQUATE FOR REDEFINING THE BASIC RELATIONSHIPS BETWEEN THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS AND THE ABORIGINAL PEOPLES. I AM NOT SUGGESTING THAT A CONSTITUTIONAL AMENDMENT RECOGNIZING A FORM OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT WILL BY ITSELF BE A SUFFICIENT MEANS TO REDRESS UNACCEPTABLE ECONOMIC OR SOCIAL CONDITIONS; BUT ON THE OTHER HAND I AM CONVINCED THAT SUCH A MOVE IS A NECESSARY FIRST STEP. THE PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND HAS A PLACE AND ROLE DEFINED IN THE CONSTITUTION, BUT WE STILL HAVE A VARIETY OF SOCIAL AND ECONOMIC PROBLEMS TO COPE WITH; HOWEVER, WE ARE BETTER ABLE TO DEAL WITH THEM BECAUSE, IN THE CONSTITUTION, WE ARE THE GOVERNMENT CLOSEST TO THE PEOPLE AND THROUGH THE CONSTITUTION THERE IS A RECOGNITION OF OUR RESOURCE NEEDS.

MR. CHAIRMAN, I AM PREPARED TO SUPPORT THE CONSTITUTIONAL ENTRENCHMENT OF SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS, ARRIVED AT THROUGH NEGOTIATION, WHICH WILL ENSURE THAT ABORIGINAL PEOPLES, ON RESERVES AND IN COMMUNITIES WHERE IT IS FEASIBLE, HAVE SERVICES AND INSTITUTIONS THAT ARE "CLOSE" TO THEM; IDEALLY, THAT MEANS INSTITUTIONS AND SERVICES DESIGNED, DIRECTED, AND

. . . 4/

REPRESENTATIVE OF THE PEOPLE, TO DEAL WITH THEIR CULTURE, LANGUAGE, SOCIAL AND FAMILY LIFE, ECONOMIC AND RESOURCE DEVELOPMENT, AND EDUCATION. IN PRACTICE THESE ARRANGEMENTS WILL HAVE TO REFLECT THE REALITIES OF AVAILABLE RESOURCES, REALISTIC NUMBERS OF PEOPLE SERVED BY UNITS OF GOVERNMENT AND A MANAGEABLE NUMBER OF SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS. NEVERTHELESS, IN THEORY AND IN PRACTICE SOMETHING CAN BE DONE AND SOMETHING MUST BE DONE.

MR. CHAIRMAN, I WANT AT THIS TIME TO PAY TRIBUTE TO FIRST MINISTERS WHO, OVER A NUMBER OF YEARS, HAVE EXPANDED THEIR UNDERSTANDING AND ACCEPTANCE OF WHAT IS BEFORE US: THAT ABORIGINAL PEOPLES, FOR A NUMBER OF REASONS, HAVE TO BECOME MORE INVOLVED IN THE INSTITUTIONS OF THEIR GOVERNMENT AND THE SERVICES IT PROVIDES. I COULD MAKE A COMPARISON WITH ANOTHER KIND OF UNDERSTANDING AND GROWTH. THANKS IN LARGE MEASURE TO THE LEADERSHIP AND INSTITUTIONS OF THE CENTRAL GOVERNMENT, ALL GOVERNMENTS AND THEIR PEOPLES ARE MORE SUPPORTIVE OF THE REALITY OF A MULTICULTURAL SOCIETY. AS A CANADIAN I FEEL JUSTIFIABLY PROUD THAT WE HAVE A SOCIETY THAT SEES CULTURAL DIVERSITY AS A SOURCE OF UNIQUE STRENGTH AND THAT ACTIVELY SUPPORTS LANGUAGES AND FORMS OF CULTURAL EXPRESSION.

. . . 5/

SURELY OUR SOCIETY MUST EXTEND AN EVEN GREATER CULTURAL SENSITIVITY AND SUPPORT TO THE ABORIGINAL PEOPLE OF CANADA. IN THE PAST, MANY WELL-INTENTIONED PEOPLE WERE RESPONSIBLE FOR MEASURES WHICH WERE IN EFFECT FORMS OF ASSIMILATION OF THE NATIVE PEOPLES. IT IS NOT ENOUGH TO SIMPLY AVOID ACTIONS OR TACTICS WHICH ARE IN FACT, OR APPEAR TO BE, THREATENING TO THE SOCIAL AND ECONOMIC SURVIVAL OF CANADA'S FIRST PEOPLES. OUR COUNTRY MUST IN A CONSCIOUS AND POSITIVE WAY SUPPORT THE DEVELOPMENT OF DISTINCT NATIVE SOCIETIES, ULTIMATELY THROUGH THE CONSTITUTION.

ABORIGINAL PEOPLES ARE REQUIRED TO WALK A FINE LINE AS THEY WORK TO ACHIEVE THEIR ASPIRATIONS AS CITIZENS OF CANADA AND INDEED AS PARTICIPANTS IN NORTH AMERICAN SOCIETY. WHILE THEY MUST HAVE ACCESS TO THE SOCIAL, CULTURAL, POLITICAL AND ECONOMIC INSTITUTIONS OF THE LARGER CANADIAN SOCIETY, IT MUST NOT BE AT THE COST OF THEIR OWN CULTURAL SURVIVAL. MR. CHAIRMAN, THIS IS ANOTHER REASON WHY ENTRENCHED ARRANGEMENTS FOR SELF-GOVERNMENT ARE APPROPRIATE AND NECESSARY.

. . . 6/

AS I SEE THE RELATIONSHIP BETWEEN SELF-GOVERNMENT AND THE SURVIVAL AND DEVELOPMENT OF A PEOPLE, I HAVE NO DOUBT THAT THE ENTRENCHMENT OF NEGOTIATED AGREEMENTS, AND THE PROCESS LEADING TO SUCH ENTRENCHED AGREEMENTS, SHOULD BE ADEQUATE TO MEET A DEFINITION OF SELF-GOVERNMENT.

I HAVE A RATHER PRAGMATIC APPROACH TO THE ISSUE; I WANT TO ACHIEVE WHAT IS ACHIEVABLE; THAT IS WHY I DO NOT SEE PRACTICAL BENEFITS AT THE COMMUNITY LEVEL OF POSTPONING ACTION WHILE TRYING TO RESOLVE THE DEBATE OVER THE NATURE OF THE SELF-GOVERNMENT RIGHT. I AM NOT SAYING THAT THE NATURE OF THE SELF-GOVERNMENT RIGHT IS NOT IMPORTANT OR NOT SIGNIFICANT TO REPRESENTATIVES OF ABORIGINAL PEOPLE, OR TO THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS. BUT TO USE A COMPARISON, CANADIANS WERE NOT IN CONTROL OF THEIR CONSTITUTIONAL BASE UNTIL QUITE RECENTLY, BUT THAT DID NOT PREVENT US PSYCHOLOGICALLY OR OTHERWISE FROM UNDERTAKING OR INDEED COMPLETING ACHIEVEMENTS TO RIVAL ANY IN THE WORLD.

. . . 7/

IN THE PRESENT UNDERTAKING, THE REQUIREMENT FOR PROGRESS IN SELF-GOVERNMENT IS SO PRESSING THAT A PHASED APPROACH MAY HAVE TO BE CONSIDERED SUCH THAT THE ISSUE OF THE BASIS FOR SELF-GOVERNMENT IS ADDRESSED IN THE CONSTITUTION AFTER THERE ARE WORKING MODELS OF SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS IN PLACE AND THEIR EFFECTS ON EXISTING LEVELS OF GOVERNMENT ARE KNOWN. INDEED, I THINK AN ARGUMENT COULD BE MADE THAT TO EXHAUST THE GOOD-WILL AND ENERGIES OF ALL PARTIES IN TRYING TO ENUNCIATE THE NATURE OF THE RIGHT COULD BE COUNTERPRODUCTIVE AND PREVENT US FROM ACHIEVING EFFECTIVELY THAT WHICH WE KNOW CAN BE DONE AND MUST BE DONE.

PRINCE EDWARD ISLAND THEREFORE IS SUPPORTIVE OF PROVIDING THE MAXIMUM ASSURANCE IN THE CONSTITUTION THAT NEGOTIATIONS WILL BE UNDERTAKEN AND UPON SUCCESSFUL CONCLUSION, GIVEN CONSTITUTIONAL PROTECTION AS AGREEMENTS, AND THAT EXISTING RIGHTS WILL NOT BE THREATENED OR DIMINISHED IN THE NEGOTIATION PROCESS.

. . . 8/

MR. CHAIRMAN, THERE IS A VARIETY OF CIRCUMSTANCES COVERED BY THE PHRASE ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT, REFLECTING PEOPLE WITH A LAND BASE AND THOSE WITHOUT A LAND BASE, THOSE HAVING ACCEPTED TREATY AND THOSE WITHOUT TREATY, THOSE HAVING STATUS UNDER THE INDIAN ACT AND THOSE WITHOUT STATUS, THOSE IN IDENTIFIABLE COMMUNITIES AND THOSE DISTRIBUTED IN THE POPULATION AT LARGE. IT IS THEREFORE IMPERATIVE THAT WHAT IS UNDERTAKEN IN A CONSTITUTIONAL AMENDMENT BE CLEAR AND UNDERSTOOD.

AMBIGUITY AND UNCERTAINTY MUST BE AVOIDED AS MUCH AS POSSIBLE. THE TASK BEFORE GOVERNMENTS UNDER THE BEST OF CIRCUMSTANCES IS THEREFORE A FORMIDABLE ONE, - EVEN THE COMMITMENT TO UNDERTAKE RATHER OPEN-ENDED NEGOTIATIONS. WHEN GOVERNMENTS COMMIT THEMSELVES TO SUCH AN UNDERTAKING IN THE CONSTITUTION, OR EVEN IN A POLITICAL ACCORD, IT WILL BE AS A RESULT OF DELIBERATION AND THE ACCEPTANCE OF A CERTAIN LEVEL OF RISK. I AM PREPARED TO ACCEPT THAT RISK IF IT CAN BE DEALT WITH IN A NEGOTIATION PROCESS AND IF THAT PROCESS IS BASED UPON GROUND RULES THAT ARE REASONABLY CLEAR.

. . . 9/

IF PROGRESS IS TO BE MADE IN ANY SUBSTANTIAL WAY, IT IS OF THE UTMOST IMPORTANCE THAT THE FEDERAL GOVERNMENT INDICATE CLEARLY ITS READINESS TO ASSUME PRIMARY FINANCIAL RESPONSIBILITY FOR ALL ABORIGINAL PEOPLES. THIS SHOULD BE WITHOUT REFERENCE TO THE STATUTORY, LEGAL OR POLICY BASIS WHICH HAVE INTERVENED TO REDEFINE OR LIMIT SECTION 91.24 OF THE B.N.A. ACT, FEDERAL RESPONSIBILITY FOR "INDIANS AND LANDS RESERVED FOR THE INDIANS". THIS IS A MATTER OF CONSTITUTIONAL PRINCIPLE, AS WELL AS FINANCIAL OBLIGATION, TOUCHING THE BASIC DISTRIBUTION OF POWERS, WHICH MUST BE RESPECTED IN THE INTERESTS OF ABORIGINAL PEOPLE AS WELL AS OF THE PROVINCES.

THIS IS NOT TO SAY THAT A PROVINCE LIKE PRINCE EDWARD ISLAND, DEPENDING HEAVILY ON EQUALIZATION AND OTHER FORMS OF TRANSFER PAYMENTS WILL NOT CONTINUE WHAT IT IS DOING NOW IN SUPPORT OF ITS ABORIGINAL PEOPLE. INDEED, IT WOULD BE MY WISH TO EXPAND PROVINCIAL PROGRAMS AND MODIFY OTHERS, WITHIN OUR CAPACITY TO DO SO, IN ORDER TO PROVIDE A MORE APPROPRIATE AND SENSITIVE RESPONSE TO THE SPECIAL NEEDS OF THE ABORIGINAL PEOPLE WHO ARE NOT NOW ON RESERVES. WE HAVE DISCUSSIONS ALREADY UNDER WAY ON ADJUSTMENTS TO PROVINCIAL SERVICES IN AREAS OF FAMILY STRENGTHENING, THE JUSTICE SYSTEM AND ECONOMIC DEVELOPMENT,

. . . 10/

AND WE ARE WILLING TO CONTINUE THESE ON A BILATERAL BASIS. HOWEVER, IN THE WIDER CONTEXT OF SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS IN THE CONSTITUTION, WE NEED A COMMITMENT FROM THE FEDERAL GOVERNMENT THAT IT ASSUMES PRIMARY FINANCIAL RESPONSIBILITY. IN ADDITION, PRESENT ARRANGEMENTS FOR EQUALIZATION PAYMENTS TO PROVINCES MUST NOT BE ADJUSTED TO COVER FEDERAL OBLIGATIONS ALREADY IDENTIFIED IN THE CONSTITUTION.

THE CONSTITUTION ACT OF 1982 PROVIDES CLARITY IN SAYING THAT THE ABORIGINAL PEOPLE INCLUDES INDIAN, INUIT AND METIS PEOPLES. I AM OF THE FIRM VIEW THAT THE AIMS OF SOCIAL JUSTICE AS WELL AS THE WELFARE OF LARGE SEGMENTS OF THE POPULATION WOULD BE BETTER SERVED IF THE BENEFITS OF SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS WOULD BE MADE AVAILABLE, AS CIRCUMSTANCES DICTATE, TO ALL CATEGORIES OF ABORIGINAL PEOPLES.

. . . 11/

MR. CHAIRMAN, AS A LAST POINT, I FEEL IT IS APPROPRIATE FOR ME TO ACKNOWLEDGE THE POSITION TAKEN BY THE MIC MAC CHIEFS IN MY PROVINCE AS IT REINFORCES WHAT I HAVE ALREADY SAID ABOUT FEDERAL CONSTITUTIONAL OBLIGATIONS.

THE CHIEFS HAVE SAID:

> "THE ABEGWEIT AND LENNOX ISLAND BAND COUNCILS WHO REPRESENT ALL STATUS INDIANS OF P.E.I. HAVE STATED THAT BILATERAL TALKS WITH THE FEDERAL CROWN SHOULD BE HELD SEPARATE FROM ANY TALKS WITH THE PROVINCIAL GOVERNMENTS. THE FEDERAL GOVERNMENT REPRESENTING THE FEDERAL CROWN IS THE ONLY BODY THAT THE MICMACS OF P.E.I. ARE PREPARED TO DISCUSS ISSUES RELATED TO ABORIGINAL RIGHTS, BECAUSE ALL OUR TREATIES WERE MADE WITH THE BRITISH AND CANADIAN CROWN."

. . . 12/

I RESPECT THAT VIEW AND WANT TO ASSURE THE STATUS INDIANS OF PRINCE EDWARD ISLAND THAT I AM AT THIS TABLE, NOT AS THEIR SPOKESPERSON, NOR AS A THREAT TO THEIR RIGHTS - (QUITE THE CONTRARY) - BUT BECAUSE THE ISSUE IS CONSTITUTIONAL AMENDMENT. ON THAT BASIS I AM PLEASED TO BE HERE TO SUPPORT CHANGE FOR THE BETTER.

MR. CHAIRMAN, WE FIRST MINISTERS AND ABORIGINAL LEADERS BEAR A HEAVY RESPONSIBILITY AS WE ARE INHERITORS OF A PAST WHICH HAS NOT SERVED WELL THE INTERESTS OF MOST OF THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA. TOGETHER WE BEAR A HEAVY RESPONSIBILITY FOR THE FUTURE AS ABORIGINAL PEOPLES CHART A COURSE WHICH WILL BETTER SERVE THEIR INDIVIDUAL AND COMMUNITY INTERESTS AND MAKE CANADA A BETTER COUNTRY FOR EVERYONE. I SENSE THAT THERE IS MORE GOODWILL AND COMMITMENT TO DO THIS NOW THAN AT ANY TIME IN THE PAST AND I STRONGLY URGE GOVERNMENTS AND ABORIGINAL GROUPS TO BUILD ON THAT GOODWILL IN THE INTERESTS OF ALL CANADIANS.

- - -

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/009

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR

LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

LIBRARY
APR 9 1987

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE

L'HONORABLE JOE GHIZ

PREMIER MINISTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Ottawa

les 26 et 27 mars 1987

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

JE SUIS HONORÉ DE ME JOINDRE À VOUS ET AUX AUTRES PREMIERS MINISTRES, AINSI QU'AUX GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX ET AUX REPRÉSENTANTS DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA POUR ÉTUDIER DES MODIFICATIONS QUI POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES À LA CONSTITUTION. CETTE TÂCHE, LE GOUVERNEMENT ET LA POPULATION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD SOUHAITENT QU'ELLE SOIT MENÉE À BIEN POUR DES RAISONS QUE TOUT HABITANT DE LA PLUS PETITE PROVINCE DU CANADA PEUT FACILEMENT COMPRENDRE. TOUT COMME LES PEUPLES AUTOCHTONES, LES HABITANTS DE CETTE PROVINCE SUBISSENT LES INCONVÉNIENTS QUI SONT LIÉS À SON IMPORTANCE DÉMOGRAPHIQUE, À SON INFLUENCE DANS LES INSTITUTIONS PRINCIPALES DU PAYS ET À L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES POUR FOURNIR À UNE POPULATION EN PLEINE CROISSANCE LES EMPLOIS ET LES REVENUS NÉCESSAIRES, ET POUR FINANCER DES SERVICES COMME CEUX DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ ET DES TRANSPORTS. POUR VAINCRE CES DIFFICULTÉS, L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD BÉNÉFICIE DE CERTAINES GARANTIES CONSTITUTIONNELLES DANS SES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET LES MEMBRES DE LA CONFÉDÉRATION. C'EST POURQUOI JE SUIS EN FAVEUR DE LA MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA, QUI RECONNAÎT DÉJÀ LES DROITS ANCESTRAUX ET ISSUS DE TRAITÉS, POUR PERMETTRE AUX PEUPLES AUTOCHTONES DE NÉGOCIER PLUS EFFICACEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX SUR LES QUESTIONS QUI CONCERNENT LEUR AVENIR.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, TOUS LES GOUVERNEMENTS AU CANADA S'ACCORDERONT POUR DIRE COMME LES PEUPLES AUTOCHTONES QU'À L'ÉVIDENCE LE STATU QUO EST INACCEPTABLE. CETTE CONCLUSION S'APPUIE ÉGALEMENT SUR L'OPINION D'UNE FORTE PROPORTION DE LA POPULATION NON AUTOCHTONE SELON LAQUELLE LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS DANS LA VIE DES AUTOCHTONES LAISSE BEAUCOUP À DÉSIRER. LES CAUSES AUXQUELLES ON PEUT ATTRIBUER LES CONDITIONS DE VIE INACCEPTABLES DE LA PLUPART DES AUTOCHTONES SONT VRAIMENT COMPLEXES, J'EN CONVIENS; IL Y A DES CAUSES DONT ON PEUT FAIRE PORTER LA RESPONSABILITÉ AU GOUVERNEMENT, D'AUTRES NON; MAIS UNE CAUSE FONDAMENTALE L'EMPORTE SUR TOUTES LES AUTRES: LES PEUPLES AUTOCHTONES N'EXERCENT PAS UN CONTRÔLE SUFFISANT SUR LEURS PROPRES AFFAIRES. JE CROIS QUE LE CITOYEN ORDINAIRE AU CANADA EST AU COURANT DE CE FAIT ET IL N'Y A RIEN LÀ DE MYSTÉRIEUX. LES CANADIENS ONT RAISON DE S'INQUIÉTER DES CONDITIONS INACCEPTABLES DANS LESQUELLES VIVENT LES AUTOCHTONES QUE CE SOIT DU POINT DE VUE DU CHÔMAGE, DE LA MORTALITÉ INFANTILE, DE LA FRÉQUENCE DE L'INCARCÉRATION, DE L'INSTRUCTION, ETC.

JE SUIS TOUT À FAIT CONVAINCU QUE CE QUI FAIT DÉFAUT LORSQU'IL S'AGIT D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES, CE N'EST PAS L'ARGENT NI LE SAVOIR-FAIRE. C'EST PLUTÔT L'EXERCICE PAR LES AUTOCHTONES EUX-MÊMES DU CONTRÔLE ET DES POUVOIRS.

IL NOUS APPARTIENT À CETTE CONFÉRENCE DE RELEVER LE DÉFI DE NOUS ENTENDRE SUR LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES QU'IL CONVIENT D'APPORTER À LA CONSTITUTION POUR REDÉFINIR LES RAPPORTS FONDAMENTAUX ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX ET LES PEUPLES AUTOCHTONES. JE NE PRÉTENDS PAS QU'IL SUFFIRA DE MODIFIER LA CONSTITUTION EN Y RECONNAISSANT LE DROIT DES AUTOCHTONES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE POUR REDRESSER DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES OU SOCIALES INACCEPTABLES; JE SUIS CEPENDANT CONVAINCU QUE CETTE PREMIÈRE ÉTAPE EST NÉCESSAIRE. LA PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD A UNE PLACE ET UN RÔLE DÉTERMINÉS DANS LA CONSTITUTION, MAIS NOUS DEVONS ENCORE VAINCRE NOMBRE DE DIFFICULTÉS D'ORDRE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE; NOUS SOMMES TOUTEFOIS MIEUX EN MESURE D'Y FAIRE FACE PARCE QUE, SOUS LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL, NOUS SOMMES LE GOUVERNEMENT QUI EST LE PLUS PROCHE DE LA POPULATION ET NOS BESOINS FINANCIERS SONT PRIS EN CONSIDÉRATION.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE SUIS DISPOSÉ À DONNER MON APPUI À L'INSERTION DANS LA CONSTITUTION DE MÉCANISMES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, ÉTABLIS À LA SUITE DE NÉGOCIATIONS, QUI GARANTIRONT AUX PEUPLES AUTOCHTONES, DANS LES RÉSERVES ET LES COLLECTIVITÉS OÙ LA CHOSE EST FAISABLE, DES SERVICES ET DES

INSTITUTIONS QUI SOIENT "PROCHES" D'EUX; IDÉALEMENT, CELA SIGNIFIE DES INSTITUTIONS ET DES SERVICES QUI REPRÉSENTENT BIEN LE PEUPLE ET QUI SONT CONÇUS ET ADMINISTRÉS EN FONCTION DE SA CULTURE, DE SA LANGUE, DE SA VIE SOCIALE ET FAMILIALE, DE SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA MISE EN VALEUR DE SES RESSOURCES ET DE SON ÉDUCATION. EN PRATIQUE, CES MÉCANISMES DEVRONT TENIR COMPTE DES RESSOURCES DISPONIBLES, CHAQUE TERRITOIRE DESSERVI PAR UN GOUVERNEMENT DEVRA COMPTER UN NOMBRE RÉALISTE DE PERSONNES ET IL FAUDRA S'EN TENIR À UN NOMBRE RAISONNABLE D'ACCORDS SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. NÉANMOINS, EN THÉORIE ET EN PRATIQUE, IL EST POSSIBLE DE FAIRE QUELQUE CHOSE ET IL FAUT FAIRE QUELQUE CHOSE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE VOUDRAIS MAINTENANT RENDRE HOMMAGE AUX PREMIERS MINISTRES QUI, AU COURS DES ANS, ONT SU MIEUX COMPRENDRE ET ACCEPTER CE QUI NOUS OCCUPE: LES PEUPLES AUTOCHTONES, POUR UN CERTAIN NOMBRE DE RAISONS, DOIVENT AVOIR UN DROIT DE REGARD PLUS GRAND SUR LES INSTITUTIONS DE LEUR GOUVERNEMENT ET LES SERVICES QU'IL LEUR FOURNIT. J'AI PU CONSTATER LA MÊME OUVERTURE D'ESPRIT DANS UN AUTRE DOMAINE. GRÂCE EN GRANDE PARTIE À L'IMPULSION DU GOUVERNEMENT CENTRAL ET À SES INSTITUTIONS, TOUS LES GOUVERNEMENTS ET TOUTE LA POPULATION SONT PLUS SENSIBILISÉS AU CARACTÈRE MULTICULTUREL DE LA SOCIÉTÉ.

À TITRE DE CANADIEN, J'ÉPROUVE UNE FIERTÉ LÉGITIME DE VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ QUI TIENT LA DIVERSITÉ CULTURELLE POUR UNE SOURCE D'ENRICHISSEMENT EXCEPTIONNELLE ET QUI SOUTIENT ACTIVEMENT LES LANGUES ET LES MODES D'EXPRESSION DE LA CULTURE.

NOTRE SOCIÉTÉ DOIT CERTAINEMENT ÊTRE ENCORE PLUS SENSIBILISÉE ET APPORTER PLUS DE SOUTIEN À LA CULTURE DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA. PAR LE PASSÉ, NOMBRE DE PERSONNES BIEN INTENTIONNÉES ONT ÉTÉ RESPONSABLES DE MESURES QUI CONSTITUAIENT EN FAIT DES MOYENS D'ASSIMILER LES AUTOCHTONES. IL NE SUFFIT PAS D'ÉVITER SIMPLEMENT LES ACTIONS OU LES STRATÉGIES QUI SONT, OU QUI SEMBLENT, MENAÇANTES POUR LA SURVIE DES PREMIERS HABITANTS DU CANADA SUR LE PLAN SOCIAL ET ÉCONOMIQUE. NOTRE PAYS DOIT D'UNE FAÇON CONSCIENTE ET POSITIVE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉS AUTOCHTONES DISTINCTES, EN DÉFINITIVE PAR LE MOYEN DE LA CONSTITUTION.

LES PEUPLES AUTOCHTONES SONT CONFRONTÉS À UN DILEMME LORSQU'IL S'AGIT DE RÉALISER LEURS ASPIRATIONS À TITRE DE CITOYENS CANADIENS ET DE FAIT À TITRE DE MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ NORD-AMÉRICAINE. TOUT EN CHERCHANT À AVOIR ACCÈS AUX INSTITUTIONS SOCIALES, CULTURELLES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE, ILS NE DOIVENT PAS METTRE EN PÉRIL LA

SURVIE DE LEUR PROPRE CULTURE. MONSIEUR LE PRÉSIDENT, C'EST UNE AUTRE RAISON POUR LAQUELLE IL CONVIENT ET IL S'IMPOSE D'INSÉRER DANS LA CONSTITUTION DES MÉCANISMES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

COMPTE TENU DE LA RELATION ENTRE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET LA SURVIE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN PEUPLE, JE SUIS CERTAIN QUE L'INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION D'ACCORDS NÉGOCIÉS AINSI QUE LE PROCESSUS QUI CONDUIRA À CETTE INSCRIPTION PERMETTRONT DE DÉFINIR L'EXPRESSION AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

J'ABORDE LA QUESTION DE FAÇON PLUTÔT PRAGMATIQUE. JE VEUX RÉALISER CE QUI EST RÉALISABLE. C'EST POURQUOI J'ESTIME QUE LA COLLECTIVITÉ N'A RIEN À GAGNER, SUR LE PLAN PRATIQUE, À DIFFÉRER POUR TENTER DE RÉSOUDRE LE DÉBAT SUR LA NATURE DU DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. JE NE DIS PAS QUE CETTE QUESTION SOIT SANS INTÉRÊT NI QU'ELLE NE REVÊTE AUCUNE IMPORTANCE POUR LES REPRÉSENTANTS DES AUTOCHTONES OU LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX. MAIS J'ÉTABLIRAIS UN PARALLÈLE AVEC LA SITUATION DES CANADIENS QUI, JUSQU'À TOUT RÉCEMMENT, N'ÉTAIENT PAS MAÎTRES DE LEUR CONSTITUTION, CE QUI NE LES A PAS EMPÊCHÉS, POUR DES MOTIFS PSYCHOLOGIQUES OU AUTRES, DE TENTER NI DE MENER À BIEN DES ENTREPRISES QUI NOUS PERMETTENT DE RIVALISER AVEC LE MONDE.

DANS LES PRÉSENTES NÉGOCIATIONS, LA NÉCESSITÉ DE FAIRE AVANCER LES CHOSES EN MATIÈRE D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE EST SI IMPÉRIEUSE QU'IL FAUDRA PEUT-ÊTRE ENVISAGER LA POSSIBILITÉ DE PROCÉDER PAR ÉTAPES DE MANIÈRE QUE LA QUESTION DU FONDEMENT DU DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE SOIT ABORDÉE APRÈS QUE DE MÉCANISMES EFFICACES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE SONT MIS EN OEUVRE ET APRÈS QUE LEURS EFFETS SUR LES ORDRES DE GOUVERNEMENT ACTUELS SONT CONNUS. JE PENSE EN EFFET QU'ON POURRAIT PRÉTENDRE QU'IL SERAIT VAIN D'ÉPUISER LA BONNE VOLONTÉ ET LES ÉNERGIES DE TOUTES LES PARTIES À ESSAYER DE DÉFINIR LA NATURE DE CE DROIT ET QUE CETTE FAÇON DE FAIRE POURRAIT NOUS EMPÊCHER D'ACCOMPLIR CE QUE NOUS SAVONS POUVOIR ET DEVOIR ACCOMPLIR.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD APPUIE DONC LA PROPOSITION D'INCLURE DANS LA CONSTITUTION LE MAXIMUM DE GARANTIES POUR ASSURER LA RECHERCHE D'UN ACCORD QUI, UNE FOIS CONCLU, SERAIT PROTÉGÉ PAR LA CONSTITUTION ET POUR FAIRE EN SORTE QUE LES DROITS ACTUELS NE SOIENT NI MENACÉS NI RESTREINTS AU COURS DES NÉGOCIATIONS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, L'EXPRESSION AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE VISE DIFFÉRENTS GROUPES À SAVOIR, CEUX QUI POSSÈDENT UNE ASSISE TERRITORIALE ET CEUX QUI N'EN POSSÈDENT PAS, CEUX QUI ONT SIGNÉ UN TRAITÉ ET CEUX QUI N'EN ONT PAS SIGNÉ, LES INDIENS INSCRITS ET LES INDIENS SANS STATUT EN VERTU DE LA LOI SUR LES INDIENS, CEUX QUI VIVENT DANS DES COLLECTIVITÉS RECONNAISSABLES AINSI QUE CEUX QUI SONT DISPERSÉS PARMI LE RESTE DE LA POPULATION. IL IMPORTE DONC QUE LE SENS DE TOUT AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL SOIT BIEN SAISI ET QU'IL SOIT CLAIR.

IL FAUT S'EFFORCER D'ÉVITER L'AMBIGUÏTÉ ET L'INCERTITUDE. LA TÂCHE QUE DOIVENT REMPLIR LES GOUVERNEMENTS - MÊME L'ENGAGEMENT D'ENTREPRENDRE DES NÉGOCIATIONS PLUTÔT FLEXIBLES - PEUT DONC, AU MIEUX, ÊTRE QUALIFIÉE D'ÉNORME. LES GOUVERNEMENTS NE SAURAIENT S'ENGAGER À INSÉRER UN TEL ENGAGEMENT DANS LA CONSTITUTION OU MÊME DANS UN ACCORD POLITIQUE QU'APRÈS DÉLIBÉRATION ET ACCEPTATION D'UN CERTAIN DEGRÉ DE RISQUE. JE SUIS DISPOSÉ À TENTER LE COUP SI DES RÉSULTATS PEUVENT ÊTRE OBTENUS PAR LA NÉGOCIATION ET SI CELLE-CI EST RÉGIE PAR DES RÈGLES DE BASE RAISONNABLEMENT CLAIRES.

POUR QUE DES PROGRÈS SUBSTANTIELS SOIENT RÉALISÉS, IL EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SE DÉCLARE CLAIREMENT DISPOSÉ À ASSUMER LA CHARGE PREMIÈRE DES DÉPENSES RELATIVES À TOUS LES PEUPLES AUTOCHTONES SANS ÉGARD AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, JURIDIQUES OU POLITIQUES PRISES POUR REDÉFINIR OU LIMITER LE PARAGRAPHE 91.24 DE L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE QUI ÉTABLIT LA COMPÉTENCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LES "INDIENS ET LES TERRES RÉSERVÉES AUX INDIENS". C'EST UN PRINCIPE CONSTITUTIONNEL ET UNE OBLIGATION FINANCIÈRE RESSORTISSANT AU PARTAGE FONDAMENTAL DES COMPÉTENCES QUI DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS DANS L'INTÉRÊT DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES PROVINCES.

CELA NE SIGNIFIE PAS QU'UNE PROVINCE COMME L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, LARGEMENT TRIBUTAIRE DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION ET DES AUTRES FORMES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, CESSERA D'APPORTER À SES AUTOCHTONES L'AIDE QU'ELLE LEUR APPORTE MAINTENANT. AU CONTRAIRE, J'AIMERAIS ÉTENDRE CERTAINS PROGRAMMES PROVINCIAUX ET EN MODIFIER D'AUTRES, DANS LA MESURE OÙ NOS MOYENS NOUS LE PERMETTENT, AFIN DE MIEUX SATISFAIRE AUX BESOINS SPÉCIAUX DES AUTOCHTONES QUI NE VIVENT PAS ACTUELLEMENT DANS DES

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/ 010

FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ON
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

ONTARIO DRAFT CONSTITUTIONAL RESOLUTION

Revised March 26, 1987

Ottawa
March 26-27, 1987

ONTARIO PROPOSAL

SCHEDULE

AMENDMENT TO THE CONSTITUTION OF CANADA

1. The Constitution Act, 1982 is amended by adding thereto, immediately after section 35 thereof, the following section:

Right to self government

"35.01-(1) The aboriginal peoples of Canada have the right to self government within the context of the Canadian federation.

Request for negotiations

(2) In order to define the right to self government referred to in subsection (1), any identifiable group of the aboriginal peoples of Canada living in a particular community or region may request the government of Canada and the government of any province or territory in which the community or region is located, to negotiate an agreement relating to self government that is appropriate to the circumstances of that group.

Timing, nature and scope of negotiations

(3) The government of Canada and the government of each province and territory in which the community or region is located shall discuss with representatives of each group making a request described in subsection (2) the timing, nature and scope of the negotiations and who shall be parties to the negotiations.

Commitment to negotiate

(4) Upon the completion of discussions referred to in subsection (3) the government of Canada and, to the extent that it has authority, the government of each province and territory, are committed to participate in negotiations directed toward concluding, with representatives of each group making a request described in subsection (2), an agreement relating to self government that is appropriate to the circumstances of that group.

Recognition and affirmation of rights

(5) Self-government rights that are set out in any agreement concluded with an identifiable group of the aboriginal peoples of Canada living in a particular community or region that,

(a) includes a declaration to the effect that this subsection applies in respect of those rights;

(b) is approved by an Act of Parliament, and

(c) is approved by an Act of the legislature of each province in which that community or region is located

are hereby recognized and affirmed.

Powers, etc. not affected

(6) Nothing in subsection (1) abrogates or derogates from the legislative powers, the proprietary rights or any other rights or privileges of Parliament or the government of Canada or the legislature or government of a province, except in accordance with an agreement described in subsection (5).

Rights not affected

(7) Nothing in this section abrogates or derogates from any rights of the aboriginal peoples of Canada under section 35."

2. Section 61 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

References

"61. A reference to the Constitution Act, 1982, or a reference to the Constitution Acts 1867 to 1982, shall be deemed to include a reference to any amendments thereto."

3. This amendment may be cited as the Constitution Amendment Act, year of proclamation (Aboriginal peoples of Canada).

KE
Z2.
-C52

DOCUMENT : 800-23/010

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

RÉSOLUTION CONSTITUTIONNELLE

PROJET DE L'ONTARIO

Révisé le 26 mars 1987

Ottawa
Les 26-27 mars 1987

PROPOSITION DE L'ONTARIO

ANNEXE

MODIFICATION APPORTÉE À LA CONSTITUTION DU CANADA

1. La Loi constitutionnelle de 1982 est modifiée par l'adjonction, immédiatement après l'article 35, de l'article suivant :

Droit à l'autonomie gouvernementale

"35.01-(1) Les autochtones du Canada ont le droit d'accéder à l'autonomie gouvernementale dans le contexte de la fédération canadienne.

Demandes de négociations

(2) Dans le but de définir le droit visé au paragraphe (1), tout groupe d'autochtones vivant dans une localité ou une région donnée peut demander au gouvernement du Canada ou au gouvernement de la province ou du territoire concerné de négocier une entente sur la mise en place d'institutions adaptées à leurs besoins.

Date, nature et portée des négociations

(3) Le gouvernement du Canada ou le gouvernement de la province ou du territoire concerné doit discuter avec les représentants de chaque groupe visé au paragraphe (2) de la date, de la nature et de la portée des négociations ainsi que des personnes appelées à y participer.

Engagement de négocier

(4) Au terme des discussions visées au paragraphe (3), le gouvernement du Canada et, dans la mesure où il en a le pouvoir, le gouvernement de la province ou du territoire concerné s'engagent à participer, avec les représentants de chaque groupe visé au paragraphe (2), à des négociations devant aboutir à la conclusion d'une entente sur la mise en place d'institutions adaptées aux besoins des intéressés.

Reconnaissance et confirmation des droits

(5) Les droits découlant de l'autonomie gouvernementale que définira toute entente conclue avec un groupe d'autochtones vivant dans une localité ou une région donnée

(a) qui comportera une déclaration indiquant que le présent paragraphe s'appliquent auxdits droits,

(b) qui aura été approuvée par une loi du Parlement et

(c) qui aura été approuvée par une loi de la province où ce trouve ladite localité ou région

sont reconnus et confirmés.

Maintien des pouvoirs, etc.

(6) Le paragraphe (1) ne porte aucunement atteinte aux pouvoirs législatifs, aux droits de propriétaire ni à aucun autre droit ou privilège du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou de la législature ou du gouvernement d'une province, sous réserve de toute entente visée au paragraphe (5).

Maintien des droits

(7) Le présent article ne porte aucunement atteinte aux droits reconnus aux autochtones du Canada en vertu de l'article 35."

2. L'article 61 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Renvois

"61. Tout renvoi à la Loi constitutionnelle de 1982 ou à la Loi constitutionnelle de 1867 est présumé tenir compte des modifications apportées."

3. La présente peut être citée sous le titre de Loi sur la modification de la Constitution, année de la proclamation (autochtones du Canada).

CA1
Z2
-C52

Government
Publications

DOCUMENT: 800-23/011

OPENING REMARKS

TO

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON ABORIGINAL RIGHTS

BY

HON. NICK SIBBESTON

GOVERNMENT LEADER

NORTHWEST TERRITORIES

MARCH 26, 1987

CHECK AGAINST DELIVERY

MR PRIME MINISTER, I AM PLEASED TO BE HERE TODAY TO STATE THE POSITION OF THE GOVERNMENT OF THE NWT. OUR ROLE AT THESE CONFERENCES HAS CONSISTENTLY ATTEMPTED TO BE THAT OF THE HONEST BROKER -- TRYING TO BRIDGE THE DIFFERENCES BETWEEN GOVERNMENT AND ABORIGINAL ORGANIZATIONS. THE POSITION OF THE NORTH IS UNIQUE -- OUR GOVERNMENT IS A PUBLIC ONE WITH DEVELOPING PROVINCIAL-TYPE POWERS BUT AT THE SAME TIME WE DO INCORPORATE CERTAIN COMPONENTS OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT. WE ARE ENGAGED ON VIRTUALLY A DAILY BASIS IN NEGOTIATIONS WITH ABORIGINAL PEOPLES TO ENSURE THAT THEIR RIGHTS ARE PROTECTED AND REFLECTED IN ALL GOVERNMENT INSTITUTIONS. I WANT TO ASSURE YOU THAT OUR EXPERIENCE HAS SHOWN THAT ABORIGINAL SELF GOVERNMENT IS SOMETHING TO BE WELCOMED AND ENCOURAGED. IT IS NOT SOMETHING THAT PROVINCES SHOULD BE AFRAID OF. OUR GOVERNMENT HAS CONSISTENTLY SUPPORTED THE ENTRENCHMENT OF ABORIGINAL SELFGOVERNMENT PROVISIONS IN THE CONSTITUTION.

COMING FROM THE LARGEST PART OF CANADA, WHERE NATIVE PEOPLE ARE IN A MAJORITY AND ARE ALREADY VERY INVOLVED IN OUR GOVERNMENT, WE HAVE BEEN IMPRESSED AT THE GROWING UNDERSTANDING AND MUTUAL RESPECT WHICH HAS DEVELOPED AMONGST THE PARTIES HERE OVER THE PAST FIVE YEARS.

I DO BELIEVE THAT SUCCESS IS WITHIN OUR GRASP -- THAT WE WILL MEET OUR RESPONSIBILITIES AND ACHIEVE WHAT MANY CANADIANS WANT -- AN AMENDMENT TO OUR CONSTITUTION RECOGNIZING ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT.

THE BASIC POSITION OF THE NWT IS THAT SUCH A RIGHT HAS ALWAYS EXISTED. IT EXISTS TODAY FOR THE SIMPLE REASON THAT IT EXISTED BEFORE EUROPEANS EVER SET FOOT IN NORTH AMERICA.

WE BELIEVE THAT SUB-SECTION 35(1) OF THE CONSTITUTION ACT OF 1982, BY AFFIRMING ABORIGINAL RIGHTS HAS SIMPLY GIVEN RECOGNITION TO A RIGHT THAT HAS ALWAYS EXISTED. THE RIGHT TO SELF-GOVERNMENT IS THEREFORE <u>INHERENT</u>. IT IS OUR POSITION THAT SUB-SECTION 35(1) OF THE CONSTITUTION ACT NEEDS TO BE ELABORATED UPON AND CLARIFIED SO THAT IT GIVES <u>FULL</u> CONSTITUTIONAL EXPRESSION TO THE RIGHT OF ABORIGINAL PEOPLE OF CANADA TO SELF-GOVERNMENT.

FORM OF ENTRENCHMENT

IN THE PAST THE DEBATE HAS FOCUSED ON HOW THE INHERENT RIGHT OF ABORIGINAL SELF GOVERNMENT IS TO BE ELABORATED AND MADE EXPLICIT IN OUR CONSTITUTION. THE QUESTION HAS BEEN WHETHER THE LANGUAGE OF AN AMENDMENT SHOULD PROVIDE FOR A "FREE STANDING", "UNEQUIVOCAL" RIGHT OR FOR A QUALIFIED OR "CONTINGENT" RIGHT.

OUR POSITION IS THAT THE EXPLICIT ENTRENCHMENT OF THE INHERENT RIGHT OF ABORIGINAL SELF GOVERNMENT SHOULD BE UNEQUIVOCAL AND IN PLAIN LANGUAGE: "THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA HAVE THE RIGHT OF ABORIGINAL SELF GOVERNMENT." AND WHY NOT? THERE SEEMS TO BE A FEAR THAT THE COURTS WILL INTERPRET SUCH A CLAUSE IN A MANNER THAT WILL SIGNIFICANTLY REDUCE THE POWERS OF THE EXISTING GOVERNMENTS IN CANADA.

BUT MR. PRIME MINISTER I CAN'T UNDERSTAND WHY SO MANY GOVERNMENTS HERE ARE AFRAID OF THE COURTS?

IF THE GOVERNMENTS ARE SO AFRAID OF WHAT THE COURTS MIGHT DO TO A "FREE STANDING" DECLARATION OF THE RIGHT TO "ABORIGINAL SELF GOVERNMENT" PERHAPS THEY SHOULD BE EVEN MORE UNEASY ABOUT WHAT THE COURTS COULD DO WITH THE RIGHTS ALREADY INCLUDED IN SECTION 35(1) IF WE FAIL TO ELABORATE ON THEM.

COMMITMENT TO NEGOTIATE

IT IS DIFFICULT TO "ENTRENCH" A COMMITMENT. FOR NEGOTIATIONS TO PROCEED IN A MEANINGFUL WAY THERE MUST BE A CLIMATE OF GOOD WILL AND BEST INTENTIONS ON ALL SIDES. WE BELIEVE THAT STATING THIS COMMITMENT CLEARLY IN THE CONSTITUTION ACT IS IMPORTANT SYMBOLICALLY.

THE PROCESS OF ENTRENCHMENT OF AGREEMENTS

ABORIGINAL SELF GOVERNMENT AGREEMENTS ONCE NEGOTIATED, SHOULD BE GIVEN THE ADDED LEGITIMACY OF ENTRENCHMENT IN THE CONSTITUTION. THIS MIGHT LOSE US SOME OF THE DESIRED FLEXIBILITY THAT SUCH AGREEMENTS MUST INCORPORATE BUT HOPEFULLY THEY CAN BE WORDED IN SUCH A MANNER THAT THEY STILL CAN BE ADAPTED OVER TIME TO FIT NEWER OR UNFORESEEN CIRCUMSTANCES. THE NWT THEREFORE SUPPORTS ENTRENCHMENT OF THE SPECIFIC SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS, WHETHER THROUGH EXPLICIT RATIFICATION PROCEDURES, OR THROUGH THE SIMPLER EXPEDIENT OF DEEMING SUCH AGREEMENTS TO BE "TREATIES" IN SECTION 35(1).

FINANCING ABORIGINAL SELF GOVERNMENTS

A CORNERSTONE OF ANY GENUINE ABORIGINAL SELF GOVERNMENT SYSTEM IS FINANCIAL STABILITY. AFTER ALL, THE GOAL OF ABORIGINAL SELF GOVERNMENT IS TO PROVIDE A SIGNIFICANT LEVEL OF AUTONOMY FOR NATIVE PEOPLES IN DEALING WITH MATTERS THAT AFFECT THEIR LIVES. OBVIOUSLY AUTONOMY IS AN ILLUSION IF SOME OUTSIDE POLITICAL JURISDICTION HOLDS THE PURSE STRINGS. WHILE WE SHOULD NOT FOOL OURSELVES THAT ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT WILL SOMEHOW SAVE US LARGE SUMS OF MONEY WE FEEL THERE SHOULD BE A GUARANTEE OF FUNDING, SUFFICIENT THAT ABORIGINAL GOVERNMENTS CAN INDEED GOVERN.

PERHAPS MORE CONTROVERSIAL TO THE GOVERNMENTS ASSEMBLED HERE, IS NOT THE ISSUE OF WHETHER ABORIGINAL GOVERNMENTS SHOULD HAVE THE FINANCIAL MEANS TO GOVERN, BUT RATHER THE ISSUE OF WHO SHOULD PAY -- THE PROVINCES OR THE FEDERAL GOVERNMENT. WE BELIEVE THAT THE RESPONSIBILITY FOR FINANCING ABORIGINAL SELF GOVERNMENT SHOULD BE SHARED BY THE FEDERAL AND PROVINCIAL OR TERRITORIAL GOVERNMENTS. THIS SHOULD BE BASED ON THE CURRENT DISTRIBUTION OF THEIR RESPECTIVE RESPONSIBILITIES FOR ABORIGINAL PEOPLES. FOR INSTANCE,

IF A METIS GOVERNMENT WERE TO TAKE OVER THE RESPONSIBILITY FOR EDUCATION OF ITS PEOPLE, IT WOULD SEEM LOGICAL THAT THE RESULTING SAVINGS TO THE PROVINCIAL EDUCATION SYSTEM SHOULD BE PASSED ON. AS WELL, IT IS ESSENTIAL THAT THE ABORIGINAL GOVERNMENTS NOT ONLY BE EMPOWERED TO RAISE THEIR OWN REVENUES BUT, INDEED, BE REQUIRED TO DO SO. IF THEY ARE TO BE REAL GOVERNMENTS THEY MUST SHARE THE BURDEN OF FISCAL RESPONSIBILITY THAT IS CURRENTLY BORNE BY FEDERAL, PROVINCIAL AND TERRITORIAL GOVERNMENTS.

IN THIS SENSE WE BELIEVE THAT SELF GOVERNMENT IS A TWO-EDGED SWORD -- THERE ARE OBLIGATIONS AS WELL AS BENEFITS THAT GO ALONG WITH IT. (WE HAVE BEEN LEARNING THAT VERY QUICKLY IN THE NWT IN THE PAST FEW YEARS!)

NON DEROGATION CLAUSE

THE NWT ALSO SUPPORTS THE INCLUSION OF NON-DEROGATION CLAUSES IN ANY AMENDMENT TO THE CONSTITUTION RESPECTING ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT. WE FEEL THAT SELF GOVERNMENT NEGOTIATIONS SHOULD NOT IN ANY WAY LIMIT OR RESTRICT ONGOING DISCUSSIONS OF SELF GOVERNMENT, LAND CLAIMS OR THE GUARANTEE OF

ABORIGINAL POLITICAL RIGHS IN PUBLIC INSTITUTIONS. THESE PROCESSES MUST BE ALLOWED TO PROCEED TO A CONCLUSION, PARTICULARLY IN THE NORTH WHERE THERE IS A MUCH WIDER RANGE OF OPTIONS OPEN TO NATIVE PEOPLE WITH RESPECT TO PROTECTING THEIR RIGHTS.

SECONDLY, WE SUPPORT THE INCLUSION OF A CLAUSE THAT WOULD ENSURE THAT ANY SELF GOVERNMENT RIGHT EXPLICITLY ENTRENCHED IN THE CONSTITUTION DOES NOT DEROGATE FROM THE INHERENT RIGHT OF ABORIGINAL SELF GOVERNMENT THAT IS BOTH THE LEGACY OF PRE COLONIAL RIGHTS, AND AFFIRMED IN SECTION 35(1).

IN CONCLUSION MR. PRIME MINISTER WE MUST ALL RECOGNIZE THAT THIS PROCESS WILL COME TO NAUGHT IF THE GOVERNMENTS AND ABORIGINAL GROUPS CONCERNED DO NOT PROCEED TO NEGOTIATE IN GOOD FAITH. AS A GOVERNMENT THAT IS INVOLVED ALREADY IN SUCH NEGOTIATIONS, WE URGE ALL PARTICIPANTS AT THIS TABLE TO LOOK AT THE NORTHWEST TERRITORIES AS AN EXAMPLE OF WHAT CAN BE DONE AND TO TRY TO FIND THE POLICIAL WILL TO ENTER INTO THESE SELF-GOVERNMENT TALKS IN A GENEROUS AND SINCERE SPIRIT.

MR. PATTERSON, MR. BALLANTYNE AND I WILL BE MAKING MORE DETAILED COMMENTS AS WE GET INTO THE SPECIFICS OF THE DISCUSSION.

THANK YOU, MERCI BEAUCOUP, MAHSI CHO.

CA1
Z2
-C52

Publicatio

DOCUMENT : 800-23/011

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE

L'HONORABLE NICK SIBBERSTON,

CHEF DU GOUVERNEMENT

DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST,

LIBRARY
APR 8
University of Tor

À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR

LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES

INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

LE 26 MARS 1987

À COMPARER AU DISCOURS PRONONCÉ

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA, J'AI LE PLAISIR D'EXPOSER ICI AUJOURD'HUI LA POSITION DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. À CES CONFÉRENCES, NOUS AVONS TOUJOURS TENTÉ DE JOUER LE RÔLE DE BONS MÉDIATEURS : DE CONCILIER LES DIFFÉRENCES ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES ORGANISATIONS AUTOCHTONES. LA POSITION ADOPTÉE PAR LE NORD EST UNIQUE : NOUS SOMMES UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE QUI EST EN TRAIN DE SE DOTER DE POUVOIRS SEMBLABLES À CEUX DES PROVINCES, MAIS, EN MÊME TEMPS, NOUS INTÉGRONS DANS NOS STRUCTURES CERTAINS ASPECTS DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES. NOUS POURSUIVONS PRESQUE TOUS LES JOURS DES NÉGOCIATIONS AVEC LES AUTOCHTONES AFIN DE PROTÉGER LEURS DROITS ET D'EN TENIR COMPTE DANS TOUTES NOS INSTITUTIONS PUBLIQUES. D'APRÈS NOTRE EXPÉRIENCE, JE PEUX VOUS ASSURER QUE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES MÉRITE D'ÊTRE BIEN ACCUEILLIE ET ENCOURAGÉE. CE N'EST PAS UNE RÉALITÉ QUE LES PROVINCES DEVRAIENT CRAINDRE. NOTRE GOUVERNEMENT A TOUJOURS APPUYÉ L'INCLUSION DE DISPOSITIONS VISANT L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES DANS LA CONSTITUTION.

COMME NOUS HABITONS LA RÉGION LA PLUS VASTE DU CANADA OÙ LES AUTOCHTONES CONSTITUENT UNE MAJORITÉ ET JOUENT DÉJÀ UN RÔLE TRÈS ACTIF DANS NOTRE GOUVERNEMENT, NOUS AVONS ÉTÉ FRAPPÉ PAR LE RESPECT MUTUEL ET LA COMPRÉHENSION DE PLUS EN PLUS GRANDE QUI SE SONT ÉTABLIS ENTRE LES PARTIES ICI PRÉSENTES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.

JE CROIS QUE LE SUCCÈS EST À LA PORTÉE DE LA MAIN, QUE NOUS NOUS ACQUITTERONS DE NOS RESPONSABILITÉS ET QUE NOUS RÉALISERONS CE QUE TANT DE CANADIENS SOUHAITENT : MODIFIER NOTRE CONSTITUTION AFIN DE RECONNAÎTRE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES.

LA POSITION FONDAMENTALE ADOPTÉE PAR LES T.N.-O. PORTE QU'UN TEL DROIT EXISTE DEPUIS TOUJOURS. IL EXISTE AUJOURD'HUI TOUT SIMPLEMENT PARCE QU'IL EXISTAIT AVANT QUE LES EUROPÉENS DÉBARQUENT EN AMÉRIQUE DU NORD.

NOUS ESTIMONS QUE, EN AFFIRMANT LES DROITS AUTOCHTONES, LE PARAGRAPHE 35(1) DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 RECONNAÎT TOUT SIMPLEMENT UN DROIT QUI A TOUJOURS EXISTÉ. LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE EST, PAR CONSÉQUENT, INHÉRENT. D'APRÈS NOUS, IL FAUT ÉLABORER ET PRÉCISER LE PARAGRAPHE 35(1) DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE AFIN QU'IL EXPRIME TOTALEMENT DANS LA CONSTITUTION LE DROIT DES AUTOCHTONES DU CANADA À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

FORMULE D'INSCRIPTION

PAR LE PASSÉ, LE DÉBAT A PORTÉ SUR LA MANIÈRE D'ÉLABORER ET DE CONSIGNER EXPLICITEMENT DANS NOTRE CONSTITUTION LE DROIT INHÉRENT DES AUTOCHTONES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. LE PROBLÈME REPOSE DANS LE LIBELLÉ D'UNE MODIFICATION POUR ACCORDER UN DROIT

"INCONDITIONNEL", "NON ÉQUIVOQUE" OU UN DROIT RESTREINT OU "CONDITIONNEL".

SELON NOUS, LE DROIT INHÉRENT DES AUTOCHTONES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DEVRAIT ÊTRE INSCRIT DE FAÇON EXPLICITE EN DES TERMES CLAIRS ET NON ÉQUIVOQUES : "LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA ONT DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE." ET POURQUOI PAS? ON SEMBLE CRAINDRE QUE LES TRIBUNAUX N'INTERPRÈTENT UNE TELLE CLAUSE DE MANIÈRE À RÉDUIRE DE FAÇON IMPORTANTE LES POUVOIRS DONT DISPOSENT LES GOUVERNEMENTS ACTUELS AU CANADA.

MAIS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE NE COMPRENDS PAS POURQUOI TANT DE GOUVERNEMENTS ICI REPRÉSENTÉS ONT PEUR DES TRIBUNAUX?

SI LES GOUVERNEMENTS CRAIGNENT TANT L'INTERPRÉTATION PAR LES TRIBUNAUX DE L'EXPRESSION "INCONDITIONNELLE" DU DROIT À "L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES", PEUT-ÊTRE LEURS CRAINTES DEVRAIENT-ELLES ÊTRE ENCORE PLUS GRANDES DEVANT L'INTERPRÉTATION POSSIBLE PAR LES TRIBUNAUX DES DROITS DÉJÀ INSCRITS DANS L'ARTICLE 35(1), SI NOUS NE NOUS ENTENDONS PAS POUR LES PRÉCISER.

ENGAGEMENT À NÉGOCIER

IL EST DIFFICILE D'"INSCRIRE" UN ENGAGEMENT. POUR QUE LES NÉGOCIATIONS SE POURSUIVENT DE FAÇON VALABLE, IL FAUT QUE LA BONNE VOLONTÉ ET LES BONNES INTENTIONS SOIENT DE TOUTES LES PARTIES. NOUS ESTIMONS IMPORTANT, SUR UN PLAN SYMBOLIQUE, D'ÉNONCER CLAIREMENT CET ENGAGEMENT DANS LA LOI CONSTITUTIONNELLE.

L'INSCRIPTION DES ENTENTES

UNE FOIS NÉGOCIÉES, LES ENTENTES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DEVRAIENT RECEVOIR UN CARACTÈRE LÉGITIME ACCRU EN LES INSCRIVANT DANS LA CONSTITUTION. CES ENTENTES PERDRAIENT PEUT-ÊTRE AINSI UNE CERTAINE PARTIE DE LA SOUPLESSE SOUHAITÉE, MAIS, HEUREUSEMENT, ELLES POURRAIENT ÊTRE FORMULÉES DE MANIÈRE À POUVOIR LES ADAPTER AU FIL DU TEMPS AFIN DE FAIRE FACE À DES SITUATIONS NOUVELLES OU IMPRÉVUES. LES T.N.-O. APPUIENT DONC L'INSCRIPTION D'ENTENTES PARTICULIÈRES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, AU MOYEN DE FORMALITÉS EXPLICITES DE RATIFICATION OU DE LA SOLUTION PLUS SIMPLE QUI CONSISTE À CONSIDÉRER DE TELLES ENTENTES COMME DES "TRAITÉS" AUX TERMES DE L'ARTICLE 35(1).

FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES AUTONOMES

UNE DES BASES DE TOUT RÉGIME VÉRITABLE D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE REPOSE SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE. APRÈS TOUT, L'OBJECTIF DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE VISE À DONNER AUX AUTOCHTONES SUFFISAMMENT D'AUTONOMIE POUR ADMINISTRER TOUT CE QUI TOUCHE LEUR VIE. ÉVIDEMMENT, L'AUTONOMIE EST UNE ILLUSION SI D'AUTRES INSTANCES POLITIQUES DÉTIENNENT LES CORDONS DE LA BOURSE. QUOIQUE NOUS NE DEVONS PAS NOUS BERCER DE L'ILLUSION D'ÉCONOMIE D'ÉNORMES SOMMES D'ARGENT QU'APPORTERA L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES, IL FAUT, À NOTRE AVIS, GARANTIR DES FONDS SUFFISANTS POUR QUE LES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES PUISSENT VRAIMENT FONCTIONNER.

LE POINT QUI PRÊTE PEUT ÊTRE LE PLUS À CONTROVERSE POUR LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ICI RÉUNIS, N'EST PAS DE DÉCIDER SI LES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES DEVRAIENT AVOIR LES MOYENS FINANCIERS DE SE GOUVERNER, MAIS QUI DEVRAIT PAYER : LES PROVINCES OU LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. NOUS ESTIMONS QUE LE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES AUTONOMES DEVRAIT ÊTRE UNE RESPONSABILITÉ QUE SE PARTAGERAIENT LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX. CE PARTAGE DEVRAIT SE FONDER SUR LA RÉPARTITION ACTUELLE DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES À L'ENDROIT DES AUTOCHTONES. AINSI, SI UNE ADMINISTRATION MÉTISSE SE CHARGE DE L'ÉDUCATION DE SON PEUPLE, IL

SERAIT LOGIQUE QUE LES ÉCONOMIES QUI EN RÉSULTERAIENT POUR LE RÉGIME PROVINCIAL D'ÉDUCATION LUI SOIENT REMIS. AUSSI, IL IMPORTE QUE LES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES N'AIENT PAS NON SEULEMENT LES POUVOIRS, MAIS L'OBLIGATION DE RÉUNIR LEURS PROPRES REVENUS. POUR ÊTRE DES ADMINISTRATIONS VÉRITABLES, ELLES DOIVENT ASSUMER UNE PART DU FARDEAU DE LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE QU'ASSUMENT ACTUELLEMENT LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX.

C'EST POURQUOI NOUS PENSONS QUE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE EST UNE ÉPÉE À DEUX TRANCHANTS : ELLE COMPORTE À LA FOIS DES AVANTAGES ET DES OBLIGATIONS. (NOUS L'AVONS APPRIS TRÈS RAPIDEMENT DANS LES T.N.-O. AU COURS DES QUELQUES DERNIÈRES ANNÉES!)

CLAUSE DE NON-DÉROGATION

LES T.N.-O. PRÔNENT ÉGALEMENT L'ADJONCTION DE CLAUSES DE NON-DÉROGATION DANS TOUTE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION RELATIVEMENT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES. NOUS ESTIMONS QUE LES NÉGOCIATIONS À CET ÉGARD NE DEVRAIENT, EN AUCUNE MANIÈRE, IMPOSER UNE LIMITE OU UNE RESTRICTION SUR LES TRAVAUX EN COURS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, DE REVENDICATIONS FONCIÈRES OU DE GARANTIE DE DROITS POLITIQUES AUX AUTOCHTONES DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES. CES TRAVAUX DOIVENT SE

POURSUIVRE JUSQU'À LEUR CONCLUSION, SURTOUT DANS LE NORD OÙ UNE GAMME BEAUCOUP PLUS VASTE DE SOLUTIONS S'OUVRE AUX AUTOCHTONES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LEURS DROITS.

DEUXIÈMEMENT, NOUS PRÔNONS L'ADJONCTION D'UNE CLAUSE QUI GARANTIRAIT QUE TOUT DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE INSCRIT EXPLICITEMENT DANS LA CONSTITUTION NE DÉROGE PAS AU DROIT INHÉRENT À CETTE AUTONOMIE QUI EST À LA FOIS ISSU DE DROITS ANTÉRIEURS À LA COLONISATION ET AFFIRMÉ DANS L'ARTICLE 35(1).

EN TERMINANT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, NOUS DEVONS TOUS ADMETTRE QUE NOS DÉLIBÉRATIONS ABOUTIRONT À UNE IMPASSE SI LES GOUVERNEMENTS ET LES GROUPES AUTOCHTONES EN CAUSE NE SONT PAS PRÊTS À NÉGOCIER DE TOUTE BONNE FOI. À TITRE DE GOUVERNEMENT QUI A DÉJÀ ENTREPRIS DE TELLES NÉGOCIATIONS, NOUS INVITONS TOUS LES PARTICIPANTS RÉUNIS AUTOUR DE CETTE TABLE À PRENDRE LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST COMME EXEMPLE DE CE QUI PEUT ÊTRE FAIT ET À S'EFFORCER DE TROUVER LA VOLONTÉ POLITIQUE D'ENTAMER CES POURPARLERS SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AVEC UN ESPRIT DE SINCÉRITÉ ET DE GÉNÉROSITÉ.

M. PATTERSON, M. BALLANTYNE ET MOI-MÊME FERONS DES OBSERVATIONS PLUS PRÉCISES AU FUR ET À MESURE QUE LES DÉBATS SE PRÉCISERONT.

MERCI BEAUCOUP, THANK YOU, MAHSI CHO.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/012

OPENING REMARKS
OF THE
NATIVE COUNCIL OF CANADA

TO THE
FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ON
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

MARCH 26, 1987

OTTAWA, ONTARIO

LIBRARY
APR 1987

PRESENTED BY

LOUIS "SMOKEY" BRUYERE

PRESIDENT

NATIVE COUNCIL OF CANADA

Check Against Delivery

INTRODUCTION

MR. PRIME MINISTER AND HONOURABLE PREMIERS,

I THINK WE ARE ALL WELL AWARE, THANKS TO PREVIOUS SPEAKERS, OF THE IMPORTANCE AND HISTORICAL SIGNIFICANCE OF THE WORK WE HAVE AHEAD OF US IN THE NEXT TWO DAYS, SO I WON'T TAKE ANY MORE TIME TO EMPHASIZE THAT ASPECT OF THIS CONFERENCE. HERE,TODAY, WE ALL FIND OURSELVES DESIGNATED AS PLAYERS IN A PROCESS THAT, FOR BETTER OR WORSE, WILL SHAPE THE FUTURE, NOT ONLY FOR ABORIGINAL PEOPLES IN CANADA, BUT FOR ALL CANADIANS. BUT I DO THINK I SHOULD TAKE THE TIME TO HIGHLIGHT AN ELEMENT OF THIS PROCESS THAT MIGHT OTHERWISE BE OVERLOOKED.

WE HAVE ALL HEARD AND READ CRITICISMS OF THIS PROCESS. IN PARTICULAR, PRESS AND EVEN GOVERNMENT SPOKESPERSONS LIKE TO EMPHASIZE THE DIFFERENCES AMONG AND BETWEEN ABORIGINAL PEOPLES. "IF WE CANNOT AGREE AMONG OURSELVES," THEY SAY, HOW CAN WE EXPECT TO GET WHAT WE WANT." WE COULD SIMPLY POINT OUT THAT THE NON-ABORIGINAL GOVERNMENTS AROUND THIS TABLE DISAGREE MORE OFTEN THAN NOT. EVEN MINISTERS WITHIN A SINGLE GOVERNMENT HAVE BEEN KNOWN TO CONTRADICT EACH OTHER AND THEIR LEADER FROM TIME TO TIME.

THERE IS NO DOUBT WHATEVER THAT YOU WILL HEAR MANY VOICES FROM THIS END OF THE TABLE OVER THE NEXT TWO DAYS. WE ARE A

DIVERSE PEOPLE SPREAD ACROSS HUGE DISTANCES AND FACING MANY DIFFERENT CIRCUMSTANCES. BUT THAT IS OUR STRENGTH, NOT, AS SOME WOULD HAVE US BELIEVE, OUR WEAKNESS. IT IS TRUE THAT WE SPEAK WITH MANY VOICES--BUT IT IS ALSO TRUE THAT WE SPEAK FROM ONE HEART.

THANKS LARGELY TO THIS PROCESS, THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA HAVE COME TO KNOW AND UNDERSTAND ONE ANOTHER MORE FULLY. WE HAVE LEARNED THAT MOST OF THE DIFFERENCES BETWEEN US ARE BOTH NECESSARY AND HEALTHY. MORE IMPORTANTLY, WE HAVE LEARNED THAT OUR SIMILARITIES ARE DEEPLY AND PROFOUNDLY ROOTED IN THE VERY EXISTENCE AND MEANING OF THIS CONTINENT. TODAY, WE, THE ABORIGINAL PEOPLE OF CANADA, CAN SIT ACROSS FROM YOU WITH A COMMON POINT OF VIEW WHICH WE THINK WILL ACCOMMODATE THE DIVERSITY THAT IS SO NECESSARY TO OUR SURVIVAL AS DISTINCT PEOPLES.

WITH THAT IN MIND, MR. PRIME MINISTER, I WOULD LIKE TO IDENTIFY THE MAJOR ELEMENTS OF THE CONSTITUENCY OF THE NATIVE COUNCIL OF CANADA SO THAT EVERYONE CAN UNDERSTAND THE NECESSARY DIFFERENCES WHICH MUST BE ACCOMMODATED IN ORDER TO DEAL JUSTLY WITH THE PEOPLES WE REPRESENT.

NCC CONSTITUENCY

MOST OF OUR CONSTITUENCY ARE INDIAN PEOPLE WHO ARE NOT NOW, AND PROBABLY NEVER WILL BE REGISTERED AS STATUS INDIANS UNDER THE INDIAN ACT. THIS MEANS THAT THE MAJORITY OF INDIAN PEOPLE IN CANADA ARE NOT BAND MEMBERS, DO NOT LIVE ON RESERVES, AND, ACCORDING TO THE FEDERAL GOVERNMENT, ARE NOT ELIGIBLE FOR BENEFITS, PROGRAMS AND SERVICES THAT ARE AVAILABLE TO OUR STATUS INDIAN BROTHERS AND SISTERS. THE UNILATERAL IMPOSITION OF THE INDIAN ACT NOT ONLY DEPRIVES US OF BASIC HUMAN RIGHTS AS INDIAN PEOPLE, BUT DISCRIMINATES EVEN BETWEEN MEMBERS OF THE SAME INDIAN FAMILY.

THE NATIVE COUNCIL OF CANADA ALSO REPRESENTS A LARGE CONSTITUENCY OF METIS PEOPLES ACROSS CANADA WHO ARE DESCENDANTS OF METIS COMMUNITIES WHICH BOTH PRE- AND POST-DATE THE MORE FAMILIAR RED RIVER METIS POPULATIONS. AGAIN, THANKS TO FEDERAL POLICY OVER THE YEARS, THESE ABORIGINAL PEOPLES ARE NOT CURRENTLY RECOGNIZED AS BEING ELIGIBLE TO ACCESS OR EXERCISE THE RIGHTS AND BENEFITS THS GOVERNMENTS OF CANADA SO PROUDLY AND LOUDLY MAKE AVAILABLE TO OTHER ABORIGINAL PEOPLE.

IT IS IMPORTANT TO UNDERSTAND THAT THIS DISCRIMINATORY GOVERNMENT POLICY NOT ONLY IMPACTS ON INDIVIDUALS BUT CAN VICTIMIZE ENTIRE COMMUNITIES. THE GOVERNMENT OF CANADA SELECTS WHICH ABORIGINAL COMMUNITIES IT WILL RECOGNIZE UNDER THE INDIAN ACT. --AND IGNORES OTHERS. ONLY ONE INDIAN COMMUNITY IN NEWFOUNDLAND HAS BEEN RECOGNIZED, WHILE THREE BANDS IN SIX OTHER COMMUNITIES --REPRESENTED BY OUR AFFILIATE, THE FEDERATION OF NEWFOUNDLAND INDIANS, ARE DENIED THAT RECOGNITION. THESE COMMUNITIES AND SIX ISOLATED INDIAN COMMUNITIES IN NORTHERN ALBERTA AS WELL AS OTHERS ARE BEING ARBITARILY DEPRIVED OF THEIR JUST RECOGNITION IN VIOLATION OF THE CANADIAN CONSTITUTION.

THE NCC ALSO REPRESENTS, SEVERAL SMALLER, BUT NO LESS SIGNIFICANT CONSTITUENCIES. THERE ARE AFFILIATED OFF-RESERVE STATUS INDIANS WHO ARE NO LONGER REPRESENTED BY THEIR BANDS. THERE ARE THE MORE RECENT "NEW-STATUS" INDIANS WHO HAVE BEEN REGISTERED UNDER BILL C-31 BUT WHO ARE NOT BAND MEMBERS OR DO NOT LIVE ON RESERVE.

IN TOTAL, THE NATIVE COUNCIL OF CANADA REPRESENTS THE MAJORITY OF PEOPLE OF ABORIGINAL ANCESTRY IN CANADA. THEY FACE A GREAT VARIETY OF CIRCUMSTANCES AND NEEDS WHICH THIS PROCESS MUST ACCOMMODATE. IT IS OUR RESPONSIBILITY, AND OUR MANDATE TO PROPOSE, IN CONCERT WITH OUR ABORIGINAL BROTHERS AND SISTERS, AN AMENDMENT TO THE CONSTITUTION OF CANADA WHICH WILL ACCOMPLISH THAT PURPOSE.

AMENDMENT OUTLINE

SINCE OUR LAST MEETING IN 1985, MR. PRIME MINISTER, WE HAVE, COLLECTIVELY DETERMINED THE BASIC ELEMENTS THAT MUST BE PRESENT IN ANY AMENDMENT ON ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT. SIMPLY STATED, THEY ARE:

1. THERE MUST BE AN EXPLICIT AND NON-CONTINGENT STATEMENT OF RECOGNITION OF THE RIGHT OF SELF-GOVERNMENT FOR THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA.

2. THERE MUST BE AN ENTRENCHED COMMITMENT ON THE PART OF FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS TO NEGOTIATE AGREEMENTS TO IMPLEMENT THAT RIGHT.

3. ONCE THEY ARE REACHED, THERE MUST BE AN ENTRENCHED MECHANISM TO APPLY CONSTITUTIONAL PROTECTION TO THOSE AGREEMENTS.

4. THERE MUST BE A NON-DEROGATION CLAUSE TO PROTECT CURRENT ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS.

5. THERE MUST BE A FINANCING CLAUSE WHICH ASSSIGNS PRIMARY RESPONSIBILITY TO THE FEDERAL GOVERNMENT FOR GUARANTEEING THAT ABORIGINAL GOVERNMENTS WILL HAVE SUFFICIENT FINANCIAL RESOURCES TO SERVE THEIR CONSTITUENTS AT A LEVEL REASONABLY COMPARABLE TO OTHER CANADIANS.

6. THERE MUST BE AN EQUITY OF ACCESS CLAUSE WHICH GUARANTEES THAT ALL ABORIGINAL PEOPLES IN CANADA WILL HAVE THE OPPORTUNITY AND THE RESOURCES TO NEGOTIATE SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS ON EQUITABLE TERMS.

I HAVE LEFT OUR EQUITY OF ACCESS CONCEPT TO THE LAST, NOT BECAUSE IT IS THE LEAST IMPORTANT, BUT BECAUSE IT IS SO CRITICAL TO THE CONSTITUENCY OF THE NATIVE COUNCIL OF CANADA, AND I INTEND TO OUTLINE IT NOW SO THERE IS NO DOUBT AS TO ITS IMPORTANCE TO OUR DELEGATION.

EQUITY OF ACCESS

AT THE LAST FIRST MINISTERS CONFERENCE, MR. PRIME MINISTER, YOU MADE A STATEMENT THAT WE HOPED WOULD RESULT IN A SOLUTION TO A PROBLEM WHICH HAS VICTIMIZED OUR CONSTITUENCY FOR GENERATIONS. IF I MIGHT REFRESH EVERYONE'S MEMORY, THE STATEMENT IN THE TRANSCRIPT WAS....

"BOTH I AND THE FEDERAL GOVERNMENT ACCEPT THAT THE METIS AND NON-STATUS PEOPLE HAVE UNIQUE PROBLEMS REGARDING THE PROTECTION OF THEIR RIGHTS. I, OF COURSE, CONFIRM TODAY -- AS I HAVE IN OTHER CIRCUMSTANCES -- A COMMITMENT TO ATTEMPT TO RECOGNIZE THEIR SPECIAL NEEDS. I AM GOING TO BE CONVENING A MEETING WHICH I WILL PERSONALLY CHAIR WITH THE LEADERS OF THE METIS AND NON-STATUS INDIAN PEOPLE, WITH MR. CROMBIE AND MR. CROSBIE, TO EXAMINE WAYS IN WHICH WE CAN WORK TOGETHER TO GUARANTEE THEIR RIGHTS AND OBTAIN THAT EQUALITY WHICH THE CONSTITUTION ACT ENVISAGED. IT IS SOMEWHAT OVERDUE." IN RESPONSE TO OUR QUESTIONS, YOU SUBSEQUENTLY CONFIRMED THAT THIS SPECIAL INITIATIVE WOULD ALSO ADDRESS THE ISSUE OF LAND.

IN A NUTSHELL, SIR, YOUR WORDS EXPRESS EXACTLY WHAT OUR EQUITY OF ACCESS ISSUE IS ALL ABOUT. WE WANT TO BE GUARANTEED THAT THE PEOPLES WE REPRESENT ARE ABLE TO ACCESS THEIR ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS ON AN EQUITABLE FOOTING WITH OTHER ABORIGINAL PEOPLE. WE HAD EXPECTED THE MEETING WITH YOU ON DECEMBER 11, 1986 TO BEGIN THAT PROCESS. UNFORTUNATELY IT DID NOT. AND SO WE ARE BACK AT THIS TABLE, ADAMANTLY DETERMINED TO ENTRENCH A GUARANTEE THAT OUR PEOPLE WILL BE TREATED FAIRLY, JUSTLY, AND EQUITABLY.

I KNOW THERE ARE THOSE AROUND THIS TABLE WHO THINK THAT IS ALREADY THE CASE --THAT PART TWO OF THE CONSTITUTION APPLIES TO ALL INDIAN, INUIT, AND METIS PEOPLES. IN THEORY, IT DOES. BUT, IN FACT, THE APPLICATION OR IMPLEMENTATION OF RIGHTS IS GROSSLY IMBALANCED, AND AT THE EXPENSE OF OUR CONSTITUENTS. I DON'T INTEND TO GO INTO DETAIL NOW, BUT WE DO INSIST THAT THIS ITEM BE ON THE AGENDA, AND I DO WANT TO MAKE THE ISSUE CLEAR TO THOSE WHO ARE NOT FAMILIAR WITH ALL THE INS AND OUTS OF THE SITUATION.

THE SIMPLE REALITY IS THAT THE PRACTICAL ACCESS TO BENFIT FROM ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS IS CURRENTLY CONTROLLED BY NON-ABORIGINAL GOVERNMENTS --MOSTLY THE FEDERAL GOVERNMENT. AS THE CONSTITUTION STANDS NOW, THERE ARE THREE WAYS IN WHICH ABORIGINAL PEOPLE CAN EXPECT TO ACCESS THEIR RIGHTS.

THE FIRST IS SECTION 91(24) OF THE CONSTITUTION ACT WHICH GIVES THE FEDERAL GOVERNMENT THE EXCLUSIVE JURISDICTION TO LEGISLATE FOR INDIANS AND LANDS RESERVED FOR INDIANS. THE FEDERAL GOVERNMENT HAS UNILATERALLY AND ARBITRARILY CHOSEN TO EXCLUDE METIS AND MOST UNREGISTERED INDIANS FROM RECOGNITION UNDER THAT SECTION. AS A RESULT, THE LAW HAS BEEN APPLIED IN SUCH A WAY AS TO EXCLUDE OUR CONSTITUENCY FROM BENEFIT OF WHATEVER ACCESS TO RIGHT MIGHT BE GENERATED UNDER SECTION 91(24).

THE SECOND WAY ABORIGINAL PEOPLE ACCESS RIGHTS IS THROUGH TREATIES AND TREATY RIGHTS. AGAIN, THE FEDERAL GOVERNMENT HAS UNILATERALLY AND ARBITRARILY APPLIED THE LAW, AND FEDERAL POLICY, SO THAT ONLY REGISTERED INDIANS WILL BE ABLE TO BENEFIT, IN ANY REALISTIC WAY, FROM THEIR TREATY RIGHTS. MOST OF THE CONSTITUENCY OF THE NATIVE COUNCIL OF CANADA --EVEN IF THEY ARE DIRECT DESCENDANTS OF ORIGINAL TREATY SIGNERS, ARE EXCLUDED FROM ACCESS TO RIGHT VIA TREATIES, SOLEY ON THE BASIS OF CURRENT FEDERAL POLICY AND THE AQUIESANCE TO THAT POLICY BY PROVINCIAL GOVERNMENTS.

EVEN WHEN THE SUPREME COURT OF CANADA STRONGLY AFFIRMS THE RIGHTS OF BOTH STATUS AND NON-STATUS MICMAC PEOPLE UNDER THE TREATY OF 1752 --AS IT DID 18 MONTHS AGO-- BOTH FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS IGNORE THE DECISION AND CONTINUE TO APPLY THE OLD, MISGUIDED LAWS AND POLICIES.

IF THE SUPREME COURT ITSELF CANNOT MOVE GOVERNMENTS TO ACT, HOW CAN THEY EXPECT US TO ACCEPT ANYTHING LESS THAN CONSTITUTIONAL ENTRENCHMENT AS A SAFEGUARD FOR OUR RIGHTS?

THE THIRD WAY ABORIGINAL PEOPLE CAN ACCESS THEIR RIGHTS TODAY IS THROUGH SPECIFIC AND COMPREHENSIVE CLAIMS PROCESSES. ONCE AGAIN, THE UNILATERAL AND ARBITRARY APPLICATION OF FEDERAL GOVERNMENT POLICY EXCLUDES THE CONSTITUENCY OF THE NATIVE COUNCIL OF CANADA.

ONLY BANDS CAN MAKE SPECIFIC CLAIMS, AND FEW BAND MEMBERS ARE AMONG OUR CONSTITUENTS. THE ARBRITRARY APPLICATION OF THIS CLAIMS POLICY IS HIGHLIGHTED BY THE FACT THE BOTH METIS AND NON-STATUS PEOPLES ARE INCLUDED IN CLAIMS AGREEMENTS NORTH OF THE 60TH PARALLEL, AND UNILATERALLY EXCLUDED FROM CLAIMS SOUTH OF THAT IMAGINARY LINE. AS A RESULT MOST METIS AND NON-STATUS FIND THEMSELVES CUT OFF FROM ACCESS TO THAT MECHANISM FOR ACCESSING OUR RIGHTS.

IT SEEMS TO US, MR. PRIME MINISTER, THAT THE FEDERAL GOVERNMENT CANNOT HAVE IT BOTH WAYS. IF OUR CONSTITUENCY IS DENIED ACCESS TO THEIR TREATY RIGHTS IN AREAS WHERE TREATIES WERE SIGNED, THEN IT FOLLOWS THAT THEIR ABORIGINAL RIGHTS AND TITLE MUST BE UNSURRENDERED AND INTACT. THAT SHOULD MAKE THEM ELIGIBLE FOR BENEFIT FROM LAND CLAIMS PROCESSES. BUT CURRENTLY FEDERAL POLICY DENIES OUR CONSTITUTENTS THAT OPPORTUNITY --EVEN WHEN THE GOVERNMEN'S OWN COOLIGAN COMMISSION RECOMMENDS A SEPARATE PROCESS BE ESTABLISHED.

WE WANT TO REMIND THE DELEGATES HERE THAT OUR ORIGINAL PREFERENCE WAS FOR AN EQUITY OF ACCESS GUARANTEE WHICH WOULD APPLY TO ALL ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS. IN THE INTERESTS OF CO-OPERATION WE AGREED TO LIMIT THE CLAUSE SPECIFICALLY TO THE NEGOTIATION OF SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS AS LONG AS THAT WAS THE ONLY AMENDMENT WHICH WAS TO BE CONSIDERED AT THIS MEETING.

HOWEVER, IF OTHER AMENDMENTS ARE TO BE CONSIDERED AS WELL --ON TREATY AND TREATY RIGHTS, FOR EXAMPLE-- WE CERTAINLY RESERVE THE RIGHT TO INTRODUCE OUR EQUITY OF ACCESS CONCERNS ON THOSE ISSUES AS WELL.

SO WE CAN SEE THAT THE CONSTITUTION MAY WELL APPLY TO ALL ABORIGINAL PEOPLE, BUT ACCESS TO CONCRETE BENEFITS FROM THOSE RIGHTS IS RIGIDLY CONTROLLED BY UNILATERALLY IMPOSED GOVERNMENT POLICY. WHAT WE ARE SAYING IS THAT THE LAW HAS, AND IS, BEING USED TO CUT OUR CONSTITUENTS OFF FROM ACCESS TO THEIR BIRTHRIGHT. WE ARE HERE TO INSIST THAT THE LAW BE USED BOTH TO CORRECT THAT SITUATION, AND TO GUARANTEE FAIRNESS TO OUR PEOPLE. WE HAVE BEEN LEFT WITH NO OTHER CHOICE. AS YOU SAID YOURSELF TWO YEARS AGO, MR. PRIME MINISTER, IT IS SOMEWHAT OVERDUE.

POST-87 PROCESS

BEFORE I CONCLUDE OUR OPENING REMARKS, MR. PRIME MINISTER, I WANT TO ALERT THE MEETING TO ANOTHER SET OF ISSUES WHICH WE MUST DEAL WITH BEFORE THIS MEETING IS OVER. WE MUST DECIDE HOW WE ARE GOING TO PROCEED WHEN THIS CONFERENCE HAS ENDED. IN 1983 WE ALL AGREED TO AMEND THE CONSTITUTION IN FAVOUR OF ABORIGINAL PEOPLE. INCLUDED IN THAT AMENDMENT IS AN AGENDA WITH A WHOLE RANGE OF ITEMS THAT MUST BE DEALT WITH. SELF-GOVERNMENT IS ONLY ONE OF THEM. EVEN IF WE ASSUME A SUCCESSFUL SELF-GOVERNMENT AMENDMENT, WE MUST ADDRESS HOW WE ARE GOING TO DEAL WITH THESE OTHER ITEMS.

I UNDERSTAND THERE IS A GREAT RELUCTANCE TO DISCUSSING AN EXTENSION OF THIS PROCESS FOR FEAR IT WILL TAKE THE PRESSURE OFF THE NECESSITY FOR A SUCCESSFUL CONCLUSION TO THIS MEETING. BUT WE SIMPLY CANNOT WALK AWAY FROM HERE WITHOUT ADDRESSING THE MANY OTHER ISSUES WE HAVE BEFORE US. WE WILL BE PREPARED TO ADDRESS THESE ISSUES AT THE APPROPRIATE TIME.

SO I WILL CONCLUDE BY ECHOING THE SENTIMENTS OF OTHERS AROUND THE TABLE FOR A SUCCESSFUL MEETING AND I CAN ASSURE YOU THAT THE NATIVE COUNCIL OF CANADA IS HERE TO HELP ACHIEVE A SUCCESSFUL CONCLUSION --BUT THAT CONCLUSION MUST BE FOR THE BENEFIT OF OUR PEOPLE --AND NOT AT THEIR EXPENSE.

THANK YOU MR. PRIME MINISTER.

CA1
ZZ
-C52

Government
Publications

DOCUMENT 800-23/012

ALLOCUTION D'OUVERTURE
DU
CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA

À LA
CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

LE 26 MARS 1987

OTTAWA (ONTARIO)

PRONONCÉE PAR

LOUIS "SMOKEY" BRUYERE

PRÉSIDENT

CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA

Texte sujet à modification

INTRODUCTION

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ET MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX,

JE CROIS QUE NOUS SAISISSONS TOUS, GRÂCE AUX ORATEURS AYANT PRIS LA PAROLE AVANT NOUS, L'IMPORTANCE ET L'INTÉRÊT HISTORIQUE DU TRAVAIL QUE NOUS DEVRONS ACCOMPLIR AU COURS DES DEUX PROCHAINS JOURS ET, PAR CONSÉQUENT, IL M'EST INUTILE D'INSISTER PLUS LONGUEMENT SUR CE TRAIT PARTICULIER DE LA CONFÉRENCE. AUJOURD'HUI, NOUS NOUS RETROUVONS TOUS ICI POUR PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS QUI, POUR LE MEILLEUR OU POUR LE PIRE, INFLUENCERA L'AVENIR NON SEULEMENT DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA MAIS AUSSI DE TOUS LES CANADIENS. NÉANMOINS, J'ESTIME QU'IL FAUT PRENDRE LE TEMPS DE FAIRE RESSORTIR UN ÉLÉMENT DU PRÉSENT PROCESSUS QUI, AUTREMENT, PASSERAIT INAPERÇU.

NOUS AVONS TOUS LU ET ENTENDU DES CRITIQUES FORMULÉES À L'ÉGARD DE CE PROCESSUS. EN PARTICULIER, LA PRESSE ET MÊME DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX SE PLAISENT À FAIRE RESSORTIR LES DIFFÉRENCES ENTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES. À LEUR DIRE, "SI NOUS NE POUVONS NOUS ENTENDRE ENTRE NOUS, COMMENT POUVONS-NOUS NOUS ATTENDRE À OBTENIR CE QUE NOUS VOULONS?" IL ME SUFFIT DE SIGNALER QUE LES GOUVERNEMENTS NON AUTOCHTONES RÉUNIS AUTOUR DE CETTE TABLE SONT EN DÉSACCORD PLUS SOUVENT QU'AUTREMENT. ON A MÊME VU DES MINISTRES D'UN MÊME GOUVERNEMENT SE CONTREDIRE LES UNS LES AUTRES ET S'OPPOSER DE TEMPS À AUTRE À LEUR CHEF.

IL N'Y A PAS DE DOUTE QUE VOUS VERREZ DE NOMBREUX PARTICIPANTS DÉFILER DE CE CÔTÉ-CI DE LA TABLE AU COURS DES DEUX PROCHAINS JOURS. NOUS FORMONS UN PEUPLE TRÈS DIVERS DIVISÉ PAR DE GRANDES DISTANCES ET VIVANT DANS DES CONDITIONS TRÈS VARIÉES. MAIS CES DIFFÉRENCES CONSTITUENT NOTRE FORCE ET NON UNE FAIBLESSE, COMME CERTAINS VEULENT NOUS FAIRE CROIRE. IL EST VRAI QUE NOUS FAISONS ENTENDRE DES VOIX TRÈS NOMBREUSES, MAIS IL EST TOUT AUSSI VRAI QUE NOS PAROLES VIENNENT D'UN MÊME COEUR.

GRÂCE EN GRANDE PARTIE À CE PROCESSUS, LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA EN SONT VENUS À MIEUX SE CONNAÎTRE ET SE COMPRENDRE. NOUS AVONS APPRIS QUE LA PLUPART DE NOS DIFFÉRENCES SONT À LA FOIS NÉCESSAIRES ET UTILES. BIEN PLUS, NOUS AVONS APPRIS QUE NOS POINTS COMMUNS SONT INTIMEMENT LIÉS À L'EXISTENCE ET À L'IMPORTANCE MÊME DE NOTRE CONTINENT. AUJOURD'HUI, NOUS, LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA, POUVONS NOUS ASSEOIR AVEC VOUS AUTOUR DE CETTE TABLE EN DÉFENDANT UN POINT DE VUE COMMUN QUI, À NOTRE AVIS, POURRA SE CONCILIER AVEC LA DIVERSITÉ QUI EST SI NÉCESSAIRE À NOTRE SURVIE EN TANT QUE PEUPLE DISTINCT.

COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'AIMERAIS DÉCRIRE LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS QUI COMPOSENT LE CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA AFIN QUE NOUS PUISSIONS TOUS COMPRENDRE LES DIFFÉRENCES ESSENTIELLES QUI DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES POUR QUE SOIENT TRAITÉS ÉQUITABLEMENT LES PEUPLES QUE NOUS REPRÉSENTONS.

COMPOSITION DU CNAC

LA PLUPART DE NOS MEMBRES SONT DES INDIENS QUI NE SONT PAS ET NE SERONT PROBABLEMENT JAMAIS CONSIDÉRÉS COMME DES INDIENS INSCRITS AU SENS DE LA LOI SUR LES INDIENS. CELA VEUT DIRE QUE LA MAJORITÉ DES INDIENS DU CANADA NE FONT PAS PARTIE DE BANDES, NE VIVENT PAS DANS DES RÉSERVES ET, D'APRÈS LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, N'ONT PAS LE DROIT DE BÉNÉFICIER DES AVANTAGES, DES PROGRAMMES ET DES SERVICES ACCORDÉS À NOS FRÈRES ET À NOS SOEURS INSCRITS. L'IMPOSITION UNILATÉRALE DE LA LOI SUR LES INDIENS NOUS PRIVE DES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX DONT NOUS DEVRIONS BÉNÉFICIER À TITRE D'INDIENS ET, EN OUTRE, ELLE ÉTABLIT DES DISTINCTIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS MEMBRES D'UNE MÊME FAMILLE INDIENNE.

LE CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA REPRÉSENTE ÉGALEMENT DE NOMBREUX PEUPLES MÉTIS DISPERSÉS À TRAVERS LE CANADA QUI SONT LES DESCENDANTS DES COLLECTIVITÉS MÉTISSES AYANT PRÉCÉDÉ ET SUIVI LES POPULATIONS MÉTISSES MIEUX CONNUES DE LA RIVIÈRE ROUGE. ENCORE UNE FOIS À CAUSE DE LA POLITIQUE APPLIQUÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, ON N'A PAS ENCORE PERMIS À CES PEUPLES AUTOCHTONES DE DÉTENIR ET D'EXERCER LES DROITS ET AVANTAGES QUE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ACCORDENT AVEC TANT DE FIERTÉ ET D'OSTENTATION À D'AUTRES PEUPLES AUTOCHTONES.

IL EST IMPORTANT DE COMPRENDRE QUE CETTE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DISCRIMINATOIRE PORTE PRÉJUDICE À DES INDIVIDUS ET PEUT MÊME LÉSER DES COLLECTIVITÉS ENTIÈRES. LE GOUVERNEMENT DU CANADA CHOISIT LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES QU'IL VEUT RECONNAÎTRE AUX TERMES DE LA LOI SUR LES INDIENS ET EN IGNORE D'AUTRES. UNE SEULE COLLECTIVITÉ INDIENNE DE TERRE-NEUVE A ÉTÉ RECONNUE, ALORS QUE TROIS BANDES VIVANT DANS SIX AUTRES COLLECTIVITÉS -- REPRÉSENTÉES PAR NOTRE ASSOCIATION AFFILIÉE, LA FEDERATION OF NEWFOUNDLAND INDIANS -- NE SONT PAS RECONNUES. CES COLLECTIVITÉS, SIX COLLECTIVITÉS INDIENNES ISOLÉES DU NORD DE L'ALBERTA ET D'AUTRES ENCORE SONT PRIVÉES ARBITRAIREMENT D'UNE RECONNAISSANCE MÉRITÉE EN CONTRAVENTION DE LA CONSTITUTION CANADIENNE.

EN OUTRE, LE CNAC REPRÉSENTE PLUSIEURS GROUPES PLUS PETITS MAIS NON MOINS IMPORTANTS, COMME DES INDIENS INSCRITS VIVANT À L'EXTÉRIEUR DES RÉSERVES QUI NE SONT PLUS REPRÉSENTÉS PAR LEUR BANDE ET, DEPUIS PEU, LES INDIENS "NOUVELLEMENT" INSCRITS AUX TERMES DU PROJET DE LOI C-31 QUI NE FONT PAS PARTIE D'UNE BANDE OU QUI NE VIVENT PAS DANS UNE RÉSERVE.

DE FAÇON GÉNÉRALE, LE CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA REPRÉSENTE LA MAJORITÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA. CEUX-CI ONT DES EXIGENCES ET DES BESOINS TRÈS DIVERS QUI DOIVENT

ÊTRE SATISFAITS GRÂCE À CE PROCESSUS. NOUS AVONS POUR MISSION ET RESPONSABILITÉ DE PROPOSER, EN ACCORD AVEC NOS FRÈRES ET SOEURS AUTOCHTONES, UN PROJET DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION CANADIENNE QUI PERMETTRA DE RÉALISER CET OBJECTIF.

EXPOSÉ DU PROJET DE MODIFICATION

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION QUE NOUS AVONS TENUE EN 1985, NOUS AVONS DÉTERMINÉ ENSEMBLE LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX QUI DOIVENT ÊTRE INCLUS DANS TOUTE MODIFICATION CONCERNANT L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES. EN PEU DE MOTS, LES VOICI:

1. LA MODIFICATION DOIT CONTENIR UNE DÉCLARATION EXPLICITE ET INCONDITIONNELLE RECONNAISSANT LE DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE;

2. LA MODIFICATION DOIT CONTENIR UN ENGAGEMENT FERME DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX À NÉGOCIER DES ACCORDS VISANT LA MISE EN OEUVRE DE CE DROIT;

3. UNE FOIS QUE CES ACCORDS AURONT ÉTÉ CONCLUS, LA CONSTITUTION DOIT ÊTRE DOTÉE D'UN MÉCANISME GARANTISSANT LA PROTECTION CONSTITUTIONNELLE DE CES ACCORDS;

4. LA MODIFICATION DOIT CONTENIR UNE CLAUSE DE NON-DÉROGATION VISANT À PROTÉGER LES DROITS ANCESTRAUX ET LES DROITS ISSUS DE TRAITÉS QUE DÉTIENNENT ACTUELLEMENT LES AUTOCHTONES;

5. LA MODIFICATION DOIT COMPRENDRE UNE CLAUSE DE FINANCEMENT EN VERTU DE LAQUELLE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AURAIT LA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE DE S'ASSURER QUE LES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES DISPOSENT DE RESSOURCES FINANCIÈRES SUFFISANTES POUR OFFRIR À LEURS ADMINISTRÉS DES SERVICES SENSIBLEMENT COMPARABLES À CEUX OFFERTS AUX AUTRES CANADIENS;

6. LA MODIFICATION DOIT COMPRENDRE UNE CLAUSE D'ÉGALITÉ D'ACCÈS GARANTISSANT QUE TOUS LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA AURONT L'OCCASION ET LES MOYENS DE NÉGOCIER EN TOUTE ÉQUITÉ DES ACCORDS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

J'AI MENTIONNÉ NOTRE CONCEPT D'ÉGALITÉ D'ACCÈS EN DERNIER LIEU, NON PAS PARCE QU'IL REVÊT UNE IMPORTANCE MOINDRE, MAIS PARCE QU'IL EST SI IMPORTANT POUR LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA, ET J'AI L'INTENTION DE L'EXPLIQUER MAINTENANT POUR QUE TOUS COMPRENNENT L'IMPORTANCE QUE LUI ACCORDE NOTRE DÉLÉGATION.

ÉGALITÉ D'ACCÈS

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, AU COURS DE LA DERNIÈRE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES, VOUS AVEZ FAIT UNE DÉCLARATION QUI, NOUS L'ESPÉRIONS, AURAIT EU POUR EFFET DE RÉGLER UN POINT QUI PORTE ATTEINTE À NOS MEMBRES DEPUIS PLUSIEURS GÉNÉRATIONS. POUR RAFRAÎCHIR LA MÉMOIRE DES PARTICIPANTS, J'AIMERAIS LIRE CETTE DÉCLARATION, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ CONSIGNÉE DANS LE PROCÈS-VERBAL:

> (TRADUCTION) "LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET MOI-MÊME RECONNAISSONS QUE LES MÉTIS ET LES INDIENS NON INSCRITS ONT DES PROBLÈMES PARTICULIERS RELATIVEMENT À LA PROTECTION DE LEURS DROITS. NATURELLEMENT, JE CONFIRME AUJOURD'HUI, COMME JE L'AI FAIT DANS D'AUTRES CIRCONSTANCES, NOTRE ENGAGEMENT À TENTER DE RECONNAÎTRE LEURS BESOINS SPÉCIAUX. JE CONVOQUERAI UNE RÉUNION QUE JE PRÉSIDERAI PERSONNELLEMENT, À LAQUELLE ASSISTERONT LES REPRÉSENTANTS DES MÉTIS ET DES INDIENS NON INSCRITS, AINSI QUE MM. CROMBIE ET CROSBIE, AFIN D'EXAMINER LES FAÇONS DONT NOUS POUVONS ENSEMBLE GARANTIR LEURS DROITS ET OBTENIR L'ÉGALITÉ QUE LA LOI CONSTITUTIONNELLE ENVISAGE. IL EST PLUS QUE TEMPS." EN RÉPONSE À NOS QUESTIONS, VOUS AVEZ CONFIRMÉ PAR LA SUITE QUE CE PROJET SPÉCIAL PORTERAIT ÉGALEMENT SUR LA QUESTION DES TERRES.

EN RÉSUMÉ, MONSIEUR, VOS PAROLES EXPRIMENT EXACTEMENT CE QUE NOTRE QUESTION D'ÉGALITÉ D'ACCÈS VEUT DIRE. NOUS VOULONS UNE GARANTIE QUE LES GENS QUE NOUS REPRÉSENTONS POURRONT DÉTENIR LEURS DROITS ANCESTRAUX ET ISSUS DE TRAITÉS DE LA MÊME FAÇON QUE LES AUTRES PEUPLES AUTOCHTONES. NOUS ESPÉRIONS QUE LA RÉUNION QUE NOUS AVONS EUE AVEC VOUS LE 11 DÉCEMBRE 1986 SERAIT LE POINT DE DÉPART. MALHEUREUSEMENT CE NE FUT PAS LE CAS. NOUS SOMMES DONC DE RETOUR À CETTE TABLE, BIEN DÉTERMINÉS À FAIRE INSÉRER DANS LA CONSTITUTION LA GARANTIE SUIVANT LAQUELLE NOTRE PEUPLE SERA TRAITÉ AVEC ÉQUITÉ ET JUSTICE.

JE SAIS QU'IL Y A DES PARTICIPANTS À CETTE CONFÉRENCE QUI CROIENT QUE C'EST DÉJÀ LE CAS, QUE LA PARTIE II DE LA CONSTITUTION S'APPLIQUE À TOUS LES INDIENS, À TOUS LES INUIT ET À TOUS LES MÉTIS. EN THÉORIE, C'EST EFFECTIVEMENT VRAI, MAIS DANS LES FAITS, L'APPLICATION OU L'EXERCICE DES DROITS EST FONCIÈREMENT FAUSSÉE, ET CE AUX DÉPENS DE NOS MEMBRES. JE N'AI PAS L'INTENTION D'ENTRER MAINTENANT DANS LES DÉTAILS, MAIS NOUS INSISTONS POUR METTRE CETTE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR, ET JE VOUDRAIS VRAIMENT QUE CELLE-CI SOIT BIEN CLAIRE POUR TOUS CEUX QUI NE CONNAISSENT PAS LES TENANTS ET ABOUTISSANTS DE LA SITUATION.

LA RÉALITÉ EST SIMPLE: EN PRATIQUE, L'ACCÈS AUX AVANTAGES DÉCOULANT DE DROITS ANCESTRAUX ET ISSUS DE TRAITÉS EST ACTUELLEMENT CONTRÔLÉ PAR LES GOUVERNEMENTS NON AUTOCHTONES, SURTOUT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. DANS L'ÉTAT ACTUEL DE LA CONSTITUTION, LES AUTOCHTONES PEUVENT DÉTENIR LEURS DROITS DE TROIS FAÇONS.

LA PREMIÈRE, EN VERTU DU PARAGRAPHE 91(24) DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE QUI DONNE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL COMPÉTENCE EXCLUSIVE POUR LÉGIFÉRER À L'ÉGARD DES INDIENS ET DES TERRES RÉSERVÉES AUX INDIENS. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A DÉCIDÉ, DE FAÇON UNILATÉRALE ET ARBITRAIRE, D'EXCLURE LES MÉTIS ET LA MAJORITÉ DES INDIENS NON INSCRITS DE LA RECONNAISSANCE PRÉVUE PAR CETTE DISPOSITION. PAR CONSÉQUENT, LA LOI S'APPLIQUE DEPUIS LES DÉBUTS DE FAÇON QUE NOS MEMBRES NE PEUVENT BÉNÉFICIER DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS QUE POURRAIT PRODUIRE LE PARAGRAPHE 91(24).

LA DEUXIÈME FAÇON DONT LES AUTOCHTONES DÉTIENNENT LEURS DROITS EST PAR VOIE DE TRAITÉS ET DE DROITS ISSUS DE TRAITÉS. ENCORE UNE FOIS, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A APPLIQUÉ LA LOI ET LA POLITIQUE FÉDÉRALE DE FAÇON UNILATÉRALE ET ARBITRAIRE, DE SORTE QUE SEULS LES INDIENS INSCRITS POURRONT BÉNÉFICIER, DANS LES FAITS, DE LEURS DROITS ISSUS DE TRAITÉS. LA MAJORITÉ DES MEMBRES

DU CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA, MÊME S'ILS SONT LES DESCENDANTS DIRECTS DES SIGNATAIRES ORIGINAUX DES TRAITÉS, SONT EXCLUS DE L'ACCÈS AUX DROITS ISSUS DE TRAITÉS, UNIQUEMENT EN RAISON DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE ACTUELLE ET DE L'ACCEPTATION DE CETTE POLITIQUE PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX.

MÊME LORSQUE LA COUR SUPRÊME DU CANADA CONFIRME SANS HÉSITATION AUCUNE LES DROITS DES MICMACS INSCRITS ET NON INSCRITS EN VERTU DU TRAITÉ DE 1752, COMME ELLE L'A FAIT IL Y A DIX-HUIT MOIS, LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX IGNORENT LA DÉCISION ET CONTINUENT D'APPLIQUER LES ANCIENNES LOIS ET POLITIQUES QUI SONT PEU JUDICIEUSES.
SI LA COUR SUPRÊME MÊME NE PEUT INCITER LES GOUVERNEMENTS À AGIR, COMMENT CES DERNIERS PEUVENT-ILS S'ATTENDRE QUE NOUS ACCEPTIONS MOINS QUE L'INSERTION DANS LA CONSTITUTION D'UNE GARANTIE DE NOS DROITS?

LA TROISIÈME FAÇON DONT LES AUTOCHTONES PEUVENT DÉTENIR LEURS DROITS À L'HEURE ACTUELLE EST PAR LE PROCESSUS DE REVENDICATIONS GLOBALES ET SPÉCIFIQUES. DE NOUVEAU, L'APPLICATION UNILATÉRALE ET ARBITRAIRE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EXCLUT LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA.

SEULES LES BANDES PEUVENT PRÉSENTER DES REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES, ET UN NOMBRE PEU ÉLEVÉ DE NOS MEMBRES FONT PARTIE DE BANDES. L'APPLICATION ARBITRAIRE DE CETTE POLITIQUE RESSORT DAVANTAGE DU FAIT QUE LES MÉTIS ET LES INDIENS NON INSCRITS SONT INCLUS DANS LES ACCORDS DE REVENDICATION CONCERNANT LES HABITANTS SITUÉS AU NORD DU 60e PARALLÈLE ET ILS SONT UNILATÉRALEMENT EXCLUS DES REVENDICATIONS CONCERNANT LES HABITANTS QUI DEMEURENT AU SUD DE CETTE LIGNE IMAGINAIRE. PAR CONSÉQUENT, LA PLUPART DES MÉTIS ET DES INDIENS NON INSCRITS N'ONT PAS L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À CE MÉCANISME POUR DÉTENIR LEURS DROITS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL NOUS SEMBLE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL NE PEUT GAGNER SUR TOUS LES TABLEAUX. SI NOS MEMBRES NE DÉTIENNENT PAS LEURS DROITS ISSUS DE TRAITÉS DANS LES SECTEURS OÙ DES TRAITÉS ONT ÉTÉ SIGNÉS, IL S'ENSUIT QUE LEURS DROITS ET TITRES ANCESTRAUX DOIVENT LEUR ÊTRE REMIS ET CE INTACTS, CE QUI DEVRAIT LEUR PERMETTRE DE BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DÉCOULANT DU PROCESSUS DE REVENDICATIONS TERRITORIALES. TOUTEFOIS, LA POLITIQUE FÉDÉRALE ACTUELLE REFUSE CETTE POSSIBILITÉ À NOS MEMBRES, MÊME LORSQUE LA COMMISSION COOLIGAN, MANDATÉE PAR LE GOUVERNEMENT LUI-MÊME, RECOMMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DISTINCT.

NOUS VOULONS RAPPELER AUX DÉLÉGUÉS ICI PRÉSENTS QUE NOUS VOULIONS À L'ORIGINE UNE GARANTIE D'ÉGALITÉ D'ACCÈS S'APPLIQUANT À TOUS LES DROITS ANCESTRAUX ET ISSUS DE TRAITÉS. DANS UN ESPRIT DE COLLABORATION, NOUS ACCEPTONS DE LIMITER LA CLAUSE DE FAÇON PRÉCISE À LA NÉGOCIATION DES ACCORDS D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, TANT ET AUSSI LONGTEMPS QU'IL S'AGIT LÀ DE LA SEULE MODIFICATION ÉTUDIÉE AU COURS DE CETTE RENCONTRE.

TOUTEFOIS, SI D'AUTRES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE EXAMINÉES, PAR EXEMPLE PORTANT SUR LES TRAITÉS OU LES DROITS ISSUS DE TRAITÉS, NOUS NOUS RÉSERVONS CERTAINEMENT LE DROIT DE PRÉSENTER NOS QUESTIONS CONCERNANT L'ÉGALITÉ D'ACCÈS RELATIVEMENT À CES POINTS ÉGALEMENT.

AINSI, COMME NOUS LE VOYONS, LA CONSTITUTION PEUT S'APPLIQUER À TOUS LES AUTOCHTONES, MAIS L'ACCÈS AUX AVANTAGES CONCRETS DÉCOULANT DE CES DROITS EST BIEN CONTRÔLÉ PAR LA POLITIQUE IMPOSÉE DE FAÇON UNILATÉRALE PAR LE GOUVERNEMENT. NOUS INSISTONS POUR DIRE QUE LA LOI A ÉTÉ ET EST UTILISÉE POUR EMPÊCHER NOS MEMBRES DE DÉTENIR LES DROITS QUI LEUR SONT GARANTIS PAR LEUR NAISSANCE. NOUS SOMMES ICI POUR BIEN FAIRE RESSORTIR LE FAIT QUE LA LOI DOIT SERVIR À REMÉDIER À CETTE SITUATION ET À GARANTIR L'ÉGALITÉ À NOTRE PEUPLE. NOUS N'AVONS PAS D'AUTRES CHOIX. COMME VOUS LE DISIEZ VOUS-MÊME IL Y A DEUX ANS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL EST PLUS QUE TEMPS.

APRÈS 1987

AVANT DE CONCLURE MON ALLOCUTION D'OUVERTURE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE VOUDRAIS SIGNALER À L'ATTENTION DES MEMBRES UNE AUTRE SÉRIE DE QUESTIONS QUE NOUS DEVONS RÉGLER AVANT LA FIN DE LA CONFÉRENCE. NOUS DEVONS DÉCIDER DE LA FAÇON DE PROCÉDER APRÈS LA PRÉSENTE CONFÉRENCE. EN 1983, NOUS AVONS TOUS CONVENU DE MODIFIER LA CONSTITUTION EN FAVEUR DES AUTOCHTONES, ET CETTE MODIFICATION COMPRENAIT UN ORDRE DU JOUR PORTANT SUR TOUTE UNE SÉRIE DE QUESTIONS À RÉGLER. L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE N'EST QU'UNE D'ENTRE ELLES. MÊME SI NOUS EN ARRIVONS À UNE ENTENTE SUR LA MODIFICATION PORTANT SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, NOUS DEVONS PENSER À LA FAÇON DE RÉGLER LES AUTRES POINTS.

JE COMPRENDS QUE BEAUCOUP HÉSITENT À DISCUTER LA POURSUITE DE CE PROCÉDÉ PAR CRAINTE DE NE PLUS SE SENTIR OBLIGÉS D'EN ARRIVER À UNE ENTENTE DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONFÉRENCE. TOUTEFOIS, NOUS NE POUVONS SORTIR D'ICI AVANT D'AVOIR RÉGLÉ LES NOMBREUX AUTRES PROBLÈMES QUI SONT DEVANT NOUS. NOUS SERONS PRÊTS À CONSIDÉRER CES QUESTIONS EN TEMPS VOULU.

JE TERMINE EN RAPPELANT LE DÉSIR, EXPRIMÉ PAR D'AUTRES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE, D'EN VENIR À UNE ENTENTE ET JE PEUX VOUS ASSURER QUE LE CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA EST ICI POUR CONTRIBUER À CETTE ENTENTE, LAQUELLE DOIT CEPENDANT ÊTRE EN FAVEUR DE NOTRE PEUPLE ET NON À SES DÉPENS.

JE VOUS REMERCIE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE.

CAI 800-23/014
Z2
-C52

First Ministers' Conference

Aboriginal Constitutional Matters

Ottawa, 1987

Conférence des premiers ministres

Questions constitutionnelles intéressant les autochtones

Ottawa, 1987

NOTES FOR AN OPENING STATEMENT
BY
THE RIGHT HONOURABLE BRIAN MULRONEY
PRIME MINISTER OF CANADA

TO THE
FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

OTTAWA, ONTARIO
MARCH 26, 1987

LIBRARY
APR 6 1987
University of Toronto

CHECK AGAINST DELIVERY

As you know, this is the final First Ministers' Conference on Aboriginal Constitutional Matters mandated by Section 37.1 of the Constitution.

Four years ago, First Ministers and representatives of the territorial governments and four aboriginal organizations reached agreement on the first amendment to our Constitution since its patriation the previous year.

Through that 1983 accord, First Ministers committed their governments to the process of aboriginal constitutional negotiations which has brought us together today.

In 1984, although no agreement was reached, the positions of all parties were clarified.

I need not remind you that in 1985, around this same table, we came within sight of an agreement.

Since then, we have had a thorough discussion on the pivotal issue of the right of aboriginal peoples to self-government.

We should not -- in good conscience -- let this opportunity elude us now.

What we will be discussing over the next two days is greater autonomy for the aboriginal peoples of Canada.

All would agree that self-government is a worthy objective. But we should not allow mere words or concepts to mask what is at stake.

What we are seeking to do is make self-government a practical reality for Canada's aboriginal peoples.

Over time, it could be a major stimulus to improving the social and economic conditions of Canada's Indian, Inuit and Métis, and assist in enhancing their language and culture.

Should we succeed, it will be an historic achievement in which all Canadians can take pride.

But just as our success should collectively be shared by all Canadians, so too, would our lack of progress. All of us seated here, and indeed all those whom we represent, will have to assume a measure of responsibility.

The challenge is clear.

Can we, as a nation, rise above and beyond what we are now, to realize what we have yet to become?

To be successful, we need to approach this Conference in new and imaginative ways.

Too much is at stake to allow ourselves to be bound by the old and tired formulas of the past.

Canadians have always prided themselves on their resourcefulness and ingenuity. It is these qualities we must call upon if we are to overcome the challenges which lie ahead.

It must be clear to all that, while the shape of an agreement on aboriginal self-government is evident, there is still a need for significant movement.

We must therefore examine both the areas which unite us as well as those which divide us. If we can agree on the key principles, then our drafters will be able to do the rest.

However, it is equally important to understand the reality behind aboriginal self-government. To many Canadians, this is a little used and even less understood term.

Canada's aboriginal peoples are fully capable of managing their own affairs.

We have confidence the powers they seek to exercise will be fully consistent with Canada's federal system.

As with all Canadians, aboriginal peoples are not monolithic. They belong to cultural communities as rich in tradition as they are diverse in custom. What they share in common is the profound desire to assume their rightful role within our country.

The Government of Canada welcomes a future in which aboriginal peoples assume ever-greater control over matters which directly affect them.

We recognize that, once in place, the institutions of aboriginal self-government may differ.

Nevertheless, these institutions and arrangements will represent a new and exciting chapter in Canada's development as a nation.

Canada has been built upon the principles of justice and compassion and all Canadians have come to revere equality as fundamental to their birthright.

The aboriginal peoples of Canada are entitled to no less.

There is nothing novel or unique in self-government: it is simply one expression of Canada's democratic tradition.

In their quest for self-government, then, the aboriginal peoples ask only to be treated as Canadians.

Canada's Indian, Inuit and Métis want to enjoy a full role in Canadian society -- one based upon equality and mutual respect. They seek the freedom that can only come from a new relationship founded upon faith in Canada's ability to grow.

Since 1985, the federal government along with several provincial governments have been involved in community-level negotiations. This has taken place in parallel with the constitutional discussions.

Through these negotiations, we have sought to build a greater understanding of what aboriginal self-government can mean.

We recognize that self-government, in its application, must be flexible enough to take into account the differing requirements of aboriginal communities across Canada.

Therefore, the negotiations are aimed at developing a variety of self-government arrangements and institutional models.

None of these models will be appropriate for every circumstance and condition. But each -- in its own way -- can add to our understanding of what self-government can mean to Canada's aboriginal peoples.

I am, of course, aware that many of you have come to this table with draft proposals.

I noted with interest the useful suggestions made last week by New Brunswick Premier Richard Hatfield and, earlier this week, by Ontario Attorney General Ian Scott.

The proposals are striking in their similarity, and both are based on a draft tabled earlier by Nova Scotia Minister of Social Services Edmund Morris.

These provinces have demonstrated significant movement in order to bridge the gap which remains.

Similar flexibility will be necessary this morning from all participants -- including the aboriginal organizations -- if we are to succeed.

I am advised the New Brunswick and Ontario proposals would expose government to greater legal risk than previous proposals. Still, what is acceptable is essentially a political judgement and, for my part, I will pay particular attention this morning to determine whether these proposals are acceptable to the aboriginal peoples.

To date, our negotiations have not been successful in developing a consensus on a constitutional amendment on aboriginal self-government.

Two years of discussion have clarified, however, the areas of agreement as well as the differing perspectives we bring to this table.

This morning, I would ask that we not turn immediately to specific constitutional proposals. Instead, we will review the fundamental principles on which they are based.

Aboriginal leaders believe that a constitutional amendment should simply recognize and affirm an unqualified and legally enforceable right to self-government.

Most governments, on the other hand, have maintained this right must be defined and implemented through negotiated agreements. This view stems from the concern that an undefined right to aboriginal self-government will affect their powers and responsibilities.

Yet despite our differences, there are many areas where governments and aboriginal organizations can agree. All parties endorse the concept of self-government for aboriginal peoples. Most are prepared to see it entrenched in the Constitution.

Similarly, there is general agreement that negotiation is the preferred approach to implementing new self-government arrangements. Most of us also accept the need for some form of commitment to ensure such negotiations take place.

Furthermore, most agree that the results of these negotiations should receive constitutional protection.

Finally, we all believe that nothing in a constitutional amendment should prejudice the fundamental position that Canada's aboriginal peoples now maintain.

The Government of Canada takes the position that the explicit recognition of the right to aboriginal self-government is an essential prerequisite.

Anything less would be unacceptable to aboriginal organizations and the constituencies they represent.

Furthermore, we favour a strong commitment to negotiate within the Constitution.

Only through discussion and accommodation can self-government rights be appropriately defined in order that they receive full constitutional protection.

Only through negotiation -- people talking to people -- will we reach greater understanding of one another.

That is why we consider provincial participation essential in making self-government a reality -- a position we have consistently maintained.

The federal government is determined, however, that any proposal remain true to the aims of the Canadian Confederation. It rejects any notion that aboriginal governments will stand separate and apart.

Canada's aboriginal peoples must be allowed to enjoy all the rights and benefits derived from being Canadians.

The Government of Canada will support any proposal that respects these concerns.

We want to ensure that Canada's Indian, Inuit and Métis are given the means of establishing their rightful place within Canadian society. In short, we welcome self-government, for we feel it mirrors the democratic principles which have helped to shape Canada.

Canada is the only country in the world which has entrenched in its Constitution rights for its indigenous peoples.

In this quest, we are also unique in seeking to provide our aboriginal citizens with a constitutional alternative for strengthening their relationship with the state.

Today, we seek new ways of building a better Canada through the pursuit of social justice and equity.

Constitutional renewal is not easy -- our negotiations have proven that -- but none of us had any illusions when we began.

As First Ministers and leaders participating at this Conference, we bear an enormous responsibility to ensure that the process comes to a satisfactory conclusion. Anything less is unacceptable to those of us committed to this goal.

To my fellow First Ministers and the leaders of the territorial governments, I say: now is the time to translate the dream of aboriginal self-government into reality.

See it for what it is: an expression of the common thread which links all Canadians, as vital now as it was to our forbearers.

To the aboriginal leaders gathered here today, I say: put aside your fears and build upon your hopes -- join with us in striking an historic agreement that will serve this generation and those yet to come.

Let us -- together -- demonstrate that we are still true to the vision and imagination that has shaped Canada.

- 30 -

Quant aux chefs autochtones qui sont réunis ici aujourd'hui, je les exhorte à laisser tomber leurs craintes et à se laisser guider par leurs espoirs; je leur dis: joignez-vous à nous pour conclure un accord historique qui bénéficiera à la génération actuelle et aux générations à venir.

Tous ensemble, montrons que nous sommes toujours fidèles à l'esprit visionnaire qui a façonné le Canada.

Aujourd'hui, nous nous penchons sur de nouvelles façons de bâtir un Canada meilleur par la poursuite de l'équité et de la justice sociale.

Il n'est pas facile de renouveler la Constitution -- nos négociations l'ont bien montré --, mais aucun de nous ne se faisait d'illusions quand nous avons commencé.

Nous, les premiers ministres et les chefs participant à cette conférence, avons la lourde responsabilité de veiller à ce que le processus engagé il y a plusieurs années aboutisse à une conclusion satisfaisante.

Nous ne pouvons accepter rien de moins si nous croyons vraiment à l'équité et à la justice sociale.

À mes collègues premiers ministres et aux chefs des gouvernements territoriaux, je dis que le moment est venu de traduire dans la réalité le rêve de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

Voyons la chose telle qu'elle est: c'est le fil commun qui unit tous les Canadiens et dont l'importance est aussi vitale aujourd'hui qu'elle l'était pour nos ancêtres.

C'est pourquoi nous avons toujours soutenu que les provinces ont un rôle essentiel à jouer pour que l'autonomie gouvernementale des autochtones devienne une réalité.

Le gouvernement fédéral tient cependant à ce que toute proposition reste fidèle aux objectifs de la Confédération canadienne. Ainsi, il rejette toute notion voulant que les gouvernements autochtones soient des entités distinctes et indépendantes.

Les autochtones du Canada doivent pouvoir jouir de tous les droits et avantages que comporte la nationalité canadienne.

Le gouvernement du Canada appuiera toute proposition qui respecte ces conditions.

Nous voulons que les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada puissent prendre la place qui leur revient de droit dans la société canadienne. En bref, nous voyons d'un bon oeil l'autonomie gouvernementale des autochtones, car nous croyons qu'elle reflète les principes démocratiques qui ont contribué à façonner notre pays.

Le Canada est le seul pays au monde qui ait inscrit dans sa Constitution des droits à l'intention de ses citoyens autochtones.

Nous sommes aussi le seul pays qui ait envisagé d'offrir à ses citoyens autochtones un moyen constitutionnel de renforcer leur relation avec l'Etat.

Enfin, nous croyons tous qu'une modification de la Constitution ne devrait aucunement porter atteinte à la position fondamentale que tiennent actuellement les peuples autochtones du Canada.

Le gouvernement du Canada considère comme une condition préalable essentielle la reconnaissance explicite du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Toute proposition en deçà de cette condition serait inacceptable pour les associations autochtones et les populations qu'elles représentent.

De plus, nous sommes en faveur d'un ferme engagement à négocier qui serait inscrit dans la Constitution.

Ce n'est que par la discussion et la conciliation que les droits afférents à l'autonomie gouvernementale pourront être définis convenablement et jouir de la pleine protection de la Constitution.

Ce n'est que par la négociation -- le franc dialogue entre personnes de bonne foi -- que nous parviendrons le mieux à nous comprendre les uns les autres.

Les chefs autochtones considèrent que toute modification de la Constitution devrait simplement reconnaître et confirmer un droit absolu à l'autonomie gouvernementale, qui puisse être exercé en toute légalité.

La plupart des gouvernements, par contre, soutiennent que ce droit et son exercice doivent être définis par voie d'ententes négociées. Ils craignent en effet qu'un droit indéfini à l'autonomie gouvernementale puisse avoir des répercussions sur leurs pouvoirs et leurs compétences.

Pourtant, malgré nos divergences, il existe de nombreux points sur lesquels les gouvernements et les associations autochtones peuvent s'entendre. Toutes les parties approuvent le principe de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. La plupart sont même disposées à le voir consacré dans la Constitution.

De même, on s'accorde généralement à dire que la négociation constitue la meilleure démarche pour mettre en place des mécanismes nouveaux d'administration autonome. Nous reconnaissons aussi pour la plupart que nous devons nous engager de quelque façon à ce que de telles négociations aient lieu.

De plus, nous convenons pour la plupart que les résultats de ces négociations devraient être garantis par la Constitution.

Si nous voulons réussir, il faudra ce matin que tous les participants fassent eux aussi preuve d'une telle souplesse, y compris les associations autochtones.

On me dit que les propositions du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario pourraient être plus lourdes de conséquences juridiques pour le gouvernement que les propositions antérieures. Savoir ce qui est acceptable ou non reste cependant une question de jugement politique; pour ma part, je serai très curieux de voir ce matin si ces propositions sont acceptables aux yeux des peuples autochtones.

À ce jour, nous ne sommes pas parvenus à dégager un consensus sur une modification constitutionnelle concernant l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Deux années de discussion ont toutefois permis de circonscrire les terrains d'entente et de clarifier les différents points de vue qui s'exprimeront à cette table.

Je demanderais que nous ne passions pas immédiatement ce matin à des propositions spécifiques de modification de la Constitution. Nous allons plutôt examiner les principes fondamentaux sur lesquels elles se fondent.

Ces négociations ont donc pour but d'élaborer divers mécanismes et modèles d'institutions par lesquels pourrait s'exercer l'autonomie gouvernementale.

Aucun de ces modèles ne pourra s'appliquer à toutes les situations sans exception. Mais chacun à sa manière nous aidera à mieux comprendre ce que signifie l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones.

Bien sûr, je sais que beaucoup d'entre vous se présentent à cette table avec des propositions de modification de la Constitution.

J'ai trouvé intéressantes les suggestions apportées la semaine dernière par le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, et plus tôt cette semaine par le Procureur général de l'Ontario, M. Ian Scott.

Leurs propositions se ressemblent étrangement, et toutes deux s'inspirent d'un projet présenté antérieurement par le ministre des Services sociaux de la Nouvelle-Écosse, M. Edmund Morris.

Ces provinces ont ainsi montré qu'elles sont prêtes à faire des concessions importantes pour combler le fossé de nos divergences.

Les peuples autochtones du Canada y ont droit au même titre que les autres Canadiens.

Il n'y a rien de nouveau ni d'unique dans l'autonomie gouvernementale: elle est simplement une expression de la tradition démocratique de notre pays.

Dans leur quête d'autonomie gouvernementale, les autochtones du Canada ne demandent donc rien de plus que d'être traités comme des Canadiens.

Les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada veulent jouer un rôle à leur pleine mesure dans la société canadienne, un rôle fondé sur l'égalité et le respect mutuel. Ils veulent la liberté que peut seule leur procurer une nouvelle relation basée sur une conviction commune que le Canada est un pays appelé à grandir.

Depuis 1985, le gouvernement fédéral est engagé ainsi que plusieurs gouvernements provinciaux dans des négociations avec différentes collectivités autochtones. Elles se déroulent parallèlement aux négociations constitutionnelles.

Par ces négociations, nous avons cherché à mieux faire connaître et comprendre ce que peut vouloir dire l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Nous sommes conscients que, dans son application, l'autonomie gouvernementale doit être assez souple pour répondre aux besoins particuliers des différentes collectivités autochtones du pays.

Les peuples autochtones du Canada sont parfaitement capables de mener leurs propres affaires.

Nous sommes convaincus que les pouvoirs qu'ils veulent exercer seront entièrement compatibles avec le régime fédéral du Canada.

Comme tous les Canadiens, les peuples autochtones ne sont pas fondus dans un tout homogène. Ils appartiennent à des collectivités culturelles aussi riches par leurs traditions que différentes par leurs coutumes. Ce qu'ils ont en commun, c'est le désir de jouer pleinement le rôle qui leur revient de droit dans notre pays.

Le gouvernement du Canada entrevoit un avenir où les peuples autochtones pourront exercer une influence grandissante dans les affaires qui les touchent directement.

Nous savons qu'une fois en place, les institutions de l'autonomie gouvernementale pourront prendre diverses formes.

Elles n'en ouvriront pas moins un nouveau chapitre passionnant de notre histoire nationale.

Le Canada s'est bâti sur les principes de la justice et de la compassion, et tous les Canadiens en sont venus à respecter l'égalité comme un droit acquis de naissance.

Pouvons-nous, en tant que nation, nous élever au-dessus de ce que nous sommes maintenant et entrevoir ce que nous sommes appelés à devenir?

Pour y parvenir, il nous faut aborder cette conférence d'un oeil neuf et laisser place à l'imagination.

L'enjeu est trop grand pour que nous restions prisonniers des vieilles formules usées du passé.

Les Canadiens ont toujours tiré beaucoup de fierté de leur débrouillardise et de leur ingéniosité. Ce sont ces qualités que nous devons mobiliser si nous voulons surmonter les défis qui nous attendent.

Il faut que tout le monde comprenne que, même si une entente sur l'autonomie gouvernementale des autochtones se dessine assez clairement, il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Nous devons donc nous pencher à la fois sur les domaines où nous sommes d'accord et sur ceux où nous ne sommes pas d'accord. Si nous parvenons à nous entendre sur les principes fondamentaux, nos juristes sauront bien faire le reste.

Cependant, il est tout aussi important de comprendre ce que signifie dans la réalité l'autonomie gouvernementale des autochtones. Pour beaucoup de Canadiens, c'est là une expression peu usitée et encore moins comprise.

Nos discussions des deux prochains jours porteront essentiellement sur l'exercice d'une plus grande autonomie par les peuples autochtones du Canada.

Tous conviennent que l'autonomie gouvernementale est un objectif louable. Mais il ne faudrait pas dissimuler derrière des mots ou des notions le véritable enjeu de nos discussions.

Ce que nous voulons, c'est que l'autonomie gouvernementale devienne une réalité concrète pour les peuples autochtones du Canada.

Avec le temps, l'exercice de cette autonomie pourrait contribuer dans une large mesure à améliorer la situation sociale et économique des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada, et aider à préserver et promouvoir leur langue et leur culture.

Si nous réussissons, nous aurons écrit une page d'histoire dont tous les Canadiens pourront être fiers.

Tous les Canadiens pourront prendre part à notre succès, mais ils devront aussi s'attribuer une partie du blâme si nous ne parvenons pas à progresser. Nous tous qui sommes réunis ici, ainsi d'ailleurs que tous ceux que nous représentons, devrons assumer une part de responsabilité.

Le défi est clair.

Comme vous le savez, nous ouvrons aujourd'hui la dernière Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, telle qu'exigée par l'article 37.1 de la Constitution.

Il y a quatre ans, les premiers ministres et les représentants des gouvernements territoriaux et de quatre associations autochtones se sont entendus sur la première modification apportée à notre Constitution depuis son rapatriement survenu l'année précédente.

Par cet accord de 1983, les premiers ministres engageaient leurs gouvernements respectifs à participer au processus de négociations constitutionnelles dans lequel s'inscrit la présente conférence.

En 1984, aucune entente n'a été conclue, mais les positions de toutes les parties se sont précisées.

Et je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'en 1985, autour de cette même table, nous sommes venus près de nous entendre.

Depuis lors, nous avons discuté en profondeur de la question cruciale du droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.

En toute conscience, nous ne devons pas laisser échapper l'occasion qui s'offre à nous maintenant.

Conférence des premiers ministres

Questions constitutionnelles intéressant les autochtones

Ottawa, 1987

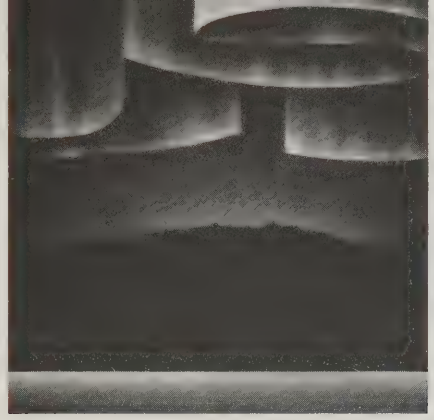

First Ministers' Conference

Aboriginal Constitutional Matters

Ottawa, 1987

NOTES POUR L'ALLOCUTION D'OUVERTURE
DU TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY
PREMIER MINISTRE DU CANADA

À LA
CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

OTTAWA (ONTARIO)
LE 26 MARS 1987

À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/015

HON. HOWARD PAWLEY

PREMIER OF MANITOBA

NOTES FOR AN OPENING STATEMENT

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

OTTAWA: MARCH 26-27, 1987

LIBRARY
APR 8 1987
University of Toronto

PRIME MINISTER

AT OUR LAST MAJOR CONFERENCE -- THE ANNUAL FIRST MINISTERS' MEETING IN VANCOUVER IN NOVEMBER -- WE SPENT MUCH OF OUR TIME TALKING ABOUT FAIRNESS, AND PARTICULARLY THE NEED FOR FAIR TREATMENT FOR REGIONS, AND PROVINCES, AND INDIVIDUALS WHO MAY NOT HAVE AS MUCH POLITICAL INFLUENCE AS OTHERS.

TODAY, WE MEET TO DEAL WITH ANOTHER ISSUE OF FAIRNESS -- AT LEAST AS IMPORTANT AS THOSE WE TALKED ABOUT LAST FALL, AND, CERTAINLY, AT LEAST AS CRITICAL TO CANADA,S FUTURE DEVELOPMENT. AND THAT ISSUE IS THE ISSUE OF A UNITED COUNTRY DEDICATED TO FULFILLING OUR ECONOMIC AND SOCIAL POTENTIAL FOR ALL OF OUR PEOPLE.

ALONG WITH SEVERAL OTHERS AROUND THE TABLE, I HAVE BEEN A PARTICIPANT AT EVERY ONE OF THESE SPECIAL FIRST MINISTERS' MEETINGS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL RIGHTS.

WE HAVE NEVER BEEN CLOSER TO AN AGREEMENT; AND REACHING AN AGREEMENT, PERHAPS, HAS NEVER BEEN AS URGENT AS IT IS TODAY.

IF WE GET THAT AGREEMENT HERE, PRIME MINISTER, IT WILL BE AN HISTORIC ACHIEVEMENT.

PRIME MINISTER, WE KNOW YOU WANT AN AGREEMENT AND UNDERSTAND HOW IMPORTANT THAT IS TO THE FUTURE OF CANADA. IN FACT YOUR ROLE AS LEADER OF THE FEDERAL GOVERNMENT IS CRUCIAL. WE LOOK TO YOU FOR A CLEAR-CUT DEFINITION OF THE FEDERAL POSITION ON ALL OF THE CRITICAL ISSUES.

THE GOVERNMENT OF MANITOBA WANTS AN AGREEMENT AS WELL -- AS WE HAVE SINCE THE START OF THIS PROCESS; AND, WITHOUT ENGAGING IN A TECHNICAL DRAFTING SESSION HERE, WE ALSO HAVE AN OBLIGATION TO DEFINE OUR POSITION AND WE WILL ATTEMPT TO DO SO HERE AS WE HAVE IN THE PAST.

FROM WHAT I HAVE HEARD ALREADY THIS MORNING, I BELIEVE ENOUGH POLITICAL WILL EXISTS AROUND THIS TABLE TO ALLOW US TO CONCLUDE AN AGREEMENT BY THE TIME WE ADJOURN.

ALL OF US RECOGNIZE THAT WE HAVE A RESPONSIBILITY -- A MORAL RESPONSIBILITY AND A CONSTITUTIONAL RESPONSIBILITY -- TO ENSURE THAT THE ABORIGINAL PEOPLE GAIN CONTROL OVER THE FUNDAMENTAL ISSUES AFFECTING THEIR LIVES AND THEIR FUTURES.

WE FACE WHAT SOME HAVE DESCRIBED AS A LEAP OF FAITH. NO DOUBT THE RIGHT OF SELF-GOVERNMENT WILL NECESSARILY AFFECT EXISTING JURISIDCTIONS AND EXISTING INSTITUTIONS. I SUBMIT, PRIME MINISTER, THAT THE RISK IS FAR SMALLER THAN THE CONSEQUENCES OF FAILURE.

AN AGREEMENT ON SELF-GOVERNMENT HERE WON'T MEAN AN OVERNIGHT CHANGE IN THE LIVES OF NATIVE CANADIANS. NO ONE HAS SUGGESTED THAT IT WILL.

BUT IT WILL MEAN THAT THE LIGHT OF HOPE WILL NOT GO OUT.

IT WILL MEAN THAT EXPECTATIONS CAN STAY HIGH -- AND GO HIGHER.

WE IN MANITOBA, WITH OUR HIGH PERCENTAGE OF NATIVE RESIDENTS, KNOW AT FIRST HAND, HOW GREAT THE DISPARITIES ARE BETWEEN THE DAY TO DAY LIVES OF ABORIGINAL PEOPLE AND THOSE OF THE NON-ABORIGINALS IN OUR POPULATION.

THE STATISTICS FAIL TO TELL THE FULL STORY.

BUT WE CAN SEE SOME OF THE EVIDENCE -- IN THE CHRONICALLY HIGH UNEMPLOYMENT RATES, IN THE CRUELLY HIGH MORTALITY RATES -- ESPECIALLY INFANT MORTALITY; IN THE DISPROPORTIONATELY HIGH RATES OF INVOLVEMENT WITH THE COURT SYSTEM; IN THE INCOME STATISTICS -- OR, MORE ACCURATELY, THE POVERTY STATISTICS; AND IN ALL THAT FLOWS FROM DISPARITY AND DEPENDENCY.

WE ALSO SEE THE EVIDENCE IN THE MASSIVE INFLUX OF NATIVE PEOPLE TO OUR CITIES AND TOWNS IN THE PRAIRIE REGION -- AN INFLUX BORNE OF HOPE OR PROMISE, BUT WHICH OFTEN ENDS IN DESPAIR AND ANGER.

AGAINST THIS BACKGROUND LET ME ONCE MORE PUT MANITOBA'S BASIC POSITION ON RECORD:

On March 15, 1983 during the first of these meetings I tabled a Statement of Principles on behalf of the Province of Manitoba which, among other things, enunciated five principles which remain at the heart of Manitoba's position today:

- The rights of Canada's aboriginal people include the right to self-government.

- The right should now be further developed within the context of the Constitution of Canada.

- The inclusion of that right as a specifically defined right within the Constitution should not derogate from other rights enjoyed by the aboriginal people.

- The Federal Government has a special relationship to Canada's aboriginal people including primary fiscal responsibility.

- It is essential that sufficient fiscal resources be made available to the aboriginal people and the aboriginal institutions of self-government as may be required to provide services reasonably comparable to those available to Canadians generally, taking into account the special social, cultural and economic needs of those people.

We are gratified to note that, essentially, these principles are those which now constitute the central discussion points around which, we are confident, a consensus constitutional amendment can be drafted.

Above all it is important at this juncture to emphasize the right of Canada's aboriginal people to self-government.

It is an undeniable fact that Indian and Inuit people were self-governing prior to European settlement, and that the Metis developed institutions of self-government on the Prairies prior to the entry of the Western provinces into Confederation.

THE RIGHT OF SELF-GOVERNMENT HAS NEVER BEEN EXTINGUISHED EITHER BY CONSENT OR BY CONQUEST AND IN ANY EVENT SHOULD NOW BE ARTICULATED WITHIN THE CONSTITUTION OF CANADA.

THE IMPORTANCE OF SELF-GOVERNMENT HOWEVER GOES WELL BEYOND A MATTER OF RECOGNIZING ITS HISTORICAL SIGNIFICANCE. CLEARLY IT IS THE KEY STEP IN CREATING THE CONDITIONS WHICH WILL LIBERATE CANADA'S ABORIGINAL PEOPLE FROM THE REMAINING VESTIGES OF COLONIALISM, AND FROM THE CONTINUING SHAME OF ECONOMIC AND SOCIAL INEQUALITY.

IN THE CONTEXT OF THE ABOVE REMARKS LET ME STATE MANITOBA'S POSITION WITH RESPECT TO THE VARIOUS DRAFTS AROUND WHICH, AS I'VE SAID, OUR CONSENSUS MUST BE BUILT.

A CONSTITUTIONAL AMENDMENT IN OUR VIEW MUST INCLUDE THE FOLLOWING:

(1) AN EXPLICIT AND FREE STANDING STATEMENT THAT THE ABORIGINAL PEOPLE OF CANADA HAVE THE RIGHT TO SELF-GOVERNMENT.

(2) A COMMITMENT TO NEGOTIATE THE SPECIFIC CONTENTS OF THE VARIOUS SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS WHICH, IT IS GENERALLY AGREED, MUST BE SUFFICIENTLY INDIVIDUALIZED TO MEET PARTICULAR NEEDS. SUCH A CONSTITUTIONALIZED COMMITMENT SHOULD INCLUDE A STATEMENT CONCERNING ISSUES WHICH CAN BE INCLUDED IN NEGOTIATIONS AS CIRCUMSTANCES WARRANT. NEGOTIABLE ISSUES INCLUDE LAND, RESOURCES, FISCAL ARRANGEMENTS, JURISDICTIONAL ISSUES, CULTURAL AND LINGUISTIC GUARANTEES AND EQUITY OF ACCESS.

(3) AN UNEQUIVOCAL STATEMENT OF THE ROLE OF THE PRINCIPAL PARTIES, NAMELY, THE ABORIGINAL ORGANIZATIONS, THE FEDERAL GOVERNMENT, THE TERRITORIAL GOVERNMENTS AND THE PROVINCIAL GOVERNMENTS BOTH IN NEGOTIATIONS AND IN THE CONSTITUTIONALIZATION OF SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS. THE CONSTITUTIONAL ENUNCIATION OF THE ROLES OF THESE PARTIES SHOULD RECOGNIZE THE FOLLOWING:

(A) THE POSSIBILITY OF BI-LATERAL ARRANGEMENTS.

(B) THE POSSIBILITY OF DEVELOPING INSTITUTIONS OF SELF-GOVERNMENT THROUGH SUCH INSTRUMENTS AS LAND CLAIMS AGREEMENTS AND THE TREATY PROCESS.

(C) A SPECIFIC ROLE FOR A PROVINCE OR TERRITORY BOTH IN THE NEGOTIATIONS AND ULTIMATELY IN THE CONSTITUTIONALIZATION OF AGREEMENTS WHEN ANY OF THE CONSTITUTIONALLY DEFINED RESPONSIBILITIES OF THE PROVINCE OR TERRITORY ARE LIKELY TO BE AFFECTED IN SUCH AGREEMENTS.

(4) A NON-DEROGATION CLAUSE WHICH, ALTHOUGH NECESSARILY STATED IN BROAD TERMS SHOULD NOT CONSTITUTE A BARRIER TO THE NOVEL ARRANGEMENTS WHICH MAY BE NECESSARY TO FURTHER DEVELOP THE RIGHT OF SELF-GOVERNMENT WITHIN THE CANADIAN CONSTITUTION IN ORDER TO MEET PRESENT DAY NEEDS.

(5) A FISCAL ARRANGEMENTS AND RESOURCING CLAUSE WHICH RECOGNIZES THE FOLLOWING PRINCIPLES:

(A) THE PRIMACY THOUGH NOT THE EXCLUSIVITY OF FEDERAL RESPONSIBILITY.

(B) THE NEED TO GUARANTEE TO CANADA'S ABORIGINAL PEOPLE WHEREVER SITUATED A LEVEL OF SERVICES REASONABLY COMPARABLE TO THOSE AVAILABLE TO CANADIANS GENERALLY, TAKING INTO ACCOUNT THEIR SPECIAL SOCIAL, CULTURAL AND ECONOMIC NEEDS.

(C) THE NEED TO BASE THE RESOURCING OF ABORIGINAL SELF-GOVERNING ENTITIES ON A BLOCK FUNDING OR FISCAL TRANSFER ARRANGEMENT.

WITH RESPECT TO THE ENTIRE QUESTION OF FISCAL AND RESOURCING PROVISIONS WE RECOGNIZE THE COMPLEXITY OF WEAVING NEW FORMULAS INTO THE EXISTING WEB OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL FISCAL ARRANGEMENTS.

NEVERTHELESS A CONSTITUTIONAL AMENDMENT SHOULD CONTAIN A STRONG GENERAL CLAUSE WHICH LAYS THE BASIS FOR SUBSEQUENT NEGOTIATIONS. CONSIDERATION SHOULD BE GIVEN TO NEGOTIATING MANY OF THE SPECIFIC ISSUES RELATING TO FISCAL ARRANGEMENTS, RESOURCING AND COMPENSATION IN A POLITICAL ACCORD.

IF WE SUCCEED, AS SUCCEED WE MUST, IN ESTABLISHING WITHIN THE CANADIAN CONSTITUTION A STRONG FRAMEWORK FOR THE DEVELOPMENT OF THE INSTITUTIONS OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT, WE WILL HAVE TAKEN A SIGNIFICANT STEP FORWARD IN OUR HISTORIC OBLIGATION WHICH WE CAN NO LONGER PUT ASIDE, NAMELY, THE OBLIGATION TO RESTORE TO CANADA'S ABORIGINAL PEOPLE THAT WHICH BELONGS TO THEM MORALLY AS WELL AS LEGALLY, INCLUDING, ABOVE ALL, THEIR DIGNITY AND THE ABILITY, IN A COMPLETE SENSE, TO CONTROL AND DEVELOP THEIR OWN SOCIAL AND INDIVIDUAL LIVES.

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT: 800-23/015

L'HONORABLE HOWARD PAWLEY

PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

ALLOCUTION D'OUVERTURE

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES

INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

OTTAWA, LES 26 ET 27 MARS 1987

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

LA QUESTION DE L'ÉQUITÉ ET, PARTICULIÈREMENT, DE LA NÉCESSITÉ D'ACCORDER UN TRAITEMENT ÉQUITABLE AUX RÉGIONS, PROVINCES ET PERSONNES QUI N'ONT PEUT-ÊTRE PAS LE MÊME POIDS POLITIQUE QUE D'AUTRES, A ÉTÉ AU COEUR DU DÉBAT PENDANT LA DERNIÈRE CONFÉRENCE IMPORTANTE, C'EST-À-DIRE LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES QUI S'EST TENUE À VANCOUVER EN NOVEMBRE DERNIER.

NOUS NOUS RENCONTRONS AUJOURD'HUI POUR DISCUTER D'UNE AUTRE QUESTION LIÉE À L'ÉQUITÉ QUI EST, À TOUT LE MOINS, AUSSI IMPORTANTE QUE CELLE QUE NOUS AVONS ÉTUDIÉE L'AUTOMNE DERNIER ET CERTAINEMENT AUSSI DÉCISIVE POUR L'AVENIR DU CANADA. IL S'AGIT DE L'UNIFICATION D'UN PAYS QUI VISE À METTRE EN VALEUR SES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS L'INTÉRÊT DE TOUTE SA POPULATION.

À L'INSTAR DE PLUSIEURS AUTRES PERSONNES QUI SONT ICI PRÉSENTES, J'AI PARTICIPÉ À CHACUNE DE CES CONFÉRENCES SPÉCIALES DES PREMIERS MINISTRES SUR LES DROITS CONSTITUTIONNELS DES AUTOCHTONES.

JAMAIS NOUS N'AVONS ÉTÉ AUSSI PRÈS DE CONCLURE UN ACCORD ET PEUT-ÊTRE JAMAIS UN TEL OBJECTIF NE S'EST-IL IMPOSÉ AVEC AUTANT D'URGENCE QU'AUJOURD'HUI.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, SI NOUS CONCLUONS ICI UN TEL ACCORD, LA PRÉSENTE CONFÉRENCE PASSERA À L'HISTOIRE.

NOUS SAVONS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QUE VOUS SOUHAITEZ PARVENIR À UN ACCORD ET QUE VOUS SAISISSEZ TOUTE L'IMPORTANCE QUE CE RÉSULTAT REVÊT POUR L'AVENIR DU CANADA. EN FAIT, À TITRE DE CHEF DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, VOUS JOUEZ UN RÔLE CRUCIAL. NOUS VOUS DEMANDONS D'ÉNONCER TRÈS CLAIREMENT LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR TOUTES LES QUESTIONS CAPITALES.

LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA SOUHAITE ÉGALEMENT QU'UN ACCORD SOIT CONCLU ET CE, DEPUIS LE DÉBUT. SANS POUR AUTANT ENGAGER UNE DISCUSSION TRÈS TECHNIQUE, IL EST ÉGALEMENT DE NOTRE DEVOIR DE DÉFINIR NOTRE POSITION ET NOUS NE NOUS DÉROBERONS PAS À CE DEVOIR, PAS PLUS QUE NOUS NE L'AVONS FAIT DANS LE PASSÉ.

D'APRÈS LES DISCOURS QUI ONT ÉTÉ PRONONCÉS CE MATIN, J'ESTIME QUE TOUS LES PARTICIPANTS RÉUNIS AUTOUR DE CETTE TABLE MANIFESTENT UNE VOLONTÉ POLITIQUE SUFFISAMMENT GRANDE POUR QUE NOUS PUISSIONS CONCLURE UN ACCORD D'ICI À CE QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

NOUS SOMMES TOUS CONSCIENTS QU'IL NOUS ÉCHOIT LA RESPONSABILITÉ, SUR LE PLAN MORAL ET EN VERTU DE LA CONSTITUTION, DE VOIR À CE QUE LES PEUPLES AUTOCHTONES ACQUIÈRENT LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS FONDAMENTALES QUI INFLUENT SUR LEUR VIE ET LEUR AVENIR.

NOUS ALLONS FAIRE UN ACTE QUE CERTAINS ONT QUALIFIÉ D'ACTE DE FOI. IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AURA CERTAINS EFFETS SUR LES COMPÉTENCES ÉTABLIES ET LES INSTITUTIONS EN PLACE. JE SUIS D'AVIS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QU'IL N'Y A PAS DE COMMUNE MESURE ENTRE LE RISQUE QUE NOUS COURIONS ET LES CONSÉQUENCES D'UN ÉCHEC.

LA VIE DES AUTOCHTONES AU CANADA NE CHANGERAIT PAS DU JOUR AU LENDEMAIN SI NOUS NOUS ENTENDIONS ICI MÊME SUR LE PRINCIPE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PEUPLES AUTOCHTONES. PERSONNE N'A LAISSÉ SUPPOSER QU'IL EN SERAIT AINSI.

CEPENDANT, DEVANT UN TEL RÉSULTAT, L'ESPOIR NE S'ÉTEINDRAIT PAS.

DEVANT UN TEL RÉSULTAT, LES AUTOCHTONES POURRAIENT ATTENDRE BEAUCOUP DE L'AVENIR, ET TOUJOURS PLUS.

COMME UN GRAND NOMBRE D'AUTOCHTONES HABITENT AU MANITOBA, LA POPULATION DE LA PROVINCE EST DIRECTEMENT TÉMOIN DES DISPARITÉS CONSIDÉRABLES QUI EXISTENT ENTRE LA VIE QUE MÈNE TOUS LES JOURS LES AUTOCHTONES ET CELLE DONT JOUIT LE RESTE DES HABITANTS.

LES STATISTIQUES NE BROSSENT PAS UN TABLEAU COMPLET DE LA SITUATION.

CEPENDANT, CERTAINS FAITS NE MENTENT PAS: LES TAUX DE CHÔMAGE PERPÉTUELLEMENT ÉLEVÉS, LES TAUX DE MORTALITÉ CRUELLEMENT ÉLEVÉS, SURTOUT LES TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE, LES POURCENTAGES DÉMESURÉMENT ÉLEVÉS DE RAPPORTS AVEC LE SYSTÈME JUDICIAIRE, LES STATISTIQUES SUR LE REVENU OU, PLUS EXACTEMENT, LES STATISTIQUES SUR LA PAUVRETÉ ET, ENFIN, TOUT CE QUI ACCOMPAGNE LES DISPARITÉS ET LA DÉPENDANCE.

L'IMPRESSION DE LA POPULATION DU MANITOBA EST ÉGALEMENT CONFIRMÉE PAR L'ARRIVÉE MASSIVE D'AUTOCHTONES DANS LES CITÉS ET LES VILLES DES PRAIRIES. L'ESPOIR QUI ANIME AU DÉPART CES GENS SE TRANSFORME SOUVENT EN DÉSESPOIR ET EN COLÈRE.

APRÈS AVOIR DÉPEINT LA SITUATION DES AUTOCHTONES, PERMETTEZ-MOI ENCORE UNE FOIS D'EXPOSER LA POSITION DE BASE DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA.

LE 15 MARS 1983, AU COURS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE TENUE À CE SUJET, J'AI DÉPOSÉ AU NOM DE LA PROVINCE DU MANITOBA UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE DANS LAQUELLE ÉTAIENT NOTAMMENT EXPOSÉS CINQ PRINCIPES QUI CONSTITUENT ENCORE AUJOURD'HUI LE FONDEMENT DE LA POSITION DU MANITOBA:

- LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE FIGURE AU NOMBRE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA;

- IL Y AURAIT MAINTENANT LIEU DE DÉFINIR DAVANTAGE LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DANS LE CONTEXTE DE LA CONSTITUTION DU CANADA;

- IL FAUDRAIT ÉVITER QUE L'INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION D'UN DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE EXPLICITEMENT DÉFINI NE PORTE ATTEINTE À D'AUTRES DROITS DONT JOUISSENT LES AUTOCHTONES;

- LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ENTRETIENT UNE RELATION PARTICULIÈRE AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA, DONT IL EST PRINCIPALEMENT RESPONSABLE SUR LE PLAN FINANCIER;

- IL EST ESSENTIEL QUE LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES AUTONOMES DISPOSENT DE RESSOURCES FINANCIÈRES SUFFISANTES POUR OFFRIR DES SERVICES SENSIBLEMENT COMPARABLES À CEUX QUI SONT OFFERTS À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION CANADIENNE, COMPTE TENU DES BESOINS SPÉCIFIQUES DE CES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LE PLAN SOCIAL, CULTUREL ET ÉCONOMIQUE.

IL NOUS FAIT PLAISIR DE CONSTATER QUE, FONDAMENTALEMENT, CES PRINCIPES SONT EXACTEMENT CEUX QUI CONSTITUENT MAINTENANT LES PRINCIPAUX THÈMES À PARTIR DESQUELS PEUT ÊTRE RÉDIGÉE UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE QUI, NOUS EN SOMMES CONFIANTS, RECEVRA L'ASSENTIMENT DE TOUS.

PAR-DESSUS TOUT, IL IMPORTE À CE STADE-CI DE FAIRE VALOIR LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA.

ON NE PEUT NIER QUE LES INDIENS ET LES INUIT SE GOUVERNAIENT EUX-MÊMES AVANT L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS ET QUE, DANS LES PRAIRIES, LES MÉTIS ONT MIS EN PLACE DES MÉCANISMES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AVANT L'ENTRÉE DES PROVINCES DE L'OUEST DANS LA CONFÉDÉRATION.

LE DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE N'E S'EST JAMAIS ÉTEINT, SOIT AVEC SOIT SANS L'ACCORD DES AUTOCHTONES ET, DE TOUTE MANIÈRE, IL DOIT MAINTENANT ÊTRE INSCRIT DANS LA CONSTITUTION DU CANADA.

TOUTEFOIS, L'IMPORTANCE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE VA BIEN AU-DELÀ DE LA RECONNAISSANCE DE SON IMPORTANCE HISTORIQUE. IL EST CLAIR QU'IL S'AGIT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE POUR ÉTABLIR LES CONDITIONS QUI LIBÉRERONT LES AUTOCHTONES DU CANADA DES VESTIGES DU COLONIALISME ET DE LA HONTE PERMANENTE DE L'INÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

DANS LE CONTEXTE DES REMARQUES PRÉCÉDENTES, PERMETTEZ-MOI D'INDIQUER LA POSITION DU MANITOBA EN CE QUI CONCERNE LES DIVERS PROJETS AUTOUR DESQUELS, COMME JE L'AI MENTIONNÉ, NOUS DEVONS OBTENIR UN CONSENSUS.

À NOTRE AVIS, UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DOIT COMPRENDRE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS.

1) UNE DÉCLARATION EXPLICITE ET INCONDITIONNELLE PRÉVOYANT QUE LES AUTOCHTONES DU CANADA ONT DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

2) UN ENGAGEMENT À NÉGOCIER LE CONTENU PARTICULIER DES DIVERS ACCORDS RELATIFS À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE QUI DOIVENT ÊTRE SUFFISAMMENT INDIVIDUALISÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CERTAINS GROUPES D'AUTOCHTONES, CE SUR QUOI ON EST GÉNÉRALEMENT D'ACCORD. UN TEL ENGAGEMENT PRÉVU DANS LA CONSTITUTION DEVRAIT INCLURE UNE DÉCLARATION CONCERNANT LES QUESTIONS QUI PEUVENT ÊTRE COMPRISES DANS LES NÉGOCIATIONS, SELON LES CIRCONSTANCES. MENTIONNONS PARMI LES SUJETS DE NÉGOCIATION LES TERRES, LES RESSOURCES, LES

ARRANGEMENTS FISCAUX, LES QUESTIONS DE COMPÉTENCE, LES GARANTIES CULTURELLES ET LINGUISTIQUES ET L'ÉGALITÉ D'ACCÈS.

3) UN ÉNONCÉ CLAIR DU RÔLE DES PRINCIPALES PARTIES, NOTAMMENT LES AUTOCHTONES, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LES GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX ET LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX, TANT DANS LES NÉGOCIATIONS QUE DANS L'INSCRIPTION DES ACCORDS RELATIFS À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DANS LA CONSTITUTION. DANS LA DESCRIPTION DU RÔLE DE CES PARTIES DANS LA CONSTITUTION, IL FAUDRAIT TENIR COMPTE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

A) LA POSSIBILITÉ DE CONCLURE DES ENTENTES BILATÉRALES.

B) LA POSSIBILITÉ POUR LES AUTOCHTONES DE CRÉER LEURS PROPRES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES GRÂCE À DES MÉCANISMES TELS QUE LES ACCORDS DE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES ET LES TRAITÉS.

C) UN RÔLE PRÉCIS POUR UNE PROVINCE OU UN TERRITOIRE DANS LES NÉGOCIATIONS ET, FINALEMENT, DANS L'INSERTION D'ACCORDS DANS LA CONSTITUTION LORSQUE TOUTE RESPONSABILITÉ DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE, DÉFINIE DANS LA CONSTITUTION, EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE REMISE EN QUESTION PAR CES ACCORDS.

4) UNE DISPOSITION NON DÉROGATOIRE QUI, BIEN QU'ELLE SOIT NÉCESSAIREMENT EXPOSÉE EN TERMES GÉNÉRAUX, NE DEVRAIT PAS CONSTITUER UN OBSTACLE AUX NOUVELLES MESURES QUI PEUVENT SE RÉVÉLER NÉCESSAIRES POUR PRÉCISER DAVANTAGE DANS LA CONSTITUTION CANADIENNE LE DROIT DES AUTOCHTONES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS.

5) UNE DISPOSITION RELATIVE AUX ARRANGEMENTS FISCAUX DANS LAQUELLE ON TIENT COMPTE DES PRINCIPES SUIVANTS:

A) LA PRIMAUTÉ, MAIS NON L'EXCLUSIVITÉ, DE LA RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE;

B) LA NÉCESSITÉ DE GARANTIR AUX AUTOCHTONES DU CANADA, QUEL QUE SOIT LEUR LIEU DE RÉSIDENCE, DES SERVICES PUBLICS SENSIBLEMENT COMPARABLES À CEUX QUI SONT OFFERTS AU RESTE DE LA POPULATION CANADIENNE, COMPTE TENU DE LEURS BESOINS SOCIAUX, CULTURELS ET ÉCONOMIQUES SPÉCIAUX;

C) LA NÉCESSITÉ D'ALLOUER DES SOMMES AUX ADMINISTRATIONS AUTOCHTONES SOUS LA FORME D'UN FINANCEMENT GLOBAL OU EN VERTU D'UN ACCORD DE PÉRÉQUATION.

EN CE QUI CONCERNE TOUTE LA QUESTION DES ARRANGEMENTS FISCAUX ET DES RESSOURCES, NOUS RECONNAISSONS LA DIFFICULTÉ D'INSÉRER DE NOUVELLES FORMULES DANS L'ENSEMBLE DES ARRANGEMENTS FISCAUX FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX-TERRITORIAUX. UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DEVRAIT NÉANMOINS CONTENIR UNE CLAUSE GÉNÉRALE QUI POSE LES ASSISES DES NÉGOCIATIONS ULTÉRIEURES. IL FAUDRAIT VEILLER À NÉGOCIER UN GRAND NOMBRE DE QUESTIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES ARRANGEMENTS FISCAUX, LES RESSOURCES ET UNE INDEMNISATION DANS UN ACCORD POLITIQUE.

SI NOUS RÉUSSISSONS, ET NOUS DEVONS RÉUSSIR, À ÉTABLIR DANS LA CONSTITUTION CANADIENNE UN CADRE SOLIDE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES INSTITUTIONS DES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES AUTONOMES, NOUS AURONS FAIT UN GRAND PAS EN AVANT FACE À L'OBLIGATION QUI NOUS INCOMBE HISTORIQUEMENT ET QUE NOUS NE POUVONS PLUS REPORTER, À SAVOIR L'OBLIGATION DE RESTITUER AUX AUTOCHTONES DU CANADA CE QUI LEUR APPARTIENT MORALEMENT ET LÉGALEMENT, NOTAMMENT ET PAR-DESSUS TOUT, LEUR DIGNITÉ ET LEUR CAPACITÉ ABSOLUE DE CONTRÔLER ET D'AMÉLIORER LEUR VIE SOCIALE ET INDIVIDUELLE.

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT: 800-23/016

FIRST MINISTERS' CONFERENCE
OF
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Opening Remarks by

Honourable John. M. Buchanan, P.C., Q.C., M.L.A.

Premier of Nova Scotia

OTTAWA, Ontario
March 26, 1987

Since the 1985 First Ministers' Conference on Aboriginal Constitutional Matters, Nova Scotia has met frequently with Indian, Inuit and Metis representatives at both the provincial and national level to further the knowledge of all sides in attempting to achieve an agreeable constitutional amendment on self-government. In this regard the Nova Scotia government has established the first Cabinet Committee on Aboriginal Affairs in Canada. In addition, Nova Scotia has recently entered into a tripartite Federal/Provincial/Mic Mac agreement that provides for Mic Mac direction and administration of their own family and children's services.

Prime Minister, all Nova Scotians are gratified that we have been described as the "honest broker" in these negotiations. Near the close of our 1985 Conference, I said that we had come to the conviction in Nova Scotia that it is time to add another dimension to nation-building, to everything there is a season and we should take the further step we <u>can</u> take before we adjourn <u>this</u> Conference tomorrow. If and as it is desired, Nova Scotia is, and will be, available as "honest broker".

We note that there are now other variants of the Nova Scotia draft and we have a further revised, fourth draft of our own. Our colleagues from Ontario have distributed a draft with variations of the Nova Scotia document. We have concerns about certain of those variants; for example, the Ontario variant may not incorporate, in the area of self government the equal rights of aboriginal women already provided for in the Constitution. Our concern is the more acute when we see the Ontario variant sets up a new section, without a linkage to the existing provisions of the Constitution.

Our colleagues from New Brunswick have presented a document to assist our deliberations which again is a variation on the theme and tenor of the Nova Scotia position; we remain available to you Prime Minister and all at this table to continue to assist in and participate in achieving a best efforts agreement.

CAI
Z2
-C52

Publication

DOCUMENT : 800-23/016

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

LIBRARY

Allocution d'ouverture

de

l'honorable M. Buchanan, C.P., C.R., député

Premier ministre de la Nouvelle-Écosse

OTTAWA (Ontario)
Le 26 mars 1987

Monsieur le Premier ministre, lors des précédentes conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, j'ai indiqué l'engagement qu'a pris la Nouvelle-Écosse d'aider les autochtones à obtenir plus de pouvoirs et de responsabilités en ce qui concerne la gestion de leurs propres affaires.

Des Indiens vivent en Nouvelle-Écosse depuis au moins 10 500 ans. Pendant une longue période, ils ont vécu indépendants. Ils possédaient leurs propres institutions et prenaient eux-mêmes les décisions qui les concernaient. À l'arrivée des Européens, leur mode de vie en général n'était guère différent de ce qu'il avait été durant la Préhistoire, car un bon nombre d'instruments datant de cette époque devaient servir aux nouveaux arrivants.

En 1775, on estimait à 15 000 le nombre d'Indiens micmacs vivant en Nouvelle-Écosse. Un siècle plus tard, ce nombre était tombé à 1 626. À l'heure actuelle, la population indienne de la Nouvelle-Écosse totalise 11 000 individus. Près de 5 000 vivent dans les treize réserves réparties à la grandeur de la province, et 6 000 vivent à l'extérieur.

Depuis notre dernière rencontre, en 1985, les représentants de la Nouvelle-Écosse ont eu très souvent l'occasion de s'entretenir avec ceux des Indiens, des Métis et des Inuit, à l'échelle de la province aussi bien que du pays,

dans l'espoir d'une entente sur la modification à apporter à la Constitution en vue de l'autonomie gouvernementale. À cet égard, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a constitué le premier Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones au Canada. Il a également conclu avec le gouvernement fédéral et les Micmacs une entente tripartite accordant à ces derniers la direction et l'administration des services destinés à leur famille et à leurs enfants.

Monsieur le Premier ministre, tous les habitants de la Nouvelle-Écosse sont heureux de l'image de "bons médiateurs" que nous avons donnée tout au long de ces négociations. Juste avant la fin de la Conférence de 1985, j'ai indiqué que nous étions arrivés à la conclusion que le temps était venu d'ajouter une nouvelle dimension à l'édification de notre nation, qu'il y a un temps pour chaque chose et que nous devrions saisir toutes les possibilités avant d'ajourner la présente conférence demain. La Nouvelle-Écosse continuera, au besoin, de jouer son rôle de "bon médiateur".

Nous vous signalons que nous avons déposé une quatrième version de notre projet. Nos collègues de l'Ontario ont présenté un projet comportant certaines variantes de notre document : par exemple, ils n'incluront pas nécessairement dans la question de l'autonomie gouvernementale celle de l'égalité des droits pour les femmes autochtones, déjà prévue par la Constitution. Ce qui

nous inquiète plus encore, toutefois, c'est l'adjonction d'un nouvel article qui ne tient aucun compte des dispositions actuelles de la Constitution.

De leur côté, nos collègues du Nouveau-Brunswick ont présenté un document qui reprend aussi notre thème principal. Nous restons à votre disposition, ainsi qu'à la disposition de toutes les personnes présentes autour de cette table, pour faire en sorte que soit conclue l'entente la plus satisfaisante possible.

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT : 800-23/017

Secretariat Translation

FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ON
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

OPENING STATEMENT

Quebec

Ottawa
March 26-27, 1987

OPENING STATEMENT

THANK YOU, PRIME MINISTER. IT IS WITH PLEASURE AND GREAT INTEREST THAT QUEBEC PRESENTS ITS POSITION ON THE ISSUE OF ABORIGINAL RIGHTS. QUEBEC, AS YOU KNOW, HAS ALWAYS SHOWN GREAT OPENNESS WITH REGARD TO THE RIGHTS OF THE ABORIGINAL PEOPLES AND IN THE PAST HAS TAKEN MANY CONCRETE, SIGNIFICANT MEASURES.

IT HAPPENS, PRIME MINISTER, THAT THIS CONFERENCE COINCIDES WITH AN INTENSE PERIOD OF CONSTITUTIONAL DISCUSSIONS WHICH ARE INTENDED TO ENABLE QUEBEC TO PARTICIPATE FULLY IN THE CANADIAN FEDERATION BY CORRECTING THE SITUATION CREATED BY THE ADOPTION, WITHOUT QUEBEC'S CONSENT, OF THE CONSTITUTION ACT OF 1982.

GIVEN THIS SPECIFIC CONTEXT, IT IS IMPOSSIBLE FOR THE PREMIER OF QUEBEC TO PARTICIPATE IN THE PROCEEDINGS OF THIS CONFERENCE. QUEBEC MUST, ABSOLUTELY AND IN ALL LOGIC, REASSERT THAT THE CONSTITUTIONAL SITUATION THAT HAS BEEN IMPOSED ON IT IS UNACCEPTABLE, NOT ONLY FOR QUEBEC BUT FOR ALL OF CANADA. CONSEQUENTLY, THE PREMIER OF QUEBEC CANNOT ACT A WAY THAT MIGHT TRIVIALIZE THIS SITUATION BY TAKING AN ACTIVE PART IN A CONSTITUTIONAL PROCESS PRESCRIBED BY A CONSTITUTION ACT THAT AFFECTS THE HISTORIC RIGHTS OF QUEBECKERS. THIS SITUATION, WHICH WE DEPLORE, DOES NOT PREVENT US FROM EXPRESSING OUR GREAT INTEREST IN THE ISSUE OF RECOGNITION OF ABORIGINAL RIGHTS.

PREMIER BOURASSA HAS MADE A POINT OF MEETING PERSONALLY WITH ELECTED REPRESENTATIVES OF THE ABORIGINAL PEOPLES IN ORDER TO EXPLAIN CLEARLY TO THEM QUEBEC'S POSITION. HE HAS TOLD THEM THAT QUEBEC WILL BE PRESENT AND ACTIVE AT THIS CONFERENCE, ON THE UNDERSTANDING THAT ITS PRESENCE OR PARTICIPATION DOES NOT IMPLY QUEBEC'S RECOGNITION OF THE CONSTITUTION ACT OF 1982.

JUST AS WE UNDERSTAND THE MEANING OF THE LEGITIMATE ACTIONS OF ABORIGINALS TO GAIN FULLER AUTONOMY IN THE MANAGEMENT OF THEIR AFFAIRS, SO WE HOPE THAT THE NATIVE PEOPLES WILL UNDERSTAND THE FUNDAMENTAL MEANING OF OUR POSITION.

PRIME MINISTER, QUEBEC IS SENSITIVE TO THE DEMANDS FORMULATED BY THE ABORIGINAL NATIONS. IN THE PAST IT HAS SHOWN ITS INTEREST IN ABORIGINAL RIGHTS BY TAKING CONCRETE MEASURES IN QUEBEC, SUCH AS THE JAMES BAY AGREEMENTS, WHICH CAN SERVE IN MANY RESPECTS AS REFERENCE POINTS FOR THE DISCUSSIONS WHICH WE WILL BE HAVING TODAY AND TOMORROW.

THE POSITION OF THE GOVERNMENT OF QUEBEC WITH RESPECT TO ABORIGINAL PEOPLES IS AS FOLLOWS:

1. QUEBEC IS FAVOURABLE TO CONSTITUTIONAL RECOGNITION OF THE PRINCIPLE OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT WITHIN THE FRAMEWORK OF AGREEMENTS NEGOTIATED WITH THE GOVERNMENTS;

2. QUEBEC IS READY TO NEGOTIATE AGREEMENTS AND IS READY TO COMMIT ITSELF TO DOING SO;

3. QUEBEC WANTS TO BE A PARTY TO ALL NEGOTIATIONS ON SELF-GOVERNMENT FOR ABORIGINAL PEOPLES LIVING IN ITS TERRITORY; IT ALSO WANTS THE RESULTING AGREEMENTS TO BE SUBJECT TO APPROVAL BY THE NATIONAL ASSEMBLY.

4. LASTLY, QUEBEC AGREES THAT ANY AGREEMENTS SO APPROVED SHOULD RECEIVE CONSTITUTIONAL PROTECTION.

IN SUMMARY, QUEBEC IS IN FAVOUR OF THE CONSTITUTIONAL RECOGNITION OF THE PRINCIPLE OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT WITHIN NEGOTIATED AGREEMENTS WITH GOVERNMENTS. IT DECLARES ITSELF READY TO NEGOTIATE THOSE AGREEMENTS AND TO COMMIT ITSELF TO NEGOTIATE. QUEBEC WANTS TO BE PART OF ALL THOSE NEGOTIATIONS ON SELF-GOVERNMENT CONCERNING ABORIGINAL PEOPLE LIVING IN QUEBEC AND WANTS THESE AGREEMENTS TO BE APPROVED BY THE NATIONAL ASSEMBLY. QUEBEC ACCEPTS THAT THESE AGREEMENTS SO APPROVED BE CONSTITUTIONALLY PROTECTED.

PRIME MINISTER, IN CLOSING, I WOULD LIKE TO EMPHASIZE THE SPECIAL RELATIONS THAT WE INTEND TO MAINTAIN WITH THE ABORIGINAL PEOPLES. THE PREMIER OF QUEBEC HAS MADE A POINT OF MEETING PERSONALLY WITH ABORIGINAL REPRESENTATIVES IN ORDER TO EXPLAIN THE PRINCIPLES UNDERLYING OUR POLICY. WE WISH TO ASSURE THE ABORIGINAL PEOPLES THAT QUEBEC WILL DO EVERYTHING POSSIBLE TO CONTINUE TO MAINTAIN HARMONIOUS RELATIONS WITH THEM AND TO BRING ABOUT THE JUSTICE THAT THEY SEEK. MY COLLEAGUE, MR. RAYMOND SAVOIE, THE MINISTER RESPONSIBLE FOR ABORIGINAL AFFAIRS, WHO IS HERE WITH ME, HAS PRECISELY THAT MANDATE IN THE GOVERNMENT OF QUEBEC.

CAI
Z2
-C52

Publications

DOCUMENT: 800-23/017

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Québec

Ottawa
Les 26 et 27 mars 1987

ALLOCUTION D'OUVERTURE

JE VOUS REMERCIE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE. C'EST AVEC PLAISIR ET GRAND INTÉRÊT QUE LE QUÉBEC S'EXPRIME SUR LA QUESTION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES. LE QUÉBEC, COMME VOUS LE SAVEZ, A TOUJOURS FAIT PREUVE D'UNE GRANDE OUVERTURE A L'ÉGARD DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET A POSÉ DANS LE PASSÉ DE NOMBREUX GESTES CONCRETS ET SIGNIFICATIFS.

IL ARRIVE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QUE LA PRÉSENTE CONFÉRENCE COÏNCIDE AVEC UNE PÉRIODE INTENSE DE DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES QUI ONT POUR OBJET DE PERMETTRE AU QUÉBEC DE PARTICIPER PLEINEMENT ET A PART ENTIÈRE À LA FÉDÉRATION CANADIENNE EN CORRIGEANT LA SITUATION CRÉÉE PAR L'ADOPTION,

SANS LE CONSENTEMENT DU QUÉBEC, DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982.

ÉTANT DONNÉ CE CONTEXTE PRÉCIS, IL EST IMPOSSIBLE AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC DE PARTICIPER AUX TRAVAUX DE LA PRÉSENTE CONFÉRENCE. LE QUÉBEC SE DOIT, ABSOLUMENT ET EN TOUTE LOGIQUE, DE RÉAFFIRMER QUE LA SITUATION CONSTITUTIONNELLE QUI LUI A ÉTÉ IMPOSÉE EST INACCEPTABLE NON SEULEMENT POUR LUI MAIS POUR LE CANADA TOUT ENTIER. EN CONSÉQUENCE, LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC NE PEUT POSER DE GESTES QUI SERAIENT SUSCEPTIBLES DE BANALISER UNE TELLE SITUATION EN PRENANT UNE PART ACTIVE À UN PROCESSUS CONSTITUTIONNEL PRÉVU PAR UNE LOI CONSTITUTIONNELLE QUI MET EN CAUSE LES DROITS HISTORIQUES DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES. CETTE SITUATION QUE NOUS DÉPLORONS NE NOUS EMPÊCHE PAS D'EXPRIMER NOTRE GRAND INTÉRÊT POUR LA QUESTION DE LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES.

LE PREMIER MINISTRE M. BOURASSA, A TENU A RENCONTRER PERSONNELLEMENT LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR BIEN LEUR EXPLIQUER LA POSITION DU QUÉBEC. IL LEUR A DIT QUE LE QUÉBEC SERA PRÉSENT ET ACTIF À LA PRÉSENTE CONFÉRENCE DANS LA MESURE OÙ CETTE PRÉSENCE OU CETTE PARTICIPATION N'IMPLIQUERA PAS UNE RECONNAISSANCE PAR LE QUÉBEC, MÊME IMPLICITE, DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982.

AUTANT NOUS COMPRENONS LE SENS DE LA DÉMARCHE LÉGITIME DES AUTOCHTONES EN VUE D'ACQUÉRIR UNE PLUS COMPLÈTE AUTONOMIE DE GESTION DE LEURS AFFAIRES, AUTANT NOUS ESPÉRONS QUE LES AUTOCHTONES COMPRENNENT LE SENS PROFOND DE NOTRE POSITION.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LE QUÉBEC EST SENSIBLE AUX DEMANDES FORMULÉES PAR LES NATIONS AUTOCHTONES. IL A MANIFESTÉ

DANS LE PASSÉ, SON INTÉRÊT POUR LES DROITS DES AUTOCHTONES EN PRENANT AU QUÉBEC DES MESURES CONCRÈTES COMME, PAR EXEMPLE, LES ENTENTES DE LA BAIE JAMES QUI PEUVENT SERVIR SOUS BIEN DES ASPECTS DE POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LES DISCUSSIONS QUE NOUS AURONS AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES PEUPLES AUTOCHTONES EST LA SUIVANTE:

1. LE QUÉBEC EST FAVORABLE À LA RECONNAISSANCE CONSTITUTIONNELLE DU PRINCIPE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES DANS LE CADRE D'ENTENTES NÉGOCIÉES AVEC LES GOUVERNEMENTS;

2. LE QUÉBEC EST PRÊT À NÉGOCIER DES ENTENTES ET IL EST PRÊT À S'ENGAGER À LE FAIRE;

3. LE QUÉBEC VEUT ÊTRE PARTIE À TOUTES LES NÉGOCIATIONS SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE CONCERNANT LES PEUPLES AUTOCHTONES HABITANT SON TERRITOIRE, ET LES ENTENTES QUI EN DÉCOULERONT DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

4. ENFIN, LE QUÉBEC ACCEPTE QUE LES ENTENTES AINSI APPROUVÉES RECOIVENT UNE PROTECTION CONSTITUTIONNELLE.

IN SUMMARY, QUÉBEC IS IN FAVOUR OF THE CONSTITUTIONAL RECOGNITION OF THE PRINCIPLE OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT WITHIN NEGOTIATED AGREEMENTS WITH GOVERNMENTS. IT DECLARES ITSELF READY TO NEGOTIATE THOSE AGREEMENTS AND TO COMMIT ITSELF TO NEGOTIATE. QUÉBEC WANTS TO BE PART OF ALL THOSE NEGOTIATIONS ON SELF-GOVERNMENT CONCERNING ABORIGINAL PEOPLE LIVING IN QUÉBEC AND WANTS THESE AGREEMENTS BE APPROVED BY THE

NATIONAL ASSEMBLY. QUÉBEC ACCEPTS THAT THESE AGREEMENTS SO APPROVED BE CONSTITUTIONALLY PROTECTED.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE VOUDRAIS EN TERMINANT SOULIGNER LES RELATIONS PRIVILÉGIÉES QUE NOUS ENTENDONS MAINTENIR AVEC LES AUTOCHTONES. LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC A TENU À COMMUNIQUER PERSONNELLEMENT AUX REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES LES PRINCIPES QUI SOUS-TENDENT NOTRE POLITIQUE. NOUS TENONS À ASSURER LES AUTOCHTONES QUE TOUT SERA MIS EN OEUVRE POUR CONTINUER DE MAINTENIR LES RELATIONS HARMONIEUSES AVEC EUX ET POUR FAIRE PRÉVALOIR LA JUSTICE QU'ILS RECHERCHENT. MON COLLÈGUE, LE MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES AUTOCHTONES, MONSIEUR RAYMOND SAVOIE, QUI M'ACCOMPAGNE A PRÉCISÉMENT CE MANDAT AU SEIN DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

CA1
Z2
-C52

nblications

DOCUMENT: 800-23/018

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

LIBRARY
APR 0 1987
University of Toronto

OPENING REMARKS

BY

ZEBEDEE NUNGAK

ON BEHALF OF THE

INUIT COMMITTEE ON

NATIONAL ISSUES

Ottawa
March 26-27, 1987

Thank you, Mr. Chairman.

After five years of constitutional discussions and the near success of the 1985 conference, Canadians expect us to succeed. We cannot afford to fail.

This conference has to mean the start of a new future. It cannot be the end of the road. As we begin it is appropriate to recall the opening remarks of the Prime Minister at the 1985 First Ministers Conference:

> ...the key to change is self-government for aboriginal peoples within Canadian federation. It is not an end in itself, but rather a means to reach common goals. It is the vehicle, not the destination. The challenge and satisfaction is in the journey itself.

We have begun this journey. The aboriginal peoples of Canada expect us to continue that journey. Non-aboriginal Canadians expect us to continue. The international community expects us to continue. We must be the architects of change, not the engineers of obstruction.

It was not long ago that we faced a comparable test to our national resolve. By the end of the 1970s, Canadians recognized that years of constitutional soul searching had achieved no

concrete results. The lack of results was beginning to undermine our self-identity and erode our sense of national purpose. Yet, with a little courage and imagination, we emerged from those uncertain times with a strengthened sense of direction for our federation. Building on the unfinished work of the Constitution Act, 1982, we must ensure the constitutional renewal of our generation extends to aboriginal Canadians and Quebecers as well as their compatriots.

Aboriginal self-government is a necessary concept in the political culture of Confederation.

Everyone here knows the conviction with which aboriginal peoples assert their right to self-government. But it is not only aboriginal peoples who recognize the necessity for aboriginal self-government.

A majority of Canadians, from all regions, recognize that need. A majority of Canadians, belonging to both major language groups, know that the relationships that have historically connected aboriginal peoples to the federal and provincial government have been unhappy, unproductive ones. A majority of Canadians, from a variety of ethnic backgrounds, agree that these relationships must be re-structured in fundamental ways.

Canadians understand that aboriginal peoples must be conceded the opportunity to manage as many of their own affairs as is practical in a modern, culturally diverse and interdependent federal state. Canadians believe that federal and provincial governments should limit their roles accordingly.

Canadians believe that the precise nature of the relationship between an aboriginal group and the federal and provincial governments should be based on negotiated agreements, not rules imposed from on high.

Opinion surveys testify to the instinctive, insightful support of Canadians for the concept of aboriginal self-government. I would remind you of the results of the independent poll recently commissioned by our Committee:

- 73% of Canadians support the idea of aboriginal self-government,
- 77% of those polled support entrenching aboriginal self-government in the Canadian constitution,
- 82% believe that recognizing the role of the Aboriginal Peoples in Confederation is important for Canada's national pride, and
- 83% think that it is important that Canada's political leaders come to an agreement on aboriginal self-government.

These results are persuasive. They make clear that Canadians want their Constitution to speak to the self-government rights of aboriginal peoples in this country.

Monsieur le président, je vais vous confier un paradoxe.

Je vis au Québec. Je me sens québécois car fort de l'appui du peuple du Québec dans ma recherche de la reconnaissance constitutionnelle. Selon notre sondage DECIMA, quatre vingt huit

pourcent (88%) des québécois veulent notre gouvernment autonome. Quatre vingt cinq pourcent (85%) sont en faveur de l'amendement constitutionnel dans ce sens. Ces deux statistiques se situent au dessus de la moyenne canadienne. Les média du Québec sont avec nous. Par exemple, "Le Devoir" de Montreal du vingt trois mars traite de "lourde gaffe" et de "punition" le boycottage de Monsieur Bourassa aujourd'hui même.

C'est ici que se trouve mon paradoxe. Absent aujourd'hui, Monsieur Bourassa se distance de moi et de son opinion publique. Pourtant, une révision constitutionelle pour le Québec passe aussi par nous. Pour ce qui est du Premier ministre du Québec, je ressens du chagrin et de la pitié. Pour le peuple du Québec, je ressens une grande gratitude.

Ce qui demeure du geste du Quebec c'est, en fin de compte, la volonté de diviser les Inuit du Labrador, du Québec et des Territoires. Jamais, nous n'accepterons ce geste.

Canadians do not feel threatened by the constitutional protection of aboriginal self-government. They understand that the real threats to our social harmony, economic well being, and international reputation are posed by the existence of politically marginalized aboriginal populations beset with third-world problems of under-development.

Popular support for aboriginal self-government would be even greater if more Canadians were to realize that constitutionally

protected forms of aboriginal self-government already exist in this country.

As a result of the James Bay and Northern Quebec Agreement, concluded in 1975, the Inuit of Quebec have been equipped with the Kativik Regional Government and the Kativik School Board. These institutions of self-government are unknown to the vast majority of Canadians. Although negotiations are underway to secure more powers and a reliable funding formula for these bodies, they already enjoy the status and security of constitutional protection afforded the James Bay and Northern Quebec Agreement through section 35 of the Constitution Act, 1982.

Has the well-being of Canadians outside northern Quebec been in any way imperilled by the constitutionally protected roles of the Kativik Regional Government and Kativik School Board? The answer to that question is self-evident. And we have the opportunity at this conference to change the constitution so that all aboriginal peoples can sit down with federal and provincial governments to negotiate necessary arrangements. We have an equal opportunity to ensure that self-government arrangements, once negotiated, are allowed to evolve. These opportunities should not be lost because of ill-founded fears of judicial and administrative chaos.

If the majority of Canadians recognize the need for aboriginal self-government, that need should be even more

apparent to first ministers. Insofar as our shared citizenship obliges federal and provincial governments to demonstrate concern for our problems, it is essential that first ministers and their governments be able to negotiate solutions to these problems with duly mandated aboriginal representatives. It is in the interest of aboriginal peoples that their will to self-determination be recognized, accommodated, and protected by the first law of the land; but it is equally in the long-term interest of the non-aboriginal leaders gathered around this table that aboriginal peoples be able to express their collective viewpoints through effective, accountable institutions of self-government.

It is no accident that the representatives of aboriginal peoples have taken part in four special first ministers conferences aimed at securing amendments to the constitution. It is no accident that we have been involved, and not the representatives of business, labour, municipalities, or other worthy groups. Our very participation has been a constitutional admission that the aboriginal peoples of Canada have a distinct role in the debate about the future of Confederation. It has been an admission that our arguments for self-government are both pressing and just. Legitimacy, once acknowledged, cannot be lightly denied.

We are all aware of the cumbersome qualities of the first ministers conference process. The political expectations created through this process must be channelled into concrete results at the regional level. In the case of Inuit, results should take

such forms as the creation of a Nunavut Territory in the eastern half of the Northwest Territories, strengthened institutions of regional autonomy in northern Quebec, and progress towards regional self-government in the Beaufort Region and Labrador. Throughout the Arctic, the contribution made by Inuit use and occuption to the assertion of Canadian sovereignty over arctic waters must be acknowledged through an Inuit role in offshore management.

As we have indicated on a number of occasions, amendments to the constitution with respect to aboriginal self-government must have four necessary ingredients:

1. such amendments must not take away from the protection offered aboriginal and treaty rights set out in the constitution,
2. such amendments must not purport to assert that aboriginal entitlement to self-government flows only from the amendments themselves; such an assertion would not only be offensive to aboriginal peoples but would represent neither historical nor contemporary truth,
3. such amendments must give rise to the more precise elaboration of institutions and mechanisms of aboriginal self-government at the regional level; self-government provisions unaccompanied by a process for their practical implementation would be only a limited achievement, and
4. aboriginal governments must have the necessary

revenue-generating capabilities and resources to ensure effective political autonomy; we believe that in order to be reliable, these financial arrangements must be rooted in a constitutional amendment.

Our committee continues to believe that these four ingredients are essential to our success. But before closing, I would like to take a few moments to elaborate on the second ingredient, namely, that amendments with respect to aboriginal self-government must not purport to assert that aboriginal entitlement to self-government flows only from the amendments themselves.

Premiers are amply familiar with the views of aboriginal peoples on this matter. We have spoken against any amendment that would suggest that the concept of aboriginal self government was meaningless prior to an amendment coming into force. To agree to such an amendment would be to raise historical revisionism to a constitutional art form.

The recognition of aboriginal peoples as self-governing societies, however imperfectly applied, has characterized the relationships between aboriginal peoples and non-aboriginal peoples since initial European contact. It is impossible to account for the colonial charters, the Royal Proclamation, the numbered and modern-day treaties, even the Indian Act, without acknowledging that aboriginal peoples have always been understood to have a political culture quite different from that of newcomer Canadians.

There is much in our shared national history that is regrettable; but we will not improve upon it by a constitutional amendment that denies the unbroken continuity of aboriginal assertions to autonomy.

We have heard the concerns expressed by a number of conference participants about the legal implications of a general right of aboriginal self-government in the constitution. We will be very disappointed by any continued insistence on a non-enforceability provision. After five years of negotiations each one of us has a clear understanding of the impediments which stand in the way of agreement. We have a duty to work on overcoming these impediments, and ICNI is committed to exploring reasonable solutions which allow us to retain our pride as aboriginal peoples by leaving intact the inherent right to self-government which is already recognized and affirmed in section 35.

Thank you, Mr. Chairman.

CA1
Z2
-C52

Government
Publications

Traduction du Secrétariat

DOCUMENT : 800-23/018

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR

LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE

ZEBEDEE NUNGAK

AU NOM DU COMITÉ

INUIT SUR LES

AFFAIRES NATIONALES

Ottawa

Les 26 et 27 mars 1987

Merci Monsieur le président.

Après cinq ans de discussions constitutionnelles et parce que nous sommes presque parvenus à nous entendre à la conférence de 1985, les Canadiens s'attendent maintenant à ce que nous réussissions. Nous ne pouvons les décevoir.

Cette conférence doit marquer un nouveau départ vers l'avenir. Elle ne doit pas être la fin du cheminement. Avant de commencer, il convient de se rappeler la déclaration contenue dans l'allocution d'ouverture prononcée par le Premier ministre à la conférence de 1985 :

> "La clé des changements qui s'imposent pour améliorer le sort des peuples autochtones est de leur accorder l'autonomie gouvernementale au sein de la fédération canadienne. L'autonomie gouvernementale n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre des objectifs communs. C'est l'outil qui sert à bâtir et c'est dans le fait de bâtir que réside le défi et la satisfaction."

Nous avons amorcé cette démarche et les autochtones du Canada s'attendent à ce que nous la poursuivions. Les autres Canadiens, de même que la collectivité internationale, nourrissent les mêmes attentes. Nous devons forger le changement et non dresser des obstacles.

Il n'y a pas si longtemps, notre volonté nationale nous poussait à relever un défi comparable. À la fin des années 70, les Canadiens se rendaient compte qu'après des années de discussions constitutionnelles, il n'y avait aucun résultat concret. Cet état de choses commençait à nous faire douter de notre identité et de la raison d'être de notre nation. Néanmoins, en faisant preuve de courage et d'imagination nous sommes sortis de cette période d'incertitude en donnant une nouvelle impulsion à notre fédération. Nous devons poursuivre l'oeuvre inachevée qu'est la Loi constitutionnelle de 1982 et faire en sorte que le renouveau constitutionnel au cours de cette génération profite autant aux autochtones du Canada et aux Québécois qu'à leurs compatriotes.

L'autonomie gouvernementale des autochtones est un élément fondamental de la culture politique dans le cadre de la Confédération.

Tous les participants savent avec quelle conviction les autochtones affirment leur droit à l'autonomie gouvernementale, mais ils ne sont pas les seuls à reconnaître la nécessité de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

Une majorité de Canadiens de toutes les régions sont conscients de ce besoin. Une majorité de Canadiens, dans chacun des deux principaux groupes linguistiques, sait que les rapports qu'ont traditionnellement entretenus le peuple autochtone avec les gouvernements fédéral et provinciaux ont été décevants et

improductifs. Une majorité de Canadiens d'origines ethniques différentes convient qu'il faut procéder à une réorganisation fondamentale de ces rapports.

Les Canadiens comprennent qu'il faut laisser aux peuples autochtones la possibilité de s'occuper eux-mêmes du plus grand nombre de questions possible dans un état fédéral moderne et interdépendant caractérisé par une diversité culturelle. Les Canadiens estiment que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent ajuster leurs rôles en conséquence. Ils croient que le caractère particulier des rapports entre un groupe autochtone et les gouvernements fédéral et provinciaux doit reposer sur des accords négociés et non sur des règles imposées arbitrairement par des autorités.

Les sondages d'opinion révèlent qu'instinctivement et avec perspicacité les Canadiens appuient le principe de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones. Permettez-moi de vous rappeler les résultats d'un récent sondage indépendant commandé par notre comité :

. 73 p. 100 des Canadiens sont en faveur de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones;

. 77 p. 100 des personnes consultées sont d'accord pour qu'on insère dans la Constitution canadienne le principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones;

. 82 p. 100 estiment qu'il y va de la fierté nationale des Canadiens de reconnaître le rôle des peuples ancestraux dans la Confédération; et

. 83 p. 100 croient que les dirigeants politiques du Canada doivent en venir à un accord sur l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

Ces résultats sont convaincants. Ils révèlent clairement que les Canadiens souhaitent que leur Constitution tienne compte du droit des peuples autochtones de ce pays à l'autonomie gouvernementale.

Monsieur le président, je vais vous confier un paradoxe.

Je vis au Québec. Je me sens Québécois car fort de l'appui du peuple du Québec dans ma recherche de la reconnaissance constitutionnelle. Selon notre sondage DECIMA, quatre-vingt-huit pour cent (88%) des Québécois veulent notre gouvernement autonome. Quatre-vingt-cinq pour cent (85%) sont en faveur de l'amendement constitutionnel dans ce sens. Ces deux statistiques se situent au-dessus de la moyenne canadienne. Les médias du Québec sont avec nous. Par exemple, "Le Devoir" de Montréal du vingt-trois mars traite de "lourde gaffe" et de "punition" le boycottage de Monsieur Bourassa aujourd'hui même.

C'est ici que se trouve mon paradoxe. Absent aujourd'hui, Monsieur Bourassa se distance de moi et de son opinion publique. Pourtant, une révision constitutionnelle pour le Québec passe aussi par nous. Pour ce qui est du Premier ministre du Québec, je ressens du chagrin et de la pitié. Pour le peuple du Québec, je ressens une grande gratitude.

Ce qui demeure du geste du Québec c'est, en fin de compte, la volonté de diviser les Inuit du Labrador, du Québec et des Territoires. Jamais, nous n'accepterons ce geste.

Les Canadiens ne se sentent pas menacés par la protection constitutionnelle accordée à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Ils savent que l'existence de populations autochtones marginales sur le plan politique et affligées d'un sous-développement caractéristique du Tiers monde constitue un vrai danger pour notre harmonie sociale, notre bien-être économique et notre réputation internationale.

Le soutien populaire à l'autonomie gouvernementale des autochtones serait plus large si un plus grand nombre de Canadiens se rendaient compte qu'il existe déjà des modèles d'administrations autochtones autonomes qui sont garantis par la Constitution dans ce pays.

En vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée en 1975, les Inuit du Québec ont été dotés du gouvernement régional Kativik et de la Commission scolaire Kativik. La grande majorité des Canadiens ne sait pas ce que sont les institutions d'administrations autonomes. Des négociations sont en cours afin d'obtenir plus de pouvoirs et une formule de financement fiable pour ces organismes, mais ces derniers bénéficient déjà des avantages et de la sécurité que leur procure la protection constitutionnelle accordée par la Convention de la Baie James et du Nord québécois en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Les rôles confiés au gouvernement régional Kativik ainsi qu'à la Commission scolaire Kativik et qui sont garantis par la Constitution ont-ils mis en péril le bien-être des Canadiens qui vivent à l'extérieur de la région septentrionale du Québec? La réponse est évidente. Or, nous avons la possibilité, à la présente conférence, de modifier la Constitution afin que tous les peuples autochtones puissent se réunir avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour négocier les arrangements nécessaires. Il nous est également possible de faire en sorte que les accords d'autonomie gouvernementale qui seront négociés puissent évoluer. Des craintes injustifiées de chaos juridique et administratif ne doivent pas nous empêcher de saisir l'occasion.

Si la majorité des Canadiens reconnaît la nécessité des administrations autochtones, il serait à plus forte raison logique que les Premiers ministres le fassent. En raison de notre double appartenance, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent s'intéresser à nos problèmes et il est indispensable que les Premiers ministres et leurs gouvernements soient en mesure de négocier avec des représentants autochtones dûment mandatés pour trouver des solutions à ces problèmes. Il est dans l'intérêt des peuples autochtones que leur volonté d'autodétermination soit reconnue, garantie et protégée par la loi suprême du pays. Il est également souhaitable à long terme pour les dirigeants non autochtones réunis à cette table que les peuples autochtones soient en mesure d'exprimer le point de vue de leurs collectivités au moyen d'institutions gouvernementales à la fois efficaces et responsables.

Ce n'est pas par hasard que les représentants des peuples autochtones ont participé à quatre conférences spéciales des Premiers ministres visant à modifier la Constitution. Ce n'est pas par hasard que nous avons participé tandis que les représentants des affaires, des syndicats, des municipalités et d'autres groupes valables étaient laissés de côté. Cette participation même est un aveu constitutionnel que les peuples autochtones du Canada ont un rôle distinct à jouer dans le débat sur l'avenir de

la Confédération. Elle constitue une reconnaissance du caractère pressant et légitime de notre demande d'autonomie gouvernementale. Une fois qu'elle est reconnue, la ligitimité ne peut être simplement repoussée.

Nous savons tous que les conférences des Premiers ministres constituent une formule fastidieuse. Les attentes politiques que suscite cette démarche doivent être canalisées en des résultats concrets au niveau régional. Dans le cas des Inuit, les résultats doivent prendre la forme de la création d'un territoire Nunavut dans la partie est des Territoires du Nord-Ouest, renforçant ainsi les institutions autonomes régionales du nord du Québec, et de progrès vers l'autonomie gouvernementale régionale dans la région de Beaufort et du Labrador. Dans tout l'Arctique, la mesure dans laquelle l'utilisation et l'occupation du territoire par les Inuit a contribué à confirmer la souveraineté canadienne sur les eaux arctiques doit être reconnue en faisant participer les Inuit à la gestion de ressources au large des côtes.

Comme nous l'avons mentionné à plusieurs occasions, les modifications à la Constitution qui toucheront l'autonomie gouvernementale des autochtones devront comporter quatre éléments indispensables :

1. Ces modifications ne doivent pas réduire la protection que donne la Constitution aux droits ancestraux et issus de traités;

2. Ces modifications ne doivent pas laisser entendre que le droit ancestral à l'autonomie gouvernementale découle uniquement des modifications; une telle affirmation serait non seulement offensante pour les peuples autochtones, mais contraire à la vérité historique et contemporaine;

3. De telles modifications doivent donner lieu à la mise sur pied d'institutions et de mécanismes d'autonomie gouvernementale précis au niveau régional; des dispositions qui prévoiraient l'autonomie gouvernementale, mais qui ne seraient assorties d'aucune modalité de mise en oeuvre pratique ne constitueraient qu'un résultat incomplet;

4. Toutes les administrations autochtones doivent avoir des moyens de produire des recettes suffisantes et des ressources nécessaires pour garantir leur autonomie politique réelle; nous croyons que de telles dispositions financières ne seront satisfaisantes que si elles sont enracinées dans une modification constitutionnelle.

Notre comité continue de croire que ces quatre éléments sont indispensables au succès. En terminant, j'aimerais traiter plus longuement du deuxième élément, soit celui voulant que les modifications relatives à l'autonomie gouvernementale ne laissent pas entendre que le droit ancestral et l'autonomie gouvernementale découlent uniquement des modifications proprement dites.

Les Premiers ministres provinciaux connaissent très bien le point de vue des autochtones sur la question. Nous nous sommes opposés à toute modification qui laisserait entendre que le principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones n'existait pas avant l'entrée en vigueur de la modification en question. Accepter une telle modification équivaudrait à faire du révisionnisme historique une forme d'art constitutionnel.

La reconnaissance, même imparfaite, des peuples autochtones comme sociétés autonomes est caractéristique des rapports entre les peuples autochtones et les autres peuples depuis l'arrivée des premiers Européens. On ne peut comprendre la raison d'être des chartes coloniales, de la Proclamation royale, des traités numérotés et modernes et même de la Loi sur les Indiens si l'on n'admet pas qu'on a toujours considéré que les peuples autochtones possédaient une culture politique très différente de celle des nouveaux arrivants au Canada.

Notre histoire nationale commune comporte beaucoup d'épisodes regrettables, mais nous n'améliorerons pas cet état de choses si nous adoptons une modification constitutionnelle qui nie le caractère permanent de la prétention des autochtones au droit à l'autonomie.

Nous avons entendu un certain nombre de participants exprimer des inquiétudes au sujet des incidences juridiques de l'insertion d'un droit général à l'autonomie gouvernementale dans la Constitution. Nous serons extrêmement déçus si les participants continuent d'insister sur une disposition qui n'aurait pas

un caractère exécutoire. Après cinq ans de négociations, chacun se fait une idée précise des obstacles qui nous empêchent d'en venir à un accord. Nous avons le devoir de chercher à les surmonter et le CIAN est déterminé à examiner des solutions raisonnables qui nous permettront de continuer d'être fiers d'être autochtones tout en laissant intact le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale qui est reconnu et confirmé à l'article 35.

Je vous remercie Monsieur le président.

CA1
Z2
-C52

Government
Publications

DOCUMENT: 800-23/022

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Notes for the Opening Address by

Honourable Don R. Getty

Premier of Alberta

Ottawa
March 26-27, 1987

NOTES FOR THE OPENING ADDRESS BY

HONOURABLE DON R. GETTY

PREMIER OF ALBERTA

FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON ABORIGINAL RIGHTS

MARCH 26 & 27, 1987

PRIME MINISTER, FELLOW PREMIERS, TERRITORIAL LEADERS, AND ABORIGINAL LEADERS: LIKE DAVID PETERSON, PREMIER GHIZ AND PREMIER VANDER ZALM, THIS IS MY FIRST ATTENDANCE AT A FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON ABORIGINAL MATTERS. I MUST SAY I ENJOYED THE MEETING LAST NIGHT AND THE UNIQUE STYLE IN WHICH THE MEETING HAS BEEN CONDUCTED TODAY. OF COURSE I HAVE FOLLOWED WITH GREAT INTEREST PREVIOUS MEETINGS ON THIS SUBJECT.

LOOKING BACK, IT SEEMS TO ME THAT <u>THE CONSTITUTION ACT, 1982</u>, WAS A LANDMARK FOR ABORIGINAL PEOPLE: IT AFFIRMED EXISTING ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS AND DEFINED ABORIGINAL PEOPLE AS INDIANS, INUIT AND METIS. I RECALL WITH PRIDE THE KEY ROLE PLAYED BY THE ALBERTA GOVERNMENT IN HAVING METIS INCLUDED

IN THE CONSTITUTION. THERE WAS SIGNIFICANT PROGRESS MADE AGAIN IN 1983 WHEN CERTAIN AMENDMENTS TO THE CONSTITUTION WERE PROCLAIMED. THESE AMENDMENTS WERE DESIGNED TO ENSURE ABORIGINAL SEXUAL EQUALITY, TO PROVIDE NEW LAND CLAIMS AGREEMENTS WITH THE SAME CONSTITUTIONAL PROTECTION AS THAT PROVIDED TO EXISTING TREATIES, TO ENSURE THAT THERE WOULD BE FURTHER FIRST MINISTERS' CONFERENCES TO ADDRESS ABORIGINAL CONSTITUTIONAL ISSUES, AND TO AFFIRM THE PRINCIPLE THAT ABORIGINAL PEOPLE MUST BE CONSULTED ON ANY FUTURE AMENDMENTS AFFECTING THEM. ALBERTA WAS QUICK TO INTRODUCE A RESOLUTION IN ITS LEGISLATURE ON THESE AMENDMENTS.

I AM AWARE TOO THAT THE MEETINGS DURING THE PAST FOUR YEARS HAVE HEIGHTENED THE AWARENESS OF THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS AND ALL CANADIANS ABOUT THE CIRCUMSTANCES OF THE ABORIGINAL PEOPLE AND THEIR ASPIRATIONS. IN ALBERTA, WE HAVE TAKEN IMPORTANT INITIATIVES IN AN EFFORT TO WORK TOGETHER

WITH OUR NATIVE GROUPS AND COMMUNITIES TO DEVELOP SOLUTIONS TO THE CONCERNS AND ASPIRATIONS OF ABORIGINAL PEOPLE IN OUR PROVINCE.

JUST BEFORE I PROVIDE THE GOVERNMENT OF ALBERTA'S PERSPECTIVE ON THE DISCUSSIONS ON SELF-GOVERNMENT, I DO WANT TO RAISE AN ISSUE OF CONCERN TO US. AS MANY OF YOU MAY BE AWARE, THE PRAIRIE TREATY NATIONS ALLIANCE, OF WHICH THE INDIAN ASSOCIATION OF ALBERTA IS A MEMBER, MAINTAINS THAT THE ASSEMBLY OF FIRST NATIONS DOES NOT REPRESENT PRAIRIE TREATY INDIANS AT THESE DISCUSSIONS. WHETHER THAT IS SO OR NOT, THE ALBERTA GOVERNMENT IS OF THE VIEW THAT OUR PROCESS IS SOMEWHAT FLAWED, AS IT EXCLUDES MOST OF ALBERTA'S TREATY INDIAN PEOPLE. PRIME MINISTER, WE RAISED THIS ISSUE BEFORE, AND I REQUEST AGAIN THAT YOU PROVIDE FOR OPPORTUNITIES FOR THE INDIAN ASSOCIATION OF ALBERTA TO PARTICIPATE IN FUTURE DISCUSSIONS. TO ILLUSATRATE

THE STRENGTH OF THEIR FEELINGS, I AM CIRCULATING TO EACH PARTICIPANT TODAY THE STATEMENT WHICH THEY HAVE PROVIDED TO US.

NOW I WANT TO FOCUS ON THE MATTER BEFORE US TODAY -SELF-GOVERNMENT FOR ABORIGINAL PEOPLE. THE ALBERTA GOVERNMENT IS STRONGLY COMMITTED TO PROVIDE ABORIGINAL PEOPLE WITH THE OPPORTUNITY TO HAVE THE MAJOR ROLE IN CONTROLLING THEIR OWN AFFAIRS AND TO HAVE CONTROL OVER THEIR DESTINY. ALBERTANS HAVE A DESIRE TO IMPROVE THE OPPORTUNITIES AVAILABLE TO ABORIGINAL PEOPLE SO THEY ARE NOT DISADVANTAGED IN OUR CANADIAN SOCIETY.

FROM OUR PERSPECTIVE, ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT SHOULD ALSO BEGIN AT THE GRASS-ROOTS LEVEL. THERE ARE A NUMBER OF PRACTICAL MEASURES THAT WE HAVE TAKEN IN ALBERTA TO ENCOURAGE ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT AT THE COMMUNITY LEVEL.

FOR EXAMPLE — WE ARE CURRENTLY UNDERTAKING AN INITIATIVE THAT IS UNIQUE WITHIN CANADA, TO TRANSFER OFFICIALLY 1.28 MILLION ACRES OF LAND TO THE METIS IN ALBERTA. ON JUNE 3, 1985, THE ALBERTA LEGISLATURE UNANIMOUSLY PASSED A RESOLUTION CONCERNING AN AMENDMENT TO THE ALBERTA ACT. IT COMMITTED THE GOVERNMENT OF ALBERTA TO PROPOSE A REVISED METIS BETTERMENT ACT, TO GRANT THE EXISTING 1.28 MILLION ACRES OF METIS SETTLEMENT LANDS TO THE METIS, AND TO CONFIRM THIS GRANT OF LANDS IN THE CONSTITUTION OF CANADA. THESE ACTIONS WILL BE UNDERTAKEN. WE DID ASK, HOWEVER, THAT THEY ESTABLISH FAIR AND DEMOCRATIC CRITERIA FOR SETTLEMENT MEMBERSHIP, LAND ALLOCATION, AND THE COMPOSITION OF GOVERNING BODIES.

THE ALBERTA FEDERATION OF METIS SETTLEMENT ASSOCIATIONS RESPONDED POSITIVELY TO THESE INITIATIVES. IN 1986, THEY PRESENTED US WITH A DOCUMENT ENTITLED "BY MEANS OF CONFERENCES AND

NEGOTIATIONS WE ENSURE OUR RIGHTS". THIS DOCUMENT PROVIDED BACKGROUND AND PRINCIPLES FOR NEW LEGISLATION AND FURTHER DISCUSSIONS.

WE HAVE BEEN HOLDING THOSE DISCUSSIONS BETWEEN OUR GOVERNMENT AND THE FEDERATION. WE HAVE AGREED IN PRINCIPLE ON THE FAIR AND DEMOCRATIC CRITERIA FOR SETTLEMENT MEMBERSHIP AND LAND ALLOCATION, AND ON UNIQUE AND APPROPRIATE GOVERNING BODIES. WITH REGARD TO OUTSTANDING MATTERS, WE UNDERSTAND AND AGREE WITH THE CONCEPT OF TERRITORIAL INTEGRITY. WE FEEL THAT THIS SATISFIES THE METIS DESIRE FOR THIS POSSESSION OF THEIR LANDS. WE WILL WORK TO COME TO AN AGREEMENT WHICH PROVIDES FOR THIS AND ALSO ALLOWS US TO FULFILL OUR PROVINCIAL RESPONSIBILITIES. WITH GOOD EFFORTS ON BOTH SIDES, THIS WILL BE CONCLUDED IN 1987.

WE ARE CURRENTLY DRAFTING THE NEW <u>METIS SETTLEMENTS ACT.</u> THIS ACT WILL BE DEVELOPED COOPERATIVELY WITH THE METIS

SETTLEMENTS' AND WE EXPECT TO TABLE THIS ACT BEFORE THE END OF OUR CURRENT LEGISLATIVE SESSION. FOLLOWING ENACTMENT OF THIS NEW ACT AND TRANSFER OF THE LAND, WE WILL THEN PROPOSE AN AMENDMENT TO THE ALBERTA ACT. THAT WILL REQUIRE AGREEMENT OF BOTH THE THE LEGISLATIVE ASSEMBLY OF ALBERTA AND THE PARLIAMENT OF CANADA. BUT THIS WILL CONFIRM AND PROTECT THE GRANT OF THEIR SETTLEMENT LANDS WITHIN THE CONSTITUTION.

I RAISE THIS AT THIS MEETING, PRIME MINISTER, BECAUSE THE EXAMPLE IS A PARTICULARLY IMPORTANT AND UNIQUE INITIATIVE IN TERMS OF SELF-GOVERNMENT AND A SECURE LAND BASE FOR THE METIS PEOPLE.

IN ADDITION TO THE 1.28 MILLION ACRES ON THE EIGHT METIS SETTLEMENTS, APPROXIMATELY 4,200 ACRES OF LAND ARE HELD BY SIX METIS CO-OPS IN THE GRANDE CACHE AREA OF ALBERTA WHERE SOME 4,000 PEOPLE, PRIMARILY METIS, OWN LAND AS A RESULT OF THE UNIQUE ALBERTA LAND TENURE PROGRAM.

EARLIER THIS YEAR THE ALBERTA GOVERNMENT SIGNED A CONTRACT WITH THE METIS ASSOCIATION OF ALBERTA, UNDER THE LEADERSHIP OF SAM SINCLAIR, PROVIDING FOR DEVELOPMENT AND FUNDING OF SIX REGIONAL OFFICES AND INCREASED PARTICIPATION OF METIS IN FORMS OF SELF-GOVERNMENT.

BUT THESE ARE NOT THE ONLY WAYS IN WHICH WE ARE ENCOURAGING ABORIGINAL PEOPLE TO PLAY A DIRECT, ACTIVE ROLE IN GOVERNMENT. AS A RESULT OF THE ALBERTA NORTHLAND SCHOOL DIVISION ACT OF 1983, THE MAJORITY OF MEMBERS ELECTED TO SCHOOL COMMITTEES ARE METIS AND INDIAN LOCAL RESIDENTS. THIS PROVIDES THEM WITH THE OPPORTUNITY TO PARTICIPATE EFFECTIVELY AND MAKE THE DECISIONS REGARDING THE EDUCATION OF THEIR CHILDREN.

OVER THE YEARS, WE HAVE CONCLUDED AGREEMENTS WITH THE BLACKFOOT BAND, THE LESSER SLAVE LAKE INDIAN REGIONAL COUNCIL AND, MOST RECENTLY, THE YELLOWHEAD TRIBAL COUNCIL, TO ENSURE

THAT THESE BANDS HAVE CONTROL OVER THE FOSTER CARE OF THEIR CHILDREN.

JUST RECENTLY WE, CONCLUDED WITH THE LOUIS BULL BAND NEAR WETASKIWIN, ALBERTA — 40 MILES SOUTH OF EDMONTON — THE ESTABLISHMENT OF A MODEL ON-RESERVE POLICING SERVICE WHICH THEY CONTROL.

FURTHERMORE, ECONOMIC DEVELOPMENT OPPORTUNITIES ARE NOW POSSIBLE FOR THE CREE INDIAN BAND AT FORT CHIPEWYAN IN NORTHERN ALBERTA, AS A RESULT OF THE TREATY LAND ENTITLEMENT CLAIM SETTLED JUST BEFORE CHRISTMAS, 1986. THIS WAS THE LARGEST OUTSTANDING TREATY LAND ENTITLEMENT CLAIM IN ALBERTA, AND MAY WELL HAVE BEEN THE LARGEST OUTSTANDING TREATY ENTITLEMENT CLAIM IN CANADA.

PRIME MINISTER, I MENTION THESE EXAMPLES TO DISPEL ANY THOUGHT THAT ALBERTA IS DEFENSIVE, NEGATIVE OR WARY OF THE ISSUE OF

SELF-GOVERNMENT AND TO ILLUSTRATE THE VERY REAL PROGRESS BEING MADE IN ALBERTA IN A PRACTICAL WAY TO ACCOMMODATE THE ASPIRATIONS OF ABORIGINAL PEOPLE, THROUGH LEGISLATION, PROGRAMS, AND POLICIES. THE ABORIGINAL PEOPLE ARE INCREASING CONTROL OVER THEIR DAY-TO-DAY LIVES ON MATTERS IMPORTANT AT THE GRASS-ROOTS LEVEL: THEIR EDUCATION, THEIR CHILD WELFARE, THEIR POLICING, THEIR ECONOMIC DEVELOPMENT, AND ON A FIRM LAND BASIS.

OUR GOVERNMENT DOES NOT BREAK PROMISES IN ALBERTA. WE DO NOT SEEK TO PRESERVE THE STATUS QUO NOR DO WE WISH TO REMAIN STAGNANT, BUT RATHER WE ARE WORKING HARD FOR MEANINGFUL SELF-GOVERNMENT FOR OUR ABORIGINAL PEOPLE AND ALBERTANS CAN BE PROUD THAT WE ARE NOT JUST TALKING ABOUT IT, WE ARE DOING IT. SO LET ME CONFIRM, THE GOVERNMENT OF ALBERTA IS COMMITTED TO PURSUING NEW AND UNIQUE INITIATIVES FOR SELF-GOVERNMENT ARRANGEMENTS FOR METIS PEOPLE. THESE WILL

BE ENSHRINED IN LEGISLATION. WHILE WE CONTINUE TO MOVE AGGRESSIVELY IN THIS DIRECTION IN ALBERTA, WE STILL BELIEVE THAT ANY CONSTITUTIONAL RIGHTS MUST FIRST BE DEFINED CAREFULLY AND FULLY UNDERSTOOD BEFORE THEY ARE ENTRENCHED IN OUR CONSTITUTION. THE EVOLUTION OF THE CANADIAN POLITICAL SYSTEM HAS ALWAYS INVOLVED DEVELOPING A CLEAR DEFINITION OF THE PRINCIPLES OF SELF-GOVERNMENT FIRST. FOR EXAMPLE, WHEN ALBERTA BECAME A PROVINCE, THE RIGHTS AND POWERS OF THE PROVINCE HAD BEEN CAREFULLY DEFINED FIRST, THROUGH DEMOCRATIC DEBATE AND DECISION-MAKING. ONCE DEFINED, THEY WERE THEN CONSTITUTIONALLY ENTRENCHED. ENTRENCHMENT OF THE PRINCIPLE OF ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT, WITHOUT PRIOR ADEQUATE DEFINITION, COULD BE A REVERSAL OF OUR TRADITIONAL DEMOCRATIC PROCESS AND WOULD ALSO BE INCONSISTENT WITH CANADA'S HISTORIC DEVELOPMENT AND OUR DEMOCRATIC PRACTICES. SURELY, WE SHOULD BE ABLE TO ACCEPT THAT THE PEOPLE ELECTED TO OUR PARLIAMENT

AND OUR LEGISLATIVE ASSEMBLIES — WORKING WITH OUR CITIZENS — HAVE THE RESPONSIBILITY TO CLEARLY DEFINE SELF-GOVERNMENT . . . OTHERWISE, WE INVITE CONFUSION AND UNCERTAINTY, AND WILL LEAVE IT TO THE COURTS TO DO OUR JOB — WE WILL LEAVE IT TO THE COURTS TO INTERPRET THE MEANING OF SELF-GOVERNMENT.

WE REALIZE THAT AT THE NATIONAL LEVEL, ABORIGINAL GROUPS FEEL THEY HAVE AN INHERENT RIGHT TO SELF-GOVERNMENT — THAT IS, THEY BELIEVE THAT RIGHT HAS ALWAYS EXISTED AND WAS NEVER RELINQUISHED OR EXTINGUISHED. IN ALBERTA'S OPINION, CONSTITUTIONAL ENTRENCHMENT OF AN UNDEFINED, INHERENT ABORIGINAL RIGHT TO SELF-GOVERNMENT COULD LEAD TO THE ESTABLISHMENT OF A THIRD ORDER OF GOVERNMENT IN CANADA, POSSIBLY SOVEREIGN OR EQUAL TO BOTH THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS. HOW COULD A COUNTRY, REGARDLESS OF OUR GOOD INTENTIONS, COPE WITH THAT SITUATION?

I SHOULD ADD THAT WE ARE ALSO CONCERNED WITH SOME FEDERAL GOVERNMENT PROPOSALS, MR. PRIME MINISTER, THAT MAY BE MOVING TO DIVEST ITSELF OF ITS HISTORICAL RELATIONSHIP AND OBLIGATIONS TO THE ABORIGINAL PEOPLE OF CANADA. I WAS PLEASED WITH SOME COMMENTS YOU MADE IN THIS REGARD LAST NIGHT, BUT IT IS A MATTER WE MAY DISCUSS LATER AT THIS CONFERENCE.

ALBERTANS SUPPORT THE INDIAN, INUIT AND METIS PEOPLES' ASPIRATION TO HAVE MORE CONTROL OVER THEIR OWN AFFAIRS AND LESS INVOLVEMENT WITH THE BUREAUCRACIES OF FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS. IN PURSUING THIS, WE HAVE THE CHALLENGE TO FAIR TO ABORIGINAL PEOPLES, BUT AT THE SAME TIME WE HAVE TO RECOGNIZE THAT AN UNDEFINED INHERENT ABORIGINAL RIGHT TO SELF-GOVERNMENT, PROTECTED CONSTITUTIONALLY AT THE REQUEST OF ABORIGINAL GROUPS AT THIS TABLE, COULD HAVE A MAJOR IMPACT ON ALL CITIZENS OF ALBERTA AND CANADA. IT IS THE

UNCERTAINTY ASSOCIATED WITH THE IMPACT ON THE RIGHTS OF ALL ALBERTANS THAT PREVENTS ALBERTA FROM GIVING SUPPORT FOR AN UNDEFINED CONSTITUTIONAL AMENDMENT OF THIS TYPE.

IN CONCLUSION, MR. PRIME MINISTER, I EMPHASIZE THAT WHILE I HAVE EXPRESSED CONCERNS ABOUT THE EFFECTS OF A CONSTITUTIONAL AMENDMENT, THE ALBERTA GOVERNMENT REMAINS COMMITTED TO SELF-GOVERNMENT OPPORTUNITIES FOR ABORIGINAL PEOPLE IN ALBERTA. WE BELIEVE THAT ABORIGINAL GROUPS SHOULD BE GIVEN THE AUTHORITY TO ESTABLISH A FORM OF SELF-GOVERNMENT CLEARLY PROTECTED BY LEGISLATION PASSED BY EITHER FEDERAL OR PROVINCIAL GOVERNMENTS.

I BELIEVE ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT CAN BE REALIZED, BUT WE AT THIS TABLE MUST BE FLEXIBLE AND INNOVATIVE IN OUR APPROACHES. WE MUST BE ALERT TO RECOGNIZE THAT DIFFERENCES EXIST ACROSS

THIS VAST COUNTRY — WE MUST RECOGNIZE THAT ASPIRATIONS AND NEEDS OF THE INDIANS, INUIT AND METIS VARY. I DEDICATE ALBERTA, OUR GOVERNMENT, IN A SPIRIT OF COMPROMISE, AND THAT COMPROMISE THAT HAS PREVAILED AROUND THIS TABLE AND IN CANADA SINCE CONFEDERATION, TO THE COMMITMENT THAT WE WILL REACH METHODS OF SELF-GOVERNMENT FOR OUR ABORIGINAL PEOPLE. BUT WE CAN ONLY BE ONE COUNTRY AROUND THIS TABLE, AND ALBERTA WILL INSIST THAT ANY CHANGES BE ACCOMPLISHED IN A WAY THAT MAINTAINS THE BASIC HISTORIC FABRIC OF OUR CANADIAN SYSTEM.

- - - - - -

CA1
Z2
-C52

Publications

DOCUMENT : 800-23/022

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Notes pour l'allocution d'ouverture
de l'honorable Don R. Getty
Premier ministre de l'Alberta

Ottawa

Les 26 et 27 mars 1987

NOTES POUR L'ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE L'HONORABLE DON R. GETTY

PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES 26 ET 27 MARS 1987

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHERS CONFRÈRES, REPRÉSENTANTS DES TERRITOIRES ET REPRÉSENTANTS DES AUTOCHTONES : TOUT COMME M. DAVID PETERSON, LES PREMIERS MINISTRES GHIZ ET VANDER ZALM, J'ASSISTE POUR LA PREMIÈRE FOIS À UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES. JE DOIS DIRE QUE LA RÉUNION TENUE HIER SOIR ET LA FORME EXCEPTIONNELLE QU'A PRISE LA RÉUNION D'AUJOURD'HUI M'ONT BEAUCOUP PLU. NATURELLEMENT, J'AI SUIVI AVEC UN VIF INTÉRÊT LES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES SUR CETTE QUESTION.

IL ME SEMBLE, EN RÉTROSPECTIVE, QUE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 S'EST AVÉRÉE D'UNE IMPORTANCE CAPITALE POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES : ELLE A CONSACRÉ LES DROITS ANCESTRAUX ET LES DROITS ISSUS DE TRAITÉS ET A DÉFINI COMME AUTOCHTONES LES INDIENS, LES INUIT ET LES MÉTIS. C'EST AVEC FIERTÉ QUE JE ME RAPPELLE LE RÔLE CLÉ DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA QUI A OBTENU QUE LES MÉTIS SOIENT COMPRIS DANS LA CONSTITUTION. DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES ONT ÉTÉ RÉALISÉS DE NOUVEAU EN 1983 AVEC LA PROCLAMATION DE CERTAINES MODIFICATIONS À LA CONSTITUTION. CES MODIFICATIONS VISAIENT À ASSURER L'ÉGALITÉ DES DROITS AUX DEUX SEXES, À PRÉVOIR

DE NOUVEAUX ACCORDS SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ASSORTIS DE LA MÊME PROTECTION CONSTITUTIONNELLE QUE POUR LES TRAITÉS EXISTANTS, À ASSURER LA TENUE D'AUTRES CONFÉRENCES DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES ET À CONSACRER LE PRINCIPE SELON LEQUEL LES PEUPLES AUTOCHTONES DOIVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SUJET DE TOUTE MODIFICATION FUTURE QUI POURRAIT LES TOUCHER. L'ALBERTA N'A PAS TARDÉ À PRÉSENTER UNE PROPOSITION CONCERNANT CES MODIFICATIONS À SON ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

JE SAIS AUSSI QUE LES RÉUNIONS TENUES AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES ONT SENSIBILISÉ DAVANTAGE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX AINSI QUE TOUS LES CANADIENS À LA SITUATION DES PEUPLES AUTOCHTONES ET À LEURS ASPIRATIONS. EN ALBERTA, NOUS AVONS PRIS DES MESURES IMPORTANTES EN VUE DE COLLABORER AVEC NOS GROUPES ET NOS COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES ET CE, POUR RÉGLER LES PROBLÈMES ET RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DES AUTOCHTONES DE NOTRE PROVINCE.

AVANT DE VOUS PRÉSENTER LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA SUR LES DISCUSSIONS CONCERNANT L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, J'AIMERAIS SOULEVER UNE QUESTION QUI NOUS INTÉRESSE TOUS. COMME BON NOMBRE D'ENTRE VOUS LE SAVENT PEUT-ÊTRE, L'ALLIANCE DES NATIONS DES PRAIRIES ASSUJETTIES AUX TRAITÉS, DONT L'ASSOCIATION DES INDIENS DE L'ALBERTA EST MEMBRE,

MAINTIENT QUE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS NE REPRÉSENTE PAS, À CES DISCUSSIONS, LES INDIENS DES PRAIRIES ASSUJETTIS AUX TRAITÉS. QUEL QUE SOIT LE CAS, LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA EST D'AVIS QUE NOTRE PROCESSUS A DES LACUNES PUISQU'IL EXCLUT LA PLUPART DES AUTOCHTONES DE L'ALBERTA ASSUJETTIS AUX TRAITÉS. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, NOUS AVONS DÉJÀ SOULEVÉ CE PROBLÈME, ET JE VOUS DEMANDE DE NOUVEAU DE DONNER L'OCCASION À L'ASSOCIATION DES INDIENS DE L'ALBERTA DE PARTICIPER AUX FUTURES DISCUSSIONS. POUR VOUS DONNER UNE IDÉE DE LA VIGUEUR DE LEURS CONVICTIONS, JE VAIS DISTRIBUER À CHAQUE PARTICIPANT LA DÉCLARATION QU'ILS NOUS ONT FOURNIE.

J'EN ARRIVE MAINTENANT À LA QUESTION QUE NOUS DEVONS ÉTUDIER AUJOURD'HUI, C'EST-À-DIRE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES. LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA EST TOUT À FAIT D'ACCORD POUR QUE LES PEUPLES AUTOCHTONES DIRIGENT LEURS PROPRES AFFAIRES ET DÉCIDENT DE LEUR AVENIR. LES ALBERTAINS SOUHAITENT AMÉLIORER LES POSSIBILITÉS OFFERTES AUX PEUPLES AUTOCHTONES AFIN QU'ILS NE SOIENT PAS DÉFAVORISÉS DANS NOTRE SOCIÉTÉ CANADIENNE.

DE NOTRE POINT DE VUE, L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES DEVRAIT COMMENCER À LA SOURCE. EN ALBERTA, NOUS AVONS PRIS UN CERTAIN NOMBRE DE MESURES PRATIQUES POUR ENCOURAGER L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES À L'ÉCHELLE DE LA COLLECTIVITÉ.

PAR EXEMPLE, NOUS AVONS PRIS UNE INITIATIVE QUI EST UNIQUE EN SON GENRE AU CANADA, EN VUE DE CÉDER OFFICIELLEMENT 1.28 MILLION D'ACRES DE TERRES AUX MÉTIS EN ALBERTA. LE 3 JUIN 1985, L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ALBERTA A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ UNE RÉSOLUTION RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA LOI DE L'ALBERTA. CETTE RÉSOLUTION ENGAGEAIT LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA À PROPOSER UNE NOUVELLE METIS BETTERMENT ACT POUR CONCÉDER AUX MÉTIS LES 1.28 MILLION D'ACRES DE TERRES DES ÉTABLISSEMENTS MÉTIS, ET POUR CONFIRMER CETTE CONCESSION DE TERRES DANS LA CONSTITUTION DU CANADA. CES DÉMARCHES SERONT ENTREPRISES. CEPENDANT, NOUS AVONS DEMANDÉ AUX MÉTIS D'ÉTABLIR DES CRITÈRES JUSTES ET DÉMOCRATIQUES RELATIFS À L'ADMISSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS, À LA RÉPARTITION DES TERRES ET À LA COMPOSITION DES ORGANES GOUVERNEMENTAUX.

LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ÉTABLISSEMENTS MÉTIS DE L'ALBERTA A RÉAGI FAVORABLEMENT À CES INITIATIVES. EN 1986, ELLE NOUS A PRÉSENTÉ UN DOCUMENT INTITULÉ **"BY MEANS OF CONFERENCES AND NEGOCIATIONS WE ENSURE OUR RIGHTS".** CE DOCUMENT CONTIENT DES RENSEIGNEMENTS DE BASE ET DES PRINCIPES SERVANT À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES LOIS ET À LA POURSUITE DES DISCUSSIONS.

DES DISCUSSIONS ONT EU LIEU EN EFFET ENTRE NOTRE GOUVERNEMENT ET LA FÉDÉRATION. NOUS AVONS CONCLU UN ACCORD DE PRINCIPE SUR LES CRITÈRES JUSTES ET DÉMOCRATIQUES RELATIFS À L'ADMISSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS ET À LA RÉPARTITION DES TERRES, AINSI QUE SUR LES

ORGANES GOUVERNEMENTAUX, DE NATURE EXCEPTIONNELLE, QUI S'IMPOSENT. QUANT AUX QUESTIONS QUI RESTENT À RÉGLER, NOUS COMPRENONS ET ACCEPTONS LE CONCEPT DE L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE. NOUS ESTIMONS QU'IL RÉPOND AU DÉSIR DES MÉTIS D'ÊTRE PROPRIÉTAIRES DE LEURS TERRES. NOUS NOUS EFFORCERONS DE CONCLURE UN ACCORD QUI TIENDRA COMPTE DE CE CONCEPT ET QUI NOUS PERMETTRA ÉGALEMENT D'ASSUMER NOS RESPONSABILITÉS À L'ÉCHELLE DE LA PROVINCE. SI LES DEUX PARTIES SONT ANIMÉES D'UNE BONNE VOLONTÉ, CET ACCORD SERA CONCLU EN 1987.

NOUS PRÉPARONS ACTUELLEMENT LA NOUVELLE METIS SETTLEMENTS ACT. CETTE LOI SERA ÉLABORÉE EN COLLABORATION AVEC LES PEUPLES MÉTIS ET NOUS COMPTONS DÉPOSER CE PROJET DE LOI AVANT LA FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ACTUELLE. APRÈS L'ADOPTION DE LA NOUVELLE LOI ET LA CESSION DES TERRES, NOUS PROPOSERONS UNE MODIFICATION À LA LOI SUR L'ALBERTA, CE QUI NÉCESSITERA LA SANCTION DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ALBERTA ET DU PARLEMENT DU CANADA. CETTE PROPOSITION CONSACRERA ET PROTÉGERA, DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION, LA CONCESSION AUX MÉTIS DES TERRES DES ÉTABLISSEMENTS MÉTIS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE SOULÈVE CE POINT À LA PRÉSENTE RÉUNION PARCE QU'IL S'AGIT D'UNE INITIATIVE PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE ET EXCEPTIONNELLE, EN CE QUI CONCERNE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET UNE ASSISE TERRITORIALE FERME POUR LES MÉTIS.

OUTRE LES 1.28 MILLION D'ACRES DES HUIT ÉTABLISSEMENTS MÉTIS, ENVIRON 4 200 ACRES DE TERRES APPARTIENNENT À SIX COOPÉRATIVES MÉTIS DANS LA RÉGION DE GRANDE CACHE, EN ALBERTA, OÙ APPROXIMATIVEMENT 4 000 PERSONNES, PRINCIPALEMENT DES MÉTIS, SONT PROPRIÉTAIRES DE TERRES GRÂCE AU PROGRAMME UNIQUE EN SON GENRE DE L'ALBERTA RELATIF AU MODE DE DÉTENTION DES TERRES.

UN PEU PLUS TÔT CETTE ANNÉE, LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA A SIGNÉ UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION DES MÉTIS DE L'ALBERTA, SOUS LA DIRECTION DE SAM SINCLAIR, QUI PRÉVOYAIT L'ÉTABLISSEMENT ET LE FINANCEMENT DE SIX BUREAUX RÉGIONAUX ET LA PARTICIPATION ACCRUE DES MÉTIS SOUS FORME D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

IL NE S'AGIT PAS LÀ DES SEULES FAÇONS PAR LESQUELLES NOUS INCITONS LES AUTOCHTONES À JOUER UN RÔLE DIRECT ET ACTIF AU SEIN DU GOUVERNEMENT. PAR SUITE DE L'ADOPTION DE L'ALBERTA NORTHLAND SHOOL DIVISION ACT OF 1983, LA MAJORITÉ DES MEMBRES ÉLUS AUX COMITÉS SCOLAIRES SONT DES RÉSIDENTS LOCAUX MÉTIS ET INDIENS, CE QUI PERMET À CES DERNIERS DE PARTICIPER EFFECTIVEMENT À L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANTS ET À PRENDRE LES DÉCISIONS QUI S'IMPOSENT À CET ÉGARD.

AU FIL DES ANS, NOUS AVONS CONCLU DES ACCORDS AVEC LA BANDE INDIENNE DES PIEDS-NOIRS, LE CONSEIL RÉGIONAL DES INDIENS DU PETIT LAC DES ESCLAVES ET, PLUS RÉCEMMENT, LE CONSEIL TRIBAL DE YELLOWHEAD, AFIN QUE CES BANDES SOIENT RESPONSABLES DU PLACEMENT DE LEURS ENFANTS EN FOYER NOURRICIER.

TOUT RÉCEMMENT, NOUS AVONS CONVENU, AVEC LA BANDE INDIENNE LOUIS BULL, PRÈS DE WETASKIWIN (ALBERTA), À 40 MILLES AU SUD D'EDMONTON, DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE MODÈLE DE POLICE DANS LES RÉSERVES, SERVICE QUI RELÈVE DE LA BANDE.

EN OUTRE, DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'OFFRENT MAINTENANT À LA BANDE INDIENNE DES CRIS, À FORT CHIPEWYAN, DANS LE NORD DE L'ALBERTA, PAR SUITE DU RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION RELATIVE AUX DROITS FONCIERS DÉCOULANT DES TRAITÉS SURVENU JUSTE AVANT NOËL 1986. IL S'AGISSAIT DE LA REVENDICATION LA PLUS IMPORTANTE DE CE GENRE EN ALBERTA, ET PEUT-ÊTRE MÊME AU CANADA.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE DONNE CES EXEMPLES POUR DISSIPER L'IMPRESSION QUE L'ALBERTA EST SUR LA DÉFENSIVE, QU'ELLE ADOPTE UNE ATTITUDE NÉGATIVE OU QU'ELLE SE MÉFIE DE LA QUESTION DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET AUSSI POUR ILLUSTRER LES PROGRÈS

VÉRITABLES RÉALISÉS EN ALBERTA, DE FAÇON PRATIQUE, AFIN DE RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DES AUTOCHTONES PAR L'ADOPTION DE LOIS, DE PROGRAMMES ET DE DIVERSES POLITIQUES. LES AUTOCHTONES ONT DE PLUS EN PLUS LA RESPONSABILITÉ DES QUESTIONS COURANTES DE LEUR VIE QUOTIDIENNE QUI SONT D'UNE IMPORTANCE PRIMORDIALE : LEUR ÉDUCATION, LE BIEN-ÊTRE DE LEURS ENFANTS, LES SERVICES DE POLICE, LEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ET CE SUR UNE ASSISE TERRITORIALE FERME.

NOTRE GOUVERNEMENT N'A PAS MANQUÉ À SES PROMESSES EN ALBERTA. NOUS NE CHERCHONS PAS À PRÉSERVER LE STATU QUO ET NOUS NE VOULONS PAS DEMEURER FIGÉS. NOS EFFORTS VISENT PLUTÔT À ASSURER À NOS AUTOCHTONES UNE AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE APPROPRIÉE, ET LES ALBERTAINS PEUVENT ÊTRE FIERS CAR NOUS NE FAISONS PAS QU'EN PARLER, NOUS AGISSONS. PERMETTEZ-MOI DE CONFIRMER LE FAIT QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA S'ENGAGE À PRENDRE DES INITIATIVES NOUVELLES ET EXCEPTIONNELLES EN VUE D'ENTENTES SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES MÉTIS. CES ENTENTES SERONT CONCRÉTISÉES DANS DES LOIS. NOUS CONTINUONS DE MILITER VIVEMENT EN CE SENS EN ALBERTA, MAIS NOUS CROYONS TOUJOURS QUE LES DROITS CONSTITUTIONNELS DOIVENT D'ABORD ÊTRE DÉFINIS AVEC SOIN ET BIEN COMPRIS AVANT D'ÊTRE INSÉRÉS DANS LA CONSTITUTION. L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME POLITIQUE CANADIEN A TOUJOURS COMPORTÉ EN PREMIER LIEU L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DÉFINITION CLAIRE DES PRINCIPES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. PAR EXEMPLE, LORSQUE L'ALBERTA EST DEVENUE UNE

PROVINCE, LES DROITS ET POUVOIRS DE LA PROVINCE AVAIENT D'ABORD ÉTÉ DÉFINIS AVEC SOIN, AU MOYEN DE DÉBATS DÉMOCRATIQUES ET DE DÉCISIONS RESPONSABLES. UNE FOIS DÉFINIS, ILS ONT ÉTÉ INSÉRÉS DANS LA CONSTITUTION. L'INSERTION DU PRINCIPE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES, SANS UNE DÉFINITION PRÉALABLE APPROPRIÉE, POURRAIT CONSTITUER UN RENVERSEMENT DE NOTRE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE TRADITIONNEL ET SERAIT ÉGALEMENT CONTRAIRE À L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CANADA ET À NOS PRATIQUES DÉMOCRATIQUES. IL EST CERTAIN QUE NOUS DEVRIONS ÊTRE CAPABLES D'ACCEPTER QUE LES PERSONNES ÉLUES À NOTRE PARLEMENT ET DANS NOS ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES, ET TRAVAILLANT AVEC NOS CITOYENS, ONT LA RESPONSABILITÉ DE DÉFINIR CLAIREMENT L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, SINON NOUS NOUS PRÊTONS À LA CONFUSION ET À L'INCERTITUDE. NOUS LAISSERIONS AINSI AUX TRIBUNAUX LE SOIN DE FAIRE NOTRE TRAVAIL, LE SOIN D'INTERPRÉTER L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

NOUS SAVONS QU'AU NIVEAU NATIONAL, LES GROUPES AUTOCHTONES ESTIMENT AVOIR UN DROIT INHÉRENT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, C'EST-À-DIRE QU'ILS CROIENT QUE CE DROIT A TOUJOURS EXISTÉ ET QU'IL N'A JAMAIS ÉTÉ ABANDONNÉ NI ÉTEINT. DE L'AVIS DU GOUVERNEMENT ALBERTAIN, L'INSERTION DANS LA CONSTITUTION D'UN DROIT AUTOCHTONE INHÉRENT, NON DÉFINI, À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE POURRAIT AMENER L'ÉTABLISSEMENT D'UN TROISIÈME GOUVERNEMENT AU CANADA, PEUT-ÊTRE SOUVERAIN OU ÉGAL AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX. COMMENT UN PAYS POURRAIT-IL AFFRONTER UNE TELLE SITUATION, MALGRÉ TOUTES LES BONNES INTENTIONS QUI L'ANIMENT?

J'AJOUTERAIS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QUE NOUS SOMMES ÉGALEMENT PRÉOCCUPÉS PAR CERTAINES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SELON LESQUELLES CE DERNIER ROMPRAIT SES RELATIONS ET OBLIGATIONS HISTORIQUES À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES DU CANADA. J'ÉTAIS HEUREUX D'ENTENDRE CERTAINS COMMENTAIRES QUE VOUS AVEZ FAITS À CE SUJET HIER SOIR, MAIS C'EST UNE QUESTION DONT NOUS POURRONS DISCUTER PLUS TARD AU COURS DE LA CONFÉRENCE.

LES ALBERTAINS APPUIENT LES ASPIRATIONS DES INDIENS, DES INUIT ET DES MÉTIS QUI VEULENT JOUIR D'UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LEURS AFFAIRES ET QUI DÉSIRENT UNE MOINS GRANDE INTERVENTION DES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALE ET PROVINCIALES À CET ÉGARD. À CETTE FIN, NOUS AVONS UN DÉFI À RELEVER : ÊTRE JUSTES ENVERS LES AUTOCHTONES, MAIS IL FAUT RECONNAÎTRE EN MÊME TEMPS QU'UN DROIT AUTOCHTONE INHÉRENT, NON DÉFINI, À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, GARANTI PAR LA CONSTITUTION À LA DEMANDE DES GROUPES AUTOCHTONES PARTICIPANT À CETTE CONFÉRENCE, POURRAIT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS IMPORTANTES SUR TOUS LES CITOYENS DE L'ALBERTA ET DU CANADA. C'EST L'INCERTITUDE LIÉE À CES RÉPERCUSSIONS SUR LES DROITS DE TOUS LES ALBERTAINS QUI EMPÊCHE L'ALBERTA D'APPUYER UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE NON DÉFINIE DE CE GENRE.

EN CONCLUSION, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'AIMERAIS SOULIGNER QUE MÊME SI J'AI EXPRIMÉ DES INQUIÉTUDES AU SUJET DES EFFETS D'UNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE, LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA DEMEURE LIÉ ENVERS LES AUTOCHTONES DE L'ALBERTA EN VUE DE LEUR OFFRIR LES POSSIBILITÉS D'UNE AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. NOUS CROYONS QUE LES GROUPES AUTOCHTONES DEVRAIENT AVOIR LE POUVOIR D'ÉTABLIR UNE FORME D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, CLAIREMENT GARANTIE PAR DES LOIS ADOPTÉES SOIT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SOIT PAR LES PROVINCES.

JE CROIS QUE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES EST POSSIBLE, MAIS LES PARTICIPANTS À CETTE CONFÉRENCE DOIVENT FAIRE PREUVE DE SOUPLESSE ET D'INNOVATION DANS LA FAÇON DE RÉALISER CET OBJECTIF. NOUS DEVONS NOUS RAPPELER QU'IL EXISTE DES DIFFÉRENCES DANS CE VASTE PAYS, NOUS DEVONS RECONNAÎTRE QUE LES ASPIRATIONS ET LES BESOINS DES INDIENS, DES INUIT ET DES MÉTIS NE SONT PAS TOUS LES MÊMES. JE VOUDRAIS QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA, DANS UN ESPRIT DE TOLÉRANCE, CETTE TOLÉRANCE PRÉSENTE EN CES LIEUX ET QUI MARQUE LE CANADA DEPUIS LA CONFÉDÉRATION, S'ENGAGE À TROUVER DES FORMES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE POUR NOS AUTOCHTONES. CEPENDANT, NOUS NE POUVONS ÊTRE QU'UN SEUL PAYS AUTOUR DE CETTE TABLE, ET L'ALBERTA INSISTERA POUR QUE LES CHANGEMENTS PRÉVUS S'ACCOMPLISSENT DE FAÇON À MAINTENIR LA STRUCTURE HISTORIQUE FONDAMENTALE DE NOTRE SYSTÈME CANADIEN.

CA1
Z2
-C52

Publications

DOCUMENT: 800-23/023

FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ON
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Correspondence addressed to

The Right Honourable Brian Mulroney

Dated March 25, 1987

From Greg Penashue

Re: Newfoundland (Hunting)

LIBRARY
APR 8 1987
University of Toronto

Tabled by the

Assembly of First Nations

Ottawa
March 26-27, 1987

March 25, 1987

The Right Honourable Brian Mulroney
Prime Minister of Canada
Room 309-S Centre Block
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Prime Minister:

We eight Innu charged under the laws of the Province of Newfoundland wish to make the following statement. When the Tshenut (elders) of our community decided to hunt, they did so because they know that to hunt Caribou is at the heart of the Innu way of life.

To judge our hunting of caribou as illegal is to judge our whole way of life illegal. As a people we have been made to feel as foreigners on our own land. We believe deeply that this foreign law is not our law and the right claimed by others to govern us and to dispose of our lands and our resources is not legitimate. We recognize no authority on our land but God and the wisdom and direction of the Tshenut.

To practice our way of life is not a crime, however, if Canadians choose to judge it criminal then the responsibility for our imprisonment is on their conscience.

Sincerely,

Greg Penashue

Etienne Pone
Julianna Pasteen
Joseph Ashini
Peter Penashue
Penote Michel
David Nuke
Daniel Ashini

and in Support of the Innu
Father Jim Roache, OMI

cc: The Honourable Brian Peckford
Premier of Newfoundland

CA1
Z2
C52

DOCUMENT : 800-23/023
TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR LES

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Lettre adressée au

très honorable Brian Mulroney

le 25 mars 1987

LIBRARY
APR 8 1987
University of Toronto

par M. Greg Penashue

concernant la chasse à Terre-Neuve

Déposé par l'Assemblée des premières nations

Ottawa

Les 26 et 27 mars 1987

Le 25 mars 1987

Le très honorable Brian Mulroney
Premier ministre du Canada
Pièce 309-S, Édifice du Centre
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Premier ministre,

Nous sommes huit Innu mis en accusation en vertu des lois de Terre-Neuve et nous voulons faire la déclaration suivante. Lorsque les Tshenut (aînés) de notre collectivité ont décidé de chasser, ils se fondaient sur le fait que la chasse au caribou est un élément fondamental de notre mode de vie.

Considérer la chasse au caribou comme illégale équivaut à condamner l'ensemble de notre mode de vie. Notre peuple se sent étranger sur son propre territoire. Nous croyons fermement que cette loi étrangère n'est pas la nôtre et que le droit que prétendent avoir les autres de nous gouverner et de disposer de nos terres et de nos ressources est illégitime. Nous ne reconnaissons sur notre territoire que l'autorité divine et nous nous en remettons à la sagesse des Tshenut.

Suivre notre mode de vie ne constitue pas un crime, mais si les Canadiens jugent au contraire que c'est un crime, la responsabilité de notre emprisonnement pèsera sur leur conscience.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Greg Penashue

Etienne Pone
Julianna Pasteen
Joseph Ashini
Peter Penashue
Penote Michel
David Nuke
Daniel Ashini

ainsi que le père Jim Roache, o.m.i.
qui appuie les Innu

c.c. : L'honorable Brian Peckford
Premier ministre de Terre-Neuve

CA1
Z2
-C52

Government Publication

DOCUMENT: 800-23/025

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Statement by Sandra Lovelace
(Compiled by Tobique Women's Group)

Referred to the Conference by New Brunswick

(Tabled but not read)

Ottawa
March 26-27, 1987

We are here today only because of the generosity of the Premier Hatfield of New Brunswick who has graciously agreed to relinquish his chair long enough for us to address this conference. We thank you Mr. Premier. We are not representative of any other body other than the Tobique Women's Group.

We would like to address the Hon. Prime Minister, Premiers, Ministers and all aboriginal representatives and in particular the aboriginal people of Canada and last but not least the Canadian public.

This being the last conference we feel on urgency to address the issue of sexual equality.

At each of the past conferences we have attempted to impress on those assembled here and in particular the Canadian public the need to address those issues, we as unrepresented aboriginal women consider important. We cannot emphasize strongly enough the frustration we feel about the lack of consideration shown to aboriginal women at these conferences. Respect from the Canadian public will only occur if the male aboriginal leaders at this conference respects all segment of native society including aboriginal women.

The lack of respect we refer to is a historic fact. The extraordinary effort we have been obligated to go through to get the Canadian Governments attention as well as the attention of aboriginal men and the Canadian public attest to this. We are determined to ensure that sexual equality exists beyond doubt for our daughters and grand-daughters under the Constitution.

We fail to see how the Canadian Government can meet its obligations under the International Governments, if it allows aboriginal women to be left out of the protection of the Charter of Rights. Suppose for example the Aboriginal Rights Clause takes precedence over Section 15 of the Charter of Rights and self-governments is agreed to, how will this effect the individual rights of abroginal women within those nations?

Given the fact that right now some reserves are resisting taking women back under the Indian Act Amendments we feel there are still questions as to our rights and it is our responsibility to speak to it. We believe the Canadian Government would not make another attempt to write non-aboriginal women out of the Constitution because they would be voted out of office. We demand the same protection under the Constitution. We realize that some of the Premiers the Inuit and the Metis representatives do not oppose the entrenchment of sexual equality in the Abroginal Rights Clause. We also realize there is opposition from AFN and NCC.

We would like to remind the leaders of these two groups that they are guilty of the same thing they are accusing the Canadian Government of; that they have adopted a colonialistic attitude towards a segment of their own people, namely aboriginal women.

The Tobique Women's Group would prefer to stand along side the aboriginal men. We have always believed that women are the soul of the nation. Without aboriginal women there is no one to carry on that which is needed to make up a culture. At the core of the culture is the language and only we as aboriginal women can pass this on to our children. We also believe that we are the strength of the nations and unless we are treated as equals, the aboriginal nations to which we belong will never benefit from our strength and tenacity.

We as aboriginal people in forever holding our traditions as the ideal for us to follow, we would like to point out that in traditional societies Clan Mothers chose the chiefs. That system walked very well so we state to you now that there is nothing to fear in recognizing our rights.

We feel that it is our responsibility to address this conference because there is a question as to the protection of our rights under the present wording of the Constitution. The legislative changes which took place with reference to the Indian Act occurrred partly because of our participation. When we began that fight, we were but a voice in the wind yet we

succeeded. We will succeed in this also, even if it means taking the same tedious steps. We would like to acknowledge the Human Rights initiative of the the Province of New Brunswick for making it possible for us to appeal to the United Nations. We also enjoy the support of the Canadian public but we do not get help from those claiming to represent us in Ottawa.

In closing, we feel that the native politician have lost with the native population in the same way the Canadian Government has lost touch with average citizen.

We hope this will be accepted in the spirit that it is intended and that aboriginal representatives will come to see that we need to work together.

We would like to end by saying that we strongly support the concept of the Aboriginal Peoples Charter.

THANK YOU

CA1
Z2
-C52

Government

DOCUMENT : 800-23/025

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR

LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Exposé de Sandra Lovelace

(Rédigé par le Groupe des femmes tobiques)

Déposé par le Nouveau-Brunswick à la Conférence

(mais non lu)

Ottawa

Les 26 et 27 mars 1987

C'est grâce à la générosité du premier ministre Hatfield du Nouveau-Brunswick que nous devons d'être présentes ici aujourd'hui, car ce dernier a gracieusement consenti à nous céder suffisamment de son temps de parole pour nous permettre de faire connaître nos vues à l'occasion de la présente conférence. Nous vous remercions, Monsieur le Premier ministre. Nous ne représentons d'autre organisme que le Groupe des femmes tobiques.

C'est à l'honorable Premier ministre du Canada, aux premiers ministres provinciaux, aux ministres et à tous les représentants autochtones, en particulier ceux du Canada, et, enfin, au grand public canadien que nous aimerions destiner notre exposé.

Comme c'est la dernière conférence, nous estimons urgent d'aborder l'égalité des deux sexes.

À chacune des conférences passées nous avons tenté de convaincre les personnes ici assemblées et, en particulier le grand public canadien, de la nécessité d'aborder ces questions que nous, en tant que femmes autochtones non représentées, estimons importantes. Nous ne pouvons clamer avec assez de vigueur la frustration que nous avons ressentie devant le manque d'attention que ces conférences ont porté aux femmes autochtones. Le grand public canadien ne témoignera de respect que si

les chefs autochtones masculins réunis à cette conférence respectent tous les membres de la société autochtone, dont les femmes.

Le manque de respect auquel nous faisons allusion est un phénomène historique. L'effort extraordinaire que nous avons dû déployer afin d'attirer l'attention des gouvernements canadiens, ainsi que l'attention des hommes autochtones et du grand public canadien, en témoignent. Nous sommes déterminées à assurer l'existence de l'égalité des deux sexes au delà de tout doute pour nos filles et nos petites-filles dans la Constitution.

Nous ne voyons pas comment le gouvernement canadien peut s'acquitter de ses obligations envers les organismes internationaux s'il tolère que les femmes autochtones ne soient pas protégées par la Charte des droits. Supposons, à titre d'exemple, que la clause sur les droits autochtones ait préséance sur l'article 15 de la Charte des droits et que l'autonomie gouvernementale soit acceptée, quelles en seront les répercussions sur les droits particuliers des femmes autochtones de ces nations?

Étant donné que, actuellement, certaines réserves affichent une certaine résistance à la réinscription des femmes en vertu des modifications apportées à la Loi sur les Indiens,

nous estimons qu'il y a encore des doutes au sujet de nos droits et que c'est notre responsabilité de les défendre. Nous croyons que le gouvernement canadien ne tenterait pas une autre fois de rayer de la Constitution les femmes non-autochtones parce qu'il serait défait aux prochaines élections. Nous exigeons de jouir de la même protection en vertu de la Constitution. Nous constatons que certains des premiers ministres provinciaux et des représentants des Inuit et des Métis ne s'opposent à l'inscription de l'égalité des deux sexes dans la clause sur les droits autochtones. Nous constatons également qu'il y a de l'opposition de la part de l'APN et du CAC.

Nous aimerions rappeler aux chefs de ces deux groupes qu'ils sont coupables de ce dont ils accusent le gouvernement du Canada; ils ont adopté une attitude colonialiste envers un groupe de leur propre peuple, à savoir les femmes autochtones.

Le Groupe des femmes tobiques préférerait se trouver aux côtés des hommes autochtones. Nous avons toujours cru que les femmes étaient l'âme de la nation. Sans les femmes autochtones, il n'y a personne pour transmettre ce qui compose essentiellement une culture. Au coeur de la culture se trouve la langue et seules les femmes autochtones peuvent la transmettre à leurs enfants. Nous croyons également que nous sommes la force des nations et à moins que nous soyons traitées en égales, les

nations autochtones auxquelles nous appartenons ne profiteront jamais de notre force et de notre tenacité.

Nous, en tant que peuple autochtone qui présente toujours ses traditions comme l'idéal à suivre, aimerions signaler que dans les sociétés traditionnelles, les mères de clans choisissaient les chefs. Ce régime a très bien fonctionné, aussi, nous vous affirmons maintenant qu'il n'y a rien à craindre dans la reconnaissance de nos droits.

Nous estimons de notre devoir de prendre la parole devant la présente conférence, car il s'agit de protéger nos droits en vertu du libellé actuel de la Constitution. Les modifications législatives apportées à la Loi sur les Indiens sont partiellement dues à notre participation. Lorsque nous avons entrepris ce combat, nous n'étions qu'une voix dans le désert, mais nous avons réussi. Nous réussirons encore une fois, même si cela signifie emprunter la même démarche fastidieuse. Nous aimerions remercier l'organisation des droits de la personne de la province du Nouveau-Brunswick pour nous avoir permis de porter notre cause en appel devant les Nations Unies. Nous bénéficions également de l'appui du grand public canadien, mais nous ne pouvons obtenir l'aide de ceux qui prétendent nous représenter à Ottawa.

En terminant, nous avons l'impression que l'homme politique autochtone a perdu le contact avec la population autochtone, tout comme le gouvernement canadien, avec le citoyen moyen.

Nous espérons que notre exposé sera reçu dans l'esprit que nous lui avons voulu et que les représentants autochtones se rendront compte qu'il faut travailler ensemble.

Nous aimerions affirmer pour conclure que nous appuyons fortement l'idée de la Charte des peuples autochtones.

MERCI

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/026

NOTES FOR CONCLUDING REMARKS
FIRST DAY SESSION

BY

THE RIGHT HONOURABLE BRIAN MULRONEY

PRIME MINISTER OF CANADA

TO THE

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

OTTAWA, ONTARIO

MARCH 26, 1987

CHECK AGAINST DELIVERY

I would now like to sum up, if I may.

We have had a long day and, I think, a good one. I want to thank First Ministers and representatives of the territorial governments and aboriginal organizations for their comments.

In light of the exchanges we have had today, it is clear no one rejects the notion of self-government for Canada's Indian, Inuit and Métis.

For my part, there have been a number of encouraging signs throughout today's discussions and last evening during dinner. I indicated last evening and today that I would listen very carefully to everything that was said and try to make a value judgement in terms of the usefulness of ongoing exercises prior to tomorrow.

There have been a number of forthright statements that the right to aboriginal self-government must be recognized in the Constitution. I have also heard a willingness to engage in positive dialogue so that Canadians will have a clear understanding of just what self-government would mean.

Alberta Premier Don Getty, for example, stressed the need to define the power of self-governing institutions prior to entrenchment.

There is a need for a constitutionally-provided process of negotiations to undertake that definition and to provide a means of protecting the results of those negotiations.

Finally, I think there is a recognition that whatever arrangements we set in place must not derogate from the rights of the aboriginal peoples which are already recognized in the Constitution. This is reflected in the drafts that have been circulated by a number of First Ministers.

These themes, together, are very encouraging but we still have some way to go to reach consensus.

First of all we must get away from the use of commas and adjectives in establishing the recognition of the right -- as Mr. John Amagoalik of the Inuit Committee on National Issues and New Brunswick Premier Richard Hatfield stressed, this is not helpful in providing for the clarity of the recognition that we all seek.

Nevertheless, I appreciate that we need a better understanding of the right and how it is to be exercised.

In this regard, I did not hear anybody say that their preferred route was to use the courts to define the institutions of self-government. Instead, most people said that they preferred to negotiate the powers and institutions of self-government.

Other participants discussed the need for constitutional protection of powers identified in these negotiations. I think Ontario Premier David Peterson and Manitoba Premier Howard Pawley made specific reference to that.

We must also ensure that nothing we set in motion today takes away from the rights which the aboriginal peoples now enjoy. By that, I mean rights already contained in the Constitution.

Finally, everyone has acknowledged that the status quo is not good enough.

That there has been a movement today is an indication of a clear willingness, indeed a desire, to move beyond the status quo. These are the key themes that I heard last night, this morning and this afternoon, and I think we agree on those fundamental points.

If we can find the necessary political will, I believe that we can find creative solutions as well as the language, which is often an inhibition in itself.

If we can agree on these principles, and we appear to have a large measure of agreement, then the challenge is whether we are capable of finding creative solutions to express these principles in a constitutional amendment.

Let me be clear that there is also an overriding principle in all of this. All governments have a role, whenever we are talking about new jurisdictional relationships in our Confederation which will affect all Canadians. No one should be excluded from that responsibility.

However, the Constitution cannot spell out every detail of those jurisdictional arrangements. This is an impossible task.

In this respect, I recognize that such questions as land and resources are clearly foremost among the concerns of many of the aboriginal leaders here today, and that they consider them to be totally connected to the question of self-government.

I think we must also understand that such questions cannot be solved in the abstract.

We must understand that we will have to negotiate the complexities of the new arrangements which will be established between jurisdictions.

Although we can guarantee a process of serious negotiations -- no one can guarantee the results. However, if we are all committed, I believe we can find practical solutions to the concrete problems facing us.

On behalf of the Government of Canada, I intend to break new ground and move beyond, adjectives and emotive terms. I am prepared to support the explicit recognition in the Constitution of the right to aboriginal self-government.

It is clear that the aboriginal associations and their constituencies will accept no less. For our part, we take the position that rights should not be subject to negotiation.

What is negotiable, however, is the division of powers among aboriginal, federal and provincial governments. This is consistent with the development of our federal system. We have it today. It is the Canadian way.

As a result of our discussions, I think we have a clear --- not unanimous or a perfect --- but a clear idea of the basic concepts which must be contained in an amendment on self-government.

Therefore, I intend, based on the advice, the counsel, and the strong opinions expressed by everyone, to develop a federal draft overnight for our consideration.

This draft will attempt to capture the movement I saw last night and throughout today.

My Ministers and I will be conducting informal soundings through the evening, and I will be in direct touch with many of you to try to tap the best ideas that have been put forward by provinces and aboriginal associations alike. I refer in particular to the very useful and precise suggestions made by a number of provinces and aboriginal associations.

In short, I think we have spent sufficient time discussing past problems. Let us better use our energies in building the future, in trying to establish a framework for all our people.

Canadians are telling us that they support the constitutional recognition of a right to aboriginal self-government and that they believe in a process of negotiation.

Canadians are telling me, in any case, that they see self-government for aboriginal peoples as a shared responsibility of federal and provincial governments. Most important, I think Canadians have made it abundantly clear to all of us, in different ways and at different times, that they are ready to move beyond the status quo.

How far and in what terms is for us, as elected First Ministers, along with our colleagues from the aboriginal associations, to attempt to enunciate, to articulate and to define.

I think we have made progress today. I take the liberty of saying that I suppose if you look where we were, we have made substantial progress. I think that we can fashion an agreement if the political will exists to say yes. That is the challenge of tonight and tomorrow.

There is no doubt in my mind that such an agreement will evolve. Will it be today and tomorrow, under the leadership of the First Ministers and this generation of aboriginal leaders, or will it go on tomorrow and in the future? I do not know. But I think we have got the basis of a solution.

I will be working tonight with you, and I will meet with you first thing in the morning to try to put forward a proposal which will reflect the views of Canadians and Canadian leadership in this vital area.

So to all of you, to all the First Ministers and aboriginal leaders who have spoken forthrightly and with genuine emotion on this very important issue, I thank you and I will be in touch with many of you tonight, and I look forward to our meeting tomorrow.

There are no guarantees. This we know. We have no guarantees as to the ultimate result of today and tomorrow, but I think we are on the right track and I want to thank you all for your efforts in this regard.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/026

NOTES RELATIVES À L'ALLOCUTION DE CLÔTURE
SÉANCE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

DU TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY
PREMIER MINISTRE DU CANADA

LIBRARY
APR 9 1987

À LA
CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

OTTAWA (ONTARIO)
LE 26 MARS 1987

À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Chers collègues, permettez-moi de résumer nos discussions.

Nous avons eu une journée chargée et, à mon avis, une journée fructueuse. Je tiens à en remercier les premiers ministres et les représentants des gouvernements des territoires et des associations autochtones.

À la lumière des échanges d'aujourd'hui, personne, à ce que je sache, ne rejette la notion d'autonomie gouvernementale pour les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada.

Pour ma part, j'ai noté certains signes encourageants durant nos discussions, hier soir au dîner, ce matin et durant le déjeuner, et encore cet après-midi. J'ai dit hier soir, et je l'ai répété aujourd'hui, que je prêterais une oreille attentive à tout ce qui se dirait et que j'essaierais de déterminer l'utilité de poursuivre la rédaction de projets d'ici à demain.

J'ai entendu de votre part nombre de déclarations non ambiguës selon lesquelles le droit à l'autonomie gouvernementale doit être reconnu dans la Constitution. J'ai également constaté une volonté certaine d'amorcer un dialogue positif afin que les Canadiens aient une idée précise de ce que signifierait exactement l'autonomie gouvernementale.

Le premier Ministre Getty, par exemple, a souligné la nécessité de définir les pouvoirs des institutions autonomes avant de les consacrer dans la Constitution.

Un processus de négociation doit également être prévu dans la Constitution afin d'entreprendre cette définition et de fournir les moyens de protéger les résultats de ces négociations.

Enfin, je crois que tous sont dorénavant conscients que quelques dispositions que nous mettions en place, elles ne doivent pas porter atteinte aux droits des peuples autochtones qui sont déjà reconnus dans la Constitution. Cette notion est reprise dans plusieurs des avant-projets que les premiers ministres ont fait circuler.

Tous ces thèmes, pris ensemble, sont très encourageants, mais il nous reste encore du chemin à faire avant de parvenir à un consensus. Tout d'abord, il faut éviter de se perdre dans des virgules, des adjectifs, quand nous parlons de la reconnaissance du droit à l'autonomie gouvernementale. Comme, par exemple, le premier ministre Hatfield l'a mentionné, ainsi que d'autres dirigeants autochtones, ceux du CIAN, notamment, cela ne contribue pas beaucoup à clarifier la reconnaissance que nous recherchons tous. Je suis toutefois conscient que nous devons avoir une meilleure compréhension de ce droit et de la façon dont il sera exercé.

À cet égard, chers collègues, je n'ai entendu personne dire que la démarche qu'il privilégiait pour définir les institutions de l'autonomie gouvernementale était le recours aux tribunaux. La plupart ont plutôt dit, ou semblé dire, qu'ils préféraient négocier les pouvoirs et les institutions découlant de l'autonomie gouvernementale. D'autres participants ont souligné la nécessité de protéger dans la Constitution les pouvoirs définis au cours des négociations. Je crois que les premiers ministres Peterson et Pawley en ont fait mention spécifiquement.

Nous devons également faire en sorte de ne prendre aujourd'hui aucune mesure qui risque de porter atteinte aux droits donc jouissent actuellement les peuples autochtones. J'entends par là les droits déjà contenu dans la Constitution.

Enfin, tous ont convenu que le statu quo n'était plus de mise.

L'évolution constatée aujourd'hui indique un désir, je dirais même une volonté claire, d'aller plus loin que le statu quo. Ce sont là les grands thèmes qui ont été repris hier soir, ce matin ainsi que cet après-midi, et je crois que nous sommes tous d'accord sur ces points fondamentaux.

Si nous parvenons à faire preuve de la volonté politique nécessaire, je crois que nous pourrons trouver des solutions novatrices ainsi que, ce qui est souvent une pierre d'achoppement, les mots pour le dire.

A mon avis, si nous pouvons nous entendre sur ces principes, et nous semblons être en très bonne voie d'y parvenir, le seul défi qu'il nous restera à relever sera de trouver des solutions créatives qui nous permettrons d'exprimer ces principes dans une modification constitutionnelle.

J'aimerais rappeler qu'un principe fondamental est à la base de tout cela. Tout les gouvernements ont un rôle à jouer dans le cadre des nouvelles relations que nous envisageons d'instaurer dans notre fédération, un rôle qui touche tous les Canadiens. C'est la responsabilité de tous et de chacun.

Cependant, il est impossible d'énoncer en détail dans la Constitution toutes ces dispositions administratives. Il s'agit là d'une tâche impossible.

A cet égard, je suis conscient que certaine questions, comme les territoires et les ressources, sont de toute évidence des préoccupations fondamentales pour nombre de dirigeants autochtones présents ici aujourd'hui, qui les considèrent comme indissociables de la question de l'autonomie gouvernementale.

Nous devons également comprendre qu'il est impossible de trouver une solution à ces problèmes dans l'abstrait.

Nous devons comprendre qu'il faudra négocier les aspects complexes des nouveaux rapports qui vont s'établir entre les ordres de gouvernement.

Si nous pouvons garantir un processus de négociation et nous engager à mener les négociations avec sérieux, nous ne pouvons toutefois en garantir les résultats; personne ne peut le faire. Cependant, si tous s'y engagent, nous pouvons trouver des solutions concrètes aux problèmes concrets qui nous préoccupent.

Pour ma part, au nom du gouvernement fédéral, j'ai l'intention d'ouvrir la voie et de ne pas m'attarder à des questions d'adjectifs et à des termes chargés d'émotions. Je suis disposé à appuyer la reconnaissance explicite dans la Constitution du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Il est clair que les associations autochtones et leur commettants n'accepteront rien de moins. Pour notre part, notre position est que ces droits ne devraient pas faire l'objet de négociations.

Ce qui est négociable, toutefois, c'est la répartition des pouvoirs entre les administrations autochtones, fédérales et provinciales. Cette démarche est parfaitement conforme à l'évolution de notre régime fédéral. C'est la faÇon de faire des Canadiens.

À la suite des discussions que nous avons eues aujourd'hui, j'estime que nous avons, à défaut d'un accord parfait ou de l'unanimité, une idée assez claire des notions fondamentales que doit contenir une modification relative à l'autonomie gouvernementale.

Par conséquent, j'ai l'intention de demander qu'on élabore ce soir, en se fondant sur vos conseils et les opinions exprimées par chacun, un projet fédéral qui vous sera présenté demain.

Nous tenterons dans ce projet de saisir l'évolution que j'ai pu constater hier soir et tout au long de la journée aujourd'hui.

Mes ministres et moi-même tiendrons des rencontres officieuses durant la soirée et je communiquerai directement avec nombre d'entre vous afin de m'inspirer des meilleures idées exprimés par les provinces ainsi que par les associations autochtones. Je fais allusion en particulier aux suggestions très utiles et très précises faite par diverses provinces et associations.

Bref, je crois que nous avons consacré suffisamment de temps à discuter des problèmes du passé. Consacrons plutôt nos énergies à bâtir l'avenir, à établir, le mieux que nous le pouvons, le cadre de nouvelles relations entre tous les éléments de notre population.

Les Canadiens nous disent qu'ils appuient la reconnaissance d'un droit dans la Constitution et qu'ils croient dans un processus de négociation.

Les Canadiens m'ont fait savoir qu'ils voient l'autonomie gouvernementale des autochtones comme une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. Fait encore plus important, les Canadiens nous ont fait abondamment comprendre à nous tous, à différents moments et de différentes faÇons, qu'ils sont prêts à aller plus loin que le statu quo.

Ils nous appartient à nous, en tant que premiers ministres élus, ainsi qu'à nos collègues des associations autochtones, de tenter d'énoncer, d'exprimer et de définir jusqu'où il convient d'aller.

J'estime que nous avons fait des progrès aujourd'hui. Si nous regardons où nous en étions, je me permettrais même de dire, chers collègues, que nous avons fait des progrès substantiels. Je crois que nous pouvons parvenir à une entente si la volonté politique est là. C'est le défi qui nous attend ce soir et demain.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'une telle entente évoluera. Est-ce que ce sera aujourd'hui et demain, sous la direction des premiers ministres et de la présente génération de dirigeants autochtones, ou est-ce que cette évolution se poursuivra demain et par la suite d'autres faÇons, je ne sais pas. Mais j'estime que nous disposons maintenant des éléments à partir desquels faÇonner une solution.

Je travaillerai avec vous ce soir et je vous rencontrerai au tout début de la journée demain matin afin de tenter de mettre de l'avant une proposition qui reflétera les vues des citoyens et des dirigeants canadiens dans ce secteur d'importance vitale.

Je vous remercie donc tous, premiers ministres et dirigeants autochtones, de vous être exprimés avec autant de franchise et d'émotion véritable sur cette question très importante et, comme je l'ai dit, je communiquerai sans doute avec plusieurs d'entre vous ce soir. Je suis impatient de vous revoir ici demain.

Il n'existe aucune garantie. Cela, nous le savons. On ne peut jurer des résultats que nous obtiendrons demain, mais je crois que nous sommes sur la bonne voie et je tiens à remercier chacun d'entre vous pour les efforts qu'il a déployés. Je vous remercie.

CA1
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 800-23/027

Verbatim Transcript of the Opening Statement by the Honourable William Vander Zalm, Premier of British Columbia

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Ottawa

March 26-27, 1987

THE HONOURABLE WILLIAM N. VANDER ZALM, PREMIER OF BRITISH COLUMBIA: Thank you, Mr. Prime Minister.

I believe that perhaps I am the only non-native-born Canadian at the table. I came from Holland in 1947 and I recall the liberation in 1945 by the Canadian soldiers, amongst them many native Indians. And we will always be grateful to all Canadians and to the native Indians, and God bless those that returned and God bless those that did not return.

I also want to bid a welcome to the native people, especially those who travelled from far away British Columbia. It is a big country. Even by today's methods of travel, it is a long trip. No one knows better than I do now, as I have travelled here quite often, and I might say I too have often suffered the frustration of leaving with less than what I sought or came to seek. But I keep coming.

B.C. is most affected by the size of this country, by the geography and by the distance. And, again, B.C. is most affected by what we have come to discuss today.

Nova Scotia has thirteen Indian bands and New Brunswick has fifteen. By contrast, British Columbia has

a hundred and ninety-seven Indian bands or one-third of all the bands in Canada.

Nova Scotia has thirty-eight Indian reserves and New Brunswick has twenty-five. By contrast, British Columbia has sixteen hundred and twenty-eight reserves or 72 per cent of all the reserved in Canada. Now, I admit that some of the B.C. reserves are small in area, but, nonetheless, there are at least three hundred and fifty separate native communities in British Columbia.

If the amendments we are discussing were to go forward today, the Government of British Columbia would be constitutionally forced to negotiate self-government agreements with each and every one of these communities.

So, although provinces are equal at this table, and that is the way it should be, the impact of a constitutional amendment would not be equally spread across the country. I repeat the input would fall very heavily on my province, and I would ask my colleagues here to take this into consideration.

British Columbia favours better economic opportunities for our native people. We favour better

educational opportunities. We favour improved health services. We favour better social services provided to the native people by native people. We favour maintaining the native culture. British Columbia favours the opportunity for the aboriginal people to take into their own hands the management and conduct of their affairs on band lands. To this end, I refer to the Sechelt Indian Band's quest for a form of self-government.

Earlier this month, my government introduced into the legislature the Sechelt Indian Government District Enabling Act, which dovetails, Mr. Chairman, with the recently passed federal legislation dealing with the Sechelt Band.

Under the Sechelt arrangement, the federal act transferred the ownership of band lands from the federal government to the band, and provided for a band constitution. It also enabled the band council to make laws on a wide range of subjects. The provincial bill will recognize the band council as the governing body and ensure that various provincial laws and benefits, that normally apply to local governments, apply to that government, as appropriate.

British Columbia has consistently supported initiatives such as this that show that a form of native self-government can be achieved.

Consider also these provincial initiatives.

In the past three years, the Province of British Columbia has turned over 13 thousand acres of land, valued at $101 million, and paid out $3.2 million in cash to nine Indian bands as settlement for lands improperly taken 70 years ago.

Last week, the British Columbia Government suspended logging permits within the boundaries proposed by the federal government for a national park on South Moresby, and is seeking alternative logging sites outside of those boundaries.

A successful timber company, owned by one Indian band, was awarded a tree farm licence by the province in 1982.

Two forest licences have also been issued to Indian bands, and approximately twenty wood-lot licences have been issued to individual native contractors.

One tribal council has just arranged with the Ministry of Social Services to assume responsibility for child welfare services to thirteen Indian bands, and will carry out family and community services such as child care.

The Ministry of Education has established a school district in northern British Columbia, with an all native Indian board of school trustees and superintendent of schools. Fifty-five of British Columbia's seventy-five school districts offer Indian education programs, including instruction in more than twenty native languages and the development of native curriculum reflecting virtually all of the linguistic cultural groups in the province.

In the past seventeen years, the British Columbia Government has distributed approximately $34 million to our first citizens from interest generated by a $25 million perpetual fund set up to support their education, economic and social development and culture.

As I have said, the issues surrounding native rights are important ones and must continue to be addressed.

Our aboriginal people are, of course, already entitled to the provisions of the Constitution, as provided for in section 36. Specifically, this section entitles all people to equalization and other moneys from the federal government.

The self-government proposal now before us states that nothing derogates from existing rights or benefits. I assume that would mean a continuation of on-reserve native Indians being exempt from taxes and a greater freedom to hunt and fish. Self-government, as proposed, I see to mean many relatively small new nations -- B.C. theoretically could have 350 -- not subject to federal or provincial taxes, but still enjoying the rights specifically granted them, plus all other rights available to other Canadians. Will this lead to more, bigger and expensive bureaucracies? Can we afford this? I heard mention, by one of my colleagues, that we really should not worry about the money, that we should settle that some time afterwards. But, then, I have also heard it said that, whatever we do, it should not come from those funds that might be allocated for regional disparities. And I have to ask: Who will pay and where will the money come from?

What responsibilities will accompany this new government? Will it divide use further?

Last night, I prayed for wisdom and thoughtfulness -- a pretty tall order -- but I thought all night, and I could not sleep. I thought about the weeks and the months, as we prepared for this meeting. I thought about a beautiful visit, last summer, with Lillian, when we spent a few days with the people of Kingcome Village. I thought about all this because the decision we are asked to make today is momentous and may be forever. No decision is a set back. The wrong decision could be disastrous. Disastrous to the native people, disastrous to the rest of Canada, but, most especially, to future Canadians who would live and pay for the consequences.

In Canada, our diversity is said to be our strength, but we know it is often also our weakness. If we divide, if we become strangers in our own home, if because of distance, more boundaries or borders, more varied rules or laws, more government and more bureaucracy, we become less understanding of one another instead or more, we will all suffer economically. We will suffer morally and spiritually. We will fail as a nation

and, instead, become a lot of "what's in it for me" or "what's in it for us as a special group", instead of "what is it or what is in it for us as Canadians united".

We must find a way to help the people of Kingcome and all other native communities in this great nation of ours.

In Kingcome I saw schools second to none. It had super students, great teachers, and above all, a fantastic spirit. But not every native community is so fortunate. In Kingcome I learned more about their culture as I participated in a Potlatch. The festivity was wonderful and, again, the spirit was enormously touching and positive. But not every native community enjoys this opportunity.

In Kingcome they teach the native language to help maintain identity and pride. Not every native community enjoys that. In Kingcome they show off their sawmill with pride. It provides jobs for native loggers and sawyers, keeping them away from having to depend on state welfare. Not every native community is so fortunate.

In Kingcome they would probably, like in many other native communities, want to be freed of the Indian Act and better develop their own future. They are capable of it and have proven this. We owe it to them to make it happen and to make it happen elsewhere.

Last night we listened to some eloquent speeches and, again, today. Mr. Georges Erasmus spoke of the spiritual attachment to land. I don't presume to fully understand exactly what this means, but I guess it means in a God-loving, God-fearing way, appreciate that God brought his ancestors to the lands to hunt, to fish, to live, and to provide. But God's time is a long time. Maybe it was meant to be shared in some ways; shared fairly. Things change.

Under the laws, as we see them today, ownership of land really is a form of sharing. We can't use it as we want to. The community dictates how we use it: what we can deposit on the land and what not and how; whether we can dig a well and drink the water from it; build a house and how; to cut a tree or not to cut; to hunt or to fish or not hunt or fish. We pay taxes for that. If we don't, we lose that share of the land that we thought to be ours.

It's today a matter of sharing. In effect, we need to view things as they are today.

Jim Sinclair spoke about the devastation from alcohol and welfare dependency. He said it extremely

well. It must be changed. We have it within our means to change that.

Smokey Bruyère said native Indian nations cannot operate under federal or provincial laws but must have their own laws. If the laws are wrong, let's work to change those laws.

Mr. Prime Minister, I and my province commit to expand the opportunities for self-government as provided the Sechelt Band. We commit to expanding educational, health, social service and economic development opportunities.

My government recognizes that the Fathers of Confederation divided all powers to govern between the federal and provincial governments. My government cannot commit to self-government as proposed by the AFN or its entrenchment in the Constitution.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/027

Transcription de l'allocution d'ouverture de M. William Vander Zalm, premier ministre de la Colombie-Britannique

LIBRARY
APR 8 1987
University of Toronto

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Ottawa

Les 26 et 27 mars 1987

M. WILLIAM N. VANDER ZALM, PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE: Je vous remercie, Monsieur le Premier ministre.

Je crois être peut-être le seul Canadien, à cette table, à ne pas être né au Canada. Je suis venu de la Hollande en 1947 et je me souviens de la libération, en 1945, par les soldats canadiens, parmi lesquels se trouvaient de nombreux Indiens. Nous serons toujours reconnaissants à tous les Canadiens et aux Indiens, et Dieu bénisse ceux qui sont revenus et ceux qui ne sont pas revenus.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux Autochtones, en particulier ceux qui viennent de la lointaine Colombie-Britannique. Le Canada est un grand pays. Même grâce aux moyens de transport modernes, il demeure toujours que le voyage est long. Personne ne le sait mieux que moi maintenant, car je suis venu ici souvent, et je pourrais ajouter que, moi aussi, j'ai souffert la frustration de partir d'ici avec moins que ce que je voulais ou j'étais venu chercher. Mais je reviens toujours.

La Colombie-Britannique se ressent considérablement de la taille de ce grand pays, de sa géographie et des distances énormes. Elle se ressent aussi beaucoup de ce que nous sommes venus discuter ici aujourd'hui.

La Nouvelle-Écosse compte treize bandes indiennes et le Nouveau-Brunswick, quinze. Par contraste, la Colombie-Britannique en a cent quatre-vingt-dix-sept, soit le tiers de toutes les bandes au Canada.

La Nouvelle-Écosse a trente-huit réserves indiennes et le Nouveau-Brunswick, vingt-cinq. Par contraste, la Colombie-Britannique a mille six cent vingt-huit réserves, soit 72 % de toutes les réserves au Canada. Je reconnais volontiers que certaines réserves ont une faible superficie, mais il demeure qu'il y a au moins trois cent cinquante collectivités autochtones distinctes en Colombie-Britannique.

S'il était donné suite aujourd'hui aux modifications que nous discutons, le gouvernement de la Colombie-Britannique serait forcé, de par la Constitution, à négocier des accords d'autonomie gouvernementale avec chacune de ces collectivités.

Ainsi, même si les provinces sont égales à cette table, et c'est ainsi qu'il devrait en être, les répercussions d'une modification constitutionnelle ne seraient pas les mêmes partout au pays. Je répète que les efforts à fournir incomberaient en très grande partie à ma province et je demanderais à mes collègues ici présents de prendre ce facteur en considération.

La Colombie-Britannique est en faveur de meilleures possibilités économiques pour nos Autochtones. Nous sommes en faveur de meilleures possibilités d'éducation. Nous sommes en faveur de services de santé améliorés. Nous sommes en faveur de meilleurs services sociaux fournis aux Autochtones par les Autochtones. Nous sommes en faveur du maintien de la culture autochtone. La Colombie-Britannique est en faveur de la possibilité, pour les Autochtones, de prendre en mains la gestion et la conduite de leurs affaires sur les territoires des bandes. À cette fin, je mentionnerais la demande présentée par la bande indienne Sechelt afin d'obtenir une forme d'autonomie gouvernementale.

Plus tôt au cours de ce mois, mon gouvernement a présenté à la législature la Sechelt Indian Government District Enabling Act, qui est le pendant, Monsieur le Président, de la loi adoptée récemment par le gouvernement fédéral sur la bande Sechelt.

En vertu de l'accord conclu avec la bande Sechelt, la loi fédérale a transféré la propriété des terres de la bande du gouvernement fédéral à la bande et a prévu une constitution de bande. Elle a également permis au conseil de bande d'adopter des lois sur une vaste gamme de sujets. Le projet de loi provincial reconnaîtra le conseil de bande comme l'organe directeur et veillera à ce que les divers lois et avantages provinciaux qui

s'appliquent normalement aux administrations locales s'appliquent également à cette forme d'administration, selon les besoins.

La Colombie-Britannique a appuyé de façon constante ce genre d'initiatives qui démontrent qu'une forme d'autonomie gouvernementale autochtone est possible.

Signalons également les mesures suivantes qui ont été prises par la province.

Au cours des trois dernières années, la province de la Colombie-Britannique a remis plus de 13 mille acres de terrain, d'une valeur de 101 millions de dollars, et elle a versé 3,2 millions de dollars à neuf bandes indiennes à titre de règlement pour des terres qui avaient été prises irrégulièrement 70 années auparavant.

La semaine dernière, le gouvernement de la Colombie-Britannique a suspendu des permis de coupe dans les limites proposées d'un parc national qui serait situé dans le Secteur Moresby-Sud. Le gouvernement est à la recherche d'autres sites d'exploitation à l'extérieur de cette zone.

Une compagnie forestière florissante, propriété d'une bande indienne, a obtenu de la province une concession de ferme forestière en 1982.

Deux concessions forestières ont également été accordées à des bandes indiennes, et environ vingt concessions de terres à bois ont été attribuées à des entrepreneurs autochtones particuliers.

Un conseil tribal vient de conclure un accord avec le ministère des Services sociaux pour assumer la responsabilité du service social de l'enfance à l'égard de treize bandes indiennes; le conseil fournira des services à la collectivité et à la famille, par exemple, les soins à l'enfant.

Le ministère de l'Éducation a créé un district scolaire dans le nord de la Colombie-Britannique; il est doté d'un conseil scolaire composé d'Indiens et d'un directeur des études également indien. Cinquante-cinq des soixante-quinze districts scolaires de la Colombie-Britannique offrent des programmes d'éducation destinés aux Indiens, notamment l'enseignement dans plus de vingt langues autochtones et l'élaboration de programmes d'étude autochtones reflétant pratiquement tous les groupes culturels linguistiques de la province.

Au cours des dix-sept dernières années, le gouvernement de la Colombie-Britannique a distribué à nos premiers citoyens environ 34 millions de dollars provenant des intérêts que rapporte un fonds perpétuel de 25 millions de dollars créé pour

satisfaire à leurs besoins en matière d'éducation, de développement économique et social et de culture.

Comme je l'ai déjà dit, les questions relatives aux droits autochtones sont importantes et doivent continuer d'être débattues.

Nos peuples autochtones sont, bien sûr, déjà visés par les dispositions de la Constitution, comme le prévoit l'article 36. Cette disposition précise que tous les peuples ont droit à la péréquation et aux autres paiements faits par le gouvernement fédéral.

La proposition d'autonomie gouvernementale qui nous est soumise porte que les dispositions prévues n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits ni aux avantages existants. Je présume que cela signifie que les Indiens vivant dans des réserves continueront d'être dispensés de payer des taxes et pourront chasser et pêcher plus librement. Selon moi, l'autonomie gouvernementale telle qu'elle est proposée, supposerait de nombreuses nouvelles nations de taille relativement petite - en théorie, la Colombie-Britannique pourrait en compter 350 - qui ne seraient pas assujetties aux taxes fédérales et provinciales, mais jouiraient quand même des droits qui leur ont été accordés de façon spécifique en plus de tous les autres droits conférés aux autres Canadiens. Cette proposition entraînera-t-elle la multiplication de bureaucraties

coûteuses et plus lourdes? En avons-nous les moyens? L'un de mes collègues prétend que nous ne devrions pas nous inquiéter des aspects financiers et que nous devrions régler cette question après. Mais j'ai également entendu d'autres personnes affirmer que, quoique nous fassions, l'argent ne devrait pas provenir des fonds pouvant être affectés à l'aplanissement des inégalités régionales. Je dois poser la question: Qui paiera et d'où proviendra l'argent?

Quelles responsabilités ce nouveau gouvernement assumera-t-il? Serons-nous divisés encore davantage?

Hier soir, j'ai prié pour que nous prenions une décision sage et éclairée - tout un programme - mais j'y ai songé toute la nuit et je n'ai pas pu dormir. J'ai pensé aux semaines et aux mois consacrés à la préparation de cette réunion. J'ai pensé à un séjour magnifique effectué l'été dernier en compagnie de Lillian lorsque nous avons passé quelques jours avec les habitants de Kingcome. Tout cela m'est revenu à la mémoire parce que la décision que nous devons prendre aujourd'hui est très importante et que ces effets peuvent se faire sentir à jamais. L'absence de décision constituera un échec. Le fait de prendre une mauvaise décision pourra avoir des effets désastreux. Désastreux pour les peuples autochtones, désastreux pour le reste

du Canada, mais désastreux, tout particulièrement, pour les futurs Canadiens qui devront en subir les conséquences.

Au Canada, on dit que notre diversité fait notre force, mais nous savons qu'elle constitue aussi souvent notre point faible. Si nous nous divisons, si nous devenons des étrangers dans notre propre pays, si, en raison de la distance, de frontières plus nombreuses, de règles de droit plus diverses, de gouvernements et de bureaucraties multipliés, nous nous montrons de moins en moins tolérants les uns envers les autres au lieu d'essayer de nous comprendre davantage, nous en souffrirons sur le plan économique. Nous en souffrirons sur le plan moral et spirituel. Nous seront tenus en échec en tant que nation. Partout au pays, les intérêts individuels et collectifs de certains groupes spéciaux auront préséance sur l'intérêt général des Canadiens unis.

Nous devons trouver un moyen d'aider la population de Kingcome et toutes les autres collectivités autochtones faisant partie de notre grande nation.

À Kingcome, j'ai vu des écoles inégalables. Les étudiants de ces écoles sont brillants, les professeurs sont excellents et, avant tout, l'ambiance y est formidable. Mais les collectivités autochtones ne bénéficient pas toutes de tels

avantages. À Kingcome, j'ai pu en apprendre davantage sur la culture des habitants en participant à un potlatch. La fête était incomparable et, encore une fois, l'atmosphère était très émouvante et très positive. Mais les collectivités autochtones n'ont pas toutes les mêmes avantages.

À Kingcome, on enseigne la langue autochtone pour maintenir l'identité et la fierté collectives. D'autres collectivités autochtones n'ont pas cette chance. Les gens de Kingcome parlent de leur scierie avec beaucoup de fierté. Cette scierie emploie des bûcherons et des scieurs autochtones, qui n'ont donc pas à dépendre des prestations d'aide sociale accordées par l'État. Mais d'autres collectivités autochtones ne bénéficient pas de tels avantages.

Comme dans beaucoup d'autres collectivités autochtones, les habitants de Kingcome veulent probablement être dispensés des effets de la Loi sur les Indiens et mieux préparer leur avenir. Ils en sont capables et ils l'ont prouvé. Nous avons le devoir de leur permettre d'y arriver et d'aider d'autres collectivités à y arriver.

Hier soir et aujourd'hui, nous avons entendu des orateurs éloquents. M. Georges Erasmus a parlé de l'attachement spirituel à la terre. Je ne prétends pas comprendre exactement ce que cette notion signifie, mais je suppose qu'elle consiste à

reconnaître, dans un esprit de foi et de dévotion, que Dieu a permis aux ancêtres de M. Erasmus de s'établir dans des territoires où ils pourraient chasser, pêcher, vivre et assurer leur subsistance. Cependant, les temps établis par Dieu sont très longs. Il faut peut-être croire que ces territoires devaient être partagés d'une certaine façon, et partagés équitablement. Les temps changent.

En vertu des lois qui nous régissent aujourd'hui, la propriété du territoire est une forme de partage. Nous ne pouvons nous en servir comme nous l'entendons. C'est la collectivité qui détermine comment nous devons l'utiliser, les choses que nous pouvons ou ne pouvons pas placer sur les terres ainsi que la façon d'y arriver, si nous avons le droit de creuser un puits et boire l'eau que nous y puisons, si nous pouvons construire des maisons et comment y arriver, si nous pouvons abattre des arbres, chasser ou pratiquer la pêche. Nous payons des impôts pour toutes ces choses. Autrement, nous perdons la part du territoire dont nous estimions être propriétaires.

Aujourd'hui, tout est une question de partage. Dans les faits, nous devons voir les choses comme elles sont aujourd'hui.

Jim Sinclair a parlé des ravages causés par l'alcool et la dépendance à l'égard des prestations d'aide sociale. Il a expliqué la situation avec beaucoup de justesse, et nous devons la changer. Nous disposons des moyens nécessaires pour y arriver.

Smokey Bruyère a affirmé que les nations indiennes ne peuvent vivre sous le régime des lois fédérales ou provinciales et qu'elles doivent avoir leurs propres lois. Si les lois sont injustes, travaillons ensemble pour les modifier.

Monsieur le Premier ministre, ma province et moi-même promettons de permettre à d'autres collectivités de bénéficier des mesures d'autonomie gouvernementale accordées à la bande des Sechelt. Nous nous engageons à faire de même dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux et du développement économique.

Mon gouvernement reconnaît que les Pères de la Confédération ont réparti tous les pouvoirs d'administration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Mon gouvernement ne peut souscrire ni au principe d'autonomie gouvernementale proposé par l'APN ni à son inclusion dans la Constitution.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/028

FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ON
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

LIBRARY
MAR 1987
University of Toronto

Federal Draft

Schedule

Amendment to the Constitution of Canada

Ottawa
March 26-27, 1987

FEDERAL DRAFT

SCHEDULE

AMENDMENT TO THE CONSTITUTION OF CANADA

* 1. The Constitution Act, 1982 is amended by adding thereto, immediately after section 35 thereof, the following sections:

Right to self-government

"35.01.(1) The aboriginal peoples of Canada have the right to self-government within the context of the Canadian federation.

Jurisdiction, etc., of bodies exercising right

(2) The jurisdiction, legislative powers, proprietary rights and other powers, rights and privileges of bodies or institutions exercising the right to self-government referred to in subsection (1) shall be determined and defined through agreements described in section 35.03.

Scheduling, nature and scope of negotiations

35.02.(1) The government of Canada and the provincial governments are committed to discussing with representatives of aboriginal people the scheduling, nature and scope of negotiations to be undertaken pursuant to subsection (2) and to providing to all aboriginal peoples of Canada equitable access to those discussions and to the process of negotiation.

Request for negotiations

(2) Any identifiable group of aboriginal people living in a particular community or region may request the government of Canada, and the government of any province in which the community or region is located, to negotiate an agreement relating to self-government.

Commitment to negotiate

(3) Where the government of Canada and the governments of any provinces have received a request to negotiate an agreement pursuant to subsection (2), those governments shall negotiate with representatives of the group that made the request

* This could be drafted as additional subsections to section 35.

for the purpose of concluding an agreement that is appropriate to the circumstances of that group.

Agenda for negotiations

(4) Negotiations pursuant to subsection (3) may relate to any matter respecting self-government including, where appropriate, jurisdiction, powers, land, resources, funding and preservation and enhancement of language and culture.

Participation of territories

(5) The government of Canada may invite elected representatives of the government of the Yukon Territory or the Northwest Territories to participate in discussions referred to in subsection (2) and negotiations referred to in subsection (3), where the negotiations relate to communities or regions within the Yukon Territory or the Northwest Territories, as the case may be.

Deemed treaty rights where legislatures approve

35.03. Self-government rights that are set out in any agreement concluded with aboriginal people living in a particular community or region that

(a) includes a declaration to the effect that this section applies in respect of those rights, and

(b) is approved by an Act of Parliament and an Act of the legislature of each province in which that community or region is located

are deemed to be treaty rights for the purposes of section 35.

Application of the Charter

35.04.(1) The Canadian Charter of Rights and Freedoms applies, to the extent that its application is appropriate in the circumstances, to all legislative or governmental bodies or institutions exercising the right to self-government in respect of all matters within their authority.

Application of section 33 of the Charter

(2) For greater certainty, section 33 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms applies, with such modifications as the circumstances require, in respect of enactments of bodies or institutions referred to in subsection (1).

Non-derogation of rights of aboriginal peoples

35.05. Nothing in sections 35.01 to 35.03 abrogates or derogates from any rights of the aboriginal peoples of Canada.

Non-derogation of legislative powers, etc. of governments

35.06. Nothing in subsection 35.01 (1) abrogates or derogates from the jurisdiction, legislative powers, proprietary rights or any other rights or privileges of Parliament or the government of Canada, or the legislature or government of a province, except in accordance with agreements described in section 35.03"_

2. Section 61 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

References

"61. _A reference to the Constitution Act, 1982, or_ a reference to the Constitution Acts 1867 to 1982, shall be deemed to include a reference to _any amendments thereto_."

Constitutional conference

3. (1) A constitutional conference composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces shall be convened by the Prime Minister of Canada within ten years after this Amendment comes into force.

Review of this amendment

(2) The conference convened under subsection (1) shall have on its agenda a review of the provisions of this Amendment and its implementation.

Participation of aboriginal peoples and territories

(3) The Prime Minister of Canada shall invite representatives of the aboriginal peoples of Canada and elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories to participate in the conference convened under subsection (1).

Citation

4. This Amendment may be cited as the Constitution Amendment, year of proclamation (Aboriginal peoples of Canada).

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT: 800-23/ 028

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

LIBRARY
APR 0 1987
University of Toronto

Projet fédéral

Annexe

Modification de la Constitution du Canada

Ottawa
Les 26 et 27 mars 1987

PROJET FÉDÉRAL

ANNEXE

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

1. La Loi constitutionnelle de 1982 est modifiée par insertion, après l'article 35, de ce qui suit :

Droit à l'autonomie gouvernementale

"35.01* (1) Les peuples autochtones du Canada ont droit à l'autonomie gouvernementale au sein de la fédération canadienne.

Compétence des administrations gouvernementales

(2) La compétence législative ou autre, les droits de propriété et les autres droits, attributions et privilèges des organismes ou institutions qui exercent le droit à l'autonomie gouvernementale est précisée par des accords conclus sous le régime de l'article 35.03.

Échéancier et étendue des négociations

35.02 (1) Les gouvernements fédéral et provinciaux s'engagent à discuter, avec des représentants des peuples autochtones du calendrier, de la nature et de la portée des négociations à entreprendre sous le régime du paragraphe (2) et à faire participer équitablement tous les peuples autochtones du Canada aux discussions et au processus de négociation.

Demande de négociations

(2) Tout groupe identifiable d'autochtones vivant au sein d'une collectivité, ou dans une région, particulière peut demander au gouvernement fédéral et à celui de la province où se trouve la collectivité ou la région de négocier un accord relatif à l'autonomie gouvernementale.

Engagement à négocier

(3) Le gouvernement fédéral et ceux des provinces en cause sont dès lors tenus de négocier, avec des représentants du groupe qui a fait la demande, en vue de conclure un accord qui corresponde à la situation particulière de ce groupe.

* Sera peut-être établi sous forme de paragraphes ajoutés à l'article 35.

Ordre du jour des négociations

(4) Les négociations peuvent porter sur toute question relative à l'autonomie gouvernementale et, selon le cas, sur la compétence, le territoire, les ressources, le financement et sur le maintien et la valorisation de la langue et du patrimoine culturel.

Participation des territoires

(5) Le gouvernement fédéral peut inviter les représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon ou des territoires du Nord-Ouest à participer aux discussions prévues au paragraphe (2) et aux négociations prévues au paragraphe (3), si elles concernent des collectivités ou régions de ce ou ces territoires.

Assimilation aux droits issus de traités

35.03 Sont réputés, pour l'application de l'article 35, droits issus de traités les droits à l'autonomie gouvernementale prévus par tout accord avec des peuples autochtones vivant au sein de collectivités ou dans des régions particulières :

/a/) s'il comporte une déclaration où il est fait état de l'application du présent article à ces droits;

/b/) s'il est approuvé par une loi fédérale et par une loi de la législature de chacune des provinces où se trouvent ces collectivités ou régions.

Application de la charte

35.04(1) La Charte canadienne des droits et libertés s'applique, dans le cadre de leur compétence et compte tenu des circonstances, aux organismes ou institutions législatifs ou administratifs qui exercent le droit à l'autonomie gouvernementale.

Application de l'article 33 de la charte

(2) Il est entendu que l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés s'applique, compte tenu des modifications de circonstance, aux textes des organismes et institutions visés au paragraphe (1).

Non-dérogation : droits des autochtones

35.05 Les articles 35.01 à 35.03 ne portent pas atteinte aux droits des peuples autochtones du Canada.

Non-
dérogation :
compétence

35.06 Le paragraphe 35.01(1) ne peut porter atteinte à la compétence législative ou autre, aux droits de propriété ou à tous autres droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement fédéral ou d'une législature ou d'un gouvernement provincial que sous le régime d'accords visés à l'article 35.03._"

2. L'article 61 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Mentions

"61. Toute mention de la "Loi constitutionnelle de 1982" ou des "Lois constitutionnelles de 1867 à 1982" est réputée constituer également une mention de toute modification qui y est apportée._"

Conférence
constitutionnelle

3. (1) Le premier ministre du Canada convoque, dans les dix ans suivant l'entrée en vigueur de la présente modification, une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même.

Objet

(2) Est placé à l'ordre du jour de la conférence l'examen des dispositions de la présente modification et celui de leur mise en oeuvre.

Participation
des peuples
autochtones
et des
territoires

(3) Le premier ministre du Canada invite des représentants des peuples autochtones du Canada et des représentants élus du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest à participer à la conférence.

Titre

4. Titre de la présente modification : Modification constitutionnelle de année de la proclamation (peuples autochtones du Canada).

CA1
ZZ
-C51

DOCUMENT: 800-23/029

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

LIBRARY
University of Toronto

AMENDMENTS to PART II of the CONSTITUTION ACT, 1982

Inuit Committee on National Issues

Ottawa
March 26-27, 1987

P A R T II

RIGHTS OF THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA

35 (1) The aboriginal and treaty rights of the aboriginal peoples of Canada are hereby recognized, affirmed and guaranteed.

(2) In this Act, "aboriginal peoples of Canada" includes the Indian, Inuit and Métis peoples of Canada. (NO CHANGE)

(3) For greater certainty, in subsection (1) "treaty rights" includes rights that

(a) now exist by way of land claim agreements;

(b) may be acquired by way of land claim agreements; or

(c) may be acquired by way of self-government agreements referred to in this Part.

(4) Notwithstanding any other provision of this Act, the aboriginal and treaty rights referred to in subsection (1) are guaranteed equally to male and female persons. (NO CHANGE)

(5) The rights referred to in subsection (1) include

(a) titles in and to lands, waters and sea-ice;

(b) the right of the aboriginal peoples to maintain their cultural heritage including their languages, customs and traditions; and

(c) the right to self-government.

(6) The government of Canada shall negotiate with representatives of the aboriginal peoples living in each province and territory and with the relevant provincial governments, the parties to, and the timing, nature and subject-matters of, the negotiations referred to in subsection (8).

(7) The government of each province shall participate in negotiations referred to in subsection (6) with aboriginal peoples in respect of matters within its authority.

(8) To the extent that each has authority over subject-matters identified in negotiations under subsection (6), the governments of Canada and of each province shall negotiate, at the option of the aboriginal peoples

(a) self-government agreements, or

(b) amendments to existing treaties including land claims agreements.

(9) In this Part, "self-government agreement" means an agreement that

(a) is concluded under this section with one of the aboriginal peoples;

(b) contains a declaration that paragraph (3)(c) applies; and

(c) has been ratified

(i) by an Act of Parliament for matters coming within its authority;

(ii) by an Act of the legislature of any province that is a party to the agreement, for matters coming within the authority of the legislatures of the provinces.

35.1 The government of Canada and the provincial governments are committed to the principle that, before any amendment is made to Class 24 of section 91 of the **Constitution Act, 1867**, to section 25 of this Act or to this Part,

(a) a constitutional conference that includes in its agenda an item relating to the proposed amendment, composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces, will be convened by the Prime Minister of Canada; and

(b) the Prime Minister of Canada will invite representatives of the aboriginal peoples of Canada to participate in the discussions on that item.

(NO CHANGE)

35.2 Parliament and the government of Canada and to the extent provided by agreements referred to in subsection 35(3). the legislatures and governments of the provinces, are committed to

(a) ensuring that aboriginal governments have the legislative authority and other powers necessary to raise revenues and derive benefits by taxation or otherwise, within the territories subject to their jurisdictions; and

(b) providing aboriginal governments with sufficient fiscal resources, in the form of block funding, equalization payments or other direct transfer payments, to enable those institutions to govern their affairs and to maintain and develop aboriginal cultures; to promote economic development and employment opportunities in order to reduce regional disparities; and to provide services of reasonable quality and at levels reasonably comparable to those generally available to all Canadians.

35.3 Any aboriginal person or collectivity whose rights, as guaranteed under this Part, are infringed or denied may apply to a court of competent jurisdiction to obtain such remedy as the court may deem appropriate and just in the circumstances.

35.4 This Part shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the heritage of the aboriginal peoples of Canada.

35.5 Nothing in subsections 35(3) and (8)

(a) abrogates or derogates from the right of self-government or any other rights or freedoms of the aboriginal peoples;

(b) precludes the negotiation or inclusion of matters relating to self-government in land claims agreements.

CA1
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT : 800-23/029

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
SUR
LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

MODIFICATIONS À LA PARTIE II DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

Comité inuit sur les affaires nationales

Ottawa
Les 26 et 27 mars 1987

PARTIE II

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

35(1) Les droits - ancestraux ou issus de traités - des peuples autochtones du Canada sont reconnus, confirmés et garantis.

(2) Dans la présente loi, "peuples autochtones du Canada" s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada. (AUCUN CHANGEMENT)

(3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), les droits qui

a) existent actuellement en vertu d'accords de revendications territoriales;

b) peuvent être acquis en vertu d'accords de revendications territoriales; ou

c) peuvent être acquis en vertu d'accords d'autonomie gouvernementale dont il est fait mention dans la présente Partie.

(4) Indépendamment de toute autre disposition de la présente loi, les droits - ancestraux ou issus de traités - visés au paragraphe (1) sont garantis également aux personnes des deux sexes. (AUCUN CHANGEMENT)

(5) Les droits dont il est fait mention au paragraphe (1) comprennent

a) les titres sur et visant des terres, des eaux ou la glace de mer; et

b) le droit des peuples autochtones de préserver leur patrimoine culturel, y compris leurs langues, leurs coutumes et leurs traditions.

(6) Le gouvernement du Canada doit avoir des négociations avec des représentants des peuples autochtones qui vivent dans chaque province et territoire ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux concernés afin de définir les parties aux négociations dont il est question au paragraphe (8) ainsi que la durée, la nature et la teneur de ces négociations.

(7) Le gouvernement de chaque province participe, avec les peuples autochtones, aux négociations, visées au paragraphe (6), sur des questions relevant de sa compétence.

(8) Dans la mesure où ils ont compétence sur les questions qui font l'objet de négociations en vertu du paragraphe (6), le gouvernement du Canada et le gouvernement de chaque province doivent, au choix des peuples autochtones, négocier

a) des accords d'autonomie gouvernementale, ou

b) des modifications aux traités actuels, y compris aux accords de revendications territoriales.

(9) Aux fins de la présente Partie, "accord d'autonomie gouvernementale" s'entend un accord

a) qui a été conclu avec un peuple autochtone en vertu du présent article;

b) qui renferme une déclaration précisant que l'alinéa (3)c) s'applique; et

c) qui a été ratifié

i) par une loi du Parlement se rapportant aux domaines qui relèvent de sa compétence;

ii) par une loi de la législature d'une province qui est partie à l'accord, cette loi se rapportant aux domaines qui relèvent de la compétence des législatures provinciales.

35.1 Les gouvernements fédéral et provinciaux sont liés par l'engagement de principe selon lequel le premier ministre du Canada, avant toute modification de la catégorie 24 de l'article 91 de la "Loi constitutionnelle de 1867", de l'article 25 de la présente loi ou de la présente partie :

a) convoquera une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et comportant à son ordre du jour la question du projet de modification;

b) invitera les représentants des peuples autochtones du Canada à participer aux travaux relatifs à cette question.

(AUCUN CHANGEMENT)

35.2 Le Parlement et gouvernement du Canada et, dans la mesure prévue par les accords dont il est fait mention au paragraphe 35(3), les législatures et les gouvernements des provinces s'engagent

a) à faire en sorte que les administrations autochtones possèdent des pouvoirs législatifs et autres suffisants pour produire des recettes et retirer des avantages sous forme d'impôts ou autres, sur les territoires relevant de leur compétence; et

b) à procurer, aux administrations autochtones, des ressources financières suffisantes sous forme de financement global, de paiements de péréquation ou d'autres paiements de transfert directs, afin de permettre à ces institutions de diriger leurs affaires ainsi que de préserver et de mettre en valeur les cultures autochtones; de favoriser le développement économique et les perspectives d'emploi en vue d'atténuer les disparités régionales; et de fournir des services de qualité raisonnable et sensiblement comparables à ceux dont bénéficient habituellement tous les Canadiens.

35.3 N'importe quel autochtone ou collectivité autochtone dont les droits sont garantis en vertu de la présente Partie peut avoir recours à un tribunal compétent pour obtenir une réparation que le tribunal estime convenable et juste dans les circonstances lorsqu'il y a violation ou négation de ces droits.

35.4 La présente partie sera interprétée d'une manière conforme à la protection et à la mise en valeur du patrimoine des peuples autochtones du Canada.

35.5 Les paragraphes 35(3) et (8)

a) ne portent atteinte ni au droit à l'autonomie gouvernementale ni aux autres droits et libertés des peuples autochtones;

b) n'excluent pas des négociations portant sur des éléments de l'autonomie gouvernementale ou l'incorporation de ces éléments dans des accords de revendications territoriales.

CA1
ZZ
-C52

Publications

DOCUMENT: 800-23/030

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Joint Aboriginal Proposal for Self-government

Assembly of First Nations
Native Council of Canada
Metis National Council
Inuit Committee on National Issues

March 27, 1987

Ottawa
March 26-27, 1987

ABORIGINAL DRAFT

STATEMENT OF THE RIGHT OF SELF-GOVERNMENT

35(5) (a)

For greater certainty, the inherent right of self-government and land of all the Indian, Inuit, and Metis peoples of Canada is recognized and affirmed in subsection (1).

THE COMMITMENT TO NEGOTIATE

35(5) (b) (i)

Upon the request of an aboriginal people of a community or region, the government of Canada shall negotiate agreements relating to the matters referred to in (iii);

35(5) (b) (ii)

the government of a province shall participate in the negotiations, to the extent of its jurisdiction, if so requested by the aboriginal people concerned; and

35(5) (b) (iii)

the agreements referred to in this subsection shall be negotiated in good faith by all parties, and without limiting their scope, the negotiations shall include such matters as self-government, lands, resources, economic and fiscal arrangements, education, preservation and enhancement of language and culture and equity of access, as may be requested by the aboriginal people concerned.

35(5) (b) (iv)

For greater certainty, and without prejudice to the rights of any aboriginal peoples of a community or region, or its negotiation of agreements, all the aboriginal peoples of Canada are guaranteed equitable access to the processes and resources by which agreements will be negotiated pursuant to this section.

NEGOTIATIONS WILL NOT PREJUDICE OTHER PROGRAMS

35(5) (c)

No program, service, financial arrangement, claims or other process available to the aboriginal peoples of Canada, shall be prejudiced by reason of the fact that negotiations have been entered into pursuant to this section.

RIGHTS IN AGREEMENTS SHALL BE TREATY RIGHTS

35(5) (d)

For greater certainty, the rights of aboriginal people set forth in agreements reached pursuant to paragraph (b) shall be "treaty rights" within the meaning of subsections (1) and (3).

ECONOMIC AND FISCAL ARRANGEMENTS

35(6) (a)

Parliament and the government of Canada and, to the extent provided by agreements and other treaties referred to in this Part, the legislatures and the governments of the provinces, are committed to:

35(6) (a) (i)

ensuring that aboriginal governments have the legislative authority and other powers necessary to raise revenues and derive benefits by taxation and otherwise, within their territories or regions subject to their jurisdictions; and

35(6) (a) (ii)

providing aboriginal governments with sufficient fiscal resources in the form of direct payments and other fiscal arrangements to enable those governments to govern their affairs to maintain and develop aboriginal cultures, to promote economic development and employment opportunities, and to provide services of reasonable quality and at levels reasonably comparable to those available to all Canadians.

35(6) (b)

For the purposes referred to in this Part, Parliament and the government of Canada have the primary financial responsibility concerning aboriginal peoples.

COMMITMENT TO THE PRINCIPLES OF PROMOTING SELF-GOVERNMENT AND SELF-RELIANCE

35(7)

To the extent that each has jurisdiction, Parliament and the provincial legislatures, together with the government of Canada and the provincial governments, are committed to the principle of promoting self-government and self-reliance among aboriginal peoples in communities or regions in Canada, in co-operation with them.

TREATY PROCESS

35(8) (a)

Parliament and the Government of Canada are committed to fulfilling the spirit and intent of each treaty made between an aboriginal people and the Crown

35(8) (b)

In order to fulfill the spirit and intent of treaties, the Government of Canada is committed to clarify, rectify, renovate or implement those treaties as may be requested by the aboriginal peoples concerned.

35(8) (c)

The results of the negotiations contemplated in paragraph (b) shall be set out in

(a) an amendment to a treaty,

(b) an adhesion to a treaty, or

(c) a new treaty,

as determined by the aboriginal peoples concerned.

35(8) (d)

At the request of the Indian, Inuit or Metis peoples concerned, the government of a province is committed to participate in the negotiations contemplated in paragraph (b) to the extent of its jurisdiciton, in a manner that does not abrogate or derogate from the role and authority of the government of Canada to conclude treaties with any of the aboriginal peoples of Canada

35(8) (e)

For the purposes of this subsection, references to "treaties" includes "land claims agreements" subject to paragraph (f)

35(8) (f)

Notwithstanding paragraph (d), a government of a province is committed to participate in negotiations contemplated in paragraph (b) for the purposes stated therein with respect to land claims agreement to which it is a party.

INTERPRETATION

35(9) (a)

The rights of the aboriginal peoples of Canada shall be interpreted in a broad and liberal manner, so as to promote the preservation and enhancement of the heritage and cultures of the aboriginal peoples.

35(9) (b)

Without limiting the generality of subsection (a), treaty rights of the aboriginal peoples of Canada shall be interpreted in accordance with the spirit and intent of the specific treaties including land claims agreements concerned.

NON-DEROGATION

35(10)

Nothing is subsections (5) to (8) abrogates or derogates from any rights or freedoms of the aboriginal peoples of Canada.

LEGISLATIVE POWERS NOT EXTENDED

35(11)

Nothing in this (subsection extends the legislative powers of Parliament or a provincial legislature.

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT 800-23/030

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR

LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Proposition mixte des autochtones en matière d'autonomie gouvernementale

Assemblée des premières nations

Conseil des autochtones du Canada

Ralliement national des Métis

Comité inuit sur les affaires nationales

Le 27 mars 1987

Ottawa
Les 26 et 27 mars 1987

PROJET DES AUTOCHTONES

ÉNONCÉ DU DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

35(5) a)

Pour plus de certitude, le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et au territoire est reconnu et confirmé dans le paragraphe (1) pour tous les peuples indiens, inuit et métis du Canada.

ENGAGEMENT DE NÉGOCIER

35(5) b) (i)

À la demande des autochtones d'une collectivité ou d'une région, le gouvernement du Canada négociera des ententes relatives aux questions mentionnées au sous-alinéa (iii);

35(5) b) (ii)

Le gouvernement d'une province participera aux négociations, dans la mesure de la compétence qu'il détient à cet égard, si les autochtones en cause le demandent; et

35(5) b) (iii)

Les ententes mentionnées dans le présent paragraphe seront négociées de bonne foi par toutes les parties et les négociations viseront, sans en limiter la portée, des questions telles que l'autonomie gouvernementale, le territoire, les ressources, les dispositions financières et économiques, l'éducation, la protection et la promotion de la langue et de la culture, ainsi que l'égalité d'accès, selon les demandes des autochtones en cause.

35(5) b) (iv)

Pour plus de certitude et par souci de ne pas porter atteinte aux droits de tout peuple autochtone d'une collectivité ou d'une région, ou aux négociations d'ententes, tous les autochtones du Canada jouissent d'un accès égal assuré aux mécanismes et aux ressources pour négocier les ententes conformément au présent article.

LES NÉGOCIATIONS NE PORTERONT PAS ATTEINTE AUX AUTRES PROGRAMMES

35(5) c)

Aucun programme, service, disposition financière, revendication ou autre moyen à la disposition des autochtones du Canada ne subira de tort en raison de négociations entamées conformément au présent article.

LES DROITS PRÉVUS DANS LES ENTENTES = LES DROITS ISSUS DE TRAITÉS

35(5) d)

Pour plus de certitude, les droits des autochtones énoncés dans les ententes conclues en vertu de l'alinéa b) auront le sens de "droits issus de traités" que leur donnent les paragraphes (1) et (3).

DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES

35(6) a)

Le Parlement et le gouvernement du Canada et, dans la mesure où le prévoient les ententes et autres traités mentionnés dans la présente partie, les assemblées législatives et les gouvernements provinciaux, s'engagent :

35(6) a) (i)

à assurer aux administrations autochtones les pouvoirs législatifs et autres nécessaires pour réunir des revenus et tirer profit de l'imposition de taxes ou d'autres moyens, dans les territoires ou régions relevant de leur compétence; et

35(6) a) (ii)

à accorder aux administrations autochtones des ressources financières suffisantes sous forme de paiements directs et d'autres arrangements fiscaux pour que ces administrations puissent diriger leurs propres affaires de manière à conserver et à promouvoir les cultures autochtones, à favoriser le progrès économique et les possibilités d'emploi, et à dispenser des services de qualité suffisante et de niveau comparable à ceux offerts à tous les Canadiens.

35(6) b)

Aux fins précisées dans la présente partie, le Parlement et le gouvernement du Canada détiennent la responsabilité financière première à l'endroit des autochtones.

ENGAGEMENT À ENCOURAGER L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE

35(7)

Dans la mesure des compétences de chacun, le Parlement et les assemblées législatives provinciales, ainsi que le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, s'engagent à encourager l'autonomie gouvernementale et économique chez les autochtones des collectivités ou régions du Canada, et en collaboration avec ces derniers.

TRAITÉS

35(8) a)

Le Parlement et le gouvernement du Canada s'engage à respecter l'esprit et la lettre de tout traité conclu entre la Couronne et un peuple autochtone

35(8) b)

Afin de respecter l'esprit et la lettre des traités, le gouvernement du Canada s'engage à préciser, corriger, renouveler ou mettre en oeuvre les traités qui peuvent faire l'objet d'une demande en ce sens par les autochtones en cause.

35(8) c)

Les négociations prévues à l'alinéa b) devront aboutir à

a) une modification d'un traité,

b) une adhésion à un traité, ou à

c) un nouveau traité,

selon ce qu'en décideront les autochtones en cause.

35(8) d)

À la demande des peuples indiens, inuit ou métis en cause, le gouvernement d'une province s'engage à participer aux négociations prévues à l'alinéa b), dans la mesure de la compétence qu'il détient, et d'une manière qui n'altère ni n'usurpe le rôle et les pouvoirs que détient le gouvernement du Canada de conclure des traités avec tous les peuples autochtones du Canada.

35(8) e)

Aux fins du présent paragraphe, les mentions de "traités" comprennent "les ententes relatives à des revendications foncières" visées à l'alinéa f)

35(8) f)

Nonobstant l'alinéa d), le gouvernement d'une province s'engage à participer aux négociations prévues à l'alinéa b) aux fins qui y sont énoncées, à l'égard d'une entente relative à des revendications foncières dont il est partie.

INTERPRÉTATION

35(9) a)

Les droits des autochtones du Canada seront interprétés d'une façon libérale et générale afin d'encourager la protection et la promotion du patrimoine et des cultures autochtones.

35(9) b)

Sans restreindre la portée générale de l'alinéa a), les droits issus de traités des autochtones du Canada seront interprétés selon l'esprit et la lettre des traités particuliers en cause, dont les ententes relatives à des revendications foncières.

NON-DÉROGATION

35 (10)

Les paragraphes (5) à (8) ne modifient ni n'altèrent aucunement tout droit ou liberté dont jouissent les autochtones du Canada.

POUVOIRS LÉGISLATIFS NON ACCRUS

35(11)

Le présent article (paragraphe) n'accorde aucun pouvoir législatif accru au Parlement ou à une assemblée législative provinciale.

KE
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-23/031

FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS
CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Ottawa, Ontario
March 26-27, 1987

Ottawa (Ontario)
Les 26 et 27 mars 1987

LIBRARY

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
800-23/006	Ontario	Notes for Remarks by the Hon. David Peterson, Premier
		Notes en vue d'une allocution de l'honorable David Peterson, Premier ministre
800-23/007	Assembly of First Nations	Opening Remarks by Georges Erasmus, National Chief
	Assemblée des premières nations	Allocution d'ouverture de Georges Erasmus, Chef national
800-23/008	Newfoundland	Speaking Notes for A. Brian Peckford, Premier
	Terre-Neuve	Allocution d'ouverture de A. Brian Peckford, Premier ministre
800-23/009	Prince Edward Island	Opening Statement by the Hon. Joe Ghiz, Premier
	Ile-du-Prince-Edouard	Allocution d'ouverture de l'honorable Joe Ghiz, Premier ministre
800-23/010	Ontario	Draft Constitutional Resolution
		Résolution constitutionnelle - Projet
800-23/011	Northwest Territories	Opening Remarks by Hon. Nick Sibbeston, Government Leader
	Territoires du Nord-Ouest	Allocution d'ouverture de l'honorable Nick Sibbeston, Chef du gouvernement

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
800-23/012	Native Council of Canada	Opening Remarks presented by Louis "Smokey" Bruyère, President
	Conseil national des autochtones du Canada	Allocution d'ouverture prononcée par Louis "Smokey" Bruyère, Président
800-23/014	Federal	Notes - Opening Statement by the Right Honourable Brian Mulroney, Prime Minister
	Fédéral	Notes - L'allocution d'ouverture du très honorable Brian Mulroney, Premier ministre
800-23/015	Manitoba	Notes for an Opening Statement by the Hon. Howard Pawley, Premier
		Allocution d'ouverture de l'honorable Howard Pawley, Premier ministre
800-23/016	Nova Scotia	Opening Remarks by the Hon. John M. Buchanan, P.C., Q.C., M.L.A., Premier
	Nouvelle-Ecosse	Allocution d'ouverture de l'honorable John M. Buchanan, C.P., C.R., député, Premier ministre
800-23/017	Québec	Allocution d'ouverture de M. Gil Rémillard, Ministre délégué aux Affaires inter-gouvernementales canadiennes
	Quebec	Opening Statement by M. Gil Rémillard, Ministre délégué aux Affairs inter-gouvernementales canadiennes
00-23/018	Inuit Committee on National Issues	Opening Remarks by Zebedee Nungak
	Comité inuit sur les Affaires nationales	Allocution d'ouverture de Zebedee Nungak
00-23/022	Alberta	Notes for the Opening Address by the Hon. Don R. Getty, Premier
		Notes pour l'allocution d'ouverture de l'honorable Don R. Getty, Premier ministre
0-23/023	Assembly of First Nations	Correspondence addressed to the Right Honourable Brian Mulroney dated March 25, 1987 from Greg Penashue re: Newfoundland (hunting) Tabled by the Assembly of First Nations
	Assemblée des premières nations	Lettre adressée au très honorable Brian Mulroney le 25 mars 1987 par M. Greg Penashue concernant la chasse à Terre-Neuve. Déposé par l'Assemblée des premières nations

DOCUMENT NO. / DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
00-23/024	Assembly of First Nations	1986 Report of the Cree-Naskapi Commission. Referred to the Conference by the Assembly of First Nations
	Assemblée des premières nations	Rapport 1986 de la Commission Crie-Naskapie. Présenté à la Conférence par l'Assemblée des premières nations
00-23/025	New Brunswick	Statement by Sandra Lovelace (compiled by Tobique Women's Group). Referred to the Conference by New Brunswick (Tabled but not read).
	Nouveau-Brunswick	Exposé de Sandra Lovelace (rédigé par le Groupe des femmes tobiques). Déposé par le Nouveau-Brunswick (mais non lu).
00-23/026	Federal	Notes for Concluding Remarks, First Day Session by the Right Honourable Brian Mulroney, Prime Minister
	Fédéral	Notes relatives à l'allocution du clôture, séance de la première journée, du très honorable Brian Mulroney, Premier ministre
00-23/027	British Columbia	Verbatim Transcript of the Opening Statement by the Honourable William Vander Zalm, Premier
	Colombie-Britannique	Transcription de l'allocution d'ouverture de M. William Vander Zalm, Premier ministre
00-23/028	Federal	Schedule - Amendment to the Constitution of Canada (Federal Draft)
	Fédéral	Annexe - Modification de la Constitution du Canada (Projet fédéral)
00-23/029	Inuit Committee on National Issues	Amendments to Part II of the Constitution Act, 1982
	Comité inuit sur les Affaires nationales	Modifications à la partie II de la Loi constitutionnelle de 1982
00-20/030	A.F.N. N.C.C. M.N.C. I.C.N.I.	Joint Aboriginal Proposal for Self-government. Tabled to the Conference by the Assembly of First Nations.
	A.P.N. C.N.A.C. C.N.M. C.I.A.N.	Proposition mixte des autochtones en matière d'autonomie gouvernementale
00-20/031	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics